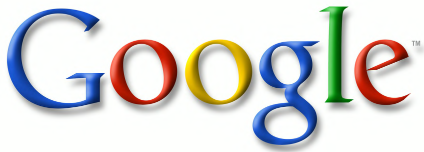
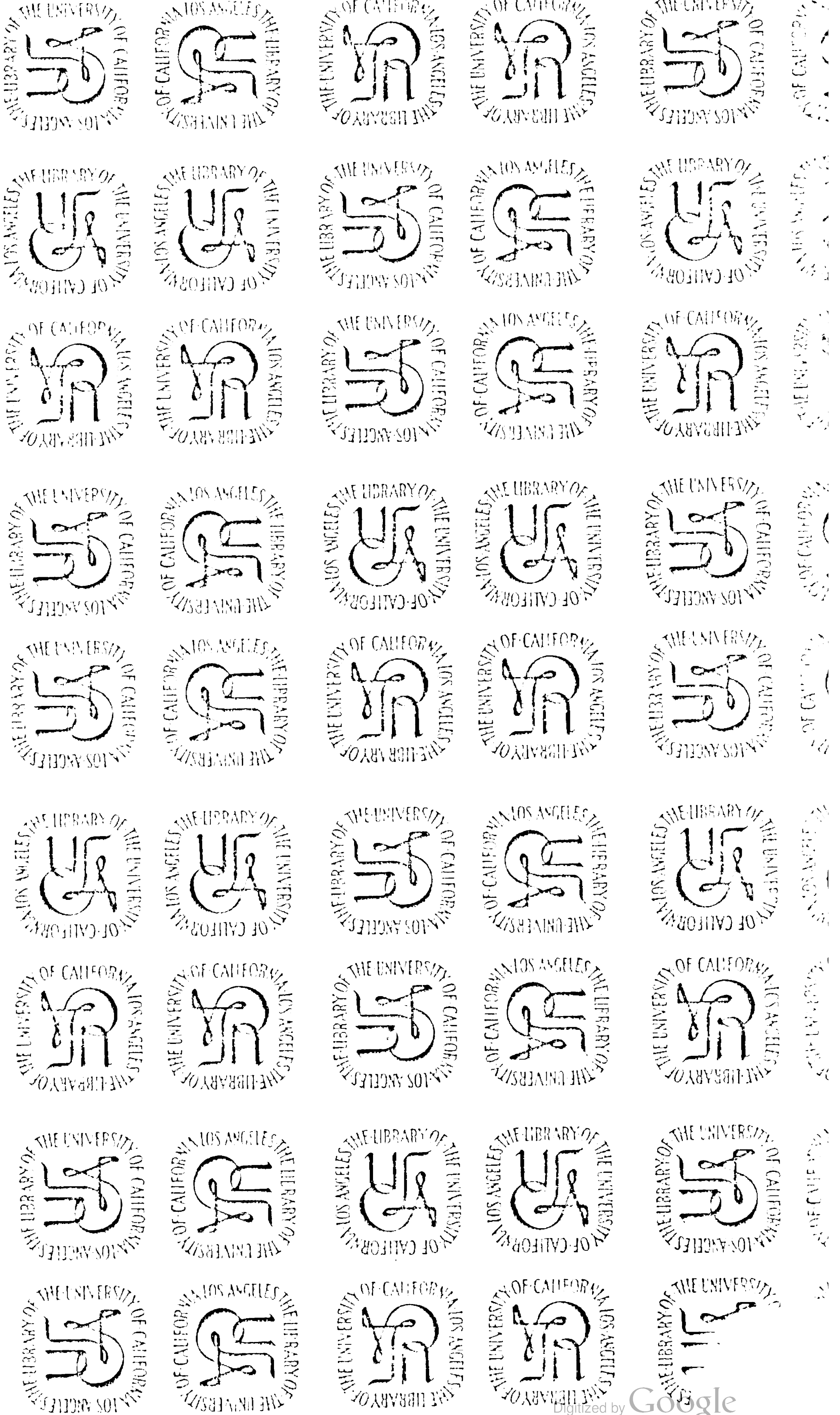







THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES

1897. — Numéro 1.

REVUE DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Première et Deuxième livraisons de la 24me Année.
Janvier-Février 1897.

AGEN

IMPRIMERIE P. NOUBEL. — Ve LAMY, SUCCESSEUR

43, Rue Voltaire, 43

1897

SOMMAIRE

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser exclusivement* à Mme veuve Lamy, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages de texte	réimprimées	jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	—	—	100	—	12 fr.
12	—	—	—	50	—	14 fr.
12	—	—	—	100	—	16 fr.
16	—	—	—	50	—	15 fr.
16	—	—	—	100	—	18 fr.

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire.

REVUE DE L'AGÈNAIS

REVUE

DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Tome vingt-quatrième. — Année 1897

AGEN

IMPRIMERIE P. NOUBEL. — Ve LAMY, SUCCESSEUR

43, Rue Voltaire, 43

1897

LE MARÉCHAL DE BIRON

ET

LA PRISE DE GONTAUD EN 1580

(*Suite et fin*)

III

RÉCIT DE SCIPION DUPLEIX

Quant au Mareschal de Biron il faisoit aussi très bien son devoir en Guienne. Aiant assemblé des forces et pris du canon à Bourdeaus, il remit plusieurs villes et forteresses en l'obeissance du Roy, rasseura celles qui chancelloient, et Gontaud, petite ville en Agenois (de laquelle il portait le nom) luy aiant refusé l'entrée fut furieusement batuë, emportée d'assaut : tous ceux qui portoient les armes passez au tranchant de l'espée, et la ville bruslée après avoir esté saccagée. Lardimalie, gentil-homme Perigordin, qui estoit au camp des Catholiques, fut mis en pieces par un coup de canon des assiegeans : et sur le soubçon qu'on eut de la malice du canonnier avec quelques legers indices, il fut pendu et estranglé (*Histoire de Henry III*. Paris, Sonnius, 1636, p. 80).

IV

RÉCIT DU MARÉCHAL DE BIRON

Sire, je vous ay faict entendre par ma lettre du XIII dont j'envoye le duplicata à Vostre Majesté de peur qu'elle soit interceptée, comme je m'en allois assieger la ville de Gontault[1] laquelle a parlementé par

---

[1] On voit que le maréchal préférait lui aussi la finale *T* à la finale *D*.

deulx fois pour se rendre. Mais les conditions estoient desraisonables et faisoient ce pour temporiser pour l'esperance qu'ilz avoient d'estre secouruz, le dict XIII de cestuy et que je n'avois que deux couleuvrines. Le dict jour je m'en alliz et fis asseoir mon artillerie à deux heures après midy ayant envoyé des gens le jour precedent et faict mes preparatifz. La bresche faicte, ceux de dedans mirent le feu à quelques maisons qui estoient vis à vis de la bresche pour nous garder d'entrer. Enfin l'on fit ung trou à costé du feu où j'envoyé quelque troupe de soldatz. Il se presenta de la noblesse entre autres Mr de Duras [1] et y allarent de telle furie quelque resistance qu'il y eust qu'enfin les nostres y entrarent. Une partie des anemiz fut tué et l'autre partie se retira dans ung chasteau soubz esperance qu'ilz se sauveroient la nuict. Mais il fut faict si bonne garde qu'il en fut tué XXV de ceux qui vouloient sortir.

Le lendemain matin le chasteau fut prins. Il y a esté tué environ quatre-vingtz, et huict que l'on a faict pandre des cappitaines et autres principaux opiniastrez qui avoient faict infinis ravages à voz subgectz. Le malheur a esté tel que le feu qui avoit esté mis par les anemiz avec le vent qui se leva, estant la pluspart des maisons de bois et torchis, la ville a esté quasy toute embrasée à mon grand regret [2]. Toutesfois la furie [3] et soudaineté dont a esté prinse la dicte ville et l'execution que l'on y a faict a donné telle crainte à tous ses environs que les villes de Tonneins dessus et Tonneins dessoubz ont esté abandonnées. De mesmes les villes de Monneur [4], de Monclar, Castelnau [5]. Celle de Saint-Pastour l'avoit esté aussy, mais six heures après ils y revindrent ayant

---

[1] C'était Jean de Durfort, vicomte de Duras, qu'il faut bien se garder de confondre avec son contemporain et parent Symphorien de Durfort, sieur de Duras, le chef des huguenots en Guyenne. Le maréchal de Biron voulut-il récompenser son auxilliaire en la prise de Gontaud, quand il appuya sa candidature à la mairie de Bordeaux (*Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 387. Lettre du 6 juillet 1581) ?

[2] Biron plaide ici les circonstances atténuantes, mais on a remarqué sans doute que les trois historiens qui viennent de déposer devant nous, sont unanimes pour affirmer que le feu avait été allumé par la soldatesque effrénée, comme on disait au bon vieux temps.

[3] Le mot *furie* est employé ici dans le sens d'irrésistible impétuosité, de *furia francese*, mais on peut trop justement lui appliquer le sens de sauvage et aveugle colère.

[4] D'après l'orthographe d'aujourd'hui, *Monheurt*, commune de l'arrondissement de Nérac, canton de Damazan.

[5] Nous avons vu dans le récit de F. de Syrueilh qu'il s'agit là de Castelnaud-de-Grattecambe, commune de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, canton de Cancon.

eu quelque advis que nous en allions. Le Puch de Gontault l'a aussy esté [1]. Les villes du Mas d'Agenès et de Damasan ont envoyé leurs consulz vers moy me porter les clefs lesquelz j'ay receu humainement et mis soubz la protection de Vostre Majesté. Comme aussy toutes les autres qui s'y mettront il ne leur sera meffaict en leurs personnes ne biens. Il a esté mis XXV hommes à chascune des dictes deux villes et ung homme pour leur commander. Je feray desmanteller la plus part des autres sur la requisition de la noblesse de plusieurs villes et peuple pour ce que dans icelles il me faudroit tenir beaucoup d'hommes qui font besoing en ceste armée et seroit une très grande despance et cela servira d'exemple pour faire remectre les villes en vostre obeyssance sans que l'on soit contraint d'user de pillerie et cruaulté.

Le sieur de Puyferrat [2] arriva le XII de ce mois à Marmande avecques sept cens hommes. M. le Seneschal d'Agen [3] arriva entre ceste ville et Gontault le XIIIe avecques M. de Lussan La Serre [4], les sieurs de Cadres et Cadreils, lieutenans de MM. de Monluc et de Lanssac, de Roquepine et plusieurs autres de la noblesse affectionnés au service de Vostre Majesté. En ceste trouppe là y a six vingtz maistres à cheval et cinq compagnies de gens de pied. Hier arrivarent à une lieue d'icy MM. de Gondrin, de Sainct-Orens, de Barennau, de Peguillen, lieutenans de M. de Gradmond (*sic*), les sieurs du Massois, de Mont-de-Marsan, de Besons, et plusieurs gentilshommes volontaires et affectionnés à vostre service. Ils peuvent estre environ 150 bons chevaulx et deux compagnies de gens de pied. Je n'ay pas encores veu ceste trouppe. Voyla beaucoup de gens de bien pour très tous ensemble

---

[1] Dans la nomenclature officielle *Puch* et non *Le Puch* (commune de l'arrondissement de Nérac, canton de Damazan). On n'a pas encore expliqué l'ancienne appellation : *Puch de Gontaud.*

[2] Le sieur de Puyferrat appartenait à une vieille famille de Guyenne très honorablement représentée, de nos jours, par M. le marquis Théobald de Puyferrat, membre de la société des Archives historiques du département de la Gironde.

[3] François de Durfort de Bajamont (1572-1585). Renseignements et documents abondent, au sujet de ce sénéchal, dans les publications agenaises de notre temps. Qu'il me soit permis de citer, entre autres, mon Recueil de *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais* (Agen, 1875, in-8°, p. 113-159).

[4] Sur ce Lussan et les autres gentilshommes nommés par le maréchal il serait superflu de donner des notes que l'on trouve partout et particulièrement dans l'excellent commentaire des mémoires et lettres de Blaise de Monluc par le baron de Ruble. Voir, par exemple (t. III, p. 371), la note sur Jehan de Berrac, sieur de Cadreils, qui protégea si bien la ville de Moyrax menacée par Mongonmery.

descharger le pais de tout plain de petitz fortz et villes que les anemis tiennent, et veux dire, Sire, que s'il plaist à Vostre Majesté nous secourir de quelque argent pour tenir l'armée ensemble, dans trois mois les anemis ne tiendront point sept fortz en toute ceste province de Guyenne de soixante ou plus qu'ilz y tiennent et qu'en ce que j'ay faict jusques icy il ne s'y est mis aucun denier de voz finances, mais tout d'emprunt.

Sire, vous avez tant de bons et fidelles subjectz en ceste province qu'ilz meritent bien que vous les regardiez pour les secourir et aider eux y mettant leurs vies et personnes, et peu de chose nous ayderoit beaucoup pour, les trois mois durans après, faire la guerre au pais, mais autrement il ne se peult. Il vous a pleu nous oster la generalité de Limoges qui toutesfois est de ce gouvernement. Il y a des compagnies de gens d'armes qui trois ans a n'a eu paye de Vostre Majesté et telle jamais et disent très tous qu'ils sont volontaires pour s'en aller quand il leur plaira et encores bien est on obligé pour si peu de demoure qu'ilz y firent. Quand (*sic*) aux gens de pied l'on n'y peult mettre la regle s'ilz ne sont payez et se mettent à desrober pour par après s'en aller avec leur butin et je demoureray tout seul.

Sire, je me souviens que pour l'envye que l'on portoit à feu M. de Lautrect[1], le feu Roy vostre ayeul ne le secoureut point de quelques deniers pour conserver le duché de Milan comme aussy la conqueste qu'il avoit faicte au royaulme de Naples. Ces envies et passions ont trop cousté à vostre couronne et Estat. Je dis cecy aussy pour ce qu'il y en a en ces cartiers de deça qui ont faict tout ce qu'ilz ont peu affin que je n'assemblasse poinct de forces comme Mr de Ruffec[2] qui a faict courre sus à trois compagnies qui me venoient trouver et à telle qui n'estoit en son gouvernement, faisant crier partout qu'il n'y eust aucun soldat qui sortit de son dict gouvernement et me vint trouver comme il a duit au sieur de Puyfferrat. De mesme M. de Bourdeille[3]

---

[1] Sur le maréchal de France Odet de Foix, seigneur de Lautrec, mort devant Naples le 15 août 1528, voir surtout les *Commentaires* de Monluc et les œuvres de Brantôme (édition de Lud. Lalanne, tome I et X, *passim*).

[2] Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, gouverneur d'Angoulême ; il avait épousé Anne de Daillon du Lude.

[3] Il s'agit là d'André de Bourdeille, gouverneur et sénéchal de Périgord, frère aîné de Brantôme ; il fut marié avec Jacquette de Montberon, une des dames de Catherine de Médicis, et qui ne donna pas moins de quatorze enfants à son époux. Voir dans le tome V des œuvres de Pierre de Bourdeille (p. 141) son entretien sur Biron avec Henri de Navarre.

qui par trois lettres m'a escript qu'il ne mettroit poinct sa compagnie aux champs pour ce que vous ne l'aviez poinct faict paier l'an LXXVII et qu'il ne se remueroit poinct s'il n'avoyt huict cens payes. J'en ay trois lettres. Le premier l'an LXXV avoit quatre mil hommes de pied XII c [ent] reytres et cinq canons. Ceux de Bordeaux luy offroient de deffraier l'armée pour faire quelque chose. Quand au second il est assez notoire ce qu'il laissa perdre avec les forces qu'il avoit. Je ne sçay s'ilz ont regret sy je fay quelque chose de mieux que cela. Quand à moy je n'arregarde qu'au but de faire le service de Vostre Majesté et espere avec le secours d'icelle et Dieu aydant de luy en faire à l'augmentation de son auctorité et conservation de ses subgects catholiques, les delivrant de captivité et sur ce je vous supplie tres humblement, Sire, me permettre que je demeure à demy chemin de l'entreprinse qu'il vous a pleu me commander de faire.

Sire, je vous ay faict entendre par mes precedentes les premiers seigneurs qui sont venuz au mandement que je leur ay faict de vostre part qui sont le sieur de Fumel avec partie de ma compagnie, MM. de Merville, de Lauzun, de Duras et de Vaillac, tous de très bonne volonté à faire service à Vostre Majesté et qui sont à qui mieux mieux. Ilz meritent très tous une très bonne recognoissance. S'il plaist à Vostre Majesté, en attendant, leur en escripre, et de continuer, comme aussy aux autres seigneurs qui sont venuz, tant avec Mr le Seneschal d'Agenès que avec MM. de Gondrin et de Sainct-Orens. Mr de Lauzun se plaint grandement d'une deffaveur qu'il a eu en vostre court assavoir d'une evocation que Mme d'Estissac[1] a obtenu contre luy. Il merite bien fort que l'on ayt esgard à luy, car il est des premiers prest à s'emploier en tout et de se vouloir loger au picquet. Je vous supplie très humblement, Sire, avoir esgard aux requeste et supplication qu'il vous en fera et monstrer en son endroit combien vous voulez recognoistre ceux qui vous font service.

---

[1] Mme d'Estissac était Louise de La Béraudière, si célèbre dans les annales de la galanterie sous le nom de « la belle Rouet », qui épousa en premières noces Louis de Madaillan, baron d'Estissac, mort en 1565, et, en secondes noces (en l'année même où la présente lettre fut écrite) Robert de Combaut. Mme d'Estissac était la belle-mère du comte de Lauzun (Gabriel Nompar de Caumont), auquel elle avait donné sa fille Charlotte. Tout le monde sait que Louise de La Béraudière avait été aimée d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et qu'il résulta de cette liaison un fils, Charles, qui devint archevêque de Rouen, mais tout le monde ne sait pas que Mlle de Rouet fut aussi la maîtresse de l'abbé de Brantôme, lequel composa pour elle des sonnets si mauvais qu'on peut bien dire que jamais poète amoureux n'a été moins heureusement inspiré.

Le Roy de Navarre se trouve bien deceu pour ce qu'il s'attendoit que personne ne bougeroit contre luy tant par l'aucthorité qu'il avoit gaigné, ces années dernieres, que par les menasses de quoy il uzoit à l'endroit de voz subgectz comme estant un grand prince et qui a beaucoup de moiens et que tout ce qu'il feroit seroit avoué et touttesfois l'aucthorité de Vostre Majesté se retrouve estre la plus forte et que sans celle que vous avez baillée audict sieur Roy de Navarre il n'en auroit guières en ce pais et Vostre dicte Majesté void combien de bons et fidelles subgectz et serviteurs elle a et qui volontairement se sont mis en campaigne, mais, Sire, il est besoing de moien pour les y entretenir et qu'il vous plaise monstrer à vos dicts subjectz de ceste province que ne les voulez abandonner, vous suppliant très humblement, Sire, croire que vous y en avez de bons et de fidelles.

Le malheur est advenu qu'une deffluction m'est tombée sur le pied du costé où à la cuisse j'ay eu trois arquebusades. Il y a trois jours que je ne bouge du lict ne me pouvant guieres remuer. Touttesfois la douleur se commence d'appaiser et espere dans deux jours que nous marcherons en compagnie. Cependant je fay tousjours mes appretz estant deliberé de mettre dix pièces en batterie à la premiere place que j'assauldray pour estonner ces petites places auxquelles l'on donne courage de tenir soubz esperance de secours et espere que s'il y en a quelqu'une qui vueille tenir de celles que j'attaqueray l'on luy fera sentir. Mais il seroit bien necessaire, Sire, que vos commandemens fussent executez pour le faict des munitions d'artillerie à sçavoir de m'envoier cinquante milliers de poudre et deux mil bouletz à canon, comme il vous a pleu me faire entendre par voz lettres, aussy des officiers de l'artillerie, car nous en avons bon besoing. Je vous supplie tres humblement s'ilz ne sont partiz faire reiterer le commandement de Vostre Majesté. Pour la necessité en quoy j'estoys j'ay faict achapter mil bouletz à canon et mil à couleuvrines à argent contant, mais sy la guerre dure, les susditz deux mil et cinquante milliers de poudre que m'anvoiez viendront bien à propos, car à la verité ilz n'ont point veu en ce pais batterie et furie d'artillerie et executée promptement. Les huict canons que l'on m'amena de Brouage sont les plus chetifz et y en a deux qui sont esvantez. Il en est resté audict Brouage encores huict. S'ilz m'en envoioient quatre, ilz seroient fort utilles pour vostre service, car aussy bien ilz ne s'en pourroient ayder de deux au dict Brouage et il leur en resteroit quatre. Par ce moien l'on pourroit mieux avancer les affaires.

Sire, depuis ceste lettre escripte M. le Seneschal d'Agenès que j'avois

envoié à Monclar avec ung regiment de gens de pied pour essayer de prendre Saint-Pastour[1], pour après luy envoier de l'artillerie s'ilz ne se vouloient rendre[2], mais ce qui fut faict à Gontault les a mis en telle peur qu'ilz ont abandonné ledict Saint-Pastour, Castelnau de Gratecambe, et Saint-Esteffe[3], de sorte que vous avez dix villes ou fortz qui sont remis en vostre obeissance.

J'envoie Mr de Merville presentement avec ung canon et une couleuvrine à ung fort qui est près d'icy où ilz font les braves pour ce qu'ilz ont entendu que je m'en alloys d'icy. Depuis que je suis en ce lieu[4] il a passé ung lacquay de la Royne, vostre seur, venant de devers le Roy, son mary. Il n'avoit que deux lettres l'une à la dicte Royne, vostre seur, et l'autre à Madame la Princesse ausquelles l'on n'a pas voulu toucher. Ledict laquay dist qu'il y en avoit plusieurs autres à tous les cappitaines et gouverneurs de l'autre party, lesquelles quelque trouppe qu'il trouva en chemin luy ostarent et bruslarent sans les voir et luy defendirent de s'enquerir de quel party ils estoient. Ledict lacquay dict que le dict sieur Roy de Navarre mandoit à tous les cappitaines des villes et fortz de munir ceste ville et la garder et plustost en abandonner d'autres. Par là l'on void de combien elle luy servoit et l'avoit en affection. J'espere que dans peu de jours l'on luy ostera le passage de la riviere depuis le Mas de Verdun jusques à Bourdeaux[5].

---

[1] Par une singulière coïncidence deux notices sur les deux petites villes voisines ici mentionnées sont simultanément préparées par deux de mes vaillants et chers confrères, l'une sur Mouclar-d'Agenais par M. l'abbé Dubois, curé de Saint-Pierre de Buzet, correspondant de la Société académique d'Agen, l'autre sur Saint-Pastour (commune du canton de Monclar et à 9 kilomètres du chef-lieu), par M. Brassier, membre du conseil héraldique de France. Les deux historiens auront à citer le présent document et combien d'autres historiens, en Agenais et même dans le reste de la Guyenne, auront à le citer aussi !

[2] La phrase est assez incorrecte. Le grand-maitre de l'artillerie s'entendait mieux à détruire des villes qu'à construire des phrases.

[3] On connait trois communes du nom de Saint-Estèphe, une dans la Charente, à 15 kilomètres d'Angoulême, une dans la Gironde, à 8 kilomètres de Pauillac, la troisième dans la Dordogne, à 11 kilomètres de Nontron. Sans doute il ne faut pas chercher si loin la localité citée par le maréchal. Saint-Etienne de Lougrate, assez proche de Saint-Pastour et de Castelnaud, était une bonne position stratégique et une petite place autrefois fortifiée. Elle serait ici désignée par le nom autrefois usité de Saint-Estephe.

[4] Ce lieu était Tonneins, comme nous l'avons vu dans le récit de F. de Syrueilh.

[5] On peut dire que le maréchal de Biron fut un aussi redoutable adversaire pour le roi de Navarre qu'il devait être, plus tard, un inappréciable auxiliaire pour Henri IV qui aimait à l'appeler *l'instrument le plus tranchant de ses victoires.*

Sire, je ne veux oblier de representer à Vostre Majesté les services que luy faict M. le president Nesmond[1] en ceste armée soyt en ce qui concerne le faict des finances, n'y ayant aucun des financiers, ou pour les vivres d'ycelle armée, et moy pour n'avoir encores esleu de mareschal de camp pour les envies qui sont de l'ung à l'autre. Nous avons tous deux tous les affaires sur les bras. Je supplie très humblement Vostre Majesté de faire paroistre au dict sieur president Nesmond que vous avez agreable qu'il soit icy et le prier de continuer.

Sire, nous n'avons encores peu recepvoir aucungs pionniers ne chevaulx d'artillerie de ceulx qu'il vous a pleu ordonner pour ceste armée et ceux que nous avons sont extraordinaires et par artifice. Il est necessaire qu'un des generaulx s'avance icy près de moy et qu'il y employe tout son sçavoir, et fault que je vous die, Sire, à mon très grand regret que vous avez de très mauvais serviteurs en vostre Court de Parlement de Bourdeaux et qui font tout ce qu'ilz peuvent contre vostre service et mettent en danger vostre ville de Bourdeaux et celle de Libourne. Tant que y suis ilz ont craincte de moy, car j'ay l'œil sur eux et sçavent que je sçay plus de choses d'eulx qu'ilz ne voudroient. Ilz m'empeschent tant qu'ilz peuvent que je ne reçoive argent, pionniers, chevaulx et munitions, mais ce n'est sy secretement que je ne le sache et que je ne leur en aye escript ce jourd'huy bien ouvertement[2] et mandé que j'en advertirois Vostre Majesté, laquelle excusera, s'il luy plaist, ceste lettre faicte à pieces et à bastons rompuz[3] tant pour les affaires que j'ay sur les bras que pour le mal que j'endure à mon pied et des choses qui interviennent d'heure à autre.

Sire, presentement je viens de recevoir une lettre d'ung commis au

[1] C'était François de Nesmond, président à mortier au parlement de Bordeaux depuis le 27 août 1572, mort en septembre 1606. Voir dans les *Autographes de personnages ayant marqué dans l'Histoire de Bordeaux et de la Guyenne* (tome xxx des *Archives historiques de la Gironde*, 1895, in-f°, p. 149-150, une bonne petite notice sur le fils de François, le premier président André de Nesmond, chevalier, seigneur de Chézac, de Saint-Disant en Saintonge, de Laroque-Timbaut en Agenais, de Maillou et de Tersac, en Angoumois, qui présida la chambre de l'Edit à Nérac.

[2] Cette lettre ne nous a malheureusement pas été conservée. Du moins je ne la trouve ni parmi les lettres du maréchal déjà imprimées en grand nombre dans les *Archives historiques de la Gironde* et dans divers autres recueils, ni parmi ses autres lettres inédites par moi recueillies et que je ne tarderai pas à publier.

[3] J'ignore comment Henri III jugea cette lettre que son auteur trouvait si décousue et si imparfaite. Quant à moi, je la regarde comme très remarquable et il me semble que le maréchal n'en a guère écrit d'aussi curieuses et d'aussi importantes.

payement de Messieurs de la Court de parlement de Bourdeaux et commis du Tresorier ordinaire des guerres qui m'escript ne pouvoir encores venir icy combien qu'il y a trois sepmaines qu'il y deust estre et s'excuse qu'il attand des blancs dudict Tresorier. Ilz s'excusent l'ung sur l'autre pour ne rien faire qui vaille ; il faudra qu'à la fin je les chastie bien estroit[1].

---

[1] Bibliothèque nationale, Fonds français, registre 15563, f° 138-140. *Copie d'une lettre escrite au Roy par Mgr le mareschal de Biron, du 28 juillet 1580.* — Je joins à cette indication une dernière note qui complètera tout ce que l'on vient de lire sur la prise de Gontaud. Les historiens de l'Agenais ont très peu parlé de cet évènement. L'abbé Joseph Labrunie (*Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen* publié par M. O. Fallières, Agen, 1892, grand in-8°), se contente de dire dans une demi-douzaine de mots bien comptés (p. 119) : « Biron fait le siège de Gontaud, le prend et le détruit. » C'est presque la rapidité du *veni, vidi, vici* et il était impossible de mieux justifier le titre d'abréviateur. Le devancier de Labrunie, le chanoine Bernard Labénazie, en son *Histoire de la ville d'Agen et païs d'Agenois,* dont j'ai le manuscrit sous les yeux (communiqué par mes chers neveux MM. Jean et Guy de Boëry), n'avait pas même daigné mentionner l'affaire. Le plus récent de nos annalistes, le très regretté Jules Andrieu, a seulement rappelé (t. I, p. 300) que Biron fit « le siège de Gontaud, qui, emporté d'assaut le 13 juillet, avait subi toutes les horreurs du pillage », ajoutant que « les habitants furent égorgés, et leurs maisons livrées aux flammes ». Samazeuilh n'avait guères été moins discret (*Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, t. II, p. 245), et encore s'est-il trop développé, car il a commis deux erreurs, l'une en avançant que Gontaud « appartenait à Biron », l'autre en essayant d'identifier *Lardimalie* avec un « capitaine Largimarie ou Lardimarie dont il a été question dans divers combats en Bazadais ». On peut encore reprocher à Samazeuilh de n'avoir pas reconnu *un des premiers barons de Guyenne* dans « un nommé Cancon ». Cette grotesque méprise s'épanouissait déjà dans l'*Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne* où nous lisons (t. I, p. 414) : « La ville même bientôt *réduite en cendres,* hormis la seule maison *d'un homme appelé Cancon* ». Saint-Amans, qui prétend lui aussi que « Gontaud appartenait à Biron », termine ainsi son récit du sac de cette place : « Le souvenir de cet affreux évènement se conservait encore, il y a quelques années, dans une ancienne chanson, ou plutôt une complainte, dont je rapporte ici trois vers ; le dernier était lamentablement répété à la fin de chaque couplet :

Las damos qué soun sul rampart,
Cridon moun Diou ! biergè Mario !
Adiou, Gontaou ! billo joulio ! »

J'ai en vain longtemps cherché les autres vers de la complainte et j'avoue que, dans mon ardente curiosité, j'aurais volontiers donné pour ces pauvres vers gascons les œuvres complètes de tous nos poètes *décadents* et *déliquescents.*

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

L'AGRICULTURE DU SUD-OUEST

ET LE

CONCOURS RÉGIONAL D'AGEN

EN 1896

(Suite)

Parmi le nombreux matériel agricole exposé sur l'esplanade du Gravier, les séchoirs à prunes sont assurément les plus spéciaux à notre localité et, par cela même, les plus dignes d'intérêt. Peut-être sont-ils aussi les moins étudiés au point de vue scientifique. Le problème se présente cependant complexe et pouvait tenter les hommes instruits, désireux de résoudre par leurs connaissances les difficultés des choses pratiques.

Pour donner au pruneau son bouquet et ses excellentes qualités, il est nécessaire de lui enlever un volume d'eau égal aux deux tiers de son poids dans un laps de temps aussi bref que possible. Il faut, en second lieu, transformer, par une cuisson convenablement graduée, la pectine de la pulpe en acide pectique, avant d'atteindre une température de 100 degrés qui mettrait obstacle à cette évolution, indispensable à une parfaite réussite.

La réalisation de ce double résultat n'est pas chose aisée. Fait-on usage, par exemple, d'un courant d'air chaud susceptible d'entraîner la vapeur d'eau, au fur et à mesure de sa formation, par une marche ascensionnelle très active, on provoque une perte constante de calorique. Opère-t-on, au

contraire, sans courant d'air chaud, comme cela a lieu avec les fours ordinaires ou fours de boulanger, les vapeurs produites se condensent sur les fruits par suite de la chaleur constamment décroissante de la température. Il en résulte une nouvelle évaporation à effectuer aux chauffes suivantes, une perte notable de combustible, de temps, de principes gommeux et sucrés qui se répandent sur les claies.

Avec les procédés actuels la durée de la préparation exige de 30 à 36 heures, tandis qu'elle ne devrait pas dépasser 10 ou 12 heures pour être économique. Des études commencées par un ingénieur de mérite, M. A. Couderc, et malheureusement interrompues, attestent la possibilité de réduire dans de notables proportions, par une meilleure entente des lois du calorique, le temps présentement nécessaire à cette opération. Comme il arrive souvent, le hasard ou, pour être plus exact, des expériences tout à fait empiriques sont venues confirmer les prévisions du savant ingénieur. Une fournée de prunes vertes a été laissée pendant trois quarts d'heure environ dans une étuve réglée à 80 et 90 degrés. A un moment précis, déterminé par un certain brillant des fruits, on a extrait la fournée de l'étuve et on l'a faite refroidir à l'air extérieur. Remise de nouveau au séchoir à une température de 60 degrés, on a graduellement chauffé jusqu'à complète cuisson. Non sans une certaine surprise, le résultat ainsi obtenu a été trouvé satisfaisant, sauf une teinte rouge trop accentuée du produit à laquelle il pourrait être remédié par un glaçage ou par le procédé américain (1). Conduite comme nous venons de le dire, l'opération n'a pas dépassé 10 heures. Cette expérience, répétée par différentes personnes, a réussi toutes les fois qu'elle a été faite dans les mêmes conditions et avec le soin voulu.

Une pratique des cultivateurs de pruniers de l'Amérique

---

(1) *Le Prunier en France et à l'Étranger*, par LOUIS BRUGUIÈRE.

peut servir d'explication à un fait si opposé aux usages suivis par les agriculteurs de l'Agenais. On doit, prétendent ces derniers, préparer la peau de la prune par un calorique doux et gradué, afin d'en prévenir la rupture et d'éviter la perte de la pulpe. Les américains, tout au contraire, plongent les fruits verts, durant une demi-minute environ, dans un bain bouillant d'eau caustique, avant de les soumettre au calorique d'un séchoir ou à l'action économique des rayons solaires du climat chaud et sec de la Californie. De la sorte, ils provoquent de très légères déchirures sur la peau du fruit qui, presque imperméable de sa nature, se laisse mal traverser par la vapeur d'eau. Trop petites pour livrer passage à la matière coagulée, ces ouvertures donnent issue néanmoins à l'eau de végétation et abrègent ou tout au moins facilitent la déssication, lorsqu'elle a lieu par une simple exposition à la chaleur solaire.

Pour les deux faits énoncés ici : immersion dans l'eau bouillante ou passage brusque à une température de 80 à 90 degrés, il est permis d'admettre l'origine d'un même phénomène scientifique. Dès lors, ne peut-on pas conclure, comme nous l'avons annoncé tout d'abord, à la possibilité de réduire dans une notable proportion le temps actuellement employé à la cuisson de la prune.

Cinq étuves ont seulement pris part au concours d'Agen. Ce sont les étuves de MM. Ribes, à Lamothe-Fey, près Monflanquin ; Marcheron, à Saint-Pastour ; Cazenille, à Port-Sainte-Marie ; Lagarde, à Port-Sainte-Marie et Déloustal, à Castelmoron-sur-Lot. Ces appareils, ainsi qu'on a pu le voir, procèdent tous d'un principe à peu près identique. Une chambre ou séchoir surmonte un foyer ; des tuyaux et des plaques rayonnantes, diversement placés, distribuent le calorique en tous sens dans l'intérieur de la chambre ; des ouvertures à fermoir donnent passage, en temps utile, à la vapeur d'eau ou à un excès de chaleur ; des étagères, desti-

nées à recevoir les fruits, reposent sur un axe tournant ou sur un chariot à chemin de fer et occupent l'intérieur de l'appareil.

Ainsi établies, les étuves françaises donnent pour la plupart de bons résultats. Toutefois, il existe certains aménagements ingénieux parmi les nombreuses étuves étrangères décrites dans l'ouvrage *Le Prunier en France et à l'étranger* (1) qui, adoptées par les constructeurs français, amélioreraient sensiblement les appareils en usage dans nos campagnes. Tels sont : les foyers à enveloppes concentriques doubles, séparées par un corps mauvais conducteur de la chaleur (étuve Raynolds) ; les plafonds à gaîne et à obturateur débouchant dans le tuyau de la cheminée (étuve Alden); l'établissement de la cheminée de l'étuve d'après une section susceptible d'entraîner uniquement le gaz de la combustion et la vapeur d'eau exhalée des fruits (méthode Couderc); l'installation d'un mécanisme à l'intérieur du séchoir permettant de déplacer la fournée du dehors et de la faire passer dans les différentes zones de température, sans extraire les claies, c'est-à-dire sans perte de temps ni de calorique (étuve Willams), etc.

Malgré le nombre restreint des concurrents, le jury a accordé, à la suite des épreuves pratiques, deux médailles d'argent à MM. Ribes et Cazenille et deux médailles de bronze à MM. Déloustal et Lagarde.

Un nouveau concours d'étuves à prunes doit être organisé, nous a-t-on assuré, dans des conditions différentes. S'il est établi sur une large base avec de nombreuses et importantes récompenses, il obtiendra, nous en avons la certitude, ici comme dans toutes les contrées intéressées à la production et à la bonne préparation de la prune, un entier succès.

---

(1) *Le Prunier en France et à l'étranger*, par Louis Bruguière.

Nous commencerons notre visite à la belle et nombreuse section des animaux par l'espèce bovine. Toutes les races de l'Ouest et du Midi s'y trouvaient représentées avec une importance variable. La place principale était occupée par les animaux garonnais, limousins et gascons ; puis venaient les divers types des Pyrénées et les races laitières. L'ensemble présentait une homogéneité remarquable, résultat des soins donnés et d'une intelligente sélection.

De ces différents groupes la race limousine est celle qui a subi les plus heureuses transformations pendant ces dernières années et celle aussi qui a progressé le plus rapidement. Par suite, elle tend à prendre une extension de plus en plus grande autour de son centre d'élevage. Notre belle race garonnaise, sa voisine et jadis sa rivale, commence à lui céder le pas. Certains éleveurs cherchent même à l'améliorer par l'intervention du sang limousin, et on trouve aujourd'hui dans les concours régionaux une catégorie spéciale réservée à ce croisement sous le nom de limousin-garonnais.

Pour bon nombre d'agriculteurs ce n'est là ni une solution, ni un idéal. Ils désirent, au contraire, conserver la race garonnaise avec ses précieuses aptitudes, tout en l'améliorant par la voie lente mais sûre de la sélection. En cela, ils seront soutenus par l'administration départementale qui met à leur disposition des taureaux de choix garonnais, sans exclure, toutefois, les types limousins ou bazadais sur les points où ils peuvent être préférés. Quelle que soit la méthode suivie — sélection ou croisement — le succès appartiendra, nous en avons la certitude, à ceux qui auront d'abord transformé leurs cultures et accru leurs ressources fourragères. Plus une race est améliorée, plus aussi, il ne faut pas l'oublier, elle devient exigeante.

En cela, les éleveurs du Limousin nous ont donné les meilleurs exemples. Les prairies et les pâturages, trop souvent négligés dans nos contrées, sont l'objet de leur part des

soins les plus attentifs. A la suite d'une mission scientifique, le savant et regretté M. Barral en a fait une intéressante constatation. Par un aménagement des eaux bien compris, a-t-il dit, la quantité de foin récolté sur certains points du Limousin a pu être doublée et la nature des plantes qui le composent s'est elle-même modifiée. Aux joncs, aux carex, aux renoncules ont succédé les légumineuses, les flouves, les fétuques, etc. En même temps que croissait la quantité des fourrages récoltés, leur valeur nutritive augmentait d'un tiers et quelquefois de moitié. Mais il ne suffit pas d'arroser, ajoute le savant agronome, pour obtenir un foin abondant et de première qualité, il faut des arrosages continus et intermittents qui font descendre dans la terre la couche d'air qu'a remplacée la première nappe d'eau. Il y a ainsi renouvellement de l'oxygène de l'air dans la tranche du sol où vivent les racines ; ni air non renouvelé et dont l'oxygène est épuisé, ni eau stagnante ne conviennent à la végétation. Il est donc bon que les arrosages aient lieu une fois, deux fois, trois fois par semaine sur le même terrain, selon la nature du sol. La récolte du foin est egale en poids à l'état vert, d'après les recherches de laboratoire, à la soixantième partie de l'eau évaporée par les feuilles. Il en résulte que plus il passe d'eau à travers les plantes et plus la récolte est abondante et fructueuse, à condition toutefois que l'eau aura rencontré et pourra charrier avec elle beaucoup de principes utiles aux végétaux.

Après cette instructive citation et nos précédentes réflexions, nous mentionnerons à côté du type limousin brillamment représenté à Agen par les élèves de MM. Catheu, Limousin et Ruaud, certains sujets du concours dérivant de races différentes, remarquables eux-aussi par la perfection des formes, l'ampleur des muscles et la finesse des tissus. Tels sont les garonnais de M. Bernède, les bazadais de M. Balade et les bretonnes de M. Leoni Langlois qui ont

chacun obtenu, dans leur catégorie, l'objet d'art réservé aux meilleurs groupes du concours.

Dans la division de l'espèce ovine on constatait la présence des diverses races indigènes, celle de jolies bêtes d'origine étrangère relevant des types south-down et Dishley. On y trouvait également des animaux de race mérinos et des croisements entre races françaises et étrangères.

Nous avouons comprendre l'introduction dans nos troupeaux des races améliorées. Le mouton est destiné, à la vérité, à utiliser sur les exploitations du sud-ouest certains pâturages et certains fourrages dont le gros bétail ne saurait profiter. Mais un troupeau de race indigène, fut-il élevé sur les causses du Lot ou sur la lande de Gascogne, peut, avec l'intervention d'un bélier de race étrangère améliorée, donner naissance à des animaux plus amples, faisant plus de poids et mieux appréciés sur les marchés. Si, comme il arrive d'ordinaire, l'élevage est dirigé en vue de la vente des jeunes animaux, ceux-ci représentent pour la consommation une valeur plus grande, tandis que la dépense totale du troupeau est seulement accrue des frais d'entretien peu considérables de un ou de deux béliers.

Aussi le prix principal de cette division, consistant en un objet d'art, a-t-il été décerné à M. Vitrac, de Granat, pour ses animaux sensiblement améliorés de la race rustique des Causses du Lot.

Non moins dignes étaient d'un prix d'ensemble, parmi le groupe de l'espèce porcine les animaux limousins de M. Bovicomte, de Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Il en est de même de la bête limousine de M. Pauzet, de Saint-Yrieix (n° 723 du catalogue) qui a obtenu l'objet d'art réservé au meilleur sujet, présenté par des métayers, des fermiers ou des propriétaires, cultivant une exploitation inférieure à 30 hecta-

res. A citer également dans cette division les yorkshire purs ou croisés de MM. Fournier de Saint-Amant et de Lisleferme, deux éleveurs de mérite, avantageusement connus dans le département de Lot-et-Garonne.

Le croisement anglais, on ne peut le nier, a considérablement transformé les anciennes races locales. Parfois même on a fait intervenir le sang étranger dans de telles proportions, qu'on pourrait se croire en présence d'une race anglaise. C'est là, selon notre avis, une exagération condamnable. Le consommateur recherche avant tout une graisse de première qualité et une proportion de muscles que ne donne pas l'animal étranger.

L'exposition de la basse-cour, toujours bruyante, a obtenu un véritable succès. Les diverses variétés de volatiles, poules, pigeons, pintades, canards, oies, dindons y formaient avec les lapins et les léporides un ensemble de 197 lots.

C'est qu'en effet l'élevage des animaux de basse-cour est très en faveur dans le sud-ouest, tant parmi les propriétaires que parmi les métayers. Les uns et les autres trouvent dans cette branche de la production agricole une ressource alimentaire et un produit de vente assez important. Aussi ont-ils su créer des types qui ne le cèdent en rien aux meilleures variétés étrangères. Qui ne connait de réputation la poule noire de Gascogne, celle de Barbezieux, les oies dites de Toulouse, les dindons et les pigeons de Montauban, enfin les canards gascons dont les foies servent à confectionner certains pâtés fort estimés des gourmets.

Au nombre des plus beaux specimens de cette division nous devons placer les heureux triomphateurs du prix d'ensemble exposés par M. le comte de Lainsecq, de Lormont (Gironde), ainsi que les lauréats d'un objet d'art accompagné d'une somme de 150 francs, présentés par M. Mailhes de Momères (Hautes-Pyrénées).

Bien que le département de Lot-et-Garonne ne soit pas, à proprement parler, un pays d'élevage pour le cheval, le concours hippique d'Agen a été cette année très remarquable. Jamais, à la vérité, récompenses plus importantes n'avaient été offertes aux éleveurs. Egalement désireux de former de bons chevaux de guerre et de service, l'Administration des haras et le Conseil général de Lot-et-Garonne ont porté au chiffre de 32,000 francs la somme mise à la disposition du jury.

Aussi 278 animaux sont-ils venus occuper le baraquement disposé d'une façon très heureuse sur le champ de foire et la promenade du Pin, d'après les indications de M. de la Fargue Tauzia, le distingué inspecteur général des haras de la circonscription du Sud-Ouest. Ce nombreux effectif, groupé en quatre catégories, subdivisées elles-mêmes en plusieurs sections, comprenait des poulains entiers de 2 ans, issus de pur sang arabes, de pur sang anglo-arabes, de demi-sang ou n'ayant pas moins d'un quart de sang arabe; des poulains entiers de 3 ans de même origine; des pouliches de 3 ans d'origine semblable; enfin des juments poulinières.

Celles-ci, on peut le dire sans hésitation, constituaient la partie brillante de ce concours. Il est difficile, en réalité, de rencontrer des sujets d'une régularité de ligne plus parfaite que *Kraina* à M. Viguerie, *Pervenche* à M. Ducos et *Girouette* à M. Ayral.

La catégorie des poulains n'était pas non plus sans mérite; elle possédait un nombre important d'animaux qui peuvent donner à leurs propriétaires les meilleures espérances. Citons, entre autres, *Syrius* et *Amer* à M. Fourcade, *Quinaud* à M. Viguerie, *Aster* à M. de Juge, *Kisber* à M. Ayral qui ont obtenu les premiers prix de leurs sections. Nous croyons devoir mentionner également deux éleveurs en réputation du département de Lot-et-Garonne: MM. de Bazi-

gnan et de Sevin, dont les noms figurent, cette fois comme d'habitude, parmi les lauréats.

C'est, nous tenons aussi à le rappeler, M. Viguerie, l'habile éleveur de l'Espinet (Haute-Garonne) qui, sur la désignation de ses principaux concurrents, a eu l'honneur de recevoir l'objet d'art offert par le Ministre de l'Agriculture au meilleur lot du Concours.

Si maintenant il était permis d'exprimer un regret au sujet de cette exposition assurément fort satisfaisante, nous constaterions l'absence complète, à l'état même de croisement, du cheval anglais norfolk. De taille moyenne, parfaitement développé dans son ensemble et à allures rapides, le cheval norfolk semble particulièrement désigné, d'après l'opinion de certains hommes compétents, pour donner aux races du Midi une plus grande ampleur, sans rien enlever de leurs qualités propres. Les excellents résultats obtenus dans le département du Gers par un éleveur de grand mérite, M. de Laroque Ordan, en sont une preuve incontestable. En Allemagne, il importe de le mentionner pour notre propre instruction, le type croisé norfolk est très apprécié tant pour la cavalerie que comme cheval de service.

L. BRUGUIÈRE.

(*A suivre*).

UN MINISTRE DE LA MARINE

ET SON MINISTÈRE

SOUS LA RESTAURATION

LE BARON PORTAL

(*Suite*)

VI

« Sire, disait M. Portal dans son rapport au Roi en 1821, il résulte » du travail que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'approbation de » Votre Majesté au commencement de la dernière session, que pour » avoir en 1830 une force disponible d'environ 40 vaisseaux, 50 fré- » gates, et un nombre proportionné de bâtiments inférieurs, et pour- » voir aux besoins de nos colonies, en un mot assurer à la France » une existence navale utile et durable, il faut y consacrer annuelle- » ment 65 millions.

» Cette vérité a trouvé peu de contradicteurs. Les Chambres ont » manifesté l'intention de s'y associer; elles ont voté les 50 millions » qui leur avaient été demandés, et ont exprimé le regret de ne » pouvoir accorder davantage.

» L'influence de cette détermination s'est fait sentir dans les diffé- » rentes parties du service, mais, si l'effet matériel a été sensible, » l'effet moral l'a été bien davantage. Le département de la Marine » plus connu, plus exactement apprécié, a déjà repris confiance.

« Ma tâche se bornera désormais à rappeler le plan primitif jus- » qu'à ce qu'il ait été complètement exécuté. Lorsque je parle de

» reproduire ce plan, je ne m'engage pas précisément à calquer » toutes les dépenses de 1821 sur celles de 1820, la mobilité des cho- » ses y mettrait un obstacle insurmontable. Chacun concevra par » exemple, que si de puissants motifs avaient fait prévaloir les » armements sur les travaux, il faudrait adopter plus tard de nou- » velles combinaisons pour maintenir l'équilibre.

» Je sais que Votre Majesté aurait désiré que la Marine pût jouir » dès cette année du crédit de 65 millions, le seul qui puisse égaler » ses besoins, mais puisque des dispositions commandées par l'inté- » rêt général y mettent obstacle, puisque la part assignée à mon dé- » partement dans les ressources de 1821 ne sera supérieure que de » trois millions au crédit de l'année dernière, je dois, sans mécon- » naître ce qu'un tel accroissement a d'utiles, en démontrer l'in- » suffisance et signaler les préjudices que vont occasionner de nou- » veaux délais.

» Il importe que ce tableau demeure exposé au grand jour ; la » prospérité croissante des finances de l'Etat fait espérer que ce ne » sera pas sans fruit. »

Le rapport entre en suite dans des développements analogues à ceux du rapport de 1820.

» Votre Majesté, disait M. Portal en terminant, d'accord avec les » Chambres, voudra que la Marine participe bientôt à l'aisance pu- » blique, et que, comme les autres services dont les nécessités sont » déjà satisfaites, elle obtienne, enfin, ce qu'elle demande depuis » si longtemps, l'honneur, et le moyen de remplir votre attente et » celle de la France. »

M. de Bourrienne, ministre d'Etat, dans sa réponse au nom de la commission du Budget, regrettait que l'on ne pût accorder davantage à la Marine, car disait-il, l'économie pourrait bien n'être qu'un surcroît de perte.

» S'il faut, comme le prouve le Ministre, 65 millions pendant dix » ans pour la sauver d'une ruine totale et la faire reparaître avec » quelque importance au rang des puissances maritimes, serait-il » sage, serait-il conforme même aux règles d'une bonne économie, » de prolonger ce terme par une restriction de crédits, trop au des- » sous de 65 millions. Ce crédit d'ailleurs n'est pas définitif; dans » la somme demandée entrent les frais de constructions de hangars, » de bassins, de cales couvertes, d'ouvrages hydrauliques, de forti- » fications, etc. »

M. de Bourienne, terminait en proposant d'allouer le crédit de 53 millions demandé par le Ministre.

La discussion parlementaire de 1821 fut beaucoup plus passionnée que la précédente.

Nouveau venu l'année d'avant, ne pouvant donner prise à la critique, en raison du peu de temps qu'il avait passé aux affaires, M. Portal avait d'abord été entouré du prestige des projets qu'on lui prêtait. Il avait bénéficié d'un certain succès de curiosité, qui dans les assemblées mène les plus sérieux, et qui attend toujours l'homme politique, portant en lui des idées nouvelles.

Mis en lumière par sa contenance à la fois aisée et ferme à la tribune, et par son dédain des applaudissements, il avait vaincu dans le pur domaine des idées, et n'avait eu devant lui que des oppositions théoriques.

Il devait se heurter en 1821 à des contradicteurs personnels. Son attitude indépendante, uniquement soucieuse d'adversaires sérieux, devait en premier lieu déchaîner contre lui la troupe de brouillons que compte toujours une assemblée. Son titre de ministre civil d'un département militaire, ameutait contre lui tous les officiers généraux qui siégeaient alors à la Chambre.

Ils professaient cette doctrine surannée suivant laquelle un civil, incapable de posséder l'esprit militaire, n'est pas apte à diriger des corps d'officiers.

Ces détracteurs de parti pris qui s'appelaient dans le Parlement de 1820, Foy, Sébastiani, Turquet, n'osant exprimer ce grief d'une façon ouverte, en prenaient motif pour s'attaquer à tous les actes de l'administration de M. Por al.

Ils ont eu des descendants, ils en ont encore aujourd'hui qui, comme leurs précurseurs, refusent de comprendre qu'un administrateur et un commandant de troupes sont personnes distinctes, qui sans doute, voudraient rayer de notre histoire les noms de Colbert, de Louvois, de Carnot et de Portal.

Cette opposition du parti militaire fut très vive en 1821. Jointe aux criailleries des turbulents et aux déclamations passionnées et parfois éloquentes des grands opposants de gauche, Benjamin Constant et Manuel, elle pesa assez lourdement sur le ministre, qui fit tête à toutes les critiques ne prenant, il faut l'avouer, guère la peine de réfuter des adversaires comme Labbey de Pompières, mais essayant de convaincre les généraux, qui ne voulaient pas être con-

vaincus, et opposant des réponses calmes et modérées aux pressantes objurgations de la gauche.

M. Portal, malgré son éloquence, n'abordait pas volontiers la tribune. Au rebours de la plupart des hommes du Midi, il n'était pas bavard, et n'avait aucun goût pour les paroles inutiles. Le tour de son esprit était plein de charme et d'originalité. Souvent Louis XVIII interrompant le travail qu'ils faisaient ensemble: « Allons Portal, lui « disait-il, causons. »

» Le ministre de la Marine, disait M. Pasquier, s'était fait une place » à part, s'était acquis sur l'estime et la considération publiques des » droits qui devaient encore s'accroître. On ne pouvait méconnaître » les soins qu'il donnait à son administration. Son caractère sûr, » conciliant, son incontestable capacité, son esprit politique enfin, » l'avaient, malgré sa modestie, placé très haut dans le parti roya- » liste. »

» Peu pressé de se produire, son seul tort était de ne pas oser af- » fronter la tribune; il l'aurait pu très facilement. »

Les fragments que nous avons donnés et que nous donnerons encore de ses discours, prouvent de façon irrécusable que si M. Portal ne se posait pas en orateur, c'est qu'il ne le voulait pas.

« Chaque année, disait-il dans son adresse à la Chambre de 1821, » les mêmes objections ou des objections analogues se reproduisent » sur le Budget de la Marine. Chaque année je dois y faire à peu » près les mêmes réponses, je ne le regrette point; je m'en félicite » au contraire; c'est ainsi que la conviction s'établit.

» C'est ainsi que la pensée des Chambres s'identifie avec celle du » gouvernement dont on finit par comprendre les besoins et les dif- » ficultés de manière surtout à démêler dans chaque situation ce » qu'il faut dire et ce qu'il faut taire.

» C'est, Messieurs, lorsque vous êtes tous pénétrés de la nécessité » d'accélérer la restauration de la Marine, qu'il vous a été proposé » de réduire son budget, parce que, vous dit-on, le commerce, en- » touré d'entraves, n'a pas besoin d'une protection si dispendieuse.

» Indépendamment de ce qu'il est de la dignité de la France et de » son Roi, que nous tenions notre rang sur les mers, que nous pro- » tégions nos colonies, et que nous restions, selon le vœu de la na- » ture, la seconde métropole du monde maritime, vous avez vu que » notre commerce occupait déjà 52 mille marins, et que la marine » intervient pour une part considérable dans le commerce extérieur » de la France qui s'élève à près d'un milliard. »

» Je désire ardemment que ce commerce s'étende, et que les négo-
» ciants de nos ports y participent chaque jour davantage ; le gou-
» vernement ne néglige rien à cet effet. D'une part, il accorde des
» primes d'encouragement pour les grandes pêches ; de l'autre, il
» s'efforce de rendre plus sûrs l'abord de nos côtes et le séjour de
» nos rades, et enfin il cherche soigneusement à rétablir d'ancien-
» nes relations ou à frayer de nouvelles voies.

» Mais toutes ces tentatives toujours subordonnées à la ferme
» détermination du monarque de n'attenter aux droits de personne,
» et de conserver aussi longtemps que possible à ses peuples l'ines-
» timable bienfait de la paix, touchent de trop près à la politique
» extérieure, pour que vous n'approuviez pas la circonspection avec
» laquelle je crois devoir en parler.

» On a peine à s'expliquer comment ceux qui voudraient que notre
» Patrie fût formidable, oublient que la Marine est une des princi
» pales branches de la force publique, et demandent qu'elle soit faible
» en temps de paix et insuffisante en temps de guerre.

» La Chambre a bien voulu s'associer au plan que je lui ai exposé
» d'après les ordres du Roi. La prospérité toujours croissante de
» nos finances, permet d'espérer que rien ne contrariera sa bonne
» volonté et que nous arriverons enfin aux 65 millions indispensables
» pour conserver nos précieux établissements, féconder notre indus-
» trie et donner à la France une Marine digne d'elle. »

M. Villemain, parlant après le ministre, conteste cette prétendue prospérité publique dont on se sert pour demander de nouveaux sacrifices au peuple, mais il reconnaît la nécessité des crédits demandés pour la Marine.

M. Avoyne Chantereine appuie également les arguments du Ministre.

M. Ternaux ne croit pas qu'en temps de paix comme en temps de guerre, la France puisse trouver dans le développement de cette branche de la force publique, des avantages assez grands, pour compenser un énorme sacrifice. Il affirme que les colonies ne valent pas la peine d'être défendues, et que nos côtes en temps de guerre peuvent très bien être protégées par la garde nationale bien organisée.

M. Labbey de Pompières se plaint d'un article dirigé contre lui par les *Annales Maritimes* et accuse le Ministre de l'avoir fait publier.

M. Portal était habituellement peu sensible aux piqûres de ce moustique parlementaire, mais cette fois-ci l'attaque dépassait la

mesure, et il s'attira cette réplique du Ministre : « Je déclare ne pas » plus connaître que M. Labbey de Pompières, l'auteur de l'article » dont il s'agit. Il n'est ni dans mon caractère, ni dans mes princi- » pes de faire des diatribes contre qui que ce soit. »

Le général Sébastiani pense qu'on remédierait au système actuel de l'administration de la Marine qui lui paraît vicieux, par la création d'un conseil d'amirauté comme en Angleterre.

Le Ministre repousse vigoureusement cette proposition.

Le général Foy se préoccupant de la traite des noirs. « Le gou- » vernement du Roi, répond M. Portal, exécute avec fidélité, avec » sincérité les conventions faites et les dispositions des lois qui ont » été rendues sur le trafic des nègres. J'aime à faire cette déclara- » tion à la Chambre. Le Rapport qui lui sera présenté ne laisse au- » cun doute à cet égard. »

A propos de cette question brûlante, M. Benjamin Constant prononce dans cette session un discours à sensation ; il réclame avec énergie une législation sévère contre les traitants, promise et non réalisée par le Ministre.

« D'où vient, s'écrie l'orateur, qu'à la session dernière le Ministre » a promis à la Chambre une loi plus rigoureuse que les lois actuel- » les, qui en effet sont insuffisantes. Il n'a proposé aucune loi nou- » velle contre le plus atroce des crimes dont un malfaiteur puisse » être coupable.

» Est-il possible qu'il révoque en doute des faits entourés d'évi- » dence, des faits patents que constatent nos correspondants diplo- » matiques, et dont nos propres agents reconnaissent la réalité ? »

Benjamin Constant cite ensuite le cas de l'*Elisa*, dont le capitaine a été convaincu de faire la traite ; « il n'en a pas été inquiété, a vendu » même son bâtiment au gouverneur du Sénégal, et quatre agents » subalternes français, convaincus de complicité avec lui, ont été » destitués avec allocation de pensions.

» Puis le cas du *Rôdeur* : 39 unités de sa cargaison vivante furent » jetés à la mer comme étant devenues aveugles. Aucune poursuite » ne fut intentée pourtant contre le capitaine dont le nom est connu » et qui vient de réarmer subitement pour une expédition analogue. »

Le discours se termine ainsi : « Lorsque les Anglais prennent et » confisquent les vaisseaux négriers ils émancipent les nègres. Quand » on a demandé au Ministre ce qu'on faisait des nègres confisqués » au Sénégal, il a répondu qu'ils devenaient la propriété du gouver- » nement, et se livraient aux travaux de la colonie. A travers cette

» expression si douce, Messieurs, une vérité perce; c'est que mal-
» gré les promesses, les traités, les ordonnances royales, la traite se
» fait au profit du gouvernement; il recueille le sanglant héritage
» des criminels qu'il frappe et les nègres enlevés à leur patrie au
» mépris des lois, demeurent esclaves. Je vote donc contre l'alloca-
» tion des fonds pour le Sénégal, jusqu'à la présentation de la loi
» que je réclame. »

L'impression du discours demandée à gauche et vivement combattue par M. Dudon, est appuyée par M. Manuel et finalement repoussée.

Le Ministre répond en ces termes :

« Hier, à cette tribune, j'avais l'honneur de dire à la Chambre que
» le rapport sur la pétition relative à la traite des noirs, prouverait
» que le gouvernement français a fait tout ce qu'il pouvait, tout ce
» qu'il devait faire pour l'exécution des lois, ainsi que des ordon-
» nances du Roi, et qu'il fallait attendre ce rapport pour vérifier jus-
» qu'à quel point l'assurance que j'ai donnée se trouvait confirmée.

» Toutefois les observations qui ont été faites par M. Benjamin
» Constant sont de telle nature, que tout ajournement me paraît peu
» conforme à la dignité du gouvernement.

» M. Benjamin Constant a demandé comment il se faisait, qu'ayant
» annoncé l'année dernière qu'une loi serait prête, elle n'eût pas
» été présentée après un an d'intervalle.

» Je puis dire à la Chambre ce que le gouvernement français a
» dit au gouvernement anglais : Nous avons examiné la question
» avec un soin extrême, non seulement sous le rapport de la traite
» des noirs, mais encore sous le rapport de nos propres colonies.
» Vous devez être convaincu de notre bonne foi ; il ne faudrait pas
» par une précipitation mal entendue énerver les mesures qui ont
» été prises pour en adopter d'autres, qui pourraient conduire à des
» résultats opposés ou funestes, et certainement contraires aux sen-
» timents d'humanité et de justice qui animent les deux gouverne-
» ments.

» Mais, a dit l'orateur, la traite des noirs se fait ; je n'ai jamais
» contesté ce fait que je déplore ; j'aurais mauvaise grâce à le con-
» tester, puisqu'on en trouve la preuve dans les renseignements
» fournis par le Ministre de la Marine et dans les jugements qui ont
» été rendus.

» La traite se fait, comme on fait la contrebande, comme il se

» commet des délits ou des crimes, mais toutes les précautions ont » été prises et continuent à l'être pour s'y opposer.

» Il y a plus ; je n'ai pas cru qu'une affaire aussi grave, qui intéresse autant l'humanité et nos relations politiques, dût être uniquement traitée dans nos bureaux. Je me suis entouré des hommes les plus honorables pris dans la magistrature, et parmi les officiers supérieurs de la Marine. Les détails qui me parviennent sur la traite des noirs leur sont soumis. Je marche avec un peu plus de sécurité et de confiance appuyé sur de tels hommes, convaincus comme moi qu'il est de la plus haute importance de faire tout ce qu'exigent l'humanité, les engagements pris, les lois rendues ; en même temps que, dans aucun cas, on ne peut, on ne doit déroger à la dignité de la France.

» On vous a rapporté que l'amiral Parlier avait remarqué sur un seul point de la côte d'Afrique, trente ou quarante bâtiments français, faisant la traite des noirs. Notre station n'était pas loin de là ; elle avait ordre de s'entendre avec les bâtiments anglais et de surveiller les côtes ; il paraîtrait d'ailleurs bien étrange, que trente à quarante bâtiments, se fussent réunis sur le même point pour faire cet infâme commerce.

» Ceux qui le font ne sont pas maladroits ; ils arrivent sur un atterrage donné et s'en éloignent avec la rapidité de l'éclair. Il m'a suffi que ce fait fût énoncé de cette manière, pour m'apercevoir qu'il n'était pas possible. J'ai dit que nos vaisseaux stationnaires devaient se concerter et se concertaient avec les Anglais.

» Le gouvernement Britanique, qui peut exercer sur les mers, pour la protection de ses colonies, une autorité bien autrement forte que le gouvernement français, n'est arrivé que successivement à des dispositions de plus en plus sévères, et après s'être assuré qu'elles ne pouvaient nuire à ses possessions d'outre-mer. Vouloir que nous arrivions sur le champ et d'un seul jet aux mêmes résultats, c'est demander une chose qui n'est ni juste, ni raisonnable, ni possible.

» La loi que j'avais annoncée et que j'ai soumise au Conseil a paru prématurée. On a craint qu'elle ne fût pas efficace.

» Quand il y a de gros bénéfices à faire, il se trouve toujours des gens qui bravent tous les dangers. Ce n'est qu'avec du temps et de la persévérance, qu'on peut adopter des mesures pour atteindre le but qu'on se propose.

. . . .

» Mais je ne crains pas de dire à ceux qui manifestent tant d'im-
» patience, que c'est le moyen de compromettre le succès même des
» principes qu'ils professent, et les intérêts généraux de la France.

» M. Benjamin Constant a rapporté des faits ; il a parlé du navire
» l'*Elisa*.

» D'abord je ferai observer qu'il y a plusieurs navires de ce nom,
» de sorte que je ne sais pas précisément quel est celui auquel le
» reproche s'adresse, mais je suis à même de le faire poursuivre,
» puisque M. Benjamin Constant peut produire une pièce matérielle
» qui prouve que ce navire fait la traite. »

» Il est impossible que ce fait ait été articulé à la tribune, sans
» que les tribunaux en soient saisis ; cette pièce devra être produite
» comme preuve de conviction.

» Quant au navire le *Rodeur*, je ne me rappelle plus nettement
» cette affaire. Le Procureur du Roi au Hâvre a fait son devoir ; il a
» entendu l'armateur, le capitaine et l'équipage ; l'instruction a eu
» lieu ; le jugement rendu en première instance a acquitté les pré-
» venus ; appel a été fait à la Cour Royale de Ro en et arrêt rendu,
» qui déclare que les faits ne sont pas avérés Je ne m'en suis pas
» tenu là, Messieurs, et en ce moment il y a pourvoi devant la Cour
» de Cassation.

» Je déclare que j'ai donné des ordres pour inspecter sévèrement
» le bâtiment et voir si les approvisionnements de vivres, l'arme-
» ment, l'équipement, ne pouvaient pas justifier mes craintes. On
» s'est transporté à bord du navire, et on n'a remarqué aucune dis-
» position qui pût indiquer que l'intention de l'armateur et du capi-
» taine était de faire la traite.

» Par cela seul que j'avais des doutes, pouvais-je arrêter le bâti-
» ment, dire à l'armateur et au capitaine : vous m'êtes suspects et
» vous ne partirez pas ? Tout ce que je pouvais faire, c'était de trans-
» mettre la pièce officielle à l'administration des colonies, et d'aver-
» tir au Sénégal et sur tous les points, les commandants des éta-
» blissements et des stations, afin que si ce bâtiment paraissait
» quelque part, on le suivît avec plus de surveillance que tout autre.
» C'est là tout ce que je pouvais faire et je l'ai fait. M. Benjamin
» Constant a demandé l'explication sur ce que les nègres deviennent
» après avoir été capturés. Ils sont conduits dans une de nos colo-
» nies ; là ils sont employés aux travaux, mais le Roi a ordonné
» qu'après un certain temps, dix ou douze ans, ils seraient libérés,
» et que, jusque sous le rapport de leurs vêtements, de leur nourri-

» ture, de leur travail et du parti qu'ils en peuvent tirer, ils fussent
» mis en situation de pouvoir sans inconvénients et sans danger
» jouir de la liberté. »

Après de nouveaux discours de MM. Laisné de Villevergne et Manuel, l'ensemble du budget de le Marine est adopté.

Baronne de GERVAIN.

(*A suivre.*)

LES

COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE

ET LES

PREMIERS ROIS DE NAVARRE

(Suite)

---

§ III. — Princes ou Ducs de Navarre descendants d'Inigo-Garsia, dit Arista. — Du mariage d'Inigo-Garsia, dit Arista avec Ximina, naquit, je l'ai déjà dit, un fils, Ximeno-Iniguez, ainsi mentionné dans la charte de San-Salvador de Leyre (*filius ejus Eximino-Eneconis*), et sous celui de Garsia-Iniguez dans Roderic de Tolède (*Garsia Enechonis filius ejus*). Il faut préférer ici le témoignage de la charte, qui donne Munia pour femme au second prince ou duc de Navarre (*uxor cujus fuit Munia*). Mais Roderic l'appelle Urraca, et déclare qu'elle était de sang royal (*uxorem Urracam de semine regio*). Si ce chroniqueur dit vrai, Ximeno-Iniguez ne pouvait avoir épousé qu'une fille de la maison souveraine des Asturies.

Toujours selon Roderic, le personnage qu'il appelle Garsia-Iniguez était un homme vaillant, courageux, et constamment adoné à la guerre. Un jour qu'il se trouvait, avec sa femme, dans le petit village de Larumbe, il fut pris à l'improviste par des Sarrasins pillards qui le tuèrent, et qui frappèrent d'un coup de lance au ventre la reine, qui était enceinte. Bientôt, les Sarrasins pillards furent mis en fuite, et Urraca, près de mourir, accoucha, par la blessure de la lance, d'un enfant ainsi miraculeusement conservé, et auquel on donna le nom de Sanche-Garsia (*Sancius Garsiæ vocatus*). Sa mère morte, il fut recueilli par un noble, ancien compagnon d'Inigo, dit Arista, qui le fit soigneusement élever. Passé de l'enfance à l'adolescence, l'orphelin faisait preuve d'un caractère au dessus de son

âge, et d'une vaillance au-dessus de son caractère. Il succéda au roi Inigo-Garsia. Le noble généreux qui l'avait élevé, l'excitait et l'aidait à faire de grandes choses. Il lui procura une femme nommée Theoda, qui était de sang royal, et dont il eut un fils appelé Garsia, dit le Tremblant.

Ainsi parle Roderic, dont je viens d'épuiser le texte précité, texte souvent erroné, et auquel nous devons toujours préférer la charte de San-Salvador de Leyre, complétée cette fois par d'autres documents. Or, ladite charte donne à Ximeno-Iniguez un fils, Eneco-Ximenez (*Eneco Ximenonis*), dont la femme s'appelait Oneca (*uxor istius fuit Oneca regina*). Ce fils n'est pas le seul. Ximeno-Iniguez en eut un autre, que la charte ne mentionne point, par la raison qu'elle ne contient que les noms des hommes et femmes de la maison de Navarre inhumés au monastère de San-Salvador de Leyre. Or, tel ne fut pas le cas pour Garsia-Ximenez. frère de Garsia-Ximenez, et mari de Toda, dont il n'eut pas de postérité. L'existence de ces deux personnages nous est certifiée par des textes que donne Briz Martinez[1].

L'auteur anonyme de Vieilles Annales d'Aragon, invoquées par Çurita[2], fait mourir Ximeno-Iniguez en 839. Mais Vaseus, et une Chronique inédite, jadis conservée au greffe de Saint-Jean-Pied-de-Port, et mentionnée par Oïhenart[3] circonscrivent entre 833 et 842 l'époque où le fils d'Inigo-Garsia, dit Arista, exerça l'autorité. Évitant de prendre parti pour la date de 839, Oïhenart[4] n'a pas de peine à prouver, par des chartes de cette année, et de 842, tirées du monastère de San-Salvador de Leyre, chartes publiées par Sandoval[5] et Garibay[6], qu'alors Ximeno-Iniguez exerça réellement l'autorité. Passé 842, il n'est plus question de lui, ce qui donne à penser qu'il dût mourir vers cette époque.

La femme de ce seigneur est appelée Munia (*uxor cujus fuit Munia*), par la charte du monastère de Leyre, et Urraca par Roderie de Tolède, qui lui assigne une origine royale (*uxorem Urracam de regio semine*). Mais Roderic est un auteur relativement trop recent,

---

[1] Briz Martinez, *Historia del monaterio de San-Juan de la Pena*, I, c. 26.

[2] Çurita, *Ann.* l. I. c. 5.

[3] Oïhenart, *Not. utr. Vascon.* 268.

[4] *Id. Ibid.*, 268-269.

[5] Sandoval, *Catàlogo de los obispos de Pamplona*, fol. 17.

[6] Garibay, *Los* XL *libros del compendio historial*, l. XXII, c. 1.

pour témoigner avec une grande autorité de cette origine, d'autant qu'il n'en est pas question dans la charte. Quoi qu'il en soit, Ximeno-Iniguez mourut laissant deux enfants, Inigo-Ximenez et Garsia-Xuimener. Le premier est signalé seul dans la charte du monastère de San-Salvador de Leyre qui mentionne aussi sa femme Oueca, en ajoutant que, de leur temps, les os de martyrs (martyres) furent transportés de Huesca audit couvent. *Regnavit pro eo (Enecone-Garsiane) 22 annis filius ejus Eximinus Eneconis et obiit era DCCLXX et uxor istius fuit Oneca regina, tempore quo fuerunt martyres ab Hosca ad monasterium Legerense.*

J'ai déjà dit que, d'après les chartes citées par Sandoval et Garibay, chartes qui doivent prévaloir, Ximeno-Iniguez mourut vers 842, à la survivance de deux fils, Garsia-Iniguez et Inigo-Ximenez. Celui-ci n'avait alors que dix-sept ans, comme l'attestent certains documents. Il était donc trop jeune encore pour succéder à son père comme prince ou duc de Navarre. La véracité des textes qui témoignent de son âge, se trouve confirmée par ce fait qu'à la mort de Garsia-Ximenez l'autorité passa, tout entière, à son frère Inigo-Ximenez.

Garsia-Ximenez n'est pas mentionné dans la charte du monastère de San-Salvador de Leyre. Mais cette omission s'explique sans peine, car on n'a, je le répète, consigné dans ce document que les noms des descendants d'Inigo-Ximenez, dit Arista, qui furent enterrés dans ce couvent, de même que les princesses ou duchesses, et plus tard les reines de Navarre : *Hæc est charta regum quorum corpora tumulata sunt in monasterio Legerensi.* Il me semble que c'est assez clair.

Donc, Garsia-Ximenez ne fut pas enterré là. Mais, si ladite charte est muette sur son compte, nous sommes certifiés de son existence par Briz Martinez, qui mentionne aussi sa femme Tota, sans en indiquer d'ailleurs l'origine[1]. Oïhenart[2] a donc raison d'admettre la réalité de ces deux personnages. Cet érudit suppose que Tota était la fille de Mousâ, un seigneur Goth, devenu musulman, et dont il sera parlé plus bas.

Ainsi, après le décès de son père, vers 842, Garsia-Ximenez exerça seul le pouvoir jusqu'à une date à déterminer.

---

[1] Briz Martinez, *Historia del monasterio de San-Juan de la Pena*, l. I, c. 26.
[2] Oïhenart, *Not. utr. Vascon*, 269-270.

Les nombreux annalistes qui se sont laissés prendre à la charte d'Alaon, fixent en 832 et 845 deux faits sur lesquels je dois m'expliquer. Le lecteur me permettra de profiter de l'occasion pour signaler aussi les conséquences, souvent désastreuses pour l'histoire de la Gascogne, qui résultent de la critique de cette pièce par Rabanis.

D'après ladite charte, le monastère de Santa-Maria de Alaon aurait été fondé, en 832, par Vandregisile, com e dans la Marche d'Espagne, et mari de Marie, fille d'Aznar, premier comte de Jacca, dont il aurait eu quatre fils, qui auraient approuvé la fondation et les libéralités qu'elle contient en faveur du couvent. J'ai déjà prouvé, contre Oïhenart que cet Aznar ne doit pas être confondu avec Aznar-Sanche, comte de Vasconie Citérieure. Ainsi, même en tenant la charte d'Alaon pour vraie, elle contiendrait sur ce point une grosse erreur. Mais poursuivons.

En 842, sous le règne de Charles le Chauve, un abbé nommé Obbonius, suivi d'un assez grand nombre d'abbés partis de la Vasconnie cispyrénéenne, serait venu demander au roi d'Aquitaine la confirmation des droits de propriété conférés par le comte Vandregisile à son couvent, et il aurait obtenu satisfaction trois ans plus tard (845).

Le but de la charte apocryphe est incontestablement de dresser la partie la plus ancienne d'un arbre généalogique tel que l'histoire de ce temps-là n'en montre pas de pareil. Dans ce but, le faussaire utilise certains textes authentiques, sauf à les torturer souvent, et il les corse de maintes assertions qui ne soutiennent pas l'examen. Tel est l'objet réel du titre, dont l'apparence est la sanction octroyée par Charles le Chauve des libéralités faites au monastère d'Alaon par le comte Vandregisile. Le tronc et les principales branches de l'arbre généalogique ainsi préparé, le faussaire s'attache à le faire épanouir en nombreux rameaux, dans neuf autres chartes se rattachant à la première, et par conséquent non moins apocryphes.

Mais quoi ? La charte d'Alaon est archi-fausse. Il suffit pour s'en convaincre de prendre connaissance de la critique de Guérard, critique de nous uniquement connue par le résumé que nous en a laissé Fauriel[1]. Or, voici qui montre une fois de plus la fréquente misère des doctrines officielles. Tel érudit contemporain, n'a pas craint de parler de la réfutation de Guérard comme s'il en avait vu le texte. Mais

1 Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, III, 501-528.

la vérité est que ce savant n'a jamais fait que la critique verbale de la pièce, devant ses auditeurs del'École des Chartes. Ce fût sur les notes de l'un d'eux que la doctrine de Guérard fut, tant bien que mal, mise en forme. Si pauvre et si vide qu'elle soit, la riposte de Fauriel ne lui appartient même pas. Les piètres arguments qu'il était incapable de trouver lui-même, lui furent fournis par Lacabanne. On pouvait donc s'en tenir à la critique peu tapageuse de Guérard. Mais, en 1841, nous voyons paraître, à Bordeaux, l'*Essai historique et critique* de Rabanis, doyen de la Faculté des Lettres de cette ville. Les hommes suffisamment versés dans l'histoire de la Gascogne, de la Navarre, de l'Aragon, et de la Catalogne, estimèrent alors qu'au principal, Rabanis ne faisait, dans ce petit livre, que reproduire, en la démarquant et la délayant, la doctrine de Guérard. L'auteur y ajoutait, il est vrai, quelques bons arguments de second ordre, mais déparés par maintes bévues, et par une très agaçante outrecuidance. Bref, le critique retira bientôt sa publication du commerce, et fit, jusqu'à la fin de sa vie, tout son possible pour en effacer le souvenir. Sous le second Empire, Rabanis fut pourvu d'un haut poste au Ministère de l'Instruction Publique. Les académiciens et les gros bonnets de l'Université dûrent désormais compter avec lui. Il y parût assez, en 1856, quand le puissant bureaucrate donna, à Paris, *Les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai historique et critique sur la charte d'Alaon.* Tout naturellement, il n'y souffle pas mot de son premier essai. Ici, plusieurs bévues ont disparu ; mais il y en a de nouvelles. Les grandes et bonnes raisons contre la charte sont toujours empruntées à Guérard, sans indication de provenance. Quant à ceux de Rabanis, ils n'ont, comme par le passé, qu'une valeur secondaire.

Et pourtant, l'auteur triompha, avec un tapage qui eut certainement offusqué Guérard. Cela se passait au temps lointain de ma jeunesse, et j'en ai gardé fidèle souvenir. Les académiciens et les universitaires, qui d'ailleurs n'étaient pas fachés de jouer un mauvais tour à la mémoire encore offusquante de Fauriel, portèrent Rabanis au-dessus des nues, dans leurs assemblées et dans leurs journaux. Ils épandirent sur lui toutes leurs roses. Pour être exact et complet, j'ai hâte d'ajouter que maints gentilhommes gascons. dont les ancêtres putatifs figurent dans la charte d'Alaon ou dans ses neuf compléments, que maints généalogistes molestés à l'improviste dans leur honnête commerce d'aïeux illustres, accoururent avec les épines. Mais quoi ? Elles étaient émoussées. Ainsi, Rabanis n'a guère produit,

contre le texte apocryphe, que des arguments d'une valeur secondaire. Je dois pourtant excepter les huit pages concernant Sihigvinus Mostellanicus, présenté comme duc de Vasconie au moment de la prétendue rédaction de la charte, c'est-à-dire en 845. Là, il est clairement prouvé[1] que le fabricateur de la charte, Tamayo de Salazar, a pris le nom de ce personnage dans les livres des nombreux généalogistes gagés pour soutenir, au XVIe siècle, les prétentions des ducs de Lorraine à la couronne de France contre les derniers Valois, et aussi contre Henri de Bourbon, déjà roi de Navarre, en attendant de devenir roi de France sous le nom de Henri IV.

Rabanis ne se releva pas de son succès. Il mourut sans rien donner après *Les Mérovingiens d'Aquitaine*. Dès 1884, la critique souvent fondée de Dom Chamard[2] portait à ce petit livre, si surfait, un coup précurseur de beaucoup d'autres. Ainsi passent et passèrent, comme celles de Fauriel et de son ennemi Rabanis, bien d'autres gloires des Académies et de l'Université. Je n'aurais pas insisté là-dessus, si le contre-coup de leur influence n'avait pas troublé, ne troublait encore, et si déplorablement, notre histoire méridionale, et en particulier celle de mon pays de Gascogne. D'autres sont venus, en effet, et, comme Rabanis, largement pourvus de grades et d'emplois, qui ont encore aggravé le mal par leurs élucubrations hâtives et veules, que les camarillas et les critiques serviles ont naturellement portées jusqu'aux astres. Pour me consoler de ces scandales, j'ai besoin de songer aux réels services déjà rendus à l'histoire de ma province par deux professeurs à la Faculté des Lettres de Bordeaux, MM. Camille Jullian et Pierre Imbart de La Tour. A la Sorbonne, je n'aurai garde d'oublier M. Antoine Thomas, le seul romaniste de l'enseignement officiel sérieusement renseigné sur l'histoire et la géographie historique du midi de la France.

Ceci dit, pour remplir un impérieux devoir, je reprends le cours de mon exposé.

Sur l'état de la Navarre, de 848 à 850, nous sommes renseignés par quelques passages d'une lettre de saint Euloge à Willesinde, évêque de Pampelune. J'ai déjà commenté ces textes ailleurs. Mais,

---

[1] RABANIS, *Les Mérovingiens d'Aquitaine*, 144-152.

[2] Don CHAMARD. *L'Aquitaine sous les derniers mérovingiens*, dans la *Revue des questions historiques* de 1884, p. 551.

sans avoir reçu sur ce premier travail de profitables critiques, je m'accuse spontanément de n'avoir pas assez médité cette partie de mon sujet.

Saint Euloge était un chrétien de Cordoue, capitale de l'État musulman de la Péninsule. Il voulut quitter sa ville natale, pour aller à la recherche de ses deux frères, Isidore et Alvare, qui étaient partis pour aller faire le commerce dans la Gaule et dans la Bavière. C'était en 848. Mais la lettre à Wiliesinde est postérieure de deux ans [1]

Il s'agit maintenant de commenter le texte de saint Euloge.

Ce voyageur se dirigea d'abord vers la Catalogne, où il comptait passer les ports, et pénétrer en Gaule. Mais la Gothie tout entière était alors insurgée contre Charles le Chauve, sous l'influence du marquis de cette région, de Guillaume, qui avait fait alliance avec Abd el Rahman II, calife ou roi mulsulman de Cordoue.

Les passages des Pyrénées Catalanes étaient si bien gardés, qu'Euloge rebroussa chemin, et gagna Pampelune, dans l'espoir de pénétrer en Gaule par quelqu'un des ports des Pyrénées Vasconnes. Mais la portion de la chaine qui sépare Pampelune et Zubiri de la Gaule Chevelue (*quæ Pampilonam et Seburicos limitat Gallia Comata*) était également en révolte à l'instigation de Sanche-Sancion, comte de la

---

[1] Olim, beatissime papa, cum dira sæculi fortuna, quæ fratres meos Alvarum et Isidorum a genitali solo abducens, pene in ulteriores Togatæ Galliæ partes apud Hludovicum regem Bajoriæ exulare fecit, cum me etiam propter eos diversas adire regiones, et ignota atque laboriosa itinera subire compelleret (quoniam stipata prædonibus via, et funeroso quondam Willelmi tota Gothia perturbata erat incursu, qui adversum Carolum regem Francorum eo tempore auxilio fretus Habdarraghmanis regis Arabum, tyrannidem agens, invia et inadibilia cuncta reddiderat) ad partes Pampilonenses diversus, putaveram me inde cito migraturum. Sed ipsa iterum, quæ Pampilonam et Seburicos limitat Gallia Comata, in excidium prædicti Caroli contumaciores cervices factionibus Sancii-Sancionis erigens contra jus præfati principis veniens, totum illud obsidens iter, immane periculum commeantibus ingerebat. — Et maxime libuit adire beati Zachariæ arcysterium, quod situm ad radices montium Pyrenæorum in præfatæ Galliæ portariis quibus Aragus flumen oriens, rapido cursu Seburim et Pampilonem irrigans, amni Cantabro infunditur. — Ego Cardubæ positus sub imperio Arabum gemam, vos autem Pampilona locati Christicolæ, principis tueri meremini dominio. etc. S. *Eulogii archiep. Toletan. Epist. III ad Wiliesindum episcopum Pampilonensem*, coll. Migne, Patres latini, cxv, 845 et s.

Vasconie Citérieure. Ce seigneur tenait alors le parti de Pépin contre les droits (*contra jus*) de Charles le Chauve *(in excidium prœdiciti Caroli contumaciores cervices factionibus Sanctii-Sancionis)* auquel il devait pourtant livrer plus tard son rival. Ici encore, les ports et passages étaient gardés de façon à ce qu'on ne put les franchir sans grand péril *(immane periculum)* C'est pourquoi Euloge prit le parti de séjourner à Pampelune, où il passa l'hiver, et où il trouva le meilleur accueil auprès de l'évêque Wiliesinde. Ce prélat lui facilita même, au retour du beau temps, le moyen de visiter divers monastères de son diocèse. Le voyageur commença par le monastère de San-Salvador de Leyre, dont l'abbé, nommé Fortun, lui offrit une généreuse hospitalité. Puis. Euloge fut non moins bien accueilli par Atilius, abbé de Cella, Odoaire, abbé de Seroza, Sehemenus, abbé de San-Vicente d'Isgual, Dadilan, abbé de Burdasped, et Odoaire, abbé de San-Zacarias, monastère au pied des Pyrénées. là où sont les ports de la Gaule, dans le pays où prend sa source l'Arga, qui arrose Zubiri, Pampelune et tombe dans le fleuve Cantabrique (*beati Zachariæ arcysterium quod situm est ad radices montium Pyrenæorum in prœfatæ Galliæ portariis quibus Aragus flumen oriens, rapido cursu Seburicos et Pampilonam irrigans, amni Cantabro infunditur*). Ce dernier monastère, peuplé de cent cinquante moines, était sis au bord de la rivière de l'Arga. Ces visites faites, le voyageur regagna Pampelune, avec le dessin de regagner Cordoue, quand il apprit que ses deux frères étaient retournés en Espagne, et se trouvaient à Saragosse. Je passe ici sur diverses choses sans intérêt pour l'histoire de la Navarre. Revenu dans sa ville natale, Euloge écrivit en 850, à Wiliesinde, toujours évêque de Pampelune, la lettre contenant les faits ci-dessus. Le signataire y gémit d'être à Cordoue sous la domination des Musulmans (*Ego Cordubœ positus sub Arabum imperio gemam), tandis que Wiliesinde et ses ouailles de Pampelune ont mérité de vivre sous l'autorité tutélaire d'un prince chrétien (*vos autem Pampilona locati, christicolœ principis tueri meremini dominio)*.

D'Euloge, je n'ai plus rien à dire, si ce n'est qu'en 858 il était prêtre à Cordoue, que les évêques de la province de Tolède l'élurent alors pour leur métropolitain, en remplacement de Wistremir, et que, l'année suivante, il fut martyrisé dans cette ville, en même temps que sainte Léocritia.

Il s'agit maintenant d'aprécier les passages précités de sa lettre Wiliesinde,

Et d'abord, nous y trouvons la preuve que Sanche-Sancion, comte de Vasconie Citérieure, qui avait succédé comme tel à son frère Aznar-Sanche malgré Pépin II (836), était passé, à une date inconnue dans le parti de Charles le Chauve. Comme Guillaume, marquis de Gothie, Sanche-Sancion combattait le même prince en 848. Ses soldats gardaient les ports des Pyrénées Vasconnes, et coupaient toute communication avec la Navarre. Voilà bien une première preuve que ce pays tenait alors pour Charles le Chauve. La seconde s'évince des passages de la lettre où ce prince est présenté comme le véritable roi de l'Aquitaine et de ses annexes (*Carolum regem Francorum*), dont le droit est méconnu *(contra jus præfati principis)* par Sanche-Sancion et ses partisans, traités de véritables rebelles (*contumaciores cervices factionibus Sancii-Sancionis)*. La Navarre reconnaissait donc l'autorité de Charles le Chauve en 848. Nous verrons qu'il en fut ainsi jusqu'en 850, mais qu'alors ce pays essaya de se rendre libre, sans y réussir encore.

Euloge nous renseigne aussi, dans une certaine mesure, sur l'étendue de la principauté Navarraise. Elle englobait alors Pampelune et son territoire, et s'étendait au nord jusqu'à cette portion du versant nord des Pyrénées où est la source de l'Arga, affluent de l'Èbre. Mais depuis quand Pampelune appartenait-elle à ladite principauté ? J'ai déjà dit que rien n'atteste que cette ville ait reconnu l'autorité d'Inigo-Garsia, dit Arista, ni celle de son fils Ximeno-Iñiguez. Il est vrai que le contraire n'est pas prouvé davantage. Quoi qu'il en soit, Pampelune était certainement englobée dans la Navarre avant 848.

Dès ce temps-là, le christianisme était très florissant dans le diocèse de Pampelune. L'évêque Wiliesinde y jouissait d'une grande influence, et on y comptait déjà plusieurs monastères importants. Mais quel est le prince chrétien qu'Euloge a voulu désigner, le prince qui couvrait les gens du pays de son autorité protectrice *(christicolæ principis tueri meremini dominio)?* A-t-il eu en vue Charles le Chauve, roi d'Aquitaine, où simplement le prince ou duc de Navarre Garsia-Ximenez, qui seul exerçait le pouvoir depuis la mort de son père Ximeno-Iniguez, c'est-à dire à peu près depuis 842 ? Nous avons déjà vu, en effet, qu'à cette date, Inigo-Ximenez, frère de Garsia-Ximenez n'avait que dix-sept ans. L'autorité ne pouvait donc appartenir alors qu'à son frère aîné. Mais en 848, le cadet avait vingt-trois ans passés. Il allait donc atteindre prochainement la majorité romaine et canonique et partager, comme

nous le verrons, le pouvoir avec son frère Garsia-Ximenez. N'importe La chose n'était pas faite. Voilà pourquoi Euloge ne parle, dans sa lettre que d'un seul prince chrétien en Navarre. Cette lettre, je le répète, fut écrite en 850. Il n'est pas d'ailleurs contestable que, dans le passage dont je m'inquiète présentement, Euloge n'ait eu vue la situation politique de la Navarre à cette époque.

Telles sont les considérations dont j'aurais pu, et par conséquent dû tenir compte dans un précédent commentaire des passages précités de la lettre de saint Euloge. Comme nous le verrons, c'est un peu la faute d'Oïhenart. Mais c'est principalement la mienne.

Donc, si j'avais suffisamment réfléchi, je n'aurais pas écrit que le prince chrétien dont notre texte parle, sans le nommer, est Charles le Chauve. Quand il s'agit de lui, Euloge lui donne son titre de roi (*Carolum regem*), et il le présente, je l'ai prouvé, comme le souverain légitime. Sans doute sa souveraineté s'étendait alors sur la Navarre. Mais là n'est pas la question. Il ne s'agit ici que de l'autorité d'un subordonné de celle du prince ou duc de Navarre, autorité caractérisée dans la lettre par les mots *tueri dominio*, qui visent les chrétiens de ce pays. Les idées de protection et de pouvoir légitime qu'ils éveillent ne me semblaient applicables qu'à Charles le Chauve. Mais, sans revenir sur son titre de roi, Euloge nomme ce souverain dans les deux cas où il est question de lui. Il lui accorde le droit (*jus*), qui n'est pas la suprématie lamentable et violente du roi musulman de Cordoue (*Ego Cordubæ positus sub imperio Arabum gemam*). Ici, les mots *tueri dominio* ne caractérisent donc pas, comme je l'ai dit à tort, les pouvoirs d'un souverain, mais ceux d'un subordonné, c'est-à-dire d'un prince ou duc de Navarre.

Voilà pour la lettre de saint Euloge à Wiliesinde, évêque de Pampelune. Nous sommes parvenus à l'année 850. Mais je n'ai certes pas épuisé les événements accomplis vers cette date.

C'est alors, selon Ferreras, qu'aurait été fondé le monastère de San-Juan de la Pena, en Aragon. Cette opinion me semble préférable à celle des autres annalistes qui ne sont pas d'accord là-dessus. La chose est d'ailleurs de nul intérêt, au point de vue des présentes recherches.

En revanche, je suis tenu de constater, dans toute la mesure du possible, un événement de bien autre importance. C'est la révolte combinée entre les Vasçons du versant sud de la portion la plus occi-

dentale des Pyrénées, alors comprise dans l'ancien duché de Cantabrie, englobé dans l'État Asturien, et les gens de la Navarre qui souhaitaient plus que jamais d'échapper à la souverraineté de Charles le Chauve.

En 850, Ramire Ier, roi des Asturies mourait, et son fils Ordono Ier (850-868) recueillait son héritage. Les Vascons de l'ancien duché de Cantabrie jugèrent l'occasion favorable, pour tenter une nouvelle rebellion. On a dit qu'ils s'appuyèrent alors sur les Musulmans. Cette assertion me semble d'autant plus fondée que Garsia-Iniguez, prince ou duc de Navarre, avait épousé la fille de Mousâ, un seigneur Goth qui avait embrassé l'islamisme. Les Navarrais agirent incontestablement de concert avec les Vascons insurgés. Mais ceux-ci furent réduits à l'obéissance par le roi Ordono Ier [1].

Voilà pour les Vascons de l'ancien duché de Cantabrie. Voici pour les Navarrais.

La Chronique de Saint-Wandrille ou de Fontenelle, atteste que, la même année, et durant le mois de juillet, Charles le Chauve tint un plaid à Vermeries, près Compiègne. Il y reçut les délégués (*legati*) d'Induon et de Mition, ducs du Navarrais (*Induonis et Mitionis, ducum Naverrorum*), qui lui apportaient des présents. Après avoir obtenu la paix du roi (*Paceque.... et impetrata*), ils revinrent dans leur pays [2].

Acceptons provisoirement ce passage tel qu'il nous est parvenu, et notamment avec la lacune indiquée par quelques points. Nous y trouvons déjà la preuve qu'alors les Navarrais s'étaient révoltés contre l'autorité du roi d'Aquitaine, dont Euloge constate cependant qu'ils étaient sujets en 850. Le témoignage de cet écrivain porte donc sur la portion de cette année antérieure à l'insurrection.

Mais quels étaient donc les deux ducs (*ducum*) dont les délégués (*legati*) achetèrent par des présents (*dona afferentes*) la paix (*pace-*

---

[1] Cum adversus Vascones rebellantes exercitum moveret (Ordonius) atque illorum patriam suo juri subjugasset, illo ad propria remeante, nuntius advenit, etc. SEBASTIAN. SALAMANTIC. *Chron.* ad ann. 850, dans la *Espana sagrada*, XIII, 487. cf. *Chron. Silens.* dans la *Espana sagrada*, XVII, 290.

[2] Ann. DCCCL. Carolus placitum in Vermeria palatio tenuit in mense junio. Ibi ad eum legati venerunt, Induonis et Mitionis Ducum Navarrorum, dona afferentes. Paceque... et impetrata reversi sunt. *Chron. Fontannell.* ad ann. 850, ap. BOUQUET, VII, 41.

que.. et impetrata) du roi d'Aquitaine. Oïhenart[1] a prouvé qu'ils étaient dépêchés par Garsia-Ximenez et par Inigo-Ximenez, son frère. Cette doctrine a été acceptée par Marca, le P. Pagi, les éditeurs des *Scriptores rerum Gallicarum*, etc. Or, voici comment Oïhenart raisonne.

Le passage précité de la Chronique de Fontenelle, dit-il, n'est pas seulement incomplet. Il est en outre corrompu. Induon et Mition n'ont jamais été des noms Navarrais. A ces appellations, qui sont au génitif dans le texte (*Induonis et Mitionis*), il faut substituer *Iniconis* ou *Enconis*, et *Ximenonis*, dont le premier désigne Inigo-Ximenez, et le second son frère Garsia-Ximenez. Comme notre érudit l'affirme à bon droit, le rédacteur de la Chronique de Fontenelle, ignorant profondément les habitudes de l'Espagne à cette époque, a pris pour un nom patronymique le surnom de chacun des deux personnages susdésignés, omettant par suite les véritables appellations patronymiques par lui tenues pour des surnoms. Ainsi, poursuit notre érudit, Marcus Tullius Cicero, et Publius Virgilius Maro sont désignés par les expressions Tullius ou Cicero d'une part, et par celle de Maro ou de Virgilius de l'autre. Cette altération des noms Vascons, sous la plume d'un annaliste Franc, n'est pas faite, d'ailleurs, pour nous étonner autrement. Ainsi, dans la Chronique de Fleury-sur-Loire, publiée par Pithou, nous y lisons Milon (*Milonem*) au lieu de Ramire (*Ranimirum*), roi d'Aragon. Dans Robert de Mont, un autre Ramire se transforme en Remelius (*Remelium*), Adefonse ou Alfonse en Anfortius et en Ainfrusius (*Ainfortium, Ainfrusium*), Sanche en Seuche et en Sanctolus (*Seuche*), Ferdinand en Fredolamne (*Fredolamnus*), etc.

Acceptons donc, comme Marca, le P. Pagi, etc., la correction proposée par Oïhenart. Mais il faut en tirer des conséquences dont ne s'est point inquiété notre érudit.

La correction prouve, en effet, qu'en même temps que les Vascons de l'ancien duché de Cantabrie, les Navarrais s'étaient révoltés sous la conduite de leurs deux princes ou ducs. Or, nous avons vu qu'en 848 l'autorité appartenait à Garsia-Ximenez seul, mais que Garsia-Iniguez était déjà proche de sa majorité. Il faut induire de là que, lorsque ce seigneur l'eut atteinte, son frère aîné partagea avec lui, non pas peut-être le sol même de la Navarre, mais plus probable-

[1] Oïhenart. *Not. utr. Vascon.* 259-260.

ment l'exercice du pouvoir. Voilà pourquoi ils se révoltèrent d'abord, et se soumirent ensuite conjointement, au plaid de Verméries près Compiègne. Les deux frères ne pouvaient d'ailleurs faire autrement. Sans doute, Oïhenart a prouvé[1] que Garsia-Ximenez et Inigo-Ximenez étaient fils de Ximeno-Iniguez, et que l'autorité fut d'abord exercée par l'aîné de ces seigneurs après la mort de leur père. Mais, dès lors, il me semble bien admettre qu'Inigo-Ximenez ne devint seul prince ou duc de la Navarre qu'après la mort de son frère aîné advenue, comme nous le verrons, en 857. D'autre part, notre érudit, commentant et corrigeant à bon droit le passage précité de la Chronique de Fontenelle, admet qu'en 850 l'autorité de princes ou ducs de Navarre appartenait à Garsia-Ximenez et à Inigo-Ximenez. Il y a donc là une contradiction flagrante, à laquelle j'ai commis la faute de ne point prendre garde, dans mon premier commentaire d'une partie de la lettre de saint Euloge. Ainsi, j'ai été conduit à désigner Charles le Chauve, comme le prince chrétien sous lequel les gens de la Navarre vivaient tranquilles en 850. Il s'agit, en réalité de Garsia-Ximenez, dont la révolte contre le roi d'Aquitaine allait bientôt éclater.

Les deux princes ou ducs de Navarre étaient bien forcés, d'ailleurs, de se soumettre au roi d'Aquitaine. Comme on l'a vu, Ordono Ier, roi des Asturies, venait de comprimer militairement la révolte des Vascons de l'ancien duché de Cantabrie. Cela pouvait évidemment lui donner la tentation de mettre la main sur la Navarre. Et puis, la fortune de Charles le Chauve grandissait aux dépens de Pépin II, si bien qu'un partisan longtemps dévoué de ce dernier, Sanche-Sancion, comte de Vasconie Citérieure, allait le livrer, en 852, à son rival qui le força à prendre le froc au monastère de Saint-Médard de Soissons. Donc, les deux chefs Navarrais agirent prudemment en achetant la paix. Rien n'atteste cependant qu'en cette occasion Charles le Chauve ait employé la force. Peut-être les réflexions prudentes de Garsia-Ximenez suffirent elles en cette occasion.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

---

[1] OÏHENART, *Not. utr. Vascon.*, 269.

NOTES SUR LA FÉODALITÉ EN AGENAIS

AU MILIEU DU XIII[e] SIÈCLE

(Suite)

II

Châteaux Forts

Il est peu de pays où les archéologues n'aient à se plaindre de la pénurie des documents relatifs à la construction des édifices du moyen âge.

Un bien petit nombre d'églises romanes sont datées. Il s'en faut qu'on ait toutes les précisions désirables sur l'édification de la plupart des églises gothiques, sans en excepter les plus remarquables.

Il en est de même pour les châteaux. Aussi les meilleures études d'ensemble sur l'architecture militaire en France, telles que celles de Viollet-Le-Duc, laissent-elles beaucoup à désirer, car les points de départ et la date des innovations, la succession chronologique des types ne sont pas toujours exactement déterminés. A plus forte raison, les erreurs fourmillent dans les monographies historiques dont les auteurs ne sont pas généralement rompus à la connaissance des styles ou des détails des constructions qui caractérisent chaque époque.

A défaut de textes spéciaux sur les fondations, c'est encore une bonne fortune rare que d'avoir des mentions à une date ancienne d'un grand nombre de châteaux de l'Agenais. Parmi les 62 qui sont désignés dans les hommages de 1259 quelques-uns ont certainement été fondés dès le haut moyen âge et depuis lors conservés ou restaurés dans une mesure qu'il est impossible d'apprécier de nos jours.

La majeure partie peuvent être attribués à la première moitié du XIIIe siècle. Nous aurions donc un admirable sujet d'études si ces ouvrages subsistaient encore. Malheureusement l'Agenais, qui est un des pays de France où, sous le règne de saint Louis, existaient le plus de châteaux forts, fut aussi un de ceux qui devaient être les plus éprouvés par les guerres. Les vengeances de Richelieu achevèrent l'œuvre de destruction déjà grande par suite des assauts de la guerre de Cent ans et des luttes fratricides du XVIe siècle.

Il ne nous reste plus guère que des ruines souvent informes. Trop dispersées sur notre territoire pour être bien connues, elles méritent qu'on en dresse l'inventaire, en constatant leur état actuel. La liste qui va suivre des forts cités dans les hommages de 1259 sera donc accompagnée de notes archéologiques.

Quelques mots d'abord sur les caractères des châteaux forts les plus anciens.

Le type du château primitif, celui des époques mérovingienne et carolingienne, est ainsi décrit par Viollet-Le-Duc : « Le château — » quand il était établi en plaine — consistait en une enceinte de pa- » lissade entourée de fossés, quelquefois d'une escarpe en terre, » de forme ovale ou rectangulaire. Au milieu de l'enceinte, le chef » franc faisait amasser des terres prises aux dépens d'un large fossé, » et sur ce tertre factice ou *motte* se dressait la défense principale » qui plus tard devint le donjon. On retrouve encore dans le centre » de la France, et surtout dans l'ouest, les traces de ces châteaux » primitifs... Si le château franc était posté sur une colline, sur un » escarpement, on profitait alors des dispositions du terrain, et c'était » l'assiette supérieure du plateau qui donnait la configuration de » de l'enceinte[1]. »

Nous reconnaîtrons un certain nombre de châteaux de ce genre parmi ceux qui sont énumérés dans les hommages de 1259.

Passons aux châteaux du XIIe siècle.

On a pu remarquer combien était parfaite la construction des églises romanes et particulièrement de leurs absides. Les pierres de moyen appareil plutôt grand, sont de choix ; le mortier, qui apparaît à peine dans les joints très réduits, composé de bonne chaux et de

[1] *Diction. rais. d'archit.*, t. III, p. 63, 65.

sable de rivière, est très résistant. Aussi la conservation des sanctuaires romans est-elle parfaite après huit ou neuf siècles. La construction des églises gothiques est moins soignée ; la décadence s'accentue jusqu'à la fin du xvie siècle. Ceci a été remarqué dans toute la France, mais partout aussi on peut signaler des exceptions.

Il n'en est pas autrement pour l'architecture militaire que pour l'architecture religieuse. On a pu faire grand, renchérir sur l'épaisseur des murs à partir du xive siècle mais les parements sont moins soignés, les joints moins nets et moins réduits ; le blocage intérieur des murs, plus grossier, a moins de cohésion et se désagrège plus facilement. Au point de vue de la construction, notre plus beau château, celui de Bonaguil, est visiblement inférieur à n'importe quel château du xiiie siècle.

Le château de Castillou, près d'Agen, fut pris et complètement rasé par Richard-Cœur-de-Lion. Il reste cependant un petit fragment d'assises appliquées à des parois de rocher pour nous faire apprécier la perfection de cet ouvrage du xiie siècle.

Le château vieux de Lafox, qui se réduisait à une simple tour carrée érigée sur une butte entourée d'eau, à l'ancien confluent de la Séoune, est intact et l'on a peine à deviner son grand âge.

On peut remarquer les petits contreforts qui emboitent en les renforçant les quatre angles de la tour de Lafox. C'est une marque d'ancienneté.

A Agen, nous avons vu détruire, pour la percée du grand boulevard, le clocher de Saint-Etienne, qui consistait en une tour pareille à celle de Lafox, avec des contreforts du même genre. Sa destination était double : c'était, en même temps qu'un clocher, un ouvrage de défense du *castrum sancti Stephani.*

Des détails de style permettent de rapporter au commencement du xiiie siècle, sinon au xiie, le château de Nomdieu, qui appartenait aux chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et celui de Blanquefort. Dans l'un et l'autre il existe des baies géminées divisées par une colonnette de style roman.

Dans les bâtiments de l'ancienne commanderie de Nomdieu, sur la façade est, on voit deux de ces ouvertures. Il serait difficile de reconstituer le plan de cet édifice fort ruiné qui se reliait à l'enceinte fortifiée du village.

Du château de Blanquefort il subsiste deux tours, l'une circulaire, l'autre sur plan quadrangulaire, reliées par des courtines en partie rasées ou refaites pour supporter une maison moderne et une ter-

rasse. La porte s'ouvrait dans la tour barlongue et la fenêtre géminée donnait sur une cour intérieure. La tour circulaire a été découronnée et ses meurtrières remaniées pour servir aux armes à feu.

Nous venons d'appliquer des données archéologiques à la recherche des plus anciens châteaux. Les documents historiques commencent à fournir des précisions pour quelques places fortes et quelques châteaux à partir de la guerre des Albigeois, qui éprouva si fort l'Agenais (1209-1229).

Parmi les places fortes on peut citer celles d'Agen, de Port-Sainte-Marie, de Casseneuil, de Pujols, de Layrac, dont les fortifications durent être rasées d'après le traité de 1229.

Sainte-Bazeille, Marmande, Tournon et peut-être aussi Tonneins, Mézin, Gontaud étaient alors munis d'enceintes fortifiées.

Les châteaux mentionnés dans les actes de l'époque sont ceux d'Anthé, de Lestelle, de Galapian, dont nous aurons à parler, celui de Saint-Amans (Tarn-et-Garonne) et ceux de Hauterive, de Montpezat, de Clermont-dessous et de Dolmayrac, qui méritent chacun une mention spéciale [1].

Hauterive. — Ce château répondait au type carolingien. Il occupait le vaste promontoire dit le *Bois de Hauterive*. On reconnaît encore sa motte féodale, qui n'a plus que trois mètres de hauteur, et deux lignes d'escarpes en levées de terre [2].

Montpezat. — Deux ou peut-être même trois châteaux se sont succédé, durant le moyen âge, sur le plateau de Montpezat, qui domine la vallée du Lot. Les derniers restes en sont méconnaissables.

Clermont-Dessous. — Le village de Clermont-Dessous est étagé de la façon la plus pittoresque sur une éminence qui forme un vrai boulevard en amont de Port-Sainte-Marie. La ceinture de ses remparts se rapproche de la forme circulaire, imposée par la configuration du coteau. Au centre, s'élève son église romane fortifiée, qui pouvait jouer le rôle de dernier refuge ou de donjon. Cet ensemble constitue le *castrum*. La porte, au nord-est, devait être autrefois protégée par une tour, qui a été remplacée, à la fin du moyen âge,

[1] Pour les épisodes historiques se rapportant à ces places fortes et à ces châteaux, on peut s'en référer à la dernière histoire de l'Agenais qui ait été publiée, celle de M. Andrieu. Notre intention est de donner ici un état descriptif et non une histoire des châteaux agenais au XIII[e] siècle.

[2] Voir *Notes sur les stations, les oppidums*, etc., p. 20.

par un petit édifice auquel on donne encore aujourd'hui le nom de château.

Dolmayrac. — Ce château, situé sur un plateau défendu par des pentes naturelles, occupait une grande superficie. Ses deux tours carrées sont distantes l'une de l'autre de plus de trois cents mètres. Elles étaient unies par des courtines continues dont on reconnaît encore les soubassements du côté méridional. Celle qui est située au nord-ouest, à l'extrémité du promontoire, est en partie détruite. Celle du sud-est, à la gorge, est bien conservée; la salle du rez-de-chaussée, voûtée en berceau brisé, sert de mairie. Cette tour, qui a une porte à herse et une échauguette, est isolée du prolongement du plateau par un fossé.

Tels sont les châteaux agenais les plus anciens. Il importait de les citer car trois d'entre eux seulement sont mentionnés dans les actes auxquels nous empruntons la liste suivante.

Chateaux agenais cités dans les hommages de 1259.

Les châteaux seront simplement nommés lorsqu'il n'en subsiste plus rien ou que je n'ai pas eu l'occasion de retrouver ou d'explorer leurs ruines. Quand ils portent le nom d'une commune, aucune mention complémentaire n'est donnée pour déterminer leur site.

On a appliqué aux villeneuves le nom de *castrum* quand leurs enceintes de murailles et de fossés en avaient fait des places fortes; mais la plupart des villeneuves n'avaient pas de château, ce qui les distingue des villages groupés autour des logis de leur seigneur.

Les villeneuves dites *castrum* seront désignées sous la mention de *bastide*. Il reste entendu que, dans ce cas, le *castrum* c'est la ville elle-même.

Aiguillon. — Le texte ne spécifie pas de quel château il s'agit. Le *castrum* gallo-romain de Lunat a servi de forteresse au moyen âge. C'est vraisemblablement au XIIIe siècle que fut édifié, à l'est, le château du Fossat et dès lors Aiguillon fut divisé en deux seigneuries qui restèrent assez longtemps distinctes. Le château du Fossat ne fut détruit que dans le premier quart de notre siècle. Une vue en a été publiée d'après un ancien dessin [1].

---

[1] Histoires d'Aiguillon de M. Mélet et de M. l'abbé Alis.

Ambrus. — Ce château, qui appartenait à des co-seigneurs, ne devait consister au XIIIe siècle qu'en une seule tour carrée et une petite enceinte de courtines. Cette tour subsiste, englobée dans des constructions des XVe et XVIe siècles.

Andiran. — Un petit château près de l'église occupe peut-être l'emplacement du fort du XIIIe siècle. Quelques portions des murs d'enceinte se voient encore autour du village. Ils sont percés d'archères en croix pattée, c'est-à-dire de rainures accostées d'ailerons [1].

Anthé. — Cité dans des actes de 1212. Il s'agit sans doute du château de Biron, proche du village d'Anthé, qui est ainsi décrit par M. O. Daymard : « Ces ruines occupent une surface rectangulaire de 35 mètres de long sur 26 de large. Les murs extérieurs, percés d'étroites meurtrières, ne présentent aucune trace de croisées ; les appartements prenaient jour sur la cour intérieure. L'entrée du château, située à l'est, seul côté accessible, était protégée par un fossé et deux meurtrières largement évasées pouvant croiser leurs feux et en défendre facilement l'approche [2]. »

Astaffort. — D'après M. Baradat de Lacaze, la ville d'Astaffort « était dominée et protégée par deux châteaux forts placés, l'un à la Craste, à côté de l'église Sainte Geneviève, qui a dû primitivement en être la chapelle et l'autre au Mous, à côté de l'église Saint-Félix. Une enceinte continue de murailles entourait la ville et reliait les deux châteaux ; quelques parties des remparts et du château de la Craste existent encore [3]. »

Si ces divers ouvrages étaient terminés dès le règne de saint Louis et si le terme *castrum* employé dans les hommages se rapporte à cet ensemble, Astaffort aurait été pendant quelque temps une des premières places fortes de l'Agenais ; elle n'aurait perdu son rang que

---

[1] Viollet-Le-Duc (*Diction. d'Archit.*, VI, 395) attribue aux Anglais et date du milieu du XIVe siècle cette modification appliquée aux archères primitives qui consistaient en une simple rainure verticale. Cette forme est beaucoup plus ancienne et d'origine française sinon gasconne. Les fortifications de Larresingle (Gers), qui étaient construites en 1285 en offrent des exemples. Il faut remonter même beaucoup plus haut. Un réduit fortifié de l'église romane de Saint-Pierre-de-Buzet est muni d'archère en croix pattée.

[2] *Monographie d'Anthé*, Villeneuve-sur-Lot, impr. Chabrié, 1890, broch. in-8o, p. 24.

[3] *Astaffort en Agenais*, Paris-Agen, 1886, in-8o, p. 7.

lorsque les bastides se multiplièrent. De nombreux co-seigneurs avaient des droits sur le château d'Astaffort.

Béraut — (Gers).

Birac. — Il s'agit peut-être du château fort de Minort, à Birac même, dont l'enceinte assez vaste est sur un plan carré. Il a été remanié au XVIe siècle. Les tours ont été en partie rasées et le principal corps de logis, qui était au sud, a été démoli. Il ne subsiste plus en somme qu'un petit corps de logis du XVIe siècle, au nord, et les courtines. Deux tours carrées s'élevaient sur les angles nord-est et nord-ouest. La porte, ouverte au nord, était entourée d'ouvrages de défense. Au centre de la courtine est, on voit encore une tourelle, la seule qui ait été respectée parce qu'elle était inoffensive. Elle sert de colombier. La plupart des meurtrières ont été remaniées ou refaites pour l'usage des armes à feu. Les ruines du château de Birac, envahies par le lierre, sont fort pittoresques. Il est difficile de discerner si quelques portions datant du XIIIe siècle sont englobées dans cet ensemble.

Le château cité dans les actes de 1259 pourrait être aussi celui dont on voit les terrassements à peu de distance, au lieu dit Lamotte, et qui offre tous les caractères de ceux de la période franque [1].

Buzet. — Il ne subsiste du château primitif qu'une tour circulaire qui s'élève sur le plateau, au sud et à une faible distance du château actuel.

Calviac. — A identifier. Ce château est cité (p. 13) après des possessions à Moncrabeau. Il n'a sans doute rien de commun avec Calviac, paroisse proche de Monflanquin.

Cancon. — Cité (p. 39) sous la forme ancienne Cancor, dont il y a de nombreux exemples [2]. La position de Cancon est très forte. Ce qui reste du château a été fort bien décrit dans cette revue par M. Massip.

Casseneuil. — Cette place forte, assiégée, prise et détruite à la suite de la guerre des Albigeois (1229), s'était donc relevée de ses

---

[1] Décrit dans *Notes sur les stations, les oppidum*, p. 25.

[2] Cette finale *cor* dérive de *curtis*, nom donné à des châteaux ou grands établissements de l'époque carolingienne. Pour arriver à la forme actuelle il faut supposer une prononciation forte de la diphtongue *ou* atténuant le *r* final qui est tombé : Cancoûr, Cancoû, Cancoun.

Sur le château voir *Revue*, t. XV, p. 527 et suiv.

ruines. Ici, comme pour les bastides, le mot *castrum* s'applique sans doute à l'ensemble des remparts dont il subsiste encore de beaux restes.

Castelculier. — Il y a eu pour la formation de ce nom une soudure du mot château avec la désignation du lieu *Culher*. L'effort déployé pour démanteler cette forteresse, en 1632, atteste, non moins que le site, l'étendue et la force des constructions, l'importance qu'elle dût avoir autrefois[1]. Il serait difficile aujourd'hui d'en reconstituer le plan ; toutefois l'enceinte était exactement délimitée. Elle était en forme de trapèze et suivait les lignes d'un promontoire inaccessible de trois côtés. Un fossé, resté inachevé, se voit à la gorge ; un second fossé existe plus en arrière. On en a tiré une pierre excellente et leur creusement, en carrière, a contribué doublement à la défense. Les courtines, d'un mètre quarante centimètres d'épaisseur, ont encore quatre à huit mètres de hauteur sur tout le côté sud, où se trouvait la porte défendue par une tour. Ces constructions sont fort belles ; par l'excellence du mortier et la perfection des joints, elles rappellent celles de l'époque romane.

Castelmoron. — Bastide. La dénomination de *castrum*, qui lui est appliquée, semble indiquer que son enceinte murée était achevée au milieu du XIII[e] siècle. Il en subsiste quelques portions.

Caumont. — En 1259, une motte féodale existait seule ; elle était sans doute située au sommet du coteau sur lequel devait être édifié plus tard un des plus grands châteaux forts de l'Agenais.

Causenx. — A identifier. Est-ce Caussens, commune de Montagnac-sur-Auvignon ? J'ignore si l'on y voit quelque ruine de château.

Cours. — Encore un *curtis*. La seigneurie de Cours paraît être d'origine fort ancienne. Elle avait au XIII[e] siècle une importance relative qu'elle perdit avant la fin du moyen âge. La position n'est pas forte et son château dût tomber en ruines sans être agrandi ou remplacé. Son souvenir est conservé dans le nom d'une métairie dite *Le Château*.

Escassefort. — Détruit.

Espiens. — Il subsiste de ce château une grosse tour carrée aux murs très épais et dont l'intérieur a toujours été dépourvu de voû-

---

[1] On employa pour raser le château de Castelculier des centaines de pionniers qui, pendant plusieurs semaines, firent jouer la mine. Voir les jurades d'Agen, BB, 51, 52, 53.

tes. Elle est actuellement isolée, les murs d'enceinte ayant été détruits, sauf une portion de courtine à l'ouest, faisant face au village. C'était la partie la plus accessible du château, protégé partout ailleurs par des pentes naturelles.

Estussan. — Commune de Lavardac, château détruit.

Fauguerolles. — Commune de La Croix-Blanche. Le château de Fauguerolles, consistant en une tour carrée de trois étages non voûtés a subi des remaniements. Deux de ses angles ont été renforcés par des contreforts.

Feugarolles. — Château détruit.

Fieux. — A étudier.

Francescas. — Bastide.

Fréchou. — Ce château est situé dans le village. Il en subsiste deux tours rondes reliées par une courtine, au nord. Le corps de logis a été refait à diverses époques depuis le XVIe siècle.

Fumel. — Les fondations de l'ancien château ont dû disparaître sous les vastes constructions édifiées depuis la fin du XVIe siècle.

Galapian. — Château détruit.

Galard. — Cité sous le nom d'*hospitium*: Il s'agit d'un très ancien fief situé au Nomdieu. C'était probablement le type du refuge ou de l'auberge établie sur les routes dans des conditions de solidité suffisantes pour la mettre à l'abri du brigandage. Les constructions de ce genre, dont le rôle a été si utile durant tout le moyen-âge, ont souffert plus encore que les châteaux de la main des hommes. Dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-Le-Duc, il n'y a pas un seul exemple de ces hôtelleries fortifiées qui existaient cependant en si grand nombre sur notre territoire et qui marquaient les étapes des marchands colporteurs et des pèlerins.

Grateloup. — Ce château, probablement des plus anciens, devait rappeler le type carolingien, dont la principale défense consistait en une tour de bois érigée sur une butte factice. L'état actuel des lieux peut fournir quelques données pour la reconstruction de cette curieuse forteresse, mais pour en relever le plan il faudrait exécuter des fouilles.

La motte féodale de Vidouze, sur un point culminant d'où la vue s'étend au loin, domine le bourg de Grateloup. Elle est en forme de cône tronqué, d'une hauteur d'environ 12 mètres et d'un diamètre de 66 mètres à la base et de 20 mètres au sommet ; elle n'offre aucun vestige de construction, mais elle paraît avoir été protégée par une première ligne ceinte de murailles bâties en briques.

Gouts. — Commune d'Aiguillon. Comme le précédent, ce château était édifié sur une butte factice d'une origine très ancienne. L'historien d'Aiguillon, M. l'abbé Alis, y a récemment exécuté des fouilles qui lui ont fait découvrir des objets des trois époques préhistorique, gallo-romaine et du moyen-âge [1]

Grézets. — Il n'y a pas trace de constructions militaires autour de l'église de ce nom, qui est située dans un bas-fond ; mais à mille mètre de là, dominant la vallée de l'Avance et les horizons les plus lointains, s'élève le promontoire de Lanau couronné d'une butte factice. N'est-ce point le *castrum* cité dans les hommages sous le nom de la paroisse [2] ? Il se trouvait dans les mêmes conditions que ceux que nous venons de signaler.

Labarthe. — Identification incertaine, en raison du grand nombre de localités qui portent ce nom.

Nous proposons, sous réserve, le fort de Labarthe situé dans la plaine de Damazan, proche de cette ville. C'est une épaisse construction en briques, sur plan quadrangulaire, érigée sur une butte factice. Elle paraît fort ancienne, mais elle a été profondément remaniée : de gros contreforts ont été ajoutés sur deux de ses angles ; des fenêtres ont été ouvertes en brèche au XVIe siècle.

Laperche. — A étudier.

Lauzun. — Ce château appartient à diverses époques ; des mer-

---

[1] *Histoire de la ville d'Aiguillon*, p. 13.

[2] Sur la butte de Lanau voir *Notes sur les stations, les oppidum* p. 29 et *Revue*, 1896, p. 479.

Les piles en briques que l'on voit encore sur les flancs de la butte faisaient sans doute partie du *castrum* cité en 1259.

Ce fait de l'existence de substructions en briques ou de briques éparses dans une motte féodale ici comme à Grateloup mérite de fixer l'attention. Les tours des châteaux carolingiens étaient généralement en bois, mais nous savons par l'exemple de tant de maisons à pans de bois édifiées dans les villes jusques au milieu du XVIe siècle et dans les campagnes jusques à nos jours que ces constructions comportent des remplissages en terre, appliqués aux œuvres les plus grossières, ou en briques, appliqués aux œuvres les plus soignées.

Il semblerait que dans nos châteaux en bois du haut moyen âge la brique fût appliquée non seulement à des remplissages mais aussi à des fondations, à des portions de clôture, à des piles de consolidation et que dans ce dernier cas on la préférât à la pierre.

veilles de la Renaissance, un fronton extérieur et deux cheminées ont été appliquées sur les grosses œuvres du XIV[e] et du XV[e] siècle. Il y aurait toute une dissection à faire de cet ensemble important de constructions qui mériterait une longue et minutieuse étude.

Si l'on pouvait attribuer à la première moitié du XIII[e] siècle l'aile qui abrite la salle dite des Gardes, cette partie seule constituerait un des plus vastes châteaux qui existât à cette époque dans l'Agenais. Il est vrai que, sur ce point, les parements extérieurs offrent des marques de tâcherons ou signes d'appareil, exemple unique peut-être dans nos constructions militaires et commun dans nos églises romanes; mais est-ce assez de ce détail pour faire admettre que le château est contemporain de ces églises? Non sans doute; il a bien plutôt la physionomie des constructions du XIV[e] siècle.

D'ailleurs le château cité dans les actes de 1259 était peut-être édifié sur la motte féodale située à peu de distance, près de la route d'Eymet. C'est une des buttes factices les plus considérables qui se voient en Agenais. Elle est en forme de cône tronqué comme celle de Grateloup. (210 mètres de circonférence à la base; hauteur 8 à 10 mètres; la plateforme supérieure de forme ovale a 40 mètres de longueur et 20 de largeur.)

Lestelle (commune de Bourlens, château cité en 1212). — Les points culminants en regard les uns des autres d'où l'on échangeait des signaux au moyen de feux allumés la nuit ont parfois gardé des noms significatifs notamment celui de *stella* [1].

Le Pech de Lestelle, isolé et fort élevé, a bien pu avoir cette destination. La position est naturellement très forte et c'était aussi un refuge peu accessible.

---

[1] César rapporte que les Gaulois usaient de ce système primitif de télégraphie optique pour se transmettre les nouvelles avec une grande rapidité.

On perdit cette tradition au moyen âge et l'idée ne fut reprise qu'à une époque bien rapprochée de nous.

Des amas de cendres, des portions de rocher vitrifiées peuvent, mieux encore que les noms, attester l'emplacement des anciens postes à signaux. Dans nos pays, les buttes de Lanau, de Grateloup, qui ont des horizons rayonnants de 3 à 6 lieues, ont pu être primitivement des postes de ce genre.

Il ne serait peut-être pas impossible, au prix de nombreuses fouilles et explorations archéologiques, de dresser une carte des stations télégraphiques gauloises. On ferait une épreuve en allumant simultanément des feux sur les points reconnus et en constatant leur portée et leur relation.

Sur le plateau supérieur on ne trouve aucune trace de construction. S'il y avait eu une tour et des courtines en pierre la destruction de ces ouvrages n'aurait pas été complète et l'on rencontrerait des moëllons amoncelés sur place ou dispersés dans les pentes. Le Pech de Lestelle n'était donc qu'un refuge défendu par des palissades où l'on pouvait camper en sécurité en temps de guerre. Toutefois il pouvait y avoir dans les environs un logis, qui était encore qualifié de château dans les actes du commencement du XVIe siècle.

Lisse. — Des constructions modernes empêchent de discerner les limites de l'aire de l'ancien château, qui devait être intéressant. Sa petite enceinte englobait une église romane, dont le mur de clôture au nord était sur le prolongement d'une courtine. Un angle de courtine était défendu par une tour ronde.

Miramont (commune de Laguarrigue). — Ce château, qui a appartenu à de grandes familles féodales et devait être important, a été détruit de fond en comble pendant la guerre de Cent ans.

G. THOLIN.

(A suivre.)

NOTES

SUR

LES FAMILLES DE LABAT DE VIVENS ET DE LARTIGUE [1]

On conserve aux archives de la Mairie de Clairac, un acte passé en 1652, par Mallère, procureur près l'abbaye, d'un accord accepté par les deux parties pour terminer le différend élevé entre messire Chevillard, chanoine abbé de Clairac et le curé dudit lieu Chaumel. Ils étaient en contestation pour la maison curiale et les revenus de la paroisse de Tignague annexés à Clairac, sur lesquels l'abbé prétendait avoir seul droit. Par cet accord l'abbé s'engage à payer au curé 780 livres quittes et à le laisser jouir de la maison presbitérale. Les témoins sont messire Jean-François de Labat, chevalier de Malte, 1er capitaine du régiment de cavalerie de Créqui, gouverneur de Clairac; Me Jean Lesparres, juge ; Me Bernardin, juge de Clermont-Dessous ; Me G. Planteau, docteur médecin consul ; Me Jean de Rassie, prêtre curé de Saint-Gayrand ; J. Grimard, avocat à la cour.

Cet acte prouve qu'en effet les Labat et Vivens sont une seule et même famille qui a donné à Clairac gouverneur et consuls.

1717. — Compte de Lebrère pour un dîner à Messieurs de Lartigue médecin, de Vivens, de Monplesir et de Maleprade, sur le même compte figure un souper et un dîner offert aux officiers de dragons.

1727. — Décharge d'impôts pour M. Labat de Vivens.

---

[1] A part trois pièces tirées des archives municipales de Clairac, les documents publiés ou résumés dans cette courte notice m'ont été gracieusement communiqués par M. le marquis de Poyen, qui les tient de son grand oncle de Vivens. Ils intéressent notamment Jeanne de Lartigue, épouse de Montesquieu, le pöète Jean Labat de Vivens, le savant météorologiste François de Labat de Vivens. (Sur ces deux derniers auteurs voir la *Bibliographie de l'Agenais* de M. Jules Andrieu.)

Copie du testament de Jean Labat[1] de Vivens du 1er août 1740.

Au nom de Dieu ainsi soit-il.

Dans la pensée que la mort est certaine mais que l'heure en est incertaine, j'ai voulu disposer des biens qu'il a plu à Dieu de me donner par celui mon présent testament, etc.........

1° Je donne et lègue à chacun de mes domestiques, qui seront dans ma maison au temps de mon décès, la somme de cent livres. Plus, je donne et lègue aux pauvres de l'hôpital de Clairac, la somme de deux mille livres.

Plus, je donne et lègue à mon cousin, François Labat[2] de Vivens, mon filieul, la somme de six mille livres.

Plus, je donne et lègue à mon cousin, Pierre Labat de Serene, la somme de quatre mille livres.

Plus, je donne et lègue à mon filieul, le fils de mon cousin Philipot, la somme de quatre mille livres.

Plus, je donne et lègue à mon filieul, Massac de Bertranet, la somme de deux mille livres.

Plus, je donne et lègue à Mademoiselle Venès, filieule de feue ma mère, la somme de deux mille livres.

Plus, je donne et lègne au sieur Bathiste Venez la somme de deux mille livres.

Plus, je donne et lègue à Jean Chabrerie, le père, et à Jean Chabrerie, son fils, tous deux mes filieuls, et à chacun deux cent livres.

Plus, je donne et lègue aux trois demoiselles, filles de feu Salomon-André Labat de Vivens, à chacune la somme de mille livres.

Plus, je donne et lègue à ma femme, Lidie Balguerie, la somme de six mille livres en propriété, et de plus je lui donne et lègue une pension viagère de deux mille livres, que j'entends lui être payée par mes héritiers ; et pour ce qui est du reste de mes biens, meubles et immeubles, et actions, je les donne et institue *expressément pour mon héritière en iceux, dame Elisabeth de Pauzie ma sœur*[3], *veuve de feu sieur de Lartigue, lieutenant-colonel du Régiment de Maulevrier* ; par laquelle je veux que mon hérédité soit recueillie et acceptée en payant mes dettes et légats, ou par ceux qui d'elle auront droit ; je casse, révoque et annule tout autre testament que je pourrais avoir fait cy devant, voulant que celui-cy, mon présent testament, sorte son plein et entier effet, et que s'il ne peut valoir par testament, qu'il

---

[1] Ce serait le poète.

[2] Le chevalier de Vivens, sans doute.

[3] Sœur de mère.

vaille codicille ou donation à cause de mort.................... ......

....

Fait de ma propre main, dans ma maison de Vivens, paroisse de Cambes, juridiction de Clairac, le premier août mil sept cent quarante. Ainsi signé et au bas de chaque page, Labat, testateur approuvant.......... .

L'acte lui-même est une copie controlée à Clairac le 18 septembre 1740, avec le reçu des droits qui ont été réduits, le Directeur des droits a renvoyé le centième denier de la métairie de Cazotte au bureau d'Aiguillon, où les biens sont situés. La copie est signée Chaumel.

Après la mort de M. Jean de Labat, survenue peu après, sa sœur Madame de Lartigue entra en possession de ses biens et de la maison de Vivens. Soit qu'elle aussi meure ou par donation elle laisse Vivens à sa fille unique Jeanne de Lartigue, épouse de M. de Secondat de Montesquieu, ancien président à mortier, en la cour de Bordeaux et l'un des quarante de l'Académie française, ainsi le qualifient les actes. C'est par là que l'auteur de l'*Esprit des Lois*, devint propriétaire à Clairac.

En 1740, Madame de Montesquieu fut assignée par un des filleuls de Jean de Labat, pour avoir à payer le capital du legs. Jacques de Labat de Serenes au nom et comme père légal administrateur de Jean de Labat de Cambes son fils, habitant Tonneins-Dessus, réclamait à la présidente comme unique héritière de Madame de Lartigue et de feu M. Jean Labat de Vivens, de lui payer les quatre mille livres dues à son fils par le testament de son parrain ; il lui déclare que si elle ne veut point payer elle sera contrainte par saisie sur les meubles et effets dudit sieur de Vivens et de ladite dame de Pauzie épouse de Lartigue. Cette signification est faite à Saint-Seurin-lez-Bordeaux, au domicile de la dame Lartigue de Montesquieu.

Avant de lui envoyer cette signification, M. Jacques Labat avait présenté un mémoire au Conseil pour s'éclairer sur la marche à suivre.

Il y exposait comment madame de Montesquieu était devenue héritière : la dame Pauzie « sœur utérine » de feu Labat de Vivens avait payé avant sa mort le legs fait à Pierre de Labat, cousin du mort et père du réclamant. Depuis le décès de Madame Pauzie de Lartigue, sa fille, « Madame la présidente », avait payé régulière-

ment les intérêts dûs à Jean Labat de Combes ; elle refusait de donner le capital avant qu'il n'ait atteint sa majorité de vingt-cinq ans ; « sous prétexte, dit le mémoire, que le paiement qu'elle en ferait au » proposant pourrait n'être pas fait solidement. Sur quoi il est à » observer que le Proposant a des biens fonds pour plus de qua- » rante mille livres et qu'il n'a point de dettes considérables, et qu'il » est bien plus que solvable pour répondre d'une somme de quatre » mille livres.... .... »

M. de Vivens offrait même de placer cet argent sur un achat de terre qu'il était en train de conclure mais la Présidente y faisait difficulté.

Répondant à la question de majorité derrière laquelle elle se retranchait, M. de Vivens remarquait que la donation était pure et simple, sans aucune condition, par conséquent il était en droit d'en exiger le paiement sans garanties.

Le rapport se terminait en demandant avis pour la saisie : devait-il la faire exécuter sur la tête de Madame ou de M. de Montesquieu ? Les biens, disait le rapport, sont situés dans la juridiction de Clairac, pays de droit écrit, mais la dame s'est mariée à Bordeaux où le mari a la jouissance de tous les biens de sa femme. La juridiction de Clairac était en dehors de la coutume de Bordeaux, aussi son usage prévalut puisque ayant obtenu de poursuivre par la lettre royale suivante, il n'y est parlé que de Madame de Montesquieu.

« Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, etc., etc., à » la supplication et requête de notre amé Jacques de Labat de Serenes, » au nom et comme père légal administrateur de Jean de Labat Descom- » bes, son fils, demandons contraindre par touttes voyes dues et raisonna- » bles, notre amée de Lartigue, épouse de notre amé de Secondat » de Montesquieu, ancien président à mortier en notre Cour de parlement » de Bordeaux, l'un des quarante académiciens de notre académie fran- » çaise, fille et héritière de notre amée Elisabeth de Pauzie, veuve de notre » amé de Lartigue, lieutenant-colonel du Régiment de Maulevrier, icelle » héritière de notre amé Jean Labat de Vivens, avocat en notre d. Cour » de parlement de Bordeaux, au payement de la somme de quatre mille » livres pour le legs fait audit Jean Labat de Decombe, son filleul, dans son » testament du 1er août 1740 remis devers Bertrand, notre nore, suivant » la date du 22 du même mois, ouvert suivant l'acte passé devant le même » nore le 9 septembre de la même année et pour l'entière exécution dudit » testament faits en vertu des présentes tous exploits, commandements, » saisies mobiliaires et réelles des biens, meubles, immeuble, délaissés

» par lesd. feus s[r] de Labat de Vivens et la dame Depauzie dont ils sont
» décédés en possession de ce faire et donnons pouvoir. Donné à Bordeaux,
» le vingt-deux janvié, l'an de grâce mil sept cent quarante-neuf et de notre
» Règne le

Par le conseil,
POLICARD.

Scellé le vingt-deux janv[r] 1749.
B. DE LIGNIÈRES.

H. DE B.

TABLETTES RÉVOLUTIONNAIRES

Fedération de Penne en Agenais

La Révolution française provoqua bien des enthousiasmes et le peuple ne fut pas seul à subir ses effervescentes émotions. Bien des nobles, roturiers et autres, se laissèrent entraîner par le courant qui saisit également au passage de nombreux membres du clergé.

Citons parmi eux l'abbé Pressec, curé de Noaillac, aujourd'hui annexe de Saint-Martin-des-Cailles. Epris des idées nouvelles, ce prêtre. à l'occasion d'un dîner patriotique, laissa éclater son allégresse dans un discours en vers que nous sommes heureux de faire connaître aux lecteurs de la *Revue de l'Agenais*.

Le citoyen de Beaumont, témoin satisfait des théories ardentes de l'abbé Pressec, s'empressa d'en faire part à M. de B..., son voisin, en lui communiquant ce discours, accompagné de la lettre suivante qui donne, à peu près, la physionomie de ces agapes civiques. Voici d'abord la lettre :

22 juillet 1791. — « Mon cher voisin, Le curé Pressec prononça un dis-
» cours en vers le jour de la Fédération de Penne ; comme je lui trouve du
» mérite, je vous l'envoie. Ce jours fut fêté avec joy sur la place. Il y eut
» sopé à cinq heures du soir où chaque chef de famille fit porter ses vi-
» vres, qui étet abondans ; les restes furet distribués au peuple indigan,
» qui luy firent bénir doublement ce jour...... Le soupé de la fédération
» pour les hommes donnera lieu à un soupé des femmes patriotes diman-
» che prochain. Elles se rendront au cloup (club) de Penne préalablement
» pour y faire leur serman civique de vivre libres, et d'y mourir, et d'éle-
» ver leurs enfants dans les principes de la Constitution. Les fames vont
» devenir à ce que j'espère, aussi fameuses quo les célèbres Espartiates.
» Mme de Campagnol est la présidente.

» D. B. de Boisjoly. »

» *Discours patriotique par M. Pressec, curé de Noaillac, dans la municipalité*
» *de Penne, district de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne, à l'occa-*
» *sion de l'anniversaire du 14 juillet 1791.* »

CITOYENS !

Voici le jour heureux, le jour anniversaire
Où chaque citoyen jura de vivre en frère
Avec tous les amis du civisme et des lois,
Jour où la liberté récupéra ses droits,
Jour célèbre à jamais, et toujours mémorable,
Où, jusqu'à ce moment la Bastille imprenable
Succombant sous l'effort des généreux français,
Pour défendre Paris fut détruite à jamais,
Où le cruel Launé, tyran de la patrie,
Au dépens de ses jours paya sa perfidie.
Depuis cet heureux jour, notre félicité
Dépend du bien commun et de la liberté.
Le despotisme affreux, et les grandeurs factices,
Ne forgent plus des fers au gré de leurs caprices.
Le Tiers-Etat n'est plus le jouet de l'erreur ;
On n'estime plus rien que sa juste valeur.
La folle vanité, l'orgueil, l'intempérance
Sont déchus du pouvoir qu'ils exerçaient en France ;
La mitre sur la tête et la crosse à la main
La Grandeur ne fait plus la loi au genre humain !
Malgré l'éclat trompeur qui toujours l'environne,
La fortune aujourd'hui n'éblouit plus personne ;
La noblesse n'est rien, et nos prédécesseurs
Sont les pères des Rois comme des laboureurs.
Le pauvre aux honneurs même a le droit de prétendre,
Et la protection a cessé de se vendre :
Enfin l'opinion, le fatal préjugé
Ont perdu l'ascendant qu'ils avaient usurpé.
La seule dignité, la grandeur véritable
Est la vertu sans bien, et sans titre honorable.
On ne verra donc plus la fortune et l'éclat
Insulter aux malheurs du peuple et de l'Etat;
L'oisiveté, l'orgueil, le faste, la mollesse
Ne s'arrogeront plus les titres de noblesse,
D'être à charge à l'Etat, sous prétexte d'ayeux.
La fortune, malgré son funeste caprice,
N'aura plus le pouvoir d'accréditer le vice ;

Les nobles cesseront dans le sein du repos
De trahir la patrie et fouler leurs égaux ;
Ils n'opprimeront plus le laboureur utile,
Qui, par tout l'univers, rend la terre fertile.
S'ils l'oppriment encore, au moins l'impunité
Ne sera pas le droit de leur titre emprunté.
De nos législateurs la volonté suprême
Pour eux et pour le peuple est aujourd'hui la même ;
Ils ne jouiront plus d'aucune immunité,
Ils payeront les impôts suivant leur faculté.
Ils ont enfin remply leur brillante carrière ;
Avec honte on les voit rentrer dans la poussière.
L'orgueil, la vanité les avaient pervertis,
On les rend au néant d'où ils étaient sortis.
Tout nous inspire donc le plus parfait civisme :
Le trône renversé du cruel despotisme,
La liberté conquise et l'orgueil terrassé,
Tant d'indignes abus dont le règne est passé ;
Dont la contagion même infectait le temple ;
Tout grave dans nos cœurs ce devoir, cette loy :
Qui chérit ses égaux est lui-même son roy !
Il n'est pas de grandeur, il n'est point d'héroïsme.
Pas même de vertus sans le patriotisme.
 Aimons donc nos égaux et défendons leurs droits
De la société nous remplirons les lois!
Ce sera la servir : l'amour de son semblable
En est le fondement le plus inébranlable !
Dans cette vie enfin, l'amour est le seul bien,
La vertu, le bonheur et l'espoir du chrétien !
 Pourquoy sur ce sujet vous parler plus longtemps ?
La conduite toujours prouve les sentiments.
Parmy nos citoyens, il est plus d'un grand homme ;
La France est, en ce jour, une nouvelle Rome.
Malgré même l'envie et les honteux complots
Elle sera toujours un peuple de héros !
Avec tant d'émigrants, ses complices, sa suite
Le Roy même arrêté, malgré ce qu'il médite,
Par deux seuls citoyens qu'anime la valeur,
Ramené dans Paris saisi par la frayeur,
Prouve que le Français ne tient plus à la vie
Quand il est obligé de servir la patrie !
 Oh ! trait digne du prix de l'immortalité
Exemple de valeur ! Tu sera imité.

Tous nos concitoyens, les gardes de la France,
Montrent dans le péril une mâle assurance :
Ils eussent captivé notre admiration
S'ils eussent pu trouver la même occasion !
Illustres magistrats, fléau de l'injustice
Qui de ses attentats faites rougir le vice,
Par le Gouvernement quand vous fûtes élus
Tout le public rendit hommage à vos vertus.
Et vous, grands défenseurs des lois de la patrie
Et mortels ennemis de l'aristocratie,
Vous laissez un exemple à la postérité
D'un civisme éclairé, de magnanimité !
Citoyens, hâtez-vous de suivre ces modèles
Et recevez toujours leurs leçons immortelles !
Resserrons donc les nœuds de la fraternité ;
Rappelons les serments que nous avons prêtés,
Qu'en les renouvelant en ce jour mémorable,
En ce jour solennel, devant l'être immuable,
Les mêmes intérêts, la concorde et la paix
Unissent tous les cœurs des Français, à jamais...... [1]

ABBÉ G.-B. GERBEAU.

*
* *

OVATION FAITE PAR LA CONVENTION NATIONALE AU VOLONTAIRE AGENAIS MARC TENCOGNE [2]

Convention Nationale. — Présidence d'Elie Lacoste.

Séance du 13 messidor (an II-2 juillet 1794).

« ... Les nombreux drapeaux pris à Ypres sur les ennemis de la République sont présentés à la Convention par un adjudant général de l'armée du nord. — (Les plus vifs applaudissements se font entendre dans toutes

---

[1] Arch. du château de Roger.

[2] Les archives départementales viennent d'acquérir une pièce rare, le n° 548 du *Journal de Paris national*, donnant le compte rendu d'une séance de la Convention dans laquelle une ovation fut faite à un volontaire du Lot-et-Garonne. Cet épisode était oublié.

En se reportant à la *Gazette nationale* ou *Moniteur universel*, on trouve un procès-

les parties de la salle ; les membres et les citoyens des tribunes se lèvent et répètent mille fois les cris de *Vive la République !*)

» Barère est à la tribune.

» *Barère au nom du Comité du salut public.* Citoyens, vous avez entendu hier la lecture d'une lettre de Laurent, représentant du Peuple, sur la fuite des brigands coalisés qu'on ne peut plus retrouver; (on applaudit.) mais Laurent a oublié de vous dire que Bavay, où était le quartier général de Cobourg, est occupé par les troupes de la République. (Les applaudissements recommencent, les cris de *Vive la République* sont répétés.) Aujourd'hui nous venons vous représenter les 38 drapeaux du despotisme que nous avons pris en nous emparant d'Ypres ; un adjudant les a traduits à la barre pour former ensuite, au haut de cette voûte, un monument de l'insolence et de la lâcheté des ennemis de la République.

» Un autre drapeau est porté par un brave soldat du 1er bataillon du 71e régiment d'infanterie. Le général a pensé qu'un si courageux Républicain devait être connu de la Convention ; son action est digne d'être proclamée. Ce soldat, dans l'action qui a précédé la prise d'Ypres, est menacé par l'autrichien d'un coup de sabre, s'il ne se rend ; *Un Républicain ne se rend pas*, répond-il. Il écarte un coup de sabre qu'un autrichien lui portait sur la tête ; mais il succombe sous le nombre, il est fait prisonnier. Bientôt il aperçoit près de lui le bataillon auquel il appartenait ; le combat s'engage entre ce bataillon et les Autrichiens. Pendant l'action ce brave soldat se dirige sur le porte drapeau, et, au moment où les troupes en viennent aux mains, il renverse le porte-drapeau, emporte ce signe des esclaves et rejoint son bataillon. (Vifs applaudissements.)

» Ainsi, ce citoyen seul avec son courage, s'est précipité au milieu des féroces ennemis, et leur a arraché le signe auquel ils se ralliaient. Le voilà devant les représentants du Peuple ce bon agriculteur, sorti de ses foyers du département du Lot-et-Garonne, pour défendre la liberté nationale. (Nouveaux applaudissements.)

» Sous l'ancien régime, le colonel se serait enorgueilli seul de ce trait de bravoure ; ici le général a voulu maintenir la gloire au citoyen qui l'a méritée. Sous l'ancien régime, le despote aurait permis peut-être que ce brave homme eût l'étrange honneur de le regarder passer dans une galerie.

---

verbal plus détaillé. Nous reproduisons ce dernier texte, suivi d'un paragraphe du *Journal de Paris*.

Les deux journaux paraissent avoir défiguré le nom du soldat agenais, qui devait s'appeler Marc Tencogne et non Encogne.

Ce nom n'a pas été trouvé sur les fragments très incomplets des états d'enrôlement de l'an II. Nos archives ne possèdent qu'une seule liste pour le district d'Agen et rien pour les autres districts.

G. T.

Sous la démocratie nous vous proposons que Marc Ancogne, soldat républicain, reçoive les honneurs de la séance et qu'il dépose son drapeau entre les mains du président et lui donnera l'accolade fraternelle. (On applaudit.)

» Autrefois, une gazette aurait à peine parlé d'un acte de courage d'un homme perdu dans l'obscurité d'une légion ; chez-nous le procès-verbal de la législation portera le nom de ce républicain.

» Le Comité a dû regretter de ne pouvoir vous proposer un grade ou une place d'officier pour ce soldat intrépide. La loi qui existe a tout ôté au législateur et au gouvernement dans cette promotion. Cette loi, faite à une époque où les principes n'avaient pas encore acquis de développement sage, produit des circonstances révolutionnaires, vous sera bientôt proposée pour subir une réforme salutaire ; mais, en attendant, le Comité vous propose de l'autoriser à récompenser dignement ce soldat qui s'est distingué dans les combats par un courage vraiment républicain. (On applaudit.) »

(*Moniteur*.)

« Ces propositions ont été adoptées.

» Marc Encogne est entré dans la salle au milieu des acclamations unanimes; il tenait son drapeau et a recu le baiser fraternel sans le quitter. Il l'a ensuite déposé renversé sur le bureau ; les autres drapeaux sont de même entrés renversés dans la salle. »

(*Journal de Paris*.)

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

TROIS NOUVELLES PUBLICATIONS DE M. PH. TAMIZEY DE LARROQUE : *Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle* ; — *Deux Jardiniers émérites : Peiresc et Vespasien Robin* ; — *Le Cardinal d'Armagnac et François de Seguins*. (1896.)

N'existe-t-il pas une affinité secrète entre le célèbre Claude Nicolas Fabri de Peiresc et le savant commentateur de ses œuvres, M. Ph. Tamizey de Larroque, affinité provenant moins de l'affection intense que ces deux hommes se sont vouée à travers les âges que d'une même conformité de caractère, d'un même goût pour la science, d'une même ardente curiosité à l'égard de toutes choses intellectuelles ? Comment expliquer sans cela que, logé à l'autre extrémité de la France, M. Tamizey de Larroque ait songé à abandonner en partie ses vastes travaux d'histoire locale, pour aller exhumer des bibliothèques provençales de Carpentras, d'Avignon, d'Aix, de Nîmes, de Montpellier, etc., cette quantité énorme de matériaux, manuscrits, mémoires, correspondance, qui constituent l'œuvre de Peiresc et qui, depuis trois siècles, dormaient du plus profond sommeil, à la plus grande honte de ses compatriotes. Ceux-ci, du reste, avec autant de loyauté que de sincérité, le confessent hautement. Et, dans les nombreux discours, toasts, rapports qui ont été prononcés dernièrement à Aix, lors des *Fêtes de Peiresc*, à l'occasion de l'inauguration de son buste et du monument élevé en son honneur, il n'est pas un orateur, que ce soit Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, ou M. Gaston Paris, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, ou M. le professeur Guibal, doyen honoraire de la Faculté des lettres d'Aix, ou MM. Gustave Mouravit, le capoulié Félix Gras et bien d'autres encore, qui n'ait, en rappelant les titres de Peiresc à l'admiration de la postérité et à la reconnaissance des Provençaux, reconnu leur trop longue indifférence à son égard. Et c'est avec raison qu'en adressant, au nom de tous, du haut de la chaire de la

cathédrale d'Aix, à M. Tamizey de Larroque ses plus chaleureux remerciements, Mgr Gouthe-Soulard a proclamé que « grâce seule-» ment à lui, Peiresc a été rendu à sa propre gloire, à la Provence, » à la France, à la religion et à l'humanité tout entière, dont il est » l'honneur ! »

Comment, en effet, après les travaux qu'il lui a consacrés, ne pas aimer Peiresc et ne pas saluer en lui la plus vaste intelligence peut-être du XVIIe siècle? Littérateur, historien, critique, archéologue, géographe, mathématicien, astronome, botaniste, géologue, numismate, collectionneur, musicien, artiste, Peiresc embrassait toutes les connaissances humaines. Il était en relations avec tous les savants du monde, et ce n'est pas en vain que Bayle lui décerne le titre de « *Procureur général des lettres humaines* ».

Cette activité dévorante, ce zèle à tout apprendre, à tout connaître, M. Gustave Mouravit les a fait supérieurement valoir dans sa remarquable monographie, composée toujours d'après les publications de M. Tamizey de Larroque et la volumineuse correspondance, si bien éditée par lui. Et M. Gaston Paris, à son tour, dans le substantiel discours qu'il a prononcé ce jour-là, n'a pu s'empêcher de dire : « Je suis bien loin, Messieurs, de vous avoir tracé de la mer-» veilleuse activité de Peiresc un tableau même approximatif. Je » n'en ai nullement la prétention... Ce tableau, vous en trouverez » surtout les éléments dispersés, mais d'autant plus frappants, dans » le grand monument qu'ont élevé à Peiresc le zèle et l'érudition de » celui que nous regrettons tous de ne pas voir ici et auquel j'envoie » le plus sympathique des saluts, de M. Tamizey de Larroque, le » dernier des amis de Peiresc, bien digne de lui par son caractère » comme par son amour passionné de l'étude et à qui votre illustre » compatriote doit vraiment le rajeunissement de sa gloire. »

En note de son joli sonnet en langue provençale, dédié au « *Ma-» joureau Tamizey de Larroque, Reviéudaire de Peiresc* » et que, faute de place, nous regrettons de ne pouvoir insérer ici [1], M. F. Vidal nous apprend que l'infatigable chercheur a consacré à la correspondance de Peiresc six volumes in-4°, ce que tout le monde savait, plus 40 brochures. Disséminées un peu partout, notre compatriote nous pardonnera, si nous ne pouvons les énumérer toutes. Qu'il nous

[1] *Fêtes de Peiresc* (10 et 11 nov. 1895). Impr. Renondet-Aubin. In-8° 1896, p. 117.

permette seulement aujourd'hui d'en signaler deux, écrites depuis les fameuses fêtes, comme si besoin s'était fait sentir dans son esprit de chercher à mériter une fois de plus les justes éloges qui lui ont été décernés.

— Dans « les *Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle* [1] », M. Tamizey de Larroque nous présente cette fois son héros sous le triple aspect de naturaliste, de botaniste et de météorologiste. Il reproduit dix passages de certains de ses Mémoires ; et, « comme on est toujours disposé, écrit-il dans son spirituel » avertissement, à croire ce que l'on désire, je me persuade qu'en » mettant au jour les morceaux préparés par Peiresc, je donne sa- » tisfaction à un désir qu'il ne put réaliser lui-même, et que je suis, » à cet égard, l'exécuteur testamentaire d'un ami dont j'ai deviné la » dernière pensée. »

C'est avec curiosité qu'on lit ces pages où le savant provençal nous décrit certains monstres marins, tels que celui qu'il nomme l'*Alzaron*, « au museau et à la queue d'un veau, le manteau, la teste et les pieds d'un cerf » ; la *vraye situation de Belle-Isle en mer ; — Comment les plus grandes montagnes sont alignées parallèlement dans le sens du Levant au Ponant, ensemble du rang et de l'assiette des bancs de rochers les uns sur les autres* ; — *Comment la plante soubterraine de Boysgency fut trouvée dans un caveau les racines en hault et la teste en bas ; — Ce qui en est du Trou du grand Couyer au terroir de Peiresc, et celuy de la montagne nocturne ; — ainsi que du vent de la Vaudaise au lac de Genève* ; — *Des Momies*, etc.

Signalons notamment, comme des plus intéressants, les chapitres où Peiresc s'extasie devant les épanchements amoureux de deux *Limaces*, et celui où il explique comment, à la suite d'un bain dans le Rhône, au confluent de ce fleuve avec la rivière de Sorgue, il vit se former les *Cailloux des Rivières*.

— En même temps qu'il nous promène avec Peiresc, Gautier et Gassendi dans cette admirable campagne d'Aix, sous le soleil ardent de la Provence, M. Tamizey de Larroque nous fait pénétrer dans son intérieur ; et il nous montre son héros entouré de ses richissimes collections, correspondant avec tous les savants de l'époque. Aujour-

[1] Digne. Impr. Chaspoul et Barbaroux. In-8° de 62 p. 1896.

d'hui, c'est le tour de *Vespasien Robin*, « arboriste du Roy à Paris, premier sous-démonstrateur de botanique du Jardin royal des Plantes[1]. »

M. Tamizey de Larroque prend acte de la découverte, faite par M. le docteur Hamy, membre de l'Institut, « en cet océan de manuscrits Peiresciens » que renferme la bibliothèque de Carpentras, de l'intimité qui se forma entre « les deux jardiniers émérites, celui de Paris et celui de Belgentier », pour nous les montrer rivalisant de zèle dans l'échange de plantes les plus rares. Anémones, narcisses, cyclamens, renoncules, tulipe flamboyante, partent de Provence pour venir orner et embaumer le jardin du Roi à Paris, alors que Vespasien Robin, de son côté, expédie à son ami un rosier bigarré et surtout une tubéreuse, fort rare à cette époque, que désirait ardemment posséder Peiresc.

Arrêtons-nous un instant au spirituel passage où, pour la première fois de sa vie peut-être, M. Tamizey de Larroque est amené à altérer la vérité, forcé, à seule fin d'obtenir d'elle une obole en faveur du monument de Peiresc, de déclarer à une jeune et jolie femme, amie des fleurs, que la tubéreuse avait été acclimatée en France par Peiresc. Ce qui nous vaut cette charmante fin de chapitre, adressée à M. le docteur Hamy, « qu'il est bien tenté d'appeler, tant il est un aimable narrateur, le *docteur Ami* » : « Oui, vous m'avés enlevé une agréable illusion ; vous avez enlevé à Peiresc une des plus belles fleurs de sa couronne ; vous avez bien fait. Un brin de vérité ne vaut il pas mieux que toutes les tubéreuses du monde ? »

— Si, au nombre de ses affections rétrospectives, Peiresc occupe la première place dans le cœur de M. Tamizey de Larroque, la seconde depuis longtemps déjà a été prise par le cardinal d'Armagnac, pur Gascon cette fois, en qui s'incarne toute la finesse diplomatique du XVIe siècle. Il n'est pas d'écrivain en effet sur le compte duquel M. Tamizey de Larroque soit plus souvent revenu. Lui-même prend soin de nous donner, au Tome IV (1892) des *Annales du Midi*, la liste des publications qu'il lui a consacrées. Et comme, jusque-là, le colégat d'Avignon n'était connu que de quelques érudits, nous ne devons pas nous étonner que le bénédictin de Gontaud n'ait pu résister au

---

[1] *Deux Jardiniers émérites : Peiresc et Vespasien Robin*. Aix, impr. Veuve Remondet, In-8° de 13 p., 1896.

désir de divulguer ses talents, de proclamer ses qualités exceptionnelles, de profiter en un mot de l'inédit du personnage pour le présenter à la postérité.

Dès 1874, paraissent dans le Tome v de la Collection méridionale les premières *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac,* émaillées des nombreuses et substantielles notes que l'on sait [1]. Aujourd'hui, après une série non interrompue de documents sur son compte, ce sont quinze nouvelles lettres de Georges d'Armagnac, adressées à François de Seguins, écuyer, seigneur de Beaumettes, qui lui ont été fort gracieusement communiquées par un descendant de ce dernier, M. le marquis Edmond de Seguins-Vassieux [2].

De celui qu'on appelait vulgairement *le capitaine Beaumettes*, nous ne dirons rien, si ce n'est qu'il fut un des plus grands capitaines de son siècle, et que, dans l'exercice de ses commandements, en Comtat-Venaissin notamment, il rendit de nombreux services à la Papauté. La notice biographique, écrite par M. le marquis de Seguins lui-même, en tête de l'opuscule précité, relate du reste surabondamment les mérites de ce collaborateur du colégat d'Avignon.

Quant à ce dernier, M. Tamizey de Larroque nous l'a déjà si souvent fait connaître, M. Léonce Couture au Tome xvi, p. 341 et suivantes, de la *Revue de Gascogne* lui a consacré, à propos de la publication des premières Lettres, une biographie si complète, que nous ne saurions ici rien dire de plus que ce que nous apprennent ces deux maîtres en l'art d'écrire et de conter. Rappelons seulement que Georges d'Armagnac, né avec le xvie siècle et mort à son déclin, devint successivement évêque de Rodez, archevêque de Toulouse, cardinal, colégat d'Avignon, c'est-à-dire gouverneur des possessions pontificales en France, et qu'il ne cessa d'occuper soit à Venise, soit surtout à Rome, les postes diplomatiques les plus importants, joignant à sa réelle habileté et à sa finesse toute Gasconne les qualités d'écrivain distingué et surtout celle de protecteur des Lettres et des Arts, en ces années radieuses de la Renaissance où tout concourait à l'éclosion de ce grand mouvement. On n'ignore pas non plus quel rôle de pacificateur il joua, les dernières années de sa vie, durant les troubles religieux, et quels services il rendit soit aux derniers Valois,

[1] Paris, Claudin. Bordeaux, Ch. Lefebvre. In-8° de 134 pages.

[2] *Le cardinal d'Armagnac et François de Seguins :* Documents inédits par M. Ph. Tamizey de Larroque. Toulouse, impr. Privat. In-8° de 31 p. 1896.

soit à Jeanne d'Albret et à son fils Henri de Navarre, aux époques des plus violentes persécutions.

« La Correspondance du cardinal d'Armagnac avec François de Se-
» guins, avoue M. Tamizey de Larroque, ne nous révèle aucune par-
» ticularité importante; mais elle confirme d'une façon très précise
» ce que nous savions déjà du zèle extrême que le colégat déploya,
» comme a dit un vieil historien, dans l'administration de cet Estat
» lors beaucoup travaillé par les Huguenots, de la rage desquels il
» se deffendit puissamment, et sauva par sa rare et sage conduite. »

Les quinze lettres à François de Seguins sont accompagnées d'un *Appendice* qui, entre autres pièces, renferme « une lettre du cardi-
» nal d'Armagnac au prévot et aux chanoines du chapitre d'Aix en
» Provence, (20 novembre 1566), où il plaide auprès d'eux la cause
» des religieux du couvent des Jacobins de cette ville, leur rappelant
» avec énergie que leurs prétentions ne sont ni justes, ni raisonna-
» bles et que les services rendus par les religieux si maltraités méri-
» teraient meilleure récompense. »

« J'aime à couronner, ajoute en terminant M. Tamizey de Larro-
» que, par un document qui fait tant d'honneur à celui qui, en toute
» sa glorieuse vie, ne protégea pas moins le bon droit que les bon-
» nes lettres, un recueil qui sera sans doute le dernier que je pour-
» rai consacrer à mon cher compatriote et héros. »

Pourquoi cette fin de phrase vient-elle ainsi jeter une ombre au tableau précédent, et laisser planer au-dessus comme un voile de tristesse et de mélancolie ? Non, cher maître, ce recueil ne sera pas le dernier que vous consacrerez au cardinal d'Armagnac, pas plus que les relations de Vespasien Robin avec Peiresc ne clôtureront la série des choses instructives et aimables que vous avez à nous dire sur vos amis des anciens temps. Elle sera longue encore la liste de vos futures publications. Et la joie que vous éprouverez certainement à les écrire ne sera dépassée que par la nôtre, au reçu, toujours joyeusement accueilli, des précieuses et élégantes plaquettes, où vous continuerez à mettre toute votre science, tout votre esprit, tout votre cœur !

Ph. LAUZUN.



À propos d'un nouveau Livre sur LÉON XIII [1]

Celui qui écrit ces lignes n'hésite pas à se mettre en scène dès les premières, car, s'il estime avec Pascal, que le *moi* doit se cacher, il est trop de son temps pour ne pas être convaincu que toute impression est relative, que tout jugement se ressent de la personnalité de celui dont il émane, et a besoin d'être, en quelque sorte, compensé par la connaissance de cette personnalité, de même qu'une observation scientifique n'est utilisable que si l'opérateur a pris le soin de décrire son instrument et d'en déterminé avec rigueur les variations. Le temps n'est plus de la critique dogmatique et de l'histoire rendant des oracles.

Chacun énonce son opinion ; pourvu qu'elle soit sincère, c'en est assez. Le public, s'il veut obtenir la vérité, n'a plus qu'à rectifier cette opinion en faisant une large part au tempérament, aux passions et aux préjugés de celui qui l'a émise.

Pour permettre au lecteur de faire cette indispensable opération, je le prie de se transporter avec moi à Saint-Pierre de Rome, un dimanche matin, au début d'une messe pontificale.

Placé au fond de l'immense édifice, près des géants de marbre qui pleurent sur la tombe d'Alexandre VII, j'avais presque au-dessus de ma tête la sublime coupole de Michel Ange s'élançant d'un seul jet, comme dédaigneuse de la terre, au-dessus des prodigieuses voûtes que Bramante a si légèrement posées sur des piliers épais comme des donjons féodaux. La veille, mon œil, illusionné par l'harmonie des proportions et par l'absence de ce que Viollet-le-Duc appelle une échelle humaine, avait mal apprécié cet entassement

---

[1] *La Jeunesse de Léon XIII*, par M. Boyer d'Agen. Tours : A. Mame, un fort vol. gr. in-8 de 700 pages, illustré de nombreuses et excellentes gravures.



titanesque et eurythmique à la fois de piliers d'arcades et de coupoles. Emplie par une foule qui, pareille à une mer, ondulait, et refluait entre les grands murs marmoréens avec une confuse rumeur de flot clément et apaisé, cette nef sans rivales me paraissait enfin, ce qu'elle est en effet, démesurée, colossale, sublime, le plus beau des temples que des mains périssables aient jamais élevé en l'honneur du Tout Puissant. Mais c'était peu de cette impression ; une autre bien plus grande allait se produire. Soudainement, de cette mer humaine que grossissaient incessamment de nouveaux flots vomis par les portes, comme par des embouchures de fleuves, s'éleva un immense cri qui courut avec un bruit de tempête d'un bout de l'édifice à l'autre bout, pour être ensuite repris comme d'une seule voix par les vingt-cinq mille bouches de la foule : Vive le Pape roi !.. . et, dans le lointain, apparut une figure blanche avançant au-dessus de cet océan de têtes et de bras levés, comme un mystique pêcheur sur une barque doucement poussée par le flot.

C'était le Souverain Pontife. Il approchait, et je distinguais le cortège de pacifique triomphateur qui l'environnait de l'éclat unique de ses vêtements et de ses armes. Sa main bénissante s'étendait parfois avec un geste de semeur. Les acclamations retentissaient toujours, ardentes, enthousiaste, entourant d'un fracas de tonnerre l'auguste vieillard blanc dont la tête chenue s'inclinait sur la poitrine comme pour témoigner que l'humilité du chrétien doit conserver son indéfectible empire jusque dans les éblouissements du triomphe.

Quiconque n'a pas vu cette scène n'en peut comprendre la majesté, pas plus qu'il n'en peut évoquer l'indicible splendeur. C'est une des impressions les plus vives et les plus profondes dont l'être humain puisse être secoué, car elle agit à la fois sur les sens, sur l'intelligence et sur le cœur.

Et quand, l'office commencé, le silence eut reconquis la basilique, je m'efforçai en vain d'analyser ce que j'avais ressenti. Fils d'un siècle impie et à peine guéri de la maladie du siècle, mal dégagé des instincts frondeurs qui gisent au cœur de tout français, descendant d'une longue lignée dissidente, j'avais compris, me semblait-il, toute la poésie et toute la puissance d'un culte qui n'était pas le mien. Dans les profondeurs de l'histoire, il m'apparaissait toujours le même. Les acclamations que je venais d'entendre se joignaient à celles qui, depuis près de vingt siècles, de génération en génération, avaient acclamé le Souverain Pontife dans le même lieu, sinon

dans la même église. Alors que tant de trônes s'effondraient, que tant de dynasties se succédaient, ni la guerre, ni les révolutions, ni les invasions n'empêchaient le Pape nouveau de monter sur la *sedia* triomphale dont son prédécesseur n'était descendu que pour gagner le champ de l'éternel repos... Que de sujets de méditation ! quelle mine de pensées à creuser !

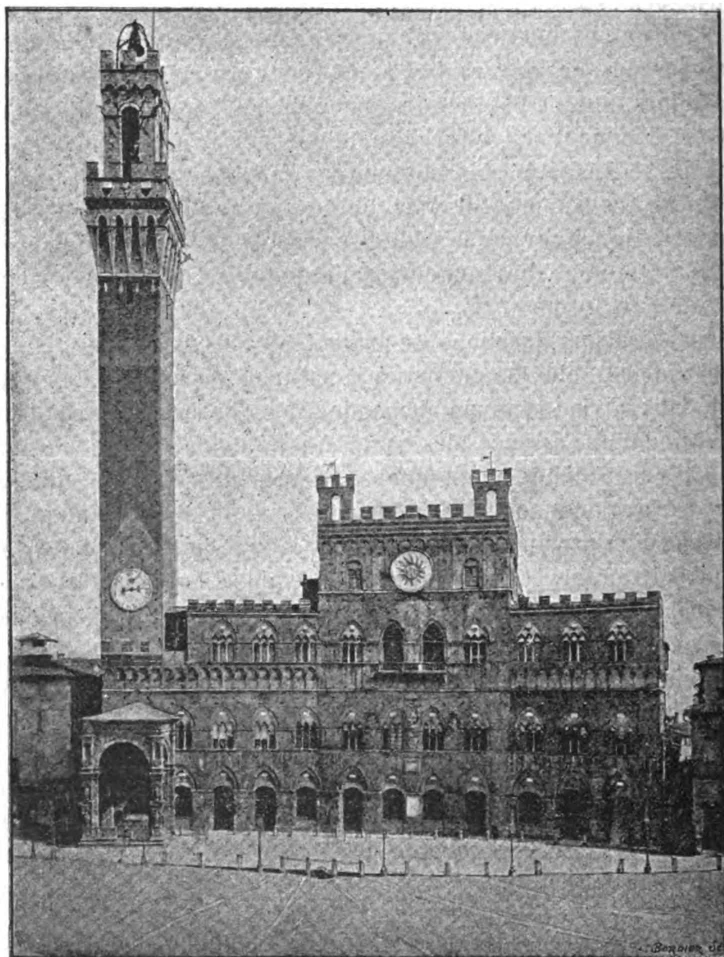
Et ce Pape, ce doux vieillard blanc, ce monarque supérieur à tous les monarques, ce souverain auquel ne sont pas applicables les lois dynastiques, qui n'a pas besoin pour régner d'être l'hoir de son devancier, comment arrive-t-il ainsi du cœur de la foule, au plus auguste des trônes, à la plus suprême des puissances ?

A quelle école apprent-il l'art de gouverner l'univers catholique celui qui, simple prêtre, la veille, se réveille le lendemain nouveau pontife ? Qui nous dira son enfance, sa jeunesse, le creuset auquel son âme s'est formée ?

Quand de telles questions se présentent dans un tel lieu, et dans un tel moment, elles se gravent à jamais, on les emporte au foyer natal, dans la vie ; et je me demande s'il est beaucoup de sujets de méditation d'une essence plus haute et plus noble. Des théologiens, de doctes spécialistes y ont compendieusement répondu ; mais, — est-ce parce que se sont des spécialistes ? — ils ne parviennent pas à satisfaire un profane ; il leur manque la vie, l'intuition de curiosités qu'ils ignorent, et pour tout dire, il semble à les lire qu'ils n'aient qu'imparfaitement compris la suprême grandeur de ce qu'ils peinent à nous expliquer.

Pareils à ces grammairiens obtus qui expliquent tant bien que mal le mécanisme des phrases, mais qui rempent trop pour soupçonner les beautés du style, ils semblent s'être trop avant enfoncé dans les minuties des dogmes et des rites, pour pouvoir sentir par eux-mêmes ce qui impressionne si profondémment des profanes, voire même des hérétiques de bonne foi qui, par dessus les disputes d'écoles et les discussions de nuances, s'attachant aux grands faits, aux grands spectacles, en sont plus touchés qu'ils ne sauraient le dire.

Aussi, avec quelle joie a été salué le livre qui m'offrait enfin la possibilité de résoudre quelques-uns de ces hauts problèmes ! Œuvre vivante et dans laquelle s'est empreinte l'âme d'un maître, elle allie les deux choses dont on a le plus de soif aujourd'hui ; la richesse de la documentation et le lyrisme superbe, le coup d'aile qui élève la prose au niveau de la poésie. Dédaigneux des formules surannées, brûlé de toutes nos fièvres, vibrant à tous nos enthousiasmes,



homme essentiellement de son temps, pour tout dire, l'auteur possède tout ce qu'il faut pour satisfaire notre avide curiosité, et il le fait avec éclat.

Suivons le donc dans son œuvre; écoutons ce qu'il répond aux questions muettes qui se pressaient tumultueusement dans notre esprit, pendant que Léon XIII officiait à l'autel de Saint-Pierre, autour duquel les cardinaux, les gardes nobles et les suisses cuirassés formaient un incomparable cadre d'or, de pourpre et d'acier.. .

Et cette réponse sera mieux que celle d'un historien autorisé, d'un familier du Vatican, mettant ses qualités éminentes de narrateur convaincu au service d'une des plus nobles causes et des plus passionnantes, ce sera le successeur de saint Pierre; et ce n'est pas une des moindres surprises que nous ménage cette fin de siècle si ballottée entre tous les extrêmes, mais si librement ouverte à toute les inspirations généreuses.

Oui, c'est Joachin Pecci lui-même qui prend la peine de nous répondre dans le livre de M. Boyer d'Agen. Sans doute le grand pape dont l'œil d'aigle est toujours ouvert sur le monde, a compris que des milliers d'hommes se posaient les mêmes questions sur son compte. Du haut de sa grandeur, il a senti passer à ses pieds ce grand courant de curiosité sympathique, il en a compris la légitimité, et s'est empressé de lui donner plus de satisfaction encore qu'on aurait osé en souhaiter : car il semblait que le grand vieillard qui plane de si haut sur le front de tous ces questionneurs audacieux, fut trop en dehors de notre époque pour en comprendre si bien les aspirations. Avec une admirable largeur d'esprit, avec un dédain des protocoles dont aucun autre souverain ne paraît capable, il n'a pas craint de donner, de son vivant, les éléments d'information personnelle les plus confidentiels, les plus absolus. Par son ordre, les archives de sa famille ont été grandement ouvertes au brillant publicite qui a puisé à pleines mains dans cet inestimable trésor et a pu ainsi jeter sous nos yeux les documents les plus intimes et les plus passionnants : toutes les lettres dans lesquelles, de son enfance à son élévation à la chaire de saint Pierre, le glorieux pontife a, sans y songer, raconté sa vie, au jour le jour, à ses proches et à ses amis.

Jadis on comprenait l'histoire comme une sorte de roman philosophique ; ennuyeuse, peu exacte et déclamatoire, elle dut prendre des leçons de grandeur et de vérité à l'école d'un romancier de génie. D'autres sont venus après, qui sans lui oter son caractère de thèse plus ou moins politique, ont su la parer de la plus admirable

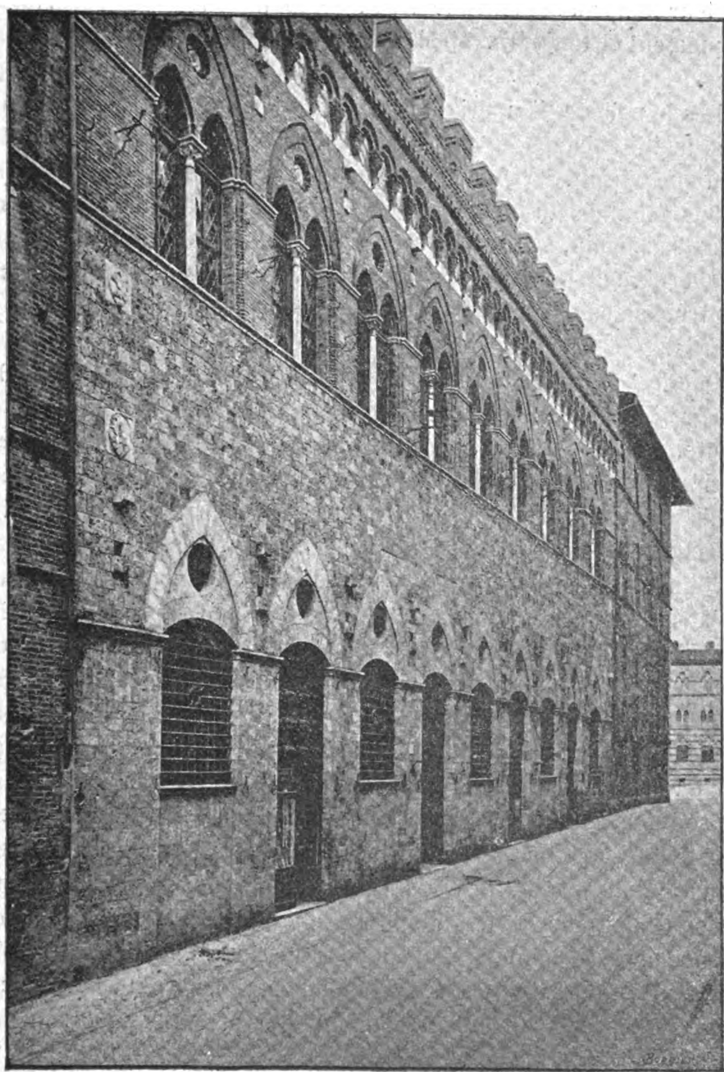
poésie. D'autres enfin, les plus récents, pour lui donner l'impartialité l'ont réduite à un sec assemblage de documents. Pour raconter la vie de Léon XIII, M. Boyer d'Agen s'est créé une méthode personnelle et nouvelle, à la fois logique et documentaire, familière, à mille lieues des chemins battus, la plus capable, enfin, de nous séduire, maintenant qu'il est prouvé que la poésie et l'éloquence peuvent faire bon ménage avec l'exactitude la plus pointilleuse doublée de la documentation la plus abondante. Si quelque chose même l'emporte dans son œuvre, c'est la documentation; mais, plus heureux que le titan hollandais que le poids des fromages attachés à ses ailes empêcha d'atteindre le soleil, selon l'irrévérencieuse comparaison de Henri Heyne, ces précieuses paperasses semblent au contraire l'avoir soutenu, lui avoir donné des forces pour voler plus loin et plus haut.

Si, selon une phrase célèbre, le style c'est l'homme, que dire du style épistolaire, et surtout de l'ensemble ininterrompu des lettres écrites par un même personnage depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse? C'est plus que l'homme, c'est la vie humaine toute entière, c'est plus encore, dans le cas qui nous occupe, c'est l'histoire d'un temps dans ses rapports avec celle d'une intelligence.

Pour juger un homme célèbre, la meilleure méthode consiste à étudier ses actes, ses pensées, ses doctrines, sa vie, non pas d'après des mémoires personnels plus ou moins arrangés et sentant tous l'apologie, non pas même d'après le témoignage de contemporains trop favorables ou trop défavorables, selon le camp auquel ils appartiennent, mais d'après les faits eux-mêmes, d'après les pensées, les doctrines, telles qu'elles ont jailli sous l'impression du moment. Pour une telle étude, il n'y a pas de documents plus désintéressés, plus probants, moins suspects de partialité que les les lettres écrites, au jour le jour, sans souci de la postérité curieuse, sous la dictée des évènements et des impressions. C'est cette source d'information que Léon XIII met à notre disposition, et personne ne méconnaîtra la sincérité, la conscience, la bravoure même dont il fait preuve.

Certaines natures ne savent, ne peuvent voir qu'elles seules. Toujours repliées sur elles-mêmes, bornant leur horizon au cercle restreint de leur pensée, elles se décrivent toujours dans ce qu'elles écrivent; leur personnalité leur cache l'univers.

D'autres, au contraire, faites pour diriger et gouverner, semblent presque impersonnelles dans leurs lettres, tant elles s'emplissent, pour ainsi dire, de tout ce qui s'impose à leur vue: vue d'aigle pour laquelle aucune horizon n'est trop lointain. Leur biographie est



l'histoire de leurs observations et de leurs triomphes, les premières préparant les secondes. Aussi serait-il impossible de les étudier en dehors de leur milieu, de ce milieu qui se confond avec les annales de leur temps auxquelles leur pensée dominatrice nous reporte énergiquement et toujours. Ainsi nous apparaît Léon XIII dans ses lettres.

Dès le collège, il a pris l'Europe entière pour champ d'études; rien ne lui échappe de ce qui s'y accomplit, en quelque lieu si lointain que ce soit. Ce grand meneur d'hommes, encore caché sous les habits galonnés du collégien de Viterbe, et sous la soutanelle du séminaire romain, suit attentivement les moindres actions de ceux qu'il gouvernera un jour. Il apprend à régner en voyant les rois à l'œuvre, les trônes chanceler, les peuples émancipés secouer des jougs trop lourds.

Quel est alors le fond réel de sa pensée? Peut-être ne le sait-il pas encore bien lui-même. Il se prépare et attend incousciemment, sans doute, pour donner un corps à ses rêves, l'occasion, la déesse chauve et nue qui court insaisissable son son globe ailé, et ne se livre qu'aux seuls prédestinés dont les bras agiles et nerveux savent la saisir au passage ..

Ne nous laissons pas entraîner trop loin. M. Boyer d'Agen n'en est qu'à son premier volume; deux autres qu'il nous promet pour bientôt, l'Episcopat de Léon XIII et son Pontificat, parferont la vie de son héros. Quand nous aurons devant nous les trois volets de ce triptique, quand la trilogie aura déroulé son dernier drame, nous reviendrons sur ces débuts d'un pasteur d'âmes et de peuples pour y chercher curieusement les promesses de son avenir et les secrets de son génie. Dans le présent volume, nous nous attacherons surtout aux détails à peu près inconnus de nous autres, barbares septentrionaux, détails que M. Boyer d'Agen a amoncelés en érudit trop plein de son sujet, sur la vie à Rome à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Nous aurons été fidèles ainsi à la méthode rationnelle qui veut qu'avant d'étudier la vie et l'œuvre d'un personnage on le replace aussi fidèlement que possible dans son milieu natal.

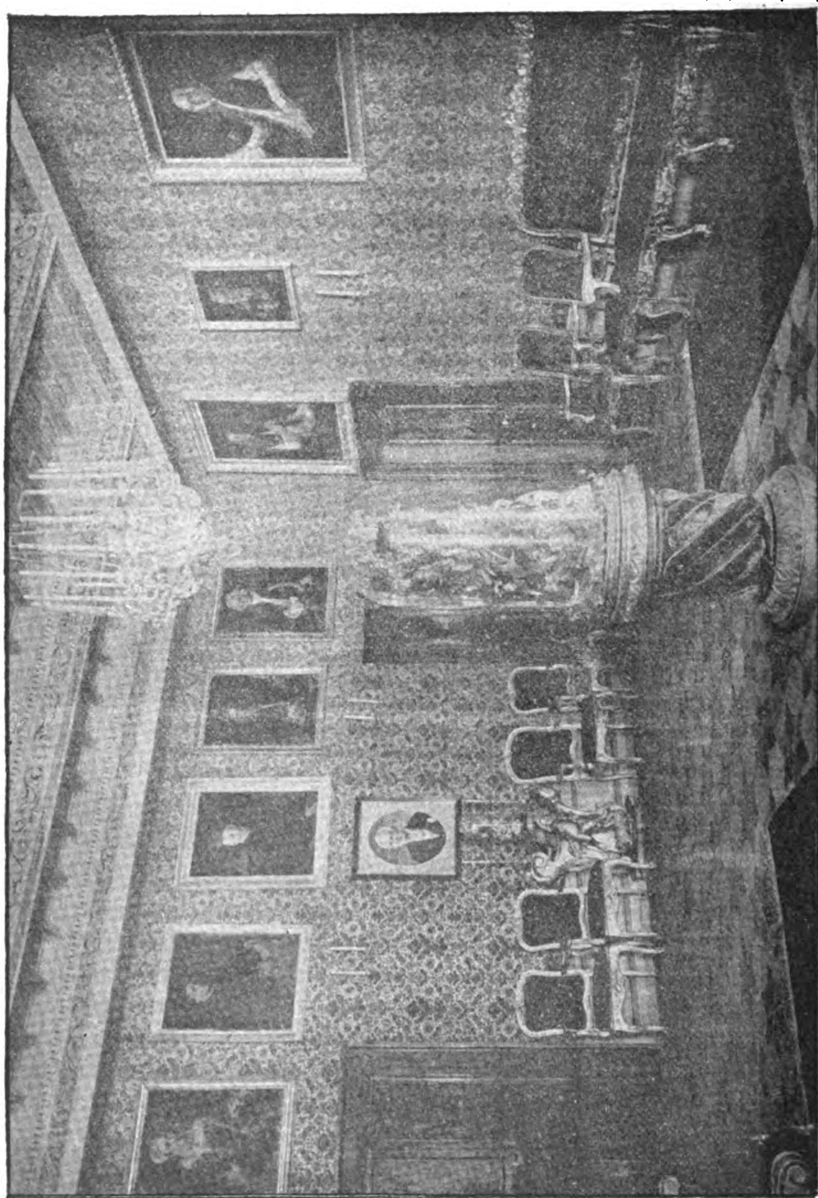
Que sait-on de la vie privée dans les Etats romains à l'époque dont nous parlons? Rien à peu près. Elle nous est inconnue malgré les prétendues indiscrétions du président de Brosses et de Casanova, les récits des voyageurs et les charges des comédies populaires. Chacun s'efforce de dépeindre le monde plus ou moins taré qu'il

fréquente ; aucun ne s'est attaché à décrire les mœurs cachées par leur peu d'éclat de toutes ces bonnes gens dont l'ensemble constitue la race, la nation. Châteaubriand se promettait d'explorer ce monde inconnu, mais il s'en est tenu à la promesse ; sa grandeur d'écrivain et de diplomate l'a enchaîné au rivage. M. Bourget y aurait volontiers appliqué son microscope et son scalpel, mais il a senti que toute sa psychologie parisiénne n'était pas de mise là ; il est passé sans s'arrêter, et il a bien fait ; si quelqu'un est fait pour ne pas comprendre l'Italie c'est bien lui, malgré ses prétentions cosmopolites. M. Boyer d'Agen lui, lève sans hésitation le pan de riche tapisserie devant lequel tous se sont arrêtés, et c'est un service capital qu'il rend à ceux — ils sont légion — qui, aimant l'Italie, sont désespérés de ne rien savoir des humbles et prosaïques mystères de la vie familiale qui se cachent si obstinément derrière les portes sculptées et les fenêtres à guillotine des grands palais romains, dont les vastes galeries et les immenses salons déserts font rêver d'une Pompeï désertée avant l'éruption.

C'est donc la société romaine à l'aube de ce siècle, et dans cette société la vie de famille, et dans la vie de famille, tout ce qui touche au berceau d'un enfant prédestiné, dont la *Jeunesse de Léon XIII* nous présente le tableau.

Ce tableau, tracé de main de maître, est assurément fort curieux, mais moins original que nous ne l'aurions supposé. Avec un peu plus de raideur, cela ressemble fort à ce qui se passait en France, à la même époque. Des vieillards nous ont raconté des choses fort semblables sur la constitution de la famille, aux alentours de la révolution, dans notre Midi. En France comme à Rome, il y avait de petites sociétés discrètes, disertes et polies, où l'on daubait sur tout, sous le couvert des tricornes et des catogans ; il y avait d'honnêtes mères de famille qui lisaient Jean-Jacques et échancraient outre mesure leur corsage, non par quelque allusion aux fonctions sacrées de l'allaitement. — que l'auteur me pardonne cette petite chicane — mais parce que, beau temps avant la publication de l'Emile, il était de mode pour une parisienne d'étaler le plus possible des trésors de son buste, au grand scandale de ces moroses rabat-joie de jansénistes, mais à la grande joie de Diderot et de tous les artistes.

A Rome, je le reconnais, la condition de l'enfant était pire que chez nous. L'autorité paternelle s'y exerçait avec une rigidité, dont notre temps s'est sans doute beaucoup trop départi, mais qu'on peut à bon droit taxer d'excessive. On sait ce qu'elle avait été un siècle



avant, et quels crimes monstrueux elle avait entraînés Elle explique de reste le débordement effréné des passions qui se déchaînaient chez les jeunes italiens dès qu'ils se trouvaient affranchis du régime draconien qui avait flétri leur enfance. Déjà, à l'époque où cette étude nous reporte, les idées nouvelles avaient introduit un peu de douceur et d'amour dans le despotisme paternel ; mais celui-ci était encore tel que quelques hommes, pour en avoir sucé la tradition avec le lait, bien que morts à peine depuis cinq ou six ans, ont terrorisé toute leur vie leur fils. Des esprits meilleurs ou plus éclairés semblent avoir puisé à cette source amère l'horreur instinctive de toutes les tyrannies... Heureusement, et la chose est caractéristique, ces liens de fer s'étaient détendus dans le palais de Carpineto, le palais natal de Léon XIII.

Ecoutez la mère, Anne Pecci, raconter les innocentes fredaines du futur pape, et il ne restera plus pour vous de doute à cet égard, malgré les formules de respect exagéré qui paraissent encore dans les lettres de l'enfant : « Mon Vincenzio, écrit-elle à son beau-frère, » marche déjà tout seul et va partout. Il a une passion pour les » chevaux. Si petit que vous le voyez à peine, il chevauche sur tous » les meubles, sans s'appuyer à rien. Hier soir, en compagnie du » domestique, il a voulu conduire par la bride votre cheval de selle » jusqu'à la fontaine. Il le guidait à lui tout seul ; et nous mourions » de rire, à l'entendre crier : Hààà ! hààà ! hààà !... Je vous prie de » croire que cet enfant n'engendre pas la mélancolie... » Ecoutez-la encore dépeignant en quelques mots expressifs ses chers petits : « ...Peppucio se fait gras comme un ortolan. Nino court, saute, » est tout à la joie... Nos jolis bambius continuent à se bien porter. » Mais j'entends dire que la variole court le pays. Pauvre Peppucio ! » Pauvre Vincenzio ! l'auront-ils eux aussi ? Je suis en peine... » La femme d'élite, qui laisse ainsi apparaître son grand cœur maternel, ne pouvait certainement pas soumettre ses enfants tant et si noblement aimés à la discipline de fer qui nous est décrite, quelques pages avant, d'après Selvagni, Giusti, et d'autres encore.

La figure vraiment remarquable d'Anne Prosperi, femme du comte Ludovic Pecci domine dans ce livre, comme elle l'a fait visiblement dans la formation intellectuelle de son illustre fils. M. Boyer d'Agen — c'est son devoir de biographe — voudrait nous intéresser tout autant à son noble époux, au doux et quelque peu sceptique — si le mot vous trouble, mettons celui de découragé — colonel Pecci ; mais tout son talent aidé de tous ses documents ne parviennent pas à nous

convaincre. Nous ne prendrons pas le change. L'éducateur de la famille, le maître véritale, « la colonne de la maison », selon la belle expression de Ludovic Pecci lui-même, c'est, de par l'intelligeance, le cœur, l'activité, l'énergie, la belle comtesse: une Marthe infatigable qui ne se plaint jamais que Marie, la contemplative, ne vienne pas à son aide. Quelqu'un a écrit un livre sur les *Grandes Mères* ; pourquoi celle là n'y figurerait-elle pas au premier rang ? C'est elle qui parait toujours, qui décide et agit avec une vigueur, une lucidité d'esprit admirables, elle qui entraine ses vaillants fils dans la direction qu'elle leur a choisie ; elle qui, sans cesse par voies et par chemins, insouciante des brigands qui viennent parader jusque devant ses fenêtres, de la fièvre, de l'horrible *mal'aria*, dont elle ne bravera pas impunément les funestes atteintes, veille continuellement, à Viterbe comme à Rome, sur les études de ses chers petits qu'elle sent instinctivement voués à de si hautes destinées. N'est-ce pas elle encore qui fait l'impossible pour décharger son indolent époux des fonctions dont le gouvernement impérial voulait le charger malgré lui ? Comparez une de ses lettres sur ce sujet avec celles du colonel, qu'on trouve à la suite. Celles-ci sentent l'indécision, le flegme, les dégoûts de l'homme de pensée las avant d'avoir agi ; celle-là, au contraire, est d'une allure rapide, ferme et concise ; on y sent avant tout la main qui dirige et gouverne...

Ne soyons injuste toutefois envers ce père, ce rêveur, ce méditatif, qui veut mourir dans sa bibliothèque devant sa fenêtre ouverte, l'œil fixé sur l'incomparable horizon qui l'entoure, des montagnes Volsques aux lointains bleus de la mer Tyrrhénienne. Cet aristocrate débonnaire n'a-t-il pas, outre sa bonté native, sa distinction et aussi son humilité, n'a-t-il pas, dis-je, légué à son fils par surcroît le culte des lettres et cette vaste curiosité intellectuelle qui l'associait, du fond de sa solitude, aux évènements du monde entier ?

Et ne trouvez-vous pas qu'en ce milieu campagnard mais si noble et si cordial, ce père et cette mère, sont singulièrement en avance sur leur temps ? Comparez leurs écrits, ce qui nous est raconté d'eux à ce qu'on pouvait attendre de leurs contemporains tels qu'ils nous sont représentés d'après des documents irréfutables, puis faites la différence !

Certes, je n'ai pas cherché des arguments en faveur d'une thèse préconçue ; j'ai simplement noté mes impressions sans ordre et sans choix, comme l'inspiration du moment me les offrait. Or, il est vraiment curieux de constater que tous les facteurs divers qui ont con-



couru à former l'intelligence d'un pape à ce point homme de progrès, portent tous la même empreinte de bonté, d'absence de préjugés, de largeur d'esprit — cela pourrait être exposé méthodiquement selon la méthode de Taine — et, je dois ajouter, d'amour pour la liberté, car j'ai négligé de parler d'une influence ancestrale non moins puissante et qu'il ne faut pas oublier : Joachim Pecci, en effet, descend, par sa mère, du généreux et chevaleresque tribun Rienzi. Pour un pape tel que lui c'est une origine qui fait songer.

Rienzi ne fut pas, ne pouvait pas être à la hauteur de sa tâche si noblement chimérique ; mais il eut, au plus haut degré, le souci de la justice, l'amour des humbles et des petits, le culte des grands souvenirs de la Ville Eternelle. Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble retrouver toutes ces généreuses passions, sous les formes, forcément différentes, qu'ont imposé les changements de temps et de lieu, dans son arrière petit-fils, dans l'avant dernier des enfants d'Anne-Vicovacci Pecci.

Le rêve du consul romain dépaysé dans les ténèbres du moyen-âge, ne se réalise-t-il pas pour son glorieux descendant qui, sans empire temporel, sans canons et sans soldats, gouverne plus effectivement le monde que jamais aucun César ne l'a fait ?

Lisez, voyez et jugez ; je m'arrête sur ce frappant parallèle de peur de le gâter par des artifices de rhéteur.

Monteils de Quercy, 18 janvier 1897.

Jules MOMMÉJA.

*
* *

Lou loung del Lot, par Fernand de Mazet. — Un vol. in-8°. Villeneuve-sur-Lot, imprimerie Victor Delbergé, 1896. — Prix : 3 francs.

Ce devient un lieu commun de le constater : les *patois* tant condamnés à mort n'agonisent pas encore.

De prétendus lettrés, se renfermant dans un dédain issu de l'ignorance, crient haro sur les pelés que sont nos harmonieux idiomes.

Et la foule les gobe. Passe pour celle du Nord ; elle ne peut être renseignée ; son opinion importe peu. Mais nous trouvons trop, dans les villes du Midi, des gens qui ont commercé avec les Lettres à tel point qu'ils parlent un Français tout imprégné de Patois; et ces gens n'ont pas assez d'anathèmes contre la seule langue qu'ils pourraient parler sans faute. Il leur faut s'y résoudre; la langue d'oc est bien vivante dans tous ses dialectes.

Elle porte en elle une force assez grande pour avoir triomphé de la persécution ou du mépris ; pour avoir pu se permettre durant de longues périodes d'être pauvre en écrits. Elle s'est conservée si bien qu'à Agen nous trouvons encore dans le *parler* actuel du peuple environ mille huit cents vocables semblables, quant à la forme et quant au sens, aux vocables de la langue *écrite* par les Troubadours, il y a sept et huit cents ans. Et je ne parle pas de la foule plus grande de mots qu'un léger grattage peut reconstituer. Quelle lente décomposition ! Notre chère langue du berceau a gardé partout sa miraculeuse vigueur. Elle a eu même de cette vigueur une splendide manifestation depuis les quarante et quelques années de l'organisation du Félibrige.

Oh ! ce nom de Félibre ! Il sonne aux oreilles comme les grelots de la Folie. Parce qu'à de certains intervalles des amis épris de la même idée se réunissent; parce qu'ils se déplacent en trains de plaisir pour faire, sous des dehors frivoles, œuvre de conservation des souvenirs locaux, on les donne comme des chevaliers du bien boire et du bien rire. Mais on se garde de compter leurs œuvres. Cependant ils ont produit des livres par centaines et, sans parler des pages géniales de leurs maîtres, il en est beaucoup d'absolument remarquables. Celles qui sont tout simplement estimables, celles aussi qui sont médiocres ou faibles ne valent pas moins que les productions françaises de leur catégorie ; au contraire elles les surpassent grâce à leur note caractéristique de charmante originalité. A tout prendre, puisqu'ils ont aussi abordé tous les genres, l'ensemble des écrits félibréens constitue réellement une Littérature. L'histoire littéraire de la France, dans cette seconde moitié du dix-neuvième siècle, pour être impartiale, devra être bilingue.

Jusqu'à présent, l'Agenais occupe une place trop modeste dans cette Renaissance dont Jasmin fut le véritable promoteur. Rares sont nos compatriotes qui ont voulu étudier, à plus forte raison suivre le mouvement. Cependant, tout n'a pas été perdu des efforts qu'un petit groupe a tenté depuis 1882. Ne nous attardons pas à quelques pla-

quettes ni aux essais de revue, de journal ou d'almanach ayant poussé des pointes dans le domaine littéraire ou dans celui populaire. Nous rencontrons plusieurs volumes. D'abord, du folk-lore avec l'*Anthologie populaire de l'Albret*, par M. l'abbé Dardy ; puis de la linguistique avec le *Manuel linguistique* de M. P.-E. Boudon ; puis de la poésie avec *Ouros d'Amour* de M. A. Sourreil, *A trabès regos* de M. P. Froment et *lou Rigo-Rago Agenés* par l'auteur de ce compte-rendu.

Aujourd'hui un nouveau recueil a paru. M. F. de Mazet nous conduit *lou loung del Lot*. Vivifiante, la promenade familière que nous faisons en sa compagnie ! Les détracteurs du vers peuvent venir s'acharner contre la prose endiablée du conteur. Car ce sont des contes débordant de l'humour du crû et peignant de preste façon le caractère Villeneuvois si pittoresque jusque dans ses défauts. Tartarin, Tartarin, je te soupçonne fort d'avoir fait souche là-bas, sous la Tour de Paris ou dans la rue de Pujols. Même, tout réfléchi, je suis prêt à l'affirmer, c'est de là que les tiens émigrèrent vers Tarascon, où ton sang a dégénéré !

Lisez *la Nadal de 70* et dites si tout ce peuple découvrant dans le ciel, à l'issue de la messe de minuit, un globe lumineux qui doit être un ballon parti de Paris ; et se perdant en conjectures et déployant, pour appeler l'attention des voyageurs aériens, toutes les ressources de gens qui n'en manquent pas, voire les clairons des sapeurs-pompiers... puis apprenant d'un professeur attiré par le bruit que ce ballon est l'étoile Sirius ; dites-moi si cette scène n'est pas parfaite en son genre et ne constitue pas un tableau de mœurs aussi vivant qu'ingénieusement tracé.

Aimez-vous le plat mis à la mode par le bon Roumanille ? Mangeriez-vous un peu de soutane ? Oh ! en gourmets, pas en voraces. *Lous bièls curats* sont à point. Vous vous prendrez à aimer ces braves vieux desservants qui reviennent, après le concordat ou après les guerres carlistes, grands chasseurs devant Dieu au point qu'un coup de feu tiré près de l'église fait dire à l'un, après *Introibo ad altare*, « la lèbre es foutudo ! » — partisans acharnés contre Isabelle, reine d'Espagne, au point que ce nom, murmuré par des clercs espiègles, fait à l'autre mêler aux *Agnus Dei* l'exclamation P... ! P... ! Voulez-vous encore savoir à quel degré ces hommes simples et paternels étaient considérés comme de toutes les familles, voyez le dernier trait du *Pecat originel*.

En ce temps d'épidémie de monuments inaugurés ou non, en l'hon-

neur des combattants de 70, vous éprouverez un légitime orgueil à découvrir que d'autres eussent été des héros auxquels seule l'occasion a manqué. Le petit *aire de pifre* chanté à la gloire de ceux-ci n'est certes pas dépourvu de mordant. Mais je crois que nul des intéressés ne boudera contre cette alerte et véridique description des prouesses au camp de Saint-Médard. Que d'exploits, bon Dieu ! et devoir taire les meilleurs !

Il faut se borner : je n'ai pas l'intention d'analyser les quatorze chapitres du volume. Partout j'aurais à répéter les mêmes éloges : grâce de l'invention, abondance et facilité de style, correction d'une langue presque brouillée avec les gallicismes. M. F. de Mazet n'a pas, j'imagine, ambitionné plus. Je lui souhaite, en finissant, beaucoup de lecteurs; car son œuvre est agréable et reposante.

Ch. RATIER.

*
* *

Jeanne d'Albret et la Guerre civile, suite de Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par le Baron de Ruble, membre de l'Institut. T. I, Paris, Em. Paul et Fils et Guillemin, 1897, in-8°.

Parmi les historiens ou les annalistes de notre temps, qui, travaillant loin de notre pays, traitent de grands sujets, il en est qui fournissent incidemment une notable contribution à notre histoire locale.

Au premier rang figure M. le Baron de Ruble. Dans la plupart des publications que cet érudit multiplie depuis plus de trente ans sur le seizième siècle, des documents originaux, des pages de ci de là et même des chapitres entiers intéressent particulièrement l'Agenais.

L'édition critique des *Commentaires* de Monluc publiée par la Société de l'histoire de France (1864-1872, 5 vol. in-8°) avait restitué le texte original de l'œuvre célèbre du grand capitaine agenais. Les annotations qui l'accompagnent avaient identifié ou fait mieux connaître un bon nombre de personnages agenais, amis ou ennemis ou

compagnons d'armes de Monluc. Enfin les deux volumes de lettres et pièces diverses qui font suite aux trois volumes des *Commentaires* avaient mis à notre portée des éléments d'autant plus inconnus jusqu'alors qu'ils étaient plus dispersés entre la France et Saint-Pétersbourg.

En 1877, commençaient les remarquables séries consacrées à l'histoire de Jeanne d'Albret :

Le mariage de Jeanne d'Albret, 1877, 1 vol.
Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. 1881-1886, 4 vol.
Jeanne d'Albret et la guerre civile, 1897, t. I.

De telles œuvres ne s'improvisent pas ; on remarquera que M. le Baron de Ruble n'a pas mis moins de dix ans pour préparer la troisième série dont le premier volume vient de paraître.

On sait que la moitié du territoire qui compose aujourd'hui le Lot-et-Garonne — territoire de la rive gauche de la Garonne et sur la rive droite Verteuil et Tournon — faisait partie du duché d'Albret au xvie siècle. L'histoire religieuse. politique et administrative de cette région pendant une période si troublée se trouve donc en grande partie dans ces volumes auxquels nos futurs annalistes, plus complets que leurs prédécesseurs, n'auront guère à ajouter que des épisodes d'histoire communale.

Et combien leur tâche sera facile ! Pour écrire l'histoire de la moindre ville il faut rechercher la liaison de faits locaux et d'incidents secondaires avec les événements qui se passent sur un plus grand théâtre ; pour bien juger des effets il faut remonter aux causes. Dans ces conditions, parmi les auteurs de monographies, les uns vont à l'aveugle sans rien chercher au-delà d'un horizon qu'ils limitent ; d'autres pèchent par l'excès contraire, ils insinuent mal à propos des chapitres sur l'histoire de France à propos de la chronique d'un village.

Il est aisé d'y voir clair et de se contenir dans la juste mesure lorsqu'on a la bonne fortune de trouver un cadre pour loger le tableau. M. de Ruble sera le meilleur guide pour tous ceux qui auront à rechercher l'origine et à discerner les phases de nos premières guerres de religion.

Il a traité de main de maître son beau sujet. Déjà, dans l'*Histoire des Princes de Condé*, M. le Duc d'Aumale avait eu l'occasion de donner quelques vues d'ensemble sur les troubles du seizième siècle

mais le rôle des personnages qu'il met en scène n'est pas de premier plan comme celui de la reine de Navarre.

L'étude des sources a fait reconnaître à M. de Ruble que, durant les dix premières années des guerres de religion, l'histoire de la Réforme en France gravite autour de Jeanne d'Albret.

« Dans les grandes déterminations de ses coreligionnaires on reconnaît son inspiration vibrante, sa décision, sa constance inébranlable. Condé, Coligny sont de braves capitaines. des instruments utiles, des conseillers écoutés à leur heure. Jeanne d'Albret est l'âme du parti. C'est elle qui prépare la guerre, qui exalte les courages, qui donne le signal de la reprise des armes. Les catholiques les plus avisés pressentent son influence. Pendant la première période (1562), ils croient se débarrasser d'elle en la chassant de la cour ; les Guizes, l'ambassadeur d'Espagne obtiennent l'exil de la princesse. Elle reprend par la fuite sa liberté d'action ; aussitôt l'armée protestante se met en campagne. Accablée par la mort d'Antoine de Bourbon (17 novembre 1562) qui lui était resté cher, vaincue à Dreux (19 décembre 1562) dans la personne de ses plus chers lieutenants, Jeanne d'Albret concentre sur son petit royaume de Béarn son énergie et son activité infatigable. La seconde guerre civile commence sans son aveu (27 septembre 1567); aussi ne dure-t-elle pas. Mais la reine de Navarre ne signe pas la paix de Longjumeau (22 mars 1568). Bientôt les catholiques s'aperçoivent qu'elle est aussi puissante de loin que de près. Ils changent de tactique, et Catherine de Médicis commande à La Mothe-Fénelon d'attirer de gré ou de force la mère et le fils auprès du roi de France, avec la pensée de les paralyser, de les enlacer tous deux dans les filets de la cour. Jeanne d'Albret se réfugie à La Rochelle (septembre 1568). Elle ressaisit la direction du parti réformé et la troisième guerre civile éclate dans les provinces de l'ouest (octobre 1568). Le prince de Condé est tué; la cornette blanche est mise en déroute à Jarnac et à Moncontour. Seule, la princesse ne se laisse pas abattre. Un grand cœur impose toujours son empire aux âmes faibles et indécises. Elle relève les vaincus, met son fils à leur tête et prolonge la guerre jusqu'au 8 août 1570 .. »

On ne saurait mieux résumer que ne l'a fait l'auteur lui-même le premier volume et ceux qui doivent suivre.

Après Jeanne d'Albret apparaitra son fils, dont il faudra suivre les chevauchées épiques jusques à son avènement au trône. Alors le cycle sera complet. Comme tous les admirateurs de M. de Ruble,

nous souhaitons à cet infatigable travailleur, à cet historien que recommandent l'ampleur de ses vues et la sûreté de ses jugements tout ce qu'il faut de longue vie, de santé, de forces pour mener son œuvre à bonne fin. Fils de la Gascogne, il aura élevé à son pays un monument durable.

J'ajouterai un mot. Depuis les fructueuses recherches jadis faites par notre maître et ami M. Tamizey de Larroque dans les fonds français de la Bibliothèque nationale,cette source incomparable d'informations semblait tarie pour nous.

Les notes du texte de M. le Baron de Ruble, ses pièces justificatives font connaitre un grand nombre de documents utilisés par lui au point de vue de son sujet mais qu'il faudra étudier plus à fond au profit de notre histoire locale. Par exemple des requêtes ou rapports au roi faits par les consuls d'Agen, de Villeneuve, etc., n'existent pas en minutes dans nos dépôts d'archives. Les pièces de ce genre abondent en renseignements sur l'état du pays ; ce sont de petites chroniques. On saura désormais où les trouver.

G. T.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Polybiblion. — *Janvier 1897.* — Visenot : Dernières publications illustrées. — C. Arnaud : Romans, contes et nouvelles. — J. Rambaud : Economie politique et sociale. — *Comptes-rendus, Bulletin, Chronique.*

Revue de Gascogne. — *Janvier 1897.* — Le baron de Batz : Jean-François de Montégut et les antiquités de Roquelaure. — Ph. Lauzun : Les Pardaillan-Juliac aux xive, xve et xvie siècles. — A. Lavergne : L'histoire de Gascogne de M. Bladé. — P. de Casteran : Lettres de Froidour. I. — *Mélanges historiques, Notes, etc.* | *Février 1897.* — Ph. Lauzun : Les derniers Pardaillan-Juliac. — Ph. Tamizey de Larroque : Lettre de Claire d'Albret. — A. Auriol : Testament de Bruno Ruade, évêque de Couserans. — P. de Casteran : Lettres de Froidour. II. — *Bibliographie historique, Notes, etc.*

Revue Catholique de Bordeaux. — *10 Janvier 1897.* — E. Allain : Un voyage en Toscane. — L. Maufras : Bourg sur Gironde depuis sa fondation jusqu'en 1789 (*suite*). — Vicomte de Pelleport-Burête : De la nécessité à fonder des comités catholiques. — A. Godard : Noces d'argent. — *Bibliographie.* | *25 Janvier 1897.* — E. Chaminade : Les chanteurs de Saint-Gervais à Saint-Seurin. — A. Petit-Colin : Les trois messes du Père Le Rouzic, conte breton. — Th. Lewden : Monographie de l'église Saint-Thomas de Libourne (*suite*). — T. de L. : Un curé de Marmande mort en odeur de sainteté. — *A travers les Revues.* — *Bibliographie.*

Revue des Langues Romanes. — *Janvier 1897.* — E. Rigal : Une étude sur Mathurin Regnier. — Gohory : De rebus gestis Francorum liber xiii. — Statuts de police du lieu de Mollèges (1509). — Charte Soussilvane de 1609. — M. Rivière : Dictons et proverbes de Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère). — *Bibliographie.* | *Février 1897.* — A. Blanc : Narbonensia. — L'Evangeli seguond sainc Lucam. — Meri d'Exilac : La féta dellou pompié. — *Variétés, Bibliographie, Chronique.*

Revue des Pyrénées. — 5e *livraison de 1896.* — Un seigneur languedocien, compositeur de comédies sous Louis XIII. — Docteur Garrigou : Aperçu historique sur l'Hydrologie, science des eaux minérales. — Pasquier : Le château de Foix ; description archéologique (*suite et fin*). — *Variétés, Bibliographie pyrénéenne et méridionale, Nouvelles et Faits divers.*

REVUE DE L'AGENAIS

Les rédacteurs de la *Revue* continueront dans le cours de cette année la série de notices archéologiques accompagnées de planches.

Ils se proposent de publier, entre autres, les châteaux de Sauveterre-Lémance (première moitié du XIVe siècle), d'Estillac (XVe et XVIe siècle), de Perricard (Renaissance), de Lasserre (style Henry IV très pur).

Un beau portrait de Mgr Hébert, évêque d'Agen, sera reproduit en tête d'une étude sur ce prélat distingué qui fut mêlé aux affaires du jansénisme.

On s'efforcera de varier les articles. Après vingt-trois volumes déjà parus, il s'en faut que les sujets intéressants soient épuisés. En ce beau pays d'Agenais, il en est de l'histoire comme du sol : c'est le fonds qui manque le moins ; ce sont les travailleurs qui nous manquent le plus.

Et peut-être aussi les abonnés !

Nous n'avons jamais usé de la réclame, mais il nous est permis d'exprimer le souhait que les abonnés soient plus nombreux. Ceux qui estiment que notre œuvre désintéressée n'est pas inutile, ceux qui l'apprécient ne pourraient-ils pas faire un effort personnel ou un peu de propagande autour d'eux pour la soutenir.

Un certain nombre des volumes déjà parus et de livraisons détachées se trouvent chez Mme veuve Lamy, 43, rue Voltaire ; MM. Lacaze, libraire, rue Montesquieu ; Ferrand, libraire, rue Pont-de-Garonne.

Les collections complètes de la *Revue* sont rares et, dans les ventes d'occasion, se maintiennent à un prix élevé.

La Rédaction.

1897. — Numéro 2.

REVUE DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Troisième et quatrième livraisons de la 24me Année.

Mars-Avril 1897.

AGEN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE AGENAISES

(ANCIENNES MAISONS NOUBEL ET LAMY)

43, Rue Voltaire, 43

1897

SOMMAIRE

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser exclusivement* à M. LE DIRECTEUR, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, converture imprimée comprise :

8	pages	de texte	réimprimées	jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	—	—	—	100	—	12 fr.
12	—	—	—	—	50	—	14 fr.
12	—	—	—	—	100	—	16 fr.
16	—	—	—	—	50	—	15 fr.
16	—	—	—	—	100	—	18 fr.

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire.

VIE DE M. HÉBERT, ÉVÊQUE COMTE D'AGEN

PREMIÈRE PARTIE

M. HÉBERT AVANT SON ÉPISCOPAT

1. — Naissance de M. Hébert. — Sa famille. — Son maître Abelly. — Il entre dans la Congrégation de Saint-Lazare.

D'après son baptistaire authentique, au rapport d'Argenton qui n'écrivait généralement qu'à bonnes enseignes, François Hébert, fils d'André et de Marthe Marchand, naquit à Tours, le 13 septembre 1651 [1]. Sa famille, il est vrai, était originaire de Paris ou, du moins, elle y était établie et lui-même y fut élevé. C'est ce qui explique, sans doute, comment, de son temps, il passait communément pour parisien. Ainsi, Donneau de Vizé, tout-à-fait en situation pour être bien informé, le donne comme tel dans l'article du *Mercure* qu'il lui consacra en janvier 1704, lors de sa promotion à l'épiscopat [2]. Bien mieux, on cite

[1] Vie ms. de M. Hébert. — Dans les papiers légués par Argenton à Labrunie et par celui-ci à Saint-Amans se trouvaient plusieurs cahiers — aujourd'hui perdus ou plutôt disparus — contenant les biographies de Claude Gélas, de Barthélemy d'Elbène, de Claude Joly et d'Hébert. Celle de M. Hébert, dont nous avons une copie sous les yeux, ou plutôt un abrégé seulement par Saint-Amans, 'est loin d'avoir l'importance qu'on s'est cru en droit de lui attribuer sur le seul crédit de son auteur. Elle n'a qu'un petit nombre de pages et n'offre que quelques particularités intéressantes. Voir : *Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, par l'abbé Joseph Labrunie. — Préface de M. Fallières, p. 39. — Ouvrage de M. Philippe Lauzun intitulé : *Les Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Amans.*

[2] Cet article a induit en erreur le continuateur anonyme de Béraut-Bercastel, l'un des rares écrivains qui se soient un peu étendus sur notre prélat. « L'auteur, dit-il, du *Gallia Christiana* l'a cru Tourangeau. Nous préférons le témoignage de Jean Donneau de Vizé. » (*Histoire générale de l'Eglise pendant le* XVIIIe *siècle*, t. I, p. 587.)

une lettre[1] de lui à Madame de Maintenon où il se dit, en propres termes, né à Paris sur la paroisse de Saint-Méderic [2]. Cependant le *Gallia Christiana,* dans l'édition de 1716 qui parut de son vivant, l'abbé du Tems en 1785 et tous nos annalistes agenais s'accordent avec Argenton pour placer à Tours le berceau de M. Hébert.

Nous lui connaissons deux frères : l'un qui entra comme lui, selon de Vizé, dans la congrégation de la Mission, le suivit plus tard à Agen avec le titre de vicaire-général et fut abbé de Saint-Maurin, au même diocèse, de 1705 à 1726 ; l'autre qui était, en 1711, gouverneur de Pondichéry [3].

Leur père, dans l'acte baptismal déjà cité, est qualifié de bourgeois marchand de Paris. Tout porte à croire qu'il appartenait à un milieu social relativement élevé. L'abbé Le Dieu, dont la parole a de l'autorité, dit de M. Hébert, alors curé de Versailles, qu'il était d'une bonne maison de Paris [4]. Aussi n'est-on point surpris d'apprendre d'Argenton que ses parents étaient très liés avec Abelly, évêque de Rodez. Ce prélat voulut bien se charger de l'éducation de leur fils. A l'exemple de Saint Paul qui se faisait honneur d'avoir été nourri dans la secte la plus approuvée parmi les Juifs et d'avoir été instruit dans la Religion aux pieds de Gamaliel, M. Hébert put ainsi se glorifier d'avoir été formé dans sa plus tendre jeunesse à l'état ecclésiastique et aidé dans le cours de ses études par un évêque célèbre, dans son temps, par sa science théologique et sa grande opposition au Jansénisme [5].

Ce prélat, qui devait exercer sur M. Hébert et sa destinée une influence décisive, étoit né, en 1603, dans le Vexin français ou à Paris selon quelques auteurs. Longtemps curé de Saint Josse, dans cette capitale, et supérieur d'un monastère de religieuses, il acquit une telle

---

[1] Argenton fait mention de cette lettre dans sa Vie ms. de M. Hébert. Il suppose que c'est dans quelque voyage que son père fut obligé de faire à Tours que M. Hébert y naquit, ce qu'il pouvait avoir oublié. C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'on fait naître M. de Bonnac à Paris, bien qu'il soit né à Soleure pendant l'ambassade de son père en Suisse.

[2] Cette paroisse est peut-être plus connue sous le nom de Saint-Merry.

[3] Cl. Lettre de M. Hébert au cardinal de Noailles, du 6 août 1711. — Bibl. Nat., mss. 23,217.

[4] Journal — 27 août 1703

[5] Cest à peu près dans ces termes que le cardinal de Noailles s'applaudissait d'avoir été le disciple du Père Amelot. (Voir la lettre imprimée de cette Eminence à Monseigneur l'Evêque d'Agen, en date du 20 décembre 1711).

réputation dans l'art par excellence de la direction des âmes que le cardinal Mazarin voulut l'avoir pour confesseur [1]. Son mérite n'avait pas échappé à la reine-mère, Anne-d'Autriche, qui le fit nommer à l'évêché de Rodez, en 1663, après M. de Péréfixe [2]. Mais déjà sexagénaire, il comprit qu'il était trop tard pour lui de changer de pays et d'habitude, et, l'année suivante, après avoir permuté son évêché avec un bénéfice simple, il se retira dans la maison de Saint-Lazare. C'est là qu'il est mort le 4 octobre 1691

Ce choix d'une telle retraite n'est pas pour étonner, « ayant eu, dit il, le bonheur de connaître et de fréquenter M. Vincent durant un grand nombre d'années [3] ». Aussi bien personne n'était-il mieux indiqué que lui pour écrire la vie de ce grand saint. De fait, il y

---

[1] Ce n'est pas lui pourtant, mais son confrère Claude Joli, curé de Saint-Nicolas des Champs, depuis évêque d'Agen, qui fut appelé au lit de mort du Cardinal. M. Tamizey de Larroque ne nous en voudra pas de reproduire après lui, à ce sujet, une anecdote fort curieuse qui se trouve dans l'*Appendice* du tome IV du *Port-Royal* par Sainte-Beuve (3e édition 1867, p. 515). « Le cardinal Mazarin étant très mal envoya quérir M. Joli... Il alla donc au bois de Vincennes, et il voulut parler à ce malade de quelques points importants de sa vie, dont l'un était les deniers publics qu'il avait eus en maniement. Mais et sur celui-là et sur les autres, il s'en tira avec adresse sans vouloir y entrer, témoignant à M. Joli qu'il l'avait seulement envoyé quérir pour l'entendre parler de Dieu. Il le fit donc et se mit sur son lit ; le cardinal qui était déjà dans les inquiétudes de la mort, le tenait embrassé et avait passé une de ses jambes par-dessus celles de M. Joli, auquel il ne donnait pas un moment de patience, car, aussitôt qu'il se taisait, il lui disait fortement : *Parlez-moi de Dieu, Monsieur Joli*, de sorte qu'il l'étouffait presque... Après qu'il fut mort, il alla trouver le Roi qui lui demanda de quelle manière il était mort. M. Joli répondit qu'on pouvait dire qu'il avait vérifié en sa personne ce qu'on dit ordinairement, qu'il était mort comme il avait vécu... C'est ce que M. Hamon a su de M. l'Evêque d'Agen même qu'il avait traité malade au Mesnil-Saint-Denis où il était chez M. de Montmor en 1663 ou 1664. »

Pas plus qu'Abelly, Claude Joli ne fut épargné par la verve satirique de Boileau. On connait le vers :

Souvent comme Joli perd son temps à prêcher.

Dans son catalogue raisonné des évêques d'Agen, Labrunie établit un rapprochement entre M. Joli et M. Hébert : « Ce prélat, dit-il, en parlant de ce dernier, tenait beaucoup du caractère de M. de Joly auquel il ressembla assez par la sévérité, l'exactitude et l'ardeur de son zèle. » — (Art. François Hébert.)

[2] Hardouin de Beaumont de Péréfixe, né en 1605 ; précepteur du jeune Louis XIV ; évêque de Rodez en 1648 ; archevêque de Paris, 1662-1670.

[3] Vie de Saint-Vincent-de-Paul. — Préface. — Cette *Vie* parut en 1664.

occupa ses loisirs et sa *Vie de Saint Vincent de Paul* se lit encore de nos jours avec plaisir et avec profit. Il est juste de remarquer qu'elle a fourni le fond principal de toutes les histoires du même saint qui ont paru jusqu'à nos jours. Dans cet ouvrage, Abelly raconte la fameuse scène où l'abbé de Saint-Cyran, Duverger de Hauranne, se démasqua si bien devant Saint Vincent de Paul [1]. Il eut à ce sujet avec l'abbé Barcos, neveu du célèbre hérésiarque, une polémique dont il sortit à son honneur [2].

Ce n'est pas d'ailleurs la seule fois qu'il fut en butte aux coups du parti janséniste et de ses fauteurs. De son séjour en Sorbonne où il avait pris le bonnet de docteur, il avait gardé un goût très vif pour les questions théologiques. Etant curé de Saint-Josse, il composa sur ces matières plusieurs ouvrages dont le plus important est intitulé : *Medulla théologica*. Comme il s'y révèle attritionnaire zélé, l'abbé Boileau, frère de Despréaux, tenta de le réfuter dans son livre : *De la condition nécessaire pour obtenir la rémission des péchés*, et Despréaux aussi, sans doute par esprit de famille, dans son Epître sur *l'Amour de Dieu.* L'illustre satirique le poursuivit même avec quelque acharnement et le mit jusqu'à trois fois dans ses vers [3]. Tantôt par un jeu de mot, qu'il a été le premier à condamner [4], il l'appelle ironiquement *le moelleux Abelly* [5] ; tantôt, dans une note, il le donne, bien à tort, comme « le misérable auteur de la fausse attrition » [6]. On ne doit pas évidemment ajouter trop d'importance à tous ces brocards et il faut y voir moins le fait d'une sainte animosité que la fatale nécessité de la mesure et de la rime :

Et malheur à tout nom qui propre à la censure
Peut entrer dans un vers sans rompre la mesure [7].

---

[1] Ibid. Liv, II, ch. XXXVIII.

[2] Voir : 1° Défense de feu M. Vincent, etc., contre les faux discours du livre de sa vie ; — par Martin de Barcos, 1668. — 2° La vraie défense des sentiments du vénérable serviteur de Dieu, Vincent-de-Paul, etc .. 1668.

[3] Epître sur l'Amour de Dieu, vers 162. — Lutrin chant IV, vers 171 et 188.

[4] Insipides plaisants, bouffons infortunés
D'un jeu de mots grossier partisans surannés (Art. poét. ch. II).

[5] Lutin, ch. IV, vers 188.

[6] Epître sur l'Amour de Dieu, édition de 1701.

[7] Art. poét. ch. II, v. 153-154. — On a dit, d'ailleurs, avec juste raison que ceux que M. Despréaux attaquait, étaient ordinairement des gens qui avaient quelque mérite

Ce n'était certes pas le cas d'Abelly, et Boileau n'est guère excusable de s'être montré, pour le moins, aussi irrévérencieux à l'égard d'un pieux et docte prélat qui, pour avoir écrit en latin, avec une parfaite orthodoxie, sur des matières de foi, ne méritait pas d'être tourné en dérision dans un poème du genre qu'est le Lutrin et, surtout, n'était en aucune façon justiciable d'un poète, ce poète fût-il le législateur du Parnasse.

Quoi qu'il en soit, il ne parait pas que les attaques si injustifiées des ennemis d'Abelly aient nui en rien au crédit dont il jouissait surtout auprès des disciples de Vincent de Paul qui ne cessèrent jamais de considérer ce vénérable patriarche, leur hôte et leur commensal, comme l'*alter ego* de leur saint fondateur.

Tel est l'homme qui ayant reconnu de bonne heure, dans le jeune Hébert, les meilleures dispositions de l'esprit et du cœur, voulut lui-même conduire ses études et diriger sa vocation. Sous ses auspices, son disciple entra à Saint-Lazare dès ses plus tendres années. On devine l'accueil qu'il reçut dans cette maison encore toute embaumée par les vertus du grand apôtre de la charité. Il y fut un autre Eliacin et, dès les premiers jours, on prit tout le soin possible de le former et de l'élever comme un sujet destiné naturellement à aller fort loin et à faire l'ornement de la Compagnie.

II. — M. Hébert est nommé successivement professeur au séminaire de Sens, supérieur du séminaire d'Aleth, enfin curé de Versailles.

M. Hébert ne devait pas trahir les espérances qu'on avait conçues de lui. A peine avait-il vingt-trois ans lorsque ses supérieurs lui confièrent la chaire de théologie dans le séminaire de Sens. C'était après la mort de l'archevêque, M de Gondrin, survenue le 20 septembre 1674. Ce choix de M. Hébert emprunte aux circonstances où l'on se trouvait, une signification toute particulière. M. de Gondrin avait donné de tels gages au Jansénisme dans son diocèse qu'il avait rendu nécessaire, semble-t-il, une réaction en faveur des saines doctrines.

---

et que la plupart de ceux dont il s'est moqué dans ses satires ont fait des ouvrages qui seront toujours estimés. (Mélanges historiques recueillis et commentés par M*** (M. de la Brune) à Amsterdam, 1728). Bayle, dans son Dictionnaire, a consacré un article à Abelly.

L'élève d'Abelly fut envoyé pour provoquer cette réaction, et, malgré sa jeunesse, on ne crut pas trop présumer de sa valeur que de lui confier une œuvre à la fois si délicate et si importante.

Le mal était bien autrement grave à Aleth où siégeait Nicolas Pavillon, l'un des coryphées de ce qu'on appelait alors le parti. Ce prélat, dont un peu plus de docilité à la voix de l'Eglise aurait fait un saint, ne s'était proposé, disait-il, d'autre but dans ses études que de bien savoir la religion pour l'enseigner aux simples. Fidèle à son programme, il avait établi son Séminaire dans sa propre maison. Il est facile de s'imaginer dans quel esprit il élevait ses clercs et, par suite, quelles opinions prédominaient parmi les prêtres et les fidèles de son diocèse. Pour remédier à cet état de choses, il fallut attendre sa mort qui arriva le 6 décembre 1677. Alors, on fit encore appel aux fils de Saint Vincent et les succès de M. Hébert à Sens le désignèrent tout naturellement pour accomplir à Aleth la même mission salutaire. Ainsi doit-il être regardé comme le vrai fondateur et le premier supérieur du Séminaire proprement dit de cette ancienne ville épiscopale [1].

Il y resta jusqu'en 1684. A cette époque, ses supérieurs jugeant qu'il avait suffisamment fait ses preuves, décidèrent de l'appeler au poste peut-être le plus important de toute la Compagnie. Ils le nommèrent curé de Versailles.

Là tout était à créer. Le château avait été bâti sous Louis XIII en rase campagne. Mais peu à peu une ville s'était formée autour de la résidence royale. Pendant longtemps, et il en était encore ainsi lors de la naissance du duc de Bourgogne, c'est-à-dire en 1682, la population de cette ville, si l'on excepte les seigneurs de la Cour, ne fut guère composée que de petit peuple et d'ouvriers que les grands travaux avaient appelés de toutes parts. Il n'y avait presque point encore de véritable bourgeoisie [2]. Cependant comme cette masse, d'abord plus

---

[1] Dans son journal, à la date du 27 août 1703, l'abbé Le Dieu dit de M. Hébert qu'il avait été supérieur du séminaire d'Arras. Sauf meilleur avis ou plus ample informé nous pensons que c'est par erreur et que l'abbé Le Dieu, par un tour de sa mémoire, aura écrit Arras pour Aleth.

[2] Histoire de Me de Maintenon, tome II, p. 27. — A ce propos, M. de Noailles raconte cette fort jolie anecdocte qui ne nous semble pas étrangère à notre sujet : « Les marguilliers de la paroisse (l'église de Notre-Dame n'était pas encore construite) se regardant comme les représentants naturels des habitants allèrent trouver Bontemps que le roi avait fait gouverneur de Versailles et lui dirent qué dans une circonstance aussi solennelle (la naissance du duc de Bourgogne), ils ne pouvaient se dispenser de

ou moins flottante,d'individus tendait à se fixer de plus en plus autour du Château et à s'accroître de jour en jour depuis que le roi avait transporté à Versailles avec sa maison et sa cour le siège du gouvernement, il fallut s'occuper de pourvoir à ses besoins religieux. La modeste église rurale qui avait précédé la construction du château était notoirement insuffisante. On la démolit en 1678 pour bâtir sur son emplacement cette partie de l'édifice royal qu'on appela le Grand-Commun. Le 10 mars 1684 fut posée au milieu du vieux Versailles la première pierre d'une chapelle qui fut dédiée à Saint Julien,patron de l'ancienne église. La desserte en fut confiée aux PP. Récollets [1].

Enfin la même année, Mansard jeta, dans la ville nouvelle, les fondements de l'église paroissiale. Cette église fut consacrée sous le vocable de Notre-Dame et livrée au culte le 30 octobre 1686 [2]. On y attacha, comme desservants, douze prêtres de la Mission. Vingt et un autres religieux de la même congrégation assuraient le service de la chapelle royale depuis qu'en 1676, Louis XIV les y avait appelés.[3] Les uns et les autres furent placés sous la direction de M. Hébert qui se trouva ainsi, en même temps, investi du gouvernement d'une grande paroisse et d'une importante communauté [4].

---

présenter au Roi les félicitations de la ville. Le Roi voulut bien les recevoir. A l'heure indiquée, Bontemps qui, en raison de sa qualité, avait cru se mettre à la tête de la députation, les introduisit, et il commençait à peine son petit discours : Sire, voilà la bourgeoisie de Versailles... que le chef des marguilliers (un épicier nommé Colette), électrisé par la présence du Roi, se mit à entonner de toutes ses forces le *Domine salvum fac regem*, auquel les autres maguilliers électrisés à leur tour par cet élan de leur orateur, répondirent de tous leurs poumons : *Et exaudi nos in die*, etc., assourdissant toute la chambre. Le roi qui ne s'attendait pas à une pareille harangue, ne put conserver sa gravité et se mit à rire de tout son cœur, ainsi que tous ceux qui étaient-là, excepté Bontemps qui furieux du rôle que ces braves gens lui avaient fait jouer, les poussa dehors en les grondant tant qu'il put. »

Il est souvent fait mention de cette chapelle dans le journal de l'abbé Le Dieu. Bossuet y accompagnait la duchesse de Bourgogne dont il était l'aumônier, lorsque cette princesse allait y faire ses dévotions.

[2] D'après Labrunie, M. Hébert aurait eu deux églises sous sa juridiction : Notre-Dame et Saint-Louis (Catalogue rais. des Evêques d'Agen. — Art. François Hébert.)

On lit dans le journal de l'abbé Dorsanne, à la date de juillet 1724 : « On prenait alors des mesures pour construire une Paroisse dans le *Parc aux Cerfs*, dépendante de la cure de Versailles » ???

[3] Cf. Le château de Versailles par Dussieux.

[4] Ces religieux portaient au menton un bouquet de barbe à l'imitation de Saint Vincent-de-Paul. De là l'épithète malsonnante que leur applique Saint Simon dans ses mé-

III. — Vertus intérieures de M. Hébert, son application à la prière, à l'oraison, à l'étude des Saintes Ecritures.

Devenu le premier curé de France, M. Hébert, dit Argenton, « mérita, dans ce poste, la confiance de son troupeau par sa conduite, ses talents, l'estime de Louis XIV et l'amitié de Madame de Maintenon [1] ». D'après Saint-Simon lui-même, il y acquit « une grande et juste réputation [2] ». Cette réputation était si bien établie en 1703, que l'abbé Le Dieu ne craint pas d'écrire, à cette date, du curé de Versailles, qu'il était « le prêtre peut-être le plus capable de la congrégation de la Mission [3] ».

Le premier soin de M. Hébert fut « d'éviter le reproche que les saints ont adressé à des ecclésiastiques qui tenaient un rang élevé dans l'Eglise et qui ne l'avaient point par la vertu et par la sainteté convenable à leur état : *Gradus summus et animus infimus* [4] ». « Il était persuadé qu'il ne pourrait jamais arriver à la perfection que Dieu demande dans ses ministres, s'il ne lui était très étroitement uni par l'esprit d'oraison et par la ferveur de ses prières ». Il savait « que l'apôtre saint Pierre renferme les devoirs de la vie apostolique dans l'application continuelle à l'oraison et dans le ministère de la parole : « *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus*. (Act. c. 6.) Aussi était-il convaincu « que, sans le secours de la prière, il tomberait peu à peu dans un relâchement très funeste, et même selon la

moires (XII, 141) : « Ces cagots abrutis, dit-il, de barbichets des missions qui ont la cure de Versailles. »

[1] Vie ms. d'Hébert.

[2] Mémoires. — Chap. XI *in fine*.

[3] Journal — 27 août 1703.

[4] Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque et comte d'Agen au chapitre Cathédral. — S. D. — Il n'existe qu'un fragment de cette lettre, écrite de la main d'Argenton, dans le tome II de la « Discipline d'Agen. » — Sous ce titre « Discipline d'Agen », Argenton avait formé deux recueils factices de Mandements et Lettres pastorales des Evêques d'Agen, statuts synodaux etc... Le premier tome est perdu, le second qui contient les actes de MM. Hébert, Yse de Saléon, Chabannes et Bonnac se trouve à la Bibliothèque municipale d'Agen.

pensée de saint Bernard, écrivant au pape Eugène, dans l'endurcissement du cœur où entraînent les occupations extérieures qui ne sont point soutenues par l'oraison et par cet esprit de piété que saint Paul nous enseigne être utile à toutes choses, et à laquelle est attachée la promesse d'une sainte vie pour le temps présent et d'une vie bienheureuse pour le siècle à venir ». Dans cette pensée, il employait, au moins, une demi-heure par jour à la méditation et, chaque année, il édifiait ses confrères par son exactitude à faire sa retraite spirituelle suivant le *mandat* très spécial qu'en avai donné à ses fils saint Vincent de Paul [1].

Surtout il ne négligeait point « cette maxime que l'apôtre saint Paul enseignait à Timothée, *attende lectioni, exhortationi et doctrinæ*, étudiant continuellement les saints Livres, et faisant de son cœur par la lecture et la méditation des saintes Ecritures, la bibliothèque de Jésus-Christ, comme saint Jérôme s'explique dans l'Eloge qu'il a consacré à la vertu de son cher Népotien ». Il se souvenait « que le Nouveau Testament est appelé par saint Ambroise le Livre des Prêtres: *Liber Sacerdotalis* et qu'étant obligé par les lois indispensables de son saint ministère d'instruire, d'avertir, de reprendre, de confondre les ennemis de la vérité, il ne pourrait jamais s'acquitter de ces devoirs essentiels que par une étude exacte et continuelle des saints Livres : *Omnis scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia ut perfectus sit homo Dei ad omne opus bonum instructus.*[2] » Il considérait comme très utile « de lire chaque année toute la Bible, de faire cette sainte lecture avec toute l'attention qu'elle mérite, d'y faire de sérieuses réflexions, et de les mettre par écrit, afin de pouvoir s'en servir utilement dans les occasions et d'y joindre la lecture et l'étude de quelques bons commentaires pour lui aider à approfondir le sens et à lever les difficultés qu'il y pouvait rencontrer ». C'est ainsi qu'il composa sur le seul Evangile de saint Luc trois cent neuf homélies latines. Comme il avait dessein de les dédier au Souverain-Pontife, il

---

[1] On sait que saint Vincent-de-Paul a été le principal promoteur de ces saints exercices qu'on appelle les retraites ecclésiastiques.

[2] Pour toutes ces citations voir : Lettre pastorale de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque comte d'Agen, au Clergé de son diocèse ; 14 août 1704.

en parle dans une lettre qu'il écrivit au Pape Clément XI pour demander la canonisation de saint Vincent de Paul [1].

IV. — Œuvre pastorale de M. Hébert ; son zèle pour la prédication. — Il excelle à maintenir la paix et à accommoder les différends dans sa paroisse.

Tout en travaillant à sa propre sanctification, M. Hébert n'oubliait pas qu'il était pasteur et qu'il avait charge d'âmes. Or, après le saint sacrifice de la messe, il n'est point dans le ministère ecclésiastique de fonction plus importante que la prédication. Aussi « avec quelle fidélité rompait-il ce pain de la parole divine aux enfants de la maison de Dieu ! » Les sermons solennels, il les abandonnait volontiers à des prédicateurs en renom qui souvent passaient de son église à la chapelle du château pour y recevoir la consécration définitive de leur talent. Nous tenons de lui, par exemple, qu'à la prière du P. La Chaise, il obtint une fois du cardinal de Noailles de confier à des Jésuites la station de Versailles, ce qui donna occasion, dit-il, à ces religieux de prêcher ensuite devant le Roi [2]. Mais il se réservait, avec un soin jaloux, le prône de la messe paroissiale ; rien n'aurait pu l'en dispenser, comme en témoigne ce passage d'un discours prononcé [3] devant les fidèles de Versailles à la veille de son départ : « Que ne lui en a-t il pas coûté pour que la nourriture divine ne vous manquât jamais ? Lorsque les infirmités lui laissaient à peine assez de force

[1] Nous ne savons de « cette longue lettre latine sur la Vie de saint Vincent de Paul » que le peu que nous en a transmis Argenton dans sa Vie ms. d'Hébert.

[2] Lettre de Monseigneur l'Evêque d'Agen à Monsieur le comte de Pontchartrain, en date du 18 octobre 1711.

[3] Par l'abbé Grimaud, le 4 janvier 1704. Il est plusieurs fois question de l'abbé Grimaud dans la correspondance de M. Hébert. Dans une lettre datée de Versailles le 24 février 1700, et adressée au cardinal de Noailles, nous lisons à ce sujet : « M. l'abbé Grimaud nous a fait, hier et aujourd'hui, deux très bons sermons. S'il continue, V. G. aura beaucoup de joie et de satisfaction de nous l'avoir donné. Il a toutes les parties nécessaires à un bon prédicateur. » (Bibl. Nat. ms. 23213).

Dans une autre lettre adressée au même et datée d'Agen le 19 avril 1711, il y a : « L'abbé Grimaud a charmé tout le monde à Bordeaux. Il est à l'Evêché d'Agen. » (Ibid. ms. 23217).

pour se traîner à l'autel, combien de fois l'avez-vous vu monter en chaire, et trouver, en y montant, le remède à ses maux, parce qu'il allait vous instruire. Combien de fois s'est-il évidemment exposé à mourir pour vous [1] ». L'abbé Le Dieu qui, dans peu de lignes nous donne sur M. Hébert tant de renseignements précieux, le représente « comme un homme de mérite qui instruit fort bien [2] ». Même dans ses instructions les plus familières, il avait le secret de rester toujours noble et élevé. « Il faut, disait-il, comme nous l'apprend saint Paul, traiter dignement la parole de Dieu. Il séparait donc le précieux d'avec le vil afin d'être comme sa bouche [3] et pour qu'on remarquât en lui lorsqu'il la distribuait, que ses lèvres en étaient les dépositaires, faisant paraître que c'est Jésus-Christ qui parlait par sa langue [4] et pouvant dire pour lors avec vérité : Celui qui m'écoute, écoute Jésus-Christ même [5] ». La haute réputation dont il jouissait, dit le continuateur anonyme de Béraut-Bercastel, ayant porté le public à demander que es prônes qu'il avait prêchés à Versailles, quand il en était curé, fussent livrés à l'impression, pour l'instruction et l'édification des fidèles, il y consentit ; et ces discours furent publiés en 1725, sous ce titre : *Prônes pour tous les Dimanches de l'année* (4 vol. in-12) [6] ». « On y voit les devoirs du christianisme tracés avec beaucoup d'exactitude, les principes de la morale sagement développés ; l'Ecriture-Sainte et les Pères y paraissent cités à propos. Le style est simple comme il convient à ces sortes d'instructions, sans cependant être négligé [7] ».

---

[1] M. Hébert ne jouissait pas d'une bonne santé. On voit, par ses lettres, qu'il dut faire plusieurs saisons soit à Bourbon, soit à Cauterets. On lit dans sa Lettre pastorale au chapitre Cathédral : « Il y a longtemps, mes très chers frères, que nous désirions faire la visite canonique de notre Chapitre... Mais comme il a p'u à la divine Providence de nous visiter depuis plusieurs années par des maladies presque continuelles et très considérables, nous nous sommes vu hors d'état de pouvoir remplir ce devoir. » Son déplorable tempérament ne l'empêcha pas de mener une vie très active et de parvenir à un âge avancé.

[2] Journal, 27 août 1703.

[3] *Pro Christo legatione fungimur* — II Cor. v. 20.

[4] *In me loquitur Christus.* — II Cor. XIII, 3.

[5] *Qui vos audit me audit.* — Luc, x, 16.

[6] *Opere citato*, p. 600. Voici le titre exact de cet ouvrage : « Prônes de messire François Hébert, évêque et comte d'Agen, cy-devant curé de Versailles pour tous les dimanches de l'année. (Paris, J. B. Coignard, 1725, 4 vol. in-12).

[7] Nouveau Dictionnaire historique par une Société de gens de lettres, 1789. — Art. Hébert.

Après la prédication, M. Hébert n'avait rien tant à cœur que « d'accommoder les différends qui pouvaient naître dans sa paroisse, que de prévenir par son entremise et ses sollicitations, les haines et les procès qui pouvaient s'y allumer. Nous sommes destinés de Dieu, disait-il, pour annoncer et procurer la paix à ses enfants. Faisons en sorte, en ne prenant que le parti de la justice, de ne paraître point favoriser les uns plus que les autres, afin que notre conduite soit toujours pleine d'équité, et que nous soyons par ce moyen plus en état de pouvoir être écoutés et de terminer plus facilement toutes les contestations de nos paroissiens... Donnons-leur l'exemple d'une grande modération. Evitons de relever une infinité de petites choses que la charité et la prudence demandent qu'on dissimule ; souvenons-nous qu'une des principales qualités que saint Paul exige des ministres de Jésus-Christ, est qu'ils évitent les procès. Comment pourrions-nous nous entremettre pour accommoder nos paroissiens, si on nous voyait ardents à poursuivre par la chicane nos intérêts et principalement si on nous voyait difficiles à finir nos affaires par des voies de douceur et d'amitié ? [1] » M. Hébert avait donc toutes les qualités d'un bon médiateur et il en remplissait le rôle ordinairement avec tant de bonheur surtout pour ramener la paix et la concorde dans les ménages désunis que La Beaumelle a pu dire : « Un mari vivait-il mal avec sa femme ? Louis leur envoyait par le curé de Versailles un ordre de s'aimer. »

Rôle de M. Hébert à la Cour de Louis XIV. — Ses Mémoires.

Pour donner une idée exacte du personnage que fit à la Cour M. Hébert, il faudrait avoir ses *Mémoires* sous les yeux. « Ce prélat, toujours mêlé dans les affaires de l'Eglise et toujours instruit de celles de l'Etat, après avoir joui pendant vingt ans de la confiance de Louis XIV et de celle de Mme de Maintenon écrivit les divers évènements dont il avait été témoin avec l'exactitude d'un homme qui n'écrivait que pour lui-même [2] ». Ce jugement de La Beaumelle n'est pas suspect. L'historien de Mme de Maintenon nous apprend qu'il eut à sa disposi-

---

[1] Lettre de M. Hébert à son clergé, op., cit.

[2] Préface des Mémoires de Maintenon.

tion les *Mémoires* dont s'agit et il y a tout lieu de croire qu'il leur fit de très larges emprunts. C'est pour cette raison, sans doute, qu'il ne perd aucune occasion de se montrer malveillant et haineux à l'égard de M. Hébert, de dénaturer ses actes ou de les fausser par de mauvaises interprétations. On lui doit cependant la conservation de quelques fragments de l'œuvre d'Hébert qu'il a insérés à peu près textuellement dans son histoire, *frusta non membra* malheureusement qui satisfont moins notre curiosité qu'ils n'excitent nos regrets [1]. En effet, l'œuvre même a disparu et il n'y a guère d'espoir qu'on ne la retrouve jamais surtout après les recherches infructueuses de deux érudits comme MM. Adolphe Magen [2] et Tamizey de Larroque. Il est fort probable que M. Hébert n'en avait tiré que deux copies : l'une qu'il avait envoyée à Paris, l'autre qu'il avait gardée avec lui à Agen et sur le sort de laquelle nous sommes fixés par ces lignes de Labrunie : « Quant aux mémoires de M. Hébert, ils passèrent à sa mort à son séminaire d'Agen, qui fut avec celui de Bordeaux son héritier, et M. Argenton les avait vus, pendant qu'il faisait son séminaire en 1747, non sans douleur, servir à doubler des cartes géographiques. Je n'ose écrire les usages bien plus vils qu'il indiquait encore. *Sudate auctores* ! [3] » Argenton attribue à un faux zèle cet acte de vandalisme. De fait les Lazaristes, après avoir longtemps suivi comme M. Hébert le parti de M. le cardinal de Noailles, s'étaient ostensiblement ralliés aux Constitutionnaires en 1724, avec M. Bonnet, leur supérieur général, et ils pensèrent, sans doute, faire œuvre pie en détruisant un ouvrage trop peu favorable à

---

[1] La Beaumelle cite la page 799 de ces Mémoires qui étaient au moins volumineux.

[2] Voir à ce sujet une lettre de M. Magen dans la *Correspondance littéraire*, du 25 février 1862.

[3] Peut-être s'agit-il là de tout autres mémoires. Car on lit dans le *Précis d'un Discours sur les Ecrivains de l'Agenais* d'où ces lignes sont tirées : « M. Hébert ne fut pas plus tôt arrivé dans son diocèse qu'il demanda des Mémoires à tous les abbés et aux plus anciens monastères sur leur fondation, dotation, hommes illustres, etc. J'ai vu plusieurs de ces mémoires sur lesquels il en composa lui-même d'autres où il entre dans tous les détails pour se former une idée juste de cette portion de son diocèse. » Ces rapports des abbés, prieurs, etc., existent encore aux archives de l'Evêché. Ils furent bien demandés par l'Evêque mais pour le compte du Gouvernement, comme il est porté dans plusieurs. Ce sont des pièces informes, sans grande valeur pour la plupart et nous ne voyons guère comment M. Hébert aurait pu édifier une œuvre sérieuse avec de tels matériaux. Il est fort difficile, au milieu de ces obscurités, de démêler la vérité, mais il nous semble bien que les Mémoires dont parle ici Labrunie n'ont jamais existé que dans son imagination.

leurs nouveaux amis. « Dix-huit ans de séjour à la cour, écrivait un jour M. Hébert, et par dessus cela la confiance dont le roi m'a honoré, m'ont appris bien des choses qu'il est de leur intérêt que je ne découvre pas[1] ». L'autre copie est celle dont s'est servi La Beaumelle et dont il a dit : « M. l'abbé de Mollis est propriétaire de l'original et mérite de l'être ; il en prépare une édition fidèle et enrichie de notes. Les curieux avoueront qu'on ne pouvait leur faire de plus agréable présent ni le faire avec plus de grâce[2] ». Les curieux ont été déçus, car l'édition si bruyamment annoncée n'a jamais paru. Voici la raison qu'en donne le continuateur anonyme de Béraut-Bercastel et dont nous lui laissons toute la responsabilité : « Cette annonce devenait un stimulant de plus au parti qui les craignait (les Mémoires) pour les soustraire tout à fait à la connaissance de la postérité : ils n'ont point paru et nous craignons qu'ils ne soient maintenant perdus pour elle comme pour nous[3] ».

VI. — Sur les instances d'Hébert Mme de Montespan est renvoyée de la Cour.

Malgré cette déplorable perte, il est encore aisé de prouver que M. Hébert se montra, en toutes circonstances, à la cour du grand roi, comme un vrai ministre de Jésus-Christ, ne laissant aucune vérité étouffée et poursuivant le vice, jusque sur les marches du trône, avec une liberté et une vigueur tout apostoliques.

La conversion de Louis XIV ou plutôt son retour à une vie régulière et édifiante avait, il est vrai, précédé de quelque temps l'arrivée de M. Hébert à Versailles et ce prince ne devait pas tarder à s'unir par un mariage secret à la pieuse Mme de Maintenon. On a même prétendu, non sans vraisemblance, que ce mariage aurait été bénit par M. Hébert[3]. Cependant Mme de Montespan n'avait point quitté la cour

[1] Lettre de M. l'Evêque d'Agen à M. l'Evêque de Marseille en date du 1er mai 1818. — S. l. n. d., page 56.

[2] Mémoires de Maintenon ; Préface.

[3] *Opere cit*, page 601.

[3] Les circonstances de ce mariage resteront toujours probablement enveloppées d'un impénétrable mystère. De propos délibéré Madame de Maintenon en a détruit toutes les preuves. On sait qu'elle a brûlé, dans cette vue, en 1713, toutes les lettres que

et le scandale n'avait point cessé. M. Hébert n'eut trêve ni repos tant qu'il n'eut pas obtenu le renvoi de cette dame. Voici comment La Beaumelle conte la chose avec son parti-pris habituel : « Mme de Maintenon laissait à Hébert, curé de Versailles et au P. de la Chaise le soin de décider si Mme de Montespan devait être exilée de la Cour. Hébert, dévot importun, prêtre sévère, courtisan indiscret, espion de tous ses amis, voyait impatiemment Mme de Montespan dans sa paroisse. Le P. de la Chaise, aussi droit quoique plus prudent, croyait que puisque le mal était cessé, on pouvait souffrir le reste. Le curé, soit uniquement poussé par son zèle, soit qu'il se flattât de plaire à Mme de Maintenon, lui dit que les provinces, que Paris même ne pouvaient se persuader que ce scandaleux commerce fût rompu, tant qu'on voyait Mme de Montespan à la Cour ; qu'il est dangereux d'avoir sans cesse sous les yeux l'objet de son péché ; que les cœurs les moins tendres à la tentation, succombent aux pièges que tend le souvenir des plaisirs criminels. — Je suis persuadé de tout ce que vous me dites, répondit Mme de Maintenon, et le Roi le ferait aisément, mais le P. de la Chaise ne l'est point. — Le curé répliqua que tous les confesseurs obligeaient un particulier de se séparer des femmes avec lesquelles il avait péché, que c'était là le bras qu'il fallait couper, l'œil qu'il fallait arracher et que les rois n'avaient pas une autre conscience que leurs sujets.

l'abbé Gobelin, son directeur, lui avait écrites. Aussi bien n'est-on pas fixé sur la date de ce mariage. Voltaire le dit célébré en janvier 1686 (*siècle de Louis XIV*). Selon Saint-Simon et Me de Caylus, il l'aurait été dans l'hiver qui suivit la mort de la reine, décédée le 30 juillet 1683 ; mais la princesse Charlotte-Elisabeth de Bavière, veuve de Monsieur frère du roi, raconte que ce mariage se fit deux ans après la mort de la reine, c'est-à-dire vers 1685. (Voy. sa lettre du 5 mai 1719, à la page 155 du tome 1er de *Fragments de lettres originales de Me Charlotte-Elisabeth de Bavière*, etc. Paris, 1788.) Les biographes de Me de Maintenon admettent généralement, mais sans preuves, que c'est M. Harlay, archevêque de Paris, qui bénit ce mariage. Argenton (vie ms.) semble revendiquer cet honneur pour M. Hébert et peut-être a-t-il raison contre tous. Sans doute M. Hébert n'a pas mentionné le fait dans ses mémoires, car La Beaumelle n'aurait pas manqué de le relever. Mais on ne peut rien inférer de là, M. Hébert n'ayant pu violer un secret qu'on avait dû exiger de lui. Par contre, il n'est pas impossible que bien longtemps après la mort des intéressés ce prélat se soit cru assez délié de sa promesse pour révéler, au moins confidentiellement et sous le manteau de la cheminée à quelques personnes de son entourage,le fait important auquel il avait été mêlé. Argenton qu'une génération séparait à peine de M. Hébert aurait alors aisément recueilli ce renseignement pour nous le transmettre dans les pages qu'il a consacrées à la vie de cet évêque.

Raisons qui tendaient à éloigner les enfants avec la mère. — Je conviens, reprit Mme de Maintenon, de tout ce que vous avancez et je voudrais de tout mon cœur que les choses allassent autrement. — Elles changèrent enfin [1] ». Ce changement eut lieu en 1691.

Abbé DURENGUES.

(*A Suivre*)

---

[1] Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon. — Tome III, p. 95.

UN MINISTRE DE LA MARINE

ET SON MINISTÈRE

SOUS LA RESTAURATION

LE BARON PORTAL

(*Suite*)

VII

Enfin tant d'efforts et de persévérance vont triompher.

Le Ministre de la Marine a infusé dans son département une vie nouvelle. Chaque exercice financier a vu consacrer au relèvement de notre flotte une augmentation de crédits plus importante que la précédente. La marche a été progressive ; elle a été ininterrompue.

Sans faste, sans réclame, mais avec une application soutenue et une ténacité toujours en éveil, M. Portal a obtenu 53 millions en 1821. Il en demande 60 pour 1822 ; il les aura et non seulement il les aura mais l'impulsion qu'il a imprimée à ce relèvement national conservera une telle énergie, même après son départ, que son successeur en bénéficiera et obtiendra pour ainsi dire sans lutte le crédit demandé depuis trois ans.

Le marquis de Clermont-Tonnerre lui succédera sans le remplacer. Livré à ses propres inspirations, il ne saura pas en cinq ans, de 1822 à 1827, obtenir pour son département la moindre augmentation de crédit ; il eut du moins la sagesse d'adopter les plans de son prédécesseur, mais l'énergie lui manqua pour les mener à bien.

Malheureusement pour la France, c'était donc à l'heure même où M. Portal touchait au but que les circonstances politiques, que son abnégation, allaient l'éloigné du Ministère de la Marine.

Il avait travaillé, il avait semé ; d'autres allaient entrer dans ses travaux et recueillir la moisson.

La spirituelle duchesse de Broglie accusait un peu légèrement les membres du Cabinet de tenir à leur portefeuille, lorsqu'elle écrivait à M. de Barante, le 3 octobre 1821: « Le ministère a deux ailes droite » et gauche ce qui ne le fait pas voler plus haut. L'aile droite veut » la rentrée de M. de Villèle, mais on n'y croit pas; on croit qu'ils » feront des lois pour le côté droit, et qu'ils garderont les places » pour eux; c'est si bon marché de payer en principes, mais les » ultras n'en sont pas contents. » Nous avons déjà vu qu'il y avait au moins un des ministres tout prêt à céder sa place par amour pour son pays.

Monseigneur le Dauphin, grand amiral de France, avait applaudi aux travaux du Ministre de la Marine.

Il l'avait soutenu et encouragé par sa bienveillance, et n'avait cessé de lui en donner des témoignages.

« Le duc d'Angoulême, écrivait M. de Barante au vicomte d'Hou- » detot, marquait une grande confiance à M. Portal, qui nous disait » souvent que ce serait un Roi tout bourgeois, et se portait garant de » son règne futur. »

Bien différents, à cet égard, étaient les sentiments du comte d'Artois. Son esprit étroit, n'avait jamais su s'élever au-dessus des influences de coterie, et il n'avait rien compris aux larges vues du ministre de la Marine.

» Quelque temps après la fin de la session, nous dit le duc de Ri- » chelieu[1], Monsieur me fit part d'une idée qu'il avait déjà annoncé » vouloir me communiquer, sur les changements qu'il croyait néces- » saires dans le personnel de l'administration. Il s'agissait d'éloigner » deux ministres, MM. Siméon et Portal, plus en butte en ce mo- » moment que les autres à la haine du parti Royaliste.

» Ce changement entraînait nécessairement celui de M. Anglès, » alors préfet de police. C'était le vœu secret du parti qui poussait » Monsieur, convaincu qu'il était qu'en tenant entre ses mains » l'administration de la police, c'était être maître du Royaume. »

Le rapport au Roi du 1er décembre 1821 et le projet de budget qui l'accompagne furent parmi les derniers actes de la brillante et trop courte carrière politique de M. Portal.

---

[1] *Mémoires inédits.*

« Sire, lui disait-il dans ce rapport, à mesure que le gouvernement constitutionnel s'affermit, toutes les parties du service public soumises à l'épreuve d'une discussion de plus en plus éclairée, en éprouvent l'influence salutaire. Pour être compris, il faut se montrer sincère et, pour faire adopter ses vues, prouver qu'elles sont utiles; mais aussi malgré la différence des doctrines politiques, une cause vraiment nationale a bientôt pour auxiliaires, tous les bons esprits, tous les cœurs généreux.

» Le département de la marine l'a éprouvé. Il a suffi d'exposer sa situation pour intéresser l'honneur français, il a suffi de signaler ses dangers pour qu'on y portât remède.

» L'armée navale est maintenant appréciée comme le sont tous les autres éléments de la puissance publique; plus de doute sur sa haute importance; plus de doutes sur les garanties d'indépendance et de prospérité qu'elle assure au pays; plus de doute sur la nécessité de l'entretenir et de l'honorer.

» Mes précédents rapports destinés à la défendre ont aussi démontré que pour relever notre état maritime et le soutenir dans les circonstances ordinaires sans nul agrandissement, un crédit annuel de 65 millions était indispensable. La Marine pourra alors faire face à toutes ses dépenses et présenter au terme indiqué une force navale de 40 vaisseaux de ligne et de 50 frégates, indépendamment des bâtiments d'un ordre inférieur, un personnel instruit, d'importants approvisionnements et des établissements très perfectionnés.

» Les 60 millions qui nous sont destinés pour 1822 nous laisseront donc encore au-dessous de notre complet d'organisation, cependant ils nous en rapprocheront assez pour nous faire supporter une année de retard. Ce n'est pas quand on voit tenter de si nobles efforts que la plainte peut être permise. »

Dans ce dernier rapport, M. Portal demande : « que la Marine possède des troupes spéciales, qu'elle entretienne des marins canonniers, qu'elle cantonne de l'artillerie de marine dans ses ports pour les défendre; enfin il démontre la nécessité de créer l'Infanterie de Marine. Ces diverses mesures subsistent encore aujourd'hui. » — De là le rapport passe à la question des Colonies : « On se méprendrait étrangement si l'on ne voyait dans nos possessions d'outre-mer, que des établissements de faste et de pur assortiment, ou d'indifférentes succursales.

» Les colonies sont des membres du corps social ; ce sont des par-

» ties distinctes sans doute, mais intégrantes du Royaume. Des es-
» saims de familles nationales dont l'éloignement est une des condi-
» tions, un des moyens même de leur utilité, et qui pour fournir à
» leur pays originel de riches denrées dont celui-ci manque, prolon-
» gent leur expatriation sous un ciel brûlant sans cesse menacées
» des périls intérieurs et extérieurs.

» Les colonies en un mot sont des postes avancés de l'armée, de
» l'agriculture, du commerce et de la politique, qui étendent et affer-
» missent la chaîne des relations de la France avec le reste du monde.

» Elles sont un instrument de puissance et de fortune publiques,
» malheureusement trop peu connu. »

Après avoir insisté sur le devoir de les aider non-seulement par la protection navale, mais par une participation aux frais de leur administration, le Rapport aborde la question religieuse.

« Nécessaire partout, le bienfaisant appui de la Religion l'est plus
» encore aux colonies qu'à aucune autre société ; cependant nos éta-
» blissements manquaient de prêtres. Pour subvenir aux besoins du
» personnel ecclésiastique, la congrégation du Saint-Esprit a été réta-
» blie, l'ancienne maison du séminaire rachetée, dotée selon les
» moyens disponibles et recommandée non sans quelque succès déjà,
» à la pieuse libéralité de nos colons. Le choix le plus attentif a di-
» rigé la nomination des préfets apostoliques. On a augmenté le trai-
» tement fixe des curés et des desservants dans les lieux où le casuel
» est le moins productif. Enfin, Nosseigneurs les Evêques du Royaume
» ont été engagés à favoriser le départ de ceux des prêtres de leurs
» diocèses qui demanderaient à être employés aux colonies.

» Dans les établissements de quelque importance des Sœurs de la
» Charité sont attachées aux hôpitaux militaires et civils. C'est éga-
» lement à des Religieuses qu'on a confié sur quelques points, en at-
» tendant qu'on pût le faire partout, l'éducation des jeunes filles.

» L'île de Bourbon est jusqu'ici la seule possession où l'on ait pu
» envoyer des Frères des Ecoles chrétiennes. On en demande depuis
» longtemps et l'on s'occupe d'en réunir pour d'autres colonies.

» Six bourses dans les collèges Royaux de France et trois à la
» Maison Royale de Saint-Denis ont été accordées par Votre Majesté
» aux enfants des deux sexes de chacune des colonies de la Marti-
» nique, de la Guadeloupe, de Bourbon et de Cayenne. »

» Tous les végétaux propres à la nourriture des hommes ou des
» animaux, ou à l'usage de la médecine, des arts et des manufactu-
» res, qui seraient susceptibles d'être acclimatés dans nos colonies,

» sont recherchés et recueillis soigneusement sur tous les points du
» globe, soit par les commandants des vaisseaux du Roi, soit par les
» botanistes du gouvernement.

» Chaque colonie française possède un jardin affecté à la réunion
» des végétaux du pays et à l'éducation de ceux du dehors dont l'ac-
» quisition paraît avantageuse. Un premier catalogue des plantes
» cultivées dans chacun de ces jardins est envoyé au Jardin du Roi à
» Paris, et suivi chaque année de l'état des mouvements survenus.

» Quoique j'aie eu soin, dit M. Portal en terminant, de faire porter
» les réductions de mon budget sur les dépenses les moins urgentes,
» je regrette les dispositions ajournées, par la raison qu'elles complé-
» taient l'ensemble, et que sans elles tout le système est ébranlé.

» La prospérité du pays, les circonstances politiques qui nous font
» sentir la nécessité de prendre et de garder une attitude imposante,
» l'utilité générale de la Marine dont la conviction pénètre de jour en
» jour ; les efforts qu'on a déjà faits, ceux que l'on fait cette année
» même, tout me persuade que nous touchons au but, et que la pro-
» chaine session complètera et affermira la restauration de l'armée
» navale. »

Les dernières élections avaient augmenté l'importance numérique de la droite. M. Portal trouvait que l'heure était venue de lui donner une part dans le gouvernement. Il revint à son idée première d'offrir le portefeuille de la Marine à M. de Villèle, et la soumit au duc de Richelieu : « Oh mais je ne veux pas de cela, répondit celui-ci, je ne
» veux pas que vous nous quittiez, mon ami ; il faut vivre ou mourir
» ensemble. »

M. Portal attendit quelques semaines avant de revenir à son dessein. Il finit par obtenir du Président du Conseil l'autorisation d'en parler au Roi.

Celui-ci éprouvait une répugnance extrême à se rapprocher des Ultras. Après avoir entendu la proposition de son Ministre, il posa ses deux mains sur sa table de chêne, baissa la tête et resta quelques minutes dans cette position. Se relevant alors, il lui dit : « Allez,
» vous ne réussirez pas, mais vous serez à ma connaissance le pre-
» mier ministre qui aura offert et obtenu la permission de faire pas-
» ser son portefeuille dans les mains d'un autre, en vue de servir son
» Roi et son pays, mais je ne suis pas fâché que vous ayez cet hon-
» neur. »

Voici comment le duc de Richelieu raconte cet incident :

» M. Portal, ministre de la Marine, mû par un amour peu com-
» mun du bien public et de la paix, se décida à aller offrir à M. de
» Villèle, le ministère de la Marine. Ce portefeuille paraissait plus
» propre à satisfaire son ambition, tant parce que par les soins de
» M. Portal il se trouvait dans un état d'amélioration sensible et pro-
» gressif, qu'à cause des évènements qui se préparaient au Levant, et
» dans lesquels la Marine française pouvait être appelée à jouer un
» rôle important.

» M. de Villèle avait d'ailleurs servi dans la Marine, et cette cir-
» constance le rendait moins étranger à ce département, qu'il ne
» pouvait l'être à aucun autre.

» Il refusa pourtant, sous le prétexte qu'au Ministère de la Marine
» il ne disposerait pas d'un assez grand nombre de places, et ne dis-
» simula pas que, pour contenter son parti, il lui faudrait le porte-
» feuille de l'Intérieur. »

La mauvaise volonté contre le Ministère s'accentuait chaque jour davantage. Une coalition entre l'extrême-droite et la gauche se formait pour le renverser, tandis que la droite restait muette et neutre.

M. de La Bourdonnaye soutenait à la tribune, dans un langage violent, que nos affaires diplomatiques avaient été déplorablement conduites aux Congrès de Troppau et de Laybach, que le Ministère avait manqué à la Sainte Alliance en se montrant si mauvais défenseur des droits et des intérêts des monarques d'Espagne et de Naples, tous deux parents du Roi de France et attaqués par la Révolution. Il lui reprochait aussi de ne pas s'être prononcé dans les affaires d'Orient contre les projets secrets du Czar.

Les députés coalisés rédigèrent une adresse au Roi dont la doucereuse hypocrisie déguisait mal l'insolence :

« Nous vous félicitons, Sire, de vos relations constamment ami-
» cales avec les Puissances Etrangères, dans la juste confiance
» qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices in-
» compatibles avec l'honneur de la Nation et la dignité de la Cou-
» ronne. »

Plusieurs autres paragraphes blessants furent votés contre le Ministère. L'un accusait le duc de Richelieu de ruiner l'agriculture en inondant les marchés du midi de la France des blés de Russie, par amour pour son pays d'adoption. L'autre, — c'était la part faite à la gauche et au centre gauche, — réclamait le complément des institutions nécessaires au maintien de la Charte.

La démission du Ministère s'imposait, mais, avant de s'y résoudre,

le duc de Richelieu voulut avoir une entrevue avec Monsieur. On se souvient qu'après la mort du duc de Berry, ce prince lui avait promis son appui, voulant alors le décider à accepter la présidence du Conseil.

Monsieur reçut froidement le ministre, usa de faux-fuyants, insista sur la nécessité de faire des concessions au parti royaliste et surtout ne permit pas qu'il lui rappelât sa promesse. Le duc de Richelieu n'en put entendre davantage. Il le quitta brusquement, outré de ce manque de parole. Louis XVIII s'était montré très offensé par l'adresse des députés coalisés.

A leur insu, il avait bien hésité à sortir du rôle pacifique que sa prudence lui avait imposé jusque-là.

Pendant l'automne de 1821, les nouvelles émotionnantes des débuts de l'insurrection grecque, avaient amené le Conseil des Ministres à examiner sur l'ordre du Souverain si la France n'avait pas à intervenir, si elle pouvait rester spectatrice impassible des scènes de barbarie dont les correspondances du Levant apportaient chaque jour le lugubre récit, s'il lui était possible enfin de manquer à son rôle séculairement affirmé en Orient, de protectrice naturelle des intérêts chrétiens.

M. Portal fut chargé par ses collègues de soumettre au Roi un projet militaire et financier d'expédition sur la Méditerranée.

Le vice-amiral de Missiessy y était indiqué pour commander en chef la flotte qui devait se composer de 41 bâtiments du Roi : 10 frégates, 3 corvettes et bricks, 2 transports de 900 tonneaux, 9 flutes de 800, 15 galères de 200 à 460 tonneaux.

Le Ministre de la Marine estimait à 8 millions environ les dépenses de cette entreprise.

L'élévation de ce chiffre donna à réfléchir au Roi ; il se demanda si les intérêts bien entendus de la France, si l'état de son trésor lui permettaient de se lancer dans une aventure glorieuse sans doute, mais dont l'issue était incertaine.

Un second projet moins étendu fut demandé au Ministre. Une réduction assez forte y était indiquée, les dépenses étant réduites à 3 millions 500 mille francs, et, en cas d'une prise de possession, à un surcroit de 2 millions 360,990. Mais, disait le Rapport en terminant, « on aperçoit difficilement la réussite de l'entreprise et surtout la » durée du succès.

» Dans le cas où la France effectuerait heureusement l'invasion » d'un point quelconque de la Méditerranée, mais sans être d'ac-

» cord avec les puissances qui sûrement s'en inquiéteraient, nous
» nous trouverions aussitôt engagés dans une guerre, et cette guerre
» forcerait, à cause même du lieu de l'entreprise, à concentrer le
» peu de bâtiments dont nous pouvons disposer dans une mer fort
» resserrée, et où les positions possédées par l'Angleterre, mettent
» de son côté presque toutes les chances favorables.

» Si la Marine pouvait déployer immédiatement une force impo-
» sante, je m'expliquerais avec moins de circonspection ; mais la
» restauration de la force navale ne peut s'obtenir que par le temps
» et par des sacrifices suffisants, et dans la situation présente je
» pense que si une guerre maritime était à craindre, il serait plus
» sage de s'appliquer à poursuivre le commerce de l'ennemi, que de
» tenter dans la Méditerranée une conquête qu'il serait peut-être
» plus difficile de conserver que de faire.

» En présentant ces observations à Votre Majesté, je suis loin de
» méconnaître cette prévoyance qui conseille d'être en mesure d'in-
» tervenir autant que possible avec dignité, dans le grand débat qui
» s'agite aujourd'hui entre la Russie, la Porte Ottomane et ses sujets
» grecs. »

Tous ces pourparlers avaient été conduits dans le plus grand secret.

Le projet fut définitivement écarté pour être repris en 1827, mais cette fois avec le concours des Anglais et des Russes.

Qui sait quelles eussent pu être au point de vue Européen les conséquences d'une bataille de Navarrin livrée cinq ans plus tôt, et sans que l'Angleterre fut appelée à y participer !

Le Roi finit par céder aux obsessions de l'extrême droite sur la question du ministère. Ce parti ne reculait devant aucun moyen pour arriver à ses fins (on l'a vu par son alliance avec la gauche) et se servait de l'influence de Mme du Cayla sur le Roi.

Le duc de Richelieu porta sa démission et celle de tout le cabinet dans la matinée du 12 décembre 1821.

En rompant avec les modérés représentés par ce ministère, Louis XVIII abdiquait en quelque sorte trois ans avant sa mort.

Son état de santé devenu très précaire l'avait rendu beaucoup plus indifférent à la politique. M. Pasquier dit aussi que, malgré les services rendus par le Ministère des Centres, il n'avait jamais eu le don de plaire au Roi et que, à l'exception de M. Portal qu'il avait pris à gré parce qu'il le tenait pour l'ami fidèle de M. Decazes, il n'avait de penchant pour aucun ministre.

Par diverses ordonnances, datées du 13 décembre 1821, M. Portal fut nommé ministre d'Etat et élevé à la Pairie avec le titre de Baron.

BARONNE DE GERVAIN.

(*A suivre.*)

ÉTAPES ARCHÉOLOGIQUES
EN ITALIE

(*Suite*)

Mercredi, 26 septembre.

En dépit de tout ce qu'on a pu débiter de phrases banales autant que ronflantes sur l'unité italienne, il y a bien réellement plusieurs Italies dans la péninsule ausonienne, comme il y avait jadis plusieurs Frances sur la terre des Gaules, comme il y a eu plusieurs Espagnes dans ce qu'on appelle, aujourd'hui officiellement l'Espagne, et qu'on appelait jadis plus correctement les Espagnes, au temps où la rage bureaucratique de l'uniformité n'avait pas encore sévi des palmiers de Cadix au chêne de Guernica. Je ne parle pas du Piémont qui ne sera jamais italien qu'autant qu'un savoyard peut l'être ; mais passé cette zone frontière assez terne et hybride moitié française, moitié italienne et un peu suisse, on entre dans la Lombardie qui a son caractère particulier, proche parent de celui de la Vénétie, mais avec des nuances Le premier plus germanique, le second plus oriental, ils sont tous deux trop plantureux, trop flamands d'aspect pour se confondre entièrement avec cette Italie proprement dite à laquelle toute notre éducation artistique et littéraire nous a accoutumés.

Que vous en ayez conçu l'image idéale chez les poètes ou chez les peintres, jamais cette Italie intuitive ne s'est présentée à votre esprit sous l'aspect de ces plaines admirablement fécondes qui roulent leurs flots de verdure, tel qu'un calme océan, des collines lombardes aux lagunes vénitiennes, regorgeant d'humidité, sillonnées de fleuves et de canaux, bordées de lacs bleus et de hautes montagnes roses que les glaces éternelles couronnent de diadèmes d'argent, incessamment en proie à d'actifs travailleurs qui ne le cèdent en rien, comme persévérance et activité, aux cultivateurs médaillés des terres classiques de l'agronomie et des comices agricoles. C'est très beau, c'est admirable, mais combien différent de cette classique terre d'Italie dont nous nous sommes enthousiasmés à quinze ans en lisant La-

martine, voire peut-être madame de Staël ! Cette terre là, n'est-ce pas ? est sèche, montagneuse, agreste plutôt qu'aride, noble, sévère, disposée par larges plans harmonieux s'étageant au pied de montagnes tout juste assez élevées pour former un encadrement caractéristique de grandes roches hérissées d'oliviers, de lauriers et d'yeuses, meublée d'une végétation assez discrète pour ne pas masquer l'horizon, assez touffue pour ajouter sa noblesse à celle de l'ensemble, ensoleillée, vibrante, plus propre au pâturage qu'au labourage, peuplée de mâles figures brunes aux yeux de feu, cachant des formes statuaires sous des oripeaux bariolés et élégants ; hommes mieux faits pour l'art, pour l'amour et pour le combat que pour les pénibles et monotones labeurs que célébra le mantouan Virgile, en ses Géorgiques..., l'Italie enfin de Poussin, de Claude, de Pannini, de Joseph Vernet, de Hubert Robert ; les Italiens de Salvator Rosa, de Berghem, de Bot, de Léopod Robert, de Schnetz : celle qu'il me tarde de voir et dans laquelle je vais réellement entrer aujourd'hui.

Avec infiniment de regret, j'ai quitté Milan, Pavie, Venise, Bologne, même Turin, et malgré ce que j'ai vu et admiré tantôt, je m'éloigne joyeux de Ravenne la morte, de Ravenne la ville des tombeaux, où l'histoire est trop triste, où l'art est trop morne, où le byzantinisme tient trop de place pour que je puisse entièrement me complaire entre ses grands murs aux teintes douces dont le silence m'a tant séduit. La véritable Italie de mes rêves m'appelle et j'ai hâte de fuir cette capitale manquée ; mais je ne suis pas ingrat envers elle. J'en emporte un souvenir inoubliable ; j'aime ses vieux monuments, son histoire terrible, son air triste et recueilli de matrone illustre indignement répudiée. Ville des Byzantins et des Goths, ville de Dante et de Byron, si jamais je repasse les Alpes, je te consacrerai tout le temps que réclament ta grandeur déchue et les trésors de ton art barbare.

Nous refaisons de jour le trajet de Ravenne à Castel Bolognèse, où un paysan nous vend pour un rien, un grand panier d'arbouses aigrelettes et sucrées, dessert d'un repas comme nous en ferons souvent en chemin de fer, avec de larges tranches de suculente mortadelle, des petits pains lilliputiens et une fiasque d'excellent vin, le tout à un bon marché qui n'est pas sans étonner les malheureux écorchés par les buffets français.

Les chemins de fer italiens suivent les trois principales voies romaines dont les récits de Tite Live nous ont rendu les noms familiers. Celui qui longe la mer Tyrrhénienne, depuis Civita Vechia, em-

prunté son tracé à la *via Aurelia* par laquelle passèrent les conquérants de la Gaule ; de Rome à Ancône, c'est le long de la *via Flaminia* que défilent, la plupart du temps, les vagons. A Castel Bolognèse nous allons nous lancer sur la *via Emilia*, celle qui a donné son nom à la grasse province où Bologne incline ses deux tours comme de gigantesques cyprès au souffle de la tempête, celle que traverse le Rubicon et par laquelle passa César prêt à fouler aux pieds les restes pourris de la république Romaine.

Ce versant de l'Apennin est bien dédaigné. On y passe beaucoup pour se rendre à Lorette, mais on ne s'y arrête guère, et ainsi vais-je faire, bien malgré-moi, enviant le sort des voyageurs plus fortunés qu'aucune considération n'empêche de s'arrêter où bon leur semble, au gré de leur caprice ou de leurs études.

Sans doute, il n'y a rien de comparable à Pise, à Sienne et à Florence ; mais ni Faenza, ni Forti, ni Rimini, ni Urbino, ni Pesaro, ne sont à dédaigner. La terre des Sforza, des Malatesta, de Mellozo, des Santi, des Léopardi n'est pas de celles où l'on n'a rien à voir et dont on n'a rien à dire. Il faudra se contenter de saisir en passant quelques traits caractéristiques, de noter les grands aspects ; et puis rien ne nous empêchera de rêver à ce que nous pourrions voir, et d'égrener le chapelet des souvenirs qui surgissent autour de ces jolies petites cités, tristes ou joyeux, colorés ou vibrants, comme des essaims de brillants insectes au-dessus d'une touffe de fleurs. N'est-ce pas déjà bien beau de pouvoir laisser errer ainsi sa pensée, abeille butinant dans le magique jardin des vieilles annales, pendant que le convoi se précipite, avec un bruit de tempête à travers cette pittoresque langue de terre que l'Adriatique bat sans cesse de ses flots perpétuellement balancés au rhythme des marées, et autour de laquelle se reploie la chaine des Apennins chargés de pins agrestes et de villages ensoleillés comme les aimait Aligny ?

Nous traversons une campagne pleine de longues files d'arbres enguirlandés de vignes, qui suspendent d'un tronc à l'autre les grands festons de leurs sarments, gracieusement ondulés, comme ces enroulements de fruits, de fleurs et de bandelettes que les sculteurs romains ont plaqué aux flancs des sacophages, et que le Sanzio a jeté dans les airs autour de sa divine histoire de Psyché dans les plafonds de la Farnésine. Ils ploient doublement, surchargés qu'ils sont de raisins gigantesques que recueillent, un peu partout, de beaux gars vendangeurs, juchés au sommet de courtes échelles doubles, vêtus de culottes bleues et de gilets écarlates, découvrant

leur poitrine bronzée, et les manches flottantes de leur chemise. Leur sepette luisante fourage parmi les pampres, et les grappes dorées s'entassent dans les corbeilles que maintiennent à deux mains sur la tête, dans une attitude de canéphore, de robustes romagnoles, saines, fortes et belles, comme les filles de toutes les races dont les raffinements de la civilisation n'ont pas appauvri le sang et maniéré l'allure. Elles ne portent pas, dans son intégrité, le classique costume des paysannes d'Italie, celui des femmes de Léopold Robert et d'Alfred de Curzon ; mais déjà les jupes blanches à moitié cachées par le grand tablier bariolé, et le demi corset rouge ou bleu, encadrant sans la déformer, une poitrine opulente, ont fait leur apparition. Et que tout cela nous semble beau après les laideurs de costume dont la France a le monopole avec l'Angleterre, et qu'elle répand dans le monde, de par le droit incontesté de ses coiffeurs, de ses lorettes et de ses tailleurs, d'imposer à tous les peuples civilisés leurs inventions les plus bêtes et les plus laides. En employant ces mots je ne cède pas à la manie de l'exagération ; présentez un costume d'il y a dix ans aux rois de la mode, ils le qualifieront spontanément des mêmes termes, sans se rappeler qu'ils ont admiré dans leur temps ce qui leur paraît si ridicule aujourd'hui. Et dire que nos chauvins se congratulent niaisement de ce règne déprimant des pires classes parisiennes sur la mode universelle ! C'est une victoire qui les console de Trafalgar, de Waterloo et de Sédan, quelque chose qui leur apparaît dans les gloires nationales à côté d'Austerlitz et d'Iéna, bien au-dessus à coup sûr, du *Cid*, du *Misanthrope* et de l'*Esprit des lois*.

Parmi ces paysans, je ne vois aucun porteur de la coiffure ridicule qu'on nomme une casquette et que l'épicière Hollande a imposée à toutes les races anti-plastiques et réfractaires au pittoresque ; encore, chez elle, ce disgracieux couvre-chef, grâce au pinceau des Rembrandt et des Gérard Dow, prend-il une allure de bravoure et de crânerie digne de l'aristocratique toque, et du mâle berret basque, le plus noble et le plus élégant peut-être des vêtements de tête, véritable couvre-chef idéal, bon pour la guerre et pour le cabinet, pour le beau temps comme pour la pluie, tel enfin que pouvaient l'imaginer les compagnons de Henri IV.

Je songe aux vendanges telles qu'on les pratique dans les pays de culture intensive et perfectionnée, où le gai travail de la vigne est devenu une opération scabreuse comme une préparation de laboratoire chimique. Je vois, d'ici, de malheureux ouvriers courbés vers la terre, exténués et hideux comme des paysans de Labruyère ou de

Millet. La joie parmi eux est absente ou factice, le faix d'un travail réglementé comme dans une mine pèse lourdement sur leurs épaules. Ici, à travers les bruits de la locomotive, je perçois de vibrants éclats de rire se croisant dans l'air avec les chansons, et toute cette saine joie humaine s'envole vers le ciel bleu, avec les pénétrants parfums qui se dégagent de la nature en fête. Les citations latines sont désormais de mauvais goût, disent ceux-là surtout qu'elles convainquent d'ignorance ; mais comment, malgré eux, résister au plaisir de se redire à soi-même quelques beaux vers de ces incomparables Géorgiques que nous ne lisons plus assez :

Nec non Ausonii, Troja gens missa, coloni
Versibus incomptis ludunt, visuque soluto.

C'est la vue même de ces joyeuses et paisibles scènes qui a inspiré ces beaux vers et qui les fait chanter presque inconsciemment dans la mémoire du passant qu'emporte en vomissant des torrents de fumée l'hippogriffe des temps modernes. Les anciens ont tous senti de même ; voyez leurs œuvres d'art : les fresques de Pompéi abondent en scènes de vendanges. Ici ce sont de petits génies ailés butinant le raisin sur des sarments démesurés ; là de belles jeunes femmes demi nues, qui montées sur de courtes échelles, comme celles que je viens de voir,emplissent de raisins les élégants panniers pointus vers le fond dont on se sert encore ici. Le christianisme s'est emparé de ces sujets si chers aux vieux Romains, et y lisant une sorte de paraphrase plastique de la parole du Christ : *Ego sum vitis ; et Pater meus agricola est*, en a orné les voûtes souterraines du cimetière de Prétextat, et les sarcophages de marbre du Latran. Mais c'est surtout sur les terres cuites estampées qu'il faut lire l'épopée antique des vendanges. Tout le monde connait ces délicieuses briquettes couvertes de bas reliefs spirituellement modelés, qui, incrustés dans les murs intérieurs des édifices, entouraient les chambres de frises élégantes et animées, d'un beau rouge ocreux, chaud et discret à la fois. C'est avec les briques peintes étrusques, le premier exemple, en Europe, de ces revêtements céramiques qui ont joué un si grand rôle dans la décoration architecturale du moyen âge, après en avoir joué un plus grand encore, sinon dans l'ancienne Egypte, du moins dans l'Assyrie, et, surtout dans la Perse des Achéménides. Sur dix de ces bas-reliefs romains, six, au moins, représentent des scènes de vendanges. La saine joie du labeur agricole y coule à pleins bords comme dans les dyonisiaques dont elles sont un dernier écho. Ce ne

sont que gais vignerons couronnés de pampre et de lierre, que jeunes satyres poursuivant jusques sur les plus hantes branches la vigne mariée à l'ormeau, que sylvains folâtres dansant une cordace grotesque dans la cuve d'où coule le moût spumeux, que faunes à petite queue de bouc sautant lourdement sur l'outre gonflée d'air du jeu de l'*ascoliasmos*; c'est toute l'épopée des vendanges, tantôt élégante et tantôt grotesque, que le pouce du céramoplaste a fait surgir de la vulgaire brique d'argile.

Les vieux latins furent les hommes de la terre cuite autant que du bronze, bien que, suivant toute probabilité, ils aient importé ce premier des métaux ouvrés dans toute l'Europe continentale. Les marbres de Carare et de Luni ne furent exploités que tardivement, et avant eux les sculpteurs étrusques et italiotes n'avaient à leur disposition aucune pierre statuaire. Par contre l'argile plastique abonde dans toute la Péninsule, et dès les temps préhistoriques elle y fut activement et fort artistiquement employée; les poteries des terramares en sont la preuve, avec les belles urnes en forme de maisons et de cabanes qu'on a retrouvées dans les nécropoles des monts albains au-dessous d'un banc de matières éruptives vomies par un volcan que l'histoire n'a pas connu Les temples étrusques, faits de bois plutôt que de pierre réclamaient pour leurs frontons non pas les grands bas-reliefs marmoréens et les groupes en paros massif des parthénons athéniens, mais de légers ornements, en métal parfois, plus souvent en terre cuite, comme ces quadriges et ces statues que des coroplastes étrusques, appelés par les Tarquin, modelèrent en argile pour le couronnement du premier sanctuaire élevé à Jupiter sur le Capitole. L'Italie médiévale recueillit pieusement ce legs de l'empire romain et le conserva avec assez de soin pour que la Renaissance put s'en emparer, dès le début, et le revêtir d'un incomparable éclat artistique. Des anses bizarrement modelées par les sauvages potiers de l'Emilie préhistorique aux admirables coupes peintes de Francesco Xanto ou d'Orazio Fontana, aux géniales sculptures émaillées de Luca della Robbia, il y a, en apparence, tout un monde mais pour l'observateur attentif il n'y a qu'une série de développements continus. La grossière écuelle de l'âge du bronze et l'éclatant retable où le créateur de la sculpture émaillée s'est montré l'un des plus grands parmi les maîtres de la Renaissance sont les deux chaînons extrêmes d'un seul et même art.

Fenza, devant laquelle s'arrête un instant le train, fut le grand centre de cette magnifique renaissance de l'art de vieux céramistes

thyrrhéniens. C'est, dit-on, une des plus belles villes de la Romagne, et de fait elle se présente admirablement de la station d'où nous sommes bien forcés de la regarder sans pouvoir l'aborder. Juchée sur une petite éminence, le Lamone coule à ses pieds, entre deux hautes berges abruptes aux flancs desquelles s'accroche une belle végétation rupestre, et dont les pieds se cachent parmi de beaux peupliers. Des campaniles et des dômes surgissent au-dessus des maisons blanches devant lesquelles s'étend une promenade du parapet de laquelle tout une famille nous salue au passage en agitant chapeaux et mouchoirs. L'ensemble a un air à la fois recueilli et joyeux qui charme le voyageur et le fait songer au tranquille bien-être, au calme, à la paix des petites cités du siècle dernier où la vie artistique et intellectuelle se maintenait encore.

Torricelli, le grand physicien, a sa statue sur une place publique de Faënza, mais je doute qu'il se soit trouvé une municipalité assez intelligente, assez fière de ses gloires nationales, pour ériger un monument aux modestes potiers, aux peintres céramistes connus et inconnus, dont les œuvres n'ont cessé d'exciter l'admiration du monde entier, qui les prise plus cher que les somptueuses vaisselles d'orfèvrerie, et qui ont imposé le nom de leur ville aux humbles produits industriels qu'ils avaient élevés à la hauteur de l'art.

Les spécialistes ont beaucoup discuté sur l'origine de la majolique et plus d'un s'est fait sacrer maître par l'art suprême avec lequel il a, tour à tour, soutenu ou combattu les droits de Faënza. Tant qu'on n'avait, pour se guider, que l'étude des pièces elles-mêmes, il était aisé, selon le caprice du moment ou le richissime amateur qu'on voulait flatter, d'acclamer tantôt Faënza, tantôt Chaffagiolo, en se basant sur des interprétations de monogrammes et surtout sur des considérations de style, les moins sérieuses de toutes, puisqu'il n'est pas une seule des attributions qu'on ait faites en leur nom qui n'ait été immédiatement combattu et renversée par les mêmes armes. Maintenant il n'en est plus de même; les documents originaux ont enfin été consultés — c'est par là qu'on aurait dû commencer — et les droits de Faënza sont dé-ormais au-dessus de toute contestation possible, M. Argnani, le savant conservateur de la Pinacothèque de Faënza, a complètement prouvé que, dès la fin du XIVe siècle, les faïences émaillées étaient fabriquées en grand dans sa ville natale. Cela dépasse de beaucoup l'ancienneté de cette fantastique fabrique de Cafaggiolo, fondée par Cosme de Médicis, si même elle a réellement existé, ce dont se permettent de douter, et de douter

grandement, les céramographes les plus autorisés de l'Italie. Au reste, peu importent ces querelles de dates et de noms si chères à quelques-uns que pour eux l'art et l'histoire ne comptent pas à côté. Ce qu'il est aisé de constater, même en l'absence de toute étude sérieuse sur les arts de l'Italie du moyen âge, c'est que celui de la terre ne s'est jamais perdu. Les disques émaillés, du XI[e] siècle, de Lucina, dans la Pouille, les baccini de Pise et d'ailleurs, le tombeau de 1100 décrit par Passeri, bien d'autres monuments encore le prouvent péremptoirement. Et que sera-ce quand on aura enfin étudié les arts du moyen âge en Italie comme on l'a fait et le fait encore, en Angleterre, en Allemagne en en France?

Jules MOMMÉJA.

L'AGRICULTURE DU SUD-OUEST

ET LE

CONCOURS RÉGIONAL D'AGEN

EN 1896

(Suite et Fin)

Une exposition canine, organisée aux frais de la ville, complétait la partie vivante du Concours. Etablie sur la contre-allée du cours Gambetta dans un baraquement édifié le long du mur de la caserne Lacuée, à côté de l'exposition des machines agricoles, elle comprenait un effectif de 253 sujet isolés, réunis par couples ou en meutes.

Le nombre n'a pas fait seul, nous avons hâte de le reconnaître, le mérite de cette exposition. Elle présentait dans son ensemble une excellente moyenne, exempte de non valeurs et elle possédait plusieurs sujets d'une grande qualité. Là, du reste, était le but cherché par l'organisateur, M. Eugène Cabrit, dont la compétence en semblable matière est bien connue des chasseurs et des éleveurs de la région du Sud-Ouest.

En parcourant les longues rangées de stalles occupées par ces bruyants pensionnaires, les visiteurs, venus en grand nombre chaque jour, étaient frappés de la diversité des types et, parfois, de l'originalité de certains d'entre eux.

Ici se trouvaient les modestes chiens de berger; là les grands chiens Danois et d'Ulm, les dogues et les mâtins aux

formes amples et à la prestance superbe ; plus loin, les grands chiens des Pyrénées et du Mont Saint-Bernard. Puis venaient les meutes ; les chiens d'arrêt de races françaises et étrangères et enfin les chiens de luxe avec les levriers de grande taille, les terriers, les petits bulls à l'aspect résolu, les caniches, les chiens chinois, les petits griffons et les havanais, particulièrement préférés des dames.

Le triomphe de ce concours a appartenu, nous nous empressons de le mentionner, au couple de chiens Saintongeois exposés par M. de Mérignac, de Fargues (Lot-et-Garonne) et aux chiens Gascons de M. le marquis de Scoraille, à Aubiet (Gers). Fort rare aujourd'hui à l'état de pureté, la race gasconne, à haute voix, très collée sur la piste, selon le langage cynégétique, était jadis très recherchée dans les grandes chasses à courre par les louvetiers et les fervents de Saint-Hubert, en raison de ses précieuses aptitudes. Mise de nouveau en relief par M. de Scoraille avec des sujets d'élite, originaires de l'ancienne et belle variété de M. le baron de Ruble, cette excellente race trouvera occasion de reconquérir, il y a lieu de l'espérer, la place qu'elle a si bien occupée en d'autres temps. Il en sera de même pour le type Saintongeois d'un grand mérite qu'a présenté à Agen M. de Mérignac.

A citer encore dans ce groupe la meute composée de chiens bleus de M. Jacques Peyrebère, celles de chiens briquets de MM. de Laprade et Teyssiné, la meute de chiens Franc-Comtois de M. de la Serre.

Dans la belle collection de chiens d'arrêt nous avons à signaler entre les plus méritants : *Luth* à M. Bourgade, *Gladdys of Merbes* à M. le docteur Labesque, *Dick* à M. Simonne, *Fly* à M. Taillefer, enfin d'une façon particulière, *Stortford-Jack* à M. Walfard, de Reims, qui a obtenu le prix d'honneur de sa catégorie.

Nous manquerions à tous nos devoirs si nous omettions

de constater, en terminant notre visite à cette belle exposition, la présence de nombreux sujets d'élite parmi les animaux de luxe, les aristocrates, pourrait-on presque dire, de l'espèce. Plus d'une fois, le jury a dû être embarrassé sans nul doute pour décerner les prix aux plus dignes et faire pencher la balance en faveur de certains lauréats dont la palme était vivement disputée.

Les expositions des produits agricoles et de l'horticulture ne sont pas celles qui réservaient les moindres surprises. Nulle part, en effet, la main de l'homme n'a mieux fait sentir son action sur la nature.

Par la sélection des semences, par les engrais et les soins culturaux, les habiles en agriculture avaient déjà su hâter ou retarder, selon la convenance des climats ou l'avantage de mise en vente des produits, la venue de certaines plantes ; ils avaient su aussi développer en elles certaines propriétés au détriment de certaines autres. A l'aide des procédés artificiels dont ils font journellement usage, les horticulteurs arrivent aujourd'hui à des résultats plus surprenants encore. Leurs serres deviennent de véritables fabriques de végétaux d'art où ils créent des types nouveaux absolument différents des types primitifs. Ils modifient à volonté la forme et la nuance des corolles, développent ou atténuent la somme de parfums qu'elles doivent posséder. Qui ne connaît le bégonia aux feuillage nuancé à l'infini et le bégonia uni aux fleurs superbes ; qui ne connaît également le rosier sans épine, le rosier grimpant et le rosier nain, les orchidées exotiques, les chrysanthèmes, les œillets, les rhododendrons et les azalées aux fleurs si diverses?

En viticulture des résultats non moins remarquables ont été obtenus pendant le cours de ces dernières années.

Un savant expérimentateur M. Millardet, le distingué professeur de la Faculté des Sciences de Bordeaux, consignait

dans une note adressée en janvier 1895 à l'Académie des Sciences les faits suivants observés par lui et son collaborateur, M. Gasquet.

« En combinant dans un hybride deux espèces résistantes au phylloxéra, parmi lesquelles un calcicole (qui s'accomode des sols calcaires), par exemple le Berlandieri avec le Riparia ou le Rupestris tous deux calcifuges (qui redoutent les sols calcaires), nous avons produit, mon collaborateur et moi, des plants d'une haute résistance et presque aussi calcicoles que le Berlandieri lui-même.

Ce résultat devait être prévu, d'après les lois de l'hérédité. Mais ce qui ne pouvait être espéré, c'est que le croisement du Riparia avec le Rupestris, deux plants calcifuges, donnât naissance à un hybride calcaire. Plusieurs numéros de notre collection et quelques-uns de M. Couderc sont dans ce cas. Ce fait de l'apparition chez un hybride des caractères qui manquent à ses deux parents, quoique très rare, n'est pas absolument inconnu des physiologistes.

Voilà pour les croisements en espèces américaines résistantes. Voyons maintenant quels sont les résultats du croisement entre ces mêmes espèces et notre vigne européenne.

Dans ces croisements s'est produit un fait inattendu. La résistance du parent américain dans certains cas relativement très rares, il est vrai, a passé intégralement dans l'hybride, sans rien perdre de sa valeur par le mélange du sang américain avec le sang européen (1) non résistant ; de sorte que nous avons actuellement, par exemple, des Cabernet-Rupestris, des Aramon-Rupestris exactement aussi résistants que les meilleurs Rupestris et Riparia. »

Ces hybrides étant néanmoins d'une résistance imparfaite dans les sols les plus marneux et les plus crayeux, M. Millardet ajoute qu'un hybride de Chasselas et de Ber-

(1) Expression employée par les viticulteurs.

landieri, étudié depuis six ans dans les terres les plus chlorosantes du Midi, de l'Ouest et du Sud-Ouest, dosant de 23 à 65 0/0 de craie, a donné les meilleurs résultats, soit au point de vue de la résistance à la chlorose et au phylloxéra, soit en ce qui concerne la vigueur et la fructification de ses greffons.

M. Georges Couderc, l'habile créateur d'hybrides, cité plus haut par M. Millardet, a bien voulu venir faire à Agen, à l'occasion du concours régional, un exposé de ses intéressants travaux. Il en sera donné un compte rendu complet dans le volume des conférences agricoles qui paraîtra prochainement. Nous n'avons pas, en conséquence, à en présenter ici un résumé. Toutefois, nous tenons à rappeler ses conclusions, entièrement conformes à ce qui vient d'être dit. Tout est possible, a-t-il affirmé, par la culture et l'hybridation. Sans le black-rot les agriculteurs auraient aujourd'hui à leur disposition des plants absolument résistants.

C'est en vertu des ces principes, bien compris et appliqués depuis de longues années, que la Maison Vilmorin-Andrieu, de Paris, avait pu présenter au concours une collection de produits identiques, mais très variés dans leurs formes et leurs qualités. Il y a lieu de mentionner encore dans cette importante section, comme renfermant des produits exceptionnels, les expositions collectives de la Société d'Encouragement à l'Agriculture, celles du Comice d'Agen, de la Société Coopérative et particulièrement une exposition de cépages français munis de leurs feuilles et de leurs fruits, organisée par les soins du Comice d'Agen, en vue d'une étude de la synonymie des cépages dans la région du Sud-Ouest. Cette dernière et intéressante exposition, fort heureusement aménagée par M. H. Lussagnet, un des vice-présidents du Comice d'Agen, renfermait de très belles variétés de vignes envoyées notamment par MM. André Gimbrède, Castelnau,

Lestrade, Alfred Charpentier et Magnan. Des cépages étrangers, des hybrides, des cépages greffés formaient aussi, dans cette partie du concours, une nombreuse collection d'une importance incontestable à notre époque de reconstitution des vignobles.

Très remarquables étaient encore dans la section des liquides, par leur finesse et leur bon goût, certains échantillons de vins récoltés sur les côtes du Lot, dans les départements de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne et du Gers. Parmi les multiples lauréats de ce concours nous nommerons entre les plus méritants: MM. de Lisleferme à Masquières, Baqué à Saint-Pierre-de-Buzet, de Mondenard à Fieux, Blanchet, Barret de Nazaris à Agen, de Lafitte-Lajoennenque à Astaffort, de Gaulejac (Henri) à Agen.

Les excellentes eaux-devie de MM. Barthe à Agen, Candau à Nogaro, Bidouze à Montlezun (Gers) ; la Tennarèze de M. de Fourteau à Sainte-Maure (Lot-et-Garonne); le Haut-Armagnac de M. de Mondenard à Fieux, se sont montrés dignes à leur tour des premières récompenses.

Il en a été de même des beaux pruneaux de MM. de Blaviel, Goudable et Bornet ; des superbes spécimens d'arbres de MM. Laborde et Lestrade; des élégantes fleurs de MM. Barandou et Dancausse.

Enfin, dans une catégorie réservée à l'enseignement de l'agriculture, des modèles, des dessins, des herbiers, des objets de cours, placés sous les yeux des visiteurs par la Ferme-Ecole de la Hourre (Gers), par l'Ecole pratique d'Agriculture de Saint-Pau (Lot-et-Garonne) et par MM. Bernes, Jouve et Grenier mettaient en évidence les perfectionnements apportés, dans les établissements spéciaux comme dans les écoles primaires, à l'enseignement agricole qui est donné aux jeunes gens de la campagne.

Conformément aux usages, des conférences ont eu lieu pendant la semaine du Concours. *L'Union des Sociétés Agricoles* du département de Lot-et-Garonne, présidée par M. Fournel, désireuse de faire connaître à tous les découvertes de la science et les réformes qu'il serait opportun de réaliser à brève échéance, a invité les hommes d'un savoir incontesté à venir porter parmi nous la bonne parole. Tour à tour MM. Duffourc-Bazin, de Malafosse, Herbet, Carré, Georges Couderc, Vassillière ont développé avec une réelle compétence les sujets suivants : Prairies artificielles autrefois et aujourd'hui ; les nouveaux Hybrides ; Culture intensive du blé ; Taille rationnelle de la vigne, son influence au point de vue du traitement des maladies cryptogamiques ; Hybridation de la vigne, hybrides porte-greffes, hybrides producteurs directs ; Evolution zootechnique de la race Garonnaise. Nous ne parlerons pas plus longuement de ces instructives leçons qui, réunies en volume, seront dès lors à la portée des agriculteurs de nos contrées qui n'ont pu les entendre.

Profitant du Concours régional, la *Société d'Encouragement à l'Agriculture* a organisé à son tour un congrès destiné à l'étude du black-rot, l'implacable maladie, cause depuis quelques années de tant de désastres dans les vignobles.

Voici l'ordre du jour des questions soumises à l'examen des agriculteurs par la Commission d'organisation : Etude et marche du black-rot ; moyens employés pour le combattre ; résultats obtenus suivis de succès ou d'insuccès ; mesures à prendre pour l'avenir.

Un grand nombre d'agriculteurs et parmi eux des personnalités marquantes, tant par leur expérience que par leur savoir, ont répondu à l'appel qui leur était adressé. M. de La Gorsse, secrétaire général de la *Société d'Encouragement à l'Agriculture*, et M. Fournel, président du groupe départemental de Lot-et-Garonne de la même société, ont

successivement dirigé avec une grande autorité les délibérations de ces réunions.

A la séance d'ouverture M. de L'Ecluse, le zélé professeur départemental d'agriculture de Lot-et-Garonne, a demandé le premier la parole. Après avoir élucidé quelques points obscurs sur la façon dont le black-rot se manifeste, il a recommandé le traitement intégral des parties vertes du végétal. Ce traitement est préconisé par lui depuis 1888, comme le seul qui en réalité ait exercé une action efficace contre le redoutable parasite.

M. de Malafosse, de Toulouse, viticulteur et ampelographe bien connu des agriculteurs du Midi, a conseillé de son côté l'emploi du sucrate de chaux, dont il a constaté à plusieurs reprises les bons résultats. Malheureusement il le déclare, la préparation de ce composé n'est pas sans exiger des soins délicats et, par tant, sans présenter certaines difficultés au point de vue pratique.

M. Dubuc, président de chambre à la Cour d'Appel d'Agen, affirme le dire de M. de Malafosse pour ce qui concerne le sucre. Il a obtenu dans ses vignobles de l'Armagnac un succès des plus satisfaisants avec les bouillies sucrées ; mais il n'a qu'une confiance très limitée dans l'utilité du cuivre que du reste il n'abandonnera pas encore.

M. Pons, chimiste à Limoux, répondant à M. Dubuc, dit que l'utilité du cuivre ne peut être contestée. Ce métal, explique-t-il, se combine aux matières grasses et préserve les tissus de la plante en pénétrant leurs parties superficielles.

M. Laroze, président du Comice de Nérac, expose les résultats obtenus sur les champs d'expérience du Comice de cet arrondissement, sur sa propriété personnelle et sur celle de M. de Védrines. Il atteste les bons effets de la bouillie cuprique employée en grande abondance dans ces différentes circonstances.

M. Bornet, de Port-Sainte-Marie, attribue pour sa part une plus grande action au soufre qu'au cuivre. Il estime en outre que les expositions Nord, Est, Ouest, les brusques abaissements de température sont très favorables au black-rot ainsi que les terrains froids et humides.

M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture du Lot, s'en tient, en ce qui le concerne, à la vieille bouillie bordelaise contenant 4 kilos de sulfate de cuivre et 3 kilos de chaux avec addition de vingt-cinq centilitres d'ammoniaque. Ce mélange basique, répandu à quatre reprises différentes sur les vignes atteintes par le black-rot, lui a constamment donné de bons résultats.

Quant à M. Marre, professeur départemental d'agriculture de l'Aveyron, il se déclare partisan du traitement intégral des vignes. Il ne croit pas aux demi-moyens et il envisage les poudres comme étant bien inférieures aux bouillies.

M. de Lapparant, inspecteur général de l'agriculture, demande à M. Marre si le produit de la vigne dans son département peut supporter les frais d'un semblable traitement. M. Marre répond dans le sens affirmatif.

M. Aubry, président du Syndicat agricole de Muret, partage entièrement les idées de M. Marre. Il soumet depuis 1890 ses vignes malades au traitement intégral et il s'en dit très satisfait.

M. Lavergne, d'Aiguillon, rendant compte des travaux de MM. Viala et Foëx, qu'il a accompagnés dans une mission d'études, annonce une découverte faite par ces distingués professeurs ayant trait à une nouvelle émission de germes du black-rot d'une nature peu rassurante. Parlant ensuite des spécifiques, observés par eux, en usage contre le redoutable parasite, M. Lavergne ajoute : la bouillie bordelaise neutre peut être considérée comme efficace et supérieure à la bouillie bourguignonne ; l'action des poudres n'est pas encore exactement déterminée, mais ces substances, d'une

utilité incontestable, devront toujours être employées à l'état neutre.

M. Georges Couderc, le distingué viticulteur d'Aubenas, croit à l'influence du cuivre, à condition de savoir déterminer la quantité de chaux qui lui est mélangée. Selon le cas et selon la dose plus ou moins abondante de chaux, la bouillie a une action préservatrice, modérée ou nulle. Il conseille également l'emploi du sucre.

Quelques orateurs prennent encore la parole, les uns pour mettre en relief les propriétés exceptionnelles des poudres, d'autres pour signaler les avantages spéciaux de la chaux hydraulique, du ciment ou du plâtre.

M. le Docteur Bory, de Montauban, déclare enfin pratiquer le traitement intégral avec succès en renouvelant l'opération en temps voulu, à cinq reprises différentes, et en la complétant par l'emploi des poudres.

Un congrès pour l'étude du black-rot a encore eu lieu à Bordeaux, les 7 et 8 décembre derniers, sous la présidence de M. Piou, président de la Société d'Agriculture de la Gironde.

Voici les conclusions formulées, au nom de la Commission d'organisation, par M. Frédéric Vassillière, le professeur d'agriculture si justement apprécié du département de la Gironde, telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée, à la suite de discussions et après de légères modifications :

« 1° En dehors de conditions exceptionnelles, de vignes affaiblies par l'âge, des maladies parasitaires antérieures ou de l'inculture prolongée, la défense contre le black-rot est possible dans une année où les conditions climatériques sont analogues à celles de 1896 et pour les vignobles dont le produit en argent est assez élevé. Avec des traitements continués pendant plusieurs années, la défense devient annuellement plus facile et plus économique ;

» 2° Jusqu'à nouvel ordre, les préparations cupriques, et, parmi elles, la bouillie bordelaise, la bouillie bourguignonne et les verdets sont les plus efficaces ;

» 3° Les doses massives de sulfate de cuivre dans la préparation des bouillies sont sans objet ; une proportion de ce sel de 2 à 3 0/0 est toujours suffisante ;

» 4° La proportion de base, chaux ou soude, correspondante, doit être suffisante pour obtenir une liqueur sensiblement neutre ou très légèrement acide ;

» 5° L'adjonction de poudres à dominante de soufre, de chaux et plus spécialement de cuivre, sans avoir paru indispensable, semble généralement utile ;

» 6° Les conditions essentielles au succès de ces moyens de défense sont :

» *a.* La disposition des vignes en lignes, sur fil de fer de préférence, le maintien du sol en état de propreté, d'aération, d'assainissement ;

» *b.* Une application minutieuse, très soignée, suffisamment abondante, des traitements liquides qui permette d'atteindre chaque fois, autant que possible, la totalité des organes de la plante ;

» *c.* Un nombre de traitements suffisant pour ne pas laisser l'arbuste sans protection pendant toute la durée de sa végétation active, répartis ainsi : 1° quand les pousses ont de 5 à 10 centimètres de long ; 2° environ quinze à vingt jours après le premier traitement ; 3° à la fin de la floraison ; 4° environ quinze à vingt jours après la floraison ; 5° dix à quinze jours au plus avant la véraison ; 6° un sixième traitement après le 10 août est un complément qui peut avoir son utilité dans les années humides ou en cas de grande invasion tardive ;

» 7° L'enlèvement des feuilles tachées de première invasion, dès leur apparition, en mai, donne de bons résultats ;

» 8° Le séjour, sur place, d'une année à l'autre, des

organes secs quelconques de la vigne, est une cause grave de contamination ultérieure de l'arbuste ;

» 9° Conjointement avec les recherches de laboratoire, des observations scientifiques et pratiques doivent être poursuivies avec la plus scrupuleuse attention, sur le terrain même, dès avant le départ de la végétation et jusqu'aux vendanges, dans les centres les plus importants de black-rot et particulièrement : dans les environs de Nogaro (Gers), de Cognac (Charente), de Sainte-Radegonde (Gironde), de Carbonne (Haute-Garonne), d'Aubin (Aveyron).

» Le Congrès émet le vœu que l'administration supérieure de l'agriculture veuille bien pourvoir à la rétribution du personnel qu'elle mettra à la tête de ces centres d'observations scientifiques et pratiques et contribue également aux dépenses de la Commission. »

L'Union des Sociétés Agricoles du Sud-Ouest, présidée par M. de Capèle, agriculteur distingué de la Haute-Garonne, a également pris occasion du Concours régional pour tenir à Agen sa quinzième session annuelle.

Les questions inscrites au programme étaient : le black-rot, la réforme du régime des boissons, la représentation de l'agriculture, la crise monétaire. Après d'intéressantes discussions auxquelles ont particulièrement pris part MM. d'Hébray, Georges Couderc, Bornet, de Malafosse, Degrully, Théron de Montaugé, Aubry, Lefèvre, l'assemblée a exprimé les vœux suivants : organisation de champs d'expérience pour l'étude du black-rot ; répressions des fraudes dans le commerce des vins et prohibition des vins artificiels ; création de chambres d'agriculture, composées d'un délégué cantonal nommé à l'élection ; modification du régime monétaire actuel, afin de prévenir les effets du change, absolument désastreux pour l'agriculture nationale.

L'Association des Vétérinaires du Midi s'est, elle aussi, réunie en Congrès à Agen, pendant la semaine du Concours régional.

M. Nocard, le distingué professeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, a donné, à la première séance, une conférence magistrale sur la tuberculose et les moyens prophylactiques employés pour la combattre : M. Nocard, on le sait, est l'un des plus zélés propagateurs de la méthode d'inoculation, dont il est devenu, on peut le dire, l'apôtre convaincu. A la suite de cet exposé, écouté avec le plus grand intérêt. les membres du congrès se sont rendus à l'abattoir où ils ont assisté à d'instructives démonstrations pratiques faites par le conférencier.

Nous ne saurions clore cet aperçu du concours sans constater l'hospitalité large et empressée offerte aux agriculteurs par la Municipalité d'Agen. Egalement dévouée aux choses de progrès et aux intérêts des travailleurs, elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour assurer le succès de la fête de l'agriculture et en rehausser l'éclat par de brillantes réjouissances publiques. C'est ainsi que, désireuse d'encourager tous les efforts, elle n'a pas hésité, sur la demande qui lui a été adressée, de prendre à sa charge l'organisation d'une exposition canine et, quelque temps auparavant, celle d'un grand concours musical.

Aussi, deux membres du gouvernement, M. Darlan, ministre de la justice, et M. Boucher, ministre du commerce, ont-ils accepté l'invitation, faite au nom de la ville par M. Chaumié, maire d'Agen, de présider la distribution des récompenses. La députation entière du département de Lot-et-Garonne, sénateurs et députés, a encore honoré de sa présence cette solennité agricole, l'une des plus importantes et des mieux réussies de l'année.

Il ne nous appartient pas d'apprécier ici les remarquables

discours prononcés à cette occasion ; mais nous pouvons dire, en toute certitude, que le concours de 1896, à la fois théorique et pratique, a été fécond en enseignements de toute nature et particulièrement profitable aux agriculteurs.

L. BRUGUIÈRE.

FIN

NOTES SUR LA FÉODALITÉ EN AGENAIS

AU MILIEU DU XIII[e] SIÈCLE

(*Suite*)

III

Châteaux Forts

Moncassin (commune de Leyritz-Moncassin). — A peu de distance du château de Moncassin, au sud, se voit une motte féodale, dans laquelle on a trouvé des armes, des éperons et des instruments en fer.

Il existe encore quelques portions des murs d'enceinte du moyen âge aux abords du château, qui a été récemment reconstruit avec de vastes proportions.

Monheurt. — Si le château subsistait toujours au XVII[e] siècle, il a subi le sort du reste de la place qui fut complètement rasée à la suite du siège qu'elle avait soutenu, en 1621, contre l'armée royale.

Monségur. — Les actes de 1259 mentionnent deux châteaux de Monségur, le ***castrum vetus*** et le ***castrum novum***. Un château qualifié vieux au XIII[e] siècle pouvait bien dater du haut moyen âge sinon de l'époque barbare.

Le plateau de Monségur, fort élevé, assez vaste, est protégé par une bordure de rochers escarpés. C'était un refuge naturel qu'on pouvait rendre imprenable sans exécuter de grands travaux. Le nom répond exactement au site.

Dans les intervalles des rochers, formant des points plus accessibles, et aussi sur quelques crêtes, on voit des restes de constructions d'un type dont l'Agenais n'offre pas d'autre exemple. Ces murailles, en placage ou en bordure, sont à peine cimentées et parementées de pierres mal taillées, de dimensions inégales. Il existe des constructions semblables en appareil irrégulier dans certains *oppidum* gau-

lois. La seule objection pour leur attribuer une origine gauloise c'est qu'on n'a recueilli aucun objet caractéristique sur le plateau de Monségur. Cependant les résultats négatifs de ma courte enquête ne prouvent rien ; on sait que l'indifférence des populations est grande pour les pierres taillées ou polies, les vieux bronzes et encore plus les vieux fers oxydés que le hasard peut faire découvrir.

Au nord du promontoire, on remarque un gros bloc de rocher isolé du plateau par une entaille. Il est désigné sous le nom de Roc de Marie, qui aurait remplacé le nom de Roc Cabirol.

Ceci rappelle exactement de petites coupures faites à deux des angles du plateau de Trentels, situé dans les mêmes conditions que celui de Monségur

L'extrémité du promontoire, au sud-est, a été isolée par un fossé. La tour qui s'élevait sur ce point et qui, d'après la tradition, avait une hauteur de 50 mètres (?) n'existe plus.

Toute part faite à l'exagération, c'était là sans doute que s'élevait le *castrum novum* cité dans les hommages rendus à Alphonse de Poitiers.

Montaigut. — Aujourd'hui dans le Tarn-et-Garonne.

Monteton. — Château probablement détruit. A rechercher.

Montfabès. — A cinq kilomètres au nord de Villeneuve-sur-Lot, s'élève un coteau arrondi couronné d'un banc de rochers à pic, de forme circulaire, que l'on pourrait prendre de loin pour les restes d'une tour. C'est le Pech de Montfabès, un refuge de petites dimensions car sa plate-forme ne mesure que 21 mètres de diamètre. En l'absence de grosses substructions, des débris de tuiles prouvent qu'il y a eu sinon de forts ouvrages du moins des abris sur cette butte naturelle, où l'eau doit absolument manquer. L'occupation de ce refuge est attestée mieux encore par une couche de cendres mêlées de terre et de débris de poteries d'une épaisseur de trente centimètres.

C'est probablement tout ce qui constituait le *castrum* de Montfabès au XIII[e] siècle.

Montgaillard. — Ce château était pour l'époque des plus considérables et ses ruines sont encore imposantes. Le donjon, sur plan carré, isolé, est bâti sur une motte. Il y a deux étages voûtés en berceau plein cintre, desservis par un escalier à vis. Les archères sont de simples rainures fort longues. Les murs, dont quelques-uns ont une épaisseur de quatre mètres, sont d'une solidité exceptionnelle. Il y a peu de temps on en voyait encore des quartiers énor-

mes, qui, jadis ébranlés par la mine, étaient tombés tout d'une pièce sans que leurs assises fussent disjointes.

Le château se relie à une enceinte presque circulaire de la contenance d'un hectare 60 ares, dans laquelle est construit le village. Il existait, il y a vingt ans, deux portes qui étaient autrefois défendues chacune par une petite tour. Sur plusieurs points, les courtines, que ne déborde aucun ouvrage extérieur, ont encore six à huit mètres de hauteur. A l'intérieur, l'église, le presbytère et de nombreuses maisons leur sont adossés. Nous avons là un exemple ancien d'un système de défense rarement usité et qui devait être appliqué dans la seconde moitié du XIIIe siècle à la petite place forte de Larresingle (Gers), si curieuse à étudier et d'une conservation si parfaite.

Najejouls. (Canton de Tournon). — Ce château fut rasé en 1441 par le vicomte de Lomagne, qui l'avait repris sur les Anglais.

Nérac. — Le château de Nérac, tel qu'il subsistait en 1789, a été fort bien décrit par mon ami M. Lauzun (*Revue*, 1896, p. 1). Aucune de ses parties ne semblait dater du XIIIe siècle. Il avait donc été complètement reconstruit et probablement sur l'emplacement de l'ancien. Nous ignorons si l'enceinte de courtines, détruite après le siège de 1621, remontait au règne de saint Louis. Elle était semi-circulaire.

Penne. — Cette forteresse a subi tant d'assauts, a été si souvent démantelée et reconstruite qu'il n'est pas facile de distinguer ce qui appartient à la première moitié du XIIIe siècle des ouvrages de dates postérieures. Toutefois, on peut encore fort bien suivre la ligne des murailles qui, sur un grand périmètre, séparaient l'enceinte du château de la ville basse. Deux portes sont conservées, l'une dans le haut, l'autre dans le bas. Le château proprement dit est situé sur le point culminant. Les brèches faites par l'artillerie de Monluc dans le fameux siège de 1562, n'avaient sans doute pas mis le château hors de défense. Il y eut d'ailleurs peu de temps après des restaurations. Ce fut en l'année 1600 que la forteresse fut complètement démantelée par ordre d'Henri IV et aux frais du pays d'Agenais[1]. Ces constructions en ruines ont la physionomie des œuvres du XIIIe ou XIVe siècle.

Pépinès. (Commune d'Hautefage). — Il ne subsiste de ce château fort qu'une portion de courtine formant un angle. Ces pans de murs sont flanqués de contreforts plats, ce qui est un caractère d'an-

---

[1] Archives d'Agen, CC. 95.

cienneté. On y remarque une poterne et deux archères dont l'ébrasement est en plein cintre. On voit encore les traces de deux fossés en arrière l'un de l'autre, creusés à la gorge.

Le nom de Pépinès (*Podium Pinesii*) se compose de deux substantifs qui ont également la signification de pointe, de hauteur, ce qui répond exactement au site : pointe ou extrémité du coteau. Ceux qui faisaient autrefois des étymologies pour l'œil et sans même rechercher les formes anciennes ont attribué au roi Pépin la fondation du château de Pépinès. Il est inutile de s'attacher à réfuter cette fable.

Les contreforts plats caractérisent les châteaux de l'époque romane. Celui de Pépinès, cité dans les actes de 1259, pourrait fort bien avoir été construit un siècle avant cette date.

Poudenas. — Ce château parait avoir été un des plus forts de l'Agenais. Il est malaisé de distinguer dans l'état actuel ce qui peut dater du XIII[e] siècle. L'habitation, très vaste, remonte tout au plus au XVII[e] siècle. Du côté du village, des murs en gradin forment plusieurs lignes de défense mais les grandes courtines et les tours n'existent plus.

Prayssas. — Château en grande partie détruit. Il n'en subsiste guère qu'une salle basse voûtée en berceau.

Pujols. — La place forte de Pujols dût être rasée par suite de la convention passée par Raymond VII en 1229. Le château n'était pas rebâti en 1263[1] et cependant il est mentionné (*in castro et bariis de Pujols*) par Guillaume Galtier, qui le possédait en 1259. C'est sans doute comme symbole de la seigneurie que l'on conservait aux ruines même et aux emplacements le nom de château.

Un nouveau château, très fort, devait être édifié à Pujols avant la fin du moyen âge.

L'ensemble de cette place forte mérite d'être décrite.

Elle occupait tout un plateau élevé dont la plus grande longueur est de 425 mètres et la plus grande largeur de 112. On distingue trois enceintes successives, ayant chacune la forme d'un trapèze. Ces enceintes étaient unies par la ligne continue des murs extérieurs et toutefois isolées les unes des autres par des murs perpendiculaires aux premiers.

La plus grande enceinte, à l'ouest, dont l'aire est aujourd'hui occu-

---

[1] Voir *Essai historique sur la baronnie de Pujols*, par l'abbé J.-B. Gerbeau, Agen, Roche, 1891, in-8, p. 422.

pée par des champs et des jardins, serait l'emplacement de l'ancien château et de ses dépendances. Cette partie porte encore le nom de *Palais.*

La seconde renferme le village, dont les rues sont symétriques comme dans les bastides. Dans la troisième zone, moins grande, à l'est, s'élevait le second château, relié au village par une communication avec l'église.

Le château se composait de quatre ailes ou corps de logis disposés en quadrilatère autour d'une cour intérieure. Ce quadrilatère avait 52 mètres de longueur sur 31 de largeur. Chacun des angles était flanqué d'une grosse tour ronde ayant 7 mètres de diamètre dans œuvre. L'épaisseur des murs de ces tours est de 2m80, celle des murs de clôture du logis ou courtines, de 2m70 [1]. Tous ces ouvrages ont été rasés à quelques assises au-dessus du sol dans la première moitié de ce siècle ; seule, une tour, au nord-est, a conservé la moitié de sa hauteur primitive.

En somme le plan du château de Pujols est analogue à ceux des châteaux de Duras et de Nérac et, comme ces derniers, il datait sans doute du xve siècle [2].

Puygayraud. — C'était le château de Marmande. Etait-il hors de l'enceinte de la ville primitive fondée en 1182 ? Où se trouve son emplacement ? A quelle époque a-t-il été détruit ? Autant de questions qui n'ont pas été résolues.

Puymiclan. — Ce château était élevé au centre du village, sur une motte qui forme aujourd'hui une terrasse. Ce n'est plus qu'une ruine.

Puysserampion. — A rechercher.

Saint-Ourens. — (Gers ?)

---

[1] Pour plus de détails voir l'*Essai* sur Pujols. Quelques-unes des mesures que j'ai prises moi-même diffèrent un peu des chiffres donnés par M. l'abbé Gerbeau, notamment pour le diamètre des tours. Il est probable que le diamètre n'est pas le même pour ces quatre ouvrages et chacun de nous, croyant à une parfaite symétrie, n'en a mesuré qu'un seul.

[2] Le plus vaste de ces trois châteaux du même type est celui de Duras : 50 mètres de longueur sur 45 de largeur. Le château de Nérac n'avait que 40 mètres de longueur sur 28 de largeur. Il était en somme fort petit.

Le château de Castelnoubel, commune de Bon-Encontre rappelle aussi ce type mais les corps de logis qui devaient relier ses quatre tours n'ont pas tous été construits.

Savignac. (Commune de Castella). — J'ai eu souvent à citer ce château qui était un des plus beaux que l'on eût construit en Agenais durant la première moitié du XIIIe siècle[1]. Sa grosse tour carrée est presque intacte ; le plan de son enceinte peut être relevé. Cet édifice mériterait une description spéciale et les honneurs d'une planche dans la *Revue*.

Taillebourg. — Le château s'élevait sans doute sur les bords de la Garonne. Je ne crois pas qu'il en subsiste aucune trace.

Villeneuve. — Sans doute Villeneuve-de-Mézin. L'enceinte, sur plan quadrangulaire de ce village et son église fortifiée très curieuse[2] constituaient le *castrum* cité dans les actes de 1259.

Virazeil. — Le château de ce nom, moderne, avec quelques parties de la fin du moyen âge, paraît occuper l'emplacement de l'ancien château.

Vitrac. (Commune de Laroque-Timbaut). — Mentionné sous le nom de motte de Vitrac. On n'y voit ni apport de terre, ni constructions. Vitrac est un coteau escarpé, de forme longue, tranché à la gorge par un fossé. Comme Lestelle, comme Montfabés, c'est un refuge mais celui ci n'a pas gardé le nom de *castrum*.

Xaintrailles. — Viollet-Le-Duc, dans l'article *Manoir* de son *Dictionnaire d'Architecture,* donne le plan et une vue de ce château, qu'il attribue aux premières années du XVe siècle. Ces dessins lui avaient été fournis par M. Alaux, architecte à Bordeaux, et, sans doute l'auteur du Dictionnaire n'avait pas vu cet édifice. Il eut discerné les parties qui datent de la première moitié du XIIIe siècle, dont l'ensemble constitue un château analogue à un bon nombre de ceux que nous venons d'étudier et qui consistent en une tour reliée à une enceinte de courtines. Dans les hommages de 1259 la qualification de *manerium* n'est appliquée à aucun de ces forts.

Il faudrait réserver dans nos pays l'appellation un peu arbitraire de *manoir* aux maisons fortes édifiées particulièrement durant les XVe et XVIe siècles.

Notre ami M. Philippe Lauzun, a décrit minutieusement le château de Xaintrailles. Il faut ajouter cependant qu'une restauration intelligente exécutée par M. Chaux, le propriétaire actuel, a permis, depuis lors, de reconnaître quelques parties de l'œuvre du XIIIe siècle, qui étaient masquées par des additions postérieures.

---

[1] *Ville libre et barons*, p. 162. *Revue*, 1895, p. 86 et 90.

[2] Décrite dans le Supplément aux *Etudes sur l'architecture religieuse*, p. 50.

Il est inutile de rappeler que le souvenir du maréchal Poton, un des compagnons les plus célèbres de Jeanne d'Arc, se rattache au château de Xaintrailles, qu'il possédait, qu'il a agrandi et auquel il devait son nom.

Cet état sommaire des châteaux agenais de la première moitié du XIIIe siécle peut donner lieu à des constatations intéressantes.

Dégageons de la liste seize villes ou villages fortifiés, les uns de fondation ancienne, les autres offrant le caractère des villeneuves ou bastides, il reste soixante et un ouvrages de fortifications qualifiés de *castrum*, appartenant aux barons et qui sont bien des châteaux.

Dans ce nombre, quatorze, qualifiés aussi quelquefois de *mota*, remontaient peut-être aux périodes mérovingienne et carolingienne. La motte féodale et l'absence de grosses constructions en pierre les caractérisent. Les escarpements naturels, les fossés, les levées de terre, dont les traces sont parfois encore apparentes, protégeaient les abords de la tour de bois ou mi-partie bois et briques érigée sur la butte.

Parmi ces vieux châteaux, les uns avaient peut-être été conservé jusqu'au XIIIe siècle sans grands remaniements; d'autres étaient à l'état de ruines; d'autres avaient été munis d'ouvrages analogues à ceux qui constituaient les châteaux neufs. Les transformations de ce genre offraient peu d'avantages dans un pays où abondent les emplacements de choix pour l'assiette des châteaux. Il faut observer que, pour édifier, comme à Montgaillard, à Puymiclan, à Gouts, des tours sur des mottes factices on avait double travail; il fallait y creuser des tranchées jusque au sol vierge pour asseoir les fondations.

Les châteaux primitifs marquaient de vieux fiefs. Il importait de ne pas les délaisser — on les mentionnait avec soin dans les actes — à moins qu'on ne fit bâtir à proximité un château neuf dans les conditions nouvelles.

Les donjons dérivent des mottes féodales. Un donjon se compose d'une tour relativement isolée des autres ouvrages et munie d'une issue extérieure apparente ou souterraine.

Sauf Espiens et Montgaillard, nos châteaux datant de la première moitié du XIIIe siécle, munis d'une tour (dix exemples) ou de deux tours (deux exemples) n'ont pas de donjon; la tour ou les deux tours se relient étroitement à une petite enceinte de courtines.

Trente et un châteaux restent à déterminer ou sont dans un état

de ruine qui ne permet pas d'en reconnaître le plan d'ensemble. Toutefois leurs fondations subsistent ordinairement et l'on pourrait profiter de fouilles accidentelles pour en relever les lignes principales.

De nouvelles séries de documents vont permettre de compléter la liste des châteaux forts de l'Agenais au XIIIe siècle. Prenons les dans l'ordre chronologique.

Chateaux cités dans les hommages de 1263.

Nous avons dit que dans les actes d'hommages rendus à l'évêque d'Agen par ses vassaux, en 1263, on trouve mentionnés les seigneuries de Boville et de Madaillan, sans indication de châteaux, et les châteaux de Roquecor, de Lacour, de Clermont-dessus. Voici quelques notes sur ces forteresses.

Boville. — Au moment où s'élevaient tant de bastides, il est vraisemblable que Boville, dont la position est très forte, fut muni de remparts; ce qui reste de ses murs d'enceinte a le caractère des œuvres du XIIIe siècle. Le château, situé à la pointe du coteau, a été en grande partie rebâti à la fin du XVIe siècle[1]. Son plan affecte la forme d'un T ; une des ailes a été démolie; quelques parties ont conservé leur couronnement de machicoulis. Dans le principal corps de logis, du XVIe siècle, l'escalier et la cuisine ont des voûtes curieuses: on y trouve appliqués six modes différents d'appareil pour recouvrir en coupoles basses des compartiments carrés,

Clermont-Dessus. — Ce château figure parmi ceux qui ont été le plus convoités, le plus souvent pris et repris. Sa position est très forte. Il est dans un état de ruine qui ne permettrait guère d'en relever le plan. Il subsiste, avec quelques courtines, le rez-de-chaussée d'une petite tour carrée et le premier étage du donjon, transformé récemment en habitation. Dans la cour intérieure, on peut voir trois belles citernes, en forme de silo, creusées dans le roc.

Madaillan. — La construction de ce château a dû suivre de bien près l'hommage rendu par les du Fossat en 1263. Ce château a pu

[1] L'histoire de Boville est peu connue. Les Talleyrand furent ses derniers seigneurs et les archives de cette famille contiennent, dit-on, un grand nombre de documents du moyen âge intéressant cette seigneurie.

être daté approximativement à l'aide d'autres documents ;[*] il a été l'objet d'une étude assez complète pour qu'il soit inutile d'en reprendre la description [1].

Roquecor. — *Lacour*. — Ces deux localités étant aujourd'hui dans le Tarn-et-Garonne, nous nous contenterons d'une simple mention. Lacour est un *curtis* de l'époque franque qui a succédé à une grande villa ou peut être même à une ville de l'époque romaine. Les substructions et les débris antiques abondent dans cette localité.

Chateaux cités dans le saisimentum de 1271.[2]

Dans le procès-verbal de la prestation du serment de fidélité au représentant du roi de France, en 1271, on eut soin d'inscrire un dénombrement des paroisses et des châteaux compris dans les limites de chaque baylie agenaise.

Pour quelques châteaux de moindre importance le terme de *villa* est employé dans ces actes de préférence à celui de *castrum*. Il s'agit bien de forts, manoirs ou maisons fortes, ainsi qu'on peut le vérifier encore puisque quelques-uns existent; de plus, le contexte même est précis: après avoir énuméré les paroisses, les *castra* et les *villas*, le rédacteur ajoute : *que castra et parrochias domini eorum tenent a domino rege....*

Le nom de *burgus* est donné, concurremment à celui de *castrum*, à des villages fortifiés tels que ceux de Saint-Maurin et de La-Sauvetat-de-Savères.

Les actes de 1271 fournissent les noms de vingt-cinq châteaux et de quatorze *villas* non mentionnés dans les actes de 1259. Est-ce à dire que ces châteaux aient été fondés dans les douze années qui s'écoulèrent entre ces deux assises solennelles, à l'occasion desquelles le pays d'Agenais eut à reconnaître ses souverains ? On pourrait s'estimer heureux d'avoir cette précision. Malheureusement, comme nous l'avons dit, les hommages de 1259 ne peuvent pas passer pour absolument complets. La preuve c'est que nous avons classé parmi les châteaux antérieurs même à 1259 celui de Blanquefort non cité en 1259 et cité en 1271.

---

[1] *Revue*, 1886, 3 planches. Tirage à part.

[2] Pièce publiée dans le *Recueil*, à la suite des hommages de 1259.

Il paraît cependant fort probable que des châteaux tels que Bajamont, Castelnoubel, Gavaudun, Laroque-Timbaud, Lusignan-Grand figureraient dans la liste de 1259 s'ils avaient existé à cette date.

Bajamont — Ce château, assis sur un point culminant, était des plus vastes, à en juger par l'aire des travaux de terrassements. Il a été rasé avec un acharnement bien rare, depuis l'avènement de Henri IV, mais on ignore à quelle occasion et à quelle date. Entre quatre murs ébréchés, qui seuls restent debout sur un coin, on a établi un logement de paysan.

Bazens. Cité sous le nom de *villa*. — Ce château, qui devait être acquis par les évêques d'Agen à une date indéterminée, fut rebâti par eux au XVe et au XVIe siècle. Il subsiste cependant une portion de mur du château primitif, qui était soudé à l'église.

Blanquefort. — Attribué à une période antérieure, parce qu'on y voit une fenêtre géminée de style roman.

Bonaguil. (Commune de Saint-Front). — Ce château a été agrandi au XVe siècle dans de si vastes proportions que le fort du XIIIe siècle a été noyé dans les constructions nouvelles. Sa partie la plus forte et la mieux conservée constitue le donjon. Notre ami M. Lauzun va publier une troisième édition de sa belle monographie de Bonaguil dans laquelle la distinction des constructions successives sera parfaitement établie.

Bruch. — Le plan de cette ville est si régulier que nous y voyons une bastide dont l'acte de fondation ne nous est pas parvenu. Elle est antérieure à 1249.[1] Le terme de *castrum* désigne la place elle-même, dont une partie des remparts est conservée. On remarque notamment deux tours, l'une au nord, l'autre au sud, qui défendent les portes. Elles n'ont été achevées qu'au XIVe siècle ; ce sont de beaux ouvrages qui méritent au moins une courte description. La tour au nord a conservé toute sa hauteur. Sa largeur à l'intérieur est de 6^m30 sur 6^m60 ; ses murs ont une épaisseur de 1^m50. Le rez-de-chaussée est voûté en berceau brisé. Il y a deux étages voûtés en croisées d'ogives surhaussées qui ont le style du XIVe siècle. Une tourelle d'escalier, dont la base est dans œuvre, s'applique en porte-à-faux sur un angle à partir d'une certaine hauteur. De deux

---

[1] Hommage rendu au comte de Toulouse par Arnaud Garsies du Fossat. (Arch. nat. J. 314. — Toulouse VII n° 46.) Renseignement communiqué par M. Ducom.

côtés s'ouvrent des baies géminées dont le sommet, rectangulaire, inscrit des rosaces. Le haut de la tour est couronné de machicoulis. Cette porte de ville est la plus belle qui existe dans le Lot-et-Garonne après les deux qui ont été conservées à Villeneuve.

La seconde tour, au sud, qui était peut-être aussi intéressante, a été rasée au-dessus du premier étage dans le but d'employer les matériaux de démolition à l'empierrement des chemins.

Cauderoue. (Commune de Nérac, sur les bords de la Gélise). — Ce château fut peut-être, durant les XIIIe et XIVe siècles, aussi important que celui de Nérac[1]. Il a été en grande partie reconstruit à la fin du moyen âge. Lorsque je le visitai, il y a une dizaine d'années, on avait découvert à proximité, en ouvrant une route, un amas considérable de ces énormes boulets de pierre qui servaient de projectiles pour les trébuchets et qu'on employait aussi pour la défense des places, soit en les faisant rouler du haut des escaliers, soit en les projetant des créneaux et des machicoulis.

Combebonnet. — Désigné sous le nom de *villa.* C'est un vaste logis aux murailles épaisses, biens parementées, qui se relie à une petite enceinte fortifiée protégeant quelques maisons et une chapelle de trois travées, sur plan rectangulaire. Deux échauguettes sont élevées en porte à faux sur des angles du logis. De belles fenêtres ont été ouvertes en brèche ou agrandies au XVe siècle.

Le château de Cauzac, plus moderne, dont une vue extérieure a été publiée tout récemment dans la *Revue*, est presque une copie du château de Combebonnet.

Cugurmont. (Commune de Saint-Salvy). — *Villa,* à étudier. Il s'agit peut-être tout simplement d'une vielle tour soudée à l'église et qui était plutôt un ouvrage de défense qu'un clocher.

Dominipech. — *Espiens.* — Ces deux forts (*ville*), près du Port-Sainte-Marie et de Saint-Salvy, n'existent probablement plus.

Eysses. (Commune de Villeneuve-sur-Lot). — Il ne subsiste plus de fort dans le voisinage de l'ancienne abbaye ; mais le terme de *villa* s'appliquait peut-être à quelques ouvrages défensifs dans lesquels

---

[1] Mon prédécesseur, M. Bosvieux, archiviste départemental, a constitué un dossier de pièces sur Cauderoue en copies faites sur les documents conservés aux archives des Basses-Pyrénées. Ces pièces ont été utilisées par M. l'abbé Barrère dans une notice. *Revue de Gascogne*, t. XV, pp. 308 et 380.

aurait été comprise la belle tour ronde gallo-romaine qui parait avoir été primitivement un temple [1].

Floirac. (Commune de Montpezat). — Pas de renseignements.

Frespech. — Cétait une petite place forte. Il subsiste des restes importants des courtines, particulièrement au nord, et de deux tours, l'une circulaire, au nord-ouest, l'autre carrée, au nord ; cette dernière, qui défendait une porte, est voûtée en berceau brisé et offre une rainure pour le jeu d'une herse. Une autre porte fortifiée se voit à l'est. Toutes ces constructions paraissent bien dater du XIIIe siècle. On a encastré de ci de là dans leurs parements des écussons plus modernes, entre autres celui des Montferrand.

Gavaudun. — Un synonyme de château, quelquefois employé au moyen âge, est le nom de *repaire*, qui, depuis, a été pris en mauvaise part.

Si quelque fort Agenais mérite cette qualification dans l'un ou l'autre sens, c'est Gavaudun.

Dans la vallée de la Lède, étroite, sinueuse, bordée de coteaux à pic, un ilot de roches épargné par les révolutions géologiques, se dresse, inaccessible aux bêtes et aux hommes. Pour en atteindre la crête, qui forme une petite esplanade, il a fallu creuser une sorte de puits. Ce travail exécuté, il suffisait de grimper par là, de retirer à soi l'échelle, de barrer l'orifice pour être à l'abri de toute attaque et de toute surprise. La main de l'homme n'avait pas à ajouter grand chose à l'œuvre de la nature. Mais au XIIIe siècle, on ne se contentait pas toujours des refuges naturels; on bâtissait

La roche de Gavaudun se terminait au nord par une pointe trop étroite pour être utilisée. On isola cette pointe par un fossé, en arrière duquel on éleva une grosse tour semi-circulaire à l'extérieur. Elle se divise en étages complètement voûtés et ses dispositions à l'intérieur mériteraient une description détaillée. Il y a là des massifs de maçonnerie autour desquels circulent des galeries servant les meurtrières, de curieuses voûtes, des recoins imprévus.

Ce donjon c'était, à proprement parler, le château ; les courtines bordant l'esplanade ne s'élevaient sans doute qu'à une faible hauteur.

A la fin du moyen âge, un village était groupé à l'ombre de la forteresse; il fut enfermé dans une petite ceinture de remparts. C'est probablement dans cette enceinte facilement accessible que s'élevait

[1] Voir *Revue*, 1895, pl. et description.

un logis seigneurial aujourd'hui détruit qui passait, au xvi[e] siècle, pour être fort habitable et meublé avec luxe.

Grayssas (*villa de*). — Il s'agit sans doute du refuge qui se voit près de Lassalle-Bertrand et qui rappelle en petit celui de Gavaudun. C'est une plate-forme sur un rocher isolé d'une hauteur d'environ 8 mètres; la plus grande longueur est d'environ 60 mètres et la plus grande largeur de 15 .[1]

Lafitte. — Cette localité est située en plaine. Elle paraît avoir beaucoup souffert des guerres de religion. Quelques massifs de murailles fortes parementées en briques sont peut-être des restes de l'ancien château, dont elles marqueraient l'emplacement.

Laroque-Timbaut. — Il subsiste de ce fort une tour carrée qui sert aujourd'hui de château-d'eau et quelques murailles dominant des rochers escarpés au sud-ouest. Quoique peu soignés comme appareil, ces ouvrages paraissent bien dater du xiii[e] siècle. Une porte fortifiée du côté de la ville est moins ancienne. Le corps de logis principal s'élevait sans doute sur le point culminant, sur l'emplacement de l'ancienne mairie. De ce côté, les anciens fossés ont dû être comblés pour l'établissement d'une route.

Lastreilles. (Commune de Saint-Front). — Simple tour, sur plan quadrangulaire, qui a été fortement remaniée au xv[e] siècle.

Lavardac. — Cette place offre le plan régulier des bastides. Quelques restes des fortifications se voient encore du côté de la Bayse, que l'on traversait sur un pont de trois arches en grande partie restauré, mais dont la fondation paraît remonter au xiii[e] siècle ; il reste comme témoin une pile, munie d'éperons en aval comme en amont, toute pareille à celle du pont voisin de Barbaste.

G. THOLIN.

(*A Suivre*)

---

[1] *Notes sur les stations....*

A PROPOS DE L'EMBOUCHURE DE L'AVANCE

M. Nicolaï écrit[1] : « C'est à Fourques qu'il faut aller chercher l'ancienne embouchure de l'Avance qui a été détournée aujourd'hui sur Gaujac. M. Jullian n'en a pas fait état, sans doute pour avoir ignoré[2] cette déviation. »

Si j'ai ignoré cette déviation, je demande à M. Nicolaï où il l'a apprise.

Un document du xv[e] siècle mentionne un pont à Gaujac : je doute que ce pont n'ait pas été placé sur l'Avance[3]. — Les cartes du xviii[e] siècle mettent toute l'Avance à Gaujac[4]. — Si la déviation a eu lieu ce n'est certes pas *aujourd'hui*.

A-t-elle eu lieu? Il y a entre l'Avance et Fourques deux chaînes de collines dont les plus hautes atteignent 80 mètres de hauteur[5]. Je me demande comment l'Avance a pu *anciennement* traverser ces collines pour rejoindre la Garonne à Fourques.

Au reste, je suis prêt à m'incliner devant M. Nicolaï[6], s'il m'apporte les preuves de mon erreur. Je le prie, confraternellement, de me les fournir[7].

CAMILLE JULLIAN.

---

[1] *Société archéologique de Bordeaux*, t. xx, p. 265. (*Le Mas d'Agenais sous la domination romaine*.)

[2] Dans mes *Inscriptions romaines de Bordeaux*, tome ii.

[3] *Archives historiques de la Gironde*, t. v, p. 357.

[4] Carte de la Guyenne de 1742 ; carte de Belleyme ; voir aussi la carte du *Gallia Christiana*, arch. d'Auch, 1716.

[5] A l'endroit où l'Avance semble vouloir gagner Fourques, (vers Sainte-Marthe), les cartes de l'Etat-Major marquent une hauteur de 78 mètres. C'est même la présence de ces collines boisées qui obligent l'Avance à obliquer du N.-E. vers le N.-O.

[6] Ailleurs (*ibid.*, p. 122), M. Nicolaï dit encore : L'Avance « se jetait dans la Garonne à moins de quatre kilomètres du Mas » [alors, entre Fourques et Caumont?] ; « son cours s'est depuis détourné et son embouchure s'est reportée vers Sainte-Bazeille. » — Et à un autre endroit (p. 266) : « De l'embouchure ancienne de l'Avance au Mas il y a sept kilomètres. »

[7] Nous recevrions avec plaisir, de tous nos amis de l'Agenais, des renseignements sur cette question, qui a une importance particulière pour la topographie historique de cette région.

CROQUIS ALGÉRIENS

LE DROMADAIRE

Il parcourt du désert la solitude immense,
Portant ses lourds tellis et l'aatouch tremblant,
Pose son large pied sur le sable brûlant
Et voile son œil noir dans la lumière intense.

Comme un navire en mer que la vague balance,
Il se berce en marchant, et contemple, indolent,
La grande plaine nue à l'aspect désolant,
Où dort Angerona dans le vaste silence.

Parfois, il croit revoir en un rêve lointain
L'oasis qui s'éclaire aux rayons du matin,
La forêt de palmiers couvrant de frais ombrages,

Les limpides ruisseaux qui ne tarissent pas,
Les jardins verdoyants et les gras pâturages.
Il tressaille, s'excite et va pressant le pas.

∴

LE MADRACEN

Près du désert sans fin, dans la plaine isolée
Où s'arrête parfois le nomade lassé,
Témoin silencieux des luttes du passé,
Se dresse avec orgueil le royal mausolée.

Sur ce fier monument perdu dans la vallée,
Sans troubler son sommeil, les siècles ont passé.
Le voile de l'oubli, comme un linceul glacé,
Recouvre le héros dont l'âme est envolée.

Le calme de la mort le ceint de toutes parts.
Nul bruit autour de lui ; quelques moutons épars,
Que le pâtre a groupés, reposent à son ombre ;

Et l'Arabe, songeant au campement lointain,
Regarde indifférent : pour lui, riant ou sombre,
L'avenir est écrit au livre du Destin.

L. de BOSREDON.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Une nouvelle Biographie d'Anne de Caumont [1]

Je dirais volontiers, s'il m'était permis d'employer une expression aussi profane à propos d'une sainte, qu'Anne de Caumont est *à la mode*. C'est avec une généreuse émulation que l'on s'occupe d'elle un peu partout, à Paris comme en province, et voici qu'un des plus distingués religieux de la Compagnie de Jésus, le R. P. Henri Chérot, succédant à feu M. H. de La Ferrière, à M. l'ancien procureur général G. Clément-Simon, vient compléter « le résultat de leurs investigations parallèles » et nous apporte avec autant d'autorité que d'agrément le dernier mot sur cette admirable chrétienne qui, comme il le rappelle dès les premières lignes, se rapproche du roman, par ses aventures, et, de l'histoire, par ses vertus.

Le nouveau biographe, après avoir rendu un juste et délicat hommage à ses devanciers [2], s'exprime en ces termes (p. 7) : « Nous

---

[1] *Une grande chrétienne au XVII° siècle. Anne de Caumont comtesse de Saint-Paul, duchesse de Fronsac 1574-1642, fondatrice des filles Saint-Thomas à Paris* (1626). Extrait des *Etudes* augmenté de pièces justificatives. Paris, imprimerie de Dumoulin et Cie, 1896, grand in 8° de 159 p. Tiré à cent exemplaires.

[2] Le P. Chérot, qui nul ne l'ignore, est un des meilleurs rédacteurs des *Etudes*, un de nos plus habiles critiques, confirme ainsi les éloges que j'ai eu l'honneur de donner ici (mars-avril 1896) aux deux concurrents :

« Pour le comte Hector de La Ferrière, ses articles sur Anne de Caumont devaient être le chant du cygne. L'élégant écrivain qui, depuis plus de trente ans, vivait dans l'intimité de la société princière au XVI° siècle et nous en révélait au fur et à mesure les secrets, mourait le 2 mai 1896, sans avoir pu achever sa magistrale publication des *Lettres de Catherine de Médicis*. Sur son lit de douleur, d'où il ne devait plus se relever, il avait pu lire une étude non moins curieuse que la sienne, composée par M. G. Clément-Simon... ».

avons pensé qu'il restait encore plus d'un vide à remplir dans la trame si serrée en apparence de ces doctes écrivains. Tous se sont plus on moins arrêtés au moment où l'héroïne fait place à la sainte. Vie de piété et fondations charitables sont restées chez eux à l'arrière-plan et paraissent à peine. Il y a pourtant là quarante années d'une existence. La femme ne cesse pas de vivre parce qu'elle s'adonne à la dévotion. Aussi chercherons-nous à nous étendre moins sur les années de la jeunesse et des épisodes dramatiques que sur la période moins agitée aux yeux du monde, mais plus féconde aux yeux de Dieu et même des hommes, qui forme la seconde partie d'une carrière de soixante-huit ans. Mais encore serait-il impossible au lecteur de comprendre Anne de Caumont catholique, s'il ne l'avait connue protestante, et d'étudier la fille s'il ignorait la mère. Ces deux vies, celle de la femme vertueuse et celle de la dame galante de Brantôme, sont tellement enchevêtrées l'une dans l'autre, qu'il est nécessaire de résumer le roman de la maréchale de Saint-André avant d'aborder la vie de sa fille Anne. Le contraste entre ces deux caractères sera complet et peut-être instructif. »

Je me hâte de remplacer le trop timide *peut-être* du R. P. Chérot par un *certainement* bien justifié, et, ce devoir rempli, je donne l'énumération des vingt chapitres, « d'attrayante lecture, » où l'auteur, utilisant à merveille tous les travaux antérieurs et y joignant le fruit savoureux de ses « patientes et minutieuses » recherches personnelles, nous fait le mieux du monde connaître le *démon* qu'il y eut dans Marguerite de Lustrac et l'*ange* qu'il y eut dans Anne de Caumont : *La mère*, *Catherine d'Albon*, *Premier enlèvement et premier mariage*, *Duel*, *Nouvel enlèvement*, *Conversion*, *Tentative d'évasion*, *Union définitive*, *Gouvernante de Picardie*, *Anne conserve Caumont*, *Fondation du Carmel d'Amiens*, *Naissance d'un fils*, *Gêne financière*, *Fin du gouvernement de Picardie*, *A la cour de Louis XIII*, *Les Saint-Paul à Orléans*, *Guerre et deuil*, *Nouvelles épreuves*, *Veuvage et bonnes œuvres*, *Les Directeurs*. S'étonnera-t-on de toutes les choses nouvelles recueillies par le vaillant chercheur ? Comment sa moisson n'aurait-elle pas été très abondante ? Il a eu la généreuse ardeur de consulter plusieurs centaines d'ouvrages anciens ou modernes dont la plupart — surtout en ce qui regarde le séjour d'Anne en Picardie, ses relations avec l'Orléanais, la série presque infinie de ses bonnes œuvres, — n'avaient pas été feuilletés par ses prédécesseurs. Contentons-nous d'indiquer quelques-unes des sources inexplorées desquelles le P. Chérot a tiré

tant de particularités peu ou point connues : *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chesnaye-Desbois, *Notice sur les abbés de Saint-Maurin*, par Dom du Laura, *Les Eloges et les Vies des Reynes, des princesses*, par F. Hilarion de Coste, *Mémoires de Bassompierre, de Beauvais-Nangis, de Caumont-La Force, du P. Garasse, de Nevers, du P. Rapin, de Vieilleville*, de beaucoup d'autres encore, *Œuvres* de Pierre de Bourdeille, *Le Fort inexpugnable de l'honneur femenin* (*sic*), par François de Billon, *Eléonore de Roye, princesse de Condé*, par le comte Jules Delaborde, *Lettres de Jean Calvin*, publiées par J. Bonnet, *Trois amoureuses au XVIe siècle*, par H. de La Ferrière, *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, *Lettres missives de Henri IV*, Père Anselme, *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, publiés par Ad. Magen, *Le vray et ancien usage des duels*, par le sieur d'Audiguier, *Chronologie septenaire* de Palma Cayet, *Journal de l'Estoile*, *Histoire universelle*, du président de Thou, *Satyre Ménippée*, les *Recherches*, du P. Prat, la *Bibliothèque*, du P. C. Sommervogel, *Les manuscrits de la bibliothèque du Louvre*, par Louis Paris, Le *Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens*, publié par J. Garnier, *Entrées royales et princières dans Amiens*, par A. Dubois, *La Ligue en Picardie*, par le même, *Le Père Joseph et Richelieu*,, par G. Fagniez, *L'Etablissement des Carmélites à Amiens*, par Charles Salmon, *Trois reines chez les Carmélites d'Amiens*, par le même, *Vie de la vénérable mère Isabelle des Anges*, *La vie admirable de sœur Marie de l'Incarnation*, et autres pieux et vieux bouquins, *Histoire de N.-D. de Boulogne*, par l'abbé Haigneré, *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*, par le P. Daire, *Les antiquités, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens*, par Adrien de La Morlière, *Historiettes* de Tallemant des Réaux, *Lettres de Malherbe à Peiresc*, *Concini, maréchal d'Ancre*, par F. Pouy, *Gallia Christiana*, *Histoire ecclésiastique de la ville d'Abbeville*, par le R. P. Ignace Joseph de Jésus-Maria, *Histoire du cardinal de Richelieu*, par G. Hanotaux, *Analecta Divionensia*, *Histoire de l'Eglise et diocése, ville et université d'Orléans*, par Symphorien Guyon, publications orléanaises de MM. de Buzonnière, de l'abbé Cochard, de C. de Vassal, de G. Vignat, la *France protestante*, le *Mercure français*, la *Gazette*, le *Dictionnaire* de Bayle, celui de Jal, les *Recherches critiques sur la ville de Paris*, par Jaillot, etc., etc.

Ce n'est pas seulement de ces innombrables imprimés que le dévoué biographe a très habilement extrait le suc ; il a eu aussi le mé-

rite de tirer un excellent parti de plusieurs documents inédits conservés aux Archives de la Compagnie de Jésus (à Rome), aux Archives nationales, aux Archives de Condé, à Chantilly, aux Archives départementales de la Gironde, de la Haute-Garonne, du Loiret, aux Archives municipales d'Orléans, aux Archives du Carmel de la même ville, etc. Parmi les documents groupés sous le titre de *pièces justificatives* (p. 125-159), on remarquera surtout (p. 135-139) le *Testament* d'Anne de Caumont, du 12 juin 1642, qui n'avait encore été signalé par aucun biographe [1].

Quelques citations feront mieux que toutes les épithètes l'éloge du style et du savoir de l'historien d'Anne de Caumont.

Voici une description du château de Vallery où l'on retrouve sous une forme charmante les impressions et souvenirs des jeunes années du P. Chérot (p. 11-12) : « Le séjour de cette petite cour était le château de Vallery en Gâtinais. Là, au pied d'un vaste parc qui domine les ruines, encore aujourd'hui bien conservées, d'une enceinte féodale des x[e] et xiii[e] siècles, le maréchal de Saint-André avait élevé, depuis son mariage, un château en style Renaissance, qui devait éclipser non seulement le vieux manoir des sires de Vallery, Jehan et Erard, les preux compagnons de Saint-Louis aux Croisades, mais Chenonceaux et Fontainebleau. Rêve insensé ! Un quart à peine du plan a été exécuté : deux bâtiments flanqués d'un pavillon d'angle et reliés à l'ancienne enceinte par une galerie à pyramides. Aujourd'hui, il n'en reste qu'un corps de logis, et le pavillon décoiffé d'un étage. Mais tant de souvenirs historiques et de noms fameux ont peuplé, depuis, ces ruines anciennes ou nouvelles, qu'on ne les visite pas sans émotion. Je me rappelle, comme d'hier, avoir erré, il y a vingt-cinq ans, dans l'immense enclos et admiré tour à tour, à côté des épaisses murailles capétiennes, encore debout, le chef-d'œuvre inachevé de Philibert Delorme, avec ses délicates sculp-

[1] Citons quelques-unes des autres pièces : Bulle de fondation d'un monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique à Paris (13 octobre 1625) ; Contrat de fondation entre les religieuses de Toulouse et Mme de Saint-Paul (23 avril 1626) ; Quittance de payement du comte de Saint-Paul aux filles de Saint-Thomas (8 novembre 1629) ; Lettre de Goulas à la comtesse de Saint-Paul (2 novembre 1635) ; Oraison funèbre d'Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, prononcée à Paris, dans l'église des religieuses de Saint-Thomas, lieu de sa sépulture, en septembre 1643, extraite des *Actions publiques* de M. François Ogier, (Paris, 1652, in-4°).

tures et ses toitures aigües. Rien ne donne aux yeux une idée plus exacte de la transformation accomplie, dans les mœurs comme dans l'architecture, que cette élégante et fastueuse construction, faisant face à la forteresse du moyen-âge [1]. »

La portrait du premier mari de Marguerite de Lustrac, lâchement tué d'un coup de pistolet par derrière, le soir de la bataille de Dreux (19 novembre 1562), est aussi vivement que fidèlement retracé (p. 16) : « Le maréchal était impopulaire et il n'emporta guère de regrets en sa tombe. La postérité a laissé son nom en oubli, dans la pénombre des Guises. Il serait juste de se souvenir que cet homme d'argent fut aussi un homme d épée, et que son épée il la mit au service de la religion. Nous avons rapporté les charges accumulées contre lui. Peut-être aurions-nous dû ne les accueillir qu'avec réserve. Soldat plus que général, il déploya une vaillance parfois aveugle. Mais les protestants, qu'il combattit sans relâche, ne l'ont pas ménagé dans leurs jugements, et il est possible que leurs allégations passionnées, après avoir nui de son vivant à sa réputation, aient provoqué les sévérités exagérées de l'histoire [2] ».

Reproduisons une demi-page où l'excellent biographe dédouble deux gentilshommes dont trop d'historiens ont eu le tort de faire un seul et même personnage (p. 30) [3] : « Il est regrettable que M. Ber-

---

[1] Vallery a encore inspiré au P. Chérot (p. 23) des lignes remarquables : « Le domaine resta jusqu'en 1727 à la maison de Condé qui fit de la chapelle son lieu de sépulture. Aujourd'hui encore dans la modeste chapelle du village de Vallery, le magnifique mausolée de Henri II de Bourbon-Condé, par Michel Anguier, et une simple plaque de marbre noir portant le nom du Grand Condé, son fils, confondu parmi d'autres noms, recouvrent les glorieux ossements de trois siècles de générations princières. Chantilly ne possède que les cœurs... »

[2] Le P. Chérot est avec raison beaucoup plus dur pour le second mari de Marguerite, Geoffroy de Caumont, qu'il appelle un *pleutre* (p. 24) et auquel il consacre cette courte et piquante oraison funèbre (p. 26) : « M. de Caumont mourut, comme il avait vécu, infidèle à Dieu, fidèle à son abbaye iniquement possédée ».

[3] C'est l'occasion de constater que les rectifications abondent dans les notes du P. Chérot. Le judicieux et sagace critique établit, par exemple, (p. 55) que Henri II d'Orléans, duc de Longueville, naquit le 7 avril 1595 et que « la date du 27 avril, communément admise, est donc inexacte, » et aussi (p. 95) que le jeune duc de Fronsac fut tué devant Montpellier, le

ger de Xivrey, dans son *Recueil des lettres missives de Henri IV* (t. I, p. 40, note 3), ainsi que M. Lud. Lalanne, dans l'annotation courante des *Œuvres de Brantôme* (t. iv, p. 288 et 365; t. vi, p. 49 et 145), et dans la *Table* (t. xi. p. 88), aient confondu Jean des Cars, seigneur, puis comte de La Vauguion, qui nous occupe, avec François des Cars, le favori de Henri II, puis d'Antoine de Bourbon, le roi de Navarre, qui l'envoya en ambassade auprès du Pape. Voir sur cette mission diplomatique, d'ailleurs malheureuse, le bel ouvrage de M. le baron de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. iii, p. 286-399. Ce qui a pu prêter à la confusion, c'est que ce François de Pérusse, comte des Cars, fut aussi promu chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1578. P. Anselme, t. ix, p. 45. Mais les deux personnages sont fort distincts. Nous en avons acquis la preuve péremptoire, grâce à l'obligeance de M. le duc des Cars qui a bien voulu nous communiquer le *Tableau généalogique de la maison de Pérusse des Cars*. Cette généalogie, établie d'après les documents authentiques récemment découverts aux archives de Limoges, a été composée en 1887[1]. »

Changeant de ton, et passant du *sévère* au *plaisant*, le P. Chérot apprécie avec une gaie et spirituelle malice (p. 73-75) les œuvres d'un bon chanoine picard qui fut encore plus mauvais poète que médiocre historien : « De la joie qu'éprouvèrent [de la naissance du fils d'Anne de Caumont, dans la nuit du 9 au 10 mars 1605] les Amiénois, il nous reste un témoignage dans les curieux vers d'un contemporain de Voiture, le chanoine Adrien de la Morlière, premier annaliste de

---

3 septembre 1622 » et non le 2, comme on le dit dans divers auteurs. » Plusieurs erreurs de M. de La Ferrière sont relevées (pp. 66, 80, etc.). Feu Charles Nisard (de l'Institut) est ainsi pris à partie (p. 112), à propos d'une citation des *Mémoires* du P. Garasse : « Nous rétablissons le texte d'après la manuscrit original. Dans l'étonnante édition de M. Ch. Nisard, on nous apprend en note que la comtesse de Saint-Paul était veuve en 1626, c'est-à-dire cinq ans avant la mort de son mari. »

[1] Cette note généalogique si précise est précédée (p. 29) de cette note géographique non moins précise : « Le château de Pérusse, situé sur un roc escarpé, aux bords du Taurion, paroisse de Champroy, commune de Chatelus-le-Marcheix (Creuse), etc. « Voir encore (p. 32) une parfaite indication sur la terre et seigneurie de La Vauguion, faisant aujourd'hui partie de la commune de Salles, arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne).

la ville. L'auteur des *Antiquités d'Amiens* n'avait pas même attendu la naissance du petit prince pour *amuser familièrement* la mère, de ce qu'il appelle justement ses *rapsodies* en l'honneur de l'héritier des Saint-Paul. Deux fois déjà il avait dédié à l'indulgente comtesse ses œuvres poétiques de jeunesse : d'abord une *Complainte de Daphné*, c'est-à-dire de la ville d'Amiens, mélange de sonnets et de vers latins farcis de grec, au tour des plus galants ; puis une *Guirlande ou chappeau de fleurs* (1598). Ces onze sonnets, qui devancent de quarante ans les soixante-deux madrigaux de la *Guirlande de Julie*, en sont littérairement à un siècle de distance, et servent de prolongement aux chapels de fleurs du moyen-âge, eux-mêmes renouvelés des Grecs [1] ».

Combien d'autres citations les unes pleines d'intérêt, les autres, pleines d'éloquence, je pourrais emprunter à la biographie d'*Une grande Chrétienne* ! Le récit de la fin de cette si douloureuse et si noble vie mériterait particulièrement d'être reproduit tout entier. Espérant que le plus grand nombre de mes lecteurs voudra prendre connaissance directe et complète d'une monographie aussi attachante qu'édifiante, je me contenterai de citer les dernières lignes du P. Chérot, après l'avoir chaleureusement remercié et félicité de son beau travail en l'honneur d'une de nos plus chères et vénérées compatriotes : « Que sont devenus, à la Sainte Chapelle, de Châteaudun, au caveau des Dunois, les restes du comte de Saint-Paul et de son fils Léonor duc de Fronsac? La Révolution, en ses heures affolées, les a profanés. Sur la gracieuse chapelle où reposa le corps d'Anne de Caumont, et que décorait un mausolée, le XIX[e] siècle a construit la Bourse et même le Vaudeville. Le malheur l'a poursuivie jusque

[1] En beaucoup d'autres pages la verve du P. Chérot se montre pleine de bonne humeur et toute souriante. C'est ainsi qu'il dit de son confrère le P. Binet (p. 115) : « Binet prêchait, écrivait et surtout *consolait*... » Au début du chapitre VIII (p. 50) nous trouvons ce pittoresque et amusant emploi d'une expression latine : « Nous avons laissé Anne de Caumont à Soissons, ramenée *manu militari* au logis de la duchesse de Mayenne, sa future belle-mère. » Tous les hommes d'esprit et tous les archéologues applaudiront à la tirade du P. Chérot (p. 101) contre le mauvais goût des restaurateurs de la chapelle Notre-Dame de Pitié, à Orléans, « qui ont polychromé la partie supérieure sans même redouter le contraste entre les couleurs vives des vitraux modernes et les tons éteints du rétable... »

dans sa tombe, elle qui avait passé en ne faisant que du bien. Il lui reste, comme au poète, d'avoir pleuré. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

P. S. — Annonçons que le P. Chérot vient de faire photographier par Prévotal (Paris, 89, rue de Grenelle), les portraits de la comtesse de Saint-Paul, Anne de Caumont, du comte de Saint-Paul, et de leur fils le duc de Fronsac, conservés à la Bibliothèque nationale, fonds Gaignières, *Rois et Reines de France et personnes de différentes qualités*, t. x. Ces aquarelles sur parchemin ont dû être exécutées sur des portraits à l'huile prêtés au célèbre collectionneur par la maison de Longueville et sont remarquables par la netteté de l'expression et le charme du style. Avis aux bibliophiles délicats qui voudront admirablement *illustrer* leur exemplaire *d'une grande chrétienne au* XVIIe *siècle !*

*
* *

LES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DU PAYS DE LANGUEDOC DU XIIIe SIÈCLE AUX GUERRES DE RELIGION. — P. Dognon ; Toulouse, Privat, 1896, in-8° de XVIII-698 pp.

M. Dognon, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université toulousaine, a étudié pour sa thèse de doctorat les « Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIIIe siècle aux guerres de religion ». L'ouvrage est remarquable. Il est le résultat de longues et patientes recherches dans les Bibliothèques et Archives nationales, départementales, municipales, et de courageuses lectures de publications multiples. Il révèle non seulement des qualités rares de méthode et de lumineuse composition, mais un sens critique très aiguisé et une véritable probité scientifique. Il est précieux ; car en décrivant les vicissitudes des libertés et privilèges du Midi, il nous découvre les raisons intimes du progrès de l'autorité royale; il mon-

tre comment se sont fondus avec la France proprement dite des pays autrefois distincts et même étrangers. Le travail sert donc l'Histoire générale, bien que, par son titre, il paraisse intéresser les seuls « pays de Languedoc ».

L'Agenais fut un de ces pays. Il avait appartenu aux comtes de Toulouse ; les rois d'Angleterre, devenus duc d'Aquitaine, le disputèrent aux rois de France ; ils l'obtinrent au traité de Brétigny (1360). Cette conquête, peu durable puisque le pays fut, moins de dix ans après, recouvré par Charles V, a suffi pour le détacher à demi du noyau de Languedoc, de ce groupe de pays auquel il ressemblait tant par les coutumes et les franchises : ressemblance que l'étude serrée de plus de cent chartes des communes d'Agenais a permis à M. Dognon de démontrer clairement. Aussi une analyse de son travail est-elle du domaine de cette Revue. Ajoutons que l'Agenais, jusqu'à la fin du règne de Charles VII, a continué à dépendre, pour l'administration, du gouvernement de Languedoc et de Guyenne.

I

« Les pays de Languedoc » forment au sud du Massif central une région distincte du Nord par la langue, le droit, les intérêts, mais point assez liée en toutes ses parties pour constituer une nation. Des seigneurs y dominent souverainement, reconnaissant à peine la suzeraineté des rois Carolingiens et des premiers Capétiens. Quand ceux-ci y pénètrent après la croisade, ils prennent la place des seigneurs indigènes, respectant les lois et les conditions sociales, mais cependant y apportant l'idée nouvelle d'une autorité supérieure prête au besoin à diriger, même à réduire les puissances locales. (Introduction, 1-12.)

Si les coutumes particulières ont survécu à la croisade, les seigneuries en ont été bouleversées. Le roi a gagné un grand domaine ; puis, par confiscations, échanges, pariages, bastides, il a pénétré dans les terres des vassaux, dont il ruinait peu à peu la juridiction. Ces seigneuries étaient d'étendue inégale, faites d'une ville et de sa banlieue, ou d'un large territoire sur lequel s'élevaient, autour d'un fort, de nombreux groupes de maisons protégés par une enceinte. Dans la ville, des clercs, des chevaliers, des bourgeois ; dans les petites agglomérations ou au pied des murailles, des gens de métier et des paysans, autrefois serfs, mais bientôt libres et liés au seigneur par un contrat emphytéotique. En Agenais, il n'y a plus de tenure

servile au xve siècle. — Le seigneur, directement ou par son bayle, gouverne et appelle à son conseil les bourgeois, les chevaliers et les clercs, qui étant vassaux, lui doivent service de cour. — De cette cour viennent les *consuls*. D'abord conseillers du seigneur, ils deviennent peu à peu les défenseurs de la communauté ; et sans jamais obtenir une entière autonomie, dans beaucoup de communautés, ils finissent par absorber presque toute la puissance administrative, législative, militaire, financière et judiciaire. Dans l'Ouest, à Agen notamment, on en appelle à eux des jugements de la cour seigneuriale : ici, quand viennent les guerres anglaises, les communautés sont près de l'indépendance. — Le roi, sans avoir une politique bien précise, les appuie généralement, quoiqu'il ne leur permette pas de s'etendre aux dépens des communautés voisines. Il y gagne de ruiner l'autorité seigneuriale et de devenir en beaucoup de cas le suzerain direct des villes. Mais à ces tiraillements celles-ci ont perdu de grands lambeaux de territoire sur lesquels, par le secours d'un co-seigneur, voire du roi, se sont groupées de petites communes (villages, villettes, villules). — Les nobles qui faisaient partie de la ville n'en veulent plus supporter les charges ; ils prétendent s'en tenir à leurs devoirs militaires envers le roi. Alors, dans les villes, commencent les luttes de classes : lutte de la bourgeoisie contre les nobles qu'elle s'efforce de soumettre aux impôts et qu'elle écarte du pouvoir, contre le menu peuple qu'elle opprime. Et c'est pourtant cette classe qui l'emporte, qui gouverne ; c'est elle qui représente le Tiers-Etat. Sans cesse achetant, usurpant les biens et les droits, elle a effacé plus ou moins la suzeraineté des seigneurs ecclésiastiques et laïques. Ses progrès ne furent pas aussi rapides partout : ainsi en Agenais, où la guerre avait permis aux seigneurs de rétablir leurs affaires. Mais, en 1484, le Tiers Ordre de Languedoc pouvait se déclarer « nuement et sans moyen sujet du roi et non à autre ».

De tout ceci se dégagent deux idées essentielles, très originales, dont la démonstration illustrée de preuves nombreuses, accuse un infatigable labeur et une critique très déliée.

1° Le consulat est né de la seigneurie ; il s'est d'abord développé dans la région occidentale, plus tard et moins vigoureusement dans celle de l'Est plus pauvre ; il n'est pas, en général, le produit d'une rébellion, encore moins la copie d'une institution italienne ; 2° Si les communes méridionales ne sont pas devenues de petits Etats, de vraies républiques rivales ou ennemies, si elles n'ont atteint qu'une autonomie précaire, imparfaite, c'est que l'autorité des rois, qui pe-

sait sur elles, les a empêchées de se développer librement, de s'agrandir les unes aux dépens des autres, et aussi de pousser à bout leurs révolutions intestines. (I. Partie : 13-194).

II

Les consuls viennent de la cour du seigneur. Les Etats se rattachent par leurs origines à la cour du comté, de la vicomté ou de la sénéchaussée. A cette cour, au XIIIe siècle, le sénéchal du comte, par exemple en Bigorre, en Agenais, celui du roi dans chacune des sénéchaussées royales convoquaient pour leur demander conseil les ecclésiastiques, les nobles, les gens des communes. Quand le roi voulut obtenir des subsides de ses vassaux, après avoir consulté chacun d'eux séparément, selon la règle féodale, il en vint bien vite à les réunir en une assemblée qui n'était pas l'ancienne cour, mais qui gardait beaucoup de traits de ressemblance avec elle. Les gens des trois classes sont désormais liés par des intérêts communs : le conseil des trois Etats apparait. — Les sénéchaussées méridionales ont été d'abord convoquées soit isolément et chacune à part, soit en Etats Généraux avec les autres sénéchaussées et bailliages de France. Mais en 1318 et 1346, elles se rencontrent ensemble à Toulouse, et les deux Assemblées ne sont qu'un dédoublement des Etats de tout le royaume. Or, ce dédoublement est devenu une nécessité, une règle depuis 1356, après que les guerres anglaises ont isolé le Midi en le séparant du Nord. Alors se constituent les *Etats du Pays de Languedoc*. Malheureusement le traité de Brétigny a réduit ce pays aux trois sénéchaussées de Beaucaire, de Carcassonne, de Toulouse. Quand viendra la paix, les autres sénéchaussées garderont leur Conseil des trois Etats, mais sans se réunir aux trois principales. Ainsi s'explique l'insuffisance politique des Etats généraux de Languedoc.

Il est arrivé, et la remarque est d'importance, que les nobles, tenus seulement au service d'ost, n'allant aux assemblées que pour autoriser la perception de l'impôt sur leurs sujets, s'en sont désintéressés. Bientôt,seuls ou presque seuls,y vont les représentants des communes. De ces consultations fréquentes résulte le sentiment d'un intérêt général, d'une solidarité entre les communautés des trois grandes sénéchaussées. Peu à peu, à la suite de tentatives minutieusement relevées et clairement classées dans le livre, elles obtiennent le droit de consentir les impôts, et les Etats deviennent

annuels comme les impôts eux-mêmes. Ils se sont toujours ressentis de leur origine féodale : rien dans le choix de leurs membres, dans la tenue de leurs assemblées qui rappelât nos institutions démocratiques; mais ce sont leurs efforts sans cesse renouvelés qui ont créé, défendu, sauvegardé le pays et ses privilèges.

Ces privilèges avaient leur racine dans ceux des communes, en particulier dans le droit fondamental auquel elles prétendaient de ne pouvoir être imposées que de leur gré Les doléances et conditions dont elles entouraient toute concession de subsides leur ont permis de former peu à peu, à leur profit, un corps de libertés dont la plupart se rapportaient au sujet même de la convocation des assemblées, à des questions financières, principalement à l'octroi. Les Etats visent à lever l'impôt, à le répartir, à en fixer la nature ; sur tous ces points ils acquièrent des droits précis, mais le contrôle des dépenses leur a toujours échappé, et le fait est essentiel. De même que la commune méridionale n'est pas devenue une république autonome, les Etats de Languedoc ne sauraient être comparés à un moderne Parlement. Ils avaient certains pouvoirs, dont celui-ci ne jouit point ; en revanche d'autres leur faisaient défaut, et ce sont justement les plus précieux que possède un Parlement véritable.

Les droits qu'ils ont conservés étaient pourtant de grande valeur : ils ont porté d'excellents fruits, entre autres l'institution de l'assiette diocésaine et la *réalité* des tailles. En effet, les Etats répartissant les impôts par diocèses au xve siècle, on voit se former dans chaque diocèse une assemblée appelée *Assiette,* sorte d'Etats au petit pied, dont le rôle est de répartir la taille déjà consentie et de la faire lever par un receveur qu'elle nomme. — Les communes imposaient la taille « à sol et livre », c'est-à-dire selon la valeur des biens, et, pour la plus grande part, sur les biens immeubles qu'elles cadastraient dûment. Tous ceux qu'elles avaient une fois encadastrés, quel que fût le propriétaire, elles ont continué de les imposer à titre de « ruraux » ou « roturiers ». Toute leur puissance, toute celle des Etats s'est employée avec succès à réduire la proportion des biens qui échappaient à la taille. Quelque impôt que l'on considère, équivalent ou droits sur la vente des subsistances, gabelle, droits forains, etc., il n'en est pas un sur lequel les Etats n'aient eu quelque prise, qu'ils n'aient rendu plus supportable. Mais là se bornait leur rôle. Ils s'appliquaient uniquement à défendre les intérêts matériels du pays. Ils n'eurent jamais de grandes visées politiques ; ils se désintéressaient aisément du sort des autres parties du royaume. Cette oligar-

chie bourgeoise vivait dans un isolement relatif. Les rois la trouvant docile et « bonne payeuse » songèrent d'abord à la ménager plutôt que de la soumettre à la condition des habitants de la Languedoïl.

Ainsi est éclaircie la formation, ignorée ou très vaguement connue jusqu'ici, des Etats de Languedoc. On voit comment, sous l'impulsion des rois, se sont groupées les sénéchaussées, comment elles ont réalisé une unité nouvelle appelée « pays ». Ce n'est pas un mince mérite, que d'avoir suivi ou retrouvé dans des documents souvent contradictoires le fil embrouillé et parfois rompu du progrès des institutions. (IIe Partie, 195-325).

III

M. Dognon étudie ensuite l'administration royale : sujet d'autant plus intéressant que les institutions administratives en Languedoc expliquent pour une part les institutions politiques. On ne savait point ou l'on savait mal, que le Midi, durant plus d'un siècle, celui des guerres anglaises, a été comme séparé du Nord pour l'administration ; que sept sénéchaussées au moins ont été placées presque constamment sous l'autorité d'un seul gouverneur, véritable vice-roi. Saint Louis, Philippe III, Philippe IV eurent dans le Midi à peu près les mêmes agents que dans la France proprement dite, des sénéchaux entourés chacun d'une cour présidiale, des viguiers, des baillis, etc. Ce sont là des points relativement connus. Ils essayaient de tenir ces agents en bride au moyen d'enquêteurs ou réformateurs envoyés dans le Midi en mission temporaire : usage qui dégénéra promptement en un expédient financier, combiné de telle façon qu'administrateurs et surtout administrés fussent dépouillés au profit du fisc. Tels sont les premiers organes administratifs. A ceux-là d'autres plus importants sont venus se superposer : gouverneurs et Cours souveraines, représentant en permanence et sur place dans le Midi le roi, qui presque jamais ne pouvait s'y rendre.

Le « lieutenant général » était d'abord un chef militaire, nommé temporairement en vue d'une guerre. Quand la guerre fut perpétuelle, son autorité s'affermit, s'accrut, se changea en omnipotence. Ce sont les princes du sang, fils, frères, oncles des rois qui remplissent cette charge, rendant la justice, gouvernant leur vaste ressort « en vertu des pleins pouvoirs à eux attribués », convoquant les Etats, obtenant d'eux des subsides. Les ducs d'Anjou, de Berry, le

comte de Foix sont presque des souverains, et très despotiques. Ce dernier peut braver le roi.

Ils ont tiré le meilleur de leur puissance des finances du pays, qu'ils maniaient à leur guise, dont ils employaient la plus grande part. Leur gouvernement, dès le milieu du XIVe siècle, avait reçu une organisation financière spéciale, distincte de celle de France : une administration des subsides, instituée par les Etats, une administration des aides, celle-ci purement royale. Le gouverneur, en préposant à la perception et au maniement des tailles les fonctionnaires des aides s'est assuré la disposition des unes comme des autres. A la fin de sa lieutenance, par son receveur général, ses généraux des finances et ses généraux des aides, le duc de Berry tient toutes les branches des revenus en Languedoc et Guyenne.

Ce gouvernement, si la guerre de Cent ans s'était prolongée, ou si Charles VII était resté le « roi de Bourges », serait devenu sans doute, aux mains des lieutenants généraux, une sorte d'apanage, d'Etat vassal, rattaché à la couronne par le plus faible lien. Mais le roi, vainqueur des Anglais, remis en possession de sa capitale, a eu vite fait de briser une organisation dangereuse pour l'unité du royaume. La Praguerie réprimée (1440), il s'empare des finances de Languedoc,et il en remet en la gestion aux généraux des finances de « Languedoïl et Languedoc » siègeant à Paris. C'est lui-même qui convoque les Etats ; il les fait tenir par des commissaires spécialement délégués; leurs doléances lui sont portées. Ainsi commença, aux dépens du gouverneur, la centralisation administrative.

En même temps sur place, dans le pays, le pouvoir, au lieu de rester concentré entre ses mains, était partagé entre plusieurs institutions rivales. Charles VII, en 1443-44, installe définitivement à Toulouse une Cour de Parlement. Louis XI restaurera à Montpellier une Cour des aides (1467-78) ; François Ier y mettra la Chambre des Comptes (1523). En un mot le roi a divisé pour régner. Et cependant ces grands corps, le Parlement surtout, bientôt enracinés dans la contrée où ils devaient représenter l'autorité souveraine, ont fait obstacle à l'action directe du pouvoir central. En ce sens, ils furent l'une des forces qui tendaient à conserver au pays son individualité.

Il y a eu dans l'histoire un moment,une trentaine d'années, où une sorte d'équilibre s'est établi, où les pouvoirs locaux, gouverneur et Cours souveraines, divisés entre eux, tenaient encore en balance l'autorité du Conseil du Roi. C'est la période qui correspond aux règnes de Charles VIII et de Louis XII, celle où les Etats, les assiet-

tes, où le pays en général a joui de la plus large liberté. Ses conquêtes alors s'affermissent, sa prospérité augmente. Mais l'équilibre est bientôt rompu. Avec François Ier le Conseil d'Etat l'emporte, et l'on entre dans une époque, où les institutions administratives propres au pays et ses institutions politiques, sous l'action prépondérante du pouvoir central, vont dépérir également (III. 327-395).

IV

D'ailleurs ce pays est-il encore une moitié du royaume, Languedoc faisant pendant à Languedoïl? Nullement: il a perdu le rang qu'il tenait jadis. Depuis 1466, il est réduit aux trois grandes sénéchaussées, non seulement en qualité de pays d'Etats (on a vu qu'à ce titre la décadence remonte pour lui à l'an 1360), mais comme circonscription administrative: généralité et gouvernement. Un peu plus tard, il perdra la rive gauche de la Garonne. Autour de lui, pendant qu'il décroît, le royaume s'élargit. Enveloppé de territoires de conquête, la Guyenne, la Provence, etc., il devient une province, assez semblable à plusieurs autres, capable pourtant, grâce à ses vieilles institutions, aimées des habitants et reconnues par les rois, d'opposer une réelle résistance à la centralisation.

Les progrès du pouvoir central, ralentis sous Charles VIII et Louis XII, ont été accélérés sous François Ier, « le roi niveleur. » Toute l'ancienne administration est alors désorganisée, principalement par suite de la vénalité des charges. Le Parlement devient un corps à prétentions étroites, qui perd son prestige auprès des plaideurs et la confiance des Etats eux-mêmes. Le Conseil du roi profite de ce discrédit pour attirer à lui les affaires, et les Etats ont bientôt des représentants auprès du Conseil. Le gouverneur, qui réside presque toujours hors de son gouvernement, qui est sujet aux disgrâces et privé d'initiative, se voit réduit au rôle de protecteur du pays, plus ou moins écouté du roi. Enfin les finances, sous les Valois-Angoulême, sont soumises entièrement à la direction et au contrôle du Conseil d'Etat. Et dans les généralités de Toulouse et de Montpellier entre lesquelles se partage le pays, le roi, en 1552, établit de nouveaux agents, les Trésoriers-généraux, instruments du Conseil auquel ils font des rapports après enquêtes, dont ils exécutent les ordres, sans pouvoir les examiner.

Centralisé désormais, le gouvernement royal s'est donné d'autres auxiliaires dont il ne pouvait se passer, à savoir des inspecteurs vé-

ritables, les commissaires départis chargés de faire dans les généralités des tournées régulières, annuelles. Ainsi dans cette constitution administrative, qui longtemps avait tenu le pays à part du reste du royaume, de larges brèches s'ouvraient, par lesquelles devait aussi être atteinte et ruinée profondément sa constitution politique. (IV. 397-457).

V

Depuis le règne de Charles VI on restreint les privilèges des communes. Sous prétexte d'étouffer des révoltes que les exigences des gouverneurs ont suscitées, on les accable d'amendes ; on dirige les élections des consuls ; puis ce sont les Cours souveraines qui, par intérêt apparent à l'égard de la classe inférieure, font peser sur les consuls une telle oppression que les candidats aux fonctions municipales se font de plus en plus rares. Les rois, toujours besoigneux, restreignent l'autonomie financière des communautés ; sous prétexte de protéger le contribuable, ils contrôlent et limitent leurs dépenses, interviennent dans les plus menus détails de la gestion consulaire. Ainsi dans les communes s'éteint le goût des affaires, le patriotisme local, l'esprit de solidarité des habitants.

Les assemblées d'Etats,il est vrai moins dépendantes,sont insensiblement, bon gré, mal gré, amenées à voter tout ce que demande le roi. Elles s'appliquent à éviter des surcharges ; elles supplient (triste signe !) que l'on impose le pays comme les autres provinces, et non davantage ; car les rois qui ne veulent pas laisser se développer les libertés locales, les particularités, les invoquent cependant quand ils y trouvent intérêt. La démonstration de cette vérité est faite par une étude serrée des divers impôts qui étaient en vigueur en Languedoc.

Malgré leurs supplications, les Etats ne peuvent pas empêcher les anticipations de taxes votées, ni la perception des tailles indues, ni celle d'impôts qu'on se réserve de leur faire voter plus tard, ou même qu'ils ne votent point. Impossible aussi d'arrêter la création des offices, ni d'obtenir l'assurance que l'on n'en créera plus, ni de soustraire aux emprunts forcés, qui pèsent particulièrement sur les riches, ceux de qui le roi ne veut pas que l'argent « soit oisif et ne rende aucun profit ». Impossible enfin d'empêcher le roi de lever sur les nobles et sur les roturiers propriétaires de fiefs nobles le « ban et arrière-ban, » sur le clergé des décimes, sur les villes closes une subvention spéciale. Ces charges momentanées et accidentelles d'abord appelées *deniers extraordinaires et casuels*, deviennent des

revenus assurés,échappant au consentement des Etats,et sont perçus par des receveurs royaux. (1557).

En outre, il faut subvenir à l'entretien des garnisons et aux passages des troupes. Au premier besoin on pourvoit par l'établissement du taillon, charge régulière qui remplace une charge accidentelle payée en nature; au deuxième,en imposant par diocèses le service des étapes. Et comme si la « substance du pays » était inépuisable, il faut approvisionner et les forteresses et les armées qui défendent les pays voisins. Toutes ces charges extraordinaires égalaient ou surpassaient les régulières; elles échappaient aux Etats.

Il leur restait cependant le pouvoir de délibérer sur l'état du pays, de voter les dépenses nécessaires à leur propre fonctionnement (indemnités aux députés, cadeaux au gouverneur et à tous ceux qui intercédaient en faveur du pays auprès du roi), d'ordonner des travaux publics. Ils eurent un budget, et de même chaque assiette diocésaine. Mais ils ne pouvaient échapper à leur destinée qui était de se réduire à une grande municipalité. Le roi, en effet, toujours dans des intentions « pitoyables », contrôle leurs dépenses, les limite, les annule, mais sans empêcher pourtant qu'ils n'en votent quelques-unes. Les Etats protestent; jamais lassés, ils « crient », et le roi souvent les écoute, entend leurs doléances, exauce leurs vœux. Il peut arriver que l'autorité royale s'adoucisse, se détende, mais sans cesse elle s'insinue, dénouant les solidarités, séparant les individus, dispersant les résistances. Des villes, des sénéchaussées demandent à se séparer et beaucoup de gens se plaignent que ces libres institutions, Etats, assiettes, auxquelles on tenait tant autrefois, ne soient que « despens et surcharge au populaire ». (V. 470-583).

Par cette trop longue analyse on aura pu se rendre compte de l'étendue et de l'importance du travail de M. Dognon. Il a exploré dans tous les détails les institutions méridionales. Il faut voir dans son livre avec quelle richesse de faits ingénieusement groupés est expliqué le récalcitrant assoupissement de la vie provinciale sous la volonté par moments détendue, mais jamais lassée des rois. L'ouvrage est bien digne de prendre place à côté des récents et savants manuels qui ont éclairé la marche des institutions de notre France. Comme il est, en outre, écrit sans raideur, que l'ordonnance en est singulièrement déliée, il peut offrir un précieux secours à ceux qui, attristés de notre excessive centralisation, cherchent les moyens de ressusciter la vie provinciale.

B. PAUMÈS.



Inventaire sommaire des Registres de la Jurade de Bordeaux, 1520-1783, publié et annoté par Dast Le Vacher de Boisville, secrétaire général de la Société des Archives Historiques de la Gironde. — Tome premier, (in-4°, Bordeaux, Imprimerie Gounouilhou 1896.)

Parmi les nombreuses vicissitudes auxquelles sont exposées les archives, il n'en est pas qui aient été épargnées aux Archives Municipales de Bordeaux. Dommages de guerre, discordes civiles, mesures gouvernementales, révolutions y avaient, à travers les siècles, porté déjà de cruelles atteintes, lorsqu'en 1862 l'incendie parut anéantir un dépôt qui, malgré ses amoindrissements antérieurs, contenait encore de notables richesses.

Tout semblait perdu quand, peu à peu, des décombres fouillés sortirent de nombreuses pièces aux bords calcinés dont les feuillets, patiemment réunis, formèrent des dossiers. On revit, roussis par le feu, intacts dans leur masse, des registres que l'on croyait à jamais disparus. Bref, pour considérable que fût le malheur, il n'était pas complet. Mais on voulut éviter qu'au cas d'un nouvel incendie il ne devînt absolument irréparable, et la ville de Bordeaux, avec l'aide d'une commission de publication compétemment choisie, s'empressa de faire paraître une série d'importants volumes qui assureront la mémoire de certaines de ses institutions et d'une partie de son histoire.

La publication de l'*Inventaire des Registres de la Jurade* dont nous signalons ici le début est la continuation de cette série. Elle en sera certainement l'ouvrage le plus considérable puisque, celui-ci étant établi d'après un plan alphabétique, la lettre A remplit à elle seule les 700 pagee du tome premier.

L'importance de cet Inventaire est extrême tant pour Bordeaux que pour la Guyenne. En effet, dressé par ordre du Roi au milieu du XVIIIe siècle, par divers travailleurs dont le plus dévoué fut François-Joachim Allien et le plus connu l'abbé Beaurein, auquel à tort on l'a totalement attribué, ce travail, qui dura plus de trente années,

contient non seulement l'analyse des Jurades, mais encore des extraits ou des copies des pièces qu'en toute occasion les Jurats eurent à produire. Il renferme donc la substance des Archives ravagées par l'incendie de 1862. Néanmoins 'malgré le nombre et la variété de ses indications il demeurait inutile. Etabli jadis sans direction, sans méthode fixe, il offrait parfois des lacunes, plus souvent, sous d'inexactes rubriques, de littérales répétitions. De plus, non seulement les milliers de fiches qui le composaient n'avaient jamais été l'objet d'un classement complet, mais, avec le temps, l'ordre primitif, pour insuffisant qu'il fût, avait été entièrement bouleversé.

Il y avait donc là une tâche longue, minutieuse et difficile pour un éditeur. Elle n'a pas fait reculer M. Dast de Boisville qui, après s'être mis d'accord sur les grandes lignes avec la commission de publication des Archives Municipales, n'a pas hésité à entreprendre sans aide,avec ses seules forces, un travail énorme devant comprendre vingt, vingt-cinq, peut-être trente volumes comme celui qu'il nous donne aujourd'hui.

La méthode adoptée par M. Dast de Boisville est telle que l'exigeait une œuvre de cette nature et peut se résumer d'un mot : la clarté. Un ordre alphabétique absolu, la reconstitution en un seul corps des documents fractionnés, la suppression des doubles emplois, la rectification des noms altérés, l'indication sobre des sources qui corroborent ou éclairent le texte, permettent actuellement des recherches sûres et faciles dans la première partie de cette véritable mine.

On comprend quel est son intérêt pour toutes les villes en rapport avec Bordeaux. Ainsi, par exemple, au mot *Agen* nous relevons des déclarations royales du XVII[e] siècle exemptant, en vertu de leurs privilèges, les bourgeois de cette cité de tout droit de franc-fief. Au mot *approvisionnement* sont consignées des ordonnances des XVI[e] et XVII[e] siècles prescrivant dans l'Agenais soit des achats de céréales pour les armées en campagne, soit des mesures de nature à parer aux famines. Au mot *archevêque* nous apprenons, par une relation saisissante du fameux épisode où Mgr de Sourdis est publiquement frappé par d'Epernon, que l'Evêque d'Agen assistait à la scène, etc.

M. Dast de Boisville termine son beau volume par deux index scrupuleusement établis : l'un chronologique, allant de 1027 à 1782, l'autre alphabétique. Les deux réunis n'occupent pas moins de 134 pages en deux colonnes de petit texte.

C'est là une preuve de plus de l'importance d'un travail pour le·

quel le jeune et sympathique secrétaire général des Archives Historiques était si bien préparé et dont il peut à bon droit se montrer fier.

Francisque HABASQUE.

* * *

La Société bordelaise sous Louis XV et le salon de Madame Duplessy, par A. Grellet-Dumazeau. — (In 8°, Bordeaux, Feret et fils ; Paris, Libraires Associés, 1897.)

L'étude de la Société et des Salons de Paris dans leurs transformations successives a été, est et sera un des sujets préférés des écrivains. En effet les documents abondent, la matière est intéressante en soi et le cadre à souhait pour y faire évoluer les personnalités sur lesquelles on veut lancer une anecdote ou un paradoxe. Avec un lot assorti de mousquetaires, de rimailleurs et d'amoureuses un succès facile est presqu'assuré, surtout auprès d'un certain public de province, avide de savoir comment, de siècle en siècle a rayonné la Ville-lumière.

Toute autre est l'entreprise quand il s'agit d'étudier la Société provinciale. Les sources sont à découvrir, le décor à reconstituer ; les personnages ne se trouvent pas tout coulés dans un type conventionnel et, de plus, on se heurte à ce préjugé d'après lequel il ne se serait jamais rien passé qui vaille en dehors d'une capitale, admirable sans doute, mais où l'on doit, à tout prendre, voir moins une cause qu'une résultante.

Les ouvrages qui traitent de la Société en province sont donc forcément rares. Ils ne se font point à coups de notions générales, exigent des recherches approfondies et nécessitent chez l'auteur assez de tempérament pour affronter l'habituelle inertie de l'accueil local. Ce sont là des obstacles. Ils n'ont pas arrêté M. Grellet-Dumazeau qui vient, avec *La Société bordelaise sous Louis XV*, de nous donner un livre remarquable à plus d'un titre et dont le premier mérite est de se mouvoir hors des sentiers battus.

L'entrée en matière est engageante. A la lisière de ce Bordeaux du XVIII[e] siècle qui, tout brillant de jeunesse, brise son corselet du moyen-âge et s'épand en vastes avenues, non loin du Jardin Public,

au lieu même où passe aujourd'hui la rue Duplessy, au fond d'un parc ombreux tout arrosé d'eaux vives, dans un cadre de hautes charmilles, au milieu des parterres en fleurs se dresse un élégant hôtel. Là, avec ses barbets, ses angoras, son poète attitré mi-chapelain mi-factotum, ses deux filles imprégnées de la grâce maternelle, assez instruite pour n'être point futile, assez coquette pour n'être point pédante, vit la jeune veuve du conseiller au Parlement Claude Duplessy, Jeanne-Marie-Françoise de Chazot. Jolie (voyez le portrait en tête du volume), avenante et intelligente, elle attire et retient chez elle tout ce que Bordeaux compte de distingué par la naissance, la fortune et l'esprit.

Il n'est, dans son hôtel, goût délicat qui ne trouve à se satisfaire. A côté d'un cabinet d'histoire naturelle des plus beaux d'Europe on y voit une bibliothèque de l'éclectisme le mieux entendu et une riche collection d'estampes et d'antiques; en même temps que la musique et la peinture on y cultive la poésie et la philosophie, tandis que, dans les salons, trône en maître, dominant et unifiant tout, cet art si français de la conversation auquel ont porté de si rudes atteintes notre besoin d'informations à outrance et l'habitude du style télégraphique.

Aussi est-ce à qui, précieuses, petites maîtresses, grands seigneurs, parlementaires, académiciens, financiers, franchira la grille ouvragée qui enclot l'éden de Mme Duplessy et prendra place à ses soupers. Dans cette foule diaprée, brodée, pailletée, poudrée, qui caquète, marivaude et pense, M. Dumazeau est chez lui, et de chacun il nous donne un crayon précis, délicat et original, mettant bien le personnage à son plan et lui assignant son juste effet dans l'ensemble. Bientôt, du concours de toutes ces personnalités il dégagera les courants d'idées dont l'influence, vers la fin du siècle, va transformer profondément la Société et amener des luttes qui ne seront à Bordeaux ni des moins émouvantes, ni des moins âpres.

Nous voudrions suivre pas à pas M. Dumazeau dans cette revue des familiers de Mme Duplessy : on y prendrait intérêt. Mais il est de ceux qu'il n'est guère loisible de résumer ; dans son livre chaque phrase porte. Il faudrait citer et, malheureusement pour le lecteur, notre cadre nous l'interdit. Nous ne pouvons cependant, puisqu'ils tiennent à l'Agenais, omettre de nommer ici deux de ces étrangers de distinction pour qui le salon de la charmante veuve était, dans leurs séjours passagers à Bordeaux, un pélerinage obligé. L'un est Philippe Venuti, abbé de Clairac, archéologue, littérateur et poète,

unique pour organiser une fête galante ; l'autre est la vive et fringante duchesse d'Aiguillon qui, parfois. égaya l'assistance aux dépens des notables d'Agen, hostiles aux prétentions dominatrices de sa maison et dont elle ne se priva pas de chansonner le cercle noir :

« Présidial, sénéchal, prêtres, moines,
Voire un chapitre ou deux de gros chanoines. »

Mais, s'il nous faut négliger les comparses quelqu'attrayants qu'ils soient, nous ne tardons pas à être saisis par une figure de haute envergure, tenant aussi à l'Agenais par ses origines : le président de Montesquieu. Avec l'intendant de Tourny et le maréchal de Richelieu, l'illustre écrivain forme une trilogie qui occupe dans l'ouvrage de M. Dumazeau une place absolument prépondérante.

L'étude successive qu'il fait de ces trois hommes dont chacun, à des points de vue bien différents, fut, à tour de rôle, la grande personnalité de Bordeaux, divise de fait comme en trois parties les vingt chapitres du volume.

Avec Montesquieu nous assistons au développement du mouvement intellectuel bordelais au XVIIIe siècle ; avec Tourny, à l'épanouissement matériel de la ville ; avec Richelieu, à la lutte du Parlement de Guyenne contre le pouvoir, un des prodrômes de la Révolution.

Plus que jamais, en rencontrant sous sa plume de telles individualités, M. Dumazeau s'est gardé des lieux communs et des idées toutes faites. Il n'a rien épargné pour remonter au document authentique ; il a minutieusement fouillé les sources ; des moindres actes il a sondé le mobile et, après s'être fait une opinion à lui, sans s'inquiéter du convenu, il l'a dite.

Seulement, tandis qu'en Tourny et en Richelieu c'est surtout l'homme public qu'il a en vue, dans Montesquieu ce qui l'a tenté c'est le côté intime. Il nous montre le provincial. heureux d'oublier son génie et de se retremper dans sa chère Guyenne des déboires de Paris. Secrètement endolori par les luttes soutenues pour entrer à l'Académie française, énervé par l'opposition latente des philosophes, par la jalousie des beaux esprits, froissé des petites concessions de doctrine imposées par le pouvoir, le président tantôt reprend haleine à la Brède « orné des dehors charmants dont il a pris l'idée en Angleterre », tantôt s'épanouit au milieu de ses vieux amis, les Jean-Jacques Bel, les Barbot, dans le salon de Mme Duplessy Là, du moins, il peut s'épancher à cœur ouvert et, il faut bien le dire, gasconner tout à son aise sans que personne ait l'idée d'en sourire. Et le croquis

est vraiment typique, en sa simplicité, de l'excellent grand homme, le col relevé de crainte du serein, coiffé de son chapeau de castor, tenant d'une main sa lanterne, de l'autre son « ombrelle pour la pluie» et se sauvant, surpris par l'heure (neuf heures !) pour rentrer à travers les ruelles du quartier Saint-Seurin chez son frère le doyen qui lui donne l'hospitalité, et qui va le gronder !

Mais la première moitié du règne de Louis XV est finie ; le Bien-Aimé est devenu le Bien-Haï ; les jours heureux de la Guyenne sont à leur terme. « Deux hommes, restés légendaires à des titres différents, M. de Tourny et le maréchal de Richelieu vont la bouleverser de fond en comble. Sous l'action exercée par eux la Société bordelaise, de pacifique et recueillie qu'elle était, devient irritable, frondeuse, militante et part en guerre contre le pouvoir en la personne de ses représentants »

Le premier des deux, Urbain Aubert de Tourny, issu d'une famille de traitants, « passionné sous des dehors doucereux », demeuré le plus célèbre des intendants de Bordeaux, a eu cette singulière fortune posthume de devenir, au bout d'un siècle, l'idole des Bordelais après en avoir été, qu'on nous pardonne l'expression, la bête noire de son vivant. Il possède une statue dans le Bordeaux moderne qui ne rêve que de lui en ériger une plus belle, et le Bordeaux de son temps le regardait comme un fléau. Nos contemporains sont heureux, en effet, de se mouvoir et de respirer au large dans les belles voies qu'il traça ; les siens, bon gré, mal gré, eurent à les payer. On comprend la différence de point de vue. On la comprend mieux encore quand on le voit, dans les pages de M. Dumazeau, administrateur autoritaire en luttes incessantes avec l'Académie, la Jurade, le Parlement, soutenant ses querelles avec une ténacité obstinée, la quelle parfois, vis-à-vis du pouvoir, dans le secret de la correspondance, n'était pas exclusive de certains tempéraments. Mais si M. de Tourny fut, pour ses administrés, le type de l'intendant à poigne, s'il bénéficia de cette chance de trouver préparés par ses prédécesseurs des travaux grandioses qu'il sut mener à bien, il n'en reste pas moins à son actif qu'il fut honnête, probe et d'une capacité hors ligne. Sans en faire un demi-dieu, la part certes est encore assez belle, même pour justifier une statue.

Du maréchal de Richelieu on n'en pourrait pas dire autant. Quand il vint à Bordeaux d'où son premier soin fut de faire rappeler Tourny qui y tenait trop de place, ses temps héroïques étaient passés et les lauriers de Minorque étaient loins. Celui que naguère Vol-

taire appelait *mon héros* tournait à *la vieille poupée*, mais vieille poupée quinteuse, méfiante et policière. Flétri, ridé, maquillé, ayant néanmoins conservé le prestige de ses grandes manières, le maréchal venait gouverner la Guyenne, hanté de ces idées de restauration néo-féodale qui, à la tombée du siècle, germèrent un instant dans les hautes sphères et contre lesquelles, en la personne du duc d'Aiguillon. luttèrent si énergiquement les corps judiciaires et municipaux de l'Agenais et du Condomois. Pour Richelieu, sa situation de fait de vice-roi d'Aquitaine, lui donnait comme l'illusion d'en être le souverain. Il en copiait les allures : musique précédant son cortège, gardes entourant son prie-Dieu, repas d'apparat pris en public. Il voulait des courtisans, était impatient de toute critique et exigeait l'adulation même dans ces questions de mœurs où il a laissé une si déplorable réputation. Tenant ses gouvernés d'essence inférieure, il était despote jusqu'au théâtre, son domaine d'élection. On y devait, à tout rompre, applaudir sa maîtresse et tel qui la chansonna goûta du fort du Hâ ; souvent il y malmena les Jurats au point de soulever l'indignation du Maire, le vicomte de Noé, qu'il poursuivit de sa haine et qui dut s'exiler.

Aussi l'impression pénible laissée par ce personnage serait-elle sans mélange si, par un singulier exemple de la loi des contrastes, il n'avait eu auprès de lui dans sa fille, la toute jeune comtesse d'Egmont. le type le plus charmant de beauté, de grâce et de vertu. Exquise, qu'elle se laissât aller aux purs et mélancoliques souvenirs d'un premier amour contrarié, qu'elle défilât pimpante, en uniforme rouge, à la tête de la compagnie qu'elle avait levée pour faire la guerre à l'Anglais, ou qu'elle dansât sous l'orme des Chartrons en habit de bergère, Mme d'Egmont fit, longtemps, beaucoup pardonner à son père par la Société bordelaise. Mais, un jour. l'Egérie disparut. l'horizon politique se rembrunit et le maréchal, obsédé par le poids de l'opinion publique, se trouva seul en face du Parlement.

Cette compagnie, considérable par le nombre, la situation personnelle et les alliances de ses membres, était la tête, le cœur, l'histoire même de Bordeaux. A l'encontre d'un *cliché* que l'on regrette de rencontrer encore dans des ouvrages de valeur et dont M. Dumazeau fait justice, pièces et chiffres en main, elle ne devait, pas plus d'ailleurs que les autres parlements, rien de sa richesse à ses fonctions.

Ses membres, presque tous issus du négoce, n'avaient eu la possibilité d'entrer en charge qu'à l'aide d'une fortune acquise et cette fortune, facilement soutenue par des mariages, était absolument indé-

pendante de l'exercice d'offices maigrement rétribués, les fameuses épices comprises. Mais si ces offices n'étaient pas lucratifs, ils donnaient, à raison de l'étendue de leurs attributions, une très grande importance à leurs titulaires. De plus l'hérédité des charges, la communauté des traditions, l'unité des habitudes professionnelles avaient fait de ceux-ci un corps solidaire et compact, profondément imbu de sentiments d'indépendance qui lui donnèrent la force nécessaire pour soutenir contre l'absolutisme la cause des vieilles libertés françaises.

On comprend qu'un tel corps ne put qu'être hostile à Richelieu. Depuis plusieurs années, par la force des choses, il s'était nettement posé en adversaire du gouverneur, combattant ses actes d'arbitraire et poursuivant les malversations de ses familiers, lorsqu'éclatèrent les fameuses luttes de Louis XV contre les parlements. Excédée d'impôts, rendue de misère, la France demandait à respirer et parlait de ses antiques franchises. Energiquement les grandes compagnies judiciaires s'étaient fait les organes de ces doléances; ne voyant plus de ressource que dans un coup de force, Meaupou résolut de les disoudre, Déjà le Parlement de Paris était frappé. Celui de Bordeaux ne songea pas à courber la tête. Des remontrances longuement méditées, et dont le retentissement fut énorme, protestèrent contre les agissements du chancelier, revendiquèrent les droits de la nation et réclamèrent la convocation des Etats-Généraux.

La réponse ne se fit pas attendre. Le 3 septembre 1771, Richelieu recevait à son pavillon de Fronsac les lettres patentes de dissolution et, ventre à terre, il courait mettre hors du Palais de l'Ombrière ces magistrats qui osaient affecter de s'écarter de l'hotel du gouvernement dont il avait fait un lieu suspect.

Il faut lire dans le texte de M. Dumazeau le récit de ces événements. Ici l'horizon du livre s'élargit singulièrement. Il ne s'agit plus, comme le dit modestement l'auteur dans sa préface, d'une étude contributive à l'histoire de Bordeaux au XVIII[e] siècle ; nous avons sous les yeux, avec toute l'intensité de la vie, un des chapitres les plus émouvants de nos annales, chapitre définitivement écrit par un penseur mûr, impartial et sagace.

Le Parlement dissous, Richelieu veut reconstituer dans la capitale de la Guyenne une de ces compagnies que l'on a appelées les parlements Maupeou. Menaces, séductions, promesses, il emploie tous les moyens pour y faire entrer les anciens magistrats. Soutenus, encouragés par leurs femmes, ces mondaines raffinées devenues des héroïnes, ceux-ci refusent de contribuer à former un corps qu'ils

considèrent comme entaché d'illégalité. Frappés de lettres de cachet, soixante-cinq d'entr'eux sont jetés dans des carrosses et, sans délai, dispersés en exil loin de leurs intérêts, de leurs amis, de leurs parents. Exilées aussi ces femmes qui ont bravé Richelieu. On va, pendant des années, subir les oisives tristesses de l'internement dans des bourgs lointains, dans des villages sans ressources où, chaque soir, il faudra justifier de sa présence et répondre à l'appel. Beaucoup y perdront la santé, plusieurs la vie. Pourtant, après bien des souffrances, tempérées par des dévouements admirables, Louis XV mort, ceux que Richelieu nommait les *mauvais sujets*, réduits à trente-cinq, rentrent à Bordeaux au milieu d'indescriptibles ovations et reprennent place sur leurs sièges.

Parmi la jeunesse en délire qui accueille par un triomphe les *revenants* du Parlement, figurent déjà, curieuse et incessante trame de l'histoire, quelques uns de ceux qui seront *les Girondins*. Quant au maréchal il a quitté une ville qu'il a tout fait pour désaffectionner du régime qui va bientôt se heurter à la Révolution.

Nous paraissons bien loin de Mme Duplessy. Pas tant. Tous ces évènements elle les a vus se dérouler, tous les acteurs qui y ont pris part elle les a connus. Mais, elle aussi, a eu ses vicissitudes: elle a subi la fortune adverse; son hôtel est devenu le restaurant Bardineau ; ses grand laquais sont partis, mais avec une petite soubrette un petit ménage peut marcher. D'ailleurs quelques vieux amis du bon temps lui apportent toujours les nouvelles dont elle est demeurée friande et, sous ses cheveux que les ans poudrent à frimas, elle est restée vive, accorte et spirituelle. Comme autrefois ses lettres sont la chronique de Bordeaux et c'est dans leurs liasses jaunies que M. Dumazeau a puisé nombre des anecdotes dont ses récits sont émaillés.

De son livre, *La Société bordelaise sous Louis XV*, nous avons la crainte, tant il est nourri, de n'avoir donné qu'une bien incomplète idée. Disons donc d'un mot qu'en sa forme ciselée, sous sa verte allure, avec ses détails piquants, il est profondément sérieux tout en se permettant souvent d'être amusant. M. Dumazeau ose, en effet, ne pas appartenir à la puissante école qui professe, et pour cause, qu'un volume ne pèse qu'à la condition d'être ennuyeux. Chacun à la vérité fait ce qu'il peut; et tout le monde ne peut pas, comme en l'espèce, mener à bien un ouvrage « de substantificque moëlle », écrit, de plus, en joli français, ce qui, par ce temps de *déliquescence* est chose rare..., même à Paris.

FRANCISQUE HABASQUE.

*
* *

Louis Greil. — *Le livre de main des du Pouget* (1522-1598). Cahors, imp. L. Laytou, 1897, in 8° de xv-146 p.

Ce livre de raison a pour auteurs deux avocats de Cahors, Jean du Pouget et son petit-fils, son homonyme. C'est une véritable chronique cadurcienne, car le journal de la famille se réduit à peu de chose. Les notes, relevées année par année, comprennent les trois quarts du xvi[e] siècle.

En temps de paix, ces bons bourgeois se préoccupaient fort du prix des denrées et de l'état des récoltes. Il nous ont ainsi fourni, avec des bulletins météorologiques et des mercuriales, des indications nombreuses pour déterminer le pouvoir de l'argent, pour définir les conditions de vie souvent très dures à une époque où les fléaux tels que la famine et la peste étaient périodiques.

Certains récits sont fort curieux. On voit, en temps de peste, certains désinfecteurs accusés, bien à tort sans doute, par la population affolée de répandre la contagion et condamnés au dernier supplice ; les consuls et les magistrats fuyant la ville. A cette époque, en pareille occurence, il en était souvent de même un peu partout, ce qui explique une défaillance trop reprochée à Montaigne. Le sauve-qui-peut était admis pour tous, y compris ceux dont le devoir aurait dû être de rester à leur poste. Ne fallait-il pas, alors surtout, avoir de l'autorité et de la fermeté afin d'assurer les soins aux malades, la sépulture aux victimes du fléau, afin de châtier les voleurs qui se multipliaient, tant la désertion et la mort leur procuraient de faciles aubaines ?

Il y a de plus dans ce journal ce que nous appellerions aujourd'hui des faits divers, un peu de chronique scandaleuse et bien des traits de mœurs.

Pour la période des guerres de religion, il y a moins de détails que nous le désirerions, et cependant combien de faits à recueillir ! Malgré sa haine des huguenots, le dernier des du Pouget paraît bien véridique.

On est surpris qu'il ne dise rien de l'esclandre extraordinaire de Monluc, se substituant aux juges délégués par le roi et dictant sans longue information ses ordres aux bourreaux (1562). L'auteur des

Commentaires excelle en fait de mise en scène dramatique ; peut-être, en cette occasion, comme en bien d'autres, a-t-il exagéré l'effet de son rôle en paroles et en actes ?

En tous cas, notre auteur relate simplement l'arrivée de Burie et de Monluc et les exécutions qui eurent lieu, une vingtaine de jours après, tout comme si les condamnations eussent été juridiques.

Le récit par ce témoin oculaire de la prise de Cahors, en 1580, est du plus grand intérêt historique. Il réduit à ses justes proportions un événement qui fit grand bruit, passa pour un trait inouï d'audace et contribua plus que tout autre à mettre en vue le roi de Navarre. La vérité est que celui-ci eut beaucoup de traitres pour auxiliaires, les uns l'attendant aux portes, les autres courant la campagne pour empêcher les secours. La résistance organisée dans quelques maisons isolées fut longue, il est vrai, mais relativement faible, faute de groupement, et par conséquent moins dangereuse pour les assaillants que ne l'ont fait supposer les lettres d'Henri et les récits de ses amis ou compagnons d'armes.

M. Louis Greil, qui a découvert le livre de raison des du Pouget, a donc rendu de grands services aux annalistes qui l'utiliseront, à tous ceux qui aiment à lire les vieux textes et qui préfèrent même à Henri IV la simple vérité.

Un petit nombre de passages intéressent directement l'Agenais, entre autres (p. 57) une anecdote qui n'est pas à l'honneur de certain prieur de Sainte-Livrade, et (p. 110) la mention d'une petite entreprise des gens de Tournon sur les campagnes avoisinant Cahors.

G. T.

*
* *

Pierre Meller. — *Les anciennes familles dans la Gironde*. Nouvelle série. Bordeaux, imp. Ve Riffaud, 1896, in-8°, de 103 p.

C'est le dernier volume de cet ouvrage, dont la première série, en deux parties, a été déjà signalée.

Un bon nombre de notices intéressent à divers titres l'Agenais ; citons celles qui sont consacrées aux familles Galz de Malvirade, de Portal, de Gervain, de Carbonnier, de Batz, de La Myre-Mory, de Fontainemarie, de Bourran, Habasque, de Faulong, de Luppé, de

Saint-Exupéry, de Védrines, Jolly de Bonneau, de Lustrac, de Nebout, de Coquet, de La Ville-Monbazon, etc.

M. Meller a commencé et doit poursuivre la publication de généalogies plus complètes d'un certain nombre de familles anciennes du sud-ouest.

G. T.

*
* *

MUNKACSY MIHALY. — *Souvenirs. L'Enfance.* Préface par *Boyer d'Agen.* Paris, Calmann Lévy, 1897, in-8°. Prix 3 fr. 50.

Il y a plus d'un an que notre compatriote M. Boyer s'attache avec passion à étudier et à faire connaître l'œuvre du célèbre peintre hongrois naturalisé parisien.

Dans la *Revue illustrée* du 15 juin 1896, dans *L'Œuvre d'Art* du 20 janvier 1897, il avait abordé l'étude de ses principales toiles. Ces articles sont accompagnés de fort belles reproductions.

Et peu à peu il pénétrait dans l'intimité du maître; la publication du présent livre, dont il a écrit la préface, semble bien due à son initiative. Ces souvenirs d'un orphelin en butte à toutes les misères sont tristes entre tous. Livrés d'hier à la publicité, ils ont aujourd'hui une actualité douloureuse et bien imprévue. Ne vient-on pas d'apprendre que Munkacsy a été interné dans une maison de santé? Enfant, il a été voué à toutes les souffrances — il nous l'apprend lui-même ; — jeune encore, par une révélation soudaine au grand public, il a conquis d'emblée la réputation et la fortune. Puis le cerveau trop surmené a faibli brusquement. La palette est à jamais brisée ; la vieillesse est devenue plus triste que l'enfance.

Melancholia!

G. T.

*
* *

Eloge de de Romas, discours de réception (à l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux), prononcé en séance publique, le 13 décembre 1895, par J. Bergonié, profes-

seur de Physique à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1896, in-4°, 18 p.

M. le docteur Bergonié, originaire de Casseneuil, a publié de nombreux ouvrages sur des sujets de physiologie humaine[1]. Il s'intéresse particulièrement aux recherches qui ont pour objet l'application de l'électricité à la thérapeutique; lui-même est l'auteur de découvertes importantes en matière d'électricité.

Il est donc bien naturel qu'il ait choisi l'éloge de Romas pour sujet de son discours de réception à l'Académie de Bordeaux. Il a pu rappeler que l'initiative et les encouragements de cette Société ont beaucoup contribué aux découvertes faites durant le siècle dernier dans ce domaine étrange, féérique, sans limites vraisemblables des manifestations de l'électricité.

Le souvenir de Romas vient d'être rappelé dans cette revue même. Il nous plait de constater que les titres de priorité du lieutenant au présidial de Nérac sur Franklin sont enfin reconnus et que le nom de Romas revient sur bien des lèvres de savants dans les amphithéâtres de Paris et de Bordeaux. Mais ce n'est pas encore assez: M. le docteur Bergonié proclame que la ville de Nérac doit une statue à l'un des fils qui l'ont le plus honorée.

Nous avons quelques raisons de croire que ces vœux seront prochainement exaucés et ce sera justice.

G. T.

*
* *

Archives historiques de la Gironde, t. XXXI, 1896.

Ce volume, qui vient d'être distribué, contient des documents d'un grand intérêt pour nous. Mentionnons d'abord les *Statuts municipaux* de Caudecoste, publiés par M. Baradat de Lacaze.

La suite des comptes de Montréal, transcrits par M. l'abbé Breuils,

[1] Voir dans la *Bibliographie de l'Agenais*, de Jules Andrieu, t. III, l'énumération des ouvrages de M. le docteur Bergonié, antérieurs à l'année 1891.

si regretté, fournit de précieux éléments pour l'histoire de l'Agenais au xve siècle. Il vaut la peine d'en reproduire le sommaire :

1425. — Prise de possession de la sénéchaussée d'Agenais par le sire de Montpezat.

1429-1430. — Ordonnance du sénéchal d'Agenais interdisant l'exportation du blé et du vin. — Désaccord entre le comte d'Armagnac et le sénéchal d'Agenais touchant la trêve.

1431-1432. — Ordonnance du comte de Foix nommant le sire de Montpezat sénéchal d'Agenais. — Béraudon de Faudoas, lieutenant de Barbazan, sénéchal d'Agenais, adversaire du précédent.— Rivalité entre Montpezat et Barbazan pour la sénéchaussée d'Agenais. — Vivres pour la garnison du Port-Sainte-Marie. — Les Anglais aux environs de Sos et de Montréal. — Trêves. — Accord sur le débat de la sénéchaussée d'Agenais.

1433-1434. — Le sire de Montpezat créé sénéchal d'Agenais. — Prise de Thouars par les Anglais et siège de cette localité par le sire d'Albret. — Le sire de Beauville, lieutenant du sénéchal. — Enquête à Mézin.

1436-1437.— Rivalité de Béraut de Faudoas et d'Odet de Fimarcon pour la sénéchaussée d'Agenais. Le premier est nommé sénéchal. — Etats d'Agenais et projet d'ambassade au roi. — Garnison de Sos. — Décision des Etats d'Agenais sur la venue du roi à Toulouse. — Garnison du Mas-d'Agenais.

1438-1439. — Don de vivres au sire d'Albret, à Rodrigue de Villandrando et à Xaintrailles, venus de France pour combattre les Anglais. — Siège de Tonneins par Xaintrailles. — Villandrando à Mézin. — Béraut de Faudoas-Barbazan, sénéchal d'Agenais. — Villandrando à Vianne. — Les Anglais aux environ de Sos. — Prise de possession de la sénéchaussée par le comte d'Astarac. — La garnison de Bazas à Sos. — Barbazan, de nouveau sénéchal d'Agenais.

Parmi les documents du moyen âge et de l'ancien régime qui remplissent le nouveau volume tranche une pièce curieuse de la période révolutionnaire: l'*Inventaire général du Grand-Théâtre de Bordeaux en l'an III* publié par M. Francisque Habasque.

Cette pièce nous fait remonter un peu au-delà de sa date, en 1780, l'année où fut inauguré l'édifice qui a immortalisé le nom de son architecte Louis.

Ce qu'il avait fallu réunir de matériel pour la mise en scène d'opéras et de comédies souvent renouvelés est prodigieux : les dé-

cors, les meubles, les costumes appropriés à tant de pièces diverses jouées en douze ans ; la bibliothèque même, qui donne une âme à ce pêle-mêle, encombraient littéralement les dépendances du Grand-Théâtre de Bordeaux. Aussi la nomenclature signée par le juge de paix Latour remplit-elle 105 pages.

Nous regrettons que l'application rigoureuse des règles que la Société s'impose pour la mise au jour des textes n'ait pas permis à notre ami et collaborateur de mettre en tête de l'inventaire les onze pages de l'introduction qu'il a composée pour un tirage à part. Nul des côtés instructifs ou piquants de cette revue de partitions, de portants et de défroques ne lui a échappé. Mais, par un scrupule de président et pour le bon exemple, l'éditeur n'a pas voulu joindre ces bonnes pages à l'œuvre toute nue du greffier.

Signalons aussi : une liste complète des membres du Parlement de Bordeaux depuis la fondation de cette cour, en 1462, jusques à sa suppression en 1790, par M. Dast Le Vacher de Boisville ; des séries de planches curieuses de seings manuels d'artisans des XVI[e] et XVII[e] siècles, laborieusement composées par M. Roborel de Climens.

G. T.

*
* *

Archives historiques de la Gascogne, 2[e] série, fasc. 2[e]. *Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les archives du Vatican.* Pontificat de Jean XXII (1316-1334), par l'abbé Louis Guérard. T. I[er], Paris, Champion ; Auch, Cocharaux, 1896, in-8° de LXXX-252 p.

Les archives ecclésiastiques, par leur ancienneté et par leur importance, occupent un des premiers rangs dans les séries de fonds qui servent à écrire l'histoire du royaume et des provinces de France.

Les minutes des actes des papes, ayant été en grande partie conservées, permettent de suppléer à la perte de nombre de bulles que n'ont point su préserver de la destruction les successeurs des destinataires.

On doit à Léon XIII d'avoir rendu accessibles au public les archives du Vatican. De toutes parts on s'est mis à exploiter ce trésor. Notre province n'est pas en retard depuis que M. l'abbé Guérard a

reçu mission de composer un Bullaire gascon. Le tome premier de cette importante collection vient de paraître.

Les érudits auront à tirer parti de l'*Introduction*, qui est fort bien faite; nous ne saurions la résumer. Il convient surtout de signaler en quelques mots les documents de cette série qui nous touchent de plus près.

Une enquête de 1311, publiée par M. Tamizey de Larroque[1], témoigne de l'anarchie qui régnait dans le pays d'Agenais au commencement du XIVe siècle. Un certain nombre d'actes pontificaux prouvent que les désordres ne cessèrent point après l'enquête, témoins : les luttes d'Amanieu d'Albret et de Sans Aner de Pins (p. 1, 18, 21, etc.); un complot contre la vie du pape, fomenté dans notre pays (p. 25); les attentats commis par Pierre de Galacian, chanoine d'Agen (p. 35); la dilapidation de la succession de Clément V par un grand seigneur agenais, son neveu, Bertrand de Got (p. 52, 181, etc.); l'agression contre un légat pontifical, commise aux environs de Valence d'Agen par un chapelain du diocèse d'Agen et divers clercs et laïques, ses complices, qu'Amanieu du Fossat fut seul à réprimer (p. 69 et suiv.).

Ajoutons que Jean XXII intervenait constamment pour pacifier le pays : il s'efforçait de faire cesser les querelles entre grands seigneurs, d'empêcher les duels judiciaires, de faire conclure et respecter des trêves, d'arrêter les ravages des Pastoureaux.

A citer encore parmi les actes divers concernant l'Agenais la délégation importante accordée par le Pape au prieur des FF. Prêcheurs et au gardien des FF. Mineurs d'Agen (p. 16, 18); des pièces sur le rachat des châteaux de Gontaud et de Bouglon.

G. T.

[1] *Arch. hist. de la Gironde*, VIII, 267. J'ai eu souvent à citer cette pièce, notamment dans *Ville libre et barons*, p. 166.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Revue Historique. — *Mars-Avril.* — Ch. V. Langlois : Les travaux sur l'histoire de la société française au moyen âge, d'après les sources littéraires. — L. Batiffol : Le Châtelet de Paris vers 1400 (*suite et fin*). — L. G. Pélissier : Le cardinal Ascanio Sforza, prisonnier des Vénitiens, 1500. — A. Stern : Charles Engelbert OElsner, 1791 (*suite*). — *Bulletin historique*, par C. Jullian, R. Reuss et A. Lichtenberger. — *Correspondance, Comptes-rendus, etc.*

Polybiblion. — *Février 1897.* — A. de Ganniers : Art, histoire et sciences militaires. — P. Saint-Marcel : Poésie. — *Comptes-rendus, Bulletin, Chronique.* = *Mars 1897.* — L. Mangenot : Publications sur l'Ecriture Sainte et la littérature orientale. — F. Chapot : Ouvrages d'instruction chrétienne et de piété. — Comte de Bizemont : Géographie et voyage. — *Comptes-rendus, Bulletin, etc.*

Revue des Universités du Midi. — *Janvier-Mars 1897.* — G. Radel : Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie-Mineure. — L. Chambry : Place de l'adjectif déterminatif et du génitif dans Cornélius Nepos. — A. Janroy et H. Gay : Chansons et Dits Arlésiens du XIII[e] siècle. — A. Benoist : Le théâtre de Musset. — *Bulletin historique régional.* J. A. Brutails : Vallées d'Andorre. — *Extérieur.* J. B. Melida : Bulletin archéologique d'Espagne. — *Bibliographie.*

Revue des Pyrénées. — 6e *livraison de 1896.* — Desdevises du Dézert : L'Espagne de l'ancien régime. La Société. — Mérimée : Notes sur les archives de Burgos et les travaux historiques de M. Anselme Salva. — Frank : Dernier voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, sœur de François I[er], avec sa fille Jeanne d'Albret à Cauterets (1549). — *Variétés, Bibliographie pyrénéenne et méridionale. Nouvelles et Faits divers.* = 1[re] *Livraison de 1897.* — Desdevises du Dézert : Madrid au XVIII[e] siècle. — Frank : Dernier voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, à Cauterets (1549). (*suite et fin*). — Baron Desazard : L'art paradoxal à Toulouse. — *Bibliographie pyrénéenne et méridionale. Nouvelles et Faits divers.*

Revue de Gascogne. — *Mars 1897.* — L'abbé J. Lestrade : La légende du crocodile de Saint-Bertrand de Comminges. — Cyprien Laplagne-Barris : Seigneurie du pays d'Angles, Castelnau d'Angles. — Ph. Tamizey de Larroque : Dossier concernant la famille Montesquiou-Fezensac (1793). — *Mélanges, Bibliographie, etc.* | *Avril 1897.* — Ph. Lauzun : Le château de Pardaillan. Les Baudéan-Parabère (avec le portrait de Madame de Parabère). — C. Laplagne-Barris : Seigneuries du pays d'Angles. Marsac et Montgaillard. — *Documents, Bibliographie, etc.*

REVUE DE L'AGENAIS

Les rédacteurs de la *Revue* continueront dans le cours de cette année la série de notices archéologiques accompagnées de planches.

Ils se proposent de publier, entre autres, les châteaux de Sauveterre-Lémance (première moitié du XIVe siècle), d'Estillac (XVe et XVIe siècle), de Perricard (Renaissance), de Lasserre (style Henry IV très pur).

On s'efforcera de varier les articles. Après vingt-trois volumes déjà parus, il s'en faut que les sujets intéressants soient épuisés. En ce beau pays d'Agenais, il en est de l'histoire comme du sol : c'est le fonds qui manque le moins ; ce sont les travailleurs qui nous manquent le plus.

Et peut-être aussi les abonnés !

Nous n'avons jamais usé de la réclame, mais il nous est permis d'exprimer le souhait que les abonnés soient plus nombreux. Ceux qui estiment que notre œuvre désintéressée n'est pas inutile, ceux qui l'apprécient ne pourraient-ils pas faire un effort personnel ou un peu de propagande autour d'eux pour la soutenir.

Un certain nombre des volumes déjà parus et de livraisons détachées se trouvent à l'imprimerie de la *Revue*, 43, rue Voltaire, et chez MM. Lacaze, libraire, rue Montesquieu ; Ferrand, libraire, rue Pont-de-Garonne.

Les collections complètes de la *Revue* sont rares et, dans les ventes d'occasion, se maintiennent à un prix élevé.

La Rédaction.

1897. — Numéro 3.

REVUE DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

cinquième et sixième livraisons de la 24me Année.

Mai-Juin 1897.

AGEN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE AGENAISES

(ANCIENNES MAISONS NOUBEL ET LAMY)

43, Rue Voltaire, 43

1897

SOMMAIRE

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser exclusivement* à M. Le Directeur, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages	de texte	réimprimées	jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	—	—	—	100	—	12 fr.
12	—	—	—	—	50	—	14 fr.
12	—	—	—	—	100	—	16 fr.
16	—	—	—	—	50	—	15 fr.
16	—	—	—	—	100	—	18 fr.

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire.

LE CHATEAU

DE SAUVETERRE-LÉMANCE

Parmi les voyageurs qui cheminent sur une bonne route dans la vallée pittoresque de la Lémance, parmi ceux que la vapeur emporte sur la voie ferrée parallèle à la route comme au ruisseau, beaucoup, sans doute, ont gardé le souvenir du château fort de Sauveterre, entrevu au passage ou contemplé sous tous ses aspects.

C'est une couronne murale posée sur un promontoire rocheux, dont les pentes sont parées de gazons verts et mouchetées de cépées de chêne. Trois tours dégagent du cercle des courtines grises leurs fleurons géants de pierre.

Voilà pour ce coin de paysage aux confins de l'Agenais et du Périgord-Noir. Les simples curieux, les artistes mêmes peuvent se contenter d'une vision rapide ; les archéologues et les historiens veulent aller plus loin et voir de plus près : ils s'efforcent de pénétrer dans la vie et dans les secrets de ceux qui ont fondé, aménagé pour la guerre, attaqué ou défendu ce repaire féodal. Ils doivent décrire, constater et parfois deviner.

C'est le résultat d'une exploration archéologique que nous soumettons au lecteur.

L'extrémité du coteau sur lequel la forteresse est assise domine des pentes assez raides mais non pas inaccessibles. Son orientation est N.-E. S.-O. Le point d'attache, la gorge,

abordable de plain pied, est au N.-E. Là vient aboutir un sentier tracé au bas des pentes, au sud, qui escalade les assises rocheuses et, par un lacet, revient de l'est à l'ouest jusques à l'enceinte fortifiée. Ce chemin muletier dessert, avant d'atteindre l'esplanade, un petit village de fondation fort ancienne et qui tombe en ruines. Deux de ses maisons, avec des portes en tiers-point aux claveaux massifs, paraissent dater du XIIIe siècle, d'autres furent élevées au XVe, ainsi que l'atteste la décoration de leurs fenêtres et de leurs cheminées. Leurs murs sont bâtis de pierrailles cimentées par de la terre. La présence de pièces ouvrées et sculptées dans ces masures est faite pour causer quelque surprise.

Comme dans toutes les forteresses du moyen âge, les défenses les plus solides du château de Sauveterre ont été accumulées au point le plus accessible.

On rencontre d'abord une coupure faite à la gorge, dans la roche vive. Ce fossé (A) n'a pas moins de vingt mètres de largeur. Il est aujourd'hui en partie comblé et transformé en maigres jardins.

Du côté du château, s'élève, en escarpe, une forte muraille (B, C) percée de huit archères. Son crénelage est détruit.

La porte (C), assez étroite ($2^{m}40$), au cintre surbaissé, était protégée par une petite tour, massive à la base, actuellement démolie.

Après l'avoir franchie, on rencontre une esplanade (C, B, G, D), en pente du nord au sud, qui n'est pas reliée par des courtines au château. Assez bien protégée par des pentes naturelles de G en B, elle est beaucoup plus accessible de C en D. Toutefois, on voit dans les pentes des éboulis de murs en pierres sèches, étagés à des hauteurs différentes qui, défendus par des archers, pouvaient contenir quelque temps l'assaillant. Puis, en supposant que celui-ci ait franchi ces premières lignes, sa position était critique. Il ne pou-

vait se maintenir sur l'esplanade sans être en butte aux projectiles lancés du château. Il était trop près pour camper et entreprendre les opérations toujours longues d'un siège.

La porte du château (D) est plus étroite que la première (1m90) et l'on ne peut l'atteindre qu'en présentant le flanc droit, non protégé par le bouclier aux projectiles lancés de la tour F.

Pénétrons dans la cour intérieure (E). Là nous pouvons apprécier facilement d'un seul coup d'œil l'ensemble du système de défense.

Rien à dire du plan de l'enceinte, qui se rapproche d'un parallélogramme : il était imposé par la configuration du coteau. Les courtines (I, I, I) ont été partout fondées sur les bordures du rocher.

Deux tours semi-circulaires (F, G) ont été érigées en saillie sur les abords au nord-est ; une troisième (H), à la pointe extrême du coteau. Ces ouvrages commandent les points les plus facilement attaquables.

Les chemins de ronde sur les courtines correspondent au premier étage des tours qu'elles traversent. Ils sont assez bien conservés pour qu'on puisse encore circuler sur presque tout le pourtour avec rapidité et sans entraves.

On accédait aux courtines par deux escaliers à vis logés dans les tours G et H. En cas de prise du château, le dernier refuge était dans l'étage supérieur de la tour principale F.

Ce donjon est d'une construction remarquable. Les murs ont, au rez-de-chaussée, une épaisseur de plus de trois mètres. La salle intérieure est en forme exagonale, comme celles des deux autres tours. Les voûtes également exagonales de tous les étages des tours sont renforcées aux angles de leurs coupoles par des arcs. Il n'y a d'exception que pour le rez-de-chaussée du donjon, dont la voûte, très surélevée, n'a pas d'arcs ; elle forme une pyramide à six pans, couronnée par une large clef forée. C'est uniquement par cette

ouverture qu'on pouvait descendre dans la basse-fosse privée de toute baie extérieure. La brèche (R) qui la met en communication avec la cour n'a été ouverte que de nos jours.

Le rez-de-chaussée du donjon répond de tous points aux données des légendes sur les oubliettes et cette légende nous la retrouvons là comme partout. Nous ne saurions nous y arrêter. Il a été reconnu que les salles de ce genre ont bien pu, à l'occasion, servir de prison, mais qu'elles étaient généralement destinées à contenir des approvisionnements.

Dans le château du Temple, commune de ce nom, qui tenait de l'hôtellerie autant que du refuge et qui rappelle le type des caravansérails de l'Orient, il n'y avait pas moins de trois immenses silos pareils à celui de Sauveterre ; les Templiers n'en avaient certainement pas fait des oubliettes.

Le premier étage du donjon de Sauveterre n'a qu'une seule ouverture extérieure (en *a*). Ce n'est pas une meurtrière mais une baie sans ébrasement, assez large pour qu'on pût y faire passer les sacs de grain au point même d'où ils devaient être descendus dans la salle basse.

On n'avait rien négligé pour s'assurer de l'eau en abondance : indépendamment d'un puits large et profond (K), une vaste citerne (O) était bâtie entre les deux principales tours dont elle recevait les eaux. On descend par un escalier jusques à la partie inférieure de ce réservoir, qui est encore fort bien conservé.

Un corps de logis (L) surajouté, grossièrement construit, servait pour la garnison ou les serviteurs. Le logis du seigneur (M), qui tombe en ruines, ne fait pas corps avec les constructions primitives. D'après le style de ses cheminées et de son large escalier à vis, il paraît dater de la fin du xv[e] siècle. Il a été habité jusques à la Révolution, ainsi que le prouve une large baie ouverte en brèche dans les courtines, qui porte gravée sur son linteau la date de 1773.

En communication avec la tour H, un couloir en escalier

1896

PLAN DU CHATEAU DE SAUVETERRE-LÉMANCE.

Croquis à environ un millimètre pour mètre.



est ménagé dans le plein des murs ; il aboutit à une loge de pierre extérieure (C), bâtie sur encorbellement, qui servait de latrines. En *b*, une loge de construction pareille avait une destination différente : c'était une échauguette.

On ne possède aucun document sur la fondation du château de Sauveterre et l'on sait peu de chose du rôle qu'il dût jouer dans les guerres.

En 1348, il fut donné par Edouard III, roi d'Angleterre, à Bertrand de Durfort, avec tous droits de justice. En 1432, Lustrac, du parti français, s'en empara[1]. A l'époque moderne, il appartenait à la famille de Losses de Saint-Astier. Il est aujourd'hui la propriété de M. Constant, notaire, à Saint-Front. Ce sont là de bien courtes annales.

L'étude de quelques détails nous révèlera la date approximative de la construction du château et la façon dont il fut assiégé.

Les arcs des voûtes des tours et leurs culs-de-lampe ont les profils usités à partir du commencement du XIVe siècle. Il est donc probable que la construction est antérieure de peu d'années à la donation en faveur de Durfort. D'ailleurs, le château n'est pas cité dans les hommages agenais de 1286-1287. On peut l'attribuer avec certitude à la première moitié du XIVe siècle.

Ses meurtrières sont de trois types. Celles de l'escarpe offrent un ébrasement sans ressaut aboutissant à une étroite

---

[1] « De castro et loco de Salvaterra, diocesis agennensis, una cum alto et basso justitiatu, concesso Bertrando de Duro-Forti. » 22 juillet 1348. Thomas Carte, *Rolles gascons*, I, 112. Il n'y a pas de confusion possible avec l'autre Sauveterre d'Agenais, qui, depuis l'année 1317, était rattaché au diocèse de Condom.

1432. « Les seigneurs de Lustrac et les François prindrent le lieu de Sauveterre d'Agen et Monségur près dudit Lustrac sur les Anglois. » Darnalt.

Novembre 1536. Confirmation des privilèges de Sauveterre-en-Agenois. (Arch. nat. Trésor des Chartes, JJ. 249, numéro 176, folio 62).

rainure avec des ailerons. C'est la grande archère en croix pattée dont il y a des exemples dans le pays dès le XIIIe siècle. Ce type fut longtemps en usage concurremment avec une variante : une large arcature formant ressaut en arrière de l'ébrasement et de la rainure à ailerons. Cette dernière forme, imposée par l'épaisseur des murs, fut adoptée pour la plupart des meurtrières du château.

Quand on en vint à l'édification de la tour H, qui paraît avoir été la dernière construite, après avoir fait les meurtrières dans la forme ancienne, on se ravisa. Ces ouvertures furent en partie murées et le haut refait avec de plus larges embrasures. Malgré leur forme verticale, ces ouvrages ont bien été destinés à des armes à feu et, à bien étudier les parements, il ne semble pas qu'il s'agisse d'un remaniement exécuté longtemps après mais d'une modification résolue au moment où l'on achevait l'œuvre primitive.

Il est intéressant de constater que déjà à cette époque on se préoccupait dans notre pays d'employer les armes à feu à la défense des châteaux. Pour la défense des villes le fait est hors de doute. En 1345, les Agenais possédaient 80 petits canons qu'on distribuait aux habitants. A Bonaguil, peu éloigné de Sauveterre, et qui fut construit plus d'un siècle après, toutes les meurtrières furent adaptées aux armes à feu et, comme tout se perfectionne, leur forme est mieux comprise : leurs embrasures sont horizontales, ce qui donne plus de rayon au pointage.

Un premier essai a été tenté à Sauveterre et bien à la place indiquée. Il importait de pouvoir battre en éventail de la tour H les abords du château au sud-ouest.

Nous avons maintenant à rechercher la trace du siège que le château eut à soutenir, Elle est peu apparente et cependant elle suffit à prouver que l'entreprise fut conduite avec habileté. On sut découvrir le point faible.

Les abords de la courtine sud ne pouvaient être défendus

par les projectiles lancés des tours F et H édifiées trop en arrière ; sur une assez longue ligne, l'assaillant ne pouvait pas être atteint de flanc. Au point *d* on voit à l'extérieur une brèche qui a été ouverte au moyen de pics et de leviers. Il n'était pas impossible d'établir dans la pente des échafaudages portant et protégeant deux ou trois sapeurs. Des archers postés plus bas pouvaient rendre flèche pour flèche aux défenseurs des courtines, lesquels ne pouvaient agir efficacement contre les pionniers que des hours surplombant le point d'attaque.

La tour H n'était pas assez haute pour que les projectiles passant par-dessus l'angle de la courtine *e* allassent atteindre les ennemis. On y remédia en élevant la tour d'un étage. Cette construction faite en pierrailles, à peine cimentées, atteste la hâte avec laquelle elle fut improvisée.

Les défenseurs de la place avaient aussi à renforcer la courtine à l'intérieur pour neutraliser l'effet de la brèche en *d*. Mais, s'il s'agit bien de l'attaque dirigée par Lustrac, en 1432, nous savons que les efforts des partisans anglais logés dans la forteresse ne réussirent point à les sauver.

Les parements extérieurs du château ne portent aucune trace de boulets. Il ne paraît donc pas probable que cette forteresse ait été sérieusement assaillie durant les guerres civiles des XVIe et XVIIe siècles.

Elle est des mieux conservées et des plus importantes qui soient encore debout dans notre pays, où tant de fortes murailles qui pouvaient abriter des factieux furent jetées bas par Richelieu, le ministre implacable.

Elle représente une transition entre les châteaux défendus par l'artillerie, comme Bonaguil, et ceux antérieurs qui avaient seulement un arsenal d'arcs, d'arbalètes, de pierres à rouler dans les pentes, de poix, de soufre, d'eau bouillante à projeter sur les engins et les hommes appliqués à l'attaque.

Ce château est une propriété privée. Il n'en coûtera rien de le laisser dans l'état actuel. Le temps, moins actif que la main souvent sacrilège des hommes, le respectera encore pendant des siècles.

Je termine en faisant observer que le plan ci-joint est un croquis approximatif et rien de plus. Des planches plus exactes et plus nombreuses seraient nécessaires pour donner une idée complète de ce curieux édifice du moyen âge.

G. THOLIN.

LES
COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE
ET LES
PREMIERS ROIS DE NAVARRE

(Suite)

En 853, éclate, dans le nord de l'Espagne, la révolte de Mousâ contre Mohammed Ier, roi musulman de Cordoue. Cette rebellion est fort mal racontée par les auteurs français du xixe siècle qui ont écrit sur l'histoire de l'Espagne, notamment par Fauriel[1] et Rossew Saint-Hilaire[2]. Je crois utile de ne pas trop en abréger le récit.

Ici, je ne puis mettre à contribution que les recherches d'un seul arabisant, feu R. Dozy, issu d'une famille de calvinistes français, réfugiée en Hollande, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Comme le baron de Slane, Dozy me rendit autrefois de vrais services, en contrôlant, dans mon intérêt, la traduction de divers passages d'auteurs arabes intéressant l'histoire de notre Sud-Ouest, passages visés par Fauriel dans son *Histoire de la Gaule méridionale*. Pourtant, je ne crois pas pécher contre la gratitude, en constatant plus d'une fois que Dozy ne possédait, sur l'histoire du royaume d'Aquitaine, et celle de la Vasconie cispyrénéenne, que des notions fort incomplètes, et tirées uniquement des doctrines courantes. Ce n'est pas tout. Comme l'a dit récemment, et avec tant d'autorité, un généalogiste de profession, je ne sais pas un seul mot d'arabe. Le triste fait (et combien humiliant), est que je n'ai attentivement étudié les vieux chroniqueurs chrétiens de l'Espagne, qu'en ce qui

---

[1] Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, IV, 401-403.

[2] Rossew Saint-Hilaire, *Hist. d'Espagne*, II, 337-341.

concerne l'histoire de la Navarre jusqu'au XIII[e] siècle, et celle des comtés de Barcelone, de Cerdagne, et d'Urgel. Pourtant, de cette étude limitée, je garde la certitude que Dozy n'a pas toujours tenu compte suffisant des sources chrétiennes, et que de plus il a commenté certains textes à la légère. Nous allons voir qu'il en est ainsi notamment de ceux qui nous renseignent sur la révolte de Mousà.

En 852, dit Dozy, Abdérame II, calife de Cordoue, mourut. Il eut pour successeur son fils Mohammed I[er]. Mais le nord de la Péninsule était libre, et ligué contre ce prince. Dans l'ouest, un renégat de Mérida, Ibn-Merwân, fondait une principauté indépendante. Mais je ne suis tenu de m'inquiéter ici de la situation de l'Espagne à cette époque qu'en ce qui touche l'Aragon, province qui, sous les Arabes, s'appelait la Frontière Supérieure. En Aragon, une ancienne famille wisigothique, celle des Beni-Casî, profita de la faiblesse du gouvernement des califes de Cordoue pour constituer une autre principauté indépendante [1].

Après la conquête, les Beni-Casî s'étaient faits musulmans, et devenus ainsi les clients du calife Walid, ils avaient conservé de vastes domaines sur la rive droite de l'Èbre[2]. Après la mort d'Abdérame I[er], (788), ses deux fils Solaimân et Hichâm se disputèrent le trône. Fortunio ou Fortun était alors le chef des Beni-Casî. Son fils Mousà I[er] avait épousé une fille d'Inigo Garsia, dit Arista, que Dozy a le tort d'accepter, selon l'opinion courante, comme le premier roi de Navarre. La femme de Mousà I[er], poursuit-il, se nommait Assona, d'après la Chronique navarraise connue sous le nom de Meya. Dans cette chronique, le mari d'Assona est présenté comme seigneur de Borja en Aragon, et de Terro ou Terrero [3]. Mais que valent ces attestations ? Dozy n'est pas assez renseigné sur les travaux consacrés à Inigo-Garsia et à ses premiers successeurs pour en soupçonner l'étrangeté.

Mousà I[er], poursuit-il, se déclara pour Hichâm, et enleva Saragosse aux ennemis de ce prince [4]. Mais ses héritiers refusèrent de reconnaître la suzeraineté des califes. D'autres chefs musulmans faisaient

---

[1] DOZY, *Hist. des Musulmans d'Espagne*, II, 182-183.

[2] IBN-AL-COUTIA, visé par DOZY, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen-âge* (2e édition), I, 222.)

[3] *Memorias de la Academia de Historia*, IV, 52.

[4] NOWAIRI, p. 146 ; IBN-ADHARI, t. II, p. 63-64 ; IBN-KHALDOUN, fol. V. Visés par DOZY, *Recherches*, I, 222.

de même, et Hacam Ier les réduisit à l'obéissance. Mais il ne put y contraindre les Ben-Casi[1]. Vers le milieu du IXe siècle, cette famille était devenue fort puissante. Mousâ, d'abord gouverneur de Tudela, commandait les troupes d'Abdérame II, quand elles vinrent ravager les frontières des Francs. Puis, ayant perdu la faveur du sultan, il se révolta, s'allia à Inigo-Garsia, dit Arista, et battit l'armée du sultan[2]. Les Normands, débarqués à Lisbonne (841), avaient pris et saccagé Séville. Hors d'état de repousser ces forbans, Abdérame II dût appeler à son secours Mousâ, qui battit les pirates, et les força de se rembarquer[3]. Ainsi fut grandement augmentée l'autorité de ce seigneur. Lors de l'avènement de Mohammed Ier (852), il était maitre de Saragosse, de Tudela, de Huesca, et de la Frontière Supérieure. Tolède avait conclu une alliance avec lui ,et son fils Lope était consul de cette ville. Sans se lasser, Mousâ s'attaquait, tantôt au comte, de Barcelone, tantôt à celui d'Alava, tantôt à celui de Castille. Comme nous le verrons, Charles le Chauve encouragea ses entreprises, et lui envoya des présents. Mais la fortune l'abandonna, et il fut complètement battu, à Albelda, par Ordono Ier, roi des Asturies.

Cette défaite ne découragea pas Mousâ. Il entreprit d'enlever au roi musulman de Cordoue un de ses serviteurs les plus fidèles, Irzâc, gouverneur de Guadalaxara. En voyant arriver le chef des rebelles avec ses troupes, Irzâc se préparait au combat. Mais Mousâ lui demanda un entretien. « Je ne suis pas, dit-il, venu vers vous pour vous combattre : mon but est tout autre. J'ai une fille qu'aucune femme ne surpasse en beauté, et je ne veux la marier qu'au plus beau jeune homme du pays, et comme tout le monde vous tient pour tel, je vous l'offre pour épouse. » Irzâc accepta, mais sans s'engager à soutenir la politique de son beau-père. Son mariage accompli, le gendre partit secrètement pour Cordoue, car il était toujours fidèle à la cause du sultan. Pour l'en punir, Mousâ vint mettre le siège devant Guadalaxara. « Un jour qu'Irzâc dormait dans une chambre de son château, la tête appuyée sur le sein de sa jeune épouse, celle-ci vit son père fondre sur les vignerons et les cultivateurs, et les culbuter dans la rivière. Pleine d'admiration pour la hardiesse de son vieux père

[1] Ibn-al-Coutia, fol. 22, visé par Dozy, *Recherches*, I, 222.

[2] Nowairi, p. 460; Ibn-Khaldoun, fol. 8 v.; Ibn-Adhari, t. II, pp. 88, 89.— Visés par Dozy, *Recherches*, I, 222.

[3] Ibn-al-Coutia, fol. 26, r., visé par Dozy, *Recherches*, I, 223.

[4] Sebastian. Salamantic., *Chron.*, c. 25.

elle éveilla son mari. « Vois donc ce qu'il fait, le lion. — Ah ! répondit Irzâc, tu sembles me préférer ton père ! Le crois-tu donc plus brave que moi ? En cela, tu te trompes. » En parlant ainsi, il revêtit sa cuirasse, vola à la rencontre de son beau-père, et le blessa mortellement en lui lançant un javelot.[1] »

Voilà comment Dozy raconte la révolte de Mousâ. Pris en lui-même, ce récit a déjà soulevé certaines critiques. Mais nous allons voir combien d'autres assertions tombent également devant le texte de la Chronique d'Alfonse, aussi désignée sous le nom de Chronique de Sébastien de Salamanque.

Nous y lisons que Mousâ était un Goth[2] qui professait l'islamisme,

---

[1] Ibn-al-Coutia, fol. 41 r.; Ibn-Adhari, t. ii, p. 100. Visés par Dozy, *Recherches*, I, 22-26.

[2] Muza quidem nomine Gothus, sed ritu Mahamentiano, cum omni gentis suæ multitudine deceptus, quos Chaldæi vocant Benikazzi, cuntra Cordubensem regem rebellavit, eique multas civitates, partim gladio, partim fraude invasit : prius quidem Cæsaraugustam, deinde Tutelam et Oscam, postremo vero Toletum, ubi filium suum nomine Lupum posuit præfectum. Postea in Francos et Gallos arma convertit : multas ibi strages et prædas fecit : duos vero Francorum magnos duces, unum nomine Sancionem, et alium Epulonem (*variante*, Eylonem) per fraudem cepit, et eos vinctos in carcerem misit. Ex Chaldæis duos quidem magnos tyrannos, unum ex genere Alkorexi nomine Ibenamaz, alium militem nomine Alporz cum filio suo Azeth, partim pater Muza, partim filius suus præliando ceperunt : unde ob tantæ victoriæ causam tantum in superbia intumuit, ut se a suis tertium regem in Hispania appellari præceperit.

Adversus quem Ordonius rex exercitum movit ad civitatem quam ille noviter miro opere instruxerat, et Abailda nomen imposuit. Rex cum exercitu ad eam venit : et munitione circumdedit : ipse vero Muza cum innumera multitudine advenit, et in montem, cui nomen Laturzo, tentoria fixit. Rex vero Ordonius exercitum in duo divisit capita, unum quod civitatem obsideret, aliud quod contra Muzam dimicaret : statimque prælium committitur, et Muza cum exercitu suo fugatur. Tanta in eis cæde vacati sunt, ut plus quam decem millia magnatorum pariter cum genere suo nomine Garseane, exceptis plebibus interempta sunt : ipse vero ter gladio confossus semivivus evasit, multumque ibi bellici apparatus, sive et munera, quæ ei Carolus rex Francorum direxerat, perdidit, et nunquam postea effectum victoriæ habuit. Rex vero Ordonius omnem exercitum ad civitatem applicavit : in eam quoque septimo die irruptionem fecit. Omnes viros bellatores gladio interfecit, ipsam vero civitatem usque ad fundamenta destruxit, et cum magna victoria ad propria remeavit. Lupus vero

ainsi que tous ceux de sa nombreuse nation (*cum omni multitudine suæ gentis*). Il se révolta contre le calife de Cordoue, s'empara d'abord de Saragose, de Tudela et de Huesca, et ensuite de Tolède, dont il donna le gouvernement à son fils Lope. Cela fait, il se tourna contre les Gaulois et les Francs (*Gallos et Francos*).

Mais quels étaient ces Gaulois et ces Francs? Fauriel et Rossew Saint-Hilaire concluent de ces trois mots que Mousâ franchit les Pyrénées occidentales, envahit l'Aquitaine, pillant et massacrant partout, qu'il força Charles le Chauve d'acheter la paix, et qu'il ramena captifs au-delà des monts deux puissants ducs Francs, Sancion et Epulon. Voilà ce qu'on voit dans les textes quand on est pourvu, tout à la fois d'une grande ignorance et d'une grande confiance dans la crédulité du lecteur. Dozy, au contraire, garde un silence prudent. Mais la vérité est qu'ici *Gallos* désigne les sujets des rois des Asturies, et *Francos* les Navarrais soumis le plus souvent à l'influence des rois d'Aquitaine depuis 778 jusqu'au-delà de 850. J'aurai, du reste, l'occasion de citer d'autres textes, où ces deux mots apparaissent avec la même signification. Ainsi, Mousâ ne franchit pas les monts pour pénétrer en Aquitaine. Il attaqua tout simplement les Asturiens et Galiciens, de même que les Navarrais.

Le révolté s'empara par trahison (*fraude*) de deux puissants ducs Francs (*duos vero magnos Francorum duces*) Sancion et Epulon (*unum nomine Sancionem et alium Epulonem*), et il les fit jeter en prison. Lui, et son fils Lope avaient aussi capturé, en combattant, de grands chefs (*tyrannos*) Sarrasins. L'un appartenait à la famille d'El-Korexi (*ex genere Alkorexi*), et se nommait Ibn-Amoz (*Ibenamoz*). Deux autres, le père et le fils, s'appelaient El Porz et Azeth (*militem nomine Alporz cum filio suo Azeth*). A ces renseignements tirés de la Chronique d'Alfonse, Dozy ajoute, d'après saint Euloge, que Mousâ avait aussi attaqué les comtes de Barcelone, d'Alava, et de Castille[1]. Enorgueilli de ses victoires, poursuit la Chronique, ce puissant seigneur ordonna aux siens de le traiter comme l'un des trois rois de l'Espagne (*tertium regem Hispaniæ*).

filius de eodem Muza, qui Toleto consul præerat, dum patre quod superatus fuerat audivit, Ordonio regi cum omnibus suis se subjecit, et dum vitam hanc vixit, subditus ei fuit : postea vero cum eo contra Chaldæos prælia multa gessit. SEBASTIAN. *Chron.*, dans l'*Espana Sagrada*, XIII, 488.

[1] *Id. Ibid.* II, 182.

Contre Mousâ, Mohammed Ier envoya, sous le commandement de Ibn-Ahmed, une armée qui fut battue. Cette défaite dût avoir lieu vers 854. Le roi de Cordoue voulait aussi s'emparer de Tolède. C'est pourquoi, l'année suivante (855), il mit garnison dans les villes de Talavera, Calatrava, et Zurita, pour inquiéter la place qu'il convoitait. Mais cette seconde entreprise ne fut pas plus heureuse que la première. Une troisième fut tentée sans plus de succès, en 857. Mais reprenons le récit de la Chronique d'Alfonse.

Mousâ avait fait fortifier (vers 856) la ville d'Albelda ou Albayda, située près de Logrono. Cette place avait le double avantage de protéger les possessions du chef Sarrasin, et de menacer celles d'Ordono Ier, roi des Asturies Mais, en 857, ce prince mettait le siège devant Albelda. Aussitôt, Mousâ accourut avec son armée, et vint camper au mont Laturso, près de Clavijo. Alors, Ordono Ier divisa son armée en deux portions, dont une pressa le siège d'Albelda. Avec l'autre, il tomba sur Mousâ, lui tua plus de dix mille guerriers d'élite (*plus quam decem millia magnatorum*), parmi lesquels Garsia. gendre du chef musulman (*cum genere suo nomine Carseane*). Mousâ, atteint de trois blessures, prit la fuite avec les survivants de ce désastre. Mais ses bagages, y compris les présents que lui avait envoyés Charles le Chauve (*munera quæ ei Carolus rex Francorum direxerat*), tombèrent au pouvoir du vainqueur. Sept jours plus tard, la ville d'Albelda était prise d'assaut. A cette nouvelle, Lope, fils de Mousâ, et gouverneur de Tolède, se soumit, ainsi que tous les siens, au roi des Asturies, que depuis il assista maintes fois, de même que son fils Alonso III, dit le Grand, dans ses guerres contre les musulmans. Il en fut ainsi notamment en 872, c'est-à-dire dix ans après la mort de Mousâ (862). Tolède était retombée au pouvoir de Mohammed Ier. Mais les gens de cette ville et de son territoire, accoutumés à n'obéir qu'aux Beni-Casî, qu'à la famille de Lope, chassèrent les soldats du roi de Cordoue. Celui-ci essaya bien de prendre sa revanche. Mais les Toledans avaient fait une si étroite alliance avec Alonso III, qu'il leur avait confié l'éducation de son fils Ordono. Le retour offensif des musulmans n'aboutit pas [1].

Telle fut la révolte de Mousâ. Il s'agit maintenant de compléter, au point de vue de la Navarre, le commentaire du passage de la Chronique d'Alfonse.

---

[1] Dozy, *Recherches*, I, 222-226.

Dans ce texte, les faits arrivent d'après un ordre successif, dont mes devanciers n'ont tenu aucun compte. Et pourtant c'est assez clair. Dès le début de sa révolte Mousâ enlève au calife de Cordoue Saragosse, Tudela, Huesca, et Tolède. Puis, il tombe sur les Asturiens (*Gallos*) et les Navarrais (*Francos*), et s'empare par trahison de deux puissants ducs Francs, Sancion et Eprenion. Tous ces évènements, je le répète, se suivent très visiblement dans l'ordre où ils furent accomplis. Mais quels étaient donc ces deux ducs faits prisonniers par trahison? Là-dessus, le pauvre Rossew Saint-Hilaire ne dit naturellement rien qui vaille. Fauriel et Dozy se taisent. Ce problème a pourtant son intérêt, et je ne le crois pas tout à fait insoluble.

Nous avons vu, en effet, qu'en 850, les délégués des deux princes ou ducs de Navarre, Garsia-Ximenez et Inigo-Ximenez, étaient venus trouver Charles le Chauve à Vermerie, près Compiègne, pour lui offrir des présents et demander la paix. Ainsi, bien que déclinant toujours, l'influence Franque n'était pas tout à fait morte en Navarre. D'autre part, nous verrons plus bas que Garsia-Ximenez était ce gendre de Mousâ, qui périt en combattant pour lui à la bataille de Laturso Ces deux personnages étaient donc d'accord. Ainsi, l'attaque de Mousâ ne porta pas contre les Francs ou Navarrais soumis à son gendre. Par conséquent, elle ne put être dirigée que contre Inigo-Ximenez et les gens soumis à son autorité. Je ne crois donc pas trop téméraire d'induire de là que la Navarre était alors partagée entre Garsia-Ximenez et son frère Inigo-Ximenez. Que fit Charles le Chauve en cette occasion? Il dépêcha, au-delà des Pyrénées Vasconnes, deux grands chefs ou ducs Francs, Sancion et Ebulon (*duos magnos duces Francorum, Sancionem et Ebulonem*). Ici, *Francorum* ne saurait évidemment désigner deux chefs Navarrais partisans de la domination Franque dans leur pays. Il s'agit bien de deux seigneurs qualifiés de Francs, par cela seul qu'ils étaient sujets du roi d'Aquitaine.

Mais quels étaient ces envoyés? Je ne doute pas que le premier ne fut Sanche-Sancion, le même qui était devenu comte de Vasconie Citérieure en 836, et qui avait livré à Charles le Chauve, en 851, Pépin II, dont il avait si longtemps soutenu la cause. En récompense de sa trahison, il avait été fait duc de Vasconie, et comme tel il étendait ses pouvoirs sur les comtés de Bordeaux, de Grande Gascogne, et de Fezensac, avec suprématie sur le comte qui commandait en Bigorre. La situation et les récents services de Sanche-Sancion le désignaient donc tout naturellement au choix de Charles le Chauve.

Mais que dire du duc Epulon que certains historiens français s'obstinent à nommer fautivement Eprenion, ainsi que le fait d'abord Oïhenart [1] ? La vérité est que la Chronique de Sébastien, ou d'Alfonse, porte *Epulonem* à l'accusatif, variante *Eylonem*, c'est-à-dire Eylon. Oïhenart corrige *Eprenionem* en *Emenonem*. Je ne vois aucune difficulté de faire de même pour *Eprenionem*. Quant à accepter, ainsi qu'on l'a fait, cet Imenon ou Emenon comme un comte de Périgord, je n'y saurais consentir, et je tiens à dire pourquoi. Mais, pour me faire bien comprendre, je dois remonter en 838.

Cette année-là, Pépin II, fils de Pépin Ier, avait été reconnu roi d'Aquitaine, grâce à l'influence d'Emenon, comte de Poitou. Mais alors, Hébronin, évêque de Poitiers, et abbé de Saint-Hilaire le Grand, monastère de cette ville, se mit à la tête du parti de Charles le Chauve, rival de Pépin II, et se posa comme le rival d'Emenon. L'année suivante (839), et durant le mois de septembre, l'empereur Louis le Débonnaire convoqua, à Châlons-sur-Saône, une assemblée où Charles le Chauve fut de nouveau proclamé roi d'Aquitaine. Cela fait, l'empereur tira vers l'Auvergne. A Clermont, il reçut bon nombre de partisans d'Hébrouin, et notamment Raynaud, comte d'Herbauges, le rival né d'Emenon ou Imon, comte de l'autre partie du Poitou. Raynaud promit fidélité à Charles le Chauve. Privé de son comté de Poitou, Emenon quitta le pays, et se réfugia auprès de son frère Turpion, comte d'Angoulême, qui fut tué, le 4 octobre 863, dans un combat contre les Normands.

A Turpion succéda, comme comte d'Angoulême, son frère Emenon, l'ancien comte de Poitiers, qui mourut le 22 juin 866 des suites d'une blessure reçue le 15 du même mois, dans un combat livré contre Landri, comte de Saintes. Emenon ou Imon avait épousé une fille dont le nom ne nous est point parvenu. De cette union naquirent deux fils : 1° Adhémar, qui devint plus tard comte de Poitiers ; 2° Adalelme, qui figura, en 885, parmi les défenseurs de Poitiers. Le comté d'Angoulême fut alors donné par Charles le Chauve à un seigneur nommé Wulgrin, dont l'autorité s'étendait aussi sur le Périgord. Lors de la création du royaume d'Aquitaine (778), nous trouvons déjà un comte de Périgord nommé Wibode. Mais ses successeurs sont inconnus jusqu'à Wulgrin. Celui-ci combattit plusieurs fois contre les Normands, et fit bâtir les châteaux de Marcillac

[1] OIHENART, *Not. utr. Vascon.* 472.

et de Mastes, pour arrêter les entreprises de ces forbans. Grâce à ce seigneur, la ville d'Angoulême, qu'ils avaient brûlée, se releva de sa ruine. Wulgrin, mort le 3 mai 886, avait épousé, dit on, Roselinde, fille de Raymond Ier, comte de Toulouse, qui lui avait apporté l'Agenais en dot. De cette union seraient nés deux fils, dont l'un, nommé Aldoin, fut le chef de la maison d'Angoulême. L'autre, appelé Guillaume, devint la tige des comtes de Périgord, et mourut en 920.

Telle est, sur les origines du comté de Périgord, la doctrine à la fois la moins incertaine et la plus courante. Il n'a donc existé qu'un seul seigneur du nom d'Emenon, qui fut à la fois comte d'Angoulême et de Périgord, et dont les pouvoirs auraient commencé en 863, pour finir en 866. Or, nous venons de voir que la révolte de Mousâ finit en 853, c'est-à-dire dix ans avant qu'Emenon ne succédât à Turpion comme comte d'Angoulême et de Périgord. Il est donc impossible d'accepter ledit Emenon comme l'un des deux grands seigneurs envoyés par Charles le Chauve au-delà des Pyrénées, et faits prisonniers par Mousâ. Toujours est-il que leur captivité ne dût pas durer bien longtemps. En effet, si l'on admet, comme j'incline à le faire, que l'un des deux personnages était Sanche-Sancion, duc de Vasconie, nous savons qu'il était libre en 851, puisqu'il livra, cette année-là, Pépin II à son rival Charles le Chauve. Ainsi, la captivité des deux seigneurs aurait dû commencer vers 852, pour finir en 853, c'est-à-dire à la défaite de Mousâ.

Mais revenons à la Navarre.

La plupart des annalistes espagnols affirment que Mousâ ne tarda pas à mourir des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Laturso. Mais nous avons déjà vu que Dozy, s'appuyant sur ses chroniqueurs arabes, prolonge de quelques années l'existence de ce seigneur. Je ne puis que signaler ici ces assertions contradictoires, qui, d'ailleurs, sont de nul intérêt pour l'histoire de la Gascogne.

Parmi les personnages tués à la bataille gagnée par Ordono Ier, roi des Asturies, le chroniqueur précité fait figurer Garsia, gendre de Mousâ (*cum genere suo nomine Gars. anem*). Mais quel était ce Garsia? Oïhenart ne doute pas qu'il ne soit ici question de Garsia-Ximenez, fils de Ximeno-Iniguez et de sa femme Munia, et par conséquent frère d'Inigo-Ximenez. On a prétendu, je le sais, qu'il a existé deux chefs Navarrais du nom de Garsia-Iniguez. Mais Oïhenart a très clairement prouvé le contraire [1]. Pour lui, Tota, femme de Garsia-

[1] OIHENART, *Not. utr. Vascon.*, 183 et suiv.

Iniguez, comme l'atteste un document cité par Briz Martinez, Tota est la fille de Mousâ. Garsia-Ximenez était donc le gendre de ce seigneur musulman, le gendre que la Chronique d'Alfonse signale comme tué dans la victoire remportée par Ordono Ier en 853. L'opinion d'Oïhenart a universellement prévalu, et je n'en vois pas de plus probable. Sans doute, et je l'ai déjà dit, le nom de Garsia-Ximenez ne figure pas plus que celui de sa femme dans la charte de San-Salvador de Leyre. Pour le mari, la chose s'explique tout naturellement par la façon dont il périt. Quant à la femme, elle était sans doute demeurée musulmane. D'ailleurs, il est certain que ladite charte ne mentionne, comme inhumées dans le couvent de San-Salvador de Leyre, que les femmes des ducs ou des rois de Navarre dont les époux furent aussi enterrés dans ce couvent [1].

La simple et naturelle interprétation du passage précité de la Chronique dite d'Alfonse, ou de Sébastien de Salamanque, concernant la révolte de Mousâ a rencontré dans le P. Moret un contradicteur acharné. Toujours sous l'influence d'un faux patriotisme provincial, qui lui a fait tant exagérer l'antiquité du royaume de Navarre, cet annaliste déclare avoir vu, dans la bibliothèque de l'érudit José Pellicer, une copie ancienne, mais un peu mutilée, de ladite Chronique, car le texte commence au temps de Bermude Ier, dit le Diacre, roi des Asturies (788-791). Or, ce texte ne dit pas qu'Ordono Ier, roi des Asturies, partit en guerre sur les instances du chef Navarrais Garsia-Ximenez. Cela n'est pas constaté non plus dans le manuscrit publié par Prudencio de Sandoval. Mais, dans un autre d'époque ancienne, qui avait d'abord appartenu à Don Juan de Fonseca, gentilhomme de la Chambre (*sumiller de cortina*) du roi d'Espagne, et qui était ensuite devenu la propriété du comte de Humanes, Pellicer avait fait, en 1663, des extraits par lui communiqués au P. Moret, en 1663. L'un d'eux était ainsi conçu : ***Adversus quem, Garseano principe hortante, Ordonius rex exercitum movit.*** Ainsi, Ordono Ier, roi des Asturies, serait parti en guerre contre Mousâ, sur les instances de Garsia-Ximenez, prince ou duc de Navarre. Voici le second passage, concernant la bataille de Laturso : ***Sed, illi, qui ab ejus cœde fugati sunt, a multitudine Navarrorum cum duce suo nomine Garseano plusquam decem millia pariter cum genere suo,***

---

[1] *Id. Ibid.* 269 270.

[2] Moret, *Anales*, l. VII, c. 1.

exceptis paucis interempta sunt. C'est pourquoi le P. Moret souhaite ardemment qu'on recherche d'autres manuscrits de ladite Chronique contenant les deux passages précités, car celui du comte de Humanes a péri, avec plusieurs autres, dans un naufrage advenu sur la côte du Portugal.

Ainsi dit l'annaliste Navarrais, et je doute qu'il y ait un lecteur assez naïf pour le croire. Quoiqu'il en soit, et jusqu'à découverte de manuscrits nouveaux de la Chronique de Sébastien, voici ce que nous y lisons : *Tanta in eis cœde vacati sunt, ut plusquam decem millia magnatorum pariter cum genere suo nomine Garseano, exceptis plebibus interempta sunt.* Et dans les nombreux manuscrits, aucun passage ne témoigne qu'Ordono Ier, roi des Asturies, ait marché contre Mousâ sur la demande de Garsia-Ximenez, prince ou duc de Navarre.

Rien n'atteste que Garsia-Ximenez ait laissé des descendants. Mais, par contre, il est certain qu'après la mort de ce seigneur, son frère Inigo-Ximenez exerça seul l'autorité dans toute la Navarre.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ED. DE CAZENOVE DE PRADINE[1]

Le véritable titre de la remarquable brochure que je viens analyser devrait être celui ci : *Edouard de Cazenove de Pradine et son père*, car Léon de Cazenove de Pradine y tient une très large place. L'auteur de la brochure, M. le comte G. Baguenault de Puchesse nous apprend ainsi, dans sa touchante dédicace, que la fraternelle affection qui l'unissait au glorieux mutilé de Loigny avait été précédée d'une non moins fraternelle affection unissant les deux pères : « Cher Edouard, dès avant notre naissance, nous étions destinés à être amis. Pendant trois quarts de siècle, nos pères, de loin comme de près, ont entretenu des rapports plus qu'intimes, dans lesquels — chose rare — ni la parenté, ni la politique, ni les intérêts n'avaient aucune part. C'est à leur vénéré souvenir, c'est à votre chère mémoire que je dédie ces pages. Puissent-elles être un honneur et un exemple pour nos enfants! — Orléans, décembre 1896. »

MM. Léon de Cazenove et Baguenault de Puchesse avaient été, pendant huit années, condisciples au collège de Vendôme et, depuis leur sortie du collège, ils ne cessèrent de s'écrire, pendant cinquante-cinq années [2]. A cette correspondance, conservée intégralement, le

---

[1] *Edouard de Cazenove de Pradine, membre de l'Assemblée nationale de* 1871, *député de la Loire-Inférieure*, 1838-1896, (Paris, de Soye et fils, imprimeurs, 1897. Grand in-8o de 52 p. Extrait du *Correspondant* des 10 et 25 janvier 1897. Tiré à cent exemplaires.

[2] Les deux amis restèrent fidèles, pendant toute leur vie, au noble culte des Lettres. Tout le monde, dans le sud-ouest, sait combien Léon de Cazenove s'est montré élégant et spirituel écrivain soit en prose, soit en vers, soit en traitant des sujets sérieux, soit en traitant des sujets légers. Le

biographe a emprunté de nombreux détails sur Edouard de Cazenove, et il a laissé parler des « impressions d'autant plus sincères » que c'est un père qui les ressent « et qui les communique aussitôt ressenties. » N'était-ce pas le meilleur moyen de faire connaître à la fois le père et le fils si dignes l'un de l'autre par le caractère comme par le talent?

Détachons d'abord de la *Notice* un très ressemblant portrait de Léon de Cazenove (p. 8-9) : « Il [Edouard] avait eu pour guide, et presque pour seul maître, un homme d'autrefois, aussi instruit qu'on l'était au XVIIIe siècle, aussi pétillant de verve et d'esprit qu'on l'est encore parfois sur les rives de la Garonne. Son éducation s'était faite tout entière au foyer domestique par un père qui avait consacré sa vie aux belles lettres. M. Léon de Cazenove était un des plus séduisants vieillards qu'il nous ait été donné de rencontrer, et dont l'Agenais garde encore fidèlement le souvenir. « On recevait à Vendôme une forte éducation classique, dont l'empreinte demeurait ineffaçable. M. de Cazenove savait encore par cœur, à soixante ans passés, tous ses auteurs grecs, latins et français. Horace, Perse même, n'avait pas plus de mystère pour lui que Racine et Boileau. Il aimait les citations, et rarement les faisait banales ; souvent même il les agrémentait de jolis vers de sa façon, sur les évènements du moment, sur les modestes incidents d'une existence très paisible. »

Les extraits de la correspondance commencent par un passage d'une lettre du 2 janvier 1839 où Léon de Cazenove annonce à son vieil ami la naissance d'Edouard, arrivée le dernier jour de décembre 1838. Des lettres qui suivent ce joyeux bulletin de victoire le biographe a tiré divers morceaux attachants relatifs à l'éducation d'Edouard, qui, à l'âge de cinq ans et demi, était déjà un brillant pe-

---

Recueil des travaux de la Société académique d'Agen, dont il fut un des plus distingués présidents, contient de lui beaucoup de pages exquises, mais qui ne représentent pas la centième partie de ce que produisit sa facile et charmante plume. De son côté, M. Baguenault de Puchesse, qui fut président de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, a pour toujours attaché son nom à d'importants travaux tels que *Le Catholicisme présenté dans l'ensemble de ses preuves; L'Immortalité. La Mort et la Vie. Etude sur la destinée de l'homme.* J'ai sous les yeux la troisième édition revue et augmentée de ce dernier ouvrage (Paris, 1868), que l'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, appelle, dans une lettre à l'auteur (18 mars 1864), reproduite en tête du volume, « un beau livre sur un grand sujet ».

tit latiniste et qui, un peu plus tard, traduisait « à la première vue des odes tout entières » d'Horace. Je demande la permission d'invoquer ici un souvenir de ma jeunesse. Ma famille étant très liée et même quelque peu parente avec la famille de Cazenove [1], j'allais souvent, en 1848 et années suivantes, voir à Marmande le père du futur député : j'étais accueilli avec une cordialité à laquelle je ne puis penser sans une émotion reconnaissante. Combien de fois j'ai eu le plaisir d'assister aux leçons que l'excellent père donnait à l'excellent fils, leçons dont je faisais moi-même mon profit ! J'admirais autant le savoir et l'habileté du maître que l'intelligence et les rapides progrès de l'élève. Edouard était alors encore un enfant, ayant seulement de huit à dix ans, mais je devinais qu'il ferait à jamais honneur à son dévoué professeur. Entre le père et le fils il faut partager l'éloge que le biographe donne à ce dernier (p. 8) : « Personne ne possédait une culture d'esprit plus profonde et plus achevée. »

Revenons aux fragments épistolaires dont M. G. Baguenault de Puchesse a si bien orné sa notice. L'histoire du séjour à Paris d'Edouard y succède à l'histoire de son éducation. On voit tour à tour le jeune homme suivre les cours de la Sorbonne [2], assister aux ré-

---

[1] Peu de temps avant son départ de ce monde, M. Léon de Cazenove me rappelait affectueusement cette parenté en répondant aux compliments de condoléance que je venais de lui adresser au sujet de la mort de sa femme. Infirme et presque aveugle, il ne put écrire lui-même cette réponse et il y mit seulement sa signature précédée de ces mots : *votre vieux et bon ami.*

[2] A propos du cours de Saint-Marc Girardin et du jugement porté par Léon de Cazenove sur quelques-uns de nos écrivains, l'impartial biographe constate (p. 16) qu'en fait de littérature, cet homme de tant d'esprit « en était un peu resté à La Harpe ». Pour montrer combien, en effet, il resta toujours ultra-classique, voici une petite anecdote caractéristique. Un jour que j'étais allé lui offrir, à la Garenne, un exemplaire du tirage à part *Des Lettres inédites de Guez de Balzac*, feu Goux, l'auteur des *Légendes du chantier rural*, vint faire une visite à son cher voisin. On causa beaucoup, on causa surtout de choses littéraires. Croirait-on que notre aimable hôte n'hésita pas à soutenir que le lyrisme de Jean-Baptiste Rousseau est supérieur au lyrisme de Victor Hugo ? Goux, quoique son romantisme ne dépassât pas toute mesure, étonné jusqu'à l'effarement, essaya de protester contre une opinion qui lui semblait friser le blasphème, mais le doux entêté ne voulut rien en rabattre et sa téméraire intransigeance m'amusa presque autant qu'elle scandalisa son malheureux contradicteur pour qui Victor Hugo était, en quelque sorte, le Dieu même de la poésie.

ceptions de l'Académie française, composer de jolies pièces de vers qui prouvaient qu'il avait été à bonne école [1], briller dans le monde, notamment dans le salon de Madame la marquise d'Harcourt, fille de l'ambassadeur, académicien, le comte de Saint-Aulaire, salon où l'on joua un proverbe qu'il avait improvisé et qui obtint un vif succès. De retour en Gascogne, Edouard fut élu, malgré son extrême jeunesse, membre de notre chère Société académique. Je tiens à reproduire les lignes où son heureux père, le 11 novembre 1857, apprenait la bonne nouvelle à son ami d'Orléans (p. 18) : « Je t'annonce qu'Edouard a été nommé, hier au soir, membre de notre Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Le préfet [c'était M. Jules Ducos] a demandé avec une extrême bienveillance à être chargé du rapport d'admission ; il a été plein de louanges pour le caractère du jeune homme, je n'ose dire pour son talent : il a lu trois pièces de lui, et Edouard a été reçu à l'unanimité. Le voilà, avant dix-huit ans, membre d'une Société qui compte des hommes d'un talent tout à fait remarquable, entre autres : MM. de Salvandy, Dumon et Jasmin... »

Je ne m'arrêterai pas devant les justes autant que magnifiques éloges inspirés à Léon de Cazenove (pp. 19-21, 22-23) par M. le Comte de Chambord qu'il avait vu de près en Suisse au printemps de 1857 et en juin 1862, et qui fut un ami pour lui, comme il fut un ami pour Edouard. Qu'il me suffise de déclarer que rarement hommage aussi cordial, aussi ému a été rendu aux attrayantes qualités et aux éminentes vertus d'un prince que ses adversaires eux-mêmes ont admiré. Dans d'autres lettres (pp. 33, 35, etc.) nous retrouvons Edouard auprès du comte de Chambord, soit à Venise, soit à Frodsdorf, se montrant sans cesse le noble courtisan de l'exil et obtenant pour son incomparable dévouement la plus précieuse des récompenses, la main choisie par le prince lui-même d'une jeune fille accomplie. Nous le retrouvons encore (p. 39) parmi les héros de Loigny, rivalisant de chevaleresque bravoure avec le comte de Bouillé, son beau-père, et Jacques de Bouillé, son beau-frère, mortellement atteints

[1] M. Baguenault de Puchesse nous donne (p. 17) une de ces pièces, couronnée aux Jeux Floraux en 1856 (*Une leçon de Socrate*) et (p. 24) une élégie (*A ma grand'mère*). En lisant ces vers de la 17me et de la 18me année, où le sentiment et la forme sont d'une égale délicatesse, on ne peut qu'approuver le critique disant (p. 8) : « Il n'aurait tenu qu'à lui de conquérir sans peine une place distinguée parmi les écrivains, les poètes même de son temps. »

pendant que son bras droit était fracassé. Nous le retrouvons enfin (p. 41-42) à Orléans, recevant les plus tendres soins de Madame la comtesse de Baguenault de Puchesse, une de ces femmes dont le mérite est au-dessus de tout éloge et à laquelle le père du blessé écrivait : « Laissez-moi vous nommer la seconde mère de mon Edouard[1]. »

Il est temps de dire qu'aux lettres de Léon de Cazenove sont mêlées — mais en trop petit nombre ! — des lettres d'Edouard qui sont dignes d'être rapprochées des lettres de son père[2]. Indiquons surtout celle du 1er avril 1860 (p. 26), où il célèbre avec enthousiasme le départ pour Rome du général de Lamoricière[3], celles qu'il adresse, la même année, à sa sœur, Madame de Vigier[4], où il lui demande, en

---

[1] Après avoir par ce mot délicieux payé la dette de sa reconnaissance, le désolé vieillard écrivait à son ancien condisciple (p. 42) : « Les plaies de mon fils sont lentes à guérir, et sans vous et sans votre femme, auraient-elles jamais guéri ? Vous faites plus que le Samaritain de l'Evangile : « au vin et à l'huile, vous ajoutez le miel de l'amitié ». Je reviens sur mes pas pour citer cette vive description du château de Fumel, (p. 24) : « Edouard est parti avec le jeune de Langsdorff pour aller passer une semaine à Fumel, un des plus beaux et des plus curieux châteaux que je connaisse. Le mur intérieur est un rocher taillé, poli, tapissé comme un mur ordinaire. Le château plombe sur le Lot, où l'on descend par des jardins à cinq étages, formés de larges terrasses ; une vue admirable et des hôtes qui valent mieux encore que le château ».

[2] Edouard, en qui nous avons salué le poète, doit être aussi salué comme prosateur. M. G. Baguenault de Puchesse a eu raison de vanter (p. 30) sa très fine étude littéraire sur trois écrivains de la fin du XVe siècle » publiée, dans le *Correspondant* du 25 mars 1860, sous ce titre allóchant : *De l'esprit gaulois dans la poésie française.*

[3] Le biographe dit (p. 27) : « Ne sent-on pas percer dans ces lignes l'héroïque zouave pontifical de 1870 ? Tous les élans généreux remuaient son âme... »

[4] Mme de Vigier a reçu de son père, dont elle aussi fut l'élève et qui sut la former à son image, cet éloge qui n'a que le défaut de n'être pas complet (p. 15) : « Mariée à dix-sept ans, elle n'a pas cessé d'être un exemple de la piété la plus douce et en même temps la plus minutieuse, ne s'occupant que de Dieu, d'œuvres de charité et de devoirs de ménage ». Voir encore (p. 42) un passage qui atteste le grand cœur de Mme de Vigier et qui fait penser à la mémorable parole : *Il est des femmes qui, bonnes comme des anges, sont courageuses comme des lions.*

des circonstances difficiles, le secours de ses bienfaisants conseils (pp. 27-29), diverses lettres écrites à la famille Baguenault de Puchesse, les unes de Froshdorf, en 1864, 1876 (pp. 35, 48), les autres de Paris, en 1871, 1873 (pp. 44-47). La série se termine par cet émouvant récit envoyé, le 11 avril 1881, au meilleur ami de son père l'*ami d'Orléans* (p. 49) : « J'aurais dû et voulu vous dire dès le premier jour la perte si cruelle que nous venons d'éprouver, mais la force et le courage m'ont manqué jusqu'ici pour venir vous apprendre que mon bien-aimé père, votre vieil ami, n'était plus. Il vient de s'éteindre, entre mes bras, au château de Montesquieu, où une dépêche de ma sœur m'avait subitement rappelé. Son intelligence n'a pas faibli, même dans les dernières luttes de l'agonie, et son admirable foi l'a soutenu jusqu'au bout. Quelques moments avant d'expirer, il a voulu se faire lire quelques-uns de ces beaux vers classiques qu'il aimait tant, puis, tout à ses prières, il a rendu son âme à Dieu en faisant un signe de croix que sa main n'a plus eu la force de porter jusqu'à son front. Vous le connaissiez trop pour ne pas comprendre le vide affreux que sa mort laisse au milieu de nous. »

Tous les amis de MM. de Cazenove — et Dieu sait combien ils en comptaient parmi leurs compatriotes! — doivent remercier M. G. Baguenault de Puchesse du soin pieux avec lequel il a retracé l'histoire de ces deux nobles existences. Tout en s'effaçant modestement devant les chers narrateurs, tout en laissant le plus possible la parole aux textes éloquents qui étaient entre ses mains, il a dit en peu de mots et dit excellemment tout ce qui était à dire. Je me reproche, en achevant l'analyse de sa notice, de n'avoir pas assez souvent cité ses discrets témoignages. Je voudrais réparer un peu mes torts en mettant sous les yeux des lecteurs les premières et les dernières lignes qu'il consacre à celui qu'il a si tendrement aimé :

» D'où vient donc que M. Cazenove de Pradine, depuis que, élu sans le savoir, à l'Assemblée nationale de 1871, il fut appelé à la vie publique, ait toujours échappé à la loi commune et soit mort entouré de l'estime, de l'affection de tous, sans avoir jamais connu d'ennemis? D'où vient que, au milieu de notre société si divisée et si troublée, dans cette capitale bretonne où les convictions sont vives encore et, partant, les haines durables, ses obsèques aient ressemblé à un triomphe et qu'on y ait vu figurer, avec la même émotion et la même respectueuse attitude, les représentants les plus qualifiés de tous les partis ? — C'est que, pour n'avoir pas abandonné un seul jour ses principes religieux et royalistes, pour avoir été le serviteur le plus

dévoué, le plus désintéressé du dernier représentant de la monarchie traditionnelle, Edouard de Cazenove n'en a pas moins pratiqué les idées de modération et de tolérance les plus larges, défendant héroïquement ses convictions sans jamais attaquer ni suspecter celles des autres, et apportant dans la vie parlementaire une loyauté, une largeur de vues, une abnégation qui ne sont guère dans les mœurs nouvelles (p. 7-8) [1]. »

Maintenant, laissons le biographe raconter la fin courageuse et sereine, beau couronnement de la belle vie de celui en qui notre Société contemporaine a perdu « une de ses physionomies les plus originales et les plus dignes de mémoire » : C'est là [au Pouligen] qu'il mourut au milieu des siens, le 13 août 1896 [2] avec une résignation admirable, une confiance en Dieu sans réserve, maître jusqu'au bout de ses facultés, et disant à un de ses fils qui venait d'être reçu à l'école de Saumur : *Toi, Fernand, tu resteras soldat!* Lorsqu'on lui apporta les derniers secours de la religion, un long cortège de prêtres avait voulu accompagner le saint Viatique ; et ce sont eux qui avaient commencé à répondre aux prières liturgiques, lorsque la voix du mourant se détachant nette et ferme, tous se turent avec un étonnement mêlé d'admiration, le laissant répondre seul. Puis il demanda pardon à tous ceux qu'il avait pu offenser, recommanda à Dieu sa femme et ses enfants et fit publiquement le sacrifice de sa vie, aussi tranquillement qu'il l'avait fait à Loigny, en marchant avec les zouaves contre les colonnes prussiennes »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

---

[1] M. Baguenault de Puchesse n'a pas voulu s'occuper particulièrement, en Ed. de Cazenove, de l'homme politique. Il a seulement indiqué les grandes lignes de sa vie parlementaire, aimant mieux s'en tenir aux détails privés. Ce qu'il a signalé avec le plus de complaisance, c'est l'ardent patriotisme de son ami, son zèle infatigable pour les devoirs difficiles, pour les grandes tâches où « il y a plus d'honneur que de profit ».

[2] Le biographe ajoute (même page) qu'alors « âgé de 58 ans à peine, ayant été un des plus jolis hommes de son temps, il était jeune encore d'allure en dépit de dures épreuves ». J'exprime le vœu que dans une prochaine édition d'une notice destinée à être beaucoup lue, beaucoup goûtée, on nous donne le portrait de celui dont la beauté physique fut en si parfaite harmonie avec la beauté morale. Son image est vraiment la seule chose qui manque à la première édition.

VIE DE M. HÉBERT, ÉVÊQUE COMTE D'AGEN

PREMIÈRE PARTIE

M. HÉBERT AVANT SON ÉPISCOPAT

VI. — M. Hébert et le quiétisme. — Ses rapports avec Fénelon

M. Hébert eut aussi à exercer son zèle contre Mme Guyon, cette autre Priscille, comme l'appelle Bossuet. Son détracteur, La Beaumelle, l'accuse formellement d'avoir été l'ennemi de cette dame après avoir approuvé ses livres. Que M. Hébert se soit laissé un peu surprendre dans le commencement, il n'y a là rien qui doive nous étonner. Ne voit-on pas Bossuet, en 1695, accorder à Mme Guyon un certificat d'orthodoxie, l'admettre aux sacrements et la communier même de sa main ? D'ailleurs, M. Hébert par ses relations, par ses amitiés était fortement attiré vers le parti des quiétistes. Tout dévoué au duc de Beauvilliers qui, pendant qu'il jouissait de tout son crédit à la Cour, lui avait donné des marques de la plus haute confiance, ainsi qu'on le verra plus tard, il ne pouvait qu'être favorable à l'abbé de Fénelon, le conseil intime de ce duc et son meilleur ami. De fait, lorsqu'en 1689, il fut question de nommer Fenelon déjà suspect de quiétisme, précepteur du duc de Bourgogne, Hébert ne craignit pas de répondre de sa parfaite soumission à l'Eglise. On sait qu'il ne fut pas trahi par l'évènement. En 1695, après la mort de M. de Harlay, il le proposa même, mais cette fois sans succès, pour l'archevêché de Paris. On voit par une lettre de Mme de Maintenon à M. de Noailles, depuis cardinal, qu'alors M. Hébert était encore tout entier à la dévotion des quiétistes. Cette lettre datée de 1695 est ainsi conçue : « Je viens de voir M. le curé (de Versailles), qui a fort insisté pour faire l'abbé de Charost évêque. Je lui ai dit qu'il passait pour être, comme le reste de sa famille, dans toutes les liaisons avec Mme Guyon. Il ne m'a pas paru que M le curé compte cela pour grand chose. Voyant que je ne pensais pas de même, il m'a dit qu'il faudrait le faire examiner par Tronson. M. le curé m'a dit ensuite que M. le duc de Chevreuse était très net sur toutes ces opinions-là et qu'on ne devait pas en être en peine. M. le curé m'a parlé fortement sur M. l'abbé de Vaubecour, mais moins que sur l'abbé de

Charost. Jamais de réponse par civilité [1] ». Or, la belle-sœur de l'abbé de Charost avait marié son frère aîné, Louis-Nicolas Fouquet, comte de Vaux, à la fille de Mme Guyon. C'est elle qui avait présenté cette dame à Mme de Maintenon en présence de la princesse d'Harcourt, des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers. Le continuateur anonyme de Béraut-Bercastel à qui nous empruntons ces détails parle encore « de courses réitérées de Mme Guyon au château de Beyne sur la Mandre, dans le diocèse de Chartres, où la duchesse de Charost faisait sa résidence la majeure partie de l'année. De là, ajoute-t-il, Mme Guyon venait fréquemment à Versailles conférer mystiquement avec les duchesses de Mortemar, de Chevreuse et de Beauvilliers. Les maris de ces deux dernières goûtaient pareillement sa doctrine de spiritualité, l'accréditaient eux-mêmes à la Cour ; et leurs amis, toutes les personnes de leur société contribuaient de leur côté à la répandre de plus en plus parmi le grand monde de la capitale [2] ». A la manière dont M. Hébert cherchait à innocenter le duc de Chevreuse, l'un des gentils hommes les plus compromis dans les affaires du quiétisme, on ne peut s'empêcher de remarquer combien il était lent à reconnaître des défauts chez les autres même chez ses amis. Il ne s'était pas encore complètement dégagé en 1697, comme le prouve cette lettre [3] que Fénelon lui adresse cette année-là : « Je vous envoie, Monsieur, une lettre que vous pourrez montrer à M. l'Evêque de Chartres, si M. de Beauvilliers et M. Tronson le jugent à propos. Je ne puis être en peine que de sa fermeté à demeurer dans un même projet. Je l'ai vu si

---

[1] Lettres de Me de Maintenon. édition Lavallée. — Voici comment La Beaumelle a falsifié cette lettre : « Je viens de voir M. le curé qui a fort insisté pour faire l'abbé de Charost évêque. Je lui ai dit qu'il passait pour être, comme le reste de sa famille, en grande liaison avec M. G... Il ne m'a pas paru que le curé compte cela pour un grand sujet d'exclusion. Voyant que je pensais différemment, *il s'est tu et il a bien fait*. M. le curé m'a dit ensuite que M. le duc de Chevreuse était très net sur toutes ces opinions-là et qu'on ne devait plus en être en peine. *Il aurait bien mieux fait de se taire encore*, etc. » — N'est-ce pas le cas de répéter après Voltaire : « Si l'on dément souvent l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, c'est que jamais auteur n'a plus menti que lui. »

[2] Opere cit. p. 50.

[3] Publiée pour la première fois par le cardinal de Bausset dans son histoire de Fénelon. Livre III, ch. XXI. — On sait que c'est en 1697 que Godet des Marais, évêque de Chartres, Bossuet, évêque de Meaux et M. de Noailles, archevêque de Paris tinrent officiellement des conférences qui aboutirent à une solennelle condamnation du livre des Maximes.

souvent changer que je ne veux plus m'arrêter à ses propositions. Il n'a tenu qu'à lui depuis six mois, que nous ne fissions, dès le premier jour, sans scandale ce qu'il propose maintenant et après l'avoir souvent proposé, il l'a rejeté toutes les fois qu'il a été question de conclure. On ne fait que me tâter pour m'entrainer peu à peu et pour m'engager vers les autres sans engager les autres vers moi. D'ailleurs, je ne connais plus M. de Chartres ; il n'hésite jamais, il ne doute de rien, il ne défère plus à ses anciens amis qui avaient autrefois toute sa confiance. Il me paraît réservé, mystérieux, livré à des conseils qui l'aigrissent, qui le remplissent de défiance et qui lui font rejeter tous les tempéraments raisonnables, afin qu'il me jette dans les dernières extrémités. S'il voulait bien prendre M. Tronson pour notre véritable et secret médiateur, nous ne serions bientôt, lui et moi, qu'un cœur et qu'une âme. Pour mon cœur, il est encore tout entier à son égard, et je me sentirais dès demain plus tendre et plus ouvert pour lui que je ne l'ai jamais été. Pour M. de Meaux, je ne saurais m'y fier ; il n'y aurait à le faire ni bienséance, ni sûreté ; mais je n'ai aucun fiel, et, le lendemain que l'affaire serait finie, je ferais toutes les avances [1] les plus honnêtes pour bien vivre avec lui et pour édifier le public. »

Cette lettre n'empêcha pas M. de Chartres de signer avec M. de Meaux et M. de Paris la *Déclaration* du 6 août (1697) contre le livre des Maximes des Saints, déclaration qui blessa à mort le quiétisme en attendant le bref d'Innocent XII qui devait, dix-huit mois après, lui donner le coup de grâce. M. Hébert ne fut pas atteint personnellement par cette double condamnation, car si son cœur s'était montré plus d'une fois quiétiste, son esprit était toujours demeuré rigoureusement orthodoxe. On le voit bien au ton dont il parle de *ces opinions-là* en voulant disculper M. le duc de Chevreuse. Si Fénelon eût reconnu en M. Hébert un chaud et fidèle partisan, il n'aurait pas tenté de le desservir auprès de Mme de Maintenon, comme nous le montre ce passage d'une lettre de cette dame à M. de Noailles, archevêque de Paris, en date du 12 octobre 1695 : « Ce que je dois vous répéter c'est qu'il y a déjà longtemps que M. l'archevêque de Cambrai m'avertit que le curé

---

[1] Ces avances c'est Bossuet qui les fit jusqu'à trois fois mais sans résultat. Fénelon qui, ce n'est pas douteux, pardonna sincèrement à l'évêque de Meaux, ne voulut jamais renouer avec lui des relations cordiales. On en a malheureusement la preuve dans ce dans ce passage d'une lettre de Mme de la Maisonfort à l'archevêque de Cambrai : « Je demandais souvent à Dieu qu'il vous réunît avant la mort... mes prières ne méritaient pas d'être exaucées. » On trouve cette lettre dans l'*Histoire de Fénélon*, tome II, p. 318.

(de Versailles) rapportait tout ce que je lui disais : ainsi il y aurait de ma faute à m'y exposer [1] ». Aucun nuage ne pouvait planer sur la foi d'Hébert depuis surtout que la duchesse de Mortemar et la comtesse de Guiche avaient abandonné sa direction avec tant d'éclat pour se ranger sous celle du P. Alleaume, de la Compagnie de Jésus, l'un des apôtres les plus fervents du néo-mysticisme, que Louis XIV dut chasser, peu après, de toute la province de Paris. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'après la bataille, où l'on vit aux prises les deux prélats les plus illustres de l'Eglise Gallicane, M. Hébert se trouva aux côtés de son archevêque, dans le camp des vainqueurs.

VII. — M. Hébert et le théâtre. — Il fait cesser les représentations d'Esther à Saint-Cyr.

Madame de Maintenon elle-même ne devait pas échapper aux salutaires remontrances d'Hébert. Ce fut à l'occasion de la tragédie d'Esther qui fut représentée à Saint-Cyr pendant tout l'hiver de 1689. « Cette pièce, qui devait être renfermée dans cette maison, fut vue plusieurs fois du roi et de toute la cour. [2] » Madame de Lafayette nous en donne la raison. « Madame de Maintenon, dit-elle, était flattée de l'invention et de l'exécution. La comédie représentait, en quelque sorte, la chute de madame de Montespan et l'élévation de madame de Maintenon. ...L'application qu'on lui faisait du caractère d'Esther, et celle de Vasthy à madame de Montespan, fit qu'elle ne fut pas fâchée de rendre public un divertissement qui n'avait été fait que pour la communauté et pour quelques-unes de ses amies particulières. On y porta un degré de chaleur qui ne se comprend pas, car il n'y eut ni petit ni grand qui n'y voulut aller, et ce qui devait être regardé comme une comédie de couvent devint l'affaire la plus sérieuse de la cour. Les ministres, pour faire leur cour en allant à cette comédie, quittaient leurs affaires les plus pressées. A la première représentation où fut le roi, il n'y mena que les principaux officiers qui le suivent à la chasse. La seconde fut consacrée aux personnes pieuses telles que le P. la Chaise et douze ou quinze jésuites, auxquels se joignit madame de Miramion et beaucoup d'autres dévots ou dévotes, ensuite elle se répandit aux courtisans. » A la première représentation qui eut lieu

---

[1] Edition Geffroy et Lavallée.

[2] *Mes souvenirs*, par madame de Caylus.

le 26 janvier 1689, étaient présents, d'après Dangeau, les évêques de Beauvais, de Meaux (Bossuet) et de Châlons (Noailles depuis cardinal). Fénelon, l'abbé Gobelin le pieux directeur de madame de Maintenon, ne se firent aucun scrupule de suivre leur exemple. Cependant M. Hébert, quoique invité personnellement, crut devoir s'abstenir. Il eut, à ce sujet, avec madame de Maintenon, une explication qu'il avait rapportée tout au long dans ses *Mémoires* et qu'après lui La Beaumelle raconte à sa manière : « Hébert, curé de Versailles, traversa beaucoup ces plaisirs innocents. A une assemblée des Dames de la Charité [1], où madame de Maintenon assistait régulièrement, le discours avant la conférence tomba sur la tragédie d'Esther. La flatterie renchérissait sur tous les éloges qu'accordait la vérité. Le curé attendait en gémissant le moment de parler. Madame de Maintenon rapporta d'un air satisfait le nom de tous les religieux qui avaient été spectateurs ou qui demandaient à l'être. Il n'y a plus que vous, monsieur, dit-elle au curé, qui n'ayez pas vu cette pièce. Ne vous y verrons-nous pas bientôt ? Hébert, répondit par une profonde révérence. Mais madame de Maintenon répliqua au silence énergique du curé : Le P. de Chamilly, de l'Oratoire, vénérable par son âge et par sa piété, brigue une place à notre parterre. Je voudrais bien, ajouta-t-elle en regardant Hébert, y aller aujourd'hui en si bonne compagnie. — Je vous supplie de m'en dispenser, répartit Hébert en commençant son exhortation. Dès qu'elle fut achevée, mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers grondèrent le curé de ce refus public. Vous avez mortifié madame de Maintenon. Voir Esther est une faveur sollicitée : on vous y invite et vous refusez du ton le plus désapprobateur. On n'aura plus la même confiance en vous, on vous croira outré sur la morale, vous serez redouté comme le censeur des évêques, vous perdez un crédit utile à votre zèle. — Mes raisons, interrompit Hébert, ne sont pas de vains scrupules. Je vous en rendrai compte et j'en ferai juge madame de Maintenon elle-même. Si elle me condamne, je me rendrai volontiers. Le soir même, il lui dit : vous connaissez, madame, mon respect pour vous, mais vous savez aussi combien je déclame en chaire contre les

[1] *La Charité des pauvres* ou *Bureau de charité*, avait été fondée à Versailles en 1684 par madame de Maintenon et M. Hébert, premier curé de Notre-Dame. Elle était située rue de la Paroisse n° 14 et desservie par des sœurs de la charité qui y tenaient aussi une école pour les filles.

L'hôpital de la charité avait été bâti sous Louis XIII. Voir : *Le Château de Versailles* par Dussieux,

spectacles. Esther n'est point comprise dans cette proscription... — Pourquoi donc, interrompit-elle, refusez-vous de l'entendre ? — Le peuple, reprit le curé, ne sait pas quelle différence est entre cette comédie et une autre. J'irai... il croira plutôt à mes actions qu'à mes paroles. La réputation d'un ministre de Jésus-Christ est trop délicate pour la sacrifier à la complaisance et à la curiosité. Eh ! pensez-vous qu'il soit décent à des prêtres d'assister à des jeux exécutés par des jeunes filles bien faites, aimables, fixées pendant deux heures entières ? C'est s'exposer à des tentations. Des courtisans m'ont avoué que leurs passions étaient plus vivement émues par la vue de ces enfants que par celle des comédiennes. L'innocence des vierges est un attrait plus dangereux que le libertinage des prostituées. Le vice profane tout. — Mais, du moins, vous ne condamnerez point ces divertissements si utiles à la jeunesse ? — Je crois, répondit-il, qu'ils doivent être proscrits de toute bonne éducation. Votre grand objet, madame, est de porter vos élèves à une grande pureté de mœurs. N'est-ce pas détruire cette pureté que de les exposer, sur un théâtre, aux regards avides de toute la cour ? C'est leur ôter cette honte modeste qui les retient dans le devoir. Une fille redoutera-t-elle un tête-à-tête avec un homme après avoir paru hardiment devant plusieurs ? Les applaudissements que les spectateurs prodiguent à la beauté, aux talents de ces jeunes personnes leur inspirent de l'orgueil. Je ne puis en exerçant un ministère qui combat toutes les passions, me défendre de la vaine gloire de prêcher devant mon souverain. Comment des enfants se préserveraient-ils d'une vanité si naturelle ? — Cependant, dit madame de Maintenon, ces exercices sont autorisés de tout temps, dans tous les collèges. — On ne peut, répliqua le curé, en rien conclure pour les collèges des filles. Les garçons sont destinés à remplir des emplois qui les obligent à parler en public. Un homme de robe, un homme d'église, un homme d'épée, ont également besoin de l'exercice de la déclamation. Les filles sont destinées à la retraite et leur vertu est d'être timides, leur gloire, d'être modestes. Je ne parle point du temps qu'emportent les rôles qu'il faut apprendre, des distractions que donne le charme des vers, de l'orgueil de celles qui jouent, de la jalousie de celles qui ne jouent pas, des airs de hauteur qu'on prend au théâtre et qu'on ne quitte pas dans la société, de mille choses contraires à l'esprit de votre établissement. Je ne dis plus qu'un mot. Tous les couvents ont les yeux attachés sur Saint-Cyr, partout on suivra l'exemple que Saint-Cyr aura donné. On se lassera des pièces de piété, on en jouera de profanes, on invitera des laïques à ces spectacles. Dans toutes les maisons reli-

gieuses, au lieu de faire des novices, on dressera des comédiennes. — J'entre dans tout cela, dit madame de Maintenon, mais saint François de Sales est moins rigide que vous. Il permet à ses filles de représenter des pièces de dévotion. — Il est vrai, répondit Hébert, mais ce grand saint ne le leur permet qu'entre elles, rarement et dans l'intérieur du monastère. A la Visitation, c'est un amusement privé, à Saint-Cyr, c'est un spectacle public. [1] »

M. Hébert ne se bornait pas à déclamer en chaire, comme il le dit lui-même, contre les spectacles. Il se souvenait, à l'occasion, « que le devoir des prêtres et des clercs est de pleurer amèrement les péchés que les peuples y commettent, comme saint Augustin le faisait en exhortant les plus zélés de son cher troupeau de se joindre avec lui dans les mêmes sentiments de charité et de tristesse : *Quum multos hodie Fratres nostros cogitamus et plangimus ire in vanitates et insanias mendaces negligere quo vocati sunt.* [2] » Il s'occupait « pour lors tout entier à attirer la miséricorde de Dieu et le supplier avec larmes et gémissements de donner à ceux que la mauvaise coutume du siècle entraîne à ces divertissements profanes si contraires à l'esprit du Christianisme, des lumières pour les condamner, le courage de les éviter et sa clémence pour leur pardonner les fautes qu'ils ont faites de s'y trouver : *deprecanda est misericordia Dei ut donet intellectum ad ista damnanda et affectum ad fugienda et misericordiam ad ignoscenda.* [3] » De même dans le cas où des comédiens se présentaient aux sacrements, conformément aux prescriptions des Conciles, il leur refusait l'absolution à moins qu'ils ne promissent publiquement de quitter leur profession, « déclarée infâme, disait-il, par les lois civiles, et condamnée par l'Eglise d'excommunication.[4] »

En anathématisant ainsi les acteurs et les pièces de théâtre de son siècle, M. Hébert ne pensait pas autrement que les meilleurs esprits d'entre ses contemporains. « Un poète de théâtre, écrivait Nicole, est un empoisonneur public, non des corps mais des âmes. Il se doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides spirituels, ou qu'il

[1] *Mémoires de Maintenon*, tome III, p. 186, et d'après La Beaumelle : *Mémoires d'Hébert* p. 212-217.

[2] Præf. in expos. psalm. 50.

[3] Ibidem.

[4] Mandement de M. Hébert du 2 juin 1706. Placard imprimé se trouve dans la *Discipline d'Agen*.

a causés en effet, ou qu'il a pu causer [1] » Boileau, bien moins intransigeant, disait néanmoins : « Nos tragédies, nos comédies sont ordinairement vicieuses.... Je vous abandonne le comédien et la plupart de nos poètes,et même M. Racine en plusieurs de ses pièces.[2] » Cependant, il est juste d'en faire la remarque, M. Hébert n'attaquait pas l'art dramatique en général, puisqu'il ne refusait pas ses suffrages à une bonne pièce comme Esther. Ainsi le grand Arnaud s'était réconcilié avec la tragédie et avec Racine après avoir lu dans la préface de Phèdre : « Il serait à souhaiter que nos ouvrages fussent aussi solides et aussi pleins d'utiles instructions que ceux des premiers poètes tragiques. Ce serait peut-être un moyen de réconcilier la tragédie avec quantité de personnes célèbres par leur piété et par leur doctrine, qui l'ont condamnée dans ces derniers temps, et qui en jugeraient sans doute plus favorablement si les auteurs songeaient autant à instruire leurs spectateurs qu'à les divertir, et s'ils suivaient en cela la véritable intention de la tragédie. » Et si M. Hébert se défendait d'assister aux représentations d'Esther on voit que c'était par crainte de scandaliser les faibles et par respect de cette maxime de l'Apôtre : *ab omni specie mala abstinete vos* [3]. Peut-être pourrait-on, à la rigueur,taxer d'exagération son opposition à ces représentations à cause de la présence sur le théâtre de jeunes filles aimables et innocentes comme les demoiselles de Saint-Cyr. Boileau a réfuté une objection du même genre soulevée par le P. Massillon, depuis évêque de Clermont : « Cette maxime n'est pas, ce me semble, soutenable ; c'est à savoir, qu'une chose qui peut produire de mauvais effets dans des esprits vicieux, quoique non vicieuse d'elle-même, doit être absolument défendue quoiqu'elle puisse d'ailleurs servir au délassement et à l'instruction des hommes. Si cela est il ne sera plus permis de peindre dans les églises des Vierges Marie et des Suzannes, ni des Madeleines agréables de visage, puisqu'il peut fort bien arriver que leur aspect excite la concupiscence d'un esprit corrompu. La vertu convertit tout en bien et le vice tout en mal. [4] »

---

[1] Première des Visionnaires.

[2] Lettre à M. de Losme de Monchesnai, septembre 1707.

[3] I Thessal. v, 22.

[4] Lettre citée. Boileau ajoute : « Si cette maxime est reçue,il ne faudra plus non-seulement voir représenter ni comédie ni tragédie,mais il n'en faudra plus lire aucune,il ne faudra plus lire ni Virgile, ni Théocrite, ni Térence, ni Sophocle, ni Homère ; et voilà ce que

Cette réserve faite, on ne peut qu'applaudir aux *raisons* de M. Hébert. Tant il y a qu'elles eurent pour effet immédiat de faire arrêter court, malgré les clameurs des courtisans, les représentations théâtrales à Saint-Cyr. Sans M. Hébert, l'innovation, si funeste au moins dans ses conséquences, de madame de Maintenon passait inaperçue, ne rencontrait aucun obstacle sérieux et allait promptement gâter jusqu'au dernier des couvents de la province. C'est donc à lui que revient toute la gloire d'avoir vu le péril, de l'avoir dénoncé et enfin conjuré. Qui sait si, par son heureuse intervention, il n'a pas autant mérité de l'Eglise et de l'Etat que Fénelon lui-même par son admirable *Traité sur l'éducation des filles ?*

VIII. — Influences de M. Hébert sur les nominations épiscopales.

Par sa position, M. Hébert était à même mieux que personne de connaître les vertus, les mérites, les dispositions et les aptitudes des ecclésiastiques que l'on proposait pour l'épiscopat. Il aurait cru trahir un devoir sacré s'il n'avait employé toute son influence pour écarter les indignes et assurer le choix des meilleurs. Malheureusement il n'était pas toujours écouté comme nous l'apprend ce passage d'une lettre de madame de Maintenon à M. l'archevêque de Paris [1] : « Le roi donne un évêque à Langres qui est sans piété au moins si j'en crois M. le curé qui vient de m'en parler. » Ses justes récriminations ne corrigeaient point le passé, mais il fallait bien en tenir compte à l'avenir. Bien mieux, pendant quelque temps, Dieu permit qu'il fit lui-même les nominations. « Hébert, dit La Beaumelle, avait dressé une liste d'ecclésiastiques qu'il avait remise au duc de Beauvilliers chargé par le roi de lui faire connaitre les meilleurs sujets. Tant que cette liste en fournit et que M. de Beauvilliers ne fut point soupçonné de quiétisme, le P. de la Chaise ne fut point le maitre de la feuille et ce temps-là fut le règne des Sulpiciens. [2] » En effet, M. Hébert très

---

demandait Julien l'Apostat, et qui lui attira cette épouvantable diffamation de la part des Pères de l'Eglise. » Mais ici Boileau veut trop prouver car :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus....
(Horace, art. poét. v. 180-181.

[1] Lettre datée de Saint-Cyr, le 27 décembre 1695 — Edit. Geffroy.

[2] Lettres de madame de Maintenon. Note.

étroitement lié avec MM. Tronson et Lechassier, supérieurs de Saint-Sulpice, ne proposait que des ecclésiastiques élevés dans leur séminaire et recommandés par eux. Pour montrer à quel point il eut la main heureuse, nous ne citerons qu'un exemple : « On avait dépeint au roi, dit encore La Beaumelle, l'abbé de Fleury comme un esprit artificieux et d'une ambition profonde. Il sollicite un évêché. Hébert et le cardinal de Noailles obtinrent enfin pour lui celui de Fréjus.[1] » D'après le même compilateur, M. Hébert n'aurait pas été tout à fait étranger à l'élévation de ce cardinal. C'était après la mort de M. de Harlay. « Le public nommait l'archevêque de Cambrai au siège de Paris. Madame de Maintenon demanda au curé de Versailles ce qu'on en disait dans le monde. Plusieurs pensent, répondit Hébert, que si M. de Fénelon n'avait pas été placé depuis peu, le choix tomberait sur lui et on le désire si fort qu'on voudrait que cette première grâce ne fût que l'avant-goût d'une plus grande. — Vous savez, interrompit madame de Maintenon, ce qui nous empêche de le proposer. Mais M. de Meaux et M. de Châlons nous restent, auquel des deux vous arrêteriez-vous ? — A celui qui refuserait, répondit Hébert, et certainement M. de Châlons n'acceptera pas. » Cette anecdote paraît bien suspecte surtout quand on pense que madame de Maintenon écrivait le 12 octobre 1695 à M. de Noailles : « Le Père de la Chaise dit au Roi dans le commencement que nous avons été ici que je disais tout au curé de Versailles, qui, de son côté, redit beaucoup de choses à M. Boileau (de l'archevêché). Une des choses que j'ai dites, c'est *que je vous ai fait archevêque de Paris et plusieurs autres aussi fausses*. [2] » D'autre part, M. Hébert était trop au courant des usages de son temps pour ignorer que Bossuet, avec tout son mérite et tout son génie, ne pouvait guère prétendre au premier poste et aux premières dignités de l'église gallicane. [3] M. de Bissy, évêque de Meaux après Bossuet, fut élevé au cardinalat, mais il était de haute naissance. Quant à l'abbé Dubois, qui succéda à Fénelon sur le siège de Cambrai, quoique de très plébéienne origine, c'est à la politique qu'il dut le chapeau avec le titre pompeux de prince-archevêque du Saint-Empire. Quoi qu'il en soit, Bossuet donna avant de mourir à M. Hébert une

[1] Lettre de Madame de Maintenon. Note.

[2] Lettre du 12 octobre 1695. — Editions Geffroy et Lavallée.

[3] Vauvenargues dans ses dialogues fait dire à Bossuet : « Le cardinal de Richelieu avait de la naissance ; c'est en France un avantage que rien ne peut suppléer ; le mérite n'y met jamais les hommes au niveau des grands. »

grande marque d'estime en voulant recevoir de sa main les derniers sacrements et en lui confiant ses volontés suprêmes avec son testament. M. Hébert se fit un pieux devoir d'accompagner la dépouille mortelle du grand évêque et c'est lui qui célébra la messe de ses funérailles dans la cathédrale de Meaux le 17 avril 1704[1].

---

1 Extraits du Journal de l'abbé Le Dieu :

Lundi 27 août 1703. — Sur les onze heures, est venu M. le curé de Versailles que M. de Meaux avait désiré de voir, lorsqu'on lui eut dit la peine que nous eûmes hier de le voir sans connaissance et sans pouvoir penser aux sacrements de l'Eglise. Il a donc dit qu'il le verrait très volontiers. Il est aussitôt entré et M. l'abbé Bossuet et M. de Chazot sont demeurés auprès de lui, sans doute pour parler du temporel et des dettes. Les deux neveux sont ensuite sortis. M. de Meaux s'est ensuite confessé à M. le curé qui est M. Hébert, d'une bonne famille de Paris, homme de mérite qui instruit fort bien, auparavant supérieur du séminaire d'Arras, et le prêtre peut-être le plus capable de la congrégation de la mission. La confession faite, M. Hébert nous a dit que M. de Meaux était dans les meilleures dispositions du monde et qu'il allait revenir incessamment.... M. le curé est alors rentré ayant à la main son rituel et du papier timbré : il m'a demandé le reste pour écrire que je lui ai donné tout joignant le malade ... J'ai vu M. le curé relisant son acte à M. de Meaux. Nota : (Les curés sous l'ancien régime avaient qualité pour recevoir les testaments dans l'étendue de leurs paroisses).

Jeudi 6 séptembre 1703. — M. de Meaux est entré dans une extrême inquiétude de recevoir les sacrements et m'a ordonné de voir M le curé de sa part pour prendre des mesures à cette fin. M. le curé a promis de voir M. de Meaux demain matin.

Vendredi 7 septembre. — M. le curé est venu voir le malade ; ils ont résolu que M. de Meaux entendra la messe demain dans la chapelle du Grand Commun ; que M. le curé la dira lui-même à six heures du matin et communiera le malade en dévotion et non en viatique et par conséquent à jeun.

Samedi 8 septembre. — M. de Meaux a oui la messe de M. le curé.

Vendredi, 11 avril 1704. — M. de Meaux m'a ensuite chargé... de lui amener M. Hébert curé de Versailles, aujourd'hui évêque d'Agen qui reçut cet été dernier son testament. Je l'ai été quérir; le malade n'a pas eu la force de lui parler : ses paroles n'étaient pas formées et M. l'Evêque d'Agen n'y a rien compris, il s'en est allé après avoir fort entretenu M. l'abbé Bossuet. C'est tout ce que M. de Meaux avait demandé que cet évêque conversât avec l'abbé et c'est assez dire qu'il veut que son testament soit exécuté.

(Bossuet mourut le 12 avril 1704 à quatre heures et quart du matin, âgé de 76 ans, 6 mois et 16 jours.)

Dimanche 13. — Hier au soir M. l'Evêque d'Agen envoya le testament cacheté.

Ce mardi 15. — M. l'Evêque d'Agen est venu s'offrir d'accompagner le corps à Meaux et d'y faire l'office pontifical des funérailles et enterrement ; ce qui a été reçu et accepté tres agréablement et on en a aussitôt donné avis à Meaux afin d'en avertir le Chapitre.

IX. — Rôle de M. Hébert auprès de Louis XIV.

M. Hébert n'était pas le confesseur du roi, mais il en était le curé et, à ce titre, il répondait de son âme devant Dieu. Aussi ne manquait-il aucune occasion de lui parler de son salut et de lui rappeler ses devoirs de chrétien. On en a la preuve dans ce passage des *Mémoires de Maintenon,* malgré le venin que, suivant sa coutume, y a répandu l'auteur : « Le cardinal de Noailles voulait un autre confesseur que le P. La Chaise par haine contre le mal ; madame de Maintenon par amour pour le bien. Le curé de Versailles désirait ardemment de confesser son paroissien. Il avait déjà eu avec le Roi, quelques entretiens qui lui donnaient des espérances. Il ne cessait de lui parler des qualités d'un confesseur, comme pour lui persuader que le peintre ressemblait au tableau. Lui ayant demandé une pension pour une actrice qui quittait le théâtre pour le couvent ; « Qu'elle est heureuse, dit le roi, de renoncer au monde pour faire pénitence ! En vérité, on a bien de la peine à se convertir. » Le curé répondit que tout était facile à la grâce, « Quand il faut réparer le passé, et qu'on ne voit nul jour à pouvoir faire ces réparations, on est bien à plaindre. — Dieu veut vous sauver, répliqua le curé ; ce n'est pas en vain qu'il excite dans votre cœur ces saints mouvements. Votre plus solide gloire est d'assurer votre salut en réparant les fautes de votre jeunesse. — Cela est bien vrai, interrompit le roi, mais bien difficile ; il est des fautes d'une certaine nature qui ne peuvent être réparées. » Soit prudence, soit sagesse, le curé ne sonda pas les plaies qu'il ne pouvait guérir. Il se répandit en discours généraux sur la bonté de Dieu. Le roi le dit à madame de Maintenon qui en instruisit le cardinal de Noailles. Excité par l'un et par l'autre le curé hasarda quelques conseils. Le roi l'entendit mais ne l'écouta point. Le P. de la Chaise, inquiet de ces conférences secrètes, peignit Hébert comme un imprudent dévoué au

Mercredi 16. — Nous sommes partis de Paris à 6 heures du matin pour conduire le corps à Meaux... Un carrosse à l'ordinaire vint après amenant M. l'Evêque d'Agen.

Ce jeudi 17 avril .. M. l'Evêque d'Agen n'a point paru à la levée du corps se réservant pour la messe et l'enterrement... M. l'Evêque d'Agen a dit la messe pontificale et a mis le corps en terre.

Vendredi 18. — M. l'Evêque d'Agen après avoir vu madame de la Maisonfort aux Ursulines, est parti ce matin... pour aller coucher à Paris.

Cardinal et ne parlant, n'écrivant, ne pensant que d'après lui. Hébert, tous les jours plus importun, fortifia ces rapports en rappelant sans cesse au roi ce premier entretien dont il avait si mal profité et dont le roi ne voulait plus se souvenir. Un jour, il lui cita l'exemple de saint Louis pour lui prouver qu'on pouvait se sauver sur le trône. « Il ne communiait que deux fois l'année, dit le roi ; cependant c'était un très grand saint. — Oui, répondit le curé, mais il se confessait deux fois le jour. — C'était donc un bien grand pécheur, répondit froidement le roi[1]. » On sait, en effet, par la correspondance de Mme de Maintenon que cette dame se plaignait beaucoup du P. de la Chaise au cardinal et souhaitait vivement de voir les intérêts spirituels du roi en meilleures mains. S'il est vrai que sur les instances de son archevêque, M. Hébert se prêta à la démarche que rapporte La Beaumelle, on peut être sûr qu'il ne se laissa guider que par les motifs les plus purs et les plus désintéressés. Toute sa vie est là pour l'attester.

Cet échec, très problématique d'ailleurs, ne retira pas à M. Hébert « la confiance et la bienveillance[2] » de Louis XIV qui eut toujours avec lui « de secrètes et intimes conversations. » M. Hébert avait, au plus haut degré, l'amour de la vérité et la haine du mensonge, « action, disait-il, si contraire à l'honnête homme et encore davantage à des personnes qui font profession de s'éloigner des principes de la morale relâchée, qui permet les équivoques et les restrictions mentales.[3] » Aussi sachant combien il est difficile à la vérité de parvenir à l'oreille des rois[4], il ne craignit pas de se vouer à la tâche ingrate et périlleuse d'éclairer la religion de Louis XIV, de lui signaler les erreurs et les injustices à réparer, les désordres à supprimer. Lui-même s'est rendu ce témoignage : « Je me suis toujours flatté de passer dans l'esprit du roi pour être très sincère[5]. » Une telle conduite lui valut d'être

---

1 Mémoires de Maintenon, tome IV, p. 182.

2 Lettre de M. l'Evêque d'Agen à M. l'Evêque de Marseille, p. 51.

3 Ibidem, p. 5.

4 On ne cesse pas, disait-il, d'être sujet à être trompé parce qu'on est prince, on peu même dire que les princes sont souvent exposés à l'être plus que les autres hommes, parce qu'ils sont souvent environnés de gens qui par intérêt et par les mouvements de passions différentes abusent de leur confiance, surprennent leur religion et leur inspirent souvent du mépris, de l'indignation ou de la haine contre des personnes innocentes qu'ils s'imaginent être de leur intérêt de perdre, de peur qu'elles ne nuisent à leur fortune, ou ne puissent diminuer leur crédit. (Ibidem, p. 56.)

5 Lettre au comte de Pontchartrain en date du 18 octobre 1711, p. 4.

traité par les mauvais courtisans « de prêtre sévère, de courtisan indiscret et d'espion de tous ses amis, » comme parle La Beaumelle qui paraît avoir été leur fidèle écho. Louis XIV jugeait plus favorablement de la sincérité de M. Hébert à laquelle il ne résistait pas. Celui-ci écrira longtemps après : « J'ai pris la liberté plus d'une fois de représenter avec tout le respect possible à cet incomparable Prince qu'on l'avait trompé, il m'a fait l'honneur de me croire, bien loin de regarder ma sincérité comme un manquement de respect et de reconnaissance, il m'en a su bon gré ; l'effet a suivi mes respectueuses remontrances, j'ai eu le plaisir et la consolation de voir délivrer de prison des officiers de guerre qui y languissaient depuis plusieurs années, de voir rappeler des gens de bien qui avaient été exilés sur de faux prétextes, de voir revenir à la Cour des Prélats qu'on avait rendus suspects à ce grand Prince sur la doctrine et sur son service. Combien de fois m'a-t-il dit qu'il voyait bien qu'on le trompait [1] ! » Ce crédit de M. Hébert auprès du Roi, La Beaumelle l'a constaté à sa manière : « Les dévots, dit-il, étaient consultés sur tout. *Un curé de Versailles devint un homme important*. Sous ombre de réformer les mœurs, l'Eglise entra dans les affaires de l'Etat [2]. »

X. — M. Hébert est nommé évêque d'Agen.

« Le reproche, a dit La Bruyère, en un sens le plus honorable que l'on puisse faire à un homme c'est de lui dire qu'il ne sait pas la cour : il n'y a sortes de vertus qu'on ne rassemble en lui par ce seul mot [3]. » M. Hébert ne savait pas la cour. Mme de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles, le 21 février 1700 : « Ne croyez pas toujours M. le Curé de Versailles. Il est rempli de droites intentions, mais il *ne connait pas ce pays-là*. Il voudrait des choses impossibles [4]. » En vérité, M. Hébert avait trop souvent à la bouche le « *non licet* » de l'illustre martyr de Machéronte. Peu à peu s'était formée contre lui une sorte de cabale qui le minait sourdement. C'étaient des abbés mondains qu'il avait réussi à écarter de l'épiscopat, des débauchés de la Cour qu'il avait dû dénoncer au Roi à cause de leurs scandales, enfin les ennemis du cardinal de Noailles dont il était le plus zélé et le plus dé-

[1] Lettre à l'Evêque de Marseille, p. 55.

[2] *Mémoires de madame de Maintenon*, liv, 7e chap. 3e.

[3] *Caractères*. — De la Cour.

[4] Edition Lavallée.

voué partisan. On devine dans quel sens parlait et agissait le P. de La Chaise qui voyait dans M. Hébert un rival et un successeur possible. Mme de Maintenon ne sut jamais défendre ses amis ni Fénelon, ni le cardinal de Noailles, ni Racine [1]. Le ton toujours aigre dont elle parle d'Hébert dans sa correspondance montre assez que celui-ci ne devait pas compter sur son appui. Le Roi, cédant à la pression des ennemis du Curé de Versailles, se résigna-t-il à l'éloigner avec distinction ? Ou bien voulut-il seulement honorer ses vertus et reconnaître ses services ? Toujours est-il que dans la nuit du 24 décembre 1704, un peu avant la messe de minuit, il lui annonça qu'il le nommait évêque d'Agen.

Abbé DURENGUES.

(*A suivre*)

---

[1] Madame de Maintenon, dit Voltaire, oubliait tout quand elle craignait de choquer les sentiments de Louis XIV (Siècle de Louis XIV, ch. 27).

ÉTAPES ARCHÉOLOGIQUES
EN ITALIE

(Suite)

Il est aisé de comprendre que les érudits, éblouis par ce que leur offraient d'une part l'antiquité, et de l'autre la renaissance, se soient peu attachés aux siècles intermédiaires, et comme je les comprends bien ! Quel charme trouver aux grossiers ouvrages interposés entre le byzantisme et le quatrocento quand on a, sans parler des vases de la Grande Grèce et de l'Etrurie, de Nola et de Céré, l'incomparable série des belles majoliques du xvie siècle. Quand on en a vu quelques séries importantes, comme les collections du Louvre, de MM. de Rotschild et de Basilowski, comme la série vénitienne du musée Correr, on ne peut se défendre de partager un peu l'enthousiasme des amateurs et des spécialistes. Du reste, cette belle poterie, merveille de l'art somptuaire a trouvé de tout temps des amateurs tout aussi enthousiastes et tout aussi éclairés, bien que moins préoccupés de monogrammes et de noms d'ateliers.

Piccolpasso, au xvie siècle, Passeri, au xviiie, leur ont consacré des livres importants, et depuis le temps où les souverains de l'Europe les faisaient passer avant la vaisselle plate, il est peu d'amateurs qui ne se soient tenus pour heureux d'en posséder quelques échantillons, et cela jusque dans les provinces les plus reculées de France. Pierre Borrel, le languedocien, qui entassait dans son cabinet, des masses de coquillages et « autres choses marines » des « insectes et serpents » des bois, des semences ou graines et des fruits, des choses changées en pierre telles que du pain pétrifié, un œil de serpent pétrifié, une escorce de citron changée en pierre, des glassopetres, des pierres d'arondelles, des crapaudines, des bezoars, des priapolithes, des pierre de foudre, et autres bizarreries dont on raffolait alors, se vantait de posséder « diverses poteries d'Italie rares, en forme de bassins, plats, pygnes, coqs, dauphins et vases. Un très beau plat de faïence où est représentée l'histoire d'Andromède, etc.

Tout a été dit de nos jours sur la beauté exceptionnelle de cette vaisselle d'art, plus belle et plus précieuse à coup sûr que les plus riches bassins d'orfèvrerie; mais nous attendons encore le travail de généralisation qui nous dira tout ce qu'on peut tirer de son étude pour la connaissance des goûts, des mœurs, et des pensées de l'Italie de la renaissance, sans trop se préoccuper des minutieux détails de dates, de noms et de technique, qui semblent être la spécialité de l'érudition en notre fin de siècle.

Excité par cette pensée, je ferme les yeux et j'évoque la mémoire de toutes les majoliques que j'ai pu voir, ou, pour mieux dire, dont j'ai conservé le souvenir. Pendant que le train m'emporte à travers des paysages quelconques, je les classe et les compare mentalement, et je m'échauffe à la pensée de tout ce qui sortirait de pittoresques enseignements de cette étude tentée par un maitre aux idées larges et synthétiques. Une étincelante vision de beaux plats aux couleurs tantôt vives et appuyées, tantôt douces et fondues, semble flotter devant moi, me faisant songer à celle qu'évoque Joseph devant Pharaon, dans une des fresques des Loges. Car l'Urbinate, avec ce besoin de contours arrêtés qu'il tenait des quatrocentistes, ses maitres, a représenté le songe des vaches grasses, et des épis prodigieux, non sous une forme vaporeuse comme l'eut fait un peintre plus moderne, mais sur des disques à large bordure solide dans lesquels on peut reconnaître, selon la tendance du moment, ou des cadres ronds — si à la mode à la fin du quinzième siècle, — ou tout simplement des majoliques peintes. C'est vers cette dernière hypothèse que je me prononce tout naturellement sous l'influence des idées qui me poursuivent; et puisque j'en suis à penser aux faïences, j'admire dévotement cet hommage indirect rendu par le fils de Jiovanni Santi aux admirables céramistes de son pays natal.

Ceux-ci lui ont bien rendu la pareille. Le roi, peut-être, des potiers italiens, Francesco-Xanto, d'Urbino, s'est la plupart du temps inspiré des merveilleuses compositions dont l'infatigable pinceau de son illustre concitoyen couvrait, comme en se jouant, les murailles du Vatican. Il lui a emprunté le ***Parnasse***, le ***Jugement de Paris***, le ***Triomphe de Galathée***, la ***Mort de Lucrèce***, la ***Sainte Vierge et Sainte Anne sur l'escalier du temple***, le ***Martyre de Saint Laurent***; que sais-je encore? Pendant ce temps, ses émules des fabriques rivales dérobaient, qui la ***Résurrection*** à Albert Durey, qui l'***Acteon*** à Martigna, qui le ***Massacre des Innocents***, à Baccio Bandinelli; qui le ***Combat des Muses et des Piérides***, à Perrino del Vaga ; tandis que

d'autres, tombant plus bas encore, incapable de goûter les belles gravures de Marc-Antoine Raimondi et de Jiubio Compagnola, s'attachaient à des productions de la décadence dont les planches sortaient pour la plupart de la *botega* tenue à Rome par le parisien Lafreri, ce qui a produit un bien singulier quiproquo. En effet, de naïfs amateurs et des érudits très superficiels, lisant au bas de certains sujets représentés sur des coupes et des plats en majolique, l'inscription : *Antonio Lafreri*, véritable *excudit* d'un éditeur de gravures niaisement reproduit par le figulo avec le reste de l'estampe qu'il copiait, y ont reconnu la signature d'un peintre céramiste exclusivement employé à la fabrique de Deruta. L'ignorance prétentieuse de certains savants officiels, chamarrés de décorations et surchargés de titres est quelque chose d'inimaginable ; seuls les critiques d'art de Berlin les égalent s'ils ne les dépassent pas.

Toutes ces compositions de maîtres sont toujours reproduites par à peu près, d'après des gravures et avec une liberté d'interprétation qui en fait presque des œuvres nouvelles. C'est quelque chose comme ces peintures de Pompeï, ces médailles et ces terres cuites grecques qui, manifestement inspirées de peintures ou de sculptures célèbres, ont pourtant une indépendance d'interprétation, une diversité dans les détails qui fait le désespoir de ceux qui s'efforcent par l'étude de ces documents de seconde, que dis-je, de dixième main, de reconstituer les grandes œuvres des artistes grecs. Aujourd'hui il n'en est plus de même, l'ouvrier d'art ne sait que copier son modèle ; sa copie souvent bonne est parfois merveilleuse, mais ce n'est qu'une copie, et une interprétation, même moins bonne, est cent fois préférable, pourvu qu'on y sente les marques d'une personnalité.

Tous les articles, de ceux qui depuis longtemps ont pris place sur le trône aux clous d'or et à l'escabeau d'ivoire de l'olympe du beau jusqu'à ceux qui végètent dans la sphère plus infime des arts somptuaires, s'inspirent inconsciemment des divers courants intellectuels, des fièvres morales, du milieu social qui façonnent le cœur et le cerveau de leurs contemporains. Proposition désormais indiscutable, dont la conséquence fatale est que nous devons trouver une sorte de miroir de l'Italie du seizième siècle dans les œuvres de ces merveilleux potiers, de ces incomparables céramistes, soit qu'ils inventent, soit qu'ils copient; et leurs copies elles-mêmes seront à leur tour de véritables documents humains, d'irrécusables témoins des préoccupations artistiques d'un jour. L'histoire ne s'écrit pas seulement, elle laisse sa trace émue sur tout ce qui touche à l'humanité, et c'est à

nous à savoir la retrouver et la comprendre sur les palimpsestes de l'art.

Voulez-vous la voir, cette histoire, brutale, inexorable, palpitante, sans recourir au glacial Paul Jove ou au trop classique Guichardin ? Ce ne sera pas dans les pages voilées d'une triple couche d'allégorie que Raphaël a peint aux *Stanze* du Vatican, où vous chercheriez en vain le cri du cœur qui éclate sur l'assiette célèbre où un des rois de la majolique, Francesco Xanto, a représenté une jeune femme demi nue, gisant à terre, baignée de sang, auprès de laquelle deux personnages se penchent en pleurant — presque le groupe tragique sculpté par Chatrousse au lendemain de l'année terrible. — Quelle est cette malheureuse que les soudards ont palluée et massacrée? Francesco Xanto a pris bien soin de le dire : *Di tua discordia, Italia, il premio hor haï*, a-t-il écrit au dessous du groupe pathétique; c'est l'Italie foulée aux pieds, violée, dépecée par les conquérants de toutes les langues et de toutes les nations, accourus à sa curée, du chevaleresque François Ier, au monstrueux Charles-Quint, l'homme de toutes les infamies et de tous les despotismes. Dans cet humble potier d'Urbino, il y avait, ce semble, un peu de l'âme enflammée et vibrante qui devait s'épencher au jour en tragiques lamentations par la bouche des Alfieri et des Ugo Foscolo. Il s'inspirait volontiers d'Ovide et de Virgile, surtout de Raphaël, le plus grand poète, alors, de l'Italie, grande âme apaisée et limpide qui semble avoir toujours ignoré le mal, la douleur, les choses honteuses et terribles qui rongeaient le grand Buonarotti et faisaient monter le rouge de la honte avec des flots de haine au front de Machiavel; mais par moment ces paisibles sources lui devenaient comme insipides, les maux de la patrie faisaient saigner son simple cœur d'ouvrier, et il exhalait son indignation et son ire en des peintures éloquentes que devaient s'arracher tous ceux qui croyaient encore que l'Italie était pour eux une patrie. Tantôt il peint ainsi un épisode du *Massacre des Innocents* de Baccio Bandinelli Rachel pleurant ses enfants et ne voulant pas être consolée parce qu'ils ne sont plus; vous croyez qu'il a seulement songé à bien interpréter le modèle placé devant ses yeux, tout au plus qu'il a été ému à la lecture du récit sacré ? Détrompez-vous ; ce n'est pas la biblique Rachel à laquelle il a songé, mais à Florence pleurant ses enfants décimés par la peste. Tantôt, empruntant l'arme de l'allégorie carricaturale, il dessine au fond d'une de ses assiètes creuses une violente satire contre la Rome des Papes à ce point avilie qu'elle subit sans protestations le joug honteux du connétable de Bourbon,

le sinistre bandit princier dont une balle de Benvenuto Cellini débarrassa l'humanité. Les patriotes étaient rares alors dans la toujours belle Italie, si grande par le génie. par l'art. par la pensée, si avilie pour tout le reste; Francesco Xanto est unique, sa manière sanglante de peindre l'histoire de son temps est une exception, mais les potiers des autres officines n'en saisissaient pas moins, de temps en temps, l'occasion de retracer sur la vaste concavité de leurs pièces de dressoir, les évènements saillants du jour. Francesco Silvano, d'Urbino reproduisaient ainsi le *Siège de la Goulette*, par lequel Charles-Quint ouvrit la suite de ses désastres ; un autre potier, dont le nom m'a fui, peignait une bataille entre *Vénitiens et Genois*, d'autres, plus nombreux, se rattachaient aux portraits, les choisissant d'ailleurs dans les partis les plus divers, de manière à opposer, par exemple, le duc de Nemours à l'éternel Charles-Quint, ou aux princes de la maison de Sforza.

Tout cela est essentiellement, pour nous, de l'histoire, pour les contemporains, c'était de la chronique, moins encore, de l'actualité. Pour les potiers de Castello ou de Deruta, l'histoire nationale, en somme, c'était l'histoire des grands aïeux romains don tous étaient fiers de descendre ; aussi avec quel entrain puisaient-ils tous dans le fond classique qui fut toujours si cher aux Italiens, et dont les hommes de la renaissance avaient restauré le culte enthousiaste. Avec un peu de patience on arriverait facilement à illustrer Tite-Live et Saluste, rien qu'avec des peintures copiées sur les pièces de vaisselle superbe dont tout fils de bonne maison parait alors sa salle à manger. Les portraits des douze Césars y tiendraient, comme de raison, la place d'honneur, avec les divers épisodes de la fondation de Rome que la sévère histoire a rayés de son livre, mais qui sont encore chers à tous ceux — et ils sont légion — qui ont plus lu le bon Rollin que le sec Niébrur : *Romulus et les Sabines Horatius Cocles*, où un céramographe plus ingénieux que lettré, a reconnu « Horace défendant seul sa patrie contre les Toscans », *Mutius Scœvola se brûlant le poignet*, *Curtius s'élançant dans le gouffre* ; puis, pour des périodes moins nébuleuses, la *Mort de César*, celle de Clopatre, les *Parthes versant de l'or dans la bouche de Crassus*, que sais-je encore ? Mais les Quirites, Virgile nous l'a appris, descendent des Troyens fugitifs ; aussi, poursuivant leur récit jusqu'à son origine, les *bocalieri* de Gubbio, de Faënza et de Pezaro, se plurent-ils à peindre le *Cheval de Troie*, la *Mort de Laocaon*, le *Sac d'Illion*, le pieux *Enée emportant son père Auchise*, et la plupart

des autres épisodes de l'Eneïde. Quelques-uns, non contants de fouiller cette riche mine, s'attaquèrent à des filons étrangers, à l'histoire de l'imprudent roi Candale, à celle de Leandre et de Hero. même, devançant M. Ingres, à celle de Stratonice. Tous ces sujets sont bien rebattus, bien poncifs pour nous, mais parlaient avec une éloquence sans égale à ces enthousiastes sectateurs de l'antiquité ressuscitée. L'histoire moderne n'était pleine pour eux que de hontes et de revers, toutes les batailles célèbres dont ils avaient été les témoins, avaient été gagnées à leurs dépens par des capitaines étrangers, par des envahisseurs et des conquérants. Soyons justes ; ne leur faisons pas un reproche d'avoir peu aimé à voir retracés sur les pièces de leurs dresseoirs ces pénibles souvenirs, alors qu'ils ne sentaient pas bouillir dans leur sang l'ardeur et l'espoir des grandes revanches.

On oublie trop cela quand on reproche aux artistes italiens de la renaissance de n'avoir pas été les Van der Wenlen, les Gros et les Horace Vernet de leur temps. A qui sent au fond du cœur la honte de ces grandes journées qui s'appellent Agnadel, Fornoue, Ravenne et Marignan, il est naturel de se complaire aux glorieux souvenirs du temps où Rome était reine et gouvernait le monde avec un sceptre de fer. Et la preuve que leur choix est bien déterminé par ces puissantes considérations c'est que, autant les épisodes de l'histoire romaine sont fréquemment reproduits, autant sont rares ceux de l'histoire grecque qu'on n'ignorait pourtant pas.

Le découragement civique conduit vite au diletantisme voluptueux. On ne peut pas toujours se repaître de gloire vieille de quinze cents ans, et l'on cherche des sujets riants, aimables, capables enfin de servir de dérivatifs aux tristes pensées qu'impose la vue des choses présentes. Aussi avec quel empressement furent demandés tous les sujets mythologiques que les potiers ne se lassèrent pas d'intepréter et de reproduire. Sur les grands plats de Deruta, aux reflets changeants et nacrés, pareils à un clair de lune jouant sur des flots azurés, sur les amples coupes de Gubbio, fouetées de tons éclatants où se rencontrent l'or liquide et le rubis enflammé, sur les délicates poteries de Venise aux camaïeux bleux et or, sur les splendides *stoviglie* de Faenza qui se parent des plus délicates teintes de l'outremer, d'ingénieux artistes ont répandu à profusion les cent épisodes divers de cette mythologie amoureuse et poétique qui des *Eœeunes* du vieil Hésiode ont fait la fortune et la joie de tous les assem-

bleurs de mètres, jusqu'au trop galant Ovide et à ses libertines *Métamorphoses*.

Oh! l'amusant, le splendide traité de Mythologie à l'usage des païens de la renaissance qu'on pourrait composer avec les peintures de toutes ces pièces de dresseoir! mythologie toute particulière, à mille lieues de la science abstruse et brumeuse qu'on baptise aujourd'hui de ce nom, non moins éloignée des types créés par l'école de David d'après Raphaël Mengs et Wenckelmann, selon le rituel de Moreau le Jeune et de l'ineffable Chompré, flanqués du soporifique Dupuys; gracieux mélange de sensualisme néo-païen et de naïveté quatrocentiste, véritable expression de la pensée dominante de la population prodigieuse qui vit les débuts, l'âge d'or, et aussi la décadence de cette admirable renaissance à laquelle on doit tout pardonner parce qu'elle a beaucoup aimé toutes les grandes choses qui sont l'âme même de notre civilisation. Dieux, demi-dieux et héros y sont représentés à profusion ; mais ce sont surtout les plus beaux, les plus aimables, les plus humains d'entre eux que le pinceau de Fontana et de ses émules reproduit le plus volontiers. Le vieux Saturne, l'antiplastique Janus, la féconde Cybèle, même le sombre Jupiter, assembleur de nuages, n'apparaissent que rarement; par contre Hercule et ses travaux, Bacchus et son thyase, Amphitrite et son cortège marin, le triomphe d'Ariane et celui de Galathée, la mésaventure de l'indiscret Actéon, Flore et Pomone, Pyrame et Thysbé, sont les sujets les plus prisés. Vénus apparaît aussi, moins souvent toutefois qu'on pourrait s'y attendre. Par contre, Cupidon est le plus célébré de tous les dieux, celui qui fournit aux peintres céramistes les inventions les plus ingénieuses et les mieux goûtées.

Nour sommes à une de ces belles fêtes d'alors où si aisément les Roméo rencontraient leur Juliette. Les danses viennent de cesser pour un instant, les belles dames se sont assises, les intermèdes musicaux ou poétiques ont commencé. Alors d'élégants cavaliers, comme les peignent Wagrez et Luc-Olivier Merson, font leur entrée portant de larges et belles coupes peintes — *les coppe amatorie* — remplies de fruits et de dragées, que chacun va offrir à la dame de ses pensées. Chacune s'exclamant de joie picore aux raisins et grapille les confisseries. Le bord de la coupe apparaît, peint d'instruments de musique, de cartouches, de banderoles chargées d'inscriptions et de notes de musique. Rien de plus exquis comme peinture ; rien de plus délicat comme invention. Les belles friandes ravies de découvrir ces délicats chefs d'œuvres s'acharnent sur les fruits qui cachent d'aussi

belles choses ; les coupes se vident rapidement, et tout au fond, enfin découvert, l'espiègle enfant Cupidon apparaît soudain, l'arc à la main et le trait d'or sur la corde, à la fois menaçant et gracieux, disant assez clairement la pensée du galant porteur de la coupe....

Honneur à l'ingénieux potier qui inventa ce jeu délicat des surprises de l'amour ; son idée fut en son genre une idée de génie, aussi eut-elle une vogue, une faveur prodigieuse, moins grandes pourtant que celle dont jouirent les coupes portraits, au fond desquelles l'amant retrouvait le portrait de sa maîtresse. Vous les connaissez bien, ces *Julia*, ces *Lavinia*, ces *Lucretia*, ces *Giuletta*, ces *Camilla*, toutes qualifiées de *belle*, qui en cheveux, qui en coiffure de fantaisie, qui portant l'élégant *balso* de cuivre, casque et turban à la fois, dont le métal se cache sous le velours et le brocard dans un réseau de bijoux, qui chastement serrées dans leur riche corsage, qui montrant à leurs soupirants de puissantes épaules nacrées et des seins robustes ; vous les connaissez et vous les avez admirées ces belles amoureuses d'antan, pour les avoir rencontrées dans les plus beaux musées et les plus somptueuses collections, souvent encadrées comme un précieux *tondo* dans une riche guirlande de bois sculpté. En leur temps, sages ou folles, on les a choyées, fêtées, et pourtant, de graves spécialistes, pour qui un document artistique ne peint un temps, n'est sincère, n'est recevable que s'il représente une maritorne de Rembrandt ou un cynocéphale humain de Millet, déclarent en grondant, du haut de leur chaire soporifique, que les céramistes qui les ont peintes ainsi pimpantes et coquètes, l'œil en feu et la bouche en cœur, étaient de pédants idiots qui n'avaient rien vu, rien compris, rien interprété des choses de leurs temps !

Ce n'est pas ce qu'on pensait au siècle de Francesco Xanto, des Maestro Giorgio, des Oratio Fontana, des Gileo, et de tous les immortels *figuli* et *bocalari* dont les vaissailes peintes valent beaucoup plus que leur poids d'or, et l'ont toujours valu. C'est à ces *Coppe amatorie* que songeait l'honnête Garzoni, quand il écrivait dans sa *Piazza universale* : « Vois combien l'art de la galanterie se montre et se répand par des moyens infinis ! Soumis aux enchantements de l'amour, les hommes, trop simples, ne sont plus avertis de l'astuce et de la malignité qu'il imagine pour les séduire. Dans quel but penses-tu qu'on adopte les noms de Ginevra, de Virginia, de Victoria, de Laura, de Domitia, de Lavinia, de Lucretia, de Stella, de Flora, sinon pour captiver par leur grâce de jeunes cœurs qui, follement,

inscrivent en lettres d'or ces noms harmonieux et se plaisent à chanter leurs louanges dans des sonnets et des madrigaux... »

Les mœurs italiennes furent légères, à l'époque de la renaissance, ce qui est un beau prétexte aux déclarations passionnées de tous les détracteurs ce cette glorieuse rénovation, trop portés à oublier que Boccace a frayé la voie à Bandello et que le siècle du Dante a de beaucoup surpassé en barreurs même celui des Borgia. Il ne faudrait pas croire pourtant que faentins, urbinates ou engubbiens, les majolistes aient uniquement travaillé pour les adorateurs et les prêtresses de Cupidon. Les plus honnêtes fonctions familiales ont trouvé en eux des interprètes éloquents parfois, toujours intéressants à questionner sur les choses intimes de leur temps. Les *coppe amatorie,* pour aussi belles qu'elles soient, ne doivent pas nous faire oublier tes *Vasi gameli*, les *vasi nutiali* offerts en présents de noces aux nouveaux époux, et surtout les *Scodelle di donna di parto* dans lesquelles les jeunes mères buvaient le traditionnel potage des aieules pendant la cérémonie des gésines.

Ces écuelles furent toujours l'objet des plus grandes recherches d'art et de luxe. Le moyen âge n'y employait guère que des métaux précieux. Le grand Rubens, en ces circonstances, donnait à boire à Hélène Fourmant ainsi qu'il l'écrivain à Peiresc, dans un admirable vase antique de jaspe, le bijou de sa précieuse collection. Picolpasso décrit longuement les ingénieuses dispositions inventées de son temps pour faire de ces coupes tout un petit service de table, œuvre de mécanicien qui nous intéresse moins, aujourd'hui, que les sujets peints avec plus ou moins de bonheur sur les quatre faces des écuelles que nous connaissons. Ces jours passés, j'en voyais une, tout à fait charmante, au Musée Correr, peinte par Francesco Xanto, d'Urbino, ayant dans nn de ses creux un sujet tiré de l'histoire de la Sainte Famille, et dans l'autre, un petit tableau d'intérieur : une jeune mère au lit, regardant son enfant que tient une nourrice et qu'une fillette s'efforce d'amuser. Autre tableau de genre sur une seconde coupe d'accouchée conservée au Musée de Sèvres : le bambin devenu grand caracole sur un bâton devant ses parents assis et serrés l'un contre l'autre comme de bons époux dont le mariage n'a pas émoussé l'ardeur première. Plus intéressante encore est la scène peinte dans le couvercle d'une troisième coupe de la richissime collection Epitzer. Dans une chambre confortable, au fond de laquelle flambe un grand feu dans une vaste cheminée soutenue par des cariatides, deux époux sont assis autour

d'une table ronde, et attendent en devisant le repas qu'on prépare sous leurs yeux. Un vieux serviteur entre chargé d'un plat; au premier plan une bonne vieille cuisinière pile dans un gros mortier les ingrédients d'une sauce, pendant que deux marmitons à peu près nus font rôtir une oie. Comme costume, cette scène laisse à désirer, car si le maître de la maison porte un bon pourpoint à la mode du milieu du seizième siècle, les autres acteurs sont accoutrés de ces draperies pseudo-antique qui sont si caractéristiques de ce temps où la couleur historique cherchait avec tant de peine sa voix.

Ce mélange de modes modernes et de nudités antiques dont jamais les peintres de la renaissance n'ont su se débarrasser, se montre avec une naïveté toute particulière sur le fond d'une assiete creuse de la même collection. Devant un fond de paysage accidenté et meublé de fabriques pittoresqnes, un grave docteur avec son classique bonnet et sa magistrale simarre, discourt avec un bon moine assis à terre comme lui, auquel fait pendant une jeune femme vêtue, ou pour mieux dire, dévêtue à l'antique, c'est-à-dire presque nue. A droite de ce groupe paradoxal autant que pittoresque sont assis au pied d'un rocher un guerrier romain, très classique d'équipement et d'allure, et un sage de la Grèce, coiffé d'un turban et ayant un violon à ses pieds. De l'autre côté, un autre personnage moderne cause avec un second docteur vêtu à l'antique, mais coiffé du chaud bonnet à oreilles si cher aux lettrés de la renaissance, et que le bon Peiresc préférait à tout autre genre de coiffure. Que signifie cette scène étrange? Je l'ignore et ne veux pas le rechercher ; mais je note que ce mélange audacieux de personnages et de vêtements ne jure pas le moins du monde et est bien caractéristique du temps ou Giorgion et Titien plaçaient leurs nymphes et leurs Vénus dans la plus mythologique des nudités, parmi des patriciens accoutrés à la dernière mode vénitienne ou florentine.

Je comprends pourtant que les zélateurs étroits de la couleur locale se plaignent un peu et protestent devant de telles œuvres ; mais il est facile de leur en montrer où le céramiste sans se préoccuper des temps et des lieux a costumé les acteurs de ses scènes absolument comme ceux qui passaient chaque jour dans sa rue, devant les fenêtres de son atelier. Commé exemple des plus anciens et en même temps des plus curieux, on doit citer en première ligne la brique votive du musée du Louvre sur laquelle les saints Crépin et Crépinien sont en train de confectionner des chaussures à la poulaine d'une longueur exagérée. C'est un autre tableau très de genre, très réaliste

et très amusant; une boutique de maitre cordonnier du quizième siècle, très riche, très achalandée, avec tous ses outils et un assortiment varié de souliers et de housseaux tous munis de ces pointes extravagantes contre lesquelles tonnaient les prédicateurs qui les comparaient aux cornes du diable. Du même temps, peut être même quelque peu plus ancien, est un plat de la collection Gay — l'érudit auteur du *Glorsaire archéologique* — où un bon bourgeois en houpelande et sa digne épouse en cotte-bardie jouent. aux côtés d'un pommier le rôle d'Adam et d'Eve. Du siècle suivant, mais encore fidèle aux longues poulaines est un affable cavalier qui, sur le point de boire le coup de l'étrier, souhaite bonne santé aux spectateurs, comme le proclame l'inscription peinte à côté de lui, sur un de ces plats décoratifs qu'on incrustait sur les façades des maisons. Mais la matière est infinie et demanderait tout un travail particulier.

C'est assez dire la libéralité avec laquelle les majoliques italiennes récompenseront ceux qui voudront chercher un jour en elles autre chose que des noms d'ateliers et des monogrammes d'artistes. Il serait facile d'insister, en rappelant, par exemple, cette assiette du Musée de Cluny, où dans un très riche encadrement d'imbrications et de bandes fleuronnées, un peintre de Pesaro a représenté une jeune paysanne fort jolie qu'une inscription nous apprend être la *belle Giovanilla* qui était aussi la bonne amie du *beau Bellardino,* ou encore tel autres plat comme celui de la *femme aux deux éponges*, sur lequel il ne faut pas insister, car nous risquerions de retomber dans le trop galant bataillon des *belles* dont l'austère Garzoni nous a appris à nous édifier. Ces tableaux risqués sont au restes des exceptions, et la plupart des potiers savaient rire sans cesser d'être convenables, témoin le faentin qui sur un plat du Musée Cluny a tracé une véritable charge de Granville, un âne aux mains d'un frater qui lui rase consciencieusement les naseaux.

D'autres, en quête de sujets nouveaux, tentaient de timides excursions dans le domaine de l'ethnographie, comme ceux qui exécutèrent les deux portraits de négresse du Musée de Cluny, et, dans la même collection, la faïence napolitaine représentant des gentilshommes polonais couverts de leurs étranges armures munies de grandes ailes d'aigle.

Avec l'histoire ancienne et la mythologie, c'est surtout l'histoire sainte qui a le plus fourni de sujets à ces artistes populaires : Ancien et Nouveau Testament, vies des saints, leur ont été un inépuisable fond où ils ont puisé avec la même ardeur et la même maîtrise. Il

n'est que la littérature moderne qui ne les ait guère intéressés, inspirés, car l'attention la plus scrupuleuse ne fait découvrir dans leurs productions que quelques *triomphes* de Pétrarque et certains épisodes de Roland Furieux, *Guidon le sauvage dans l'île des femmes*, *Artophe et les Harpies*, *Julie et Othinel*, etc.

De proche en proche, nous avons vu les majoliques déployer devant nous un tableau complet de la société italienne au seizième siècle ; il n'y manque guère que la science et ses adeptes, encore en trouverions-nous quelques traces, au moins sur le plat de l'*Astrologue* de la collection Spitzer. Le grand art, celui de Michel Ange, des Raphaël et des Titien, présenterait-il un intérêt aussi documentaire ? Il est permis d'en douter, car cet art supérieur planait trop au-dessus de la foule pour descendre à ces mêmes épisodes, à ces traits naïfs qui font aujourd'hui notre joie, et qui étaient mieux à la taille des humbles artistes de la terre, qu'ils s'appelassent Orazio Fontana ou Joannes a Bocalibus. Ceux-ci n'avaient pas à descendre pour peindre leurs contemporains, et ils savaient, au besoin, remonter pour s'inspirer d'Albert Durer, de Mantegna, de Baudinelli, de Raphaël, de Perrino del Voga, et s'ils n'ont pas osé s'attaquer aux œuvres surhumaines des Buonarroti, du moins ont-ils peint son portrait sur la célèbre assiette de l'Escurial.

Quel pays et quel temps que celui où d'obscurs potiers s'inspiraient de tels maîtres, et s'imprégnaient assez de leur esprit pour que le grand Gœthe se plut à s'entourer de leurs œuvres, et que certaines d'entre elles aient pu être attribuées au Sanzio lui-même, comme Louis Achim d'Arnim nous l'a raconté dans un roman célèbre ! Quels céramistes que ceux qui méritèrent d'avoir pour protecteurs des papes tels que Jules II, Léon X, Clément VII, des princes comme Cosme le grand, François de Médicis, Isabelle d'Este, Guidobaldo de Montefeltro, Alphonse de Ferrare, et qui, pour marques de fabrique, pouvaient prendre les *palle* des Médicis, le phare de Gênes ou le Dôme de Florence !

J. MOMMÉJA.

(*A suivre.*)

UN MINISTRE DE LA MARINE

ET SON MINISTÈRE

SOUS LA RESTAURATION

LE BARON PORTAL

(*Suite*)

VIII

Le rôle du baron Portal dans les affaires diplomatiques et commerciales de son pays fut considérable.

Ne l'oublions pas, il avait été armateur avant d'être ministre et avait puisé dans les saines traditions de notre haut commerce français des habitudes de précision, d'ordre et d'économie qui devaient lui être d'utiles auxiliaires dans sa noble tâche.

Il se trouvait par là même, mieux à portée de connaître les intérêts véritables du commerce national. Ajoutons à cela que son passage à l'administration des colonies lui avait permis d'apprécier l'importance qu'elles pouvaient avoir pour l'expansion de notre industrie et de notre agriculture.

Il unissait toujours étroitement dans ses projets et dans ses actes la marine de guerre et la marine marchande, voulant que l'une contribuât au développement de l'autre.

Une correspondance suivie avec les Chambres de Commerce sur toutes les questions d'exportation ; la création d'une sorte de Conseil des Colonies, les efforts les plus persévérants pour anéantir les Pirates, les tentatives de colonisation au Sénégal et à la Guyanne : tout nous démontre sa préoccupation constante d'accroître la prospérité économique de son pays.

Ses relations avec nos représentants à l'étranger étaient fréquentes, il apprenait d'eux et de ses officiers en croisière, ce qui pouvait

concourir à l'éclairer, aussi bien en matière commerciale, qu'au point de vue diplomatique.

C'était par le canal du ministre de la Marine que le baron Pasquier apprenait parfois des nouvelles étrangères du plus haut intérêt. La transcription qui va suivre en est une preuve.

« J'ai reçu, écrivait-il au ministre des Affaires Etrangères, une traduction de l'armistice et du traité de régularisation de guerre » qui ont été conclus, le 26 novembre 1820, entre le général Morillo, commandant les troupes de Sa Majesté Catholique et le général Bolivar, chef de la nouvelle République de Colombie. J'ai » l'honneur de vous envoyer copie de ces deux pièces.

» Vous verrez que les députés du gouvernement de Colombie ont » dû partir pour l'Espagne, afin d'y traiter d'arrangements qui en » conciliant les deux partis pourraient amener une paix durable en » Amérique.

» J'ai lieu de croire que l'Ambassadeur du Roi à Madrid, pourra » parvenir à connaître la marche progressive de ces négociations et » à découvrir quelle en sera l'issue. Elles sont d'une haute importance pour le commerce de la Métropole et pour celui des deux » colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, surtout si le gouvernement de Colombie étant reconnu par Sa Majesté Catholique, » les navires français étaient admis aux conditions qui seraient établies pour les nations les plus favorisées.

» Je crois devoir prier Votre Excellence de vouloir bien me communiquer successivement les informations qu'elle recevra de » Madrid lorsqu'elles seront de nature à me mettre à portée de diriger d'une manière plus sûre et plus utile la conduite des gouverneurs de nos colonies et des officiers commandant les bâtiments » du Roi employés aux Antilles et dans le golfe du Mexique.

» Je me propose de renforcer successivement les stations établies » dans ces mers, afin de faciliter les moyens de protéger encore davantage les opérations du commerce dans ces contrées, surtout » si elles peuvent y recevoir quelque extension, et les chefs des » colonies continueront de s'appliquer à entretenir des relations de » bonne intelligence avec les chefs dont l'influence peut être utile » à nos intérêts commerciaux.

» Agréez, etc.... Signé : Portal. »

D'autres fois ce sont des renseignements d'une moins haute importance que lui envoient directement nos représentants à l'étranger.

Celui-ci par exemple ne manque peut-être pas d'intérêt, si l'on veut considérer de qui il est question.

« Monseigneur,

« On écrit de Portsmouth, le 20 octobre que le *Rapide*, brick de » guerre, capitaine M. Evans, est arrivé de la station de Sainte-» Hélène, après une traversée de cinquante jours, ayant quitté l'île » le 9 août. Il apporte des dépêches de Sir Hudson Love, de l'amiral » Planquin et une malle ». Voici l'extrait d'une lettre :

« Sainte-Hélène, le 7 août 1819.

» Nous apprenons que Buonaparte est en meilleure disposition » qu'il n'était il y a quelque temps. Sa santé est à peu près dans le » même état. Malgré tout ce qu'on peut dire de lui et d'autres per-» sonnes qui sont ici...., soyez assuré qu'on est mal informé. De-» puis si longtemps il s'est imposé une vie solitaire qu'il semble avoir » contracté à la longue toutes les habitudes d'un vrai reclus. Il » s'était tellement dérobé à la vue de ceux qui par devoir étaient » tenus de certifier qu'il était vivant, qu'il est devenu nécessaire de » lui signifier que s'il ne fournissait pas volontairement à l'officier » l'occasion de certifier qu'il était en vie, il faudrait que l'officier » lui fit personnellement une visite journalière pour s'en assurer. » Depuis il s'est relâché de sa manière d'être à cet égard et il est » sorti quelquefois de son domicile. On croit que la nouvelle mai-» son qu'on bâtit pour lui sera achevée dans neuf mois. En général » l'île est en bon état de santé.

» Je suis etc.... » Signé : MOREAU ».

Au cours des graves évènements qui attirèrent sur divers points l'attention inquiète des hommes d'Etat, en 1820 et 1821, le rôle du baron Portal fut actif et important; nous le voyons par sa correspondance avec M. de Lesseps, qui le tint presque journellement au courant de la Révolution portugaise.

L'entrée de l'armée Autrichienne à Naples, pour y ramener le Roi Ferdinand, chassé par ses sujets, lui est longuement relatée par M. de Bourcet. — Les nouvelles qu'il recevait d'Orient mettent sous nos yeux les excès horribles auxquels se livrèrent les Turcs lors des premiers soulèvements de l'insurrection grecque et nous font admirer l'énergique et belle conduite du commandant de la force navale concentrée devant Smyrne et de notre représentant en cette ville M. David.

Si la stricte neutralité gardée par les Français leur a été parfois douloureuse en blessant leurs instincts généreux, hâtons nous de rappeler que le baron Portal n'agissait dans tout cela que d'après les ordres formels du Roi son maître. Nous avons vu dans le chapitre précédent que Louis XVIII voulait avant tout la paix et que bien des sacrifices durent être faits à cette résolution inébranlable.

De là le rôle passif et un peu effacé de nos vaillants équipages, laissant massacrer presque sous leurs yeux les grecs sujets rebelles du Sultan.

De là aussi dans un autre hémisphère cette balance toujours également tenue entre la cour d'Espagne et Bolivar.

Le baron Portal attachait un grand prix à l'établissement de bonnes relations avec le Brésil. Le commerce brésilien était alors presqu'entièrement aux mains des Anglais, mais il pouvait, à l'expiration du traité de commerce proche de son terme, nous revenir en partie.

C'était là un gros enjeu et le ministre de la Marine en soulignait souvent l'importance.

« Vous savez, écrivait-il au baron Pasquier, que les traités de com-
» merce avec le Brésil sont sur le point d'expirer et il serait fort
» important de profiter de cette circonstance pour obtenir de cette
» puissance des arrangements désirés depuis longtemps par nos
» armateurs.

» Il se présenterait peu d'occasions aussi favorables que celle du
» voyage de M. l'amiral Jurien, pour porter des instructions sur cet
» objet au gouvernement du Brésil. »

Une correspondance active s'engage avec le département des affaires étrangères dès que sont connus les premiers résultats de cette mission.

Le 23 janvier 1821, le ministre de la Marine rend compte au baron Pasquier des justes espérances que l'on peut concevoir.

Le 6 mars, il appelle son attention sur l'utilité de l'établissement d'un agent français à Para.

Le 10 avril 1821, il lui fait savoir que nos bonnes relations à Pernambouc nous permettent d'obtenir au point de vue des douanes des bonifications grâce auxquelles nous paierons beaucoup moins de droits que les Anglais.

L'impulsion donnée par le baron Portal à nos relations avec l'Amrique du Sud devait porter des fruits hâtifs. Dès 1822, nous devions, en raison de leur importance croissante, envoyer des chargés d'af-

faires pris parmi les officiers de vaisseaux à la Véra-Cruz, Caracas, Montevideo, à Santiago et à Lima.

Le 5 février 1821, le ministre de la Marine présentait au Conseil des Ministres la note suivante :

« L'armistice conclu entre les généraux Morillo et Bolivar, le » 26 novembre 1820, semble indiquer les principales dispositions » dont le gouvernement doit s'occuper.

» Que Morillo ait reçu ou non de la Métropole l'autorisation éven- » tuelle de traiter avec Bolivar, il n'en est pas moins constant que » la République de Colombie est reconnue par ce traité et que pen- » dant une trêve de six mois les indépendants auront le moyen de » se préparer à de nouveaux combats si une conciliation quelconque » ne s'établit pas.

» L'ambassadeur de France à Madrid doit donc suivre avec une » extrême attention les négociations qui vont s'entamer entre le » cabinet Espagnol et la République de Colombie.

» On ignore encore si M. le général comte Donzelot, gouverneur » de la Martinique, en apprenant l'armistice, aura fait quelques dé- » marches auprès des généraux Morillo et Bolivar, mais il paraît » nécessaire de prendre cette île comme point central de toutes les » correspondances à ouvrir avec les chefs espagnols ou indépen- » dants et d'adresser à M. Donzelot des instructions sur la marche » qu'il doit suivre.

» En attendant que des agents ouvertement accrédités puissent » être placés auprès du gouvernement de Colombie, il serait utile » d'envoyer à la Martinique deux ou trois officiers de la Marine » choisis parmi ceux qui ont montré de l'aptitude pour de telles » missions.

» En confiant ce soin à M. Donzelot, en employant sous ses ordres » des officiers de Marine, on obtiendra une direction sûre, prudente » et bien entendue.

» Suivant l'armistice,les hostilités ont dû cesser par mer entre les » belligérants le 28 décembre 1820.

» Dans cet état de choses, les corsaires ont dû rentrer dans les » ports, puisque jusqu'à l'expiration de l'armistice ils ne peuvent » plus faire de captures ; mais pour rassurer davantage le com- » merce, il serait à désirer que le gouvernement de Colombie fût » amené à déclarer, que tout bâtiment qui ferait aujourd'hui la » course sous son pavillon peut et doit être traité comme forban.

» Une telle déclaration contiendrait cette foule de corsaires, vrais

» pirates qui infestent les Antilles, et elle permettrait de traiter sans » ménagements ceux qui seraient rencontrés. »

Le rapport de l'amiral Jurien parvint au ministère en septembre 1821 ; c'est lui qui fut chargé aux Antilles du rôle le plus important. M. Portal jugea ce compte-rendu digne de figurer au *Moniteur*, mais obéissant encore dans cette circonstance à la correction qui caractérisait chacun des actes de sa vie politique il voulut d'abord le communiquer au baron Pasquier et alors s'établit entre eux l'intéressant échange de petits billets que voici :

14 septembre 1821. — « Je vous envoie, mon ami, l'extrait du » rapport de M. le contre-amiral Jurien.

» Il me semple qu'il ne renferme rien qui puisse compromettre » nos intérêts diplomatiques. Lisez le avec soin et faites-y tous les » changements que vous jugerez utile.

« Renvoyez le moi ensuite sans perte de temps pour que je le » fasse insérer au *Moniteur*.

« Mille amitiés. Signé : PORTAL. »

Le baron Pasquier renvoyait le rapport avec la lettre manuscrite ci-après :

« Mon cher ami, je ne vois plus de sacrifices à faire dans ce beau » récit que le petit compliment que nous fait Bolivar sur le *Météore*. » Nous mêmes racontant, il y a je crois bonne grâce à supprimer » cela.

» Ensuite il y a cette réflexion à faire : Faut-il imprimer dans la » forme du Compte-rendu au ministre ?

» Cette correspondance officielle et confidentielle tout à la fois » n'a-t-elle pas quelque inconvénient à être produite au public ? Ne » vaudrait-il pas mieux introduire un récit à la 3me personne, lequel » serait précédé de cette phrase ou d'une analogue :

» *Nous sommes fondés à regarder comme parfaitement exact le* » *récit suivant.*

» *Tel jour, le vaisseau, etc.*

» Je soumets cette réflexion à votre bon et si sage esprit.

» Mille amitiés. Signé : PASQUIER. »

« Je suis de l'avis de Monseigneur Pasquier, écrit M. Portal, en » renvoyant l'affaire à M. Jurien, directeur des ports; il est plus » prudent de parler à la 3me personne. Mais ce n'est pas une petite » affaire puisque toutes les phrases auront besoin d'être retouchées. » Ayez la bonté de vous charger vous-même de ce travail.

» Je consens aussi à la suppression du passage rayé par M. Pas-
» quier. »

Le rapport de l'amiral Jurien parut au *Moniteur* dans les derniers jours de septembre. Nous en donnons quelques fragments :

« Le 27 mai dernier, après la prise de Caracas et de la Guayra,
» le brigadier Moralès se rendit à Valencia pour se réunir au général
» La Torre commandant en chef de l'armée royale. Il laissait le co-
» lonnel Pereyra avec 1,500 hommes pour défendre la capitale con-
» tre Bermudes qui était à la tête d'une division indépendante. Après
» quelques petits engagements Pereyra fut contraint de se replier
» et les habitants de la Guayra menacés d'une nouvelle invasion émi-
» grèrent le 22 juin sur Porto-Cabello.

» Le colonel Pereyra abandonna alors la poursuite de Bermudes
» pour se replier sur Caracas, mais, coupé dans sa marche par une
» autre division de l'armée victorieuse, il fut forcé de se retirer à la
» Guayra qui n'était alors occupé que par un détachement de
» 20 hommes de troupes indépendantes ; il y arriva le 2 juillet avec
» 900 hommes, après plusieurs jours de marches forcées dans des
» ravins presque impraticables. Bolivar, qui était entré à Caracas le
» 30 juin, se dirigea sur la Guayra et cerna la place de toutes parts
» avec un corps de 4,000 hommes environ.

» Le colonel Pereyra se trouva donc enfermé dans la Guayra, où
» il n'était pas resté un seul habitant ; il y était sans vivres, sans mu-
» nitions, avec une division de 900 hommes qui depuis deux jours
» prenaient pour toute nourriture le suc de quelques cannes à sucre
» et se montraient résignés à mourir de faim plutôt qu'à tomber au
» pouvoir des assiégeants. Les avant-postes de ces derniers étaient
» à vue depuis le jour même de l'entrée de la division espagnole
» dans la place.

» Tel était l'état de la Guayra le 3 juillet lorsque la division
» mouilla sur rade. J'envoyai de suite M. Lalande, mon premier
» adjudant, auprès du colonel Pereyra. Cet officier, réduit à la der-
» nière extrémité, avait résolu de mourir dans la place plutôt que de
» se rendre à Bolivar ; il me fit répéter les demandes qu'il avait
» faites aux capitaines du *Silène* et de l'*Egérie*, ajoutant que dans
» ce moment ce n'était pas un secours qu'il réclamait de moi, qu'il
» comptait rester à terre et même périr avec quelques soldats s'il le
» fallait, mais qu'il me suppliait de recevoir les Européens qui jus-
» qu'à ce jour avaient partagé sa fortune, me faisant assurer qu'ils

» laisseraient à terre leurs armes et leurs bagages et qu'ils partiraient comme des réfugiés.

» Après avoir parlé de la sorte à M. Lalande, le colonel Pereyra me députa des officiers de son état-major qui m'exposèrent officiellement les dispositions de leur chef.

» Je jugeai que la médiation seule pouvait concilier tous les devoirs et tous les intérêts. J'engageai donc le capitaine Pereyra à accepter la capitulation que Bolivar lui avait proposée, sous la condition que ce général consentirait à l'embarquement des troupes espagnoles à bord des vaisseaux du Roi.

» Cet unique moyen de salut fut saisi avec empressement par les officiers et par les soldats de la division espagnole, et les négociations commencèrent à l'instant.

» La nuit se passa tranquillement. Le 4 juillet, au point du jour, les avants-postes de l'armée indépendante n'étaient qu'à une demi-portée de canon de la ville ; plusieurs parlementaires communiquaient et Bolivar en personne poussa une reconnaissance jusqu'à l'avant-garde. Peu après le pavillon espagnol qui flottait sur la citadelle fut amené et les troupes qui l'occupaient descendirent dans la ville.

» Nous observions attentivement ce qui se passait à terre, mais nous ignorions encore où en étaient les arrangements. A 7 heures et demie du matin, notre incertitude cessa ; un officier supérieur de l'armée espagnole et un aide de camp de Bolivar se rendirent à bord pour m'annoncer que la capitulation avait eu lieu, avec les modifications que j'avais indiquées, et pour me prier de la part du général Bolivar et du colonel Pereyra de vouloir bien ordonner l'embarquement des troupes espagnoles qui devaient dans deux heures évacuer la place avec armes et bagages.

» D'après les dispositions qui m'étaient énoncées j'envoyai le lieutenant de vaisseau Lalande à terre pour qu'il s'entendît avec le colonel Pereyra sur les moyens d'activer autant que possible l'embarquement des troupes espagnoles et je lui donnai l'ordre de visiter de ma part le général Bolivar, qui était avec son état-major dans une des premières maisons du faubourg.

» M. Lalande fut très bien reçu. Voici ce que lui dit ce général : « Je dois vous prier de remercier M. l'Amiral de la conduite qu'il a » tenue dans cette circonstance. Il a gardé la plus exacte neutralité » et il m'a donné en même temps l'occasion de prouver au monde et » particulièrement aux Espagnols que nous ne faisons pas la guerre

» comme des barbares. Le colonel Pereyra est un excellent militaire, » qui défend avec une constance incroyable la cause qui lui est con- « fiée. Je lui ai accordé une capitulation qu'il ne pouvait espérer, en- » fin tout ce qu'il a demandé parce que je sais qu'il se fût défendu » jusqu'à la dernière extrémité. C'eut été du sang encore inutilement » répandu pour une guerre qui en a déjà tant coûté et nous devons » tous les deux à M. l'amiral français de l'avoir épargné. »

Le général Bolivar avait dans le principe pris nos bâtiments pour une division espagnole. « Cette illusion, dit-il à ce sujet, était bien » excusable, car un vaisseau français dans nos parages est un mé- » téore comme la France en est un en Europe. »

» J'avais chargé M. Lalande de dire au général Bolivar que je » comptais sur sa justice et sur sa protection dans le cas où quelque » bâtiment français aborderait dans les ports ou sur les côtes soumis » à son commandement. « Vous pouvez, dit-il, assurer M. l'amiral » que le commerce français ne sera nulle part aussi protégé que » dans la République de Colombie.

» Nous avons dernièrement pris deux fois Caracas, la ville la plus » attachée à l'Espagne et aucun désordre n'y a eu lieu même envers » les Espagnols. Que ferons-nous donc pour une nation qui donne » en ce moment un si bel exemple de neutralité dans notre guerre de » famille? »

» A 10 heures du matin, M. Lalande revint sur la plage, où se ren- » dirent les troupes espagnoles; les canots de la division étaient dis- » posés pour les recevoir et l'embarquement s'effectua malgré des » difficultés sans nombre. La mer était extrêmement forte et défer- » lait avec violence sur le rivage, dont on ne pouvait s'approcher » avec les embarcations qui y eussent été bientôt brisées. Les chefs » et les soldats, exténués de fatigue, pressés par la faim et couverts » de haillons, obligés de se mettre à l'eau jusqu'aux épaules pour at- » teindre les embarcations, des femmes même, malades de privations, » réduites à cette cruelle nécessité offraient le spectacle le plus tou- » chant et le plus douloureux.

» Je dois aux soins et à l'activité de M. le lieutenant de vaisseau » Lalande de voir apporter le plus d'ordre possible dans cette opéra- » tion. Cet officier déploya dans cette circonstance le zèle le plus re- » marquable. Lui seul a communiqué avec la terre. Porteur de mes » ordres, il a suivi toutes les relations que j'eus avec les chefs des » deux armées et il s'en est acquitté d'une manière digne des plus » grands éloges.

» A une heure, il ne restait plus à terre que le colonel Pereyra et » quelques autres officiers qui se rendirent à bord dans un canot » particulier. Tous les soldats qui s'étaient embarqués avaient sauvé » leurs armes.

» Les malheureux Espagnols, que le froid avait saisi dans les em- » barcations où ils étaient entrés après s'être jetés à l'eau, arrivaient » à bord presque mourants et avaient de la peine à se trainer jus- » qu'à l'endroit qui leur était destiné.

» Il est extrêmement flatteur pour moi d'avoir à rendre compte des » sentiments généreux que manifestaient dans cette circonstance » Messieurs les Officiers des Etats-majors.

» A peine les Espagnols étaient-ils à bord que chacun s'empressait » de les dépouiller des lambeaux humides dont ils étaient couverts et » de leur donner des habits plus chauds et plus décents. La même » chose avait lieu chez nos jeunes marins qui se disputaient le plaisir » de prodiguer leurs secours à de vieux militaires dont d'honorables » cicatrices annonçaient la valeur. Après ces premiers soins on s'em- » pressa de donner des vivres aux passagers et de leur procurer le » repos dont ils avaient le plus grand besoin.

» Environ une demi-heure après l'embarquement des troupes espa- » gnoles, celles de Colombie firent des décharges de mousqueterie » dans la ville en signe de réjouissance, et le capitaine du navire » français le *Petit Fox* vint se plaindre qu'on avait tiré sur lui et que » plusieurs balles étaient arrivées à son bord. Je pensai bien que cela » n'était point prémédité, mais je renvoyai néanmoins M. Lalande » pour informer le général Bolivar de cet évènement et demander » la recherche et la punition des coupables.

» Ce général me fit répondre qu'il était au désespoir qu'un pareil » accident fût arrivé malgré les ordres qu'il avait eu la précaution de » donner pour le prévenir. Je sus ensuite par les informations qu'il » fit prendre, que quelques soldats ayant bu sans modération des li- » queurs fortes avaient eu la maladresse de diriger leurs fusils du » côté de la mer.

» La journée était trop avancée quand toutes mes dispositions fu- » rent terminées, le calme ne nous eut pas permis d'appareiller et je » renvoyai au lendemain notre départ de la Guayra.

» Le 5 juillet, nous mîmes sous voiles; les calmes et les vents fai- » bles ne nous permirent d'arriver au mouillage de Porto Cabello que » le lendemain au soir. J'envoyai de suite un officier visiter le géné-

» ral La Torre, traiter du salut et demander des embarcations pour » le débarquement des troupes espagnoles.

» Le vice-roi du Mexique, celui de Grenade et des plénipotentiaires » d'Espagne venaient d'arriver pour traiter de la paix avec les Indé» pendants de Colombie.

» M. le général La Torre m'envoya peu après mon arrivée un de » ses aides de camp pour m'engager à dîner avec quelques officiers. » Je me rendis chez lui. Les vice-rois, les plénipotentiaires et les » principaux chefs y étaient réunis. Je reçus de tous l'accueil le plus » obligeant.

» Un envoyé de la République de Colombie était entré dans la » ville pour proposer un armistice. Bolivar lui-même devait se ren» dre dans peu de jours à Valencia, qui n'est qu'à 7 ou 8 heures dans » l'intérieur. Tout semblait annoncer la fin d'une guerre opiniâtre » et malheureuse.

» Je quitte ce port aujourd'hui même, et je donne l'ordre aux capi» taines du *Silène*, de l'*Egérie* et de l'*Hirondelle* de se rendre à la » Martinique pour rallier le pavillon de M. le contre-amiral Du» perré. »

BARONNE DE GERVAIN.

(*A suivre.*)

NOTES SUR LA FÉODALITÉ EN AGENAIS

AU MILIEU DU XIII[e] SIÈCLE

(*Suite*)

IV

Châteaux Forts

Limon. (Commune de Feugarolles). — Pas de renseignements.

Lusignan (*villa de*). — Ce château occupait une superficie de 37 ares 50 centiares. Il fut rasé au début des guerres de la Fronde, en 1649, par ordre du duc d'Epernon. Sa démolition dura quatre mois. Deux ans après, Condé tenta de le restaurer. Il y a trente ans, il subsistait encore quelques pans de mur formant le soutènement d'une grosse motte féodale. On a achevé, en 1869, la démolition de ces ruines. Le fort de Lusignan-Grand, bien qu'il soit qualifié seulement de *villa*, a été un des plus grands châteaux des environs d'Agen. Peut-être avait-il reçu des additions importantes à partir de 1271.

Malartic (*villa de*). (Commune de Port-Sainte-Marie).— Pas de renseignements.

Marcou (*villa de*). (Commune de Boville).— Pas de renseignements.

Mérigou (commune de Saint-Vite). — Détruit.

Monflanquin. — Bastide.

Monsempron. — Les prieurs de Monsempron avaient fortifié le village groupé autour de leur couvent. A la fin du XIII[e] siècle, ils furent assez forts pour usurper le droit de justice et se détacher du bailliage royal de Penne. Indépendamment des murs d'enceinte, ils avaient construit une citadelle, dont une tour subsistait encore au commencement de ce siècle [1].

---

[1] Ce dernier détail est donné par Saint-Amans, *Antiquités*, p. 265.

Pau (*villa de*). (Commune de Boville). — Pas de renseignements.

Pechbardat (*villa de*). (Commune de Lacépède).— Il n'en subsiste qu'une motte féodale, située sur un point culminant.

Perville (*villa de*). (Tarn-et-Garonne).

Pléneselves (*villa de*). (Commune de Bon-Encontre). — Ce petit château est assis sur un rocher dont ses courtines suivent les contours. Le corps de logis, édifié au point d'attache du coteau, a été remanié au XIVe et au XVe siècle. On y a ajouté des machicoulis à l'extérieur et, à l'intérieur, une tour polygonale dans laquelle sont établis les escaliers.

Quittimont (*villa de*). (Commune de Lacépède). — Pas de renseignements.

Saint-Front. — Le château, qui était sans doute dans le voisinage de l'église fortifiée de Saint-Front, est détruit.

Saint-Salvy. — Détruit.

Saint-Sardos — Bastide. Ses remparts, qui étaient édifiés sur un plan circulaire, ont été rasés pendant la guerre de Cent ans.

Sauvagnas (*villa de*) — Ce château, qui avait été bâti par les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1275, comme l'atteste une inscription, est complètement détruit. Il est ainsi décrit dans un procès-verbal de visite de la commanderie, en 1669 :

« A Salvaignas, le commandeur a un château, joignant l'esglise,
» avec trois tours du costé du levant et du midy, qui servent de def-
» fense pour le dict chasteau; en l'une desquelles y a ung degré; et
» à trois coing du dict chasteau, une gueritte à chascun, bastye de
» bois et de briques et couvertes de thuiles. A l'entrée dudict chas-
» teau du cousté de l'esglise, y a ung petit reduit appelé *Rebelin*[1]. »

Thouars. — Ce château, qui défendait le passage de la Garonne à peu de distance du point où venait aboutir la Ténarèze, remontait peut-être à l'époque gallo-romaine. Ses assises inférieures, qui, m'a-t-on dit, étaient en petit appareil, ont été démolies, il y a trente ans environ.

---

[1] A. du Bourg. *Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse*, Toulouse, Sistac et Boubée, 1883, p. 345.

L'inscription qui existe encore, et que Saint-Amans a publiée dans ses *Antiquités* (p. 154), se rapporte évidemment à l'achèvement du château, dont la construction était assez avancée quatre ans auparavant pour qu'il en fût fait mention dans le *saisimentum*.

CHATEAUX CITÉS DANS LES HOMMAGES DE 1286-1287 [1]

Bréchan. (Commune de Nérac). — Pas de renseignements.

Calignac. — Il subsiste une portion de courtine, qui dessine un arc de cercle.

Calonges. — Château remplacé par d'immenses constructions au XVIIe siècle.

Caumont. — Ce château fut construit entre l'année 1259, époque où l'on ne cite à Caumont qu'un motte féodale, et l'année 1286. Il fut complètement rasé en 1621, après le siège qu'il soutint contre l'année du roi. C'était un des plus vastes et des plus forts de l'Agenais. Pendant les guerres du XVIe siècle, il contenait une artillerie peut-être supérieure à celle qu'on aurait pu réunir dans l'Agenais tout entier. Le péage exigé des bateaux sur le passage qu'il défendait était une source considérable de revenus. Il est peu probable qu'une forteresse de cette importance ait été bâtie d'un seul jet dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Il paraît résulter des textes de 1286 que plusieurs barons s'étaient associés pour le fonder car, à cette date, il appartenait à plusieurs co-seigneurs.

Fourcès. — Cette localité du vieil Agenais est aujourd'hui dans le Gers. L'ensemble de ses ouvrages de défense est intéressant. Du château du XIIIe siècle il subsiste une grosse tour ronde, élevée à proximité de la petite rivière de l'Auzoue. Cette tour touche à l'enceinte murée du village, qui est en demi cercle; l'Auzoue représente la corde de cet arc. Dans le village se trouve une place des Cornières de forme elliptique. Sur les bords de la rivière et proche de la tour ronde, on a élevé, à la fin du XVe siècle, un vaste château desservi par un escalier à plan carré, avec des repos fréquemment alternés. Cette construction est des plus originales. La façade est pourvue de quelques motifs d'ornementation.

Mais arrêtons-nous à ce plan de l'enceinte de Fourcès, en lignes dérivant du cercle. Il est employé dans l'Agenais, alors même que la configuration du sol aurait permis d'adopter tout aussi bien des plans

[1] *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 349.
Il va sans dire que nous nous occuperons seulement des châteaux non mentionnés dans les actes précédents.

quadrangulaires. Il en était ainsi à Montgaillard, à Saint-Sardos, à Nérac, à Larresingle, à Calignac. Les châteaux ou les places de ce type, qui parait assez rare ailleurs, mériteraient d'être l'objet d'une étude d'ensemble. On avait dû reconnaître certains avantages à donner ces courbures aux murs d'enceinte, qui devaient se défendre par eux-mêmes car, dans nos places fortes ou bastides, l'emploi des ouvrages saillants est très restreint.

Moncrabeau. — Il reste seulement quelques pans de murs de ce château qui parait avoir été considérable.

Monluc (*mota* de. Commune de Saint-Léger).— Cette motte féodale, située à un passage de la Garonne très fréquenté, n'existe plus.

Cette nomenclature de petits châteaux serait fastidieuse et n'aurait un peu d'intérêt que par les détails si on ne groupait pas quelques observations pour mettre en relief les grandes lignes de défense du pays.

Nous avons déjà appelé l'attention sur le nombre relativement considérable de fortifications en terrassements qui étaient encore utilisées au XIIIe siècle et qui paraissent remonter à l'époque franque. Nous pouvons presque certifier que, dès le haut moyen-âge, tous les passages des grandes rivières étaient surveillés ou protégés par de petits postes logés dans une tour de bois édifiée sur une motte. Si les terrassements pouvaient assurer la défense par tout pays, ils avaient une utilité de plus dans les régions submersibles;ils mettaient les garnisons à l'abri en temps d'inondation et pouvaient même, dans ces occasions, servir de poste de secours et de refuge. Il fallait aussi ces petits logis fortifiés pour protéger ceux qui percevaient les péages.

La motte de Lafox, celle de Lécussan sont citées dans des actes du moyen-âge. Une motte, dite Le Fort, se voit au confluent du Gers; une autre existait au Passage. Nous avons eu à parler de celle de Caumont. Avec celle de Monluc, en voilà six pour les bords de la Garonne. Une pièce importante, que nous allons bientôt utiliser, nous prouvera que les mottes étaient également multipliées sur les bords du Lot.

La motte de Monluc était restée le siège d'un fief. Les auteurs qui ont parlé de cette localité ont fait remarquer que le célèbre maréchal lui devait son nom. La forme primitive était *de Bono Luco.*

Nazareth. (Commune de Nérac). — Ce fief, qui appartenait aux d'Albret, est cité comme terre dans les hommages de 1259 et comme château dans ceux de 1286. Le château a donc été construit entre ces deux dates. Il est singulier qu'en 1286 il soit mentionné comme appartenant en entier à Guillaume Raymond de Piis, alors qu'Amanieu d'Albret se l'attribue également [1].

Ce château est assis dans le creux de la vallée de la Bayse, à l'extrémité de la garenne de Nérac. Il se compose d'une grosse tour, sur plan rectangulaire, reliée à une enceinte, qui subsiste encore en partie avec sa porte fortifiée. La tour, sur plan barlong, (8 à 10 mètres sur 7), a une hauteur d'environ 10 mètres. Ses murs ont une épaisseur de 1^{m} 90. On ne voit au rez-de-chaussée aucune trace de voûte.

Puch. — La belle motte de Castelviel, en forme de trilobe, s'élève à proximité du village. Les fossés qui l'entourent, de même que son nom, indiquent bien sa destination. Nous voilà encore en présence d'une œuvre antérieure au bas moyen âge. Mais Puch ayant été fortifié, probablement au XIIIe siècle, c'est vraisemblablement le village et non le château vieux qui est désigné sous le nom de *castrum* dans les actes de 1286.

Réaup. — Il ne semble pas qu'il ait jamais existé dans cette localité d'autre fort que le refuge de Lamotte, composé uniquement de terrassements [2]. Il est situé à peu de distance de la Ténarèse et pourrait être antérieur au moyen âge.

Saint-Amans. — (Tarn-et-Garonne).

Seissan. — A identifier.

Verteuil. — Ce château est situé dans le village et, malgré son état de ruine, on pourrait encore délimiter son périmètre. Un fort beau logis a été construit au centre de la cour, à l'époque de la Renaissance. Il est actuellement, comme le reste, fort délabré.

Villeton. — Aucun renseignement.

Nous avons épuisé la nomenclature des châteaux agenais cités dans les actes d'hommages du XIIIe siècle. Après avoir passé en revue leurs ruines, il serait à propos de déterminer les caractères géné-

---

[1] *Arch. histor. Gironde*, t. I, p. 361, 370.

[2] Voir *Notes sur les stations*... description et plan.

raux ou particuliers de ces constructions militaires ; pour cela, les descriptions sont insuffisantes : quelques planches en diraient plus long que bien des pages. Mais la préparation des planches est laborieuse et leur publication coûteuse. C'est seulement peu à peu que les rédacteurs de la *Revue* pourront faire connaître par des croquis de plans et des vues extérieures quelques-uns des châteaux les mieux conservés.

En attendant, il suffira de constater qu'au XIIIe siècle ces ouvrages étaient généralement peu considérables. Réduits à une tour et à une petite enceinte de courtines, ils se rapprochent plus des fortins décrits par Viollet-le-Duc sous les noms de ***Tours-postes, Tours défenses de passages, de ponts*** [1] que des grandes forteresses de l'Ile de France et de la Normandie. Ce type est représenté par le château de Nazareth, dont la tour se profile si bien à l'extrémité de la garenne de Nérac. On peut aussi l'apprécier d'après une vue cavalière du château de Madaillan, réduit au premier état, qui a été si bien dégagé des additions postérieures par notre regretté P. Benouville [2].

Les châteaux dont l'enceinte pouvait renfermer un village, tels que ceux de Larresingle et de Montgaillard, sont exceptionnels ; ils se rapprochent alors des bastides.

Sur les frontières nord de l'Armagnac, dans ce pays comme en Agenais, on a élevé durant le dernier quart du XIIIe siècle un certain nombre de châteaux d'un type original dont on ne trouve pas d'exemples en deçà et au-delà de cette zone. J'ai eu l'occasion de les décrire ainsi sous le nom de châteaux gascons :

« Ils n'ont pas de cour intérieure ni de grosse tour. Ils se réduisent à un corps de logis sur plan rectangulaire, flanqué d'une ou le plus souvent de deux tourelles. Ces tourelles carrées, tantôt pleines ou creuses à la base, mais dans ce dernier cas sans ouvertures dans les parties basses, tantôt élevées sur des encorbellements, sont étroites et fort hautes ; elles servaient surtout pour le guet.

« La porte, au rez-de-chaussée, est ouverte sous une haute arcature ménagée dans le plein d'une tourelle ou dans le voisinage d'une de ces petites tours. En cas de danger, il était facile de murer ces ouvertures, qui sont petites ; aussi les constructeurs ont-ils ménagé

1 *Diction. d'archit.*, t. IX, p. 162.

2 Voir les planches dans la *Revue de l'Agenais*, année 1886.

simultanément au premier ou même au second étage une baie de porte servie par une échelle mobile[1]. »

A ce type appartiennent les châteaux de Balarin, du Tauzia, de La Gardère, de Massencôme, etc., et, en Lomagne, celui de Sainte-Mère.

L'INFLUENCE ANGLAISE ET LES MOULINS FORTIFIÉS AU XIIIe SIÈCLE.

On peut aussi se demander si l'influence anglaise s'est fait sentir sur notre architecture militaire.

En Agenais, les péripéties des occupations anglaises, terminées au commencement du XIIIe siècle, recommencèrent dans le dernier quart du même siècle (1279) ; elles alternèrent avec des retours à la couronne de France et ne prirent fin qu'au milieu du XVe siècle (1453).

L'influence de la domination anglaise au point de vue des constructions militaires fut presque nulle[2]. Les types de châteaux et de places fortes ne furent pas modifiés : les bastides créées sous Edouard Ier ressemblent de tout point à celles qu'avait fondées Alfonse de Poitiers. La raison en est simple ; les occupations anglaises n'entraînèrent pas un renouvellement de personnel : il n'y eut pas d'invasion étrangère ; les seigneuries, les terres ne changèrent de mains que par exception et, dans ce cas, au profit des voisins. Les

---

[1] *Revue de Gascogne*, 1892, p. 260. Cette courte notice est suivie de monographies détaillées, accompagnées de planches, par notre ami M. Ph. Lauzun.

[2] D'après Viollet-Le-Duc, voici les caractères qui distinguent les châteaux normands des châteaux français : 1. des fossés établis non au bas des pentes mais dans les pentes mêmes, talutés, avec une défense extérieure sur la contre-escarpe ; 2. des liaisons mieux établies entre le donjon et les dehors ; 3. l'adoption de la forme carrée pour les donjons.

Il y a tant de donjons également carrés dans les châteaux français que la dernière distinction a peu de valeur.

L'Agenais n'offre aucun exemple de fossé établi à la façon normande.

Quant aux donjons, celui du château de Madaillan donne sur les dehors, mais reproduit-il pour cela un type anglais ? C'est une addition postérieure et l'emplacement de cette tour était imposé par la configuration du sol.

Le château de Mauvezin, du XIIIe siècle, décrit par M. l'abbé Alis (*Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin*), a bien l'ordonnance des châteaux normands, au moins en ce qui touche le donjon. Il est situé en Bazadais, pays d'occupation anglaise au XIIIe siècle.

représentants du roi eux-mêmes, les sénéchaux, les lieutenants et les chefs militaires de tout rang, furent également pris dans le pays. On resta donc Agenais, Gascon; ni les mœurs ni les usages ne furent modifiés; une seule chose variait, le nom du maître dans la formule des hommages.

Toutefois si les Anglais n'ont importé chez nous leurs modes d'architecture que dans une mesure restreinte à des détails tels que ceux de quelques charpentes d'églises ou de logis, il est certain qu'ils ont pris l'initiative de grands travaux destinés à favoriser le commerce. Ils se sont recommandés de tout temps par leur esprit pratique. Durant le moyen âge, ils ont fortement secoué l'inertie méridionale.

Au XIIe siècle, dès son avènement, Richard-Cœur-de-Lion avait eu soin d'entreprendre la construction d'un pont sur la Garonne à Agen. Son œuvre, inachevée ou détruite, n'avait pas été reprise sous la domination des comtes de Toulouse. Cet abandon dura près d'un siècle, mais, Edouard Ier, aussitôt remis en possession de l'Agenais, en 1280, n'eut rien de plus pressé que de s'occuper de la reconstruction du pont d'Agen.

Environ dix ans plus tard, ce prince résolut de faciliter le transport à Bordeaux des produits du Quercy et notamment des vins, en rendant le Lot navigable. On ne savait pas encore bâtir des écluses; il fallait donc multiplier les barrages pour donner à l'eau de la profondeur et diminuer le courant dans les passes.

Entre la frontière du Quercy et Penne, c'est-à-dire sur un parcours de vingt-deux kilomètres, on ne fit pas moins de onze barrages, qui devaient être réduits à six au XVIIe siècle, lorsque l'intendant Pellot les fit munir d'écluses.

Il vaut la peine de s'arrêter quelque temps sur ce sujet, d'abord parce que personne ne l'a traité, ensuite parce qu'il jette quelque jour sur le rôle de la féodalité au moyen âge.

Edouard Ier, par l'intermédiaire de d'Angolive, son connétable à Bordeaux, mit une somme de 10,000 livres à la disposition de maître André pour diriger et mener à bonne fin l'entreprise. Chaque barrage devait être confié à des entrepreneurs. Ceux-ci ne manquèrent pas et l'on vit se mettre sur les rangs à côté de simples maîtres de chantier, travaillant pour le salaire, à côté du curé de Trentels, qui se dévouait à une œuvre utile, de riches marchands, comme les Pélicier, de Penne, ou des barons, comme les Lustrac et les Piis, pour lesquels les barrages devaient se transformer en mines d'or.

L'activité des uns et des autres fut inégale ; la dépense fut de moins de 4,000 livres. Les plus gros travaux avaient été exécutés dès l'année 1291.

Il y eut un arrêt, dû sans doute à ce fait que Philippe-Le-Bel récupéra l'Agenais en 1294 pour ne le rendre aux Anglais qu'en 1303. Ces changements de régime favorisèrent les usurpations.

G. THOLIN.

(*A suivre*)

A PROPOS DE L'EMBOUCHURE DE L'AVANCE

RÉPONSE A M. CAMILLE JULLIAN

Sous un titre pareil mon collègue de la Société archéologique de Bordeaux, M. Camille Jullian, m'a posé une question dans la *Revue de l'Agenais*, à laquelle je m'empresse de répondre aussi confraternellement qu'il me l'a demandé lui-même [1].

Sans revenir sur une discussion générale qui s'est produite dans mon ouvrage sur le Mas-d'Agenais, que M. C. Jullian a apprécié de manière trop flatteuse pour que je ne lui en exprime pas ici toute ma gratitude, je préciserai simplement les termes du point particulier qui nous divise.

L'étude topographique des terrains, de leur configuration et les observations auxquelles elle a donné lieu, l'enquête spéciale à laquelle je me suis livré sur place m'ont amené à écrire que l'embouchure de l'Avance, aux époques reculées où se plaçait mon étude (du Ier au IIIe siècle de l'ère chrétienne) devait être recherchée aux environs de Fourques; je préciserai davantage encore ici: en amont de cette localité, un peu plus au nord par suite.

L'Avance conflue actuellement à la Garonne à quelques kilomètres plus loin après avoir traversé Gaujac. Il y aura donc une différence dans le calcul des distances et dans la situation de l'emplacement de *Fines* selon que son embouchure a été ici ou là à l'époque reculée qui nous occupe.

Toutefois avant de produire les raisons qui nous ont amené à placer l'embouchure ancienne de l'Avance sur le territoire de Fourques, il me semble nécessaire d'écarter immédiatement les deux objections proposées par M. Jullian; l'une ne tendrait à rien moins qu'à laisser supposer que j'aurai pu, par l'effet d'une inconcevable étourderie, forcer l'Avance à gravir une double chaîne de collines

[1] *Revue de l'Agenais*, numéro de mars-avril, 1897, p. 157.

dont les plus hautes ont une attitude de 80 mètres pour la faire retomber ensuite à Fourques comme en cascade [1].

Si l'on se reporte à la carte de l'Etat-Major [2] on y verra que l'Avance, à partir du moment où elle franchit le canal du Midi, au moulin de Teinture, débouche dans une vaste plaine en triangle dont Gaujac, Marmande et Fourques sont les trois points à peu près équidistants. Elle se dirige de là sur Gaujac; elle pourrait aussi bien se diriger sur Coussan et même se replier sur le territoire de Fourques en contournant à distance la ligne des côteaux qui expire au *Sable* [3]. On apercevra un peu plus loin pour quelles raisons l'Avance n'aurait pas eu besoin de faire sur Fourques *même* un circuit rétrograde en apparence — car il est bien entendu que lorsqu'on parle d'une commune rurale on entend son territoire — ensuite par ce que le cours de la Garonne (à la même époque où nous nous plaçons toujours, il ne faut pas le perdre vue un instant) n'a pas été certainement tel qu'il se comporte aujourd'hui après des siècles d'une âpre lutte pour conquérir ses alluvions et ses iles à la culture, aussi pour faire obstacle à ses débordements périodiques par ún système de digues et de mattes que l'on me permettra de tenir pour inexistant aux IIe et IIIe siècles de Jésus-Christ.

M. Camille Jullian a donc pensé me prendre de court en me faisant accomplir un nouveau travail d'Hercule. Comment nous sentir le courage d'une pareille entreprise alors qu'il nous suffira de confier notre frêle esquif à la rivière landaise pour être assuré que le caprice de ses méandres nous conduira tout doucement à la Garonne après avoir évité la ligne dominante des fameux côteaux de 80 mètres d'altitude [4].

Seconde objection : un document du XVe siècle [5] mentionne un pont à Gaujac; il y a toute vraisemblance pour que ce pont ait été placé sur l'Avance nous dit notre contradicteur.

---

[1] Elle serait d'autant plus impardonnable que peu de contrées me sont aussi familières que celle-là.

[2] La Réole, 192. 1. 3.

[3] Ce sont les côteaux dont parle M. C. Jullian.

[4] Nous avons suivi le cours de l'Avance depuis sa naissance jusqu'à son embouchure; il n'est peut-être pas un des moulins dont les meules tournent dans son lit que nous ne connaissions familièrement.

[5] *Archives historiques de la Gironde*, t. V, p. 357.

La chose peut-être possible *au XVe siècle* mais je demanderai à mon tour une démonstration plus directe.

Il fallait en effet un pont quand même à Gaujac parce que l'Avance, cinq cents mètres environ avant d'atteindre ce village, reçoit par malheur, ou bien est reçue, par un petit cours d'eau d'une importance sensiblement égale à la sienne, qui aurait pu fort bien se passer de la compagnie de l'Avance pour franchir le pont de Gaujac !

Le document versé aux débats ne les éclaire donc pas sur ce point particulier outre que M. C. Jullian me permettra d'observer qu'au xve siècle *une période de douze à treize cents ans nous sépare déjà du temps* où se place ma rectification du cours de l'Avance.

Nous nous préoccuperons donc encore moins des renseignements qui nous sont fournis par ces cartes postérieures visées par M. Camille Jullian dans ses notes[1] ; si je ne les possède pas toutes, je les ai maintes fois consultées. je serais même en état d'en augmenter la série rien qu'en fouillant parmi mes documents cartographiques.

Voici donc que non seulement plus aucune impossibilité n'apparaît pour l'Avance à s'être jetée, dans les hauts temps, au travers des campagnes de Fourques, mais il y a peut être de fort bonnes raisons pour qu'il en ait été ainsi réellement. C'est ce que je vais essayer de dégager.

La recherche et la restitution du cours ancien de la Garonne, de ses lits successifs, des nombreux bras qu'elle a eus s'impose ici. Si notre savant collègue et ami M. C. Jullian nous faisait jamais ce rare plaisir d'enquêter avec nous sur les bords de notre beau fleuve ; s'il voulait en suivre tous les contours, comme je l'ai fait à plusieurs reprises depuis La Réole jusqu'à Aiguillon ; s'il avait le loisir de stationner un peu au milieu de ces populations de paysans qui ne redoutent qu'une chose : l'inondation ! il se rendrait compte de manière frappante du formidable effort que le cultivateur de tous les âges a développé dans une lutte millénaire avec cette Garonne qu'il a peu à peu chassée de tous ses lits pour la rejeter et la confiner dans un seul, celui même où nous voyons que de nos jours il a réussi à l'emprisonner.

Ses îles, il les a conquises et réunies à la terre ferme ; ses bras, il les a coupés au moyen de barrages et finalement oblitérés et quand

[1] Carte de la Guyenne de 1742 ; carte de Belleyme ; carte du *Gallia Christiana*.

enfin il a réussi à les assécher il a encore fortifié son œuvre dont les atterrissements, l s colmatages se sont faits les complices, par tout un système de digues. C'est ce qui explique les revendications soudaines du fleuve lorsque, débordant, il éventre les mattes, s'ouvre des issues et reprend des courants nouveaux dans les lits d'autrefois au travers des terres plates. Dans ces phases qui méritent d'être observées de plus près on revoit pour un instant l'etat ancien du fleuve [1].

Si seulement on prenait la peine de relever les travaux de ce genre entrepris depuis deux cents ans, sans remonter plus haut, entre La Gruère et le Mas, le Mas d'Agenais, Caumont et Marmande au moyen des plans et des documents administratifs de l'Intendance qui abondent on serait surpris de l'œuvre accomplie en un si court espace de temps et à une époque aussi rapprochée de nous [2].

Le seul examen des cartes est encore bien indicatif à cet égard.

La manière dont se comporte la rivière aux temps d'inondation, l'emplacement facile à reconnaître des terrains conquis, l'examen du cours actuel de la Garonne vont fournir autant d'éléments de certitude au point particulier qui nous occupe.

Je vais prendre le cours de la Garonne à partir de La Gruère, en amont du Mas d'Agenais, pour le suivre jusqu'à Meillan. Entre ces

---

[1] Il y a là un magnifique travail à faire dont nous avons depuis longtemps recueilli quelques éléments, mais on peut facilement apercevoir les longues et patientes recherches qu'il exige pour être mené à bonne fin.

[2] M. C. Jullian sait comme nous les énormes modifications que la Garonne (Gironde) a subies à son embouchure depuis deux ou trois cents ans seulement. Le Bas-Médoc a été conquis au XVIII siècle comme les polders de la Hollande et par des Hollandais appelés exprès par le roi. Mais il y a dix, douze siècle en quoi les bouches de la Gironde ressemblaient-elles à la passe d'aujourd'hui ? Cordouan tenait à la terre ferme. Depuis le commencement de ce siècle on lutte pour enlever au fleuve tous les marais où il s'installait en amont et en aval de Bordeaux ; c'est une œuvre contemporaine. Depuis moins de trente ans on a gagné en Queyries plus de deux cents mètres sur le fleuve. Mais il y a quatre cents ans et moins encore la Garonne avait un bras qui longeait la plaine au pied des côteaux de Cenon et contournait cette île que l'on voit figurée au plan de Bordeaux, vers 1450, de Léo Drouyn. A Agen, mon éminent collègue M. Habasque me rappelait il y a peu de temps encore que tout le Gravier avait été conquis et que la Garonne venait battre les remparts au-delà du Gravier. On y a retrouvé les anneaux de fer auxquels s'amarraient les barques.

deux points extrêmes nous trouverons l'embouchure de l'Avance mais on apercevra pourquoi dans un instant elle sera rencontrée dans les environs de Fourques et non dans ceux de Gaujac.

De La Gruère, en temps d'inondation, tout le volume des eaux que le fleuve roule se porte sur la Cornée au-dessus de Saint-Caprais, éventre les digues, submerge la plaine de Senestis et puis s'écoule en suivant sa pente naturelle par Taillebourg, pente que les obstacles élevés par la main de l'homme ne lui ont plus permis de suivre depuis des siècles. S'il en eût été autrement, aux époques reculées, c'est-à-dire si le régime des eaux avait été celui de nos jours, s'il n'y avait pas eu des îles et un autre bras de la Garonne sur ce point, le plateau du Mas se fût depuis longtemps effondré dans le fleuve. Mais on retrouve par surcroît l'existence de toutes ces îles dans des documents authentiques des deux derniers siècles ; ils sont tous relatifs aux innombrables procès que la conquête des unes et des autres avec les atterissements, les alluvions et les délaissés a fait se vider entre riverains. A cet égard je connais au Mas d'Agenais des archives merveilleusement documentées. Aussi, devant le Mas, le courant de la Garonne était-il moins fort qu'aujourd'hui et le volume d'eau moindre.

Au-dessous du Mas, à *l'île*, les eaux suivaient leur cours naturel jusqu'à Caumont où elles retrouvaient le principal bras.

De Caumont à Fourques la courbe prononcée du fleuve et *la formidable ligne de défense* qui lui barre tout écart jusqu'à Gaujac indiquent bien à l'œil le moins expérimenté, au simple vu de la carte de l'état-major, quels ont été jadis et le véritable cours du fleuve et son issue à travers cette plaine reconquise [1].

Le nom de Fourques (*furca*, la fourche ; *la hourque*, dans notre patois) ne nous révèle-t-il pas aussi l'existence de deux bras, en embranchement ?

Mais n'aperçoit-on pas encore que si l'on trace une ligne droite de Fourques à Meillan, parallèle à celle du canal du Midi, on retrouve ce cours ancien de la Garonne, cet autre bras du fleuve tout au moins — car elle est passée de tout temps devant Marmande — cet

[1] Cette ligne est spécialement indiquée et son importance qui n'échappera à personne, démontre bien quels assauts il y avait à redouter de ce côté encore que depuis des siècles le lit de la Garonne ait été victorieusement rejeté où nous le voyons sur nos cartes modernes. (V. carte de l'Etat-Major.)

autre lit dont on l'a chassée par une œuvre de défense magnifique développée plus que jamais aujourd'hui, sinon invulnérable ?

L'effort de l'homme atteste l'exactitude de ce que nous avançons et l'étude topographique de cette plaine démontre non moins que le cultivateur a conquis le triangle aux trois sommets duquel se placent Fourques, Marmande et Gaujac. Sans cela s'expliquerait-on cette courbe extraordinaire que décrit la Garonne entre ces trois localités en présence d'une plaine qui lui livrait libre accès ? Les travaux de l'homme l'ont repoussée excentriquement comme eussent fait les contreforts d'un front de collines.

Le cours ancien de la Garonne en cet endroit se saisit donc à merveille au seul examen de la carte.

Or, si conformément à la pente naturelle on lui restitue ce bras, que la main de l'homme a repoussé dans le lit actuel, là même où nous venons de retrouver sa trace, n'aperçoit-on pas immédiatement que l'Avance y débouchait presque en droite ligne dans les environs de Fourques ? [1]

Quod erat demonstrandum. Il me sera permis de croire encore que cette dernière au IIe ou au IIIe siècle ne devait pas avoir un lit aussi rigoureusement tracé qu'aujourd'hui, faisant tourner plus de quarante moulins !

J'ai été contraint de donner à ma réponse une certaine étendue et cependant je me suis efforcé de résumer aussi rapidement que faire se pouvait un ensemble d'observations plus générales dont la question du cours de l'Avance est devenue un point particulier. Il en est de même pour cette discussion si je la place au regard du sujet qui l'a provoquée.

Quelle que soit en effet la solution que l'on acceptera après exa-

---

[1] On voit dans ces conditions l'impossibilité pour l'Avance d'aller se jeter à Gaujac, étant coupée par la Garonne dès son entrée dans la plaine. Quand donc a-t-elle été amenée à gagner Gaujac ? lorsque le bras de la Garonne a disparu, lorsque la plaine a été conquise à l'agriculture, il lui a bien fallu aller se jeter quelque part et rejoindre encore le fleuve. Son cours a été prolongé en conséquence à travers les terres suivant la pente naturelle, il s'est comporté de même que l'ancien bras qui le recevait, et l'Avance a marché sur Gaujac ; il y a eu d'autant moins à faire qu'avant même d'atteindre cette localité elle rejoignait un autre cours d'eau tout aussi important qui a servi mieux encore à véhiculer son volume d'eau.

men ; que l'on tienne l'embouchure de l'Avance à Gaujac où elle est aujourd'hui ou sur le territoire de Fourques où je la place anciennement, cela laisse entier le point principal, le seul qui ait pris une importance dans mon travail, savoir : la fixation des emplacements de *Fines* et d'*Ussubio* [1].

Je profiterai à mon tour de cette occasion pour prier mes collègues et amis de Lot-et-Garonne que ce sujet peut intéresser de me fournir leurs renseignements.

Il est évident qu'entre mon savant collègue M. C. Jullian et mo il y a concept différent Je me préoccupe de déterminer un état de la Garonne et de l'Avance au IIe ou au IIIe siècle au plus tard et mon contradicteur m'oppose un état actuel qu'il considère par suite comme ayant été de tous temps le même. Je ne pense pas plus qu'il en ait pu être ainsi qu'on ne saurait soutenir dans l'état actuel des connaissances, par exemple, que la Garonne et puis la Gironde se sont comportées jadis comme de nos jours en face de Bordeaux en particulier et à l'embouchure. On a vu l'influence que nos constatations ont exercé sur la situation de l'embouchure de l'Avance [2].

Je n'ai pas oublié non plus que la question de l'identification du Mas d'Agenais avec *Pompejacum* ou *Velanum* accompagnée de la recherche de *Vernemetis* reste ouverte et j'ai pris l'engagement de répondre à mon cher collègue et ami, M. Tholin. Les matériaux de ce travail sont prêts depuis longtemps et j'espère pouvoir les mettre en œuvre aux prochaines vacances.

Il se pourra aussi que je sois en état de prendre date à ce moment pour proposer un redressement général dans la direction et le tracé de voie stratégique de Bordeaux à Agen qui n'aurait suivi les bords

---

[1] On sait que M. C. Jullian intervertit l'ordre des deux stations : *Ussubio*, *Fines* qu'il établit : *Fines Ussubio* contrairement aux indications concordantes de la *Table de Peutinger* et de l'*Itinéraire d'Antonin*. M. Tholin ne l'admet pas non plus.

[2] En réalité, aux époques anciennes, la Garonne a eu des quantités de bras et des îles nombreuses ; elle s'évasait dans les plaines marécageuses perdant par suite en profondeur, ce qui rendait son passage très facile et guéable en maints endroits.

de la Garonne que jusqu'au pont du Ciron (Sirione) pour, de là gagner Agen suivant une ligne plus directe par Auros, Grignols, Casteljaloux, etc. Cette modification dans son assiette ne se produit donc que vers les confins du département de Lot-et-Garonne. Je serais non moins heureux si, de ce côté encore, quelques observations pouvaient m'être communiquées par ceux de mes collègues de l'Agenais qui ont étudié les voies romaines dans le Lot-et-Garonne.

Bordeaux, le 5 juin 1897.

Alexandre NICOLAI,
Membre correspondant de la Société d'Agriculture, Belles Lettres, Sciences et Arts d'Agen.

RYTHMES ET RIMES

UNE MOMIE

Il n'est plus, de Marrès le messager fidèle,
L'oiseau chéri du roi, le docile corbeau.
Arrêtant son essor vers un ciel toujours beau,
La mort, de sa main froide, a reployé son aile.

Il dort, tout embaumé de myrrhe et de canelle,
Dans un cercueil de cèdre, au fond du noir tombeau,
Et des linceuls de lin, découpés par lambeau,
Moulent son corps raidi, sur sa couche nouvelle.

Ainsi mis à l'abri des injures du temps,
Il peut laisser sur lui s'entasser les printemps
Jusqu'au jour solennel où finira le monde.

Alors vers Osiris, le grand juge des morts,
Il reprendra son vol de la tombe profonde
Et suivra son destin sans crainte et sans remords.

LE BONHEUR

Le bonheur ici-bas n'est rien qu'une chimère,
Un rêve qu'on poursuit même encore en mourant,
Semblable à l'insensé qui s'efforce en courant
D'atteindre dans son vol son ombre passagère.

On va, toujours bercé par sa voix mensongère,
Doux appel de l'amour, brise au souffle odorant,
Mais il fuit comme l'onde au rapide courant
Et ne laisse en nos cœurs qu'une tristesse amère.

Il nous attend peut-être au-delà du tombeau,
Sous un ciel inconnu, dans un monde plus beau,
Lorsque brisant le sein qui la retient captive

Et de l'aile frôlant cette prison d'un jour,
Libre enfin de tout lien, notre âme fugitive
S'envolera joyeuse au céleste séjour.

L. de BOSREDON.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

LETTRES INEDITES DE MARGUERITE DE VALOIS A POMPONNE DE BELLIÈVRE, par M. Ph. Tamizey de Larroque. (Extrait des *Annales du Midi*, Toulouse Privat. In-8°, 1897).

Encore un amoureux de la Reine Marguerite ! Nous nous en doutions depuis longtemps, M. Tamizey de Larroque, chaque fois qu'il a eu à parler de l'aimable princesse, s'étant montré à son égard d'une indulgence, d'une galanterie non équivoques. Aujourd'hui, il se déclare franchement, arbore les couleurs de la dame et, comme en toutes choses, prend place au premier rang parmi ses adorateurs.

Elle est pourtant longue cette liste d'admirateurs passionnés de Marguerite, bien faite pour rebuter au premier abord tous ceux qui chercheraient encore à brûler de l'encens à ses pieds. Que de cartels échangés, s'ils avaient vécu de son temps ! Que de sang répandu sur l'herbe du Pré aux Clercs! Mais les mœurs ne sont plus les mêmes. On ne se bat plus pour Marguerite. On préfère s'entendre pour se partager ses faveurs.

Aussi, poussé comme tant d'autres par une irrésistible attraction, voyons-nous le sévère commentateur des œuvres de Peireso délaisser momentanément son héros favori et venir s'enrôler à son tour dans la docte compagnie. Bien plus, loin de s'effaroucher du nombre respectable de ses rivaux, il entre gaiement dans leurs rangs et n'a souci que de nous les présenter. En tête de sa préface, M. Tamizey de Larroque nous énumère en effet les plus fervents de la reine Marguerite, tous ceux qui ont publié des lettres d'elle ou de simples documents sur son compte. Il n'a garde d'y ajouter, tant elle serait encombrante, la nomenclature des multiples auteurs, qui, séduits par le charme de sa personne ou l'originalité de son style, ont publié ses mémoires, écrit sa biographie, ou se sont contentés simplement de lui consacrer quelques pages d'éloge.

Comme toujours, Marguerite s'est montrée compatissante. Elle a révélé à l'infatigable chercheur vingt-huit de ses lettres encore inédites, qui dormaient paisiblement dans les cartons de la Bibliothèque nationale, et elle lui a permis de les livrer à la publicité.

Comment M. Tamizey de Larroque n'en serait-il pas reconnaissant et n'écrirait-il pas dans son Introduction : « Sans aller aussi loin que » Brantôme, qui, dans son enthousiasme d'*amoureux*, mettait au- » dessus de tout le talent épistolaire de la plus brillante de ses héroï- » nes, on reconnaîtra une fois de plus, en lisant les nouvelles pages » de la correspondance avec Pomponne de Bellièvre, que peu de » lettres, au seizième siècle, sont aussi bien tournées que les sien- » nes. J'ose espérer que mon petit recueil trouvera auprès du plus » grand nombre des lecteurs quelque peu du succès qu'obtint auprès » de Pellisson, la première fois qu'il lut les *Mémoires*, l'entraînante » prose de celle qui, soit comme écrivain, soit comme femme, a » doublement mérité d'être surnommée la séduisante Marguerite. »

Et s'il n'ose, dans ces trop courtes pages, s'étendre davantage sur le mérite de la femme, combien plus expansif se montre-t-il dans la lettre qu'il nous écrit pour nous faire hommage de sa brochure, et dont nous n'hésitons pas, par la plus coupable des indiscrétions, à divulguer ce passage, où il nous révèle tout le fond de sa pensée, pour ne pas dire de son cœur :

» N'est-ce pas que malgré ses faiblesses, — qui donc n'en a pas, — » la pauvre et chère Reine Margot mérite notre sympathie ? C'est une » pécheresse qui a été si malheureuse qu'on doit en bonne justice » la plaindre plus que la blâmer. Ses larmes, qui coulent non moins » abondamment dans mon recueil que dans le vôtre, lavent toutes » ses taches. La douleur n'est elle pas en définitive purification ? »

Et Monsieur Tamizey de Larroque a pleinement raison. Que sont les quelques heures joyeuses de ses premiers ans à côté des tristesses de son âge mûr, ses inexpériences, voire même ses erreurs politiques, devant les longues années de son emprisonnement dans les sombres forteresses de Carlat et d'Usson ? Si Marguerite, de bonne heure, a succombé à de trop nombreuses faiblesses, si plus tard, pour complaire aux Guise, elle a porté le trouble et la ruine dans la ville d'Agen, n'a-t-elle pas été suffisamment punie ? Oui certes, il y aura toujours miséricorde pour la femme coupable, repentante ou simplement malheureuse. Et Manon elle-même sera universellement absoute de ses fautes par son agonie douloureuse dans les sables du désert.

Ce ne fut pas seulement après sa fuite lamentable d'Agen, en septembre 1585, que commencèrent les malheurs de la Reine Marguerite. Déjà, bien avant cette époque, elle but à la coupe amère des disgrâces et des humiliations. Dès 1583, brouillée avec le Roi son

RYTHMES ET RIMES

UNE MOMIE

Il n'est plus, de Marrès le messager fidèle,
L'oiseau chéri du roi, le docile corbeau.
Arrêtant son essor vers un ciel toujours beau,
La mort, de sa main froide, a reployé son aile.

Il dort, tout embaumé de myrrhe et de canelle,
Dans un cercueil de cèdre, au fond du noir tombeau,
Et des linceuls de lin, découpés par lambeau,
Moulent son corps raidi, sur sa couche nouvelle.

Ainsi mis à l'abri des injures du temps,
Il peut laisser sur lui s'entasser les printemps
Jusqu'au jour solennel où finira le monde.

Alors vers Osiris, le grand juge des morts,
Il reprendra son vol de la tombe profonde
Et suivra son destin sans crainte et sans remords.

—

LE BONHEUR

Le bonheur ici-bas n'est rien qu'une chimère,
Un rêve qu'on poursuit même encore en mourant,
Semblable à l'insensé qui s'efforce en courant
D'atteindre dans son vol son ombre passagère.

On va, toujours bercé par sa voix mensongère,
Doux appel de l'amour, brise au souffle odorant,
Mais il fuit comme l'onde au rapide courant
Et ne laisse en nos cœurs qu'une tristesse amère.

Il nous attend peut-être au-delà du tombeau,
Sous un ciel inconnu, dans un monde plus beau,
Lorsque brisant le sein qui la retient captive

Et de l'aile frôlant cette prison d'un jour,
Libre enfin de tout lien, notre âme fugitive
S'envolera joyeuse au céleste séjour.

L. de BOSREDON.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Lettres inédites de Marguerite de Valois a Pomponne de Bellièvre, par M. Ph. Tamizey de Larroque. (Extrait des *Annales du Midi*, Toulouse Privat. In-8°, 1897).

Encore un amoureux de la Reine Marguerite ! Nous nous en doutions depuis longtemps, M. Tamizey de Larroque, chaque fois qu'il a eu à parler de l'aimable princesse, s'étant montré à son égard d'une indulgence, d'une galanterie non équivoques. Aujourd'hui, il se déclare franchement, arbore les couleurs de la dame et, comme en toutes choses, prend place au premier rang parmi ses adorateurs.

Elle est pourtant longue cette liste d'admirateurs passionnés de Marguerite, bien faite pour rebuter au premier abord tous ceux qui chercheraient encore à brûler de l'encens à ses pieds. Que de cartels échangés, s'ils avaient vécu de son temps ! Que de sang répandu sur l'herbe du Pré aux Clercs! Mais les mœurs ne sont plus les mêmes. On ne se bat plus pour Marguerite. On préfère s'entendre pour se partager ses faveurs.

Aussi, poussé comme tant d'autres par une irrésistible attraction, voyons-nous le sévère commentateur des œuvres de Peireso délaisser momentanément son héros favori et venir s'enrôler à son tour dans la docte compagnie. Bien plus, loin de s'effaroucher du nombre respectable de ses rivaux, il entre gaiement dans leurs rangs et n'a souci que de nous les présenter. En tête de sa préface, M. Tamizey de Larroque nous énumère en effet les plus fervents de la reine Marguerite, tous ceux qui ont publié des lettres d'elle ou de simples documents sur son compte. Il n'a garde d'y ajouter, tant elle serait encombrante, la nomenclature des multiples auteurs, qui, séduits par le charme de sa personne ou l'originalité de son style, ont publié ses mémoires, écrit sa biographie, ou se sont contentés simplement de lui consacrer quelques pages d'éloge.

Comme toujours, Marguerite s'est montrée compatissante. Elle a révélé à l'infatigable chercheur vingt-huit de ses lettres encore inédites, qui dormaient paisiblement dans les cartons de la Bibliothèque nationale, et elle lui a permis de les livrer à la publicité.

Comment M. Tamizey de Larroque n'en serait-il pas reconnaissant et n'écrirait-il pas dans son Introduction : « Sans aller aussi loin que » Brantôme, qui, dans son enthousiasme d'*amoureux*, mettait au- » dessus de tout le talent épistolaire de la plus brillante de ses héroï- » nes, on reconnaîtra une fois de plus, en lisant les nouvelles pages » de la correspondance avec Pomponne de Bellièvre, que peu de » lettres, au seizième siècle, sont aussi bien tournées que les sien- » nes. J'ose espérer que mon petit recueil trouvera auprès du plus » grand nombre des lecteurs quelque peu du succès qu'obtint auprès » de Pellisson, la première fois qu'il lut les *Mémoires*, l'entraînante » prose de celle qui, soit comme écrivain, soit comme femme, a » doublement mérité d'être surnommée la séduisante Marguerite. »

Et s'il n'ose, dans ces trop courtes pages, s'étendre davantage sur le mérite de la femme, combien plus expansif se montre-t-il dans la lettre qu'il nous écrit pour nous faire hommage de sa brochure, et dont nous n'hésitons pas, par la plus coupable des indiscrétions, à divulguer ce passage, où il nous révèle tout le fond de sa pensée, pour ne pas dire de son cœur :

» N'est-ce pas que malgré ses faiblesses, — qui donc n'en a pas, — » la pauvre et chère Reine Margot mérite notre sympathie ? C'est une » pécheresse qui a été si malheureuse qu'on doit en bonne justice » la plaindre plus que la blâmer. Ses larmes, qui coulent non moins » abondamment dans mon recueil que dans le vôtre, lavent toutes » ses taches. La douleur n'est elle pas en définitive purification ? »

Et Monsieur Tamizey de Larroque a pleinement raison. Que sont les quelques heures joyeuses de ses premiers ans à côté des tristesses de son âge mûr, ses inexpériences, voire même ses erreurs politiques, devant les longues années de son emprisonnement dans les sombres forteresses de Carlat et d'Usson ? Si Marguerite, de bonne heure, a succombé à de trop nombreuses faiblesses, si plus tard, pour complaire aux Guise, elle a porté le trouble et la ruine dans la ville d'Agen, n'a-t-elle pas été suffisamment punie ? Oui certes, il y aura toujours miséricorde pour la femme coupable, repentante ou simplement malheureuse. Et Manon elle-même sera universellement absoute de ses fautes par son agonie douloureuse dans les sables du désert.

Ce ne fut pas seulement après sa fuite lamentable d'Agen, en septembre 1585, que commencèrent les malheurs de la Reine Marguerite. Déjà, bien avant cette époque, elle but à la coupe amère des disgrâces et des humiliations. Dès 1583, brouillée avec le Roi son

frère, qui venait de la chasser brutalement de la Cour, dédaignée par Henri de Navarre, son mari, dont la mansuétude n'allait pas jusqu'à la reprendre, ballotée entre les deux princes comme une triste épave, elle écrit à Bellièvre cette lettre pleine d'angoisses, digne pendant de celle que nous avons publiée, émanant de la collection de Saint-Pétersbourg :

« Monsieur de Bellièvre, le sieur Praillon vous dira la response que » j'ai eue. Je vois bien que je ne puis fuir ni éviter le malheur de » cete veue. Ce n'est le premier et ne sera le dernier qui me vien- » dera de tele part. C'est le propre de la fortune de dominer sur les » actions extérieures, non sur les voulontés. Mes puisque ma vie » est réduite à la condision de cele des esclaves, j'obéiré à la forse » et à la puissance, à quoi je ne puis ressister, et estant ma misère » telle, j'estime encore avoir resu de l'heur par la venue du s[r] Prail- » lon, contrinte jusqu'à la fin de ma vie, bien que se feust en l'aber- » jant (*sic*), je le tienderois à très grant grase, tenant la mort et » cete veue au mesme esgalité. »

Et plus loin :

« ....Vivant avec tant d'annui que je ne puis avoir repos, que je » ne me voie hors de ce purgatoire, que je puis bien nommer ainsi, » ne sachant si vous me mesterés au paradis ou au anfer.... »

Le Paradis, elle ne devait plus le revoir, si tant est qu'elle l'ait entrevu dans les folles années de sa jeunesse, alors qu'au Louvre tous la proclamaient reine de beauté, qu'elle éclipsait les plus fameuses de l'escadron volant, ou que plus tard, sous les ombrages de sa Garenne, à Nérac, « sa Cour estoit si belle et si plaisante qu'elle n'en- » viait point celle de France. » Et ce fut bien un véritable enfer que le reste de son existence, jusqu'au jour où, vieille et démodée, elle revint à Paris, objet pour tous de moqueries et de pitié.

Mais ce n'est ici ni le lieu ni le moment de reprendre le récit de sa triste odyssée. Bornons-nous à signaler aux lecteurs de cette Revue le nouveau travail de M. Tamizey de Larroque et d'applaudir aux recherches approfondies auxquelles il s'est livré, comme aux précieuses découvertes dont il nous fait profiter. Lui-même, du reste, ne présente-t-il pas ainsi, mieux que nous ne saurions le faire, ces nouvelles lettres au public savant : « Ces documents, écrit-il dans sa » préface, sont pour la plupart remplis d'intérêt ; ils jettent une » lumière, sinon nouvelle, du moins plus vive, sur une des plus dra- » matiques périodes d'une vie qui fut si agitée. On trouvera dans » cette correspondance, qui complète aussi bien les *Mémoires* de la

» reine de Navarre que l'ensemble de ses lettres déjà publiées, de très
» curieux détails, soit sur elle-même, soit sur divers personnages
» célèbres, parmi lesquels figure en première ligne le futur Henri IV,
» qui, s'il fut un des meilleurs de tous les rois, fut, il faut bien en
» convenir, un des plus mauvais de tous les maris. On n'appréciera
» pas seulement la valeur des informations fournies sur les hommes
» et sur les évènements, mais encore l'agrément littéraire des
» récits. »

Ce qu'on appréciera surtout, et nous avons hâte de le dire, ce n'est pas tant la nouveauté des faits racontés par Marguerite dans ces lettres, pour la plupart connus des initiés, que les notes toujours si substantielles qui les accompagnent et où M. Tamizey de Larroque donne libre cours à son érudition comme aux saillies de son esprit gascon. Il n'est pas un seul nom du texte qui ne soit savamment commenté, l'auteur allant même jusqu'à exercer sa critique, toujours impeccable, sur les incorrections de style de Marguerite, « dont l'or-
» thographe, rappelle-t-il plaisamment, était aussi déréglée que
» la vie. »

Oserons-nous, en terminant, formuler un regret? Aussi bien, sans restriction aucune, nos éloges pourraient passer pour n'être point sincères. Sur ces vingt-quatre lettres de la Reine Marguerite à Pomponne de Bellièvre, les quatre premières seulement sont datées. Elles ont été écrites au Port-Sainte-Marie, en 1579, dans ce que nous appellerons la période heureuse de l'existence de la jeune Reine, bien que, dans chacune d'elles, Marguerite, toujours à court d'argent, crie misère et demande à Bellièvre d'intercéder pour elle auprès du Roi son frère, afin qu'elle touche régulièrement les revenus de sa dot Pour les vingt autres, ainsi que pour les quatre, données à la fin en appendice et écrites à divers, plus de dates. Pourquoi donc M. Tamizey de Larroque s'est-il contenté, comme il l'écrit en note au bas de la lettre V, « de les imprimer dans l'ordre même où elles sont rangées au fonds français », c'est-à-dire absolument au hasard, et n'a-t-il pas cherché, sinon à les rattacher à une date précise, du moins à les reproduire d'après l'ordre chronologique probable? Nous étant heurté nous-même à pareil obstacle, lors de notre publication des trente-neuf lettres de la même Reine, appartenant à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, nous ne méconnaissons point la difficulté d'une telle tâche. Mieux que tout autre cependant, M. Tamizey de Larroque, à qui pas un des faits et gestes de Marguerite

ne demeure inconnu, était outillé pour mener à bonne fin cette périlleuse entreprise.

N'aurait-il pu grouper, par exemple, dans une période de six mois environ, du 8 août 1583 au 13 avril 1584, jour de la réconciliation au Port et à Nérac du couple royal, les onze à douze lettres où Marguerite, avec force détails significatifs, supplie M. de Bellièvre « de » tirer de paine une misérable qui resantira esternelement une si « grande obligation ? » La nouvelle de la reddition de Mende dans la lettre XIV et celle de la prise de Périgueux qui suivit ne doivent-elle pas faire remonter cette missive à la fin de 1580 ou au commencement de 1581 ? Enfin, le voyage de M. de Biron en Flandre, les affaires du Dauphiné, celles des garnisons, finalement la maladie du duc d'Anjou, dont la santé chancelante préoccupe à un si haut degré sa sœur, ne sont-ils pas des évènements historiques suffisants pour que leur mention dans les autres lettres permette de leur assigner une date à peu près certaine ?

En négligeant d'adopter l'ordre chronologique, comme nous l'aurions vivement désiré, M. Tamizey de Larroque, pour la première fois de sa vie à coup sûr, n'a point pensé à faciliter la tache des historiens futurs de la Reine Marguerite, de toux ceux, nous croyons qu'il en existe encore, qui, séduits par la belle et capricieuse princesse, chercheront à l'étudier sous quelque nouvel aspect. Après tout s'est-il dit, avec raison peut-être, qu'en présence des travaux si remarquables de MM. Hector de Laferrière, Guessard, Léo de Saint-Poncy, Habasque, Tholin, etc., sans oublier le vieux Mongez, l'œuvre doit être considérée comme achevée, et que là enfin, où lui-même est passé, il ne reste plus rien à glaner ?

Ph. LAUZUN.

***

MARCABRUN, par Elie Fourès.

Sous la rubrique générale *Félibres et Troubadours*, notre compatriote et confrère M. Elie Fourès entreprend une œuvre venant à propos.

Pas plus que les Félibres, les Troubadours ne sont exactement connus du public lecteur. Leur nom n'éveille guè e dans les esprits

que des souvenirs d'opérettes au goût douteux. Aboyeurs à la lune bizarrement accoutrés, pique-assiettes de profession ou, tout au plus, diseurs de fadaises sentimentales, nos délicats ou robustes précurseurs : voilà l'opinion reçue. Quoi d'étonnant puisque c'est à peine si, en fixant la grammaire historique et en étudiant les origines des lettres françaises, les érudits jettent incidemment quelques mots superficiels sur les poètes d'oc ? Tout remonte et commence aux poètes d'oil, aux Trouvères.

Seuls des spécialistes luttent contre le courant d'injustice. Leur persévérance aura-t-elle raison ? Verrons-nous l'enseignement classique officiel admettre pour nos origines littéraires une dualité d'influences, par exemple étudier aussi minutieusement les *sirventes* que les *romans* ? S'arrêtera-t-il au mouvement parallèle de formation dans les dialectes d'en deçà et d'au delà de la Loire ? Après avoir donné les lois de divergences, marqué les points de contact et le départ généralement commun, proclamera-t-il également langues françaises les deux grandes branches des parlers de France ? Toutes questions sinon douteuses du moins à solution lointaine, tant est grande la force de la routine et si solidement l'édifice de la centralisation fut bâti sur l'unité de langue.

La présente notice sur *Marcabrun* est une utile contribution à la réhabilitation méridionale. Certes une édition critique du texte avec notes et éclaircissements eût fait plus d'impression sur les lettrés ; mais M. Elie Fourès ne vise pas cette classe : c'est à la masse des intelligences curieuses qu'il s'adresse pour lui révéler l'existence de trésors ignorés. D'aucuns apprécieront qu'une telle vulgarisation ne saurait guère être profitable ; en effet les ouvrages spéciaux ne sont abordables que pour le petit nombre et d'ailleurs tant de manuscrits restent inédits dans les grandes bibliothèques de l'Europe. M. Fourès a prévu l'objection ; son étude est aussi un appel aux « maîtres austères de la science pure » qui peuvent nous livrer les éditions à la fois critiques et populaires.

Or parmi les troubadours à exhumer, un des plus savoureux et, sans contredit, des meilleurs est bien ce Marcabrun presque légendaire au XIIe siècle. Enfant trouvé, il eut d'abord pour nom *Pan perdut*, pain perdu, meurt-de-faim. Instruit dans l'art de *trouver* par Cercamon, le familier du premier troubadour connu, Guilhem IX, duc d'Aquitaine, il se fit bientôt une belle place parmi ses maîtres et les émules contemporains. « Le goût et la science du métier sont » tels chez les troubadours de cette époque, que leur poésie atteint

» rapidement sa plus complète perfection et que la recherche avérée » des moyens les plus subtils et les plus propres à rendre la beauté » de la forme caractérise la poésie d'oc. » Ces traits généraux si justement relevés par M. Fourès s'appliquent rigoureusement à l'écrivain qu'il étudie.

Trait distinctif pour un vétéran dans cette phalange de poètes qui sacrifia tant à la galanterie, c'est en mal que Marcabrun a discouru de l'amour et des femmes. Ce qui le distingue encore plus c'est d'avoir devancé les réalistes de nos jours quant à la crudité de l'expression et au rendu des caractères. Les impressionnistes ne le renieraient pas non plus et plus d'un lui envierait sa couleur locale intense et profonde. Mais son aspect le plus saisissant, sa véritable personnalité, se dégage surtout des sirventes satiriques. D'après Fauriel, Marcabrun est « le plus indépendant, le plus individuel des trouba- » dours ; il ignore ou dédaigne les conventions et les écoles, les » convenances de l'art, pour se livrer à son génie ; ... il critique la » corruption des mœurs. » Il a si bien rugi d'indignation au spectacle des misères et des vilenies de son temps que, d'après un contemporain, il fut mis à mort pour ses méchants propos, par le seigneur de Guion.

Tous ces titres méritaient bien qu'après Mistral et les maîtres es-choses-romanes, M. Elie Fourès s'éprit de Marcabrun, comme s'en éprirent jadis jusqu'aux trouvères qu'il influença et qu'un d'eux introduisit dans le roman français de *Joufroi*.

Une autre cause, c'est qu'il a vu dans le troubadour un fils de Gascogne, voire un agenais. Traduisant, en bonne compagnie certes, *Marcabru del Villar* par Marcabrun d'Auvillars, (Tarn-et-Garonne, ancien Agenais,) n'est-il pas en erreur ? Villar est-il un nom de lieu et alors faut-il l'identifier avec le chef-lieu de canton précité ou l'attribuer à quelque fief oublié, celui du seigneur qui trouva l'enfant déposé à la porte de son château ? Or En Aldric del Villar était de Carcassonne. N'est-ce pas un nom de famille ? Dans ce cas *del* n'est pas article mais une sorte de possessif, conformément au génie de la langue. Nous voyons très fréquemment, dès cette époque jusqu'à aujourd'hui, désigner une personne sous un sobriquet ou sous un prénom reliés au nom patronymique par *del* ou *de la*. Ce doute nous a paru suffisant, quel que soit notre chauvinisme gascon, pour ne pas inscrire Marcabrun parmi les troubadours de l'Agenais dont nous projetons de publier le texte. Cependant quel honneur pour notre terre serait d'avoir produit une si réelle illustration !

Quoi qu'il en soit M. Elie Fourès a bien servi la petite patrie et on ne saurait trop l'encourager à persévérer dans des travaux si absorbants. Il n'y manquera pas puisqu'il connait le charme très particulier et la piquante sensation d'art que de telles fréquentations valent à l'imagination et au rêve.

CH. RATIER.

* * *

ABBÉ P. DUBOURG. — *Monographie ou histoire du prieuré et de la ville de Layrac depuis le XIe siècle jusqu'au XIXe.* — Agen, imp. moderne, 1897, in-8°, de XII-719 p., 3 pl. Chez l'auteur. Prix 10 fr.

En apprenant que la monographie de Layrac a plus de 700 pages d'une justification très serrée, ne doit-on pas être quelque peu effrayé ? Ce n'est rien moins que l'équivalent typographique de chacune de nos trois histoires de l'Agenais en deux volumes. Jamais encore, dans notre pays, on n'avait donné cette ampleur aux annales d'une petite ville. Les détails oiseux n'auraient-ils pas débordé sur le fonds sérieux et intéressant du livre ?

Ceux qui subiraient cette impression préventive peuvent être rassurés. Après lecture, on restera persuadé qu'il y aurait peu de chose à retrancher de cet ouvrage — par-ci par-là quelques paragraphes — mais pas un seul des nombreux chapitres.

Et de même il y aurait peu de chose à ajouter, l'auteur ayant épuisé les sources connues.

Cette région de Layrac offre deux sujets d'étude : un prieuré de Benédictins fondé au XIe siècle, qui devait acquérir, grâce à la richesse et à la beauté du pays, une importance égale à celle de bien des abbayes ; une commune, fortement constituée, dont la population considérable était protégée par d'excellents remparts. Elle souffrit beaucoup pendant la guerre de Cent-Ans, mais elle sut se bien garder pendant les troubles du XVIe siècle. Dans la vicomté de Bruilhois, cette commune avait son autonomie, son rayon d'influence. Devenue une place de refuge des protestants, à partir du règne de

Henri IV, elle atteignit un haut degré de prospérité avec une bourgeoisie riche et nombreuse. La démolition de ses remparts sous Louis XIII, les préliminaires et les suites de la révocation de l'édit de Nantes, coïncidant avec la décadence des institutions municipales, altérèrent complètement sa physionomie. Cette ville perdit à être moins militante et moins libre. Nous aimons la paix, nous avons raison de la chercher, mais cependant ce sont les luttes qui trempent les hommes. A Layrac, quand le protestantisme finit, au nom de la loi, le scepticisme commença. N'était-ce point perdre au change ? Le dix-huitième siècle fait pressentir le déclin de cette bourgeoisie que, de nos jours, nous voyons de plus en plus se ruiner ou s'éteindre.

En parcourant toutes les pages des livres de *records* de Layrac pour en faire l'inventaire, j'avais entrevu l'histoire de cette commune dans ces grandes lignes. Cette préparation m'a fait goûter davantage la mise en œuvre des documents originaux.

Il y a deux façons de traiter un sujet d'histoire. L'une consiste à donner un simple exposé des faits, à instruire le lecteur sur les actes et le caractère des personnages, et cela sans juger les opinions et les hommes. C'est une méthode scientifique irréprochable, mais la narration ainsi composée reste froide. Dans l'autre manière, l'auteur exprime au contraire son appréciation sur les conflits d'ordre religieux, politique, administratif et sur les personnages qui y furent mêlés. C'est la façon la plus ordinaire et la plus naturelle d'écrire. Si l'auteur est absolument véridique sur les faits, sur les actes, sur l'exposé des doctrines, sur la peinture des caractères, le lecteur peut rectifier lui-même les jugements ; il lui importera peu que l'histoire soit écrite par un catholique ou par un protestant, par un admirateur ou par un détracteur de la Révolution,

M. l'abbé Dubourg s'est souvenu constamment qu'il était prêtre en retraçant les annales de Layrac. On ne saurait lui en faire un reproche, car il est en même temps véridique. Sa sévérité s'exerce en toute occasion, même et surtout contre les abbés ou les prêtres qui ont négligé leur devoir. Sur un seul point, l'auteur aurait pu être plus complet. Les épisodes et la transformation du pays qui précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes auraient exigé quelques développements [1]. C'est assurément une des phases les plus

[1] M. l'abbé D. (p. 280) fait dater la décadence du protestantisme à Lay-

critiques par laquelle ait passé la population de Layrac depuis l'origine jusques à nos jours.

Lorsque, le premier, Léon XIII rompit le scellé des archives du Vatican, il n'a pas été effrayé des conséquences de cette libre communication des actes de tous les papes. Il n'ignorait point, ce qui d'ailleurs est arrivé, que les protestants d'Allemagne seraient empressés à rechercher et à dévoiler les secrets de la politique de l'église. Il a voulu que toute la vérité se fît jour, assuré que des défaillances et des fautes personnelles, fussent-elles nombreuses, ne sont pas des preuves capables d'ébranler la plus forte et la plus grande des institutions.

Et nous, quelque petit que soit le cercle de nos recherches historiques, nous retrouvons sans cesse des traits de la politique des rois et de leurs représentants. Nous n'avons rien à dissimuler. Le bien et le mal sont de tous les temps et nous devons dire tout ce qui a été en bien et en mal, quand même il s'agirait de Louis XIV.

Voilà pour un côté du livre.

La rédaction d'une monographie historique offre des difficultés d'une autre nature. Il faut se faire une méthode pour l'exposition du sujet, la distribution des chapitres. C'est déjà fort compliqué lorsqu'il s'agit d'une seule autonomie, d'une seule unité telle qu'une juridiction royale. Là nul degré intermédiaire entre la commune et le roi. L'exposé des faits peut se faire dans l'ordre chronologique en une série unique et continue.

---

rac de l'année 1621. C'est exact et c'était fatal : Layrac cessa à cette époque d'être une place de refuge et ses fortifications furent rasées.

Mais la décadence progressive du protestantisme à Layrac comme dans tout l'Agenais s'explique aussi par d'autres raisons. A partir de la campagne de Guienne, les actes des rois, des parlements, des intendants, qu'il faudrait étudier avec soin pour en constater les effets, tendent à rendre la condition des réformés de plus en plus mauvaise. La révocation de l'édit de Nantes ne fut que le dernier coup porté au protestantisme.

Nous savons que des études sérieuses sur ces phases du protestantisme dans notre pays s'élaborent en ce moment. Jusques à ce jour cet important sujet n'avait été qu'effleuré.

On prépare entre autres la publication de livres de raison de familles protestantes qui sont du plus haut intérêt.

Pour les juridictions seigneuriales la difficulté s'accroît, car les seigneurs et leurs familles ont leur histoire parallèle à celle de la commune. Faut-il faire deux séries de chapitres ou fusionner le tout? Cela dépend. Si la prédominance de l'un des éléments sur l'autre est considérable la fusion est possible. A Mauvesin, à Madaillan, par exemple, le village n'est rien et l'histoire de la seigneurie, englobant celle de la commune, doit se faire en une seule série chronologique.

A Layrac, il y avait deux intermédiaires entre les habitants et le roi; l'abbé, seigneur de la juridiction, et le vicomte de Bruilhois, d'où la juridiction dépendait.

M. l'abbé Dubourg a préféré étudier à part le prieuré et la commune. Ces deux grandes séries sont elles-mêmes coupées par des chapitres sur les institutions; elles ont pour annexes d'autres séries telles que la monographie des curés de Layrac. Le tout forme un ensemble de notices qui s'entre-croisent et se raccordent par quelques répétitions forcées. Avant de critiquer cette ordonnance, il faut se demander par quelle autre elle eut été avantageusement remplacée. Parmi les meilleurs chapitres on peut citer ceux qui concernent les institutions municipales, leur fonctionnement, les écoles, etc... Ces chapitres devaient couper forcément la série chronologique. Les prieurs commendataires, grands seigneurs ecclésiastiques, ne se rattachaient que fort peu à un pays étranger pour eux. Il fallait bien consacrer une série à part aux notices biographiques qui leur sont consacrées.

Toutefois, au lieu d'intercaler dans le texte la coutume et ses annexes il eut été préférable de la reporter à la fin du volume. La narration, faite de la substance des documents, ne doit pas être interrompue par les documents mis en tête ou à la suite des commentaires. A moins qu'il ne s'agisse de courtes lettres, en français, cadrant avec un récit, il y a un grand avantage à faire un appendice de pièces justificatives. C'est là que trouvent leur place les textes latins ou romans, que seuls étudient quelques spécialistes.

En indiquant ce qui pourrait être amélioré dans le plan d'un livre du même genre que l'on se proposerait d'écrire, je n'ai point l'intention de faire une critique. M. l'abbé Dubourg s'est proposé d'être intéressant surtout par le détail. Il a réussi : chaque chapitre, à le prendre isolé de ceux qui l'accompagnent, nous apprend quelque chose.

Tout ce qui a été dit de l'administration de la commune de Lay-

rac pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime est applicable à la plupart des communautés du pays, y compris celle d'Agen. L'étude de ces institutions avait été, jusques à nos jours trop négligée par les auteurs de monographies communales. Le premier de tous, M. l'abbé Dubourg a voulu décomposer pièce par pièce les rouages de l'administration et définir la condition de vie de chaque classe. C'est fort instructif. On en jugera par ce programme sommaire.

La population; sa croissance et sa décroissance jusques à nos jours. La bourgeoisie, etc...

Agriculture. Disettes. Taxes. Métiers, apprentissage. Batellerie, etc...

Impositions. Revenus du Prieuré. Finances de la ville. Fermes. Régime prohitif pour l'entrée des vins, etc.

Instruction publique. Ecoles. Collèges.

Assistance publique. Pestes. Le médecin des pauvres, payé par la ville. Bureaux de charité, etc...

Pour traiter ces diverses questions, les minutes anciennes des notaires ont fourni un appoint à la grosse somme de renseignements tirée des archives municipales. L'importance des actes de cette nature est une fois de plus démontrée.

Au cours de la narration, l'auteur a su peindre de vrais portraits : le gouverneur Laurière, baron de Moncaut, autoritaire, tracassier, redouté de ses ennemis et de ses amis; le pasteur Silvius, né grondeur, toujours fulminant pour des peccadilles et qu'on appellerait dans l'argot de nos jours « un empêcheur de danser en rond »; le curé Champmas, homme d'esprit, un ancêtre des félibres, malheureusement dénué de tout scrupule et du nombre de ceux qui, même en robe courte, scandalisent une paroisse. Passons sur les abbés de cour, qui apparaissent dans un horizon plus lointain ; les types accusés ne manquent point dans cette revue des vieilles générations de Layrac.

Terminons ce compte-rendu par une comparaison. En rapprochant ce livre d'autres études publiées sur les juridictions seigneuriales, on sera frappé de ce fait que c'était un avantage pour les communes d'avoir comme seigneurs des abbés plutôt que des membres des familles féodales. La commende surtout, — désastreuse, il est vrai, pour l'abbaye ou le prieuré, peut-être aussi pour les pauvres — fut un bienfait pour les communautés civiles. Un seigneur qui ne réside pas et tient surtout aux revenus attachés à son titre ne peut guère se

montrer oppressif. Aussi les habitants de Layrac maintinrent facilement et, qui plus est, accrurent leurs privilèges et leurs franchises : ils jouissaient du droit de colombier, du droit de chasse, etc... Leur condition était à peu près aussi indépendante que celle de leurs voisins les habitants de la juridiction royale d'Agen.

G. T.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Revue Historique. — *Mai-Juin 1897.* — J.-J. Jusserand : Jacques 1er d'Ecosse, fut-il poète ? — H. Pérenne : Une polémique historique en Allemagne. — G. Syveton : Une hypothèse sur Charles XII. — A. Lichtenberger : Un socialiste inattendu : le général Cafarelli du Falga. — Ed. Wertheimer : La maladie et la mort du duc de Reichstadt. — Bulletin historique par A. Molinier et Ch. Bémont. — *Comptes-rendus*, *Chronique*.

Polybiblion. — *Avril 1897.* — Dr A. Ferrand : Sciences biologiques. — J. Viard : Histoire locale. — *Comptes-rendus, Bulletin, Chronique.* — *Mai 1897.* — C. Arnaud : Romans, contes et nouvelles. — M. Sepet : Ouvrages récents sur Jeanne d'Arc. — L. Robert : Hagiographie et bibliographie ecclésiastique. — *Comptes-rendus*, *Bulletin*, *etc.*

Revue des Universités du Midi. — *Avril-Juin 1897.* — P. Perdrizet : Delphes et Marseille, à propos d'une inscription archaïque. — A. Bouché-Leclerc : Le règne de Seleucus II Callinicus et la critique historique (1er art.) — E. Bouvy : Origines italiennes de la *Henriade*. — H. Villeneuve : Les écoles françaises et étrangères en Syrie. — Bulletin historique régional par C. Jullian. — *Bibliographie.*

Revue de Gascogne. — *Mai 1897.* — L'abbé J. Lestrade : Philippe Cospéan, évêque d'Aire, administrateur de l'archevêché de Toulouse. — A. Lavergne : Notes sur le culte de la Sainte Vierge dans le diocèse d'Auch. — Ph. Tamizey de Larroque : *Registres gascons de Bayonne.* — L. Couture : M. le chanoine J. Dulac. — *Juin 1897.* Ph. Lauzun : Le château de Pardailhan (*fin*). — L. Gouture : Un catéchisme en vers français, imprimé à Tarbes. — A. Branet : Le château de Meilhan en Fezensac. — E. Delas : Réception du baron de l'Isle au chapitre d'Auch. — P. Tierny : Les évêques de Lectoure et l'Abbaye de Moissac au XIIIe siècle. — *Bibliographie*, *notes diverses*, *questions et réponses.*

Revue Catholique de Bordeaux. — *10 Mai 1897.* — Ph. Tamizey de Larroque : Le pape Jean XXII et la Gascogne. — De Bordeaux en Bosnie. — J. Beaune : Quelques livres de raison. — Dubédat : Hérédité. — *25 Mai 1897.* — De Bordeaux en Bosnie. — Maufras : Bourg sur Gironde (*suite*). — Th. Lewdey : Monographie de l'église Saint-Thomas de Libourne (*suite*). — Chan. Combes : Un syndicat mixte, etc.

REVUE DE L'AGENAIS

Les rédacteurs de la *Revue* continueront dans le cours de cette année la série de notices archéologiques accompagnées de planches.

Ils se proposent de publier, entre autres, les châteaux d'Estillac (xve et xvie siècle), de Perricard (Renaissance), de Lasserre (style Henry IV très pur).

On s'efforcera de varier les articles. Après vingt-trois volumes déjà parus, il s'en faut que les sujets intéressants soient épuisés. En ce beau pays d'Agenais, il en est de l'histoire comme du sol : c'est le fonds qui manque le moins ; ce sont les travailleurs qui nous manquent le plus.

Et peut-être aussi les abonnés !

Nous n'avons jamais usé de la réclame, mais il nous est permis d'exprimer le souhait que les abonnés soient plus nombreux. Ceux qui estiment que notre œuvre désintéressée n'est pas inutile, ceux qui l'apprécient ne pourraient-ils pas faire un effort personnel ou un peu de propagande autour d'eux pour la soutenir.

Un certain nombre des volumes déjà parus et de livraisons détachées se trouvent à l'imprimerie de la *Revue*, 43, rue Voltaire, et chez MM. Lacaze, libraire, rue Montesquieu ; Ferrand, libraire, rue Pont-de-Garonne.

Les collections complètes de la *Revue* sont rares et, dans les ventes d'occasion, se maintiennent à un prix élevé.

La Rédaction.

1897. — Numéro 4.

REVUE
DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Septième et Huitième livraisons de la 24me Année.

Juillet-Août 1897.

AGEN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE AGENAISES

(ANCIENNES MAISONS NOUBEL ET LAMY)

43, Rue Voltaire, 43

1897

SOMMAIRE

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser exclusivement* à M. Le Directeur, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agénais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages	de texte	réimprimées	jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	—	—	—	100	—	12 fr.
12	—	—	—	—	50	—	14 fr.
12	—	—	—	—	100	—	16 fr.
16	—	—	—	—	50	—	15 fr.
16	—	—	—	—	100	—	18 fr.

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire.


Cliché Ph. Lauzun. Phototypie Bellotti, St-Lou

ÉGLISE DE MONSEMPRON

(LOT-ET-GARONNE)

QUELQUES DÉTAILS

DE L'EGLISE DE MONSEMPRON

Il y a plus de vingt ans que j'ai publié une description de l'église de Monsempron, en m'attachant surtout à faire ressortir ce que cet édifice roman avait d'original au point de vue du plan et de la construction des voûtes de types variés. Il restait à étudier le style, les détails de l'ornementation.

Depuis lors, cette église, classée comme monument historique, a été restaurée. Il y a eu des parties refaites; d'autres ont été remises au jour ou rétablies dans leurs proportions primitives par la démolition de l'étage supérieur, qui avait été ajouté pour servir de refuge fortifié en temps de guerre. Le moment est venu de consacrer quelques pages à tout ce qui donne une physionomie nouvelle à l'édifice.

La restauration a été exécutée avec un soin méticuleux. Les corniches, sur tout le pourtour de l'édifice, les archivoltes de la petite porte ouverte au sud avaient quelque peu souffert. Pour rétablir un claveau, un modillon, une métope, l'architecte s'est constamment inspiré des pièces qui servaient de témoins. Pour la porte principale, à l'ouest, tout était à refaire moins deux pilastres extérieurs dont les bandeaux sont ornés l'un d'entrelacs et de torsades, l'autre de volutes et de pommes de pin. Il fallait reconstituer en entier la voussure à triple ressaut et ses colonnettes de support. L'ensemble est bon, mais certains motifs ne sont pas assortis : les corbeilles des chapiteaux, imitées du style corinthien

dégénéré, sont trop fouillées si on les rapproche des spécimens que fournit l'église ; de plus, elles se ressemblent trop. Dans les archivoltes figure un tore alterné de pièces de deux modules, qui est bien roman mais dont on ne trouverait peut-être pas un seul exemple dans nos deux cents églises agenaises des XIe et XIIe siècles. On doit être indulgent pour ces petites fautes de détail quand on compare ces travaux exécutés avec les garanties officielles à ceux qu'improvisent au hasard des curés ou des entrepreneurs auxquels manquent trop souvent les notions élémentaires en fait d'archéologie. Il y aurait un long article à faire sur les mutilations que quelques-unes de nos vieilles églises ont subies depuis trente années, sur le mauvais goût qui a inspiré des additions hétérogènes. Mais on ne pourrait l'écrire sans froisser nombre de braves gens qui ont une excuse ; ils ont cru bien faire.

Dans l'église de Monsempron, rien n'a été détérioré de ce qui existait. On a retrouvé et fait revivre quelques portions vraiment intéressantes, telles que la corniche supérieure de l'absidiole méridionale. La vue extérieure de l'église, publiée en tête de cette notice, fait bien valoir le groupement et l'étagement singuliers des annexes du sanctuaire. Il dût y avoir primitivement une couronne d'absidioles étagées autour de l'abside principale. La reconstruction d'une longue travée de chœur, au XVIe siècle, peut-être à la suite des dégâts causés au cours des guerres de religion, a grandement modifié la physionomie de l'édifice. L'ensemble devait rappeler certains types du roman de l'Auvergne.

Arrêtons-nous à la cellule extérieure, que fait si bien valoir la planche que les lecteurs ont sous les yeux.

Une crypte s'étend au-dessous du sanctuaire ; elle n'est point souterraine, ce qui est une exception, mais à peu près de niveau avec le sol de la nef. Les constructeurs ont voulu surélever le sanctuaire.

On pouvait étendre cette crypte sous les absidioles, qui eussent été murées et pourvues d'étroites fenêtres. On a préféré isoler de la crypte ces petites cellules de rez-de-chaussée et leur donner des ouvertures extérieures constituées par trois arcades. Cette disposition est peut-être unique dans la série si variée des églises romanes de France. Pour cette cause, il paraît difficile de se prononcer sur la destination de ces édicules. Comme leurs arcades s'ouvraient sur le cimetière, a-t-on voulu leur faire jouer le rôle de ces lanternes des morts ou de ces chapelles funéraires dont on connaît un grand nombre de spécimens datant du moyen-âge (1). Il n'y a pas d'analogie évidente avec ces monuments. Ce serait tout au plus un type mixte.

Plus simplement, n'y a-t-il là qu'un procédé de construction ? Au lieu de remplir de terre et de laisser aveugles ces compartiments de rez-de-chaussée, l'architecte les a ouverts, voûtés en arête et revêtus de quelques motifs de décoration. Il obtenait ainsi un bon effet architectural. Une arcature ouverte s'allie bien avec une arcature extradossée, la combinaison et l'alternance des pleins et des vides étant une des principales ressources des constructeurs pour donner du caractère à leurs œuvres.

Il est malaisé, pour ne pas dire oiseux, de décrire minu-

---

(1) L'ouvrage le plus complet sur les constructions de ce genre est, je crois, celui de M. l'abbé Leclerc (*Etude sur les lanternes des morts*, Limoges, librairie Ducourtieux, 1882, in-8°, de 103 p., pl.), qui a cité ou décrit 79 lanternes des morts.

Un mot en dehors de la question : Cet auteur exclut toute idée de rapprochement entre ces monuments et les piles gallo-romaines dont l'étude est, plus que jamais, à l'ordre du jour. C'est aller un peu loin, si, comme il le semble, les piles gallo-romaines n'ont pas eu toutes la même destination. Il est évident que, comme structure, certaines lanternes des morts offrent la plus grande analogie avec les piles. Voici en deux mots les opinions diverses des auteurs sur la destination des piles : ils en ont fait des temples, des tombeaux, des fanaux, des bornes ou jalons sur les grandes voies, des bornes-limites entre peuples.

Des fouilles multipliées et l'étude des monuments similaires qui existent en Algérie permettront peut-être d'arriver prochainement à une solution.

tieusement les pièces de décoration d'une grande église. Ni les artifices de style, les épithètes imagées, ni l'emploi des mots techniques ne permettent de définir et de faire réellement voir au lecteur le motif d'ornementation le plus simple. Le moindre dessin exact vaut toutes les ressources de la lettre moulée ; on a donc raison de multiplier autant que possible les planches dans les ouvrages consacrés aux œuvres d'art. Ce sont des nuances parfois infimes qui constituent les styles, qui peuvent marquer une date dans les séries chronologiques.

Notre plus merveilleux et plus fécond dessinateur d'édifices, Viollet-Le-Duc, a signé ses dessins des lettres associées V L, en donnant à cette marque pourtant si simple de quatre barres, dont ni les directions ni les soudures ne sont arbitraires, des milliers de variantes qui tiennent à des riens et ne pourraient se décrire. Un petit *e* de fantaisie se rattache à la hampe de L ; il est non moins varié que les initiales. Les sujets de sculpture offrent bien d'autres éléments que des jambages de lettres au caprice de l'artiste.

Il faut se borner à indiquer un peu en bloc les principaux motifs d'ornementation appliqués à l'église de Monsempron.

La partie la mieux traitée est la corniche de l'absidiole, qui figure au centre de notre planche. La combinaison des profils, la proportion des bandeaux et des moulures méplates avec les moulures creuses ne laissent rien à critiquer. Sur le bandeau supérieur sont espacés, en correspondance avec les modillons, des lobes en grand relief, forés au centre, ce qui produit un point noir par l'effet de l'ombre. Puis, deux fines moulures, dont l'une parée d'une rangée de perles. Le bandeau inférieur est orné de palmettes. Les modillons sont de types divers. Les métopes qui les séparent sont remarquables par la délicatesse et la variété de leur ornementation. Certains entrelacs de rubans ont toute la finesse, toute l'élé-

gance des contours et des replis qui caractérisent les œuvres de la Renaissance. Les volutes opposées, les chapelets d'olives alternant avec des perles, les lobes ou rosaces aux pétales en feuille de saule, les motifs bizarres et sans nom créés par la fantaisie, les encadrements très accusés ou réduits font de chacune de ces petites pierres rectangulaires une œuvre d'art logée à sa place, d'une saillie proportionnée à la hauteur où l'œil va la chercher, d'une adaptation parfaite à l'édifice, en un mot, toujours à l'échelle voulue. A tous ceux qui seraient tentés de condamner comme grossière toute la sculpture romane, je recommanderais volontiers l'examen impartial de tout ce petit coin de l'église de Monsempron, de ce tiers de cercle qui forme le couronnement d'une modeste absidiole.

Voici maintenant le détail des autres parties ornées de l'absidiole, toujours à l'extérieur. On peut remarquer les irrégularités de l'appareil qui se réduit parfois à de fort petits moellons, disposition qui se retrouve dans les murs de la nef. Des contreforts minces s'amortissent avant d'atteindre la corniche. Un léger cordon circule autour des arcatures extradossées et, au-dessous, dans le tympan de ces arcatures, un mascaron, pareil à ceux qui sont multipliés sur les modillons, fait saillie. Dans le cintre des arcatures, un tore se détache, délicatement orné d'un ruban plaqué de têtes de clou qui s'enroule en spirale. Les colonnettes, aux belles proportions, qui, adossées aux contreforts, supportent ces arcatures sont au nombre de cinq. Elles ont des chapiteaux variés dont voici la description sommaire :

1° Tailloir orné de têtes de clou. Sur la corbeille, buste de femme dont les seins sont dévorés par des serpents, ce qui est une des représentations de la luxure.

2° Tailloir orné de billettes. Corbeille ornée de pommes de pin.

3° Tailloir orné de rinceaux. Corbeille ornée de palmettes et de lobes. Astragale en torsade.

4° Tailloir orné de palmettes. Sur la corbeille, deux personnages.

5° Tailloir orné de torsades. Corbeille ornée de rinceaux et de torsades.

Les arcatures basses ouvertes, au nombre de trois (l'une d'elles a été aveuglée par la construction du chœur), n'ont d'autre décoration dans leurs montants qu'un bandeau chanfreiné. Leur cintre, sans ressauts, est formé de deux rangs de claveaux.

A l'intérieur de la cellule, la voûte d'arète est bâtie à hauteur d'homme. Quatre colonnettes correspondent aux arètes. Il en est deux dont les chapiteaux ont un épannelage triangulaire. Voici le détail des quatre corbeilles : 1. Une tête et des volutes opposées ; 2. Deux palmettes ; 3. Des volutes et des lobes godronnés ; 4. Un personnage accroupi et des volutes.

On doit juger qu'il serait fastidieux de continuer l'inventaire incolore de toutes les pièces sculptées de l'église de Monsempron. Après la lecture même attentive de cette œuvre de greffier, que resterait-il dans la mémoire ?

Il faut se contenter de faire savoir que parmi les motifs vraiment originaux les plus multipliés dans cette curieuse église figurent des métopes forées, des lobes forés, godronnés, étoilés. La pomme de pin est souvent répétée. Les dessins des entrelacs, des torsades, des palmettes sont très diversifiés. Dans les bandeaux qui couronnent les colonnes de séparation des nefs la plupart des motifs sont empruntés à la faune, quadrupèdes et volatiles, souvent difficiles à déterminer. Ici la grossièreté dans l'exécution est bien une signature de l'époque romane. On ne saurait donc, comme l'ont fait certains auteurs, attribuer à un remaniement opéré au xve siècle ces étranges sculptures. Quelques-unes des bases

des colonnes ont subi évidemment des retouches à la fin du moyen âge, mais il semble bien que leur couronnement soit de l'époque primitive. Lorsque, au XIIe et au XIIIe siècle, les architectes agenais ont employé les piliers ronds ou colonnes comme supports dans les nefs, ces piliers n'ont pas reçu de gros chapiteaux analogues à ceux du gothique primitif des églises du nord, mais d'étroits bandeaux très simplement décorés. Les exemples à citer dans ce genre sont le pilier érigé dans l'église romane de Saint-Pierre-de-Buzet et les piliers de l'église gothique des Jacobins d'Agen bâtie au milieu du XIIIe siècle (exactement 1249).

Une longue durée semble promise à l'église de Monsempron, aujourd'hui rajeunie. A ceux que l'étude des spécimens de notre vieil art français peut intéresser, je dirai : il y a quelque chose de mieux à faire que de lire des descriptions forcément insuffisantes, c'est d'aller voir l'édifice et de rapporter, si l'on peut, tout un album de dessins.

G. THOLIN.

VIE DE M. HÉBERT, ÉVÊQUE COMTE D'AGEN

SECONDE PARTIE

ÉPISCOPAT DE M. HÉBERT

1. — M. Hébert n'accepte l'épiscopat que sur l'ordre du Roi. — Regrets de ses paroissiens. — Le *Mercure* annonce sa nomination.

Ambrosi tu es episcopus! Dieu avait parlé par la bouche du Roi, comme autrefois à Milan par celle du peuple. Nouvel Ambroise, M. Hébert tenta de se dérober au redoutable honneur qui venait ainsi le surprendre. « Quand il apprit sa nomination, dit le continuateur anonyme de Béraut-Bercastel, il en fut consterné, tant à cause de son humilité qui lui faisait redouter cette charge comme si elle eût été supérieure à son mérite qu'à raison de son attachement aux fidèles de Versailles. Il refusait d'accepter en alléguant son indignité ; et, se prévalant de ce qu'aucun prêtre de la Mission de Saint-Lazare n'avait jamais été élevé à l'épiscopat[1], il protestait qu'il était celui de tous qui méritait le moins d'y parvenir. Ses résistances furent si fortes et si soutenues, qu'il fallut un ordre exprès du roi pour le forcer à se charger du diocèse d'Agen[2].

« Les paroissiens de Versailles, ajoute le même auteur, qui avaient joint leurs prières aux siennes pour que ce curé ne leur fût point ravi, tombèrent dans une profonde tristesse que ne pouvait surmonter leur contentement de le voir ainsi récompensé de ses travaux au milieu d'eux. Leur prédicateur de l'Avent, l'abbé Grimaud, qui l'avait été du monarque, se vit obligé de leur offrir des consolations dans son dernier discours, le jour de l'Epiphanie (6 janvier 1704) ; « Vous quit-

[1] Ce n'est pas absolument exact. Il y avait au moins un précédent, M. Pavillon, évêque d'Aleth, ayant été lui aussi lazariste. Mais il est certain que leurs Constitutions excluaient les Prêtres de la Mission des dignités ecclésiastiques. C'est l'argument que dut faire valoir M. Hébert auprès de Louis XIV qui passa par dessus tout.

[2] *Opere cit.*, page 594.

terai-je, leur disait-il, sans prendre part à la douleur que vous cause, et à la joie que vous donne l'élévation de votre pasteur ?... Lui-même est partagé par la nécessité d'obéir et la peine de vous quitter... Un évêque pris à la vue et au gré de toute la cour, est un spectacle si nouveau que toute la cour en est étonnée... Qu'il est glorieux pour lui d'emporter l'amour des peuples, la confiance des grands, la vénération des princes et l'estime du roi !... La Providence qui l'éloigne des peuples qui l'aiment, des grands qui l'honorent, des princes qui le considèrent, du roi qui le regrette, le trouve soumis. Qu'il vous sied bien néanmoins de pleurer un pasteur dont la perte vous semble irréparable !... » Tous les auditeurs fondaient en larmes et le temple retentissait de sanglots. Un mois après leur douleur était encore aussi vive. Le P. Bernard, religieux carme de la maison des Billettes, à Paris, crut devoir y apporter quelque adoucissement dans un sermon qu'il leur prêcha, le 4 février, à l'occasion des prières de quarante heures, faites dans leur église. Il leur disait entre autres choses non moins honorables pour le curé que flatteuses pour eux : « Illustres habitants de cette ville, honorée par la présence du plus grand roi du monde, vous perdez un saint prêtre, un vigilant pasteur, un ami, un protecteur, un père; mais consolez-vous... Cédez à sa gloire ce que vous devez à ses vertus. Il vous a aimés, présent; absent, il ne vous oubliera pas. En travaillant au salut de ses diocésains, il pensera au vôtre... »

« Ce trait devint le plus efficace de tous pour la consolation des paroissiens; chacun d'eux voulut avoir une copie de cette portion du discours du P. Bernard, et la regarda comme un gage de la sollicitude que leur pasteur conserverait pour les intérêts de leur âme. Sa réputation de sainteté lui attirant aussi l'estime et la vénération de la capitale, presque tout ce qu'elle renfermait de justes appréciateurs de ses vertus, se procura de même ce compliment de condoléance, dans lequel ils se plaisaient à lire une apologie des sentiments dont ils étaient pénétrés pour un curé que souvent ils avaient envié aux fidèles de Versailles [1]. »

Le nouvel évêque eut, d'ailleurs une très bonne presse, comme on dirait de nos jours. Donneau de Vizé fit son éloge dans le *Mercure* de janvier 1704. « M. Hébert, dit-il, paraît digne de remplacer feu M. Mascaron, étant aussi éloquent et aussi zélé que lui. »

---

[1] *Opere cit.*, pages 595 et 596.

2. — M. Hébert est reçu docteur à Bourges. — Il est sacré à Versailles par le cardinal de Noailles. — Il prête serment au Roi à Marly.

D'après le Concordat de 1516, le roi ne pouvait nommer aux évêchés que des docteurs ou des licenciés en théologie ou en droit[1]. M. Hébert n'avait pu encore fréquenter l'Université avant d'entrer à Saint-Lazare; après, la règle ne le lui permit pas. Il n'avait donc aucun degré, aucun titre universitaire. L'obstacle, heureusement, n'était pas insurmontable. En effet, dans l'ancien droit canonique français, on reconnaissait deux sortes de gradués : Les gradués en forme, c'est-à-dire ceux qui avaient été reçus après avoir fait le temps d'étude, subi les examens et accompli toutes les formalités prescrites par les lois ou par l'usage, et les gradués de grâce qui, ayant la science requise, avaient été dispensés du temps d'étude et, en tout ou en partie, des exercices ordinaires. Or il suffisait de ces degrés de grâce pour satisfaire aux exigences du Concordat pourvu qu'ils fussent pris dans une université du royaume avec dispense ou autorisation du roi. Pour les obtenir M. Hébert se présenta, dans les conditions voulues, devant l'Université de Bourges et il y fut reçu docteur, le 19 janvier 1704[2].

Ses bulles ne se firent pas attendre. Aussi bien fut-il sacré, le 6 avril suivant, dans l'église paroissiale de Versailles, par le cardinal-archevêque de Paris, M. de Noailles. Ce prélat était assisté de M. de Châlons son frère et de M. de Senlis dont le parent Michel de Chamillart, créature de Mme de Maintenon et favori de Louis XIV, était, en même temps, contrôleur général des finances et ministre de la guerre.

Le lendemain, par une délicate attention du roi, le nouvel évêque était invité à Marly. C'est là, dans la chapelle du château, que

---

[1] Unum gravem magistrum seu licentiatum in theologia, aut in utroque seu altero jurium doctorem, aut licentiatum in universitate famosa... (Tit. de regia ad prælat. nomin.)

Cet article du Concordat était conforme au décret porté par le Concile de Trente : « Ideoque antea in universitate studiorum magister sive doctor aut licentiatus in sacra theologia, vel jure canonico merito sit promotus, aut publico alicujus academmi testimonio idoneus ad alios docendos ostendatur. » (Sess. 22, cap. 2, de ref.)

[2] Cf. Vie ms. d'Hébert.

Louis XIV voulut recevoir son serment de fidélité [1]. Avant de se séparer de M. Hébert, ce prince avait tenu à lui donner ainsi une marque toute particulière de sa reconnaissance et de sa faveur. « Vous ne sauriez croire, écrivait un jour Racine à Boileau, combien cette maison de Marly est agréable; la cour y est, ce me semble, toute autre qu'à Versailles. Il y a peu de gens, et le roi nomme tous ceux qui l'y doivent suivre. Ainsi tous ceux qui y sont, se trouvant fort honorés d'y être, y sont aussi de fort bonne humeur. Le roi même y est fort libre et fort caressant. On dirait qu'à Versailles il est tout entier aux affaires, et qu'à Marly il est tout à lui et à son plaisir. Il m'a fait l'honneur plusieurs fois de me parler, et j'en suis sorti, à mon ordinaire, c'est-à-dire fort charmé de lui et au désespoir contre moi : car je ne me trouve jamais si peu d'esprit que dans ces moments où j'aurais le plus d'envie d'en avoir [2]. » A son retour de Marly, M. Hébert se hâta de prendre ses dernières dispositions afin de se rendre au plus tôt dans son diocèse.

III. — Entrée de M. Hébert à Agen. — Il prête serment entre les mains des Consuls. — Il se rend processionnellement à la Cathédrale Saint-Etienne. — Sa visite à la Collégiale Saint-Caprais.

D'après un très antique usage, « les seigneurs evesques à leur nouvelle entrée et advènemant en la citté d'Agen avaient accoustumé venir directemant et incontinant, apprès estre entrés dans la ville, par la porte appelée du Pin en l'esglise Saint-Caprazy solempnellement en procession accompagnés du clergé et de la noblesse d'Agennois a ce convoqués, et des consuls, jurats, et aultres habitans de la ville d'Agen.... [3] » Arrivés au pied du maître-autel de la dite église ils devaient « prendre et vestir les ornemans épiscopaux, le prieur leur mettait la mitre sur la teste et baillait à la main senestre le baston pastoral... puis prestaient sermant de guarder et observer les uz, coustumes, droicts et estatuts de la dicte église et chapitre d'icelle .. [4] » Cela fait, ils étaient portés sur une sorte de *sedia ges-*

1 Cf. Gallia Christiana. — Animadv. col. 933.
2 Lettre datée de Paris, le 24 août (1687).
3 Acte d'entrée et réception de M. de Frégouse dans l'église Saint-Caprais d'Agen du 8 septembre 1558 — Archives de l'évêché.
4 Ibidem.

tatoria par les nobles seigneurs de Clermont-Dessus, du Fossat, de Beauville, de Madaillan et de Fumel, de l'autel Saint-Caprais jusqu'aux portes de l'église Saint-Etienne. Ils y célébraient, de suite, la messe solennelle et tenaient leur cour le même jour. Le lendemain ils recevaient les hommages et les reconnaissances des fiefs de leurs vassaux [1].

Le temps avait singulièrement modifié ce vénérable protocole, qui était à peu près tombé en désuétude aux abords du XVIIe siècle. Aussi les choses se passèrent-elles beaucoup plus simplement à l'arrivée de M. Hébert. Pour toute convocation, ce prélat se borna à écrire aux Consuls d'Agen : « J'aurai, messieurs, la joie et le plaisir de me rendre mardi après diné à Agen, où j'aurai l'honneur de vous voir. Je vous prie, messieurs, de continuer à me donner des marques de votre amitié étant avec toute l'estime possible votre très humble et obéissant serviteur [2]. »

Une délégation de la municipalité d'Agen était déjà venue le saluer au nom de la ville à Port-Sainte-Marie où il semble qu'il ait séjourné plusieurs jours. Cette première entrevue a été l'objet d'un procès-verbal qui fut consigné dans les registres de la Jurade et dont voici la teneur : « Monsieur l'Evêque nous ayant fait l'honneur de nous écrire qu'il serait à Port-Ste-Marie le cinquième juin, nous députâmes MM. Oudinot, second consul et Bezy, quatrième consul, pour l'aller complimenter dans la ville du Port. MM. les députés prièrent MM. de Daurée, Momin, Bussière, Treguille et Fonfrède, docteur en médecine, comme habitants qualifiés, de leur faire l'honneur de les accompagner. Et le dit seigneur évêque étant arrivé le cinquième dudit mois de juin, le dit sieur Oudinot porta la parole au nom de la communauté et le dit seigneur évêque répondit le plus honnêtement du monde ; et un moment après le dit sieur Oudinot dit au seigneur évêque que ses devanciers avaient prêté le serment à la porte de la ville entre les mains des sieurs consuls et qu'ils espéraient qu'il en userait de même et qu'à cet effet, le secrétaire de l'hôtel de ville portait les registres où sont contenus les actes de serment de nos seigneurs les évêques [3]. Le

---

[1] Voir dans l'histoire ms. de Labénazie l'acte d'entrée à Agen de l'évêque Guillaume en date du 22 juillet 1263.

[2] Archives municipales d'Agen.

[3] Au sujet de ce serment, Labénazie s'exprime ainsi : « Les évêques le rendent quoique la coutume n'en fasse pas mention. L'usage et la possession ancienne ont fait un

dit seigneur répondit très obligeamment qu'il savait que ses prédécesseurs avaient prêté le serement entre les mains des sieurs consuls, mais que quand ils ne l'auraient pas prêté, il le prêterait avec plaisir et qu'il ne lirait nos registres que parce que nous le voulions de la sorte ; et les ayant leus, nous prîmes congé de luy, et il nous conduisit jusques à la cour. Le lendemain nous fûmes rendre nos devoirs audit seigneur évêque, et lui souhaiter le bonjour ; et nous nous en revînmes [1]. »

D'après Labénazie, M. Hébert n'arriva à Agen que le 17 juin [2]. Le même procès-verbal nous montre comment il fut accueilli : « Ledit seigneur évêque étant près de la ville, nous sortîmes de l'hôtel de ville, précédés du capitaine du guet et des soldats du guet, revêtus de la robe consulaire, et le dit seigneur évêque étant près de la porte Saint-Antoine, nous nous avançames à dix ou douze pas de la porte Saint-Antoine, et le dit seigneur évêque ayant descendeu de son carrosse, fut complimenté par M. de Saint-Amans, maire, et conduit dans le corps de garde où nous avions fait dresser un autel, et au bas il y avait un prie-dieu avec deux carreaux et des chaises pour M. le maire et pour nous à la droite. Et le seigneur évêque ayant fait sa prière, M. le maire lui présenta le livre juratoire à l'endroit où la passion de Notre-Seigneur est figurée, et prêta le serment en la manière contenue dans l'acte de serment inséré dans le livre vert contenant les dits actes ; et M. le maire et nous prêtames ensuite le serment. Ce fait ledit seigneur évêque fut à pied en camail et rochet à l'église Saint-Etienne (la cathédrale), marchant entre M. de Saint-Amans, maire, et M. Lamouroux, premier consul, et nous ensuite. Et étant arrivés aux marchepieds de Saint-Etienne qui sont sur la place, le seigneur évêque fut reçu par le Chapitre cathédral, et complimenté par M. le Grand Archidiacre, et nous nous retirames à l'hôtel de ville. Une heure ou environ après nous fûmes en robe consulaire dans le palais épiscopal, et le seigneur évêque fut complimenté par M. de Saint-Amans, maire. »

---

devoir aux consuls de l'exiger des évêques à leur premier advènement et peut-être que cet usage existe depuis que les évêques jouissaient paisiblement du comté d'Agen du temps de Gombault et d'Hugues, évêques d'Agen ; et après l'avoir perdu, l'usage continua et continue encore aujourd'hui » (Hist. ms.)

[1] Il existe à l'évêché une copie de ce procès-verbal.

[2] Hist. ms.

Le surlendemain M. Hébert se rendit à l'église de Saint-Caprais [1]. Il n'y reçut pas des mains du prieur avec la mitre et la crosse comme une sorte d'investiture, mais à l'exemple de tous ses prédécesseurs, il jura solennellement de maintenir les privilèges et les prérogatives de l'ancienne collégiale.

IV — Le siège épiscopal d'Agen. — Etat du diocèse à l'arrivée de M. Hébert.

Le siège épiscopal d'Agen est vénérable par son antiquité. Par saint Martial qui l'aurait créé et placé sous le patronage de saint Etienne, on le fait remonter aux temps apostoliques [2]. Comme les royaumes, les diocèses ont leurs dynasties. Depuis saint Caprais ou saint Phébade jusqu'à M. Hébert se déroule une liste de soixante-dix évèques environ dont plusieurs sont honorés d'un culte public [3]. Parmi eux se trouvent des cardinaux [4], des patriarches [5], des personnages illustres dans la politique [6] et dans les lettres [7]. Ils furent pendant des siècles, investis d'une autorité presque souveraine sur le pays, battant monnaie, levant des troupes, etc. Les premiers seigneurs de l'Agenais étaient leurs vassaux et leur devaient foi et hommage. Cette juridiction temporelle, il est vrai, ne survécut pas au régime féodal dont elle était issue. A peine en reconnait-on quelque vestige dans ce titre de comte que prenaient nos prélats avant la Révolution, titre purement honorifique, d'ailleurs, qui ne leur conférait aucun droit. Mais ce qu'ils avaient perdu en pouvoir temporel, les évèques d'Agen n'avaient pas tardé à le regagner en influence morale par leurs talents, par leurs vertus, par la dignité de leur vie et leurs immenses ser-

[1] D'après Labénazie, hist. ms.

[2] Voir *Pouillé historique*, page 55.

[3] Saint Caprais (303), saint Vincent (313), saint Phébade (348-400), saint Dulcide (400-450) et Pierre de Reims (1245-1248), honoré comme bienheureux dans l'ordre de Saint-Dominique. On en célébrait la fête le 29 janvier.

[4] Simon de Cramaux (1382-1383), Léonard de la Rovère (1487-1519), Jean de Lorraine (1538-1550).

[5] Guillaume (1263-1264), patriarche de Jérusalem, Raymond de Salg (1374-1375), patriarche d'Antioche, Simon de Cramaux, patriarche d'Alexandrie...

[6] Simon de Cramaux, le cardinal de Lorraine, etc...

[7] Mathieu Bandelli (1550 1555) et à des titres bien différents Claude Joly (1664-1678) et Mascaron (1679-1703.

vices. On ne saurait trop bénir, à cet égard, la mémoire des deux prédécesseurs immédiats de M. Hébert : Claude Joly et Mascaron. Evêque de fortune comme eux, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne devant comme eux son élévation qu'à son seul mérite personnel, M. Hébert ne leur fut pas inférieur. Il continua dignement l'œuvre de ses devanciers, il la porta à sa perfection si bien qu'on peut dire, en toute vérité, que sous son épiscopat l'église d'Agen, toucha à son apogée.

Cette église comptait environ deux cent mille âmes [1] au XVIIIe siècle. Le nombre total des prêtres, répartis en douze archiprêtrés, oscillait autour de mille. Dans les chapitres [2], chapellenies [3], collèges de prêtres [4] : cent dignitaires, chanoines, hebdomadiers, prébendiers, chapelains, enfants-prêtres, prêtres habitués ou obituaires. Dans les prieurés [5], cures ou annexes [6] : quatre cent cinquante curés ou prieurs et cent cinquante vicaires. Dans les abbayes et monastères : deux cents religieux de tout ordre [7]. A quoi il faut ajouter le nombre toujours flottant des séminaristes, des résignataires et des prêtres

---

[1] Ce chiffre et les suivants ont été calculés pour l'année 1789. Ils ne devaient pas sensiblement différer au commencement et à la fin du siècle. Voir *Pouillé historique*, pages 76, 77, 78.

[2] Chapitres : Saint-Etienne, Saint-Caprais, Saint-Nicolas de Pujols.

[3] Chapellenies de Lamaurelle, de Montpezat, et environ 150 autres non incompatibles avec d'autres bénéfices.

[4] Collège de prêtres de Villeneuve, enfants-prêtres de Marmande, prêtres habitués de Saint-Hilaire d'Agen, prêtres obituaires de Tonneins, etc.

[5] 54 prieurés simples n'obligeant pas à résidence et qu'il ne faut pas confondre avec les prieurés claustraux.

[6] 387 cures et 167 annexes faisant 554 clochers.

[7] Principaux établissements religieux : 1° Les couvents d'hommes :

Bénédictins...........	Abbayes d'Eysses et de Saint-Maurin, monastère ou prieuré de Sainte-Livrade. (L'abbaye de Clairac du même ordre avait été sécularisée et donnée au chapitre de Saint-Jean-de-Latran par Henri IV en 1604).
Bernardins ou Cisterciens .	Abbayes de Pérignac et de Gondon.
Jacobins ou Dominicains. ..	Agen et Port-Sainte-Marie.
Grands Carmes.........	Agen, Marmande, Aiguillon.
Petits Carmes.........	Agen.
Cordeliers.................	Agen, Villeneuve, Marmande, Sainte-Foy-la-Grande, Penne.
Capucins...............	Agen, Villeneuve, Marmande.
Augustins.............	Agen et Monflanquin.
Tierçaires ou Picputiens....	Agen, Bon-Encontre, Tonneins et Tournon.

libres. D'autre part, les couvents de femmes ne renfermaient pas moins de quatre cents religieuses [1].

Les revenus de l'évêché d'Agen, provenant presque exclusivement des dîmes, furent de trente cinq mille livres en 1712. Ils étaient loin d'atteindre toujours ce chiffre surtout dans les années disetteuses. Pour soutenir son rang et satisfaire aux obligations de sa charge, M. Hébert s'en contenta toujours. On a constaté ce fait à sa louange. « Modèle de parfait désintéressement, dit le continuateur anonyme de Béraut-Bercastel, et de toute abnégation des choses de la terre, il trouva plus que suffisant pour ses besoins les revenus du siège d'Agen, dont il consacrait la presque totalité aux besoins des pauvres. Il fut le seul évêque de son temps qui ne chercha point à joindre à la possession de son évêché, la jouissance de quelque abbaye de nomination royale qu'il lui aurait été si facile d'obtenir. Il l'aurait refusée si le roi lui en eut offert quelqu'une. De même qu'à Versailles où n'ayant d'autre revenu que celui de sa cure, il avait trouvé le moyen d'assister abondamment les malheureux, dans l'évêché d'Agen le miracle des sept pains de l'évangile semblait se renouveler dans ses mains par son immense charité [2]. »

Minimes	Agen.
Récollets...	Beauville, Lauzun.
Lazaristes....	Séminaire (Agen), Mission de la Rose (Sainte-Livrade).
Jésuites....	Collège d'Agen, Clairac.
Hermites....	Hermitage Saint-Vincent (Agen).

[1] 2° Les couvents de femmes :

Religieuses de l'Annonciade.	Agen, Villeneuve et Marmande.
Du Chapelet.....	Agen.
De Notre-Dame..	Agen et Villeneuve.
De la Visitation...........	Agen.
Du tiers ordre de St-François.	Agen.
De Fontevrault	Fongrave.
Carmélites	Agen.
Bénédictines..	Marmande.
Ursulines,................	Marmande, Port-Sainte-Marie.
Orphelines de Saint-Joseph..	Agen.
Filles de la Foi...	Sainte-Foy-la-Grande, Tonneins, Clairac.
Filles de la Croix..........	Aiguillon.
Sœurs grises de la Charité...	Hôpital Saint-Jacques d'Agen, Lauzun.

[2] Opere cit. page 597.

V. — Zèle de M. Hébert. — Sa première lettre pastorale à son clergé. — Etablissement des conférences et des retraites ecclésiastiques, etc... Synode de 1708.

Les armes de M. Hébert portent d'azur au cerf d'or. On sait que, dans la symbolique chrétienne, le cerf représente ce zèle de la maison de Dieu et du salut des âmes qui, selon Massillon, est comme le premier devoir d'un pasteur [1]. Jamais pasteur ne fut plus zélé que M. Hébert; son épiscopat, sa vie toute entière sont là pour l'attester.

Les deux premiers mois de son séjour à Agen il les passe à étudier et à reconnaitre son terrain d'opération. Puis, il adresse à son clergé, sous la forme d'une lettre pastorale [2], une sorte de manifeste dans lequel il expose les principes, le plan, le but de son administration; il rappelle à ses prêtres leurs devoirs et leurs obligations d'après les règles et la discipline de l'Eglise et leur trace leur ligne de conduite particulière dans les différentes occasions qui pouvaient se présenter; il leur signale enfin les abus à réformer. « Comme nous partageons ensemble, y disait-il, le sacerdoce de Jésus-Christ et qu'il nous a chargés vous et nous, du salut des âmes, nous sommes également obligés de prendre de concert toutes les mesures capables de répondre à un si saint ministère, de nous rendre utiles à notre prochain, de le sanctifier par nos paroles et par nos exemples et de concourir, par une sainte et irréprochable conduite, à travailler avec zèle et uniformité à ce grand ouvrage qui nous est confié. » « Cette lettre, dit Saint-Amans, est remarquable pour le temps où elle parut... Elle annonça au diocèse un successeur digne des deux grands prélats qui venaient d'en remplir le siège [3]. »

Dans cette lettre, il annonçait ainsi le rétablissement des conférences... « Comme les études qu'on fait en commun profitent toujours davantage que celles qu'on fait en son particulier, dans le désir que nous avons conçu, dès que nous avons été nommé pour être le pasteur de ce diocèse, d'y faire autant que nous le pourrions fleurir les

[1] Confér. — Zèle pour le salut des âmes.

[2] Cette lettre datée d'Agen le 14 août 1704 se trouve dans la *Discipline d'Agen*. C'est la première de ce recueil.

[3] Vie ms.

sciences ecclésiastiques, nous avons cru que le moyen le plus court et le plus efficace pour y réussir était d'établir les conférences... » Quelques jours après, en effet, le 20 août 1704, paraissait son ordonnance sur les conférences ecclésiastiques [1].

Non content de donner, du fond de son cabinet, l'impulsion générale, il payait de sa propre personne avec une ardeur qui a fait dire : « Il regarde de mauvais œil tous ceux qui lui parlent de se ménager [2]. » Nous savons par Labrunie « qu'au commencement de son épiscopat, il allait faire le prône dans chacune des paroisses de la ville. Il prêchait les grandes fêtes dans sa cathédrale, dans la Collégiale et autres églises suivant les solennités. Il fut assez complaisant même pour devenir le confesseur ordinaire de plusieurs religieuses. Pour connaître les ecclésiastiques de son diocèse, il les assembla dans chaque archiprêtré et les disposa à goûter les maximes qu'il voulait établir [3]. » Un témoin oculaire a très bien résumé ces travaux apostoliques de M. Hébert : « Une noble princesse (Mlle de Foix) vous a vu, Monseigneur, avec admiration dès le commencement de votre épiscopat, visiter tous les pasteurs de ce grand et vaste diocèse, leur prescrire et par vos discours et par vos lettres pastorales, où l'esprit de Dieu paraît avec toute la fermeté apostolique et la douceur de la charité, leur prescrire, dis-je, les règles qu'ils doivent garder pour leur propre sanctification et celle de leur troupeau ; faire ensuite des pénibles visites de votre diocèse une véritable mission ambulante, instruisant, exhortant vous-même dans toutes les églises, portant la paix et faisant

---

[1] M. Joly est le premier qui a établi les conférences dans le diocèse d'Agen. Mais elles n'avaient pas tardé à tomber. M. Hébert et plus tard M. de Chabannes reprirent son idée mais sans plus de succès. Labrunie dit à ce sujet : Les premières se tinrent le 3 mai 1705, et n'auraient jamais dû être discontinuées. Le peu de goût que nous avons pour l'étude dans notre diocèse aurait besoin d'être continuellement aiguillonné ou par la honte de paraître ignorant aux yeux de ses confrères au par le désir de mériter les récompenses dues de préférence aux talents et aux mœurs. Je ne mets en avant que des motifs humains parce qu'il faut l'avouer de bonne foi, c'est la règle de la conduite de la plus grande partie des hommes. Ceux qui connaissent le diocèse conviennent qu'on y a généralement de l'esprit ; mais ils ne peuvent se dissimuler qu'il est presque sans culture ou malheureusement tourné vers des objets de pure curiosité ou peut-être plus dangereux encore. » (Catalogue raisonné des évêques d'Agen. — Art. Hébert.) — Cette réflexion date de 1785 ou environ.

[2] Lettre circulaire de la mère Thérèse de Lagarrigue datée d'Agen, 1718. — Bibl. Nat. L^{d} (173). Citée par M. Ph. Lauzun.

[3] Catalogue raisonné des évêques d'Agen (Art. Hébert).

refleurir la piété partout; vous servant à propos et avec vigueur de l'autorité que vous avez en main. L'établissement de ces savantes conférences du clergé, si nécessaires pour entretenir la science et la piété, qui avait été inutilement tenté par vos prédécesseurs ; cette quantité de nouveaux prédicateurs et missionnaires que vous avez su tirer du clergé du diocèse [1] ; cette nouvelle et louable émulation qui se voit parmi vos ecclésiastiques qui se forment sous vos yeux au ministère évangélique; enfin, Monseigneur, le soin que vous prenez de la piété et des études des jeunes gens qui se destinent à l'Eglise, tout cela charmait Mlle de Foix et lui faisait rendre grâces à Dieu de ce que par sa divine Providence, il m'a placé auprès d'un si digne et si illustre prélat [2].

Pour maintenir et augmenter encore le bien qu'il avait d'abord réalisé, il eut soin de convoquer ses prêtres dans son séminaire à des retraites dont il faisait lui-même bien souvent tous les exercices [3]. Enfin, pour donner aux sages réglements qu'il avait édictés toute la vigueur et toute l'autorité possibles, il les fit solennellement adopter par son clergé dans un synode tenu à Agen les 18 et 19 avril 1708.

VI. — M. Hébert réformateur. — Résistances qu'il éprouve.

Argenton dit de M. Hébert : « Sévère, exact, dur pour lui-même, mais ardent et menant les gens à la baguette, il s'éleva avec force contre les habits courts, la perruque, la chasse et le jeu parmi les ecclésiastiques de son diocèse. Aussi éprouva-t-il des résistances qui ne

[1] « Comme nous désirons de tout notre cœur, disait M. Hébert dans sa première ettre pastorale, que les ecclésiastiques de notre diocèse s'appliquent chacun selon son talent au ministère de la Parole qui leur est confié par la grâce de leur ordination, nous leur déclarons que nous les y emploierons volontiers, leur donnant des stations dans notre diocèse où nous croirons que leur capacité pourra les faire réussir, les partageant avec les religieux afin que les uns et les autres aient part au même travail. Nous prions MM. les archiprêtres de nous faire connaître ceux de leur détroit qui ont de la facilité de prêcher et de nous marquer en particulier la qualité et l'étendue de leurs talents et s'ils sont en état de prêcher l'Avent et le Carême. Nous exhortons ceux qui se sentent avoir des heureuses dispositions de les cultiver avec tout le soin possible et de travailler à faire des sermons pour remplir cette longue et difficile carrière etc... »

[2] Epître dédicatoire à M. Hébert de l'*Abrégé de la vie de Mademoiselle de Foix*, par M. de Belsunce. Citation empruntée à la vie de ce prélat par dom Bérengier.

[3] Voir lettre pastorale sur la publication des statuts du synode tenu à Agen les 18 et 19 avril 1708.

servirent qu'à accroître son zèle [1]. » C'est, croyons-nous, représenter ce prélat sous un faux jour et lui prêter une attitude raide, intransigeante, aggressive même qu'il n'eut jamais. Il est certain qu'au XVIIe siècle le clergé français subit dans ses habitudes extérieures une transformation qui, de nos jours même, le classe encore à part au milieu des autres clergés. En se distinguant par un costume de plus en plus spécial, en s'exilant volontairement du forum et des lieux publics, en se retranchant dans ses sanctuaires, en s'isolant enfin de la vie commune de ses concitoyens, il est devenu comme une caste un peu fermée dans le reste de la nation. Il a gagné évidemment beaucoup de dignité, du respect aussi peut-être — *major e longinquo reverentia* — mais n'y a-t-il pas perdu, en même temps, le large contact avec les masses et partant des moyens précieux d'influence ? Quoi qu'il en soit, en contribuant à cette tranformation, M. Hébert ne fit que suivre le courant de l'époque et se montra réformateur ni plus ni moins que tous les prélats de son siècle.

En effet, s'il règlemente les perruques c'est d'après les statuts du premier diocèse du royaume « gouverné, dit-il, par un prélat encore plus distingué par sa vertu que par sa naissance et le rang illustre qu'il tient dans l'Eglise. » S'il prescrit le port de l'habit long et défend celui des « justaucorps avec de grandes manches et de grandes poches, avec de gros boutons et de longues boutonnières, tels que les ont les gens de guerre ou les personnes du monde, » c'est conformément aux statuts synodaux publiés sous Mascaron le 8 mai 1696. S'il interdit les jeux de hasard tels que les dés, le hocca, la bassette, le lansquenet, le berlan, le pharaon et le quinze c'est par application des mêmes statuts. De même dans les ordonnances synodales du 1er septembre 1682, l'exercice de la chasse, surtout au moyen des armes à feu, l'assistance aux spectacles, comédies, farces, bals, la fréquentation des cabarets sont également condamnés par autant d'articles qu'il ne fit que renouveler.

Pour détruire tous ces abus, M. Hébert employa beaucoup plus la douceur et la persuasion que la menace et les châtiments, et il eut la consolation de les voir diminuer sensiblement sinon disparaître. Celui relatif à la chasse seulement résista à tous les efforts de son zèle. Après avoir patienté plus de vingt ans et trois accidents survenus coup sur coup, fâcheux et scandaleux, selon ses expressions, ayant mis le

[1] Vie ms.

comble à la mesure, il porta une ordonnance en date du 13 avril 1726, qui interdisait à tous les ecclésiastiques la chasse avec armes à feu, sous peine de suspension encourue par le seul fait.

Ce coup d'autorité excita toutes sortes de mouvements dans le diocèse. Les mécontents se mirent à aller de paroisse en paroisse pour exciter leurs confrères à la révolte contre leur évêque dont ils dénaturaient les paroles en en exagérant la portée. « Il ne nous est plus permis, disaient-ils, de tirer un seul coup de fusil sur les chiens ou autres animaux qui viendront dans nos basses-cours ou sur les oiseaux de proie qui voudront désoler notre volaille ou nos pigeons. » Ou bien encore : « Malheur à nous si nous nous rencontrons même par hasard avec un ou deux chasseurs de nos amis dans le même chemin » etc... Les têtes s'échauffèrent si bien qu'il fut question de former un appel comme d'abus de l'ordonnance de l'Evêque [1].

M. Hébert eut la sagesse de prévenir ce scandale. Le 2 juillet 1726, il adressa une lettre pastorale au clergé de son diocèse, à l'occasion de son mandement du 13 avril de la même année. » Dans cette lettre il expose, avec douceur et dignité, les raisons qui l'ont porté à prendre cette mesure de rigueur, il réfute les fausses et malignes interprétations que l'on avait données à son mandement et il terminait par ces paroles : « Au nom de Dieu, évitez tout esprit de contention et de discorde, priant avec moi le Seigneur de nous délivrer de ces esprits inquiets qui ne suivent dans leur conduite que leurs passions, *ut liberemur ab importunis et malis hominibus ; non enim omnium fides.* » Il n'en fallait pas davantage pour calmer les esprits et tout remettre dans l'ordre.

VII. — Difficultés de M. Hébert avec son Chapitre. — Incident au synode relatif à son frère. — Ses relations avec les Visitandines d'Agen.

M. Hébert eut à passer par bien d'autres traverses. Le diocèse d'Agen, nous l'avons vu, était peuplé de communautés ecclésiastiques et religieuses. Il fallait sans cesse compter avec elles, car comme tou-

[1] Voir dans *la Discipline d'Agen* une très curieuse lettre imprimée en date du 30 mai 1726, par Mesanger, curé de Trenteils, à un ecclésiastique du diocèse de Cahors au sujet d'un mandement publié par l'ordre de Monseigneur l'Evêque d'Agen, qui défend aux prêtres de son diocèse le port des armes, de porter d'autre habit que l'uniforme, etc.

tes les associations, elles étaient très jalouses de leurs prétendus droits et prérogatives. Malgré sa prudente réserve, M. Hébert ne laissa pas de heurter plus d'une fois des susceptibilités toujours en éveil.

C'est ainsi que, le 18 janvier 1707, s'étant présenté à la cathédrale pour y faire sa visite canonique, il ne trouva sur la porte aucun chanoine pour le recevoir ; il n'y eut ni sonnerie de cloches, ni cierges à l'autel. La croix processionnelle, les ornements, etc... tout était sous clef. L'archidiacre ayant donné l'ordre de sonner, un chanoine protesta, disant qu'il entreprenait sur l'autorité du Chapitre. Devant l'attitude énergique de l'Evêque, les chanoines s'empressèrent de désavouer leur confrère trop zélé, et même déclinèrent bravement à qui mieux mieux toute participation à cette affaire qui n'eut pas d'autres suites [1]. Les hostilités reprirent plus tard car nous savons par une pièce qui est aux archives de l'Evêché, en date du 19 juin 1726, qu'à cette époque M. Hébert soutenait au Parlement de Bordeaux contre son Chapitre un procès dont on ne connaît, d'ailleurs, ni la cause, ni l'issue [2].

Faute d'un petit décret de messidor qui n'existait pas, M. Hébert avait cru pouvoir assigner une place dans le synode à son frère, abbé de Saint-Maurin et son vicaire-général, et lui avait donné la préséance après lui. Le grand archidiacre et le syndic du clergé se prétendirent lésés et menacèrent l'évêque d'un procès. Les deux parties ayant convenu de s'en remettre à l'arbitrage de l'évêque de Condom, ce prélat rendit le 13 mai 1709 un jugement digne de Salomon, portant « que le Grand Archidiacre et le syndic ou le député de l'Eglise d'Agen étaient maintenus dans la possession du droit de préséance et d'opiner les premiers dans les assemblées synodales du diocèse d'Agen sans préjudice au sieur abbé Hébert du droit d'assister si bon lui semble, aux assemblées synodales en sa qualité de vicaire-général à côté ou auprès de M. l'Evêque, toutefois hors de rang [3].

Il ne faut évidemment voir dans cette querelle rien de personnel contre M. Hébert et contre son frère. Ils rendaient l'un et l'autre de trop grands services pour que leur mérite ne fût pas universellement reconnu en dehors de tout esprit de corps. Non content de prendre la plus large part aux travaux de son frère, l'abbé de Saint-Maurin donnait tous ses soins au couvent de la Visitation dont il avait la direction particulière. Il avait même fixé dans la chapelle de ce couvent la place de

[1] Archives de l'Evêché d'Agen, E, 47.

[2] Ibid. E, 51.

[3] Archives de l'évêché, E, 47.

son tombeau. Mais vers 1718 il se décida tout-à-coup à se retirer à Tours *cum animo commorandi*[1]. Il y emporta les regrets des Visitandines d'Agen, comme le marque ce passage d'une lettre écrite cette année même par leur supérieure : « Monsieur l'abbé de Saint-Maurin s'est retiré à Tours où selon toutes les apparences, la nécessité de ses affaires le retiendra le reste de ses jours. Que n'avions-nous pas à vous dire sur ce sujet ? Nous avons perdu un bienfaiteur, un père commun qui entrait avec cette qualité dans toutes nos affaires, dont il faisait effectivement les siennes propres ; ce coup nous a d'autant plus frappées qu'il nous était imprévu, et que nous éprouvions journellement la continuation de ses bontés[2]. »

Ces bontés, surtout celles de l'évêque, les Visitandines ne les avaient pas toujours méritées. On lit, en effet, dans Labénazie : « L'an 1709, les religieuses de la Visitation refusèrent le voile noir à une fille que M. l'Evêque voulait qu'on reçût, prétextant qu'elle n'avait ni la vocation ni l'esprit de leur institut. Cela leur attira la disgrâce de M. l'Evêque qui se crut méprisé. Il les punit, et par des pénitences, il porta sa punition jusqu'à leur ôter les pensionnaires, transférant une novice de ce monastère dans celui du Tiers-Ordre et plaçant une fille qui souhaitait d'entrer à la Visitation dans le couvent de l'Annonciade. Il crut son autorité blessée et menaça même la supérieure de la Visitation de la déposséder et de ne permettre plus qu'on reçut ni postulante ni novice : ce qui réduisait ce monastère à la pauvreté. Néanmoins, il se contenta d'interdire la supérieure et les assistantes, abrégeant même d'un mois son interdit. La Cour fut instruite de son procédé. Mais les religieuses ont fait des prières à Dieu pour lui demander que M. Hébert reprenne l'esprit de père et oublie celui de juge, et qu'étant les filles de saint François de Sales, le modèle de la douceur des évêques, Dieu inspire à leur égard ce même esprit à leur supérieur[3]. »

Dieu lui inspira si bien cet esprit que quelques années plus tard une supérieure du même couvent écrivait : « En nous rendant ce service

---

[1] Ce qui semble indiquer que l'origine tourangelle de M. Hébert n'était pas purement l'effet du hasard, comme l'a prétendu Argenton.

[2] Bibl. Nat. Imprimés Ld (173). — Cité par M. Philippe Lauzun, *Couvents de femmes*, p. 286.

[3] Labénazie. Hist. ms, tome II, p. 572. — Dans le chapitre qu'il a consacré au couvent de la Visitation, op. cit, M. Philippe Lauzun montre très bien combien, dans cette occasion, la conduite des Visitandines avait été inconsidérée.

(de prier pour M. Hébert) vous le rendrez à tout ce diocèse ; il n'en fut jamais un mieux pourvu ; ceux qui ont lu la vie de N. S. fondateur la trouvent retracée dans celle de cet illustre prélat ; c'est sa douceur sa charité, sa vigilance pastorales sur tous les besoins de son troupeau, nous nous estimons heureuses d'en faire une petite partie ; si le Seigneur écoute nos vœux nous jouirons longtemps de ce bonheur [1]. »

Abbé DURENGUES.

(*A Suivre*)

[1] Lettre circulaire des religieuses de la Visitation d'Agen du 20 septembre 1714. — Bibl. Nat. Imprimés Ld (173). Citée par M. Philippe Lauzun, op. cit. p. 283.

LES
COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE
ET LES
PREMIERS ROIS DE NAVARRE

(Suite et Fin)

La charte de San-Salvador de Leyre porte qu'au temps d'Inigo Ximenez et de sa femme Tota, les restes de martyres furent transportés de Huesca dans ce couvent. Ces martyres sont deux sœurs, sainte Nunila, et sainte Alodia, dont l'existence n'est pas douteuse, et dont saint Euloge a écrit la vie, d'après les renseignements fournis par Venerius, évêque d'Alcala. Certains font naître ces deux jeunes filles à Huesca, en Aragon, et d'autres au village de Bosca, dans le pays de Rioja. Leur père était musulman. Mais leur mère était chrétienne, et elle les éleva soigneusement dans sa religion. A sa mort, leur père les confia à un de ses parents, musulman zélé, qui tenta vainement de les gagner à sa croyance. Alors, il les livra à Zumaël, gouverneur du pays, qui ne réussit pas davantage à les convertir à l'Islanisme, et leur fit trancher la tête. Mais je reviendrai là-dessus dans le paragraphe suivant.

§ IV. Commencements du royaume de Navarre. — A Inigo-Ximenez succéda, dit la charte de San-Salvador de Leyre, son fils Garsia-Iniguez, qui régna douze ans, (*postea regnavit pro eo* (*Eneco Ximenone*) *filius ejus Garsia Eneconis annis 12* [1].) Ladite charte fait mourir Garsia-Iniguez en l'année 835 de l'ère d'Espagne (*obiit era DCCCXXXV*), ce qui correspond à l'année 787 de la notre. Ainsi, l'autorité de ce personnage aurait commencé en 823. C'est évidemment absurde. Mais j'ai déjà dit, et plus d'une fois, qu'il n'y a pas à se fier à la charte de San-Salvador de Leyre, au point de vue chronologique. Oïhenart ne s'inquiète de Garsia-Iniguez que pour prouver, contre certains de ses devanciers, qu'il n'y a pas eu deux personnages de ce nom, mais un seul, qui était le fils d'Inigo-Ximenez.

Par bonheur, une charte du monastère de San-Pedro de Sirès [2], rédigée en 869, atteste que Inigo-Ximenez était déjà mort, et remplacé par Garsia-Iniguez. L'authenticité de cette pièce n'est pas douteuse. On ne pourrait, en effet, chicaner que sur le titre de roi (*regem*) qu'elle donne à Sanche, et sur les mots *Gallia Comata*, fils du roi Garsia-Iniguez, et sur celui de roi de la Gaule Chevelue (*regnante in Gallia Comata*), titre qu'elle attribue à Alfonse III, dit le Grand, roi des Asturies, de Galice et de Leon. J'ai déjà répondu plus haut à la première objection. Quant à la seconde, la chose n'est pas moins facile. Dans notre charte, comme dans les écrits que de Sampiro, de Roderic de Tolède, etc., dont j'aurai tout à l'heure l'occasion de citer les textes, *Gallia*, *Gallia Comata*, *Galli*, désignent le plus ancien royaume chrétien de l'Espagne, le royaume dont Pélage fut le premier souverain, l'État englobant les Asturies, la Galice, le pays de Leon, et ses habitants. C'est là un fait indéniable. D'où peuvent provenir ces appellations? Peut-être la compréhension de la Galice (*Gallicia*) dans ledit royaume y est-elle pour quelque chose. Mais voici ce qui me semble bien être l'explication principale. J'ai déjà prouvé que, de 778 à 850, et au-

---

[1] Oihenart, *Not. utr. Vascon*. 183 et s. et 235.

[2] Et ego Galindo Aznarii, comes, deprecor Sancium regem generum meum, ut pro Dei amore et pro salute animæ suæ sit adjutor et defensor prænominato monasterio et non laxet facere forzam.

Facta carta era era DCCCCV, regnante Carolo rege in Francia, Aldephonso filio Ordonis in Gallia Comata, Garsea Eneconis in Pampilona. Ego Galindus presbyter etc. Moret, *Investigaciones, historicas de las antiguëdades del reyno de Navarra*, 307.

delà, l'influence des rois d'Aquitaine, c'est-à-dire des chefs des véritables *galli* s'exerça sur la Navarre. D'autre part, il est dès longtemps et largement démontré qu'à dater de 778, les rois des Asturies et de Leon vécurent longtemps dans un état de soumission vis-à-vis des rois d'Aquitaine. Ainsi, tous les chrétiens du nord de l'Espagne établis au-delà des Pyrénées Vasconnes, et aussi dans le nord-ouest de la Péninsule, dépendaient plus ou moins des rois Francs ou Gaulois de l'Aquitaine. Voilà pourquoi on les appela *Galli*, dénomination que nous trouvons encore, au XIII[e] siècle, dans Roderic de Tolède Telle est l'explication que je propose, et pour laquelle je produirai bientôt des textes confirmatifs. Tenons donc la charte pour authentique. Et, s'il en faut des preuves nouvelles, j'ajoute que les quatre souverains du règne desquels elle est datée, ont réellement coexisté. Je veux dire d'abord Charles le Chauve, roi d'Aquitaine (840-876), et ensuite empereur (877), Alfonse III, dit le Grand, fils incontestable d'Ordono I[er], et après lui roi des Asturies et de Leon (866-911), et Garsia-Iniguez, roi de Pampelune ou de Navarre, dont l'autorité remonte donc à 869 au plus tard. L'importance de la mention de Charles le Chauve en première ligne n'échappera pas au lecteur. Certes, il est assez clair qu'en 869 deux royaumes chrétiens existaient déjà dans le nord de l'Espagne, l'État Asturien, et l'État Navarrais, qui ne figure ici qu'au troisième rang, bien que la charte de San-Pedro de Sirès intéresse Sanche, l'un des fils du souverain de cette localité. Ainsi, en 869, les rois des Asturies et de Navarre ne se considéraient pas encore comme absolument indépendants de celui d'Aquitaine, et celui de Navarre jugeait sa situation moindre que celle du chef de l'État Asturien.

Cette même année 869, est marquée par un évènement de haute importance politique, le mariage d'Alonso III, dit le Grand, avec Ximena, fille de Garsia-Iniguez, roi de Pampelune ou de Navarre. Le chroniqueur Sampiro, et le moine de Silos attestent que ce prince avait alors vingt-et-un ans. Voilà uniquement pourquoi, à l'exemple de Ferreras[1], j'assigne conjecturalement à cette union la date de 869. Cependant, il semble bien que déjà Alfonse III avait eu à réprimer, et par deux fois, la révolte des Vascons espagnols, compris dans l'ancien duché de Cantabrie, qui dépendait de son royaume[2].

[1] FERRERAS, *Hist. d'Espagne* (trad. d'Hermilly), II, 636.

[2] Vasconum feritatem bis cum exercitu suo contrivit atque humiliavit. *Chron. Albeld.*, post ann. 866.

Le P. Moret a tort de confondre cette rebellion avec celle des gens du pays d'Alava, dont parle Sampiro, et sur laquelle je m'expliquerai au bon moment.

Sur le mariage d'Alfonse III, nous sommes d'abord renseignés par Sampiro [1], lequel écrivait, comme on sait, durant le XIe siècle. Son témoignage est confirmé en partie par celui de Roderic de Tolède, qui écrivait au XIIIe siècle, mais qui pourtant diffère de Sampiro sur quelques points à noter plus bas.

Il importe de ne pas confondre, comme l'a fait le P. Moret, la révolte des gens de l'Alava, avec les deux rebellions des Vascons espagnols dont j'ai déjà parlé, d'après la Chronique d'Albelda. On a vu que, contre ceux-ci, Alonso III dut recourir deux fois à la force. La Chronique de Sampiro atteste, au contraire, que la révolte des gens de l'Alava cessa sur le seul bruit de la venue d'Alfonse III (*terrore adventus ejus compulsi sunt, et subito debita jura cognoscentes, supplices et colla submiserunt*). Mais ladite Chronique parle des Vascons espagnols (*Vascones*), et Sampiro des gens de l'Alava (*partes Alavensium*), pays également compris dans l'État Asturien.

Alfonse III, poursuit Sampiro, se rapprocha de tous les Gaulois (*universam Galliam*), et des gens de Pampelune (*simul cum Pampilona*), par son mariage avec Ximena, qui était née dans ces pays. De cette union naquirent quatre fils, Garsia, Ordono, Froila, et Gonsalve, qui devint archidiacre d'Oviedo. Mais que signifie la portion du texte relative au mariage d'Alonso III? Tout simplement que ce souverain prit pour femme une fille de la maison de Navarre nommée Ximena.

---

[1] Rex vero Adefonsus hæc audiens, recessit in partes Alavensium, ipse vero nefandus Froila a Senatu Ovetensi interfectus est. Hæc audiens rex ad propria remeavit, et gratifice susceptus est... Ipso vero istis satagente operibus, nuntius ex Alavis venit, eo quod intumuerant corda illorum contra regem. Rex vero hæc audiens, illuc ire disposuit; terrore adventus ejus compulsi sunt, et subito jura debita cognoscentes, supplices et colla submiserunt, pollicentes se regno, et ditioni ejus fideles existere, et quod operaretur efficere: sicque Alavam obtentam proprio imperio subjugavit. Elyonem verro, qui comes illorum videbatur, ferro vinctum secum Ovetum attraxit... Non multo post universam Galliam aimul cum Pampilona causa cognationis secum associat, uxorem ex illorum prosapia generis accipiens nomine Xemena, ex qua quatuor subcriptos filios genuit, Garseanum, Ordonium, Froylanum, et Gundisalvum, qui archidiaconus Ecclesiæ Ovetensis fuit. SAMPIR., *Chron.*, in princip.

Voilà, sans doute, pourquoi le premier enfant né de cette union fut appelé Garsia, nom jusqu'alors inusité dans la lignée des rois des Asturies et de Leon. Quant au rapprochement opéré par ce mariage entre la Gaule et Pampelune, cela signifie tout bonnement que le royaume de Navarre ne se bornait pas alors au territoire de ce nom sis au-delà des Pyrénées. Il englobait également en-deça, comme je l'ai prouvé ailleurs, tout le versant nord des Pyrénées centrales et occidentales. Voilà comment et pourquoi Alonso III gagna l'amitié de la maison royale dont le pouvoir s'étendait non seulement sur Pampelune et autres territoires transpyrénéens, mais aussi sur la partie méridionale de notre Sud-Ouest constituée par les montagnes et vallées pyrénéennes.

Ainsi parle Sampiro. Écoutons maintenant Roderic de Tolède[1], dont le récit diffère sur plusieurs points de celui de Sampiro. Cet écrivain nous raconte que le roi des Asturies et de Leon épousa une femme issue de la race royale des Francs (*ex Francorum regali genere*), et appellée Amelina.

Alfonse III. était absent du palais de son père Ordono Ier, quand il apprit la mort de prince. Aussitót, il retourna à Oviedo, et y prit possession de la royauté. Mais Froila-Veremond arriva de Galice, avec une armée, pour lui disputer la couronne. Alonso III dût partir pour l'Alava, afin d'y lever une armée contre l'usurpateur, qui entra

[1] Hic (Adephonsus) in morte patris palatio absens erat, sed audita morte patris festinus venit Ovetum, ibique ab omnibus gratanter susceptus regni fastigium est adeptus. Cumque regni negotia laudabiliter inchoaret, Froyla Veremundi ex partibus Galleciæ cum magno exercitu veniens regnum præsumere attentavit. Sed tamen ex improviso rex Adephonsus Alavæ se recepit, ut collecto majori exercitu Froylæ Veremundi obviaret... Adephonsus ab Alava ad Asturias properavit, et statim utilitati inhians Sublanciam, etc. Eilo autem Alavensium comes corda suorum contra regem indebite incitavit, existimans rebellare ; sed dum rex collecta manu factioni resistere propreraret Alavensium, adventu regis territi manus dederunt, pollicentes se de cætero subditos, et fideles. Sicque Alava suo imperio subjugata, Eilonem comitem ferro vinctum misit Ovetum... Post hæc volens, omissis aliis, stragi Arabum insudare, et fidei terminos dilatare, Gallos, et Navarros amicitia sibi junxit, et ex Francorum regali genere uxorem duxit, nomine Amelinam, quæ postea Ximena, mutato nomine, fuit dicta, ex qua suscepit quatuor filios, Garsiam, Ordonium, Froylam, et Gundisalvum, qui fuit archidiaconus Ecclesiæ Ovetensis. RODERIC. TOLETAN. *De Reb. Hispan.*, l. IV, c 15, ap. dans la *Hispania illustrata* de SCHOTT, II, 77-78.

à Oviedo, et s'y fit proclamer roi. Mais Froila-Veremond fut assassiné, et l'autorité revint au souverain légitime. Les gens de l'Alava ayant à leur tête le comte Eilon, se soulevèrent aussi. Alfonse III partit contre eux avec une armée. Mais, à la seule nouvelle de son approche, les révoltés firent leur soumission, et le comte Eilon, chargé de chaînes, fut envoyé à Oviedo. Cela fait, et ne voulant plus que s'attacher à l'extermination des Sarrasins (*stragi Arabum insudave*), et à étendre le domaine de la foi, il fit amitié avec les Gaulois et les Navarrais, et il prit pour épouse une femme de la famille des rois Francs. Elle se nommait auparavant Amelina, et elle changea alors son nom pour celui de Ximena. De cette union naquirent quatre fils : Garsia, Ordono, Froila, et Gonsalve, qui devint archidiacre de l'église d'Oviedo.

Ainsi parle Roderic de Tolède. Mais il est assez clair que je n'ai à commenter ici que la dernière partie de son témoignage.

Après avoir consolidé son pouvoir, Alonso III ne songe plus qu'à massacrer les Sarrasins (*stragi Arabum insudare*), et à étendre le champ (*dilatare terminos*) de la foi chrétienne. Mais quand il s'agit de l'alliance contractée avec les Gaulois et les Navarrais, et du mariage du roi, la déclaration de Roderic de Tolède diffère visiblement de celle de Sampiro déjà citée. Sampiro, en effet, déclare que, par son mariage, Alfonse III fit ainsi allance avec toute la Gaule, et avec Pampelune, autrement dit la Navarre (*universam Galliam simul cum Pampilona amicitia sibi junxit*), parce qu'il avait pris une femme de ce pays (*causa cognationis secum associat, uxorem ex illorum prosopia accipiens*). Ainsi d'après Sampiro, l'alliance avec la Gaule et de Pampelune eut pour cause le mariage d'Alfonse III avec une femme de ces pays appelée Ximena (*nomine Ximenam*), dont Sampiro n'indique ni le pays de naissance, ni la famille. Le témoignage de Roderic de Tolède diffère du précédent, en ce qu'il signale d'abord le lien d'amitié noué par le roi de Navarre et de Léon, avec les Gaulois et les Navarrais (*Gallos et Navarros amicitia sibit junxit*), puis son mariage avec une femme de la race des rois Francs (*ex Francorum genere uxorem duxit*), et enfin l'indication qu'en épousant Alonso III, sa femme troqua son nom d'Amelina pour celui de Ximena (*nomine Amelina quæ postea Ximena, mutato nomine fuit dicta*).

Ces dissidences entre les récits des deux chroniqueurs sautent aux yeux. Mais qui croire ici, de Sampiro, ou de Roderic de Tolède? Sans la moindre hésitation, je donne ma confiance à Sampiro, car il écri-

vait à une époque bien plus rapprochée du IXe siècle que celle de Roderic. Et, comme le plus ancien des deux chroniqueurs ne mentionne la femme d'Alonso III que sous le nom de Ximena, il faudrait qu'elle eut porté auparavant celui d'Amelina, que lui donne Roderic. Ainsi, en se mariant, elle aurait renoncé à sa première appellation, qui était étrangère, pour en adopter une autre en conformité du pays où elle se fixait. Mais quoi? Ximena était Navaraise. Voilà pourquoi son fils aîné fut appelé Garsia, nom alors si répandu dans les Vasconies cispyrénéenne et transpyrénéenne. Voici mieux encore. Sandoval, parlant de la fondation du monastère de Sahagun, produit une charte, du fils de Ximena, de Ramire, roi des Asturies et de Léon, qui donne à l'Église d'Oviedo le monastère de Santa-Eulalia de Tringo. La charte porte que ledit couvent avait appartenu à la reine Ximena, sa mère, et à son oncle Sanche-Garsia, roi de Pampelune, lequel est incontestablement le même que Sanche III, dit le Grand, roi de Navarre, de 905 à 926. Ainsi, tous les doutes sont levés, car le roi Ramire ne pouvait être évidemment apparenté que par sa mère avec la dynastie Navarraise.

Mais ici, Marca [1], toujours attentif à fausser l'histoire, dans l'intérêt de son maître, le Roi de France, soulève une de ces abominables chicanes dont il est coutumier. Si, dit-il, la reine Ximena était réellament originaire de la Vasconie espagnole, comment Alonso III, dit le Grand, roi des Asturies et de Léon, pût-il, en l'épousant, contracter ainsi alliance avec la Gaule tout entière? Cet annaliste n'en demande pas davantage pour assigner une origine Franque à la maison royale de Navarre, dont le chef serait, d'après Marca, Inigo-Garsia, dit Arista, venu du pays de Bigorre.

Or j'ai déjà établi, ici même, qu'Inigo-Garsia, dit Arista, n'était pas originaire de la Bigorre, mais bien du versant sud des Pyrénées Vasconnes, et que ce seigneur ne fut jamais, comme ses premiers successeurs, qu'un prince ou duc de Navarre, dépourvu de l'autorité souveraine. J'ai également prouvé que, durant la portion du IXe siècle qui va de 824 à 850, et au-delà, ni les comtes Aznar-Sanche, ni son frère Sanche-Sancion, ni l'hypothétique Arnaud, neveu présumé de celui-ci, n'exercèrent jamais, dans la Vasconie cispyrénéennes, et sur un territoire d'étendue variable selon les temps, que l'autorité de comtes et de ducs.

---

[1] Marca, *Hist. de Bearn*, 159-161.

Écartons donc, une fois de plus, les chicanes de Marca. La Gaule toute entière (*universam Galliam*) dont parle Sampiro, désigne tout bonnement l'État Asturien, lequel unit désormais (*associat)*, son effort contre les musulmans à ceux du nouveau royaume de Pampelune ou de Navarre, grâce au mariage d'Alonso III avec Ximena, fille de Garsia-Iniguez.

En dépit de certaines divergences, Sampiro et Roderic de Tolède s'accordent à constater qu'Alonso III, dit le Grand, roi des Asturies, épousa Ximena, fille de Garsia-Iniguez, dont les sujets avaient été les derniers à se détacher de l'influence Franque. Voilà bien, ou je me trompe fort, le mot qu'il faut attacher ici aux mots *Gallia*, *Galli*, *Navarri*, *Franci*, de même qu'à l'expression *Gallia Comata*, qui dans la charte de San-Pedro de Sirès désigne le royaume des Asturies et de Léon.

Faisant table rase de toutes les doctrines antérieures, le P. Risco[1], a établi, malgré certaines erreurs vénielles, qui ne compromettent en rien le principal de cette portion de sa doctrine : 1° Que les chroniqueurs des VIIIe, IXe et Xe siècle sont absolument muets sur les destinées de la Navarre avant l'époque d'Alfonse III, dit le Grand, roi des Asturies ; 2° Que les écrivains les plus autorisés des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe, XVe, et XVIe siècles, ne signalant aucun roi de Navarre avant le IXe. Ici même, j'ai prouvé, d'autre part, que depuis Inigo-Garsia, dit Arista, jusqu'à Inigo-Ximenez inclusivement, la Navarre n'a jamais formé qu'un duché ou, si l'on veut, une principauté, habituellement soumis aux rois d'Aquitaine.

Ce pays ne se transforma donc en véritable royaume que sous Garsia-Iniguez. La preuve de cette assertion résulte du témoignage de tous les auteurs contemporains. Il en est ainsi notamment de celui de la Chronique d'Albelda, dont le but on ne peut plus évident est de fournir la succession des empereurs romains, et celle des souverains des divers royaumes de la Péninsule ibérienne. Ajoutez à cela les textes précités, concernant les révoltes des Vascons transpyrénéens. Tout cela prouve bien que l'origine de l'État Navarrais n'est pas antérieure à l'époque d'Alonso III, roi des Asturies et de Leon. Ces rébellions montrent assez clairement combien Alfonso III, et ses prédécesseurs, et auparavant les rois Wisigoths, avaient de peine à maintenir ladite Vasconie sous leur autorité. Le gendre de Garsia-

[1] Risco, *La Vasconia*, dans la *Espana Sagrada*, XXXII, 390-39 b.

Iñiguez changea de politique, ainsi que les circonstances l'exigeaient. Au-delà des Pyrénées Vasconnes, l'influence des rois d'Aquitaine était définitivement morte vers 869. Pour lutter, avec chances de succès, contre les musulmans, le concours des Navarrais était indispensable à ce prince. Voilà pourquoi il ne s'opposa pas à naissance du nouvel État. Bien plus, il la consacra, en épousant Ximena, la fille de Garsia-Ximenez. Cette politique réussit admirablement à Alonso III et à ses successeurs. A dater de la formation du nouvel État, les Vascons espagnols rendirent, en effet, aux rois des Asturies et de Léon, de réels et constants services contre les Sarrasins, et bientôt les limites du royaume de Navarre dépassèrent celles de la Vasconie antique [1].

Telle est, sur ce point, l'essentiel de la doctrine inaugurée par le P. Risco, et je l'adopte très volontiers, sauf quelques légères modifications. Sans doute, cette façon de voir, qui prévaut en Espagne depuis la fin du siècle passé, donnera sur les nerfs ultra-sensibles des hauts Templiers de l'enseignement officiel en France. Mais, si on voulait les croire, il faudrait leur demander la permission de respirer.

Ici, la doctrine du P. Risco est légitimement déduite des chroniques du temps. Elle a de plus, en sa faveur, les plus anciens textes où il est fait mention des rois de Navarre. L'auteur le plus ancien qui nous renseigne à ce sujet est Vigila, moine du couvent de San-Martin de Albelda, qui écrivait au xe siècle, c'est-à-dire plus de deux cents ans avant Roderic de Tolède. Or, le but évident de Vigila, est d'ajouter à la Chronique d'Albelda les faits postérieurs à 961, jusqu'en 1014, époque où vivait l'auteur du complément de ladite Chronique. Le rédacteur de celle-ci, je l'ai déjà dit, s'inquiète de fournir la série des empereurs romains, et celles des divers royaumes d'Espagne. En ce qui concerne spécialement la Navarre, il se montre soucieux, au point de nous donner la liste des rois Wisigoths jusqu'à la domination des Sarrasins, de même que celles des rois des Asturies, et des rois musulmans de Cordoue. Sans aucun doute, ledit chroniqueur en aurait fait autant pour le royaume de Navarre, si cet État avait existé quand il écrivait. Il est donc tout naturel de voir le moine Vigila suppléer à son silence forcé, et nous fournir, jusqu'à

[1] *Id. Ibid.* 401-403.

l'époque où il écrivait, la liste des rois de Navarre. Cette liste est ainsi conçue :

Item nomina Pampilonensium regum.

Sancio rex filius Garseanis regis regnavit an. XX.

Garsia filius Sancionis regnavit an. XL et amplius.

Sancio.

Ainsi, Vigila ne fait aucune mention des rois de Navarre acceptés comme vrais par tous les auteurs modernes qui ont écrit sur l'histoire de la Péninsule, depuis la conquête des musulmans, jusqu'à l'époque d'Alonso III, roi des Asturies et de Leon. Le premier souverain Navarrais reconnu par ce moine est Garsia-Iniguez (*Sancio rex filius Garseanis regis*), père de Ximena et de Sanche-Garsie, que Ramire II, roi des Asturies et de Leon, reconnaît pour son oncle, dans un titre absolument authentique [1].

Après ces constatations, qui condamnent, une fois de plus, la doctrine du P. Moret, concernant la trop grande antiquité du royaume de Navarre, je dois m'inquiéter de la postérité de Garsia-Iniguez. Or, voici celle que lui donne Oïhenart : 1° Fortun-Sanche, roi de Navarre après son père ; 2° Sanche-Garsia, roi de Navarre après son frère Fortun-Garsia ; 3° Ximena, femme d'Alfonse III, dit le Grand, roi des Asturies et de Léon ; 4° Eneca, mariée d'abord à un seigneur nommé Aznar-Fortun, et ensuite à Abdallah, roi musulman de Cordoue.

Il est probable qu'à dater de 869, et peut-être avant, Garsia-Iniguez assista, jusqu'à sa mort, Alfonse III, dit le Grand, roi des Asturies et de Léon, contre les musulmans. Néanmoins, nous ne sommes expressément certifiés des hostilités entre Navarrais et Sarrasins que par un passage de Roderic de Tolède [2], racontant des évènements accomplis en 868 d'après Çurita, et en 870 d'après d'autres annalistes espagnols. En ce temps-là, dit Roderic, Mohammed Ier, roi musulman de Condom, envoya contre les Navarrais une armée qui dé-

---

[1] OIHENART, *Not. utr. Vascon.* 267, et 271-274.

[2] Sequenti anno rex Mahomath contra Navarros exercitum adunavit, et circa Pampilonam messes et vindemias devastavit : et obtinuit tria castra, in quorum uno invenit militem qui Fortunius dicebatur ; quem captum Corduban secum duxit, et et elapsis 20 annis suæ domui restituit cum multis junioribus liberatum : et vixit hic Fortunius CXXVI annis. RODERIC. TOLETAN. *Hist. Arab.* c. 28 dans la *Hispania illustrata* de SCHOTT, II, 176.

truisit les moissons et les vendanges autour de Pampelune, et qui s'empara de trois châteaux, dans l'un desquels se trouvait un chevalier appelé Fortun (*militem qui Fortunium dicebatur*). Le roi Sarrasin amena Fortun, prisonnier à Cordoue, où il le garda vingt ans. Puis, il le renvoya chez lui, ainsi que beaucoup de gens plus jeunes. Ce chevalier était incontestablement Fortun-Garsia. Or, il conste de deux chartes tirées par Garibay[1] et Blanca[2], des archives du monastère de San-Salvador de Leyre, que Fortun-Garsia se trouvait alors auprès de son père, le roi Garsia-Iniguez. D'autre part, les faits dont parle Roderic de Tolède sont datés de la huitième du règne de Mohammed Ier. Or, il est assez notoire que l'avènement de ce prince date de l'année 848 de l'ère chrétienne. A ce compte, la captivité de Fortun-Garsia remonterait à 858. Mais, je l'ai déjà dit, en 876, Fortun-Garsia était auprès de son père. Sa captivité aurait donc duré à peu près dix-huit ans, et non vingt, comme l'affirme Roderic. Mais le chiffre donné ici par ce chroniqueur pourrait bien être corrompu, comme l'est incontestablement celui que, j'ai déjà cité, et qui donne à Fortun-Garsia cent vingt-cinq ans de vie.

Revenant à la postérité de Garsia-Iniguez, je tiens à faire observer que dans la charte de San-Salvador de Leyre, dont je fournirai plus bas le passage, Fortun-Garsia n'est pas expressément donné comme le fils de Garsia-Iniguez. Mais ce texte porte, en termes formels, que Sanche-Garsia, roi de Navarre après Fortun-Garsia, était le frère (*frater ejus*) de son prédécesseur. D'autre part, les titres précités établissent que Ximena, femme d'Alfonse III, roi des Asturies et de Leon, était bien la fille de Garsia-Iniguez. Il ne reste plus donc qu'Eneca, qui épousa d'abord un seigneur appelé Aznar-Sanche et ensuite Abdallah, roi musulman de Cordoue. La preuve de l'existence de celle-ci résulte d'un texte tiré par Morales[3], des archives de l'église de San-Isidro de Leon. Il y est dit que le roi Garsia-Iniguez laissa deux fils, Fortun-Garsia, et Sanche-Garsia, qui tous deux régnèrent successivement après lui, et une fille, Eneca, qui, après la mort de son premier mari, épousa Abdallah, roi mulsulman de Cordone, et devint ainsi mère de Mohamed, père d'Abdéramme III,

[1] Garibay, *Lor XL. libros del compersdis historial*, l. XXII, c. 3.

[2] Blanca, *Aragonens. rer. comment. cap. De variis Suprab. regni init. sent.*

[3] Morales, *Viaje por orden del rey Phelippe II*, etc, l. XV, c. 36.

aussi roi de Cordoue, qui succéda comme tel à son grand-père Abdallah. Oneca la femme de Garsia-Iniguez n'est signalée, comme reine (*Oneca regina*), que dans la charte de San-Salvador de Leyre.

L'année 888 serait marquée, dit-on, par une donation [1] du premier roi de Navarre en faveur du monastère de San-Salvador de Leyre. Cette libéralité est faite en l'honneur des saintes Nunila et Alodia Willesinde était alors évêque de Pampelune. La charte qui nous renseigne à ce sujet est datée du 14 des calendes de juillet années 888, de l'ère d'Espagne ce qui correspondrait à l'annéé 850 de la notre. Or, il est assez clair qu'en 850, Garsia-Iniguez ne pouvait régner en Navarre. Ainsi, de trois choses l'une, 1° : ou la charte est fausse, ce qui me semble fort vraisemblable, ou bien la date en est corrompue, au point de vue de l'ère d'Espagne, ou bien elle est réellement datée de notre ère, ce qui constituerait une incroyable exception aux habitudes du pays et du temps.

Arrivons à Fortun-Garsia, fils et successeur de Garsia Iniguez. Comme pour Garsia-Iniguez, on a prétendu qu'il a existé deux rois de même nom. Mais le contraire résulte clairement de la démonstration d'Oïhenart [2]. D'autres ont affirmé que le second roi de Navarre n'était pas le frère germain de son successeur Sanche-Garsia. Sur la foi du compilateur arabe Al Makkari, Murphy [3] fait de Fortun Garsia le frère (*Fortun, the king's brother*) de Garsia-Iniguez. Mais des chartes de 876, 880, et 901, attestent que Fortun-Garsia est fils de Garsia-Iniguez, petit-fils d'Inigo-Ximenez, et arrière petit-fils de Ximeno-Iniguez [4], lequel était, comme nous l'avons vu. fils d'Inigo-Garsia, dit Arista, premier duc ou prince de Navarre. D'autre part,

---

[1] Hoc est testamentum donationis quod ego Eneco Xemenones cum episcopo domino Guillesindo facio in honorem Sancti Salvatoris et sanctarum virginum Nunilonis et Alodiæ. Ego Enneco mutu Dei filius Xemenonis, etc. Facta charta in era octingentesima octuagesima, 14, calendas Iulias. GARIBAY, *Los XL. libros del compendio historial*, l. 22, c. 1.

[2] OÏHENART, *Not. utr. Vascon.* 183.

[3] MURPHY, *History of the mahometan empire in Spain*, 95.

[4] En voici une. — Ego Garseas rex filius Eneconis... Quicumque huic donationi nostræ quam pro remissione omnium peccatorum nostrorum facimus, et proprie pro remissione patris mei Enneconis, et avi mei Eximini regis necnon et successorum meorum..... Facta hæc charta donationis vel confirmationis die duodecima Kal. decembris era nonningentesima decima octava. BLANCA, *Comment.*, p. 40.

une charte de Sanche-Garsia, roi de Navarre après Fortun-Garsia débute par ces paroles significatives: *Ego Sancius rex, filius Garsiæ regis, successor in regno germani mei Fortunii*, etc.[1] Comme son frère, Sanche-Garsia était donc le fils de Garsia-Iniguez et de la reine Urraca, fille d'Azanar, comte d'Aragon, ainsi que l'a prouvé Beuther.

Dans le passage consacré à Fortun-Garsia par le rédacteur de la charte de San-Savador de Leyre[2], il est dit qu'après la mort de Garsia-Iniguez, vint (*venit*) Fortun-Garsia, de Cordoue (*Corduba*), lequel trouva à Lumberri le corps du roi défunt, et le fit transporter au monastère de San Salvador de Leyre. Devenu vieux (*postquam senuit*), Fortun-Garsia se fit moine dans ce couvent, et son frère (*frater ejus*), Sanche-Garsia règna à sa place. Celui-ci accompagné de sa femme, la reine Tota (*cum uxore sua Tota regina*) vint le voir en son monastère pour recevoir sa bénédiction. Fortun-Garsia lui donna quatre baudriers (*albendas*), un manteau royal (*cortinam*), trois olifants (*cornua*), une épée avec son fourreau, une cuirasse, un collier d'or, son propre diadème, etc.

Dans les actes de la translation des reliques des saintes Nunila et Alodia, tirés par José Pellicer du *Memorial de la Casa de Miranda*,

---

[1] Moret, *Investigaciones historicas del reyno de Navarra*, 348.

[2] Post cujus (Garsiæ-Eneconis) obitum venit Fortunius Garseanis de Corduba et inveniens ipsum mortuum Lumberri, transtulit corpus ejus ad monasterium Legerense et regnavit annis 57. postquam effectus est monachus in monasterio Legerensi et regnavit pro eo frater ejus Garseanis de Corduba et inveniens ipsum mortuum Lumberri, transtulit corpus ejus ad monasterium Legerense et regnavit annis 57. postquam senuit effectus est monachus et regnavit pro eo frater ejus Sancius Garseanes cum uxore sua domina Tota regina et venerunt ambo ad dictum monasterium ut a dicto Fortunio acciperent gratiam et benedictio nem, quos cum benedixisset, dedit Sanctio frati suo quatuor albendas et unam cortinam et tria cornua et spatam cum vagina, loricam cum collare de auro diadema de capite suo, scutum et lanceam, caballum cum camo, freno et sella, duas tendas et duas ciclabes, et obiit dictus Sanctius Garseanes era 968. Oïhenart, *Not. utr. Vascon*. 238.

Voici, concernant Fortun-Garsia, et son successeur Sanche-Garsia, un autre texte significatif, tiré du Cartulaire du couvent de San-Juan de la Pena, fol. 71 et 72. — Illo (Fortuniuo) adhuc vivente Deus regem Sancio Garseanem dominum et gubernatorem de patria et defensorem populi, et regnavit in Pamplona et Deio : regnavit autem XX annis et mortuus est.

nous lisons qu'une dame de la maison de Navarre, appelée Oneca, se trouvant dans le monastère de San-Salvador de Leyre, fondé par ses ancêtres, conçut le très ardent désir de procurer à ce couvent les reliques des dites saintes C'est pourquoi elle pria l'abbé et les religieux d'implorer la miséricorde de Dieu, afin de savoir où se trouvaient ces restes précieux. Or, Dieu parla alors, en songe, à un moine nommé Auriate. Il lui ordonna d'aller à Huesea, pour y chercher les corps des martyres, et les rapporter à son couvent. Auriate partit donc pour Huesca, où il séjourna quelque temps, sans découvrir le lieu où se trouvaient les reliques. Enfin, il était sur le point de repartir, quand, en prenant congé de ses amis, l'un d'eux lui dit que les corps des deux saintes étaient dans un puits. Aussitôt le moine, et celui qui l'avait renseigné, suivi de quelques chrétiens, allèrent au puits, et en tirèrent les restes des martyres, qui furent soigneusement enveloppées de beaux linges blancs. Cela fait Auriate regagna son monastère avec les reliques, qui furent exposées en lieu décent.

Ce récit, évidemment légendaire, est néanmoins accepté comme authentique par Ferreras [1], qui fixe la date de l'invention et translation des reliques en 880, et qui présente Oneca, non comme la reine de Navarre, mais seulement comme une dame de la maison des chefs de pays, dont il ne fait pas encore de véritables rois. Mais il est assez clair que, si la légende contient quelques parcelles d'histoire, l'Oneca dont s'agit ne pourrait être que la mère de Garsia-Iniguez, et la grand-mère de son fils et successeur Fortun-Garsia.

Pas plus que Roderic de Tolède, la charte de San-Salvador de Leyre n'atteste, en termes exprès, que Fortun-Garsia fut le fils de Garsia-Iniguez Elle le donne simplement comme son successeur, et comme le frère de Sanche-Garsia, qui fut, d'après moi, le troisième roi de Navarre. Ceci n'a d'ailleurs qu'une minime importance, car les documents déjà cités ou visés, et d'autres qui le seront aussi, ne permettent pas de douter que Fortun-Garsia ne fut le fils de Garsia-Iniguez.

A propos du premier, la charte de San-Salvador de Leyre porte *venit Fortunio Sancionis de Corduba*. Qu'est-ce à dire ? Après la mort de son père, Fortun-Garsia vint-il de Cordoue, où il avait été si longtemps captif, pour régner sur la Navarre ? Non pas. Ici, *venit* signi-

---

[1] FERRERAS, *Histoire d'Espagne* (trad. d'Hermilly), II, 647-648.

fle tout bonnement que Fortun-Garsia succéda à son père. Quant à *de Corduba*, c'était alors le surnom de ce personnage, et il lui venait de sa longue captivité à Cordoue.

En 901, Fortun-Garsia se rendit au monastère de San-Salvador de Leyre, pour y vénérer les reliques des saintes Nunila et Alodia. Ce fut alors qu'il donna audit couvent les terres d'Oloada et de San-Esteban, avec quelques moulins. A l'occasion de ce pélerinage, le P. d'Orléans, et avant lui Esteban de Garibay, ont cru pouvoir fixer en 901, la date où Fortun abdiqua au profit de son frère Sanche Garsia et se fit moine. Mais le fait est que ces deux érudits ignoraient l'existence de la charte de fondation de Saint-Martin d'Albelda, conservée aux archives de la collégiale de Logrono, et citée par le P. Moret [1]. Dans cette charte, Sanche-Garsia désigne l'ère 962, où eut lieu ladite fondation, comme la vingtième année de son régne. Or, à l'année 962 de l'ère d'Espagne correspond à celle de 924 de la nôtre.

En 904, le royaume de Navarre avait déjà dépassé, vers le nord, les Pyrénées Gasconnes. Il englobait déjà toute la portion de notre Sud-Ouest qui s'étend jusqu'au Bordelais exclusivement. Sanche-Garsia, frère du roi Fortun-Garsia, était alors duc de Gascogne. Ce duché englobait, à l'origine, le comté de Bordeaux, le Grand Comté des Gascons (diocèses de Bazas, d'Aire, et de Dax, après la création de celui de Bayonne), et le comté de Fezensac. Tout le surplus de la Gascogne, c'est-à-dire la région bornée au nord par le duché de ce nom, et au sud par la ligne de faite des Pyrénées occidentales, était sous l'autorité plus directe du roi de Navarre. Je ne puis ici qu'affirmer gratuitement et sommairement ces faits de si haute importance, et pourtant méconnus de tous mes devanciers français et espagnols. Mais on peut en voir les preuves dans mon mémoire sur les *Origines du duché de Cascogne*.

Fortun-Garsia fut certainement marié [2]. Sa femme se nommait Aurea, mais nous ne savons rien sur la famille de cette reine. De

---

[1] Moret, *Investigaciones historicas del reyno de Navarra*, l. II.

[2] Fortunio Garsia muchos annos antes que regnasse, en vida de su padre caso con dona Aurea, y tuvo en ella estos hijos Inigo Fortuniones, y Lope Fortuniones, y Asnario Fortuniones. Y este posterior caso con su tia Iniga hija del rey moro Abdalla de Cordova, y tuvo en ella a su hijo Mohamad Aben Abdalla que quiere decir hijo de Abdalla. Morales, p. *Viaje por orden del rei Pheli pe II*, etc. l. XV, c. 36.

cette union naquirent : Inigo-Fortuniones, Lope-Fortuniones, et Aznar-Fortuniones. La charte de San-Salvador de Leyre, je tiens à le redire encore, ne parle pas de cela. Mais il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ce document ne signale que les rois enterrés dans le monastère, et à ce propos elle fait souvent mention de leurs femmes. C'est Morales qui nous renseigne sur le mariage de ce prince et sur sa postérité. Du mariage de Fortun-Garsia et d'Aurea naquirent : Inigo-Fortun, Lope-Fortun et Aznar-Fortun, qui épousa sa tante Iniga, fille d'Abdallah, roi musulman de Cordoue, dont il eut un fils appelé Mohammed ben Abdallah.

La date de l'abdication de Fortun-Garsia n'est pas douteuse. Ce prince se fit moine à San-Salvador de Leyre en 905. Il fut alors remplacé par son frère cadet Sanche-Garsia. Et pourtant le nouveau religieux avait eu trois fils de sa femme Aurea. Je les ai déjà nommés. Pourquoi aucun d'eux ne succéda-t-il à son père ? Là-dessus, aucun texte ne nous renseigne. Le plus probable est que Inigo-Fortun et Lope-Fortun, étaient sans doute morts avant que leur vieux père ne prit le froc. Qnant à Aznar-Fortun, nous avons vu qu'il avait épousé la fille d'Abdallah, roi musulman de Cordoue Supposé qu'il vécut encore, lors de l'abdication de son père, Aznar-Fortun ne pouvait donc réclamer après lui la couronne de Navarre.

Garibay affirme qu'en 905, Fortun Garsia envoya au nouveau roi, à son frère Sanche-Garsia, une couronne d'or enrichie de pierres précieuses. Mais cette couronne pourrait bien être la même chose que le diadème dont parle la charte de San-Salvador de Leyre. En tous cas, comme ce présent aurait été fait en 905, nous n'en pourrions tirer aucune induction sur la durée de la vie de Fortun-Garsia, après qu'il eut pris le froc. Mais ladite charte nous apprend qu'il était vieux. Tout permet donc de croire qu'il ne tarda pas à mourir. On l'inhuma dans son couvent, car il était à la fois ancien roi de Navarre, et religieux. L'histoire lui a donné le surnom de Moine. Mais nous avons vu que, dans la charte de San-Salvador de Leyre, on l'appelait d'abord Fortun-Sanche de Cordoue, à cause de la longue captivité qu'il subit dans cette ville, après être tombé au pouvoir des Sarrasins.

Je ne pousserai pas ici plus loin ces explications, concernant la plus ancienne histoire de ce pays de Navarre, sur laquelle on avait si peu de certitudes avant Oïhenart. Mais la doctrine de la *Notitia utriusque Vasconiæ* n'est directement accessible qu'à un petit nom-

bre d'initiés, dont ne sont pas nos vieux bronzes de l'enseignement officiel. C'est pourquoi j'ai tâché de mettre les résultats définitivement acquis à la portée du public. Et puis, les maîtres eux-mêmes se trompent plus d'une fois. Le P. Risco a relevé certaines erreurs d'Oïhenart. Il a même comblé des lacunes. Pourtant, on a pu voir qu'à tous deux je n'ai pas ménagé mes légitimes et respectueuses censures. En fait d'histoire érudite, la parole est souvent au dernier venu. Parfois même, elle est au premier venu. Tel est mon cas, et je le confesse en toute simplicité. N'importe. Je ne désespère pas d'avoir ici travaillé obscurément, mais utilement pour les annales de mon cher pays de Gascogne, peut-être même pour la grande histoire de la France et de l'Espagne.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Revue de l'Agenais, année 1895.

Page 327, note, ligne 4. Au lieu de : *ibi vineam*, lire : *unam vineam*.
— 327, ligne 9. Au lieu de : *ad Salsetum*, lire : *in Salsetum*.
— 327, ligne 10. Au lieu de : *anima Donati Lupi*, lire : *pro anima Donati Lupi*.
— 327, ligne 13. Au lieu de : *Luponis Centulli*, lire : *Luponis et Luponis Centulli*.
— 328, ligne 7 de la note. Au lieu de : *Campiarto*, lire : *Camiorto*.
— 328, ligne 9. Au lieu de : *in villa*, lire : *in ipsa villa*.
— 328, ligne 9. Au lieu de : *Esclaveira*, lire : *Esclaveilera*.
— 328, ligne 10. Au lieu de : *in cultera de*, lire : *in cultura ad*.
— 328, ligne 14. Au lieu de : *casali cum begero*, lire : *casale cum begero*.
— 328, ligne 17. Au lieu de : *quos meneravimusquar*, lire : *quos memoravimus*.
— 331, ligne 34. Au lieu de : *Cazaux*, lire : *Cazalet*.
— 338, ligne 25. Au lieu de : *Mitio*, lire : *Mansio*.
— 340, ligne 2 de la note. Au lieu de : *sicut*, lire : *sunt*.
— 343, ligne 13. Au lieu de : *Capcasan*, lire : *Capcasau*.
— 343, ligne 22. Au lieu de : *Luc*, lire : *Lus*.
— 345, ligne 16. Au lieu de : *village*, lire : *section*.
— 345, ligne 33. Au lieu de : *1649*, lire : *1429*.
— 346, ligne 3. Au lieu de : *Arbovixo*, lire : *Arboixo*.
— 346, ligne 33. Au lieu de : *Est-ce dans*, lire : *Est-ce Uz, dans*.

Revue de l'Agenais, année 1896.

— 423, ligne 16. Au lieu de : *Inigo-Ximenez*, lire : *Inigo-Garsia*.

UN MINISTRE DE LA MARINE

ET SON MINISTÈRE

SOUS LA RESTAURATION

LE BARON PORTAL

(*Suite*)

IX

La répression de la piraterie était une des principales préoccupations du baron Portal. Le soulèvement des colonies espagnoles, en donnant lieu à une guerre de partisans, avait favorisé l'apparition de nombreux forbans, qui, se réclamant tantôt des Républiques naissantes et tantôt de l'Espagne, arboraient, suivant les circonstances, le pavillon des unes ou de l'autre, et n'avaient en réalité d'autre but que de vivre de rapines et de brigandage.

Cette calamité, bien antérieure du reste à l'insurrection des colonies espagnoles, n'était pas restreinte aux parages de la mer des Antilles.

De nombreux corsaires sortis des ports algériens et tunisiens infestaient la Méditerranée et avaient rendu nécessaire, dans l'intérêt du commerce européen, une démonstration des Puissances.

En 1819, des dispositions furent prises à cet égard au Congrès d'Aix-La-Chapelle, et une mission anglo-française fut chargée de les notifier aux Régences barbaresques.

La division française était sous les ordres du contre-amiral Jurien. Le chevalier Freemantle commandait la division anglaise.

Les deux flottes se réunirent dans le port de Mahon, en septembre 1819, se rendirent d'abord à Alger et remirent au Dey le texte des réclamations formulées par les puissances.

Une réponse écrite leur fut donnée, qui ne résolvait rien.

Leur seconde étape fut Tunis. La réponse du Dey tunisien présente un curieux mélange de fierté et d'humilité et nous donne une idée de l'état d'esprit des puissances barbaresques dix ans avant la conquête.

« Nous remercions Dieu tout puissant de qui tout dépend. — De » la part du serviteur de Dieu miséricordieux dont il espère l'assis- » tance, Mahamoud-Pacha, maître du trône de la ville de Tunis la » bien gardée que Dieu le conserve, amen.

» A notre ami le chevalier Jurien, commandant et contre-amiral » français.

» Nous avons reçu votre notification et nous avons compris tout » le contenu de votre demande dans laquelle vous nous dites que » vous êtes envoyé auprès de nous par le Roi de France et de Na- » varre, conjointement avec le vice-amiral chevalier Freemantle, » commandant anglais, pour nous entretenir au nom de vos souve- » rains ainsi qu'au nom de tous les souverains de l'Europe que vous » dites avoir formé un Congrès l'année dernière à Aix-La-Chapelle, » dans lequel lesdites puissances sont convenues de s'adresser aux » Régences Barbaresques pour l'abolition des corsaires qui sortent » de leurs ports, naviguent, font les pirates et gâtent le commerce » universel par leurs vols et leurs pirateries.

» Notre réponse à ce sujet est :

» Qu'on nomme voleur et pirate celui qui se rend maître de bâti- » ments et d'effets sans motifs, sans justice et hors de toute règle, » abolit tous les usages et annule ainsi les traités.

» Quant à nous, grâces soient rendues à Dieu, on n'a jamais » éprouvé ni ouï dire que dans nos ports on ait manqué aux usages » ni aux traités pour recevoir une semblable intimation de votre » part, ce qui n'est pas convenant, puisque par le passé on nous a » pris le bien de nos négociants et manqué au traité d'amitié par des » personnes dont nous n'aurions jamais cru que cela eut pu avoir » lieu. Ils ont pris les bâtiments de leurs ennemis mouillés dans nos » ports, sous notre pavillon, et nous avons été obligés de payer » leur valeur à qui ils appartenaient, et cela s'est fait pour respecter » les traités. Nous en avons demandé la restitution à la nation qui » les a pris ; elle n'a jamais voulu y consentir et elle n'a pas même » daigné nous répondre à ce sujet et elle a oublié le respect dû aux » traités.

» Il est reconnu de tout le monde que lorsque deux puissances

» sont en guerre entre elles, elles cherchent à se faire le plus de
» mal possible. Nous étions en guerre par le passé avec les Napoli-
» tains, Siciliens, Sardes, Romains ; ils nous ont pris nos bâtiments
» et nos effets, et nous avons pris de notre côté ceux qui leur appar-
» tenaient. Les usages et les traités que nous avions à cette époque
» avec toutes les nations avec qui nous étions en paix, étaient
» qu'elles ne pouvaient protéger nos ennemis, et nous ne pouvions
» par représailles protéger les leurs ; mais il est prouvé que les
» puissances nos amies ont protégé nos ennemis, et nous ont obligé
» de payer tout ce qu'elles ont demandé, et nous les avons satisfai-
» tes par respect pour les circonstances et pour leur donner une
» preuve de notre amitié ; mais elles ont violé les traités. — Ces
» mêmes puissances nos amies nous ont également obligés en cas
» que leurs ennemis amenassent des prises dans nos ports, de ne
» pas les laisser vendre ; nous l'avons accordé à notre détriment.
» — Comment appeler pirate et voleur celui qui souffre de pareilles
» vexations et comment ne doit-on pas se fier à sa parole ?

» Vous nous dites encore que toutes les puissances de l'Europe
» sont convenues de nous obliger d'abolir nos armements, et, si
» nous n'y consentons pas, toutes les puissances se ligueront contre
» nous, et si nous nous repentons par la suite ce sera trop tard.
» Notre réponse à cet article est que depuis longtemps nous n'avons
» armé de corsaires et nous n'avons point d'ennemi à molester, et
» nous ne pensons pas d'armer dans ces temps-ci ; cependant si
» quelqu'un cherchait à troubler notre repos, ou s'il arrivait quel-
» que chose qui touchât notre honneur, nous nous défendrions de
» toutes nos forces et pouvoir et nous ne négligerions rien parce
» que les vexations et le déshonneur ne sont pas tolérables aux
» personnes de caractère et d'honneur.

» Personne n'ignore que nous dépendons aussi d'un grand mo-
» narque qui est la Porte Ottomane (que Dieu conserve !), à qui
» nous sommes soumis, et si la guerre se déclarait entre la Porte
» Ottomane et une nation Européenne quelconque, notre devoir
» qui nous est prescrit par notre religion et par l'usage que nous
» avons de lui être soumis, serait de lui porter tous les secours qui
» dépendraient de nous en hommes, subsides et bâtiments. Ceci est
» un point de religion qui nous est ordonné par notre loi qui est
» indispensable ; il est certainement à votre connaissance.

« Il convient aussi à un gouvernement quelconque de prendre
» soin de son royaume, tant par terre que par mer, dans la crainte

» que les bandits et les gens sans aveu ne viennent l'inquiéter, mais
» jamais pour aller chercher des gens qui ne lui portent aucun tort.

» Comment pouvons-nous consentir à la demande que vous nous
» faites de ne plus armer nos bâtiments ? Et si par cas la guerre éclatait entre une puissance et la Porte ottomane, que lui répondrions-
» nous, lorsqu'elle nous requerrait d'armer nos bâtiments pour aller
» à son secours suivant l'usage que nous avons toujours pratiqué.

» Voilà tout ce que nous avons à vous dire et c'est la vérité.

» Si puis, vous voulez mépriser la justice et venir nous inquiéter,
» sans aucun motif, il y a un Dieu tout puissant qui veille sur tous. »

« Du Palais du Bardo de Tunis, le 9 du mois Hoggia, l'an de l'Hé-
» gire 1234. »

Le zèle du ministre de la Marine, pour purger les mers des flibustiers de ces différents parages était stimulé par les plaintes réitérées et véhémentes des Chambres de commerce.

Celles de Marseille, le 23 avril 1819, et du Hâvre, le 26 mai de la même année, donnent des détails circonstanciés et navrants sur les violences dont nos armements sont victimes de la part des corsaires américains.

Elles s'étendent sur le mal qu'ils ont fait au commerce national et soulignent l'insécurité croissante de nos armements qui entraîne un arrêt presque complet des exportations et un avilissement du prix des marchandises. Que si l'on trouve des chargeurs assez hardis pour affronter des éventualités aussi périlleuses, il n'est plus rémunérateur d'exporter en raison de la hausse excessive des assurances maritimes.

Un prompt remède doit être apporté à ce fâcheux état de choses. Il consisterait dans l'envoi de forces navales suffisantes pour courir sus aux pirates.

Là encore le ministre de la Marine a les mains liées par la volonté du Roi qui ne veut pas compromettre la paix.

D'ailleurs, il faut le reconnaître, la situation est difficile. Comment établir une distinction rigoureuse entre les pirates proprement dits et les bâtiments armés en course par les colonies espagnoles insurgées?.,. Qu'arrivera-t-il si l'on donne la chasse à un de leurs corsaires ? On manquera à cette neutralité à laquelle on tient tant, et l'on semblera donner la main à S. M. catholique, au détriment peut-être de nos futures relations avec ces nouveaux états.

Si le contraire a lieu, la situation ne sera-t-elle pas également déli-

cate? La France monarchique peut-elle assister ceux qui sont en guerre avec l'Espagne monarchique ?

La solution consisterait dans l'envoi de croisières assez nombreuses pour que nos armements pussent rencontrer partout aide et protection. Mais les unités de notre flotte n'y suffiraient pas à beaucoup près.

Et, pendant que se posent toutes ces questions, nos navires sont enlevés, nos marins violentés.

Ecoutons le baron de Portal exposer lui-même la situation en Conseil des ministres au printemps de 1819.

« Par une lettre en date du 23 avril 1819 la Chambre de commerce » de Marseille rend compte de plusieurs insultes faites au pavillon » français par les corsaires des insurgés de l'Amérique espagnole. » La polaque *La Fortune*, en destination pour la Havane, a été ar» rêtée deux fois par des bâtiments portant le pavillon des Indépen» dants.

» La première fois, le 24 octobre dernier, à la vue d'un brick de » guerre anglais, qui ne fit aucun effort pour venir à son secours, » douze hommes envoyés dans le canot du corsaire montèrent à bord » de la polaque, enfermèrent le capitaine dans sa chambre et le gar» dèrent à vue.

» Son second éprouva les plus mauvais traitements, et fut menacé » d'être pendu à l'une des vergues. La spoliation du bâtiment fut » complète ; les armoires, les caisses, les coffres furent brisés. Les » effets des passagers n'échappèrent point au pillage. La perte totale » est évaluée 29,509 francs.

» La seconde fois, le 3 décembre, un mois et demi après cette » malheureuse rencontre, *La Fortune* fut visitée par un autre cor» saire indépendant l'*Hermaphrodite*, auprès de Saint-Domingue. » Quoique les papiers du capitaine se trouvassent en règle, le bâti» ment fut dépouillé de toutes les marchandises qui y restaient » encore. On lui enleva les objets les plus nécessaires à la manœuvre » et il fut laissé presque sans vivres.

» Le capitaine de la polaque qui a rendu compte de ces inci» dents a reconnu que l'un des deux corsaires indépendants était » commandé par un français du port de Saint-Malo, et que les deux » tiers de son équipage étaient composés de Français.

» La Chambre de Commerce annonce en même temps que la » goëlette *La Virginie* partie de Cadix en destination pour Mar» seille, a été également visitée à la hauteur du cap Trafalgar, par

» une corvette des insurgés sous pavillon anglais, armée de dix » pièces de canon, équipée de 126 hommes qui lui a enlevé un char» gement d'indigo.

» Elle saisit cette occasion pour rappeler sa lettre du 22 septem» bre dernier, dans laquelle elle avait demandé qu'il plût au gouver» nement du Roi d'envoyer dans les mers d'Amérique quatre fréga» tes, pour protéger les bâtiments de la marine marchande dans ces » parages. Elle ajoute que cette mesure de précaution aurait pu » suffire à cette époque, mais qu'aujourd'hui il faudrait peut-être » déployer des forces plus importantes.

» C'est d'ailleurs une folie qui saisit à cette époque de troubles tous » les esprits aventureux. Les corsaires américains ne sont pas les » seuls à sillonner les mers. Des Français oublieux de leurs devoirs, » déserteurs même parfois de leurs navires de guerre en station aux » Antilles, ne se singularisent pas en se livrant à la piraterie. Un » brick anglais est amariné dans les eaux de Malte par un navire de » même nation ; le commandant de ce dernier, un sieur William, » s'empare du chargement tout entier, enferme l'équipage à fond » de cale et quitte le bâtiment en le faisant couler à pic. (Lettre du » chevalier de Butet, consul à Malte, 13 septembre 1819). Des pirates » sortent des forts espagnols, le *Palafox* est attaqué à la hauteur du » cap de Galles par l'un d'eux. (Lettre de la Chambre de Commerce » de Marseille, 17 octobre 1819. »

Des mesures s'imposent promptes, énergiques. Le baron Portal lance une circulaire, adressée aux chefs de service dans les ports secondaires, pour les inviter de nouveau à conférer avec les Chambres de Commerce sur la question.

Une correspondance suivie est également échangée entre la Marine et les Affaires Etrangères. M. Portal écrit au marquis Dessoles. « Les déprédations commises par les corsaires de l'Amérique méri» dionale sur les navires européens ont pris depuis quelque temps » l'accroissement le plus alarmant.

» Sous prétexte de la guerre que font à l'Espagne ses colonies » insurgées, des aventuriers de toutes les nations, imitant les fureurs » des anciens flibustiers, se livrent au brigandage.

» De toute part la Chambre de Commerce et les Compagnies d'assu» rances demandent que la marine royale protège les navires fran» çais contre leurs excès.

» Il faut que nous fassions signifier avec énergie aux différents » chefs de bandes armées contre la domination de l'Espagne, que

» nous n'entendons pas nous mêler de leurs querelles, mais exigeons » que notre pavillon soit respecté ; que nous considérerons comme » ennemis les pays où les navires français seraient conduits et ven- » dus à titre de prises et que les bâtiments du Roi auront l'ordre de » courir sus à tous les corsaires, qui, sous un prétexte quelconque, » se permettraient d'arrêter et de visiter les bâtiments français.

» Au mépris du droit des gens, les pirates trouvent toujours aux » îles Saint-Barthélemy, Saint-Eustache et Saint-Thomas asile pour » leurs armements et leurs prises, protection pour leurs personnes, » facilité pour vendre les produits de leurs brigandages. Tant que » cet état de choses durera, les efforts des gouverneurs de la Marti- » nique et de la Guadeloupe, la vigilance constante et active des » officiers commandant les bâtiments du Roi stationnaires aux îles » du Vent, seront impuissants pour protéger notre commerce dans » la mer des Antilles et nous ne pourrons rendre à nos navigateurs » la sécurité indispensable pour leurs opérations que par le fait de » négociations diplomatiques avec les gouvernements de la Suède, » des Pays-Bas et du Danemark.

» Je prie donc instamment Votre Excellence de demander à ces » gouvernements que l'entrée des ports de Saint-Barthélemy, de » Saint-Eustache et de Saint-Thomas soit formellement interdite » aux forbans, ainsi qu'aux navires qu'ils auraient capturés. »

En 1820, des pirates furent désignés à plusieurs reprises sur différents points de la Méditerranée et particulièrement sur la côte espagnole. Les forces maritimes françaises durent être progressivement augmentées et l'on décida même la formation d'une escadre d'observation et de croisières.

Quant à ces pirates. les uns étaient Grecs, les autres, en plus grand nombre, Algériens.

En juin 1820, notre consul général à Alger informe le baron Portal de nouveaux et importants armements du Dey. Le ministre de la Marine en réfère à son collègue des Affaires Etrangères, lui demandant quelle devait être l'augmentation des forces navales françaises dans la Méditerranée, après la démonstration des Puissances en 1819.

L'Italie s'émut à ces nouvelles et demanda l'envoi d'une corvette à Civita-Vecchia.

Partout on sentait le besoin d'être délivré une fois pour toutes de cette perpétuelle menace, qui faisait d'Alger le fléau de l'Europe.

En 1820, l'expédition de 1830 se faisait déjà prévoir.

CHAPITRE X.

On a dit très justement que le propre des grands esprits est moins de réunir en eux-mêmes la totalité des facultés intellectuelles, que de savoir discerner les aptitudes de chacun.

L'heureux choix que le baron Portal sut toujours faire de ses collaborateurs, vient à l'appui de cette assertion.

Ce fut d'abord M. Boursaint, chef de comptabilité de la Marine, qui le seconda merveilleusement, surtout au début de son ministère.

L'esprit de parti n'influençait pas ce ministre sage et modéré, qui voulait avant tout de bons instruments.

C'est ainsi qu'il réintégra sur les cadres de la Marine le baron Toussin, et qu'il donna un commandement au capitaine Boniface, le seul tort de ces Messieurs étant le libéralisme un peu vif de leurs opinions.

Ses flottes étaient toujours confiées à des hommes de mérite tels que les amiraux Jurien de la Gravière, Halgan, de Missiessy, Duperré et MM. de Mackau, Massieu, Collet, tous marins distingués qui avancèrent rapidement sous son administration.

L'esprit du baron Portal était ouvert au progrès sous quelque forme qu'il se présentât. C'est pendant son passage aux affaires que se firent les premiers essais de navigation à vapeur. Il envoya une mission en Amérique dont l'industrie était prospère, et qui pouvait mieux qu'un autre pays, le renseigner sur l'invention nouvelle.

Elle se composait du *Voyageur*, à bord duquel était installé une machine à feu et de la gabarre *La Prudente*, commandée par le lieutenant de vaisseau Montgery.

M. Portal lui écrivait le 27 juillet 1819 : « Les formes et l'installa-
» tion particulière du *Voyageur* pour lequel des voiles ne sont pour
» ainsi dire que des moteurs accessoires, peuvent rendre sa traver-
» sée difficile, et j'ai jugé qu'il était convenable de le faire accompa-
» gner par un autre bâtiment toujours prêt à lui donner la remorque
» au besoin.

» En vous faisant nommer au commandement de la gabarre *La
» Prudente*, j'ai eu particulièrement pour objet, de vous donner les
» moyens de visiter les ports d'Amérique, dans lesquels existent des
» bâtiments de guerre mis en mouvement par l'eau réduite en va-
» peur. Je sais que depuis longtemps, vous vous occupez des moyens
» d'appliquer ce moteur à des machines flottantes, propres à défen-

» dre nos ports contre les attaques d'un ennemi supérieur en force,
» ou même à porter la destruction dans l'intérieur de ses établissements maritimes. — En voyant par vous-même ce que les Américains ont fait dans ce genre, vous serez mieux en mesure de fixer vos idées sur le parti qu'on pourrait tirer d'un procédé dont la puissance a nécessairement des limites, au delà desquelles son application ne présenterait plus que des dangers sans probabilité de succès.

» Aussi de Charlestown vous vous rendrez dans la Chesapeake et successivement dans tous les ports des Etats-Unis, où vous saurez qu'il existe des steam-boats, et qu'il peut y avoir des observations utiles à faire.

» Comme commandant d'un bâtiment du Roi, vous aurez sans doute un accès facile auprès des officiers de la marine américaine et des fonctionnaires chargés de la direction des établissements à terre. Au besoin, les consuls de France pourront vous aider à obtenir l'entrée de ces établissements ; mais partout, vous aurez soin de vous présenter comme n'ayant pour objet que de satisfaire votre curiosité personnelle, et je ne saurais trop vous recommander de mettre la plus grande circonspection dans toutes vos démarches à cet égard.

» Vous aurez particulièrement à examiner quel parti les américains ont su tirer de la machine à feu, soit pour les batteries flottantes destinés à la défense de leurs ports, soit pour les bâtiments employés au transport des marchandises, ou même à la guerre. La disposition générale de leurs steam-boats, leurs installations et leurs manœuvres, seront donc les principaux objets sur lesquels il importe le plus que vous fixiez votre attention, afin de déterminer de quel point nous aurions à partir, s'il était jugé convenable d'introduire des bâtiments du même genre dans le système des forces navales de la France.

» Il serait sans doute superflu de vous recommander de faire des recherches sur l'espèce, le calibre, le poids et les dimensions des diverses bouches à feu en usage dans la marine des Etats-Unis ; je sais que depuis longtemps vous vous occupez avec succès de ce qui a trait à l'artillerie, et que vous avez recueilli à cet égard des notions fort étendues ; je suis donc persuadé que vous ne laisserez pas échapper une occasion aussi favorable d'ajouter de nouvelles connaissances à celles que vous possédez déjà sur cette partie es-

» sentielle de l'art de la guerre, et spécialement sur son application
» à la marine.

» Signé : PORTAL. »

A peu près en même temps, le ministre chargeait l'ingénieur Morestier d'une enquête technique encore plus approfondie, et dont les principaux objets sont déterminés par les instructions suivantes :

« *A Monsieur Morestier, Officier du Génie maritime,*
» *En mission à Brest.*

» Du 29 juin 1819.

» MONSIEUR,

» Les américains sont jusqu'à présent de tous les peuples mariti-
» times, celui qui fait le plus d'usage des machines à feu pour mettre
» en mouvement des bâtiments flottants. Ce que nous savons de leurs
» constructions de ce genre fait supposer qu'ils ne sont parvenus à
» de tels résultats qu'après beaucoup d'essais, et s'il était reconnu
» utile pour la France de les imiter, il y aurait un grand avantage à
» tirer parti de leur expérience, pour ne pas recommencer les mê-
» mes tâtonnements.

» Sans rien préjuger encore de l'influence plus ou moins grande
» que pourrait avoir un jour sur les marines de l'Europe l'introduc-
» tion des mêmes moyens mécaniques à bord des bâtiments de guerre,
» il est essentiel pour la France de ne pas rester plus longtemps dans
» l'ignorance des progrès qu'a pu faire chez d'autres nations cette
» partie de l'art naval.

» J'ai en conséquence décidé qu'un officier du génie maritime se-
» rait envoyé aux Etats-Unis afin d'y examiner les méthodes em-
» ployées par les Américains pour l'installation et la manœuvre de
» leurs steam-boats et de rapporter sur ces bâtiments des notions
» plus précises que les descriptions qui en ont été publiées en France
» depuis quelques années.

« Les comptes avantageux qui m'ont été rendus de votre expé-
» rience et de l'étendue de vos connaissances théoriques et pratiques
» dans l'art des constructions navales, m'ont déterminé à vous con-
» fier cette importante mission.

» Déjà M. le Commandant de la marine à Lorient a dû vous pré-
» venir que vous auriez à vous rendre à Brest pour vous embar-
» quer, sur la frégate l'*Aréthuse*, qui vous portera à Annapolis,

» d'où vous vous rendrez à Washington, où réside M. Hyde de Neu-
» ville, plénipotentiaire du Roi auprès des Etats-Unis d'Amérique.

» Vous communiquerez à ce ministre les présentes instructions et
» vous lui remettrez la dépêche ci-jointe, par laquelle je le prie de
» vous procurer toutes les facilités qui dépendront de lui pour visi-
» ter les principaux ports des Etats Unis, de manière à y recueillir le
» le plus de renseignements que vous pourrez sur les bâtiments mus
» par des machines à feu.

» C'est particulièrement sur l'installation de ces bâtiments, sur les
» diverses manières de leur transmettre le mouvement par le moyen
» de l'eau réduite en vapeur, que vous devez fixer votre attention,
» et chercher à vous procurer les données les plus précises. Vous
» observerez surtout avec soin de quels éléments les Américains se
» servent pour déterminer les dimensions de leurs machines à feu,
» en raison des destinations différentes que reçoivent les bâtiments
» auxquels elles doivent servir de moteur, et vous déterminerez s'ils
» sont parvenus à établir un rapport exact entre l'effet à produire et
» la force nécessaire pour l'obtenir.

» Il serait bien à désirer que vous puissiez vous procurer avec
» quelque exactitude, une description détaillée de ces bâtiments, de
» leurs destinations diverses, soit pour l'attaque, soit pour la défense,
» soit même simplement pour le transport des hommes et des mar-
» chandises en mer ou sur les rivières. Si vous pouvez les examiner
» avec assez de détail pour en analyser les effets, vous vous forme-
» rez une opinion précise sur ce qu'on peut attendre un jour, de ce
» genre de bâtiments pour le commerce et pour la guerre.

» Pendant le cours de vos observations, si vous avez occasion de
» remarquer dans les chantiers américains des procédés particuliers,
» ou dans les établissements, des machines qui vous paraissent méri-
» ter quelque attention, vous tâcherez de vous en procurer des des-
» sins ou des descriptions aussi exactes que possible.

» A votre retour, dans un de nos ports, vous vous occuperez de
» mettre en ordre les documents de toute espèce que vous aurez re-
» cueillis, et vous me les adresserez dans un rapport raisonné, dont
» je suis d'avance persuadé que tous les détails seront autant de
» preuves nouvelles des talents qui vous distinguent comme ingé-
» nieur de la marine.

» Recevez.......

» Signé : Portal.

» *P.-S.* — Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette mission doit être
» tenue fort secrète, et que vous aurez à agir d'après les indications
» qui vous seront données par M. Hyde de Neuville. »

Non content des informations fournies par ces mandataires tous deux très compétents, le Ministre de la Marine voulut être tenu au courant par nos consuls, des progrès réalisés à l'étranger, c'est ainsi qu'on lui écrivait de Liverpool :

« Un navire américain de 360 tonneaux a traversé l'Océan Atlanti-
» que de Savannah à Liverpool en 21 jours de voyage, dont 8 seule-
» ment ont exigé l'usage des voiles. Pendant les 13 autres jours il a
» marché uniquement par le moyen d'une machine à feu, dont les
» roues sont extérieures, et s'enlèvent lorsque la mer est grosse, en
» aussi peu de temps qu'il en faut ordinairement pour serrer les
» voiles. »

Ce navire qui s'était déjà rendu de New-York à Savannah est le premier bâtiment à vapeur sur lequel on ait osé traverser l'Océan.

Le *Voyageur* dont il est parlé plus haut, avait été construit à Lorient, par le sous-ingénieur Le Breton, qui donna les plans des deux premiers bateaux à vapeur construits en France. Il était également l'auteur d'un alambic à distiller l'eau de mer. pour lequel M. Portal, toujours empressé de stimuler l'initiative des inventeurs, lui faisait décerner une récompense importante.

A côté des précurseurs de notre marine moderne, on remarquait aussi des esprits souvent plus hardis que pratiques.

Jernstedt, par exemple, proposant un bateau à canal central muni à l'arrière d'une roue qui actionnerait l'eau passant dans ce canal, il réalisait ainsi, disait-il, une beaucoup plus grande assiette dans la marche du navire.

Cette idée de propulsion médiane, abstraction faite du canal, est intéressante en ce qu'elle fait prévoir l'hélice.

Les propositions de Jernstedt furent d'ailleurs reconnues inacceptables.

M. Portal encourageait les travaux scientifiques, particulièrement ceux de l'hydrographie.

Trois ans furent consacrés par M. Beautemps-Beaupré à relever l'ensemble des côtés de la France dont les cartes étaient encore inachevées.

Le baron Roussin dressa celle du littoral de l'Amérique méridionale et le baron de Mackau traça les côtes de Madagascar.

BARONNE DE GERVAIN.

(*A suivre*)

LA FÊTE DU 14 JUILLET

A GONTAUD

.... en 1790

Aujourd'hui quatorze du mois de juillet mil sept cent quatre vingt dix dans la ville de Gontaud, chef-lieu du canton, district de Tonneins, département de Lot-et-Garonne, nous, officiers municipaux, assistés du procureur de la commune et des notables, suivant l'invitation de nos frères, braves amis et chers compatriotes de Paris, nous avons convoqué aux formes ordinaires et au son de la cloche de l'hôtel de ville [1] et de celle de l'église paroissiale qu'on a sonnées hier [2] tous les citoyens de la jurisdiction conjointement avec les troupes patriotiques pour, à l'heure de midi, signal de la fédération générale, prononcer de concert avec tous les bons patriotes du Royaume le serment fédératif d'être à jamais les défenseurs de la Constitution et se sont presentez avec nous toute la paroisse dudit Gontaud et de Bistauzac à l'exception de celle de Saint-Pierre qui s'est faite représenter par les officiers des dites troupes, et de celle de Fauguerolles qui a envoyé le sieur Nicolas Claverie, sous-lieutenant, avec sept députés pour se faire aussi représenter. Sur les onze heures nous avons tous assisté à la sainte messe qu'on a dite en cet honneur, et à la sortie de ladite messe, nous nous sommes tous rassemblés sur la place et sous la halle de ladite ville, où le sieur Fremont, procureur de la commune, a prononcé un discours sur l'avantage de la Consti-

---

[1] *Hôtel de Ville* est une expression un peu trop pompeuse. Cela fait penser à la plaisanterie d'un voyageur à qui l'on parlait, en une petite bourgade, du très humble palais municipal, et qui s'écria : « Où est donc l'*hôtel ?* Où est donc la *ville ?* »

[2] Voilà un précédent pour les sonneries officielles actuelles !

tution [1]. Et l'heure de midi ayant commencé à sonner, nous avons tous unanimement juré avec l'enthousiasme d'une joie qu'on sent mieux qu'on ne peut exprimer, de rester à jamais fidèles à la Nation, à la Loi, au Roi, et de maintenir de tout notre pouvoir, et conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains, la perception des impôts, sous quelque forme et dénomination qu'ils se perçoivent, et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la Fraternité. Nous nous sommes ensuite rendus à l'église paroissiale de Notre-Dame dudit Gontaud, pour assister au *Te Deum* qui s'y est chanté en actions de grâces.

Fait le présent procès-verbal le même jour et an que dessus, pour en être envoyé une copie à nos chers compatriotes de Paris, et avons signé tous ceux qui ont sçu ainsi que les députés de Fauguerolles, après néanmoins en avoir fait lecture à tous les habitants. Et M. le curé dudit Gontaud, au moment où l'on allait signer, a dit qu'il invitait tous les citoyens à assister aux vêpres et à la bénédiction du Saint-Sacrement.

BREAV, officier municipal; COUZINET, officier municipal; TISSERAN, officier municipal; LAGUIONIE, officier municipal, LIMAU, officier municipal; FREMONT, procureur de la commune;

POMMARET, curé de la ville de Gontaud, premier notable; DELBERG, curé de Bistauzac; GUIRON DE PHIQUEPAL, asssistant;

Le CHEVALIER D'ESCAGES, lieutenant colonel de la troupe nationale de Gontaud;

DEGALZ, major du régiment patriotique de Gontaud;

CAUSSÉ, notable, MEYNOT, notable, RAYMON TOUMYEU, MESYEU (*sic*), le député de FOLLETTE (*sic* pour Fauillet), FRANÇOIS TAMIZÉ, DARISCON, FEAUX, notable, député de FOGLOLES (*sic*) pour Fauguerolles), PREBOSTI, BARVTET,

---

[1] La vieille famille Gontaudaise Frémont était encore représentée, il y a quelques années, par un médecin, mort très âgé à Fauguerolles. Le Dr Frémont me disait qu'il avait des liens de parenté avec le célèbre homme d'Etat américain : John Charles Frémont, né le 21 janvier 1813, à Savannah (Georgie) d'un Français et d'une Virginienne, mort à New-York le 13 juillet 1890.

PEJOUAN, notable, TAMIZEY, notable, ARMILLAC, NAVAILLE fils, BROUSSE, BERGUIN, COUZINET fils jeune. BARITAUD, COUZINET aîné, PIERRE DUCLOS, DULUC, GUERIN, LUSSAN, BALUTET, LACORRE, ARGILES, LAVERGNE, JACQUES ARMAND BOURDET, JEAN DULUC, GRANEREAU ARMAND, notable, MORRAIN fils, GRANEREAU june *sic*, FRANÇOIS MAUSACRÉ, BEYRIES, CAPDEVILLE, MASSIAS, notable, MORRAIN, notable, LAJUGIE, capitaine, BEYRIES, sergan (*sic*), Jean ARMAND, lieutenant, FRAISSE, LAGUIONIE fils, LIAUBON, neveu

CHARRIER, *secrétaire*.

Pour copie conforme :

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

SOUVENIRS

DU VIEUX CLAIRAC

Les lecteurs de la *Revue* ont, peut-être comme moi, été tentés, après la spirituelle causerie de M. Habasque, de lire *La Société bordelaise sous Louis XV*, de M. Grellet-Dumazeau. Ils auront passé quelques heures agréables dans cette compagnie qui sans doute aura réveillé chez certains d'entre eux, de lointains souvenirs.

Dans sa livraison de janvier-février de cette année, la *Revue* a publié une petite note sur les Vivens et leur alliance avec Montesquieu. La lecture du livre de M. Dumazeau m'a suggéré de compléter cette note en rapprochant, au sujet des séjours de Montesquieu à Clairac, les noms des personnes de cette société bordelaise qui ont eu, elles aussi, des intérêts ou des attaches à Clairac.

Je commencerai par les *Bacalan*, dont j'ai eu occasion de parler dans l'*Histoire des Denis*[1], à propos de quelques procès avec les habitants de Clairac. Les Bacalan possédaient dans cette ville un hôtel au fond de la rue Puzocque, avec terrasses regardant le Lot, une habitation à la campagne, Château-Martille, sur la route de Fernan. A Château-Martille, ils recevaient en été leurs amis de Clairac qui venaient y cueillir aux arbres les pêches et les prunes et s'ébattre en liberté. En 1790-1791, M. de Bacalan fut nommé commandant de l'armée locale de Clairac. Une branche de la famille de Bacalan était restée dans la Dordogne au château de Montbazillac. Elle avait de grandes relations d'amitié avec la famille Nicolas de Lisleferme. (Lettres de M. de Lisleferme à son neveu, Laguehay. Fonds Villemor).

---

[1] *Les Denis une famille bourgeoise au XVIIe et XVIIIe siècle à Clairac*, par H. de Bellecombe, un vol. 3 fr. 50, chez Ferrand à Agen, Féret à Bordeaux.

La branche de Clairac a dû s'éteindre avec le commandant de Bacalan, peu après la Révolution. Ce dernier vivait alors avec une sœur non mariée à Château-Martille; après eux on ne parle plus de Bacalan à Clairac. C'est de la branche de Montbazillac qu'est sortie l'alliance avec les Laffon de Ladébat, armateurs de Bordeaux. Une demoiselle de Bacalan épousa M. Laffon de Ladébat, député de la Gironde et plus tard président du Conseil des Anciens. Il fut déporté en cette qualité à Synamarie où son fils aîné le suivit après beaucoup de ruses et de traverses.

Bonaffé. — Compté par M. Dumazeau au rang des plus célèbres armateurs de Bordeaux. Une fille de cette maison épousa, un peu avant la Révolution, le fils de M. de Lisleferme, avocat à Bordeaux. Ils avaient une propriété nommée Favars où M. de Lisleferme père, fait des séjours. (Lettres Lisleferme. Fonds Villemor).

Boucher, intendant de Guienne. — M. Denis, ainsi que plusieurs habitants de Clairac, ont recours à lui pour des réclamations, des procès, des requêtes sur les impôts (1720-1743). Il avait succédé au comte de Courson.

Boyer (*M*^me^). — M. de Lisleferme écrit à son neveu Laguehay, que sa mère part pour Fumel en chaise avec M. de La Poupardière et M. de Lartigue (un cousin ou neveu de Montesquieu). Elle est suivie par une autre chaise, où se trouve Mme Boyer, ses filles, et une femme de chambre (1768). Ces dames devaient dîner à la Réole et coucher à Marmande. En 1763, Jean Boyer, qualifié de bourgeois de Bordeaux, était venu se fixer à Clairac, où il mourut. Les filles vendent à M. de Laguehay une terre près de Lafitte. Elles sont autorisées par leurs frères résidant à la Guadeloupe. Les frères signent Boyer, Boyer de l'Etang et Boyer-Gressier, nom de leur mère. Il est à supposer, le père ayant vécu à Bordeaux, qu'ils sont parents de cette dame Boyer. Ont-ils été alliés aussi au célèbre Boyer-Fonfrède, dont nous avons vu la signature au bas d'un acte dans les papiers obligeamment prêtés par M. de Villemor et dont nous tirons les renseignements ci-dessus? Il existe encore à Bergerac une famille Boyer.

Conilh, conseiller au Parlement de Bordeaux. — Son nom se trouve, avec celui de M. de Verthamon d'Ambloy, au bas du jugement du procès Gibert, plaidé à Bordeaux, par Jean-Baptiste de Laguehay, avocat. M. de Conilh signe comme rapporteur. Il s'agissait de faire reconnaître la validité d'un mariage protestant, béni au

Désert près de Saint-Vincent entre Lafitte et Lacépède[1]. Il fallait établir cette validité pour une succession. M. de Laguehay, s'appuyant sur l'opinion du pape Benoît XIV qui ne faisait pas renouveler les sacrements du mariage protestant dans les cas de conversion, eut gain de cause : son client triompha de ses adversaires (fonds Villemor).

Duthil. — Il y a eu des familles de ce nom à Clairac ; ils étaient négociants et avaient une maison à Amsterdam ; mais celui dont parle M. Grellet-Dumazeau appartient à la famille de Nérac, c'est l'ami de Romas.

Denis (Etienne), conseiller au parlement. — Dans l'histoire des Denis nous trouvons, à la date de 1690, un Etienne Denis, conseiller à la Cour de Bordeaux ; en 1683, il était procureur du roi à la Réole, d'où il écrit à M. de Saint-Amans, au sujet d'un synode protestant qui devait se tenir à Tonneins : « J'ai appris avec surprise la témé-» rité des religionnaires en nommant des ministres pour reprendre » l'exercice dans les lieux mêmes en prévention aux termes de la » déclaration. Quant à présent nous ne pouvons mettre aucun ordre » à ces entreprises, tant par ce que l'arrêt du Conseil qui leur a per-» mis d'assembler ce synode ne nous a pas été communiqué, tant » parce que la compagnie s'est séparée et qu'il importe qu'elle soit » en nombre pour donner quelque arrêt de cette importance. » Dans une autre lettre parlant du même sujet, « nous n'y avons, dit-il, au-» cune autre inspection que celle de tout bon catholique.

C'est de ce conseiller que descend celui dont parle M. Dumazeau. Ils étaient parents des Denis de Clairac, et des négociants de Bordeaux : les David-Denis, qui avaient une maison en Hollande pour la vente des vins. D'après M. Dumazeau, Montesquieu faillit épouser une demoiselle Denis, fille des négociants. Est-ce à cause de ce souvenir qu'il appela sa fille Denise ? M. Jean-Jacques Denis, de Clairac, fait prendre en 1770 ou 1772, des renseignements sur une demoiselle Denis leur parente éloignée, pour un de ses fils mais il en resta aux renseignements ; d'après sa lettre la demoiselle semblait peu favorisée de la nature. Nous n'avons pas la réponse.

Fauquier, conseiller au parlement. — Il vendit à M. Denis la métairie de Fauquier, paroisse de Saint-Brix. M. Denis l'acheta pour

---

[1] Dans une prairie où l'on montre encore trois pins parasols qui servaient de ralliement au troupeau hugenot,

arrondir la terre de Poulard. Le père du conseiller Fauquier avait demeuré à Clairac; il était notaire de l'abbaye; ses biens étaient déchargés d'impôts pour services rendus aux abbés.

Malvin. — Est aussi un nom qui figure dans les papiers Denis : un Malvin en 1685 était officier dans un régiment à Montpellier où se trouvait un Fréron, fils du notaire de Clairac. La famille Malvin a fourni plusieurs officiers. M. l'abbé Alis en parle longuement dans son histoire de la ville d'Aiguillon si intéressante à plus d'un titre. On pourra y voir que la branche des Malvin, établie à Bordeaux, est celle des Cessac de Primet.

Nairac, armateurs. — Ils avaient des propriétés dans la plaine de la Garonne près de Tonneins; leurs descendants les possèdent encore. Les Nairac ont eu de nombreuses relations commerciales et amicales, avec le pays de Clairac et de Tonneins; très liés avec les Denis (Mlle Nairac choisit à Bordeaux, la robe de noce et divers cadeaux pour Mlle Lesparilles Denis qui épousait M. de Léaumont), avec les Léaumont, les Laguehay, avec M. Barreyre, banquier de Tonneins, ancien fabricant des tabacs avant le monopole. Ces relations se sont continuées entre les descendants de ces familles jusqu'à nos jours.

Risteau. — M. de Laguehay le prie en 1787, par l'entremise de son correspondant, M. Balguerie, négociant armateur, de s'occuper d'un procès avec M. le marquis de Gabriac. Ce procès, plaidé à Paris, avait pour objet un détournement d'eau, servant à actionner les moulins à cannes des deux parties, sur leurs propriétés du Cap Saint-Domingue. M. Balguerie écrit à M. de Laguehay : « Quoique » M. Risteau se soit expliqué qu'il n'importunerait pas M. de Mont- » morin pour personne, nous tenterons de l'émouvoir à s'engager au » moins de procurer un jugement dans cette affaire; il faut pour » cela les laisser revenir de la campagne. Madame et Mademoiselle » y sont encore; Monsieur y va peu, mais je vous promets que je ne » l'oublierai pas, ma femme se joindra à moi pour cela. » M. d'Héronville, nous dit M. Grellet-Dumazeau, avait fait entrer M. Risteau dans la Compagnie des Indes. C'est sans doute comme appartenant à cette Compagnie qu'il est sollicité d'appuyer les réclamations des propriétaires coloniaux.

M. Balguerie, dont je m'étonne que M. Grellet-Dumazeau n'ait pas parlé au même titre que des Nairac, Bonaffé et autres arma-

teurs[1], à moins que son goût plus commercial que littéraire ne l'ait exclu de la coterie dépeinte par M. Dumazeau, parle de l'affaire Dudon-Dupaty dans une lettre de 1786. Il écrit à M. de Laguehay, à propos de la demande du parlement du retrait de l'édit sur le contrôle des billets et lettres de change, et de l'édit sur les corvées : « On ne dit mot de l'affaire Dudon-Dupaty, ce qui fait croire que cela » pourrait être à leur avantage. » On voit par la date que cette affaire traîna en longueur. Puisque nous parlons du parlement de Bordeaux, citons aussi ce passage d'une lettre de M. de Lisleferme à son neveu Laguehay, à Clairac, 1770 : « Tout s'est passé au mieux » entre le parlement et le maréchal, l'édit a été enregistré et la » ville de Bordeaux a été confirmée dans le privilége de l'exemption » de la taille, je crois que le maréchal ne tardera pas à s'en retour- » ner[2]. »

On voit par là que Clairac se tenait au courant des questions qui agitaient les Bordelais et qu'il avait avec cette ville de fréquentes relations, malgré la difficulté des transports.

Saint-Savin, branche de la famille Denis. — Le conseiller de Saint-Savin, en déplacement à Bourg, dans l'été de 1737, avec l'Archevêque de Bordeaux, écrit à son cousin Denis, de Clairac, le priant de lui envoyer « de beaux muscats, de belles pêches et de belles prunes » il offre en retour les services de sa femme et de son fils, alors à Paris, pour les commissions des dames Denis.

Verthamon. — Voir la note de M. de Conilh. Pas n'est besoin de rappeler la glorieuse fin de leur descendant sous les ordres du général Charette en 1870.

Vivens (le chevalier). — Les Labat de Vivens, qu'on dit être originaires des Pyrénées, apparaissent à Clairac au commencement du XVIIe siècle ; ils ont fourni des consuls et un gouverneur à Clairac, des officiers au roi[3]. Le chevalier de Vivens a été mêlé aux affaires de la succession du notaire Fréron, en 1739 ; il était lié avec la duchesse d'Aiguillon. Les Denis ont pour cette succession des relations

[1] La maison Balguerie sortie de Clairac, ancienne et bien établie à Bordeaux, où elle avait des navires, des correspondants nombreux à l'étranger, arma pour la course sous l'Empire.

[2] Fonds Villemor, ainsi que plus haut.

[3] Se reporter à la note de la 1re livraison de 1897 de la *Revue de l'Agenais*.

avec la « bonne duchesse » et avec le chevalier de Vivens. Il habitait Vivens, aux portes de Clairac. Voisin et parent de Montesquieu par Mme de Montesquieu, sa maison parait avoir été un centre ; il aimait les arts, les collections, les lettres. L'auteur de l'*Esprit des lois* avait *son Vivens* à côté de celui du chevalier ; il lui venait de sa femme, Jeanne de Lartigue, fille du lieutenant-colonel au régiment de Maulevrier et de demoiselle Labat de Vivens. Montesquieu complète l'apanage de son fils par le don de la terre de Vivens, en 1752 (lettre familière, 42). Ce fils y résida notament dans l'été 1754. Montesquieu y a reçu Mme de Pontac et sans doute d'autres amis de Bordeaux, comme l'abbé Guasco. D'aucuns prétendent que le célèbre écrivain possédait aussi un hôtel dans la ville de Clairac, qui serait la maison représentée à la page 193 dans le volume de l'*Histoire des Denis* précitée.

D'après l'édition de l'an IV de ses lettres familières, Montesquieu aurait été mis en rapport avec l'abbé Venuti par le frère de celui ci, le chevalier Venuti ; Montesquieu l'avait connu en Italie. Le chevalier l'avait fait nommer de l'Académie de Cortone ; Montesquieu rappelle ce souvenir à l'abbé dans sa lettre de 1739 qui est comme une lettre de bienvenue ; il lui annonce sa visite dès qu'il sera à Clairac. Dans ces lettres familières, il est à remarquer qu'il ne nomme aucun habitant de Clairac, sauf l'abbé Venuti. Celui-ci, d'après un renvoi joint aux lettres familières, aurait eu beaucoup d'ennuis à supporter dans sa seigneurie de Clairac : un parti formé à Rome contre lui l'accusait de ne pas envoyer assez d'argent au Denier de Saint-Pierre, alors que les charges de l'abbaye, les procès, réparations, dégrèvements, l'empêchaient d'agir différement. Dans Clairac même les jésuites lui auraient suscité des tracasseries ; ces messieurs, ayant permission de prêcher dans l'église abbatiale pour la conversion des huguenots, le rendaient responsable de leur insuccès. Ce doit être ces raisons qui motivèrent les fréquentes absences de l'abbé. D'après M. Dumazeau, nous savons qu'il était souvent à Bordeaux et dans les nombreux reçus des dîmes de l'abbaye que j'ai pu voir aux dates où l'abbé occupait le siège de Clairac je n'ai jamais trouvé son nom, ce qui permet de supposer qu'il résida le moins possible. Son successeur fut, en 1744, l'abbé Piazza. Montesquieu se plaint que l'abbé Venuti resta deux ans sans répondre à ses lettres. Au bout de ce temps, il reprit la plume sans plus de raison qu'il l'avait quittée.

Montesquieu ou plutôt ses tenanciers eurent des démêlés avec

ceux de « la bonne duchesse[1] », qui amenèrent des procès dont heureusement les bons rapports entre les seigneurs ne furent nullement altérés. Ces procès obligèrent Montesquieu à venir à Clairac plus tôt qu'il n'aurait voulu : « Je pars dans ce moment pour Clérac » et j'ai avancé mon voyage d'un mois pour trouver M. le duc d'Ai» guillon et finir avec lui, parce que ses gens d'affaires barbouillent » plus qu'ils n'ont jamais fait. » De la Brède, 1752. (Lettre 41).

Je ne pouvais mieux terminer qu'en citant les propres paroles de Montesquieu, ces quelques observations suggérées par la lecture de l'ouvrage de M. Dumazeau. Il y en aurait encore d'autres à faire se rapportant à notre région : ainsi le souvenir de Mme Cottin, fille de M. Risteau ; elle a séjourné à Tonneins et peut-être, chez quelque habitant de cette ville, trouverait-on encore des traces de son passage, d'où l'on pourrait tirer quelques pages intéressantes ?

H. B.

---

[1] Voir sur la duchesse d'Aiguillon l'*Histoire de la ville d'Aiguillon*, par l'abbé Alix, pour les personnes curieuses des choses de la région.

JOURNAL AGENAIS DES MALEBAYSSE

(*Suite*)

1740.

Eslection consullaire faitte le 15 septembre 1739 par M. Darthus, premier consul, MM. Mucy, Lamarque, Labernede, Terraílhe et Miressandeau. Le même jour, les sieurs Darthus, Mucy et Miressandeau ont fait un acte au sieur Barennes procureur syndicq de la communauté, par lequel ils lui déclarent qu'ils s'opposent à ce que l'eslection se fasse, attendu la caballe faite depuis trois ou quatre mois par les sieurs Labernède, Lamarque et Terraílhe, à quoi ces derniers ont repondu, n'y avoir pas de caballe ny de brigue et ont demandé à la jurade de leur fournir trois jurats pour se joindre à eux afin de procéder à l'eslection. La messe estant dite, M. de Sevin, M. Claverie, médecin. et M. Bissières furent désignés pour assister MM. Labernède, Lamarque et Terraílhe. Mais M. de Sevin ne voulut pas procéder et sur son refus on pria M. de Coquet, de Gueyze, de prendre sa place, ce que le dit sieur de Coquet accepta et estant montés à la salle du seigneur intendant, en haut, ils nommèrent M. de Champier au second rang, M. Fauguette, advocat, au quatriesme et M. Paquin, procureur, au sixiesme, en sorte que les acquéreurs estant continués, [les consuls élus en 1739, pour l'année 1740] sont :

1. M. Darthus, acquéreur.
2. M. Champier, eslectif.
3. M. Lamarque, acquéreur.
4. M. Fauguette, eslectif.
5. M. Terraílhe, acquéreur.
6. M. Paquin, procureur, eslectif.

Le mardy 22 septembre 1739, Monseigneur l'intendant a répondu

qu'il approuve l'eslection et que c'est au Parlement d'en connoitre s'il faut la faire casser, ce que d'ailleurs il ne trouve pas à propos.

1741.

Eslection consullaire faite le 15 septembre 1740, scavoir :

1. M. Darthus, premier consul, acquéreur.

2. M. Daribaud, fils ayné, advocat, ci devant lieutenant du juge, électif.

3. M. Lamarque, acquéreur.

4. M. Molinié, docteur en médecine, eslectif.

5. M. Terrail, acquéreur.

6. M. Cazabonne, marchand drapier, eslectif.

Cette eslection n'ayant pas été faitte au gré de MM. Champier et Paquin, eslizans, qui furent évincés, ces deux Messieurs formèrent opposition et firent assigner au parlement de Bordeaux MM. Molinié et Cazabonne, pour voir casser l'élection de leurs personnes, demandant dans l'assignation que l'eslection des sieurs Molinié et Cazabonne fut cassée et qu'il fut procédé à une nouvelle élection, par lesdits sieurs Champier et Paquin et par quatre jurats. Ils firent aussi assigner pour assister au procès, le sieur Barennes, procureur sindicq de la communauté. Le sieur Champier au nom duquel estoit la requeste obtint arrest par deffaud. Mais les sieurs Molinié et Cazabonne ayant été fait appel de cet arrest, ledit sieur de Champier, sur la médiation de quelques amis, a fait un acte par lequel il se départ de son assignation et consent que les appelants demeurent paisibles possesseurs du consulat pendant l'année 1741.

Les 5, 6 et 7 avril 1741 il a fait froid et de ce froid il y a eu partie des vignes gelées. Mais l'esté a esté très chaud et la sécheresse a duré cinq ou six mois. A cause de cette sécheresse, nous n'avons pas eu de menus grains, comme millet, fèves, mongettes, pois, et le bled en aoust 1741 a valu $9^{l}\ 12^{s}$, $9^{l}\ 15^{s}$, $9^{l}\ 18^{s}$, et 10^{l} le sac, la recolte en ayant esté très médiocre. Il y a eu Garonne fort basse et point d'eau aux moulins, de sorte que les boulangers ont été forcés d'aller à Aiguillon depuis le mois de may jusqu'à la fin de l'année. On a commencé à vendanger le 10 septembre 1741. Mais ce froid et cette sécheresse ont produit une grande diminution dans la récolte du vin. Les uns en ont eu un tiers, les autres la moitié moins que l'année

précédente et beaucoup de vin doux. Le vin a valu à la cannette 20, 21 et 22[l] et en janvier et février de l'année suivante 17 et 18[l].

1742.

Eslection consullaire faitte le 15 septembre 1741.

1. M. Darthus, consul perpétuel.
2. M. Claverie, secrétaire du Roy en la généralité de Montauban.
3. M, Lamarque, consul perpétuel.
4. M. Fonfrède, docteur en médecine.
5. M. Terrail. consul perpétuel.
6. M. Dutrouilh, marchand drapier.

Il y a eu contestation entre les consulz sortant de charge en ce que Monseigneur de Boucher, intendant, auroit demandé aux dits siaurs consulz, le sieur Saint-Bauzel. MM. Dartus et Lamarque le lui vouloient accorder et, au contraire, MM. Daribaud, Molinié, Terrail et Cazabonne, d'une commune voix ont voulu le sieur Dutrouilh. Voyla quatre voix contre deux. Les dits sieurs Dartus et Lamarque n'ont voulu signer qu'à la condition qu'il seroit fait mention de leur volonté de nommer le sieur Saint-Bauzel et non pas le sieur Dutrouilh, à quoi ledit sieur Terrail se seroit opposé et auroit déchiré l'eslection qui estoit escrite, ce qui après plusieurs contestations, auroit déterminé lesd. sieurs Daribaud, Molinié, Terrail et Cazabonne de faire dresser une seconde eslection par le sieur Matta secrétaire. Mais cette fois, lesd. sieurs Dartus et Lamarque ne l'ont pas voulu signer ; et Monseigneur l'intendant auroit escrit à la jurade pour les prier de porter led. sieur Saint-Bauzel, consul. Mais lesd. sieurs jurats ont répondu audit seigneur intendant que les consuls sortant de charge ont fait l'eslection de trois consuls bons sujets pour les remplacer, qu'il n'y a pas eu de partage et que s'il y en avoit eu la jurade auroit volontiers nommé le sieur Saint-Bauzel.

Le jeudi, 9 mars 1742, M. de Sevin est décédé et la jurade qui se tint le 16 dudit mois a confirmé une précédente délibération que le corps de ville feroit faire un service à tous les jurats qui décèderont à l'église des Révérands Pères Cordeliers, ausquels peres Cordeliers sera payé six livres pour la messe, avec douze chandelles, six à l'autel avec six armoiries à l'écusson de la ville et les six autres en haut, au fond du chœur, où on a dit après la messe l'oraison funèbre,

MM. les consuls ont fait sonner la cloche de la maison de ville le soir et le lendemain à dix heures, que la messe s'est dite. MM. les consulz avoient invité tous les jurats par des billets qu'ils leur avoient envoyés la veille, datés du 15 mars 1742. Ils ont assisté à la messe, en chaperon, et sommes partis de l'hostel de ville avec lesd. sieurs consulz, en compagnie des jurats, la cloche sonnant et les consulz ont pris leur chaperon aux Cordeliers, et ont fait prier MM. les fils dud. s[r] de Sevin.

La jurade avait délibéré de faire dire la messe dans l'hostel de ville, à quoi Monseigneur l'evesque n'a pas voulu donner la permission, mais seulement dans l'église des pères Cordeliers, ce qui a esté fait.

Le 15 juin 1742 M. Saint-Bauzel bourgeois et marchand a esté receu consul alternatif au rang

Le 20 juin M. Lagrange a esté receu consul alternatif au premier rang et M. Dartus lui a remis la robe.

Le 25 juin 1742, M. Gounon, fils ayné, a esté receu [maire] à la maison de ville, la cloche sonnant et les coullouvrines ont tiré.

Le jeudi 5 juillet M. Fabry a este receu lieutenant de maire à la maison de ville et a presté le serement entre les mains du sieur Gounon, la cloche sonnant avec les coullouvrines qui ont tiré.

Le 20 aoust, M. Marcot fils a esté receu consul alternatif au second rang, M. Lagrange gardant le premier et M. Saint-Bauzel occupant le troisiesme.

Le mesme jour Monseigneur de Boucher, intendant, a mandé aux sieurs consuls perpétuels de régir et exercer leur charge de consulz jusques à la fin de leur année qui se termine le 15 septembre 1742, lequel jour MM. Gounon, maire, Lagrange, Marcot et Saint-Bauzel sont entrés.

1743.

Et attendu un arrest du conseil, publié le 15 mai 1742, qui défend à toutes les villes du royaume de procéder à pas une eslection de consul jusques à ce que Sa Majesté en aye autrement ordonné, il n'y a eu, le 15 septembre 1742, ni eslection, ni repas, ni messe ; le conseil a seulement délibéré de donner le pain bénit ; en sorte que sy

bas sont les maire, lieutenant de maire et consulz, qui sont entrés en 1742 et restés [en 1743.]

M. Gounon, fils ainé, mayre.

M. Fabry, lieutenant de maire.

1. M. Lagrange, premier consul, alternatif.
2. M. Fonfrede, médecin, consul eslectif.
3. M. Marcot, filz, alternatif.
4. M. Claverie, secrétaire du Roy, eslectif.
5. M. Saint-Bauzel, marchand, alternatif.
6. M. Dutrouilh, marchand, eslectif.

Le 27 mars 1743, MM. les consulz ont fait faire le service aux Cordeliers et prié la jurade d'y assister, pour le sieur Vianabe, lieutenant de maire.

Le 29 du mesme mois, lesditz sieurs consulz ont fait faire le service de M. Canuet fils, advocat et jurat.

Le 29, service de M. Tréguilhé, doyen des juratz, aux Cordeliers.

Le 30, on a fait le service de M. Ollié, jurat, décédé le 26 du mesme mois, aux Cordeliers.

Le 7 mai 1743, il y a eu un débordement de la rivière de Garonne. L'eau d'icelle estoit jusques au bas du pont de Garonne, et n'entra pas dans la ville.

Le 29 juin 1743, MM. le maire et les consulz ont député M. de Lagrange, premier consul, pour aller à Monbran devers Monseigneur l'évesque, pour lui demander une procession générale pour demander à la divine providence du beau temps, attendu qu'il y a plus d'un mois et demi qu'il pleut abondamment et que les bleds sont en partie couchés. Led. seigneur evesque a permis de faire la procession générale autour des Cornières et de revenir à Saint-Estienne dire une grand messe à laquelle a assisté une grande quantité de peuple. Le bon Dieu nous a accordé du beau temps par sa sainte grâce.

Le vendredi 19 juillet 1743, M. de Lagrange, premier consul, a esté de nouveau député par MM. le maire et les consulz ses collègues d'aller à Monbran. ou Monseigneur l'évesque estoit, pour lui demander une seconde processiou générale, ce qui lui fust accordé avec les corps saints. Ladite procession partit de Saint-Estienne et

fust à Sainte-Foy dire la grand messe, où assista une foule de peuple, pour prier la divine providence pour nous donner du beau temps, attendu que depuis plus d'un mois et demy, bien près, il a constamment pleud, et, de ce mauvais temps, des foins, bleds, misture et seigles, on n'en a coupé que fort peu et ce qu'on a coupé est mal conditionné. Le bon Dieu, par sa sainte grâce, nous accorde ce beau temps !

On a remarqué qu'il plût le 8 juin 1743, jour de Saint-Médard, et que depuis il n'a presque pas cessé de pleuvoir pendant quarante jours.

Le mercredi, 4 septembre 1743, a esté tenu un conseil au corps de ville pour délibérer si on députeroit à Bordeaux pour complimenter Monseigneur de Tourny, qui doit arriver à Bordeaux le 6 du courant. Le Roy l'a nommé intendant de Guienne à la place de Monseigneur de Boucher, qui fust receu en 1719 ou 1720 et qui n'a demandé son rappel que le mois de mars dernier, ayant régi la province, vingt-deux à vingt-trois ans. Il fust délibéré par conseil à la maison de ville qu'on assembleroit une jurade, laquelle jurade s'est tenue le 6 du courant, et a esté délibéré que M. de Lagrange et M. Claverie, medecin, et soubz doyen, seroient députés pour aller à Bordeaux complimenter le seigneur intendant et, à ces fins, lesditz sieurs de Lagrange, premier consul et Claverie, soubz doyen, partirent de cette ville, le samedi 7 septembre 1743, afin d'offrir audit seigneur de Tourny les tres humbles services et affection de tous les habitans d'Agen.

Le 5 octobre 1743, Monseigneur de Tourny, intendant en Guienne, est arrivé en ce pays, venant de Périgueux et Sarlat faire le département des tailhes. Il est arrivé aujourd'hui en cette ville pour y faire la même opération. Le corps de ville a deputé M. Claverie, grand secrétaire de la Cour des Aydes de Montauban, second consul eslectif, qui est parti accompagné de MM. Claverie, Moustafa, Mirresandeau, Saint-Bauzel et Illy, jurats, pour aller au-devant dudit seigneur intendant aux limites de la presente jurisdiction. Ils ont poussé jusqu'à Saint-Anthoine pour le recevoir et le complimenter, et sont revenus le même soir à sept heures. Ils sont entrés en ville par la porte du Pin et l'on conduit par la rue Saint-Jean, Paulin, La Chapelle, la rue Dorée, et le Palais jusqu'à la maison du Roy.

Le 6 novembre 1743, MM. du corps de ville d'Agen firent faire un service dans l'église des Révérends Pères Capucins de cette ville. Le

corps de ville, par des raisons à lui connues, a quitté les Pères Cordeliers et pris les Pères Capucins, et ce mesme jour on a fait dire la grand messe aux Capucins pour le repos de l'âme de M. Daubas, jurat, cy devant décédé. La messe a été dite avec toutes les cérémonies accoutumées.

1744.

Eslection consullaire qui continue les eslectifs et les acquéreurs perpétuelz, qui sont rentrés le 15 septembre 1743, scavoir :

M. Gounon, maire perpétuel.

M. Fabry, lieutenant de maire perpétuel.

1. M. Dartus, consul perpétuel.
2. M. Claverie, consul eslectif.
3. M. Lamarque, consul perpétuel.
4. M. Fonfrède, consul eslectif.
5. M. Terraille, consul perpétuel.
6. M. Dutrouilh, consul eslectif.

M. Mata, secrétaire, acquéreur.

Au mois de janvier 1744, Messieurs du corps de ville d'Agen firent faire un service dans l'église des Pères Capucins pour le repos de l'âme de M. Fauguette, père, advocat, laquelle messe a été dite avec toute la pompe habituelle et tous les religieux ont assisté à l'oraison avec une chandelle chacun, en présence des consuls en chaperon et des jurats et la cloche sonnant. Le Père gardien et trois religieux étoient venus les recevoir à la porte et leur donner l'eau bénite. Ils les ont accompagnés à la sortie, avec la même cérémonie.

Le 27 mars 1744. MM. les consulz en chaperon, ayant avec eux MM. les juratz et M. Fabry lieutenant de maire, ont fait dire le service pour le repos de l'âme de M. le comte de Saint-Airailhes, jurat, cy-devant décédé à Saint-Airailhes, les armoiries de la ville estant à l'autel et celles de ce seigneur en haut. La messe a esté dite dans l'églize des Révérends Pères Capucins.

A noter qu'il y a paru une comète en mars et avril 1744.

A noter que la pluye a esté fréquente cette année au point qu'elle a commencé à la fin de mars et a continué jusques au 27 mai 1744, et le froid a retardé la récolte du bled et du vin.

Le 28 may 1744, MM. le maire, lieutenant de maire et consulz ont convoqué toute la jurade pour se joindre au corps de ville et assister à une grand messe aux Pères Capucins. Ils y sont allés en robe, accompagnés des juratz, pour prier Dieu pour la santé et prospérité de notre bon roi Louis XV et supplier la providence de bénir ses armes contre nos ennemis, Sa Majesté estant partie de Paris le 3 de may courant pour les Flandres. La messe a été célébrée avec beaucoup de pompe et de solennité.

Le 25 juin 1744, il a été fait un feu de joie et le *Te Deum* a été chanté à Saint Estienne pour la prise de

Le dimanche, 26 juillet, on a chanté un *Te Deum* à Saint-Estienne pour la prise d'Ypres; mais il n'y a pas eu de feu de joie.

Au mois d'aoust il en fut fait un pour la conquête de Furnes, où il y eust conteste par MM. les capitaines de quartier qui sont MM. Grabiacq, Amblard, Soubirous, Béranger, Leydet, Tréguilhé et Leygue. Ils demandoient une livre de poudre et une paire de gants pour chacun que MM. le maire et consulz ne leur voulurent pas bailher, ce qui donna à MM. les capitaines de défendre à leurs compagnies de faire le *salve*, comme il est acoustumé, sur le portail de la maison du Roy et au contraire les ayant conduicts devant ladite maison sans leur faire faire la descharge, ils se retirèrent chacun chez soy avec leurs compaignies, à l'exception de MM. Amblard et Leygues qui estoient absents. Les sieurs maire et consulz en firent leur verbal qu'ils transmirent à Monseigneur l'intendant et envoyèrent sur l'heure le capitaine du guet dire à tous les sergents de ne pas obeir à l'advenir à leurs capitaines. Monseigneur l'intendant manda à M. Collussinq (?), son subdélégué, de consilier ces Messieurs les capitaines et que, par provision, il règlerait le tout lorsqu'il seroit ici au département des tailles au mois d'octobre prochain. Cependant au *Te Deum* et au feu de joie qui devoient se faire le 9 aoust en présence du sieur Collussucq et du corps de ville, Messieurs les capitaines n'ont pas voulu marcher avec leurs compaignies, exigeant que MM. le maire et les consuls leur fissent l'honnesteté de leur envoyer des lettres ou billets pour les prier de se rendre avec leurs hommes à la cérémonie, à quoi ces derniers n'ayant pas consenti, les capitaines se sont abstenus. MM. les ditz maire et consuls ont alors convoqué les sergents de quartier et leur ont ordonné d'en faire la fonction, ce qui a esté exécuté.

Le mercredi 26 aoust, MM. Gounon, maire, Fabry, lieutenant de maire et les consulz ont convoqué MM. de la jurade pour assister à une messe qu'ilz ont fait dire aux Pères Capucins afin de prier Dieu pour la santé et la prospérité du Roy dans son voyage, au milieu de son armée, sur le Rhin. La messe a esté célébrée en présence d'une foule considérable de peuple. MM. le màire et soubz-maire avoient fait proclamer à son de trompe l'ordre de fermer les boutiques jusques à midi, sous peine de dix livres d'amande.

Le dimanche 31 aoust 1744, MM. les maire et consulz ont assisté à Saint-Estienne avec MM. de la jurade au *Te Deum* chanté pour la prise de Château-Dauphin.

Le 8 octobre 1744, jour de dimanche, MM. les maire et consulz ont fait célébrer une grand messe aux Révérends Pères Capucins pour rendre grâces au bon Dieu de la convalescence du Roy. On y a chanté le *Te Deum* par la permission du seigneur evesque. A cette messe ont assisté MM. lesjurats avec le maire et les consulz en robe, et, le soir, les dits maire et consulz et jurats ont illuminé aux fenestres de leurs maisons.

Le 18 novembre 1744, MM. Marc Antoine Baret, fils ayné, a esté receu procureur du Roy de la ville et communauté d'Agen: il a presté le serment entre les mains de M. Lespinasse lieutenant de maire et de M. Saint-Bauzel consul, en exerciee [depuis le 15 septembre].

1745.

M. Daribaud, fils cadet, maire alternatif, par commission, receu le 14 décembre 1744.

M. Lespinasse, lieutenant de maire, par commission.

1. M. Lagrange, consul alternatif.
2. M. Claverie, consul électif.
3. M. Marcot, consul alternatif.
4. M. Fonfrède, consul électif.
5. M. Saint-Bauzel, consul alternatif.
6. M. Dutrouilh, consul électi.] [1]

---

[1] Nous empruntons à la liste établie par Labrunie, les noms de ces consuls, omis dans le *Journal des Malebaysses*.

Le vendredy 19 febvrier, 1745, monsieur le marquis de Vallance, brigadier des armées du Roy et cy-devant colonel du régiment de Béarn, ayant fait sa démission dudit régiment à M. son frère, envoya son secrétaire à la maison de ville. Ledit jour celui-ci présenta de sa part le brevet portant que le Roy lui accorde le commandement de la ville d'Agen pour trois ans, toutefois sans préjudice du logement du gouverneur et intendant de la province lorsqu'ils feront le département des tailles. Il présenta aussi une lettre de cachet portant invitation aux consuls de lui remettre les clefs de la maison du Roy. Il ajouta qu'il avoit ordre de rapporter lesditz brevet et lettre de cachet, sy mieux n'aiment lesditz maire et consulz les retenir, les requérant dans le cas contraire de lui en fournir un vidimé signé du secrétaire de la ville, vidimé qu'il s'engageoit à remettre lorsqu'on lui rendrait les originaux. Dès que led. secrétaire eust fait les propositions cy-dessus, MM. le maire et consulz convoquèrent un conseil pour délibérer sur la manière de recevoir ledit seigneur de Vallance. Le conseil assemblé sur l'heure délibère d'envoyer deux de ses membres à M. de Vallance, avec le maire et les consuls en robe, la cloche sonnant, pour savoir quand il voudroit estre receu, ce qui a esté fait à l'évesché où ledit seigneur estoit. A leur retour lesditz maire et consul rapportèrent qu'il leur avoit promis de leur faire dire quel jour il pourroit se rendre à la maison de ville pour y prêter le serment, ce qu'il fist le 28, jour de dimanche, le corps de ville estant assemblé et les habitans sous les armes.

Le 6 may, 1745, le Roy est parti de Paris avec toute sa maison pour aller assiéger la ville et citadelle de Tourdày. Il y arriva le 9 ou le 10 et la ville fut prise le 19. Mais avant la reddition, il y eust, le 13 ou le 14, un combat où nous avons remporté la victoire, chassé les ennemis qui ont perdu dix ou douze mille hommes morts ou blessés et pris trente ou quarante pièces de canon. Le *Te Deum* a été chanté à Paris et à Agen à cette occasion. Le gouverneur de la citadelle, après que la ville fust rendue, demanda une suspension d'armes de huit jours pour dépêcher un courrier aux Etats de Hollande. Il lui fust repondu de continuer à soutenir le siège en sorte que le Roy fut obligé de faire battre cette citadelle avec force canons et mortiers pendant plusieurs jours. Elle a enfin capitulé et le dimanche 18 juillet, on a chanté pour la seconde fois le *Te Deum* à Saint-Estienne pour remercier la divine Providence de ce nouveau succès.

1746.

M. Gounon, maire.

M. Fabry, lieutenant de maire.

1. M. Dartus, consul perpétuel.
2. M. Claverie, csnsul eslectif.
3. M. Lamarque, consul perpétuel.
4. M Fonfrède, consul eslectif,
5. M. Terrail, consul perpétuel.
6. M. Dutrouilh, consul eslectif.

Le 4 janvier 1746, M. Dortis fils me presta, pour la copier, la lettre suivante du Roy Henry IV; je la lui ay rendue le 11 janvier.

« Monsieur de Boyssonnade, m'ayant le sieur de Monluc fait entendre ce qui est passé en la rédaction de ma ville d'Agen soubz mon obéissance, il m'a particulièrement tesmoigné le bon service et devoir que vous y avez fait vous mettant entre les principaux qui en ont aydé et advancé l'execution, qui ma donné occasion de vous faire la présente pour vous assurer que je n'oublieray le méritte qu'en ce faizant vous vous êtes acquis en mon endroit, qui vous vaudra bien très favorable recommandation en ce que j'auray moyen de vous gratiffier, priant Dieu vous avoir, Monsieur Boyssonnade en sa sainte garde.

Escript au camp, devant Laon, le xxvie jour de juin 1595. Signé : Henry.

Monsieur de Boyssonnade, premier consul de ma ville d'Agen.

Le 30 janvier 1746, MM. le maire et consulz ont prié MM. les jurats d'assister au service qui se doibt faire le lendemain aux Capucins pour M. de Poumaret.

Le 2 febvrier, MM. le maire et consulz ont prié MM. les jurats d'assister au service qui se doibt faire le lendemain aux Capucins pour M. Dortis, où furent presens MM. ses enfants et filhes, -

Le 13 mars 1746, MM. du Chapitre de Saint-Estienne ont chanté le *Te Deum* en l'absence du seigneur évesque qui est à Paris, pour rendre grâces à Dieu de la prise de Bruxelles, où commandoit le maréchal de Saxe.

Le 22 avril 1746, MM. le maire et consulz députèrent un des dits

sieurs consulz à MM. de Bourrière et Gardès, vicaires généraux, en l'absence de Monseigneur de Chabannes, evesque, à présent à Paris, pour leur demander des prières à la divine Providence, afin d'obtenir du beau temps, y ayant plus de deux mois qu'il pleut journellement, ce qui leur fust accordé et fust fait une procession generalle, tout le tour des Cornières, et ensuite on dit la grand messe à la mesme intention.

Le vendredy 29 avril 1746, Monseigneur l'evesque estant encore à Paris, MM. les vicaires généraux, sur le mandement qu'ilz en ont receu, ont ordonné des prières pour supplier Dieu de favoriser les armes de nostre bon Roy qui doibt partir prochainement pour les Flandres. La benediction a este donnée, ce jour-là, à Saint-Estienne et le lendemain, samedi 30, à Saint-Caprazy ; de mesme le dimanche premier may, à Sainte-Foy et, le lundy 2 may, à Saint-Hilaire ; et le dit mandement porte que toutes les paroisses de ce diocèze la donneront pendant trois dimanches de suite aux mesmes fins.

Le 4 juillet 1747, MM. les maires et consulz ont fait dire une grande messe pour le repos de l'âme de M. Dubois jurat, cy devant décédé, et ce, aux Pères Capucins.

1747.

M. Daribaud, fils cadet, maire alternatif.

M. Lespinasse, lieutenant de maire alternatif.

1. M. Lagrange, consul alternatif.
2. M. Claverie, consul eslectif.
3. M. Marcot, consul alternatif.
4. M. Miraben, consul eslectif (à la place de Fonfrède qui s'est démis.)
5. M. Saint-Bauzel, consul alternatif.
6. M. Dutrouilh, consul eslectif] [1].

Le 31 aoust 1747 est décédé le sieur Terrailhe, consul perpétuel acquéreur, du 3e rang, alternatif, et le mesme jour MM. les maires et consulz ont convoqué un consul pour délibérer si l'on ferait audit sieur Terrailhe les mesmes honneurs que l'on fait aux consulz maire

[1] Labrunie,

et soubz maire qui meurent l'année qu'ilz sont en charge. Et comme ledit sieur Terrailhe est décédé cette année qui n'est pas l'année de son exercice et qu'il ne seroit rentré en charge que le 15 septembre prochain, il a esté délibéré qu'on ne lui feroit que les honneurs funèbres qu'on fait à MM. les jurats. Quatre d'entre eux ont porté le drap à ses funérailles et les maire, soubz-maire et consulz y ont assisté, en chaperon, avec le guet.

1748.

M. Gounon, maire.

M. Fabry, lieutenant de maire.

1. M. Dartus consul perpetuel.
2. M. Claverie, consul eslectif.
3. M. Lamarque, consul perpétuel.
4. M. Miraben, consul eslectif.
5. M. Durens, consul perpétuel (à partir du 13 janvier 1748.)
6. M. Dutrouilh, consul eslectif.

Le samedy 13 janvier 1748, le sieur Durens marchand drapier de cette ville presta le serment de consul perpétuel, — charge qu'il a acquise aux parties cazuelles, [1] — à la place de feu le sieur Terrail, décédé depuis sept ou huit mois, qui avoit acquis ainsi que les sieurs Dartus et Lamarque et les sieurs Gounon maire et Fabry lieutenant de maire, qui sont en exercice cette année 1748 ; et l'année dernière estoient à leur place MM. Daribaud filz, maire par régie, Lespinasse lieutenant de maire, aussi par régie, M. Lagrange, premier consul perpétuel, M. Claverie, second consul, eslectif, M. Marcot, consul perpétuel, troisième consul, M. Miraben, eslectif, quatriesme consul ayant succédé à M. Fonfrède, medecin, qui s'est démis de luy mesme M. Saint-Bauzel, consul perpétuel, cinquiesme consul, et M. Dutrouilh, eslectif, sixiesme. Le sieur Durens a presté le serment à Saint-Estienne, avec le guet et la cloche de l'hostel de ville sonnant, suivant la coustume.

[1] On appelait ainsi, avant la Révolution, les recettes éventuelles du Trésor. N. D. L. R.

Il est à noter que le 13 janvier 1748 il fist un froid à outrance qui dura jusques au 19 et 20 dudit mois. De ce froid, la feve a pery et partie de bled dans la montaigne. La recolte n'a donc pas este bonne ce qui a fait que le bled a valu en aoust douze, treize et quatorze livres.

Le 20 janvier 1748, Monseigneur l'intendant a envoyé un arrest du conseil du Roy qui ordonne de procéder à l'eslection consulaire et la forme et manière accoustumées et d'y porter les sujets nécessaires. En exécution de cet arrest la jurade s'assembla le lundy 22 du mesme mois et délibera qu'on procèderoit à l'eslection le lendemain; ce qui a esté fait, et MM. Gounon, maire, Fabry, lieutenant de maire, Dartus, Lamarque et Durens, consuls perpétuels et acquéreurs. joints à um. les consuls eslectifs, qui sont en charge depuis l'année 1748, ont tous ensemble nommé, les trois consuls eslectifs, qui suivent scavoir.

Au quatriesme rang : M. Daribaud, filz aîné, advocat.

Au cinquiesme : M. Sallat qui n'a pas voulu accepter pretendant estre nommé au quatriesme rang.

Au sixiesme : M. Claverie, marchand drapier.

La jurade, lecture faite de l'eslection cy dessus, a la plus forte voix, a formé opposition à la nomination du sieur Daribaud dont il y a appel en cassation. Partie des consulz qui ont nommé se sont joints avec les juratz pour cette opposition. MM. Gounon, maire. Durens, consul perpétuel, Saint-Bauzel, aussi consul perpétuel, qui avoit servi de procureur du Roy dans cette eslection, et Dutrouilh, consul eslectif, ont alors dénoncé au parlement de Bordeaux, les sœurs Bory et Fauguette, advocatz et jurats. Sur cette dénonce, le parlement décréta lesdits sieurs Bory et Fauguette lesquels, sur l'advis qu'ils ont eu de Bordeaux, sans attendre la signification de l'arrest, sont partis le 9 febvrier, pour cette ville, pour rendre leur audition et en sont revenus le 20. Et le 6 de mars les sieurs Gounon, maire, Claverie et Durens, consulz ont été, avec Saint-Bauzel, décrétés d'un ajournement personnel. Ils sont partis aussitôt, ont rendu leur audition et sont revenus douze jours après.

La période de disette du bled et autres denrées, commencée en 1747, s'est continuée la présente année. Le bled qui avoit valu treize et quatorze livres en novembre 1747, monta à seize livres en janvier 1748, à dix sept livres, au mois de febvrier, à dix huit et dix neuf

livres en mars, à vingt livres en avril. Les fèves se sont vendues dix, douze et treize livres ; le millet de huit à onze livres, au mois de febvrier pour monter en mars à douze treize et quatorze livres. Cependant le bled a diminué au mois de juillet et s'est bailhé a onze livres, dix sous et 12 livres, la mesture à huit livres dix sous et neuf livres, le seigle à sept livres, dix sous, sept livres, cinq sous, et le pain est tombé dans le mesme temps de trois sous, neuf deniers, a deux sous, neuf deniers.

Arrest rendu le 16 aoust 1748 au parlement de Bordeaux qui met les parties hors de cour, despens compensés, au sujet des informations faites par le maire et une partie des consulz contre les sieurs Bory et Farguette advocatz et juratz.

Le 20 août 1748, arrest rendu au mesme parlement mettant les parties hors de cour au sujet de l'opposition faite à la nomination du sieur Daribaud, à la place de consul au quatriesme rang, avec despens pour les opposans au nombre de dix-sept ou dix-huit, lesquels despens montent à plus de mille livres et led. sieur Daribaud a esté confirmé consul.

Le 16 octobre 1748, eslection consulaire faite de l'advis de Monseigneur de Tourny, intendant, estant en cette ville. Attendu la mésintelligence et la discorde de l'eslection faite l'année dernière et qui avoit causé le grand procès au parlement entre MM. Gounon, Claverie, Durens, Saint-Bauzel, Dutrouilh, Fabry, Dartus, Bory, Fauguette et autres, il avoit ordonné de suspendre celle-ci jusqu'à son arrivée dans nostre ville, qui avoit eu lieu la veille. La jurade assemblée a procédé à l'eslection et ont esté eslus par l'advis dudit seigneur intendant, scavoir :

1. M. Dubernard-Lagrange, consul perpétuel, pour avoir acquis (il estoit entré le 18 de septembre dernier.)
2 M. de Sevin, consul eslectif.
3. M. Marcot, consul perpétuel, acquéreur.
4. M. Charrière, conseiller en l'eslection, consul eslectif.
5. M. Saint-Bauzel, consul perpétuel, acquéreur.
6. M. Chesnin, marchand, consul eslectif.

Le dimanche, 3 novembre 1748, M. François Cazabonne, jeune, marchand drapier, a presté le serment de troisiesme consul perpétuel et alternatif, pour avoir acquis cette charge de M. Saint-Bauzel,

qui la lui vendit pour la somme de quatre cent livres. Saint-Bauzel se réserva les gages de ville et l'interest de la finance et led. sieur Cazabonne ne retint que les honorifiques.

1749.

1. M. Dubernard Lagrange, consul perpétuel.
2. M. de Sevin, consul eslcctif.
3. M. Marcot, consul perpétuel.
4. M. Charrière, conseiller en l'eslection, consul eslectif.
5. M. François Cazabonne, consul perpétuel.
6. M. Chemin, marchand, consul eslectif.

Le 15 febvrier 1749, débordement de la rivière de Garonne. L'eau d'icelle alloit jusques à quatre ou cinq pans au dessus du pont et couvroit le Gravier. A la font de Raxé elle montoit dans la rue, jusques au dessus de la fontaine.

Le premier mars 1749, Monseigneur le marquis de Tourny, intendant en Guienne, a escrit à MM. les consuls d'Agen de faire publier la paix [conclue entre le Roy de France] et l'Empereur, la royne d'Ongrie et de Boyme, les Anglois, les Hollandois et les pays, terres et seigneuries en leur obeyssance. La jurade a esté convoquée à cet effet, le 12 mars, et Monseigneur l'évesque d'Agen a receu l'ordre du Roy de faire dire une grand messe pour prier Dieu pour les officiers et soldats morts pendant la guerre. A cette messe célébrée à Saint-Estienne ont assisté MM. du présidial, en robe noire, MM. les consulz en robe et les juratz. La paix a esté publiée le samedy, 15 mars, et le lendemain, dimanche, le *Te Deum* a esté chanté à Saint-Estienne, avec feu de joye et beaucoup de réjouissances. Les quatre compagnies [de milice bourgeoise] estoient soubz les armes et MM. les consulz ont fait distribuer quatre barriques de vin aux pauvres qui fust distribué à la canelle, là où on mesure le bled. En réponse à la lettre que lui avoit adressée M. de Sevin, l'un des consulz, Monseigneur l'intendant leur a accordé une somme de quatre cens livres pour subvenir à la despense et aux fraix de toutes les réjouissances.

Les 21, 22 et 23 avril, il y a eu un second débordement de la rivière de Garonne. L'eau d'icelle couvroit tout le Gravier. Elle alloit derriere les jardins hors ville et à la font de Raxé. Le débordement n'a

pas esté cependant si grand que le dernier, qui eust lieu le 15 febvrier.

Le 2 mars 1749, M. Dubernard-Lagrange, premier consul perpétuel est décédé et a esté ensevely à Saint-Estienne, ce mesme jour, à six heures du soir. A ses funérailles assistèrent MM. de Sevin, Chemin, Marcot, Cazabonne, consulz avec leurs robes et leurs chaperons de consulat, lesquels sieurs consulz accompagnèrent le filz et autres parents à l'esglise Saint-Estienne, et firent porter six flambeaux de cire jaune aux six portiers ayant chacun les armoiries de la ville, en deuil, noires. Les huit soldats de la ville avec leurs hallebardes et le capitaine du guet, avec un grand crespe, à son chapeau, suivoint le convoy. Après que le corps eust été déposé au devant la chapelle du Purgatoire et pendant l'office lesdits sieurs de Sevin, Chemin, Marcot et Cazabonne, consulz, portant le drap mortuaire, firent le circuit de l'esglize, tant du chœur que des chapelles, escortés de six soldats, avec leurs hallebardes, et du capitaine du guet.

Le mardy, 17 juin 1749, MM. les consulz députèrent un d'entre eux pour aller à Monbran devers Monseigneur l'évesque pour le prier d'accorder une procession générale avec les corps saintz, et la célébration d'une grande messe à Sainte-Foy, où la procession a esté pour prier Dieu nous donner du beau temps, y ayant plus de deux mois qu'il ne cesse de pleuvoir. Ces pluies ont esté cause que la récolte n'a pas esté belle. Le bled valoit en juin dix livres, dix livres cinq sous, dix livres dix sous.

Le 6 juillet, M. Arbeau, prestre et curé de Saint-Estienne de cette ville, a envoyé des billets à tous ses paroissiens et les a convoqués, pour demander, suivant la requeste qu'il avoit adressée à Monseigneur l'intendant, qu'ils lui fissent bastir une maison, si mieux ils n'aimoient lui en achepter une ; et ledit jour, qui estoit un dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, la plus grande partie de MM. les ditz paroissiens et les plus apparents, se seroient rendus à la chapelle Nostre-Dame du Bourg, où estant, après que ledit sieur curé eust représenté à l'assomblée qu'il n'estoit pas logé et dit qu'il avoit présenté requeste à Monseigneur l'intendant, de laquelle requeste le sieur Barennes fist lecture, il fust délibéré qu'on nommeroit huit commissaires pour voir si l'on bastiroit une maison pour led. sieur curé ou s'il ne vaudroit pas mieux lui en achepter une, et sur leur rapport prendre celui de ces deux partis qui seroit jugé le plus con-

venable. A ces fins, par acte retenu par ledit sieur Barennes, notaire et secrétaire du chapitre de Saint-Estienne, et signé de tous les paroissiens presens, furent nommés commissaires MM. de Redon, lieutenant-général, de Raymond, de Guiron, advocat du Roy, Charrière, conseiller à l'eslection, Guiral, advocat, Champié, Chenin, marchand et consul, et Daribaud père, jurat.

(A Suivre)

LE GÉNÉRAL DELMAS DE GRAMMONT

(1796-1862)

AUTEUR DE LA LOI POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX[1]

Dans la quarante-cinquième séance publique tenue par la Société protectrice des animaux, à Paris, le lundi 7 juin dernier, M. Mention, examinateur d'admission à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, a prononcé un éloquent discours dont voici la péroraison : « La loi Grammont peut braver toutes les attaques. Entrée dans nos codes, elle n'en sortira plus. Elle répond, en effet, à toutes les généreuses inspirations de la conscience populaire. Elle n'a fait que donner une forme légale aux belles pages écrites sur le sujet par l'élite de nos penseurs et de nos poètes ». Cette citation mériterait de servir d'épigraphe à la remarquable brochure que nous devons à M. de Budé, secrétaire-général de la Société protectrice de Genève, descendant en ligne directe d'un des plus illustres érudits du XVIe siècle, Guillaume de Budé, qui partage avec François Ier, la gloire immortelle de la fondation du collège de France. M. Eugène de Budé, digne de son aïeul par la noblesse de ses sentiments comme par l'élévation de son esprit [2], s'est toujours

---

[1] *Le général Delmas de Grammont*, par Eugène de Budé. — Genève, imprimerie W. Kündig et fils, Vieux-Collège, 3, grand in-8° de 32 pp. orné d'un beau portrait du général de Grammont.

[2] M. de Bůdé, soit comme auteur, soit comme éditeur, a publié de nombreux et intéressants travaux dont j'ai été heureux de faire l'éloge, à plusieurs reprises, dans un de nos plus estimés recueils périodiques, dans la redoutable *Revue critique*, comme l'appellent souvent ses victimes. Le chef-d'œuvre de M. de Budé est la biographie de son très savant et très grand aïeul. Il a récemment communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques un important travail sur les manuscrits autographes de l'auteur du *De Asse*. Plus récemment encore il a donné un notable témoignage de son

souvenu de l'origine française de sa très ancienne famille, et notre pays, qui compte en Suisse tant d'amis dévoués, n'y en possède pas de plus dévoué que lui. C'est ce vif amour de la France qui a inspiré à notre demi-compatriote la pensée de s'occuper d'un des hommes qui, de notre temps, ont le plus honoré notre région.

Il m'est doux d'espérer que la notice sur Jacques Philippe Delmas de Grammont (né à la Sauvetat-du-Dropt le 13 juillet 1796, mort en son château de Bouillaguet, près de Miramont, le 14 juin 1862), sera bien accueillie en France et particulièrement en Agenais. Cette notice, écrite avec conscience et talent, est aussi précise qu'intéressante. L'auteur ne se perdant jamais dans des phrases inutiles, comme le font hélas ! tant de biographes, dit beaucoup en peu de mots. On ne saurait trop louer la sobriété et la netteté de sa rédaction. Il a su être complet en une brochure de quelques pages seulement. Je n'analyserai pas son travail, mais, fidèle à mon système de donner toujours à mes éloges l'appui de *pièces justificatives*, je citerai deux passages qui montreront combien se mêlent heureusement, dans la notice genèvoise, d'attrayantes particularités aux renseignements les plus exacts et aux appréciations les plus judicieuses.

L'origine de la loi protectrice des animaux est ainsi indiquée (p. 10) : « Le général aimait à raconter que l'Empereur l'avait présenté au prince Albert en lui disant : *M. le général de Grammont, auteur de la* SEULE *bonne loi que nous devons à la République*. On assure que la première idée lui en était venue dans les circonstances que voici. Pendant qu'il était en garnison à Saint-Etienne, se trouvant, un jour, sur le balcon de l'Hôtel du Nord, situé sur une des voies les plus fréquentées de la ville, surtout à un moment où tout le charroi de charbon se faisait à l'aide de chevaux et de bœufs, il fut ému de pitié en voyant les mauvais traitements auxquels étaient soumis les pauvres attelages, que les voituriers frappaient à grands coups de fouet ou d'aiguillon pour leur faire monter la rampe assez raide de la rue de la République, alors rue Royale. Ce fut ce spectacle qui lui inspira l'idée de la loi qui porte son nom ».

---

fidèle attachement à la terre natale de sa famille, en fournissant de précieux documents à l'édition nouvelle des *Œuvres complètes de Descartes* entreprise par MM. les professeurs Adam, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. On voit par ces rapides indications que le biographe du général de Grammont est un des *nôtres*.

L'excellent biographe signale ensuite (p. 10-11) les *antécédents* de la généreuse mesure que fit adopter le député de Saint-Etienne : Le général de Grammont avait trouvé dans sa famille mille exemples de bonté et même de tendresse pour les animaux domestiques. La sœur de sa grand-mère, madame de Pascalis (née Bourbel de Montpinçon), recueillait avec zèle et soignait avec amour toutes les pauvres bêtes blessées et abandonnées des environs de La Sauvetat et de Miramont. Le colonel, père du général, avait une touchante affection pour son vieux cheval de bataille qui, disait-il, lui avait *fraternellement* sauvé la vie en lui faisant un rempart de son corps, un jour qu'il avait été renversé par plusieurs coups de feu ; chaque matin, il allait faire une visite à son ancien compagnon, caressait le noble animal et le traitait en véritable ami. A l'exemple de son père, Jacques Philippe de Grammont avait pour ses chevaux des soins admirables et il s'amusait à dire : *Ils sont de la famille.* On nous raconte que le futur général, alors tout jeune officier, se promenant sur les bords du Dropt avec ses deux sœurs, les futures Mmes de Boëry et Tamizey de Larroque [1], vit un chien qu'une charrette venait d'écraser : il court à lui, lave ses blessures avec l'eau de la rivière, l'enveloppe dans un mouchoir, l'emporte dans ses bras et le soigne tant et si bien, aidé des deux sœurs, dignes de leur frère par leur parfaite bonté, que le quadrupède fut bientôt complètement guéri et se montra toujours fort reconnaissant envers celui qui l'avait sauvé. Le général aimait à dire que cette cure était un des meilleurs souvenirs de sa jeunesse. Ce *grand homme de bien*, comme on l'a justement surnommé, fut, toute sa vie, particulièrement bon pour les petits, pour les humbles, pour les sacrifiés. »

Je n'emprunterai plus à la notice de M. de Budé que ces lignes (p. 31) qui contiennent une si bonne nouvelle : « A l'occasion du centenaire du général, et sous la généreuse impulsion d'un homme d'intelligence et de cœur, M. Lavigne, conseiller d'arrondissement de Marmande, et maire de Miramont, un monument va lui être élevé dans cette dernière ville, non loin de la statue érigée en l'honneur du grand orateur et du grand ministre qui s'appelle le vicomte de Mar-

[1] Fils de cette femme d'élite, aussi aimée que vénérée de tous ceux qui la connurent, je demande la permission de remercier ici cordialement M. de Budé, d'avoir si bien glorifié mon oncle et parrain, lequel me témoigna toujours une affection toute paternelle.

tignac et qui avait été l'intime ami de la famille Delmas de Grammont ». Le jour de l'inauguration de ce monument, qui a été retardée par des difficultés aujourd'hui vaincues, les orateurs qui feront le solennel éloge de notre compatriote n'oublieront pas, j'en suis sûr, de rapprocher de son nom le nom de son très distingué biographe, rapprochement d'autant plus légitime que l'on peut dire de M. de Budé et de son héros : Saluons en eux deux admirables hommes de bien ! [1].

Ph. TAMIZEY de LARROQUE.

---

[1] Voir la longue énumération des bonnes œuvres auxquelles M. de Budé a pour toujours attaché son nom dans un recueil périodique publié à Genève, *La Veillée*, livraison du 5 juin 1897.

LES VIEUX TABLEAUX

DE L'HOTEL DE VILLE D'AGEN

Rien n'a été publié des inventaires des meubles de l'ancien hôtel de ville d'Agen, rédigés en assez grand nombre depuis l'année 1613. On y trouve notamment des états détaillés des armes de l'arsenal, à diverses époques, qui exigeraient à eux seuls une étude spéciale. Nous relèverons seulement dans cette note ce qui se rapporte aux tableaux.

En 1613, la chambre consulaire était décorée de dix tableaux qui paraissent avoir été tous exécutés à l'huile, d'après une indication se rapportant au premier et la mention *aultre*, équivalent de *item*, qui se rapporte aux autres :

Un *Ecce homo;*
Un Christ portant sa croix;
Un Christ attaché à la colonne;
Un Saint-Sébastien ;
Une Descente de croix;
Un Saint-François, capucin;
Une Crucifixion, « avec la Vierge et ung Saint-Jehan » ;
Une Madeleine;
Un portrait du roi Henri IV;
Un portrait du roi régnant. Louis XIII n'était alors qu'un enfant.

La salle neuve était ornée de treize tableaux, à la détrempe, représentant Notre-Seigneur et les douze apôtres [1].

On est surpris que les sujets religieux aient dominé dans cette proportion; mais il faut se rappeler que les consuls d'Agen tenaient à honneur de protéger la religion catholique et aussi qu'on célébrait parfois la messe dans les salles de l'hôtel de ville. Des articles se

[1] EE. 19. Cet inventaire mentionne de nombreuses pièces de tapisserie. Le matériel pour combattre les incendies est primitif : il se compose de sept seringues.

rapportant aux vases sacrés et aux vêtements sacerdotaux figurent dans les inventaires.

Les consuls de l'année 1627 mentionnent : deux portraits différents du roi Louis XIII, qui était alors majeur ; « plus un tableau médiocre, « sans corniche, représentant la figure du feu seigneur du Mayne. » (BB. 46.)

Ainsi on n'avait pas fait l'honneur d'un cadre au portrait de Mayenne le vainqueur de Nérac.

Louis XIV envoya à la fois trois de ses portraits à Agen ; l'un d'eux était destiné à l'hôtel de ville. (BB. 66.)

Ces portraits de souverains, expédiés de Paris, avaient peut-être pour auteurs des peintres célèbres. Il est fort possible aussi que parmi les tableaux à sujets religieux quelques uns fussent l'œuvre de peintres du pays.

Dans les comptes de la commune de l'année 1634 est inséré cet article : à Jehan Finoy, peintre, 24 sous pour avoir fait deux petites figures dans un tableau à la maison de ville. (CC. 374.)

La disparition totale de ces ouvrages est à regretter. Les portraits des rois de France, dont la série s'était accrue au XVIIIe siècle, furent voués à l'auto-da-fé du 22 septembre 1793. Les tableaux religieux ont dû subir les accidents qu'entraîne ordinairement une mise au rebut.

G. T.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

COMPTES DES CONSULS DE MONTRÉAL-DU-GERS (1411-1450), publiés par M. l'abbé Breuils et M. J. Gardère. — (Bordeaux, impr. Gounouilhou, 3 livraisons, in-4°.)

Les Comptes des Consuls de Montréal-du-Gers, dont l'original se trouve à la mairie de Montréal, renferment d'abondants et sûrs matériaux pour l'histoire si peu connue de notre Sud-Ouest, au temps des guerres contre les Anglais.

Notre regretté confrère M. l'abbé Breuils, qui en avait apprécié la valeur, ne s'était pas contenté d'en tirer une très curieuse étude : *La campagne de Charles VII en Gascogne* ; *Une conspiration du Dauphin en 1445* [1], il en avait entrepris la publication dans les Archives historiques de la Gironde. C'est lui qui a fait paraître les deux premières parties. La troisième a été préparée, après sa mort, par M. J. Gardère, bibliothécaire de la ville de Condom, avec les soins scrupuleux qu'il apporte, on le sait, en toutes choses.

M. l'abbé Breuils n'a vu imprimée que la première partie de son travail. Il aurait été regrettable que cette publication, dont l'intérêt historique et philologique n'échappera à personne, fut interrompue. Aussi, quelques-uns de ses amis, prenant à leur charge la continuation du tirage à part, ont-ils pensé qu'il était nécessaire de mettre ces vieux textes à la portée de tous.

Aujourd'hui terminées et tirées seulement à 60 exemplaires, les trois livraisons, formant un ensemble de 250 pages environ, in-4°, se trouvent en vente à Auch, aux Archives départementales, au prix de 3 francs. S'adresser à M. Tierny, archiviste du département du Gers, qui a bien voulu en accepter le dépôt.

A. L.

---

[1] Revue des Questions historiques (1er janvier 1895). — Cf : Tamizey de Larroque : *Revue de Gascogne*, 1895, p. 166 et L. Couture ; idem, p. 268.

∴

A. Nicolaï. — *Monsieur Saint-Jacques de Compostelle*, Bordeaux, Féret et fils, 1897, in-8° de II-167, p. Pl.

Il vous arrivera de rencontrer peut-être encore dans les foires des marchands de chansons. Pour attirer le monde et mieux recommander leurs articles de colportage, ils chantent. Parfois un tableau à compartiments complète leur réclame. Dans ce cas, chaque panneau de la toile grossièrement brossée représente une scène du drame mis en complainte ; le couplet sur l'assassinat a son commentaire réaliste. La foule spéciale qui subit l'attraction écoute, bouche bée, et regarde. Si macabres que soient les facéties, si naïfs ou invraisemblables que soient les récits, elle prend tout au sérieux. Aussi la collection de ces chefs-d'œuvres à deux sous, très à l'aise avec la raison, la mesure et la rime, trouve des acheteurs dont chacun s'efforce d'apprendre l'air de la chanson qu'il rapporte chez lui.

Ces marchands, leur auditoire et leurs clients se font rares. Le tout nous représente la scène qui se passait communément dans les derniers siècles, héritiers du moyen-âge. La littérature populaire jouait alors un grand rôle, après avoir passé par le félibre pour finir par le débitant d'imprimés.

La découverte d'un ballot de colporteur d'images et de chansons du XVIII° siècle, resté par hasard intact, a inspiré à M. Nicolaï l'idée d'une sérieuse étude qui se traduit par un livre. Dans le nombre des motifs, le *Cantique spirituel du pélerin de Saint-Jacques* pouvait, en effet, se prêter à des développements historiques. Plus de la moitié de l'ouvrage a donc été consacrée aux célèbres pélerinages de Compostelle, ce qui a inspiré le titre. Avec des généralités, comme il en fallait, les particularités qui se rapportent à la province de Guienne ont été de préférence mises en lumière. Les itinéraires ont été précisés; les observations naïves des guides officiels, reproduites avec toutes leurs variantes. Les *Coquillards*, coureurs de grands

chemins, revivent à nos yeux. Nous pouvons les suivre, étape par étape. Pour les abriter, la charité avait créé des hospices, qui rendaient les plus grands services à ceux qui entreprenaient des voyages avec des soucis plus profanes.

M. Nicolaï a des vues originales sur l'interprétation des ordonnances de Louis XIV qui imposaient des formalités pour les pélerinages à Saint-Jacques. On mettait sur le compte des faux pélerins, alors très nombreux, bien des actes de brigandage et de maraude. Pour prévenir ces abus, le roi exigea des pélerins ce que nous appellerions aujourd'hui *des papiers*. D'aprés notre auteur, ces formalités n'auraient pas empêché le pélerinage à Compostelle d'être fort en honneur au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Cette étude est accompagnée d'une bibliographie des ouvrages se rapportant au sujet.

Documents et commentaires sont d'une lecture intéressante, mais M. Nicolaï n'a pas épuisé le sujet ; il nous annonce qu'une étude plus complète sur les établissements hospitaliers est déjà en préparation.

Ceci nous met à l'aise pour signaler des lacunes à combler et de petites imperfections à corriger dans l'édition nouvelle.

Il eut été bon de citer une remarquable étude de Jules Quicherat sur le costume des pélerins au XIIIe siècle [1].

Comparons ce costume avec celui de l'image coloriée de Letourmy reproduite par la phototypie ; cinq siècles n'en ont pas altéré sensiblement la physionomie. Longs cheveux, longue barbe, robe longue, large chapeau à la coquille sont les mêmes ; mais la *jupe*, tunique, ou *pélisson*, ou blouse en peau du XIIIe siècle est remplacée, au XVIIIe, par une ample pièce d'étoffe, un manteau dans lequel on se drape. L'écharpe ou escarcelle a disparu, à moins plutôt qu'elle ne se dis-

---

[1] *Une tombe plate dans l'église de Sainte-Praxède à Rome. Revue archéol.*, nouv. série, t. XXXVIII (1879), p. 129 à 138. — Article reproduit dans : Jules Quicherat. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire. Archéologie du moyen âge*, mémoires et fragments réunis par Robert de Lasteyrie. Paris, Picard, 1886, p. 305.

Le savant auteur de l'*Histoire du costume en France* a épuisé le sujet en ce qui concerne le costume des pèlerins si bien rendu par la tombe de Sainte-Praxède. Il s'agit d'un pèlerin allant à Rome. Son costume, dit M. Quicherat, n'en est pas moins celui de tous les pélerins de tous les pays.

simule sous la draperie, tant une bourse, de quelque nom qu'on l'appelle, est nécessaire. Le bourdon s'est modifié : c'était au moyen-âge un gourdin, enveloppé de lanières, qui tenait de l'épée par les dimensions, la poignée et la pointe, qui tenait de la massue par son poids, si excessif d'ailleurs qu'on portait le bourdon sur l'épaule. Au XVIIIe siècle, cette arme terrible est devenue un bâton d'alpiniste, à l'extrémité duquel pend une gourde,

La petite critique qui me reste à faire et que **M.** Nicolaï me pardonnera tient dans cette maxime : il faut se garder de trop généraliser en matière d'archéologie. Sur bien des sujets, c'est en vieillissant qu'on apprend l'emploi judicieux des points d'interrogation, des peut-être.

Voici par exemple deux assertions rejetées en note (p. 29) :

« La coquille de Saint-Jacques a imprimé sa trace sur tous nos monuments et jusque sur le mobilier à partir du XVIe siècle. Au point de vue archéologique, l'introduction de la coquille comme motif d'ornementation est due à la dévotion à Saint-Jacques. »

« Mais il est encore plus curieux de constater que les noms de Roy, Roi, Leroy, Leroi, si fréquents et si communs, viennent de ce que le premier d'une troupe de pélerins qui apercevait le clocher de Compostelle devenait *roi* de la bande. Il restait *le roi* pendant toute la durée du pélerinage et, une fois chez lui, le sobriquet de *le roy* prévalait à la longue sur son vrai nom. »

En ce qui concerne la coquille ou mieux les coquilles, c'est un si joli motif d'ornementation que les artistes n'ont pas attendu la dévotion à saint Jacques pour s'en emparer. A l'époque romaine on la mettait en œuvre à tout propos, pour des salières, des coupes à boire, des vases à parfum [1]. Il ne serait pas difficile de remonter plus haut que l'époque romaine. Si des souvenirs que je n'ai pas fixés par des notes en feuilletant des images sont exacts, la coquille de Saint-Jacques est appliquée à la décoration de vieux monuments de l'Inde.

---

[1] Voir *Diction.* de Rich, vo *Concha.* Il n'y a pas de dessins en regard de cet article, mais c'est bien la coquille de Saint-Jacques qui convient aux salières et aux coupes sinon aux vases à parfum tirés sans doute d'autres types. La coquille de Saint-Jacques figure dans des mosaïques du musée de Naples.

Quant aux *le roi*, dont les sobriquets sont devenus des noms, il faut observer qu'il en est des rois fictifs comme des autres : leurs dynasties sont nombreuses. Des têtes couronnées figuraient dans la représentation des *mystères* et des *royaumes* [1] ; il n'est pas de familles où les vivats de l'Epiphanie ne saluent quelque royauté éphémère. N'est-il point vraisemblable que la dynastie des rois-pélerins a de tous temps lutté contre beaucoup de prétendants ?

Dans son prochain volume, M. Nicolaï ne manquera pas d'emprunter à notre ami commun M. Lauzun les bonnes pages dans lesquelles il a utilisé tous les documents connus sur notre hospice agenais de Saint-Jacques fondé par les confrères de ce nom et surtout pour les pélerins. Cette étude se dissimule sous un titre incomplet : *Les couvents d'Agen avant 1789*. T. II. *Les couvents de femmes*. Il aurait fallu ajouter : *Hospices*. Mais voilà que je critique tout le monde [2].

---

[1] Me sera-t-il permis de rappeler que j'ai publié dans la *Revue* (t. X, 1883, p. 267) une note sur des cavalcades religieuses qui étaient fort usitées en Agenais sous le nom de *royaumes*. Tous les rôles, depuis ceux du roi et de la reine jusques à ceux des seigneurs et *désempêche-chemin*, étaient mis aux enchères au profit des *luminiers* de l'église.

[2] Pendant qu'on y est, il faut aller de l'avant. Le choix d'un bon titre pour un livre est délicat. L'idéal est de tout annoncer en peu de mots ; le plus souvent on reste en deçà ou on va au-delà. M. N. est de ceux qui donnent plus qu'ils ne promettent : dans *Monsieur Saint-Jacques de Compostelle*, un tiers du livre est consacré à des articles de colportage étrangers au pèlerinage ; dans le charmant livre *Les maisons d'Henri IV dans les landes de Gascogne et d'Albret*, il est question entre autres de maisons attribuées à la seconde moitié du XVI[e] siècle mais que ce prince n'a pas possédées et qu'il n'a probablement pas vues. Ces titres devraient être plus longs et plus précis.

Quand notre ami regretté, M. Jules Andrieu, a publié son *Histoire de l'Agenais*, il est allé au contraire au-delà avec cet en-tête : *Une province à travers les siècles*. L'Agenais n'est qu'une fraction de province.

Je viens de citer une notice de mon maître, M. Jules Quicherat, qui eût exigé un sous-titre. A cet énoncé : *Une tombe plate dans l'église de Sainte-Praxède à Rome*, il eut été bon d'ajouter : *Le costume de pélerin au moyen âge*, afin de bien marquer le sujet principal de l'étude et d'avertir les chercheurs.

Tant il est vrai que les difficultés pour la composition d'un ouvrage commencent à la couverture.

Puisque Agen avait son hospice pour les pélerins, des routes de l'Agenais devraient se trouver sur les itinéraires. L'indication n'en est pas donnée sur l'excellente carte des *Chemins de Saint-Jacques en Gascogne,* dressée par M. Adrien Lavergne et mise par lui à la disposition de M. Nicolaï. — Bon, une troisième critique adressée à un troisième ami ! — Le vide est complet entre Moissac et La Réole. On pourrait inscrire sans témérité sur la carte les trois voies romaines : la Ténarèse (entre Thouars et Eause) et la Peyrigne (entre Agen et Lectoure) au sud ; le grand chemin d'Agen à Argenton, au nord. D'autres chemins pouvaient être aussi fréquentés, mais il faudrait retrouver les hospices ou stations à marquer sur ces routes et l'on n'a pour cela aucun document.

Ainsi les travaux du genre de celui qu'a entrepris M. Nicolaï exigent la collaboration d'un grand nombre. Pour l'assurer, il est bon d'annoncer ses projets à l'avance. C'est un plaisir de répéter un appel à tous lorsqu'on est assuré que la part de chacun sera largement faite. M. Nicolaï est de ceux qui mettent leurs emprunts en plein relief, tout à l'honneur des prêteurs, et pour qui les procédés de démarquage sont inconnus.

Et quand on peut proclamer que ses livres sont toujours d'une lecture agréable et aussi d'une vue agréable, en raison de leur bonne exécution typographique et de leurs illustrations, l'éloge sincère l'emportera décidément sur la menue critique, ce grain de sel que supportent si bien les bons aliments.

G. T.

*
* *

LE SCEAU DE JEANNE PLANTAGENET, REINE DE SICILE ET COMTESSE DE TOULOUSE, par sir John Evans, traduit et annoté par Jules Momméja. — Toulouse, A. Chauvin, 1897, in-8°, 16 p., pl.

Deux matrices de sceau, en argent, recueillies, il y a quelque vingt ans, dans les ruines de l'abbaye de Belleperche, furent acquises par notre savant et aimable confrère M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Elles ont passé dans les collections du British Museum, où elles ne sont pas dépaysées

car elles intéressent l'Angleterre autant, sinon plus, que la France. Regrettons toutefois que notre pays n'ait pas su les retenir.

Il s'agit des sceaux de Jeanne Plantagenet, fille de Henri II, roi d'Angleterre, sœur de Richard-Cœur-de-Lion, épouse de Guillaume II, roi de Sicile, et, en secondes noces, de Raymond VI, comte de Toulouse, morte en 1199. Nulle charte n'en avait gardé les empreintes. L'importance de ces monuments uniques est donc considérable.

Dans un excellent mémoire, M. l'abbé Pottier les avait déjà fait connaître [1]. Sir John Evans, vice-président de la Société des Antiquaires de Londres, vient de leur consacrer une seconde notice que notre ami, M. Momméja, a eu la bonne idée de traduire. Et l'on ne dira pas, à propos de ces pages, *traduttore traditore*, car non-seulement notre collaborateur a été le fidèle interprète du savant anglais, mais encore des notes personnelles ajoutées à la suite du texte complètent heureusement tout ce qui avait été dit sur ces beaux et rares spécimens de l'art du moyen âge.

Nous n'avons pas l'intention de transcrire les descriptions des sceaux de Jeanne Plantagenet; la planche anglaise qui les reproduit, devant paraître un jour dans notre Revue, sera plus parlante que de longues phrases.

Constatons seulement que M. Momméja a su remarquer de curieuses particularités se rapportant au costume, à la coiffure, à l'ameublement (pliant et escabeau) de la seconde moitié du XIIe siècle [2]. Sir John Evans a conjecturé, avec raison croyons-nous, que l'un des sceaux portant le titre qui se traduit *reine Jeanne, fille de*

[1] *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. V.

[2] La coiffure, dans la première figure, est conforme à toutes les représentations de l'époque ; elle se divise en deux grosses tresses, une de chaque côté. Dans le second type elle paraît quelque peu ébouriffée ; cependant il semble que ces ondulations soient produites encore par des tresses de façon lâche et boursouflée.

A propos de la couronne de la première figure, dont les trois fleurons sont perpendiculaires au bandeau et non divergents, M. Momméja se demande si cette forme serait particulière aux souverains de la Sicile. Nullement : un sceau, de 1180, représente Philippe-Auguste portant une couronne du même type. Un siècle après (1270) le sceau de régence pendant la seconde croisade de Saint Louis montre une couronne semblable (G. Demay, *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 80 et 82.)

feu Henri, roi d'Angleterre, est d'origine italienne et le second, dont la légende est *Jeanne, duchesse de Narbonne, comtesse de Toulouse, marquise de Provence*, d'origine Languedocienne. M. Momméja fait observer que l'œuvre du graveur toulousain supporte avec avantage la comparaison avec celle de l'artiste italien.

Le second sceau ne semble pas être le contre-sceau du premier et l'on aurait pu employer le pluriel (*Les sceaux* ou *Deux sceaux de Jeanne Plantagenet* et non *Le sceau*) dans les titres des notices précitées.

G. T.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Revue Historique. — *Mai-Juin 1897.* — J. Guiraud : S. Dominique et la fondation du monastère de Prouille. — H. Hauser : De l'Humanisme et de la Réforme en France, 1512-1552. — Bulletin historique : Le duc d'Aumale, par G. Monod. — Publications relatives à l'histoire moderne, par A. Lichtenberger, G. Monod et R. Reuss. — *Correspondance, Comptes-rendus,* etc.

Polybiblion. — *Juillet 1897,* — L. Maisonneuve : Philosophie (suite). — C. Arnaud : Roman, Contes et Nouvelles. — J. Rambaud : Economie politique et sociale. — *Comptes-rendus,* etc. — *Août 1897* : F. Chapot : Ouvrages d'instruction chrétienne et de piété. — P. Saint-Marcel : Poésie. — A. de Ganniers : Histoire militaire. — *Comptes-rendus, Bulletin, Chronique.*

Revue des Universités du Midi. — *Juillet-Septembre 1897.* — A. Bouché-Leclercq. — Le règne de Séleucus II Callinicus (2e art.). — H. de La Ville de Mirmont : La vie et l'œuvre de Livius Andronicus. — A, Jeanroy et H. Guy : Chansons et dits Artésiens du XIIIe siècle (3e art.). — E. Rigal : Le Cid et la formation de la tragédie idéaliste. — *Bulletin historique régional.* — L.-G. Pélissier : *Aude.* — *Chronique et bibliographie.*

Revue des Pyrénées. — *2e livraison de 1897.* E. Roschach : Abrégé de l'histoire de Languedoc. — Doublet : La mort et l'autopsie du marquis J.-P. Gaston de Foix Rabat (1671). — L'abbé Cau-Duran : Le Mas d'Azil après les guerres de religion. — Variétés, Bibliographie, etc. — *3e livraison 1897.* — G. Jourdanne : Cosas de Espana. — L'abbé Douais : Palissot et Castillon. — P, de Casteran : Traités internationaux de lies et passeries. — E. Boschart : Trois siècles de la vie provinciale en Languedoc. — *Bibliographie, pages volantes, nouvelles,* etc.

Revue de Gascogne. — *juillet-août 1897.* — Ph. Lauzun : Valence-sur-Baïse. — A. de Batz : Un chevalier gascon au combat des Trente. — Ph. Tamizey de Larroque : Testament de Claire d'Albret, — P. de Casteran : Seconde lettre de Froidour (fin). — *Mélanges, Bibliographie, Questions et Réponses.*

Revue Catholique de Bordeaux. — *10-25 juillet 1897.* — L. Guérard : Les études ecclésiastiques. — Tamizey de Larroque : Lettres et billets inédits de M. de Belsunce, évêque de Marseille, — De Bordeaux en Bosnie (suite). — E. Maufras : Bourg-sur-Gironde. — Th. Leuden : Monographie de l'église Saint-Thomas de Libourne. — *10-25 août 1897.* — E. Maufras : Bourg-sur-Gironde. — J. Beaune : Quelques livres de raison. — De Bordeaux en Bosnie. — Dubédat : Le roi David. — X. : Le nouveau fourneau économique de Saint-Remi. — *Bibliographie.*

REVUE DE L'AGENAIS

Les rédacteurs de la *Revue* continueront dans le cours de cette année la série de notices archéologiques accompagnées de planches.

Ils se proposent de publier, entre autres, les châteaux d'Estillac (xve et xvie siècle), de Perricard (Renaissance), de Lasserre (style Henry IV très pur).

On s'efforcera de varier les articles. Après vingt-trois volumes déjà parus, il s'en faut que les sujets intéressants soient épuisés. En ce beau pays d'Agenais, il en est de l'histoire comme du sol : c'est le fonds qui manque le moins ; ce sont les travailleurs qui nous manquent le plus.

Et peut-être aussi les abonnés !

Nous n'avons jamais usé de la réclame, mais il nous est permis d'exprimer le souhait que les abonnés soient plus nombreux. Ceux qui estiment que notre œuvre désintéressée n'est pas inutile, ceux qui l'apprécient ne pourraient-ils pas faire un effort personnel ou un peu de propagande autour d'eux pour la soutenir.

Un certain nombre des volumes déjà parus et de livraisons détachées se trouvent à l'imprimerie de la *Revue*, 43, rue Voltaire, et chez MM. Lacaze, libraire, rue Montesquieu ; Ferrand, libraire, rue Pont-de-Garonne.

Les collections complètes de la *Revue* sont rares et, dans les ventes d'occasion, se maintiennent à un prix élevé.

La Rédaction.

1897. — Numéro 5.

REVUE
DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Neuvième et Dixième livraisons de la 24me Année.
Septembre-Octobre 1897

AGEN
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE AGENAISES
(ANCIENNES MAISONS NOUBEL ET LAMY)
43, Rue Voltaire, 43

1897

SOMMAIRE

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser exclusivement* à M. Le Directeur, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages	de texte	réimprimées	jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	—	—	—	100	—	12 fr.
12	—	—	—	—	50	—	14 fr.
12	—	—	—	—	100	—	16 fr.
16	—	—	—	—	50	—	15 fr.
16	—	—	—	—	100	—	18 fr.

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire.



Cliché Ph. Lauzun. Phototypie Berthaud, St-Étienne.

CHATEAU DE PERRICARD

(Lot-et-Garonne)

LE

CHATEAU DE PERRICARD

COMMUNE DE MONTAYRAL (LOT-ET-GARONNE)

I

L'Agenais, éprouvé, ruiné plus que tout autre pays par les guerres de religion du XVIe siècle, n'est pas riche en monuments de la Renaissance.

Pour construire de somptueuses résidences, même pour bien décorer un modeste logis, — les sculpteurs se payant cher, — il est bon d'avoir argent en poche et d'être assuré du lendemain. Or, sous les règnes des trois derniers Valois, il manquait aux Agenais tout à la fois l'argent et la sécurité.

Nous devons étudier avec d'autant plus de soin les quelques œuvres datant de cette époque qu'elles sont plus rares.

Le château de Perricard, de second ordre et d'apparence bourgeoise plutôt que féodale, figure parmi les plus intéressantes. Il offre de curieux détails ; il est à date certaine.

Lors d'une première visite à Perricard, qui remonte à plus de vingt ans, l'un de nous remarqua sur deux pierres de démolition fort effritées, qui se raccordaient, l'inscription : ANTOINE DE RAFFIN, SIEUR DE PERRICAT, MDLXV. Depuis lors ces deux pierres ont disparu. Les documents nous apprennent qu'Antoine de Raffin était bien seigneur de Perricard à la

date indiquée et cette date est évidemment celle de la construction.

Chez nous, à partir du milieu du XVe siècle, on a édifié bon nombre de châteaux sur un plan rectangulaire, lorsque l'emplacement se prêtait à la symétrie. Le type est fort simple ; quatre corps de logis soudés à angle droit et cour intérieure.

Le château de Perricard, ainsi établi, reproduit en réduction ce que l'on voyait en grand dans les demeures féodales des d'Albret à Nérac, des barons de Duras et de Pujols dans les seigneuries de ce nom.

Des tours flanquent, selon l'usage, les angles du quadrilatère. Elles sont rondes et fort saillantes, sauf à l'angle sud-est, où se voit une tour engagée dans œuvre, sur plan carré. Nous donnerons la raison probable de cette disparate.

Le château est exactement orienté et sa façade regarde le sud. Les clôtures intérieures du corps de logis au nord, la moitié du logis à l'ouest et la tour d'angle au nord-ouest ont été démolies à des époques peu éloignées de nous. Le logis à l'est, qui était voûté, a beaucoup souffert. Il ne reste de bien conservé qu'à peine une moitié des bâtisses.

Ces constructions sont peu soignées au point de vue du choix et de la taille des moëllons ; toutefois le mortier, mélangé de cailloux, est assez résistant. On a donné aux tours une grande épaisseur. Elles n'ont pas moins de quatre ou cinq étages de feux, y compris le rez-de-chaussée et le couronnement. L'ébrasement des meurtrières dans le sens de la largeur répond à l'emploi des armes à feu. Cet appareil défensif ne peut faire illusion. La position n'est pas forte ; dépourvu de fossés, le château de Perricard est accessible de tous côtés ; enfin les plus courtes échelles permettaient d'atteindre les nombreuses fenêtres largement ouvertes. Dans ce logis, on était à l'abri des coups de main ; on pouvait résister à des sommations d'huissier ou braver une

bande de pillards ; il n'était pas possible de soutenir un siège sérieux.

Nous avons cru inutile de relever et de donner un plan du château. La description est suffisamment simplifiée par la reproduction d'une vue extérieure, que les lecteurs ont sous les yeux.

La tour carrée de la façade, engagée dans la construction, n'est pas exactement du même appareil que les corps de logis. Une de ses fenêtres, ouverte à l'est, à cintre brisé, est munie d'un remplage en style flamboyant. Une meurtrière dans l'étage supérieur a son ébrasement dans le sens de la hauteur. Aucune de ses particularités ne se retrouvant dans le reste du château, cette encoignure est, selon toute apparence, antérieure à la construction exécutée par Antoine de Raffin, mais de combien ? de trente ans ou d'un siècle ? C'est fort difficile à trancher.

Dans l'Agenais, les architectes ont été constamment en retard sur ceux des provinces du nord et du centre pour tout ce qui touche à la décoration des édifices.

Quelques-unes de nos églises du milieu du XVIe siècle sont encore franchement gothiques et, sauf quelques détails des portes, pareilles aux édifices du XVe. Les remplages des fenêtres en style flamboyant reproduisent des modèles usités pendant un siècle et demi ou deux siècles.

Sur les terres de Perricard, qui constituaient le fief des Raffin, une tour s'élevait qui fut utilisée dans la construction du milieu du XVIe siècle : voilà tout ce que l'on peut constater.

Une porte cochère s'ouvre au midi, à proximité de cette tour ancienne. Un passage, voûté en deux compartiments de croisées d'ogives, aboutit à la cour intérieure, assez étroite, dans une encoignure de laquelle se voit un large puits.

Il faut tourner à gauche pour se trouver en face d'une seconde porte qui dessert le rez-de-chaussée et correspond à un escalier à vis, par lequel on accède au premier étage.

Cet escalier, de grandes dimensions, est logé à peu de distance de la tour ronde de la façade. Il a son prolongement dans une petite tourelle en porte à faux liée à la tour, comme on le voit dans notre planche. Réduit à partir de ce point aux dimensions qui suffisent pour le passage d'un homme, il aboutit à la plateforme supérieure de la tour.

Dans les corps de logis, les chambres sont en enfilade; ce qui gêne et complique la circulation. Il devait y avoir un escalier secondaire dans les parties du château qui sont détruites. De nos jours, on a tout simplifié en changeant la destination d'une fenêtre de premier étage, dont on a fait la porte desservie par une montée extérieure (figurée au centre de notre planche). De la sorte, deux propriétaires différents ont pu s'installer dans le château avec des issues indépendantes.

La cuisine, dans la partie qui se voit entre l'escalier moderne et la tour ronde, est large et recouverte de voûtes d'arète en deux compartiments. L'ampleur de sa cheminée (3^m 25 de largeur ; 1^m 80 d'ouverture en hauteur) fait rêver à de grosses pièces de venaison rotissant à des brasiers de troncs d'arbre.

On voit des cuisines plus monumentales encore dans les châteaux de Duras, de Fourcès, d'Estillac. Ces salles, admirablement voûtées, si vastes que l'office des marmitons, tourneurs de broche et servantes était facile, ces ventres monstrueux des anciennes demeures féodales nous apparaissent comme des pièces justificatives de certains chapitres de Rabelais. Nombreux personnel et large hospitalité caractérisaient autrefois la vie de château.

Il serait inutile de dénombrer les pièces et d'en rechercher la destination, d'autant plus que la plupart sont simplement des chambres à coucher, mais il importe au contraire de signaler tout ce que la décoration de l'édifice peut avoir d'artistique ou d'original.

La porte cochère et la porte de la cour ont des encadrements de style gothique. La première offre un tympan entre un arc à anse de panier et une voussure dont le tiers-point est très pur. Les bâtons écotés (*écots* en terme de blason) figurent sur deux rangs dans ces archivoltes en placage. Un bâton écoté prolonge de chaque côté en ligne verticale les pieds-droits extérieurs. Ils sont surmontés, de même que la voussure terminée par une légère accolade, d'un singulier motif remplaçant le fleuron ordinaire. Le sculpteur a représenté une échauguette crénelée et à meurtrières en croix, à la toiture en poivrière, assise sur des corbeaux. C'est peut-être un peu lourd, mais nullement banal. En matière d'art, tout ce qui sort du convenu et de la copie mérite l'attention.

A droite et à gauche de l'accolade, s'épanouissent deux rosaces composées d'un bouton central et de deux cercles de fins pétales.

Voici les deux éléments qui caractérisent le mieux les édifices de la Renaissance dans une partie du Quercy et qui pénètrent en Agenais sur la frontière : le bâton écoté et la rosace d'un module relativement grand.

Le bâton écoté garde naturellement la forme d'un tore ; il est plus décoratif que les moulures prismatiques, dont on a abusé depuis le milieu du xve siècle, en les groupant par faisceaux de pièces grêles, en les subdivisant trop et qui ont produit avec de beaux modèles nombre de spécimens qui sentent la recherche et la décadence.

Les sections de branches sur un tore produisent un excellent effet, surtout quand elles sont appliquées à des bâtons d'un faible diamètre. Il existe dans les archivoltes de quelque portes d'églises de vrais troncs écotés qui sont loin de convenir aussi bien à la décoration : ce motif agrandi manque de légèreté.

La rosace est un motif employé dès l'époque romane, perfectionné au xiiie siècle et qui s'est maintenu pour les clefs

de voûte avec des divisions plus ténues durant la période gothique. Il a été conservé, avec quelques modifications, par les artistes du Quercy dans le cours des XVIe et XVIIe siècles. La rosace est alors divisée en deux ou trois couronnes de pétales finement dégagés de la pierre. Son galbe ni son module ne sont pas ceux de la rose naturelle, dont le XVIIIe siècle devait faire un si gracieux emploi ; elle est plus aplatie et infiniment plus développée. C'est une des grosses pièces de l'ornementation des portes, des fenêtres, des cheminées, prodiguée à Perricard. Faute de dessin, une comparaison vulgaire me fera comprendre. Les roses ainsi traitées peuvent atteindre les dimensions d'une petite assiette. Aussi sont-elles toujours clair-semées, espacées.

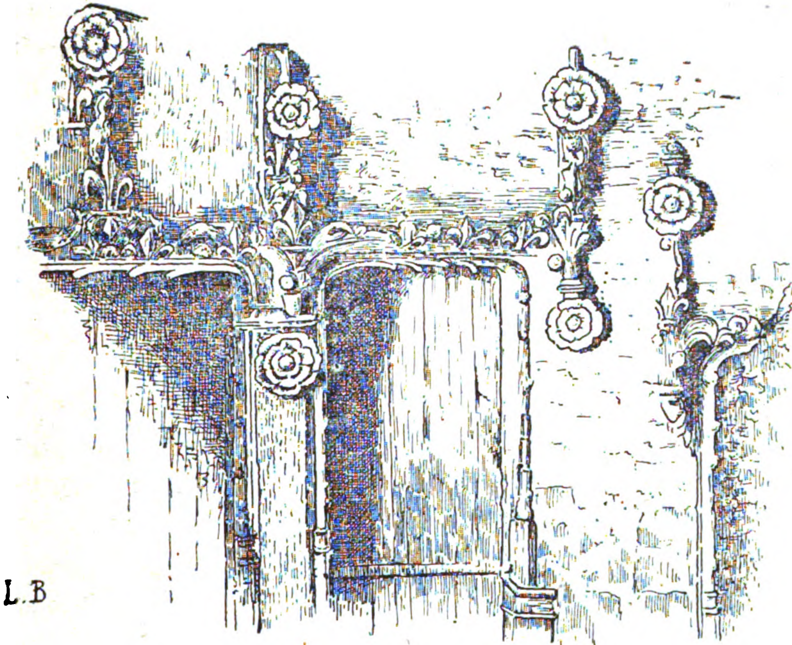
Rien de pareil à ces associations d'écots et de rosaces ne se voit dans les monuments de la Renaissance cités comme classiques, ceux du nord et du centre, ceux qui chez nous en ont été inspirés comme les cheminées et le fronton du château de Lauzun, ceux de l'école toulousaine.

Nous n'affirmerons point pour si peu que le Quercy ait eu son école. La prétention serait trop ambitieuse. Il faut constater simplement que les sculpteurs de ces pays ont eu de la prédilection pour des motifs bien à eux, ce qui suffit à donner à leurs œuvres un caractère original. Il reste à déterminer jusqu'où s'étend leur zone de production. Nos recherches, commencées sur la frontière de l'Agenais, n'ont pas dépassé Cahors. D'autres pourront établir des limites précises.

Quelques mots seulement sur les détails intéressants du château de Perricard. La porte donnant sur la cour est surmontée d'une accolade et d'un fleuron ; des clochetons, de pur style gothique, pyramident au-dessus des pieds-droits d'encadrement. Dans un autre pays on serait autorisé à dater cette porte de l'an 1500 environ. Combien nous étions en retard en Agenais !

Les fenêtres, de dimensions inégales, mais toutes à peu près carrées, ont un encadrement de moulures prismatiques relativement espacées dans leurs montants fort larges ; puis l'encadrement ordinaire de la partie supérieure en grand relief, avec des amortissements sur culs-de-lampe très fouillés, aux deux tiers de la hauteur des baies.

Un encadrement du même genre est appliqué au couronnement de trois portes ouvertes, presque de front, dans



l'escalier, sur le palier du premier étage. Là, c'est un des plus beaux spécimens que l'on puisse citer des motifs originaux du style Quercinois : bâtons écotés, fleurs de lys et rosaces forment par leur combinaison un ensemble ornemental d'une rare délicatesse [1].

(1) Nous devons le dessin ci-dessus, au crayon habile et toujours si artistique de notre collègue, M. le commandant Lac de Bosredon.

Il y a deux cheminées monumentales dans les grandes chambres. L'une d'elles, presque aussi large que celle de la cuisine (2^m50 de largeur ; 1^m50 de hauteur sous le manteau), est surmontée d'un panneau peint, sur lequel l'artiste a représenté un combat. Les couleurs en sont fort effacées ; on ne distingue plus guère que deux canons sur des affûts très bas et leurs servants.

Le visiteur n'oubliera pas de lever les yeux pour admirer deux plafonds à la française, ornés de dessins tricolores, noir, blanc, rouge, formant des losanges échiquetés, des banderolles, des courses de feuillage, des palmettes associées à des contre-courbes, des roses.

Nous avons constaté que les artistes décorateurs du château ont employé des motifs gothiques surannés depuis cinquante ans. En même temps ils accueillirent une nouveauté, l'appareil vermiculé, dont l'importation d'Italie est, croyons-nous, de bien peu antérieure à l'an 1565. Un bandeau de cet appareil figure au-dessus des machicoulis de la tour d'angle de la façade.

Ces machicoulis ont eux-mêmes reçu une décoration originale : composés de trois rangs de corbeaux superposés, ils sont cannelés dans le sens vertical.

Parmi les éléments appliqués à l'ornementation on ne voit pas figurer de motifs empruntés à la faune. La seule exception est peut-être une salamandre sculptée sur une petite console.

Le corps de logis à l'est contenait une salle divisée en trois travées voûtées en croisées d'ogives. Les sommiers des arcs subsistent seuls. Cette pièce était peut-être ouverte par trois arcades sur la cour intérieure. C'était, croyons-nous, la chapelle du château, dont il sera parlé plus loin, longue de 6^m20, large de 3, et où se lit encore cette inscription en lettres noires : *Anne De Besole m'a fète.*

La tour ronde de la façade offre un rez-de-chaussée, une

salle voûtée en berceau et, au premier étage, une salle voûtée en croisée d'ogives.

Les Raffin ont multiplié dans le château de Perricard, sur le tympan des portes, sur le manteau des cheminées, la représentation de leurs armoiries qui sont : *d'azur à la fasce d'argent, surmontée de trois étoiles d'or.*

Sur un de ces exemplaires, leur blason est écartelé de celui de La Goutte qui est : *de gueules à trois tours d'argent, celle du centre dominant les deux autres.*

Ceci nous amène à donner un court aperçu de l'histoire de ce château, ou plutôt à citer, avec les quelques rares documents à l'appui que nous ayons pu trouver, les noms des différentes et nombreuses familles qui l'ont possédé jusqu'à ce jour.

II

Les Raffin. — Il n'existe pas de généalogie imprimée de la famille de Raffin. Les notes qui vont nous servir proviennent en grande partie de la généalogie manuscrite qu'en a dressée avec beaucoup de soins Madame la comtesse de Raymond, d'après la filiation de cette famille, relevée au cabinet des Titres, dossiers bleus, de la Bibliothèque Nationale [1].

Nous connaissons peu de choses sur les premiers seigneurs de Perricard. Ils semblent provenir de la branche aînée des Raffin, originaires du Rouergue, dont parle M. de Barrau. Ils portaient en tous cas les mêmes armes.

Pierre de Raffin, damoiseau, qualifié vers 1400 de seigneur de Perricard en Agenais [2], avait épousé en secondes

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Fonds de Raymond. N° 24.

(2) Nobiliaire du Limousin, t. III, p. 142.

noces Catherine de Cuzorn, qui peut-être lui apporta la terre de Perricard, non éloignée de celle de Cuzorn. Perricard, dont le nom s'écrivait primitivement Pech-Ricard, Puy-Ricard, se trouve en effet sur un *pech* élevé de la rive gauche du Lot, commune de Montayral, canton de Tournon, Lot-et-Garonne.

De son premier mariage avec Carlie de La Malterre, Pierre de Raffin eut plusieurs enfants. Son fils aîné, *Amanieu*, seigneur de Perricard, épousa Bernarde de Parazoles [1] et en eut un fils *Armand*, qui, par son union avec Jeanne de la Tour de Reyniès, dame de Puycalvary, devint seigneur de Puycalvary et fut le chef de la branche des Raffin de ce nom.

C'est d'elle que sortirent, au XVIe siècle, les deux sénéchaux de Raffin, dont le rôle fut considérable dans l'histoire du pays. Le fils aîné d'Armand fut en effet cet *Antoine de Raffin*, plus connu sous le nom de *Pothon*, qui, le 15 décembre 1520, faisait dans la ville d'Agen, en qualité de sénéchal de l'Agenais et escorté des principaux seigneurs de la contrée, une entrée des plus brillantes. Le souvenir en a été conservé par un procès-verbal, déposé aux Archives municipales, et dans lequel nous voyons qu'il lui est attribué une somme de 2.000 livres [2].

Son fils, *François de Raffin*, lui succéda et fut investi de la même dignité dès 1553. Lui aussi entra solennellement dans Agen, le 14 mai de cette année [3], et, depuis cette époque, fut mêlé à toutes les affaires des guerres de religion. En 1561, à la requête des Consuls et de l'avis de Monluc, il arrête « qu'il est défendu d'admettre aux charges du Consulat de la ville d'Agen et aux assemblées de la Jurade des personnaiges nottés d'aulcungs vices ni de relligion déffé-

---

(1) Cabinet des titres. Cf. Généalogie manuscrite de Mme de Raymond.

(2) Archives municipales d'Agen, AA. 41 et BB. 23.

(3) Idem. BB. 27.

rente; » ce dont les Consuls prennent acte, conformément à la coutume de la ville, « qu'est très saine, catholique et chrétienne, escripte et confirmée par les feus Roys de France de bonne mémoire [1]. » Nous le voyons remplir très scrupuleusement ses fonctions, et, à plusieurs reprises, imposer pour de fortes sommes les habitants et la sénéchaussée d'Agen [2]. François de Raffin mourut en 1572, laissant de son mariage avec Nicole Le Roy une fille Antoinette, qui épousa Guy de Lusignan de Saint-Gelais et apporta dans cette dernière famille la terre de Puycalvary.

Antoine et François de Raffin, sénéchaux d'Agenais, ne possédèrent jamais la seigneurie de Perricard. Elle resta l'apanage du second fils d'Armand de Raffin, Armand II, lequel devint de ce fait le chef de la branche des Raffin de Perricard, qui seule nous intéresse ici.

Armand II de Raffin, seigneur de Perricard, épousa l'héritière de La Salle de Pilles, dans les premières années du XVIe siècle [3]. Il en eut, entre autres enfants, un fils Antoine, à qui revint la terre de Perricard.

C'est cet *Antoine de Raffin*, dont le nom est resté mentionné, à la date de 1565, sur une pierre du château. C'est donc lui qui dût, sinon bâtir à neuf, du moins restaurer le vieux manoir de ses ancêtres, l'agrandir considérablement et décorer ses portes, ses fenêtres, son escalier, ses cheminées de ces fines et délicates moulures, dans le style si pur de la Renaissance, qui en font encore l'ornement et le principal attrait.

Antoine de Raffin épousa, toujours d'après les mêmes sources, l'héritière d'Ossel, dame de Lafontade, dont il eut : 1° Philippe qui suit; 2° Pothon, chevalier, seigneur de La-

---

(1) Archives municipales d'Agen. BB. 30.

(2) Idem. CC. 61.

(3) Cabinet des Titres. Cf. : Généalogie de Mme de Raymond.

fontade; 3° Raymonde, épouse de Pierre de Faudoas, seigneur de Cabanac.

Le rôle, joué par Philippe de Raffin dans les évènements qui vont suivre, relatifs aux vicissitudes qu'eut à subir le château de Perricard, est trop important pour que nous ne rapportions pas tous les faits connus de son existence mouvementée.

Philippe de Raffin, seigneur de Perricard, épousa le 24 juin 1570 Quitterie de Grossolles de Flammarens, dont il eut quatre enfants : 1° Jean ; 2° Guy, sieur de Garrigues ; 3° Marguerite, mariée le 16 octobre 1594 à Antoine de Rozet, seigneur de La Garde, qui reçut en dot 5,000 écus d'or, plus deux robes, l'une de velours cramoisy violet, l'autre de damas noir [1] ; 4° François, seigneur de Meure.

Très intéressé, d'un caractère difficile, Philippe de Raffin est engagé de bonne heure dans de nombreux procès. En 1596, le Présidial d'Agen le condamne à payer seize écus qu'il doit à Jean Ségurel, marchand de Puy-l'Evêque [2]. Par contre, la même année, il obtient du même tribunal le paiement des cens, rentes et droits seigneuriaux que lui doivent quatre de ses tenanciers [3]. En 1601, le seigneur de Perricard est condamné à rembourser aux sieurs Dambier et Vilars la valeur des pailles de la dime de la cure de Montayral [4]. Puis, ce sont des menaces de saisie par deux de ses voisins, Antoine de Montalembert, seigneur de Monbeau [5] et Jean de la Peyronie [6]. Enfin, il n'est pas de fait, pour aussi minime qu'il soit, qui ne donne lieu à quelque revendication de sa part ; témoin le procès qu'il intente en

(1) D'Hozier. Généalogie de Rozet. Cf. Mss. de Raymond.
(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne. B. 567.
(3) Idem. B. 562.
(4) Idem. B. 600.
(5) Idem. B. 627.
(6) Idem. B. 640.

1603 au sieur Tartary et par lequel il l'assigne « en condempnation de la valeur légitime de certain oyseau de proie [1] », etc.

On comprend que la vie quotidienne n'était guère facile avec un personnage de cette trempe. C'est le sentiment qu'éprouva sa belle fille, Anne de Bezolles, lorsque elle fut devenue veuve et qui la poussa à entamer contre lui ce long et si curieux procès, sur lequel nous croyons devoir revenir.

Dans un article des plus soignés, paru en 1888 dans la *Revue de l'Agenais*, M. Joseph Beaune, s'inspirant des riches archives de la maison de Raffin en la possession de Mme la comtesse de La Myre-Mory, a, le premier, signalé avec force détails « cet incident judiciaire du commencement du XVIIe siècle [2] ». Si nous le rappelons ici et nous nous permettons de le résumer aussi sommairement que possible, c'est que nous croyons ne pouvoir laisser ceux de nos lecteurs, qui n'auraient pas sous la main cette consciencieuse étude, dans l'ignorance de faits intéressant à un si haut degré l'histoire du château de Perricard.

Le fils aîné de Philippe de Raffin, Jean, épousa le 4 juillet 1597, Anne de Bezolles, fille de Jean de Bezolles, seigneur de Bezolles, Beaumont, Cauderoue, etc., l'un des personnages les plus en vue du Condomois, et de Paule de Narbonne. Le contrat fut signé au château de Beaumont [3]. Philippe de Raffin donnait à son fils la seigneurie et place de Meure, des rentes sur la terre de Puy-l'Evêque et le tiers de tous ses biens. Sa mère, Quitterie de Grossolles lui faisait

---

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. B. 613.

(2) *Saisie du château de Perricard; Incident judiciaire du XVIIe siècle*, par M. Joseph Beaune. *Revue de l'Agenais*, t. XV, 1888, p. 114-131.

(3) Le château de Beaumont sur l'Osse, à 7 kilomètres à l'ouest de Condom, est l'un des plus anciens fiefs de la vieille maison de Bezolles. Il fut restauré en partie au siècle dernier par le célèbre architecte Souffron. Il appartient aujourd'hui à M. le comte Raymond d'Aux, qui en a hérité de sa tante Mme la comtesse de Galard.

don également « de la tierce partie de tous ses biens et droits auxquels elle pouvait prétendre sur la maison et le château de Perricard, » etc. La future apportait, de son côté, 5,000 écus de dot [1].

Un an s'était à peine écoulé que Jean de Raffin mourait tragiquement, tué en duel, le 2 octobre 1598, par Louis de Brunet, seigneur de l'Estelle et baron de Pujols. Il laissait un fils *Paul-Philippe,* qui, de ce fait, héritait de son père. Mais cet enfant étant mort à son tour huit mois après, toute la fortune passa sur la tête de la jeune veuve, Anne, qui se mit en devoir de la revendiquer à ses beaux-parents. Ceux-ci firent la sourde oreille et un procès fut intenté contre eux.

Anne de Bezolles. — Anne de Bezolles, nous apprend M. Beaune, demandait à Philippe de Raffin et à sa femme « le paiement de ses cinq mille écus de dot, de deux mille écus représentant le gain de survie, de la moitié de la pension de deux cent cinquante écus sol qu'ils devaient faire au jeune ménage depuis le mariage jusqu'à la mort de Jean, la paisible possession et usufruit de la place de Meure et les rentes de Puy-l'Evêque. De plus, elle réclamait la moitié des chevaux, armes, habits et équipages, appartenant à son mari au moment de son décès ou sa légitime valeur ». La Cour Présidiale d'Agen lui donna raison, et, pour obtenir satisfaction immédiate, Anne fit saisir la terre de Perricard. A cet effet, le 2 juin 1600, le sergent royal afficha les armes et panonceaux royaux « tant à la porte dudit château qu'aux autres endroits plus apparents desdits lieux ».

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, B. 30. C'est par erreur que la cote de cet acte, de même que la table du registre, inscrivent en tête la mention du mariage de Jean de Bezolles et de Paule de Narbonne. La lecture attentive du document prouve bien qu'il s'agit du mariage de leur fille Anne de Bezolles avec Jean de Raffin, et que par une inattention inexplicable le scribe a pris le beau-père et la belle-mère pour la fille et le gendre.

Philippe de Raffin, on devait s'y attendre, protesta énergiquement. Il argua que l'argent réclamé, c'est-à-dire la dot, servait actuellement à poursuivre le meurtrier de son fils, et que l'affaire était pendante. Le même Présidial ne l'entendit pas ainsi, et, le 20 novembre 1600, il prononçait en faveur d'Anne de Bezolles l'adjudication de la place de Perricard. Une enchère ayant été mise, cette dernière s'en rendit de nouveau adjudicataire pour la somme de 40,000 livres, et, le 22 janvier 1603, le Parlement de Bordeaux la mit en pleine possession de cette propriété.

Mais ici commencèrent les difficultés. Devant la résistance toujours croissante des châtelains de Perricard, le Parlement commit le sieur Géraud Sarran [1], conseiller du Roi en la Cour de la Sénéchaussée de Gascogne, au siège de Condom, afin qu'il fît exécuter la sentence rendue. Sur la réquisition que lui prescrit Scipion Dupleix, avocat de la dame de Bezolles et frère de l'auteur de *l'Histoire Générale*, Sarran part, le 13 décembre 1604, avec le greffier et le notaire de Condom pour Agen et de là pour Tournon, où Dupleix se rend à son tour. Anne de Bezolles « suit en coche, accompagnée de trente chevaux ». Là, nouvel incident suscité par Mᵉ Pierre Faure, procureur du sieur de Raffin, « lequel, dit-il, ne peut se rendre audit lieu de Tournon, vu l'inimitié qui existe entre lui et le sieur de Giscart, gouverneur de ladite ville ». Après de longs pourparlers, Sarran perd patience, et il part avec tout son entourage pour le château de Perricard.

Arrivés devant la porte, Dupleix donne lecture de l'arrêt d'adjudication et requiert son exécution réelle. Mais la porte reste barricadée, et personne ne répond aux injonctions réitérées faites par les gens du dehors. Acte est alors sim-

(1) Nous croyons qu'il faut lire Sarran (famille bien connue de Condom) et non Sarrau, comme l'a écrit M. Beaune.

plement dressé et Anne de Bezolles proclamée de la façon suivante châtelaine de Perricard : « Sarran la prend par la main, écrit M. Beaune d'après les pièces même de procédure, et la met en possession du château, ses appartenances et dépendances, leurs rentes et autres devoirs seigneuriaux, par l'attouchement de la porte principale et la coupure des sarments et arbres qui étaient dans une vigne et le jardin. Puis il fait défense au sieur et demoiselle de Perricard et tous autres de troubler Anne de Bezolles dans la jouissance dudit château, sous peine de dix mille livres d'amende ». Même procédure pour les métairies de Mortefont et de Fossal en la paroisse de Montayral, de Naucal en celle de Perricard, le moulin de Garrigues sur le Lot et quelques autres terres. Après quoi, tout le monde se retira.

Il en fallait davantage pour que Philippe de Raffin se soumit à sa belle-fille. Cette dernière, ne pouvant venir à bout de son entêtement, obtint, en janvier 1605, un nouvel arrêt du Parlement de Bordeaux qui lui permettait « de faire briser et rompre les portes dudit château ». Elle revint à Perricard avec le vice-sénéchal Nadau, suivie cette fois d'archers. Mais elle ne fut pas plus heureuse, « à cause des rebellion et forteresse de ladite maison noble et chasteau de Perricard, estant les portes d'ycelle maison garnies de grilhes de fer. »

Loin de se décourager, la jeune châtelaine supplie de nouveau la Cour, à la date du 13 mai 1605, « de lui permet-
» tre de faire mener le canon au devant dudit chasteau, et,
» à ces fins, enjoindre au sénéchal de Gascogne de s'y ache-
» miner avec tel nombre d'hommes qui sera nécessaire afin
» que la force en demeure au roi et à la justice, et en outre
» lui permettre de surprendre ledit chasteau par escalade
» de jour ou de nuit ». Le Parlement accède à sa demande et signification en est faite le 21 mai au seigneur de Perricard. Comme toujours, ce dernier n'en tint aucun compte et persista dans sa rébellion.

Il ne restait plus à Anne de Bezolles qu'à s'adresser au gouverneur de la province, qui était alors le maréchal d'Ornano et « à employer la force suivant son autorité et parvenir même par induction du canon ». C'est ce qu'elle fit. Le maréchal délégua à cet effet Michel Lepotier, seigneur de Beauboys, prévôt général de maréchaussée de France, qui, le 7 août, arriva escorté de six archers devant la grande porte du château de Perricard. Ils ne trouvèrent que la châtelaine Quitterie de Grossolles, qui prétendit que son mari s'était rendu à Cahors pour chercher de l'argent. Déjà les archers se retiraient, quand ils reçurent l'ordre exprès du maréchal d'exécuter sans plus tarder ses ordres. Ils revinrent devant le château, heurtèrent la porte à maintes reprises, n'entrevirent à une croisée qu'une jeune fille qui aussitôt disparut, et finalement se contentèrent d'attacher aux murs les placards royaux.

Furieuse de tant d'atermoiements, Anne de Bezolles obtint un nouvel envoi de dix archers et d'un trompette, bien résolus cette fois à user des derniers moyens. Ils investirent subitement le château et se mirent en devoir de démolir le grand portail. Voyant que toute ressource était épuisée, Philippe de Raffin se décida alors à comparaître en personne. Il donne l'ordre d'ouvrir toutes les portes et présenta les clefs à M. de Beauboys. Ce dernier prit solennellement possession de Perricard au nom de la dame de Bezolles ; il y séjourna huit jours avec ses archers ; et, quand sa cliente se présenta, le 23 août 1606, suivie d'une nombreuse escorte, il lui remit officiellement les clefs du château. Anne les prit et « déchargea les archers de leur garde et de celle du château, fait, ajoute M. Beaune, consigné dans une déclaration collective [1] ».

Victorieuse sur toute la ligne, l'opiniâtre Gasconne comprit

(1) *Saisie du château de Perricard*, par J. Beaune. Cf. : Archives des Raffin.

qu'il était peu prudent de séjourner à Perricard sans protecteur attitré, ses ennemis, les Raffin, s'étant retirés non loin de là, au lieu de Nicques, près de Montayral. Aussi s'empressa-t-elle de convoler en secondes noces et d'épouser noble N. de Chayrieix, écuyer, seigneur de Boisse. Bien lui en prit. Car moins de trois ans après, durant une de ses absences, Philippe de Raffin et ses deux fils Guy et François se présentèrent tout à coup, le 27 juin 1609, armés jusqu'aux dents, devant Perricard. Ils s'emparèrent du château « et grandement battirent et offensèrent les serviteurs de la » maison, les chassèrent et menacèrent d'homicide tous » ceulx qui s'y présenteraient pour prendre les fruicts, voire » même le blé que l'on coupe journellement [1]. »

Ce fut l'objet d'une nouvelle instance, au cours de laquelle Anne de Bezolles requit le Parlement

« D'enjoindre au sénéchal d'Agenais, capitaine, consuls, etc., de saisir ceulx » qui se sont emparés du château de Perricard, de les mener à la Conciergerie et de leur permettre de se servir de toutes sortes d'armes et aultres » instruments nécessaires, notamment d'y amener et faire battre le canon, » poser pétards, escalader et enjoindre à toutes sortes de gens de prêter aide » à l'exécution des arrêts sous peine de 10,000 livres d'amendes. »

Mais on n'en arriva pas à cette extrémité. Le château de Perricard resta une fois encore intact. Les sieurs de Raffin furent violemment expulsés, les fils poursuivis et punis, et Anne de Bezolles définitivement réintégrée avec son mari dans le susdit château. Ce dernier incident se passa vers la fin de juillet 1609.

Maîtresse absolue de sa nouvelle demeure, Anne de Bezol-

(1) Ce François de Raffin, seigneur de Meure et époux de Rose de Limayrac, eut une fille *Catherine* qui épousa, le 25 octobre 1622, Pierre d'Albarel, seigneur de Saint-Clair et de Lapoujade, conseiller du Roi, lieutenant-général en la sénéchaussée de Quercy (Arch. départ. de Lot-et-Garonne, B. 48). Dans le contrat la jeune épouse est dite fille de *feu François de Raffin, seigneur de Perricard.* On voit que, même après sa mort, ce dernier ne désarmait pas et portait encore le titre qui lui avait été si chèrement disputé.

les y effectua d'assez nombreuses réparations et elle l'aménagea dans le goût du temps. On a vu qu'elle tint à signer, de son propre nom, la création d'une chapelle dans l'intérieur du château.

Les du Lac de La Pérède. — Devenue veuve une seconde fois, Anne de Bezolles épousa en troisièmes noces *Jean du Lac, seigneur de La Pérède*, qui, ainsi que nous le trouvons qualifié dans une sentence rendue le 3 août 1611 par le Présidial d'Agen contre Michel Contenson, marchand, et Guy de Raffin, seigneur de Guarrigues, devint par ce fait seigneur de Boisse et de Perricard [1].

Elle en eut un fils, *Mathieu Paul du Lac de La Pérède*, qui, à la mort de son père, hérita de Perricard. Nous le voyons, avec le titre de baron de ce lieu, assister comme témoin au mariage de sa sœur Paule du Lac avec Brandelys de Cugnac. La cérémonie se fit, le 12 septembre 1630, au château même de Perricard [2]. Lui-même épousa peu après Suzanne du Maine.

Les de Salignac-Fénelon. — De ce dernier mariage naquit une fille *Anne du Lac de La Pérède*, qui épousa fort jeune, le 16 mars 1646, au château de Perricard et assistée de son aïeule Anne de Bezolles, ses père et mère étant morts à cette époque, Messire *Pons François de Salignac-Fénelon*, fils de Pons de Salignac, comte de Fénelon et d'Isabeau d'Esparbès de Lussan [3].

Originaire du Périgord, la famille de Salignac-Fénelon comptait déjà à cette époque d'illustres membres, dont le baron de Salignac, célèbre par son ambassade de Constanti-

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. B. 678.

(2) Saint-Allais, t. XVII, p. 191. Généalogie de Cugnac.

(3) Archives départementales de Lot-et-Garonne, B. 63, p 274 et suiv.

nople sous Henri IV [1]. Nous rappellerons seulement pour mémoire qu'elle donna le jour au futur archevêque de Cambrai.

Anne de Bezolles testa cette même année 1647 au château de Perricard. Elle fondait trois messes par mois dans sa chapelle privée et laissait toute sa fortune à sa petite-fille, Anne du Lac [2]. C'est ainsi que cette dernière apporta Perricard à la famille des comtes de Fénelon. Mais cette terre ne fit que passer entre leurs mains, François de Salignac, d'accord avec sa femme, l'ayant vendue peu après à la famille de Bosredon.

Nous ne la laisserons pas cependant sortir de la famille des Fénelon sans signaler la visite que fit, alors qu'ils en étaient encore propriétaires, le 9 septembre 1667, Monseigneur Claude Joly, évêque d'Agen. Dans « *le Livre secret concernant l'estat de l'archiprêtré de Tournon pour la seule personne de Monseigneur l'Evêque d'Agen* [3] », nous lisons en effet qu'après avoir diné au château de Perricard et visité l'église de Saint-Germain de Montayral et son annexe Saint-Martin de Mazières, autrement de Perricard, ce prélat visita également la chapelle du château.

« Et ledit jour nous avons visité la chapelle domestique, située au château de Pericard, appartenant à M. de Fénelon, en la paroisse de Pericard. Elle est longue de 8 pas, large de 4, voutée et carrelée, un cabinet au-dessus, une galerie d'un côté, dégagée des autres côtés. Il y a une fenêtre sur l'autel qui est garnie d'une bonne pierre, de deux nappes, etc..., d'un voile de taffetas blanc, d'une chasuble de camelot blanc, d'une aube, d'un calice et patène d'argent, d'un devant d'autel de taffetas blanc, d'un autre de toile peinte, d'un petit missel, une croix au milieu de l'autel, deux petits chandeliers de laiton, de deux images aux côtés de l'autel. On nous a dit que feue madame Anne de Bezolles, femme de M. de Boisse, avait ordonné par testa-

(1) Lachesnaye des Bois. Art. Salignac. Cf. : St-Allais, t. VII, p. 451-459.

(2) Manuscrit de Raymond. Généalogie de Raffin.

(3) Manuscrit égaré par hasard des Archives de l'Evêché d'Agen à la Bibliothèque municipale de cette ville.

ment en l'annee 1646 qu'il serait célébré trois messes par mois ès jours ouvrables en ladite chapelle, moyennant quoy il serait donné vingt livres par an au sieur curé, qui dirait lesdites messes, et que cette fondation ne devait durer que vingt ou trente ans. »

Les de Bosredon. — Ce fut peu après cette date de 1667 que *François de Bosredon,* seigneur de Bajon, acquit du comte de Salignac-Fénelon le château de Perricard [1]. D'une ancienne famille originaire de l'Auvergne, le nouveau propriétaire paraît appartenir à la branche des Bosredon de Bessannes. Il semble être le troisième fils d'Henri de Bosredon, seigneurs de Bessannes et de La Garenne et de Madeleine de Fumel [2]. La proximité des deux châteaux de Fumel et de Perricard pourrait expliquer cette acquisition.

François de Bosredon avait épousé Catherine de Bonnafous. De ce mariage était née une fille *Anne-Marguerite,* qui se maria à Messire *François de la Goutte* et qui, devenue héritière de son père, apporta à son mari la seigneurie de Perricard.

En moins de cent ans, cette terre avait donc appartenu aux Raffin, aux Bezolles, aux du Lac de La Pérède, aux Salignac-Fénelon, aux Bosredon, enfin aux La Goutte de La Pujade.

Les La Goutte de La Pujade. — Poètes et guerriers, les La Goutte de La Pujade ou La Poujade, seigneurs du Buscon en Bruilhois, de Cours, d'Anthé, de la Duguie en Agenais, de Prats, de Gironde, de Castanède, de Monclara en Périgord et en Quercy, étaient depuis longtemps célèbres dans le pays, lorsque, à la fin du XVIIe siècle, ils devinrent propriétaires de Perricard. Leur principale résidence était le

(1) Malgrés nos plus minutieuses recherches, il ne nous a point été possible de trouver la date exacte de cette mutation de propriété, certifiée cependant par tous les auteurs et plus particulièrement par l'abbé Barrère. (*Revue de Gascogne*, t. XVI, p. 86).

(2) Lachesnaye-des-Bois. Art. Bosredon.

château de La Poujade sur la rive gauche du Lot, paroisse de Saint-Vite-de-Dor, juridiction de Tournon. C'est le lieu qu'illustrèrent les divers poètes de cette famille durant tout le xvie siècle, d'abord *Jean de la Goutte,* secrétaire du Roi, que l'on trouve dans l'escorte de Pothon de Raffin lors de son entrée dans Agen en 1520 [1], puis son fils *Antoine de La Pujade,* sur le compte duquel Colletet d'abord, puis Messieurs de Saint-Amans, Tamizey de Larroque [2], L. Couture [3], l'abbé Barrère [4], enfin J. Andrieu [5], se sont longuement étendus, appréciant tout spécialement, dans leurs savantes critiques, ses œuvres poétiques, plus nombreuses que remarquables.

Né à Agen vers 1556, mort après 1629, Antoine de La Pujade se maria dans cette ville ; puis il s'attacha à la fortune de la Reine Marguerite, qu'il suivit à Usson où il remplissait la charge de conseiller et de secrétaire des finances de sa maison. Aussi lui dédia-t-il la plupart de ses poésies, dont l'une « *Le Discours du siège mis par les Huguenots devant le Passage d'Agen, au mois de juillet 1589* » est d'une extrême rareté [6].

Cet Antoine de La Pujade eut un fils *Bernard,* également poëte. Enfin on trouve au xviie siècle d'autres membres de cette famille, fort nombreuse, qui ont laissé soit des tragédies, soit de simples poésies fugitives, tous maniant avec

(1) Voir la notice que lui consacre J. Andrieu : *Bibliographie de l'Agenais*, t. II, p. 37.

(2) *Vie des poëtes Agenais* par Guillaume Colletet (Antoine de La Pujade), publiée d'après les manuscrits du Louvre par M. Ph. Tamizey de Larroque. (*Recueil de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen*, t. II, 2e série. 1872, p. 303-328.

(3) *Deux poëtes Agenais au* XVIe *siècle*, par M. L. Couture (*Revue de Gascogne*, t. IX, 1868, p. 351-365).

(4) *Les poëtes Lapoujade et leur famille*, par l'abbé Barrère (*Revue de Gascogne*, t. XVI. 1875. p. 71-82.)

(5) *Bibliographie de l'Agenais*, par J. Andrieu, t. II, p. 37 et 54.

(6) Brunet : Manuel du libraire. Cf. : J. Andrieu.

autant de facilité que de courage la plume comme l'épée. Mais aucun d'eux, avant que la demoiselle de Bosredon ne l'apportât dans leur famille, ne possédait le château de Perricard.

A peine en possession de sa nouvelle seigneurie, *François de la Goutte,* chevalier, seigneur de La Poujade, du Buscon, de la Duguie [1], second fils de Jean de la Goutte, vicomte de Cours, et de Paule de Bezolles, fit ériger Perricard en marquisat.

Ses armes, que nous trouvons accolées à celles des Raffin sur le manteau d'une des plus belles cheminées du château et qu'il fit enregistrer le 21 février 1698, étaient : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même ; aux 2 et 3, de gueules à la tour crenelée d'argent* [2].

Par la mort de son frère aîné Jean, survenue avant le 2 octobre 1695, François de la Goutte devint marquis de La Poujade, de la Roque-Bernard, vicomte de Cours, etc., réunissant sur sa tête tous les titres de ses ancêtres. Les deux époux vivaient encore en 1720, partageant leur temps entre leur maison d'Agen, leur petit château du Buscon près d'Estillac, ou plus encore leurs résidences d'été de La Poujade et de Perricard.

De son mariage avec Anne-Marguerite de Bosredon, François de La Pujade laissa trois enfants : 1° Henri, qui suit; 2° Jean-Armand, capitaine aide-major au régiment de Fleury-

---

(1) Le château de la Duguie est ce joli château Renaissance encore bien conservé, muni de son perron, de ses croisées à meneaux et à moulures prismatiques, de sa haute charpente dans le goût du XVIe siècle, qui dort paresseusement couché sur la rive gauche du Lot, juste en face du château de Fumel. C'est là que se passa le fait d'armes dont parle Geoffroy de Vivans à la page 15 de son manuscrit. (Agen, 1887.)

(2) Généalogie mss. de Mme de Raymond. « Il n'existe nulle part, dit-elle, de généalogie écrite de cette maison. Celle-ci a été faite d'après les registres des Insinuations des Archives départementales de Lot-et-Garonne et les minutes des notariats du pays. »

cavalerie, chevalier de Saint-Louis à la date du 9 mai 1743 ; 3° Françoise, mariée à Antoine de Pontajon, sieur de la Chapelle-Trenteils.

Henri de la Goutte, seigneur de La Poujade, devint à la mort de son père marquis de Perricard. Il épousa sa cousine, haute et puissante dame Paule de la Goutte, fille unique de François de la Goutte et de Louise de Baratet [1]. Il était déjà mort en 1753, date où sa femme Paule, dans son testament fait à Bordeaux au couvent des dames Minimettes le 22 novembre de cette année, se dit veuve et institue pour héritière universelle sa fille *Louise,* mariée au comte de Montalembert [2].

Cette Louise de La Pujade était-elle fille unique, comme semblent le faire supposer les dernières dispositions de sa mère? Ou bien avait-elle pour frère, ainsi qu'on a cherché à le prouver [3], ou seulement pour son oncle, le dernier poëte de la famille ?

Il existait en effet, à ce moment, un *vicomte de La Pujade*, né au château de Perricard, le 25 avril 1695 disent les uns, le 29 novembre 1704 écrivent les autres, ancien officier supérieur au régiment de Gentilshommes-cavalerie, à qui ses vers faciles, ses quatrains, ses chansons, ses impromptus, avaient acquis une juste et universelle renommée. Boudon de Saint-Amans, qui l'avait connu dans sa jeunesse, lui consacre, avant tous autres, une note ainsi conçue : « M. de Lapoujade est un véritable phénomène dans l'ordre littéraire ; son instruction avait été si négligée qu'il ne savait réellement ni écrire, ni lire ; mais chez lui la grâce, la délicatesse, la facilité de l'esprit et le goût qu'il tenait de

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. B. 100. (20 oct. 1687. Mariage de François de la Goutte et de Louise de Baratet.)

(2) Généalogie mss. des La Goutte par Me de Raymond. Archives de la famille de Montalembert.

(3) Abbé Barrère : *Revue de Gascogne*, t. xvi, p. 71-82.

» la nature suppléaient à tout. Sa société fut recherchée par » Gresset, Moncrif, le président Hainaut et la plupart des » gens de lettres, ainsi que par les personnes les plus dis- » tinguées de son temps. » Et dans le nombre de couplets impromptus qu'il fit sur des airs de son temps et qu'on écrivit sous sa dictée, Saint-Amans cite, entre autres, celui-ci, bien connu :

*A Mademoiselle de Montesquieu, fille de l'auteur de l'*Esprit des Lois.

» Que vous êtes faite pour plaire !
» Esprit, beauté, grâce, douceur ;
» Des ouvrages de votre père
» Vous me paraissez le meilleur » (1)

A l'appui, J. Andrieu rapelle à son tour les deux quatrains suivants du même auteur :

I

» *Au Président Henault, sur ce qu'il disait à l'auteur qu'il fallait apprendre à lire* :

» Si je n'ai point appris à lire,
» Je conviendrai de bonne foi
» Que c'est pour qu'on ne puisse dire
» Que je prends ailleurs que chez moi. »

II

» *A Monseigneur de Chabannes, évêque d'Agen, qui lui reprochait de ne lui avoir jamais fait qu'une chanson.*

» Rien ne me serait plus facile,
» Chabannes, que de vous chanter ;
» Mais je préfère, en homme habile,
» Le plaisir de vous écouter. » (2)

---

(1) *Essai sur les Antiquités du département de Lot-et-Garonne*, Dixième notice, p. 281.

(2) *Bibliographie de l'Agenais*, par J. Andrieu, t. II. Art. La Pujade.

Le vicomte de La Pujade mourut, le 5 avril 1773, au château de Monbeau, où il s'était retiré, voisin de celui de Perricard et qui appartenait au comte de Montalembert, petit-fils, croit-on, de son frère aîné.

Les Montalembert. — Héritière de tous les biens des La Goutte, la fille du dernier seigneur de La Pujade, marquis de Perricard, *Louise*, épousa, par contrat du 13 juin 1739, haut et puissant seigneur *Charles Gratien de Montalembert,* seigneur comte de Montalembert, Monbeau, le Terrail et autres lieux, fils de Jean de Montalembert et de dame Jeanne Blanche de Pierre-Buffière, marquise de Lostanges. A la cérémonie du contrat assistaient sa grand-mère Marguerite de Bosredon, plus une foule nombreuse de parents et d'amis, parmi lesquels nous relevons les noms de Montalembert, de Beaumont, de La Goutte, d'Ablan, de Lard de Rigoullières, de Fumel, de Bonal, etc., c'est-à-dire de toute la noblesse du Haut-Agenais [1]. Ce mariage apportait aux Montalembert la terre de Perricard.

Le nouveau châtelain descendait d'une famille fort ancienne, originaire de l'Angoumois, qui tenait son nom du fief de Montalembert, sur les confins du Poitou, Il appartenait, non à la branche de Cers, d'où est sorti l'illustre comte de Montalambert, pair de France, auteur des *Moines d'Occident,* mais à la branche cadette de Monbeau, issue elle-même de celle de Roger en Agenais [2]. Elle était du reste alliée déjà, depuis le commencement du XVIIe siècle, à la famille des vicomtes de La Pujade.

Capitaine, comme son père, au régiment de Normandie, Charles Gratien de Montalembert testa le 18 décembre

---

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. B. 128, p. 116.

(2) Lachesnaye des Bois, art. Montalembert. Cf. de Courcelles, *Histoire des Pairs de France,* t. XII.

1748 [1]. Il instituait héritière sa femme Louise de La Goutte et mourait, peu de temps après, laissant d'elle quatre enfants: 1° Henri-Ignace ; 2° Charles, lieutenant-colonel, mort sans postérité; 3° Jeanne; 4° Marguerite.

Henri-Ignace, comte de Montalembert, marquis de Monbeau, continua la race. Il épousa en première noces une demoiselle de Raffin, dont la fille, Marie-Thérèse, s'allia au marquis de Campels; puis, en secondes noces, Mademoiselle de Marbotin, qui le rendit père de Frédéric de Montalembert, époux de Mademoiselle de Lamure, de Maximilien, mort célibataire, et d'une fille Marie-Florentine, religieuse hospitalière. Il garda la terre de Monbeau, tandis que son frère *Charles* prenait en partage de famille le domaine de Perricard.

Mais il ne le conserva pas longtemps. Suivant acte du 27 novembre 1779, « au rapport de Me Paganel, notaire à Villeneuve-sur-Lot », Charles de Montalembert, seigneur de Perricard, vendit en effet cette seigneurie, à cette même date, à Messire *François de la Fabrie de la Sylvestrie*, pour le prix de 121,000 livres [2].

Les de la Sylvestrie et de Neymet. — Originaire, croyons-nous, des environs de Prayssas en Agenais, la famille de La Fabrie acquit, vers le milieu du XVIIe siècle, la terre de la Sylvestrie près de Villeneuve et, s'y installant, en prit le nom. Dans la liste des membres de la noblesse aux cahiers de 1789 on trouve : « *François de La Fabrie, seigneur de La Sylvestrie et autres lieux.* » C'était le nouveau propriétaire du château de Perricard.

---

(1) Généalogie des La Goutte ; mss. de Mme de Raymond. Archives des Montalembert.

(2) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Henri Delzolliès, propriétaire du joli château de Salomon, à deux kilomètres à peine du château de Perricard, qui en a pris lui-même connaissance dans les registres du bureau de l'enregistrement de Tournon. Nous le remercions vivement d'avoir bien voulu collaborer ainsi à cette étude.

Détenteur de ce domaine pendant la Révolution, il le transmit à sa mort à son fils *Jean-François de la Fabrie*, cité également dans le même cahier de 1789, puis fait chevalier de Saint-Louis, finalement élu député du Lot-et-Garonne sous la Restauration, du 14 novembre 1820 au 1er octobre 1821 [1]. Mort sans héritier direct, M. de la Sylvestrie laissa toute sa fortune à son neveu, M. de Neymet. Ce dernier devint donc à son tour détenteur de Perricard.

Louis-Jean-Marie-Henri de Neymet, né en 1798, épousa Mademoiselle Roussel de Goderville, dont il eut deux fils jumeaux, tous deux brillants officiers dans l'armée du second empire, promus capitaines, le même jour de 1864, pour leur belle conduite au Mexique, et dont l'un, Henri, trouva une mort glorieuse à Gravelotte, le 16 août 1870. Depuis longtemps Perricard ne leur appartenait plus.

Les derniers propriétaires. — En 1837 et le 7 avril, c'est-à-dire peu de temps après en avoir hérité de M. de La Sylvestrie, M. Henri de Neymet avait aliéné ce domaine à *Monsieur François Laffargue*, qui, avec son fils, se partagea le château. Il garda pour lui la partie occidentale, c'est-à-dire la grosse tour et quelques salles avoisinantes, portion qu'il a cédée à son gendre *Monsieur Carles*, qui en est actuellement propriétaire; tandis qu'il abandonnait à son fils la partie orientale, comprenant une des grandes salles du premier étage, la cour intérieure, le portail principal, les écuries, en un mot, le côté le plus ancien du château.

Ce dernier conserva sa part jusqu'en 1866. Par acte du 1er janvier 1868 il la vendit définitivement à M. *Louis Moussac*, lequel, avec sa famille, la détient et l'habite encore aujourd'hui.

---

(1) *Journal de Lot-et-Garonne*, du 18 novembre 1820.

En moins de 300 ans, Perricard a donc appartenu à douze familles différentes.

Le château, dont nous venons d'esquisser l'histoire, était, il y a vingt ans encore, entouré de magnifiques vignobles. Le crû de Perricard passait, de temps immémorial et à juste titre, pour un des plus renommés des côtes du Lot. Mgr de Chabannes l'appréciait tout particulièrement et il le servait, comme ordinaire, à ses invités du siècle dernier. Aujourd'hui le phylloxéra a complètement détruit ces précieuses vignes. On n'ose que bien timidement les reconstituer, tant est maigre et calcaire un sol qui ne se prête à aucun défoncement.

Faut-il donc qu'en ces années calamiteuses tout vienne à disparaître, aussi bien les vieux débris archéologiques, dont les générations nouvelles ne comprennent pas le sens artistique, que les meilleures productions d'une terre que Dieu ne protège plus?

G. THOLIN. — PH. LAUZUN.

VIE DE M. HÉBERT, ÉVÊQUE COMTE D'AGEN

SECONDE PARTIE

ÉPISCOPAT DE M. HÉBERT

(*Suite*)

En retour de ces bons sentiments, M. Hébert voulut rendre à sa communauté de Visitandines un service qu'on a guère coutume d'attendre d'un évêque. Comme il avait profité, sans doute, de ses rapports obligés avec Mansart pendant la construction de son église de Versailles, il s'offrit pour être l'architecte de la chapelle que les religieuses projetaient de construire et il réussit à en faire une petite merveille d'art. On lit à ce sujet dans la lettre citée plus haut : « Sa Grandeur en est l'architecte avec M. l'abbé Hébert. son frère ; ils en ont fait le plan et pris toutes les dimensions. Monseigneur nous fit l'honneur de poser la première pierre le 21 du mois d'avril (1714), accompagné de messieurs de sa cathédrale avec nombre d'autres prêtres, de plusieurs messieurs du présidial et de presque toute la ville. » M. l'abbé de Saint-Maurin s'était chargé de surveiller les travaux Il les poussa avec tant d'activité que l'édifice fut bénit par M. Hébert et livré au culte aussitôt dans le courant de l'année 1715.

VIII. — Affaire du P. Ravenac.

Au fond, M. Hébert n'eut à reprocher à ses propres enfants selon la grâce que des torts véniels et rachetables généralement vite réparés, vite oubliés. S'il éprouva de cruels ennuis, ils lui vinrent surtout du dehors. C'était. en effet, un étranger ce P. Ravenac qui empoisonna plusieurs années de sa vie. A cette époque, comme de nos jours, Villeneuve possédait un couvent d'Annonciades. Ce couvent, à l'encontre de celui d'Agen, appartenant à la même congrégation, et des autres communautés de femmes du diocèse, était dirigé non par l'Ordinaire mais par les Cordeliers. Religieux de cet ordre, le P. Ravenac était en même temps directeur des Annonciades de Villeneuve, lorsque le 4 février 1707, fête de sainte Jeanne de Valois, il prononça, dans leur

chapelle, un sermon qui fit scandale. Sous prétexte de décrasser le culte de la Vierge et de la dégager des fausses traditions, le malheureux orateur ne tendait à rien moins qu'à détruire, dans le cœur des fidèles, toute dévotion envers la mère de Dieu. L'évêque lui envoya aussitôt l'ordre de se rétracter. Il répondit qu'en conscience il ne le pouvait faire. Il fut alors frappé d'interdit. Loin de se soumettre, il répandit partout des copies de son sermon, fit l'impossible pour surprendre des approbations et créer une sorte d'agitation factice autour de son misérable cas. M. Hébert ne devait pas supporter longtemps de tels manèges. Pour y mettre fin, il se décida à censurer publiquement le sermon du P. Ravenac. Le 20 mars 1707, il adressa aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale sous ce titre : « Censure de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et comte d'Agen, du sermon prêché dans l'église des Religieuses de l'Annonciade de Villeneuve d'Agenais, le quatrième février mil sept cens sept [1]. » Dans cet acte épiscopal, qui est un véritable traité *de Beata*, il épargne le nom du coupable en considération de l'ordre dont il faisait partie et se contente d'opposer aux erreurs du sermon censuré la véritable doctrine de l'Eglise. Le P. Ravenac ne se tint pas pour battu. Il se rendit à Cahors, dans le courant du mois de mai, pour tâcher de surprendre, dans la faculté de cette ville, l'approbation de quelque docteur. Il s'adressa pour cette fin à deux professeurs à l'insu l'un de l'autre, et leur cachant la censure que l'évêque d'Agen avait faite de son sermon, il les pria de vouloir bien lui donner leur approbation. Les deux professeurs après avoir lu le sermon dont s'agit, lui répondirent chacun en particulier, que, loin de pouvoir l'approuver, ils ne pouvaient que le censurer et qu'ils y avaient remarqué une doctrine sur la dévotion de la Sainte-Vierge toute nouvelle, contraire à la pratique de l'Eglise, et capable de l'affaiblir dans l'esprit des Fidèles. L'un d'eux ajouta même qu'il souffrirait plutôt qu'on lui coupât pieds et mains que d'approuver une pièce si suspecte et si dangereuse. Cependant les partisans du P. Ravenac ne laissèrent pas de faire courir le bruit que les professeurs de théologie de Cahors n'avaient rien trouvé de censurable dans son sermon et qu'ils lui en avaient donné leur approbation. Informés de cette calomnie dont on essayait de noircir deux de leurs confrères, les docteurs et professeurs réunis de la faculté de Cahors crurent devoir écrire à l'évêque d'Agen et au curé de Ville-

[1] Se trouve dans *Discipline d'Agen*, tome II.

neuve pour les instruire l'un et l'autre de leurs véritables sentiments et de la réponse que les deux professeurs avaient faite au P. Ravenac.

Puis ayant appris que des personnes de Villeneuve et d'Agen prévenues en faveur de ce religieux persistaient à débiter que deux des leurs avaient approuvé ce mauvais sermon, ils jugèrent nécessaire d'en donner leur sentiment par écrit. Leur critique porta sur dix-neuf propositions qu'ils censurèrent et réfutèrent dans toutes les formes. Ils conclurent ainsi : « Tout ce sermon bien examiné ne parait être qu'une censure étudiée, affectée, maligne des grandeurs de Marie et des grands éloges que les saints Pères en ont fait ; toute propre à diminuer, à affaiblir et à abolir dans le cœur des faibles le culte d'Hyperdulie et la dévotion à la Sainte-Vierge. C'est pour cela qu'on ne saurait assez louer le zèle de Monseigneur l'évêque d'Agen, d'avoir proscrit par sa censure un sermon si dangereux, et de travailler avec tant d'application à réparer le scandale qu'il a causé et à effacer les mauvaises impressions qu'il a pu faire [1] ». Ce document est daté du 16 août 1707 et il est signé du doyen de la faculté, d'un carme, d'un jacobin, d'un jésuite et même d'un Cordelier.

« Cette affaire eût, sans doute, fini là, dit Argenton, si elle n'eut intéressé un corps toujours prêt à défendre, sous le vain prétexte de l'honneur, celui de ses membres qui, par ses mœurs ou ses écrits, donne prise à la censure [2] ». Les supérieurs du P. Ravenac agirent d'abord contre lui, du moins en apparence, avec une extrême sévérité. On a même écrit que ce religieux s'était peu après tué de désespoir. M. Andrieu dans son *Histoire de l'Agenais* conteste ce fait. « Il ne fut que déplacé, dit-il, et envoyé au couvent de Neuvic, puis à Limoges où il était encore en 1712.[3] » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en quittant Villeneuve il se réfugia auprès du fameux Père François Philippe Faure, de la province de Toulouse, qui s'était vanté plus d'une fois d'avoir fait bouquer des évêques et qui mit tour à tour en usage tout ce que l'intrigue, la souplesse et l'audace peuvent fournir de moyens pour mettre M. Hébert du nombre [4].

Ce fut dès lors, dans tout le diocèse, comme une pluie de libelles

---

[1] Censure de la Faculté de théologie de l'Université de Cahors. — Du sermon prêché dans l'église des Religieuses de l'Annonciade de Villeneuve d'Agenois, le quatrième février 1707. Tome II, *Discipline d'Agen*.

[2] Vie ms.

[3] Tome II, p. 216.

[4] Vie ms.

anonymes où les erreurs du moine opiniâtre étaient renouvelées et aggravées, où le prélat qui les avait condamnées était couvert des pires flétrissures. De tous ces pamphlets le plus virulent parut sous ce titre : *Lettre d'un ecclésiastique de la communauté de St-S. à un de ses amis de Province.* M. Hébert y releva seize propositions condamnables et il en défendit la lecture sous peine d'excommunication par un mandement daté de Lusignan-Petit, le 26 septembre 1707 [1]. Quant aux attaques dont il était l'objet, il ne répondit que par ces paroles d'une charité toute apostolique : « Nous sommes bien aise de déclarer que nous pardonnons de tout notre cœur les injures atroces et grossières et les calomnies malignes que nos ennemis qui ne sont tels que parce qu'ils le sont de la Vérité, ont répandu contre nous dans cet écrit. Nous n'aurons jamais de peine à reconnaître publiquement (ce que nous pensons très sincèrement devant Dieu) que nous sommes très indigne de la place que nous occupons. Plût à Dieu qu'ils se fussent contentés de s'en prendre à nous seul et que nous eussions servi de bouclier sur lequel tous les traits de leur malice fussent venus se perdre; mais ayant en même temps condamné la doctrine et les saints usages de l'Eglise et notre personne, nous leur disons dans la sincérité de notre cœur, que nous aimons tendrement leurs personnes et que nous haïssons leurs erreurs. C'est à la vigilance des sages magistrats, dépositaires de la justice dans la Province, de rechercher avec soin et de punir sévèrement les auteurs et les distributeurs de ces libelles; mais c'est à nous à gémir devant Dieu sur la dureté de leurs cœurs, à demander au Père des miséricordes leur conversion et de ne les point traiter comme le profane Esaü qui se rendit indigne de tout pardon, et de les recevoir à bras ouverts quand ils reviendront à eux-mêmes, reconnaîtront la grièveté de leurs fautes, répareront le scandale qu'ils ont donné à l'Eglise et en feront une sincère pénitence. »

Cependant *les sages magistrats de la Province*, c'est-à-dire, dans l'espèce, le Parlement de Toulouse, ayant été saisis de l'affaire, M. Hébert écrivit en cour pour solliciter, en faveur de sa cause, l'appui du gouvernement. Mais déjà il y avait été prévenu comme il est facile de s'en apercevoir à la réponse que lui fit, le 27 novembre 1707, le chancelier M. de Pontchartrain : « Monsieur, c'est attendre bien tard à me parler d'une affaire aussi importante que celle dont vous m'écrivez. Il y a longtemps que j'ai fait de moi-même tout ce qu'il fallait

[1] Voir : *Discipline d'Agen*, tome II.

faire et que j'ai même prévenu tout ce que vous me demandez à ce sujet; je n'ai rien par conséquent à y ajouter. Si vous m'aviez consulté d'abord et que vous eussiez suivi mon conseil, vous auriez évité l'éclat et les choses n'en seraient pas venues où elles en sont présentement. La charité et la discrétion vous auraient peut-être fait mépriser et étouffer cette scandaleuse affaire dès la naissance plutôt que de la rendre publique par une censure qui est venue jusqu'ici et que vous avez envoyée partout. Censure que je crois très juste et très fondée, mais qui a donné lieu à tout ce qui a paru dans le public au grand scandale de l'Eglise et que l'on aurait ignoré si vous vous étiez tenu à la seule interdiction du Cordelier qui était une voie simple et naturelle qui aurait remédié au mal sans l'aigrir et sans en causer peut-être un plus considérable et qui aurait été seule capable d'empêcher aucun prédicateur de jamais prononcer de semblables discours à l'avenir. Mais puisque vous avez pris un parti tout différent et que vous avez eu recours aux voies ordinaires de la justice pour réparer autant qu'il est possible l'injure qui vous a été faite et à la religion, il n'y a qu'à suivre cette voie. Je suis persuadé que le Parlement de Toulouse fera tout ce qui conviendra dans cette occasion et que M. le Procureur général, à qui j'en ai écrit, agira avec tout le zèle et toute l'activité que demande son ministère. Je suis, etc. [1]. »

C'était un blâme à peine dissimulé. M. Hébert se devait à lui-même de se justifier en rétablissant la vérité des faits. Dans ce but, il répliqua au chancelier : « Monsieur, permettez moi, je vous supplie, de vous assurer que je suis très sensible au reproche que vous me faites dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois passé et que je ne crois pas avoir mérité. J'espère que vous aurez, Monsieur, la bonté de me rendre cette justice, si vous avez celle de jeter les yeux sur le mémoire [2] que je prends la liberté de vous adres-

---

[1] Bibl. nat. mss. 23 214.

[2] On trouve dans les écrits d'Argenton une note relative à ce mémoire : « Si quelque chose, dit-il, était capable de nous consoler de la perte de tant de pièces curieuses (sur les affaires de la Constitution) c'est un manuscrit en très bon état que j'ai sauvé du naufrage. Il contient l'histoire d'un sermon prêché en 1707, à Villeneuve-d'Agen par le P. Revenac, cordelier. Ce religieux attaquait, d'une manière scandaleuse le culte de la Sainte-Vierge. Son ouvrage fut censuré par M. Hébert, et cette affaire qui ne fut terminée que par l'exil de quelques factieux, dura près de trois ans. Il est fâcheux que cet ouvrage, qui est tout écrit de la main de M. Hébert, ne soit pas fini et que les soins de l'épiscopat ne lui aient pas permis d'y mettre la dernière main. On y voit dévoilées tou-

ser. Il contient le récit très fidèle de l'affaire dont il s'agit. Je vois bien, Monsieur, que ceux qui vous en ont informé, ne vous ont pas dit que j'avais commencé par l'interdiction du Cordelier qui est la voie que vous me faites l'honneur de me dire que vous auriez conseillé de prendre dès la naissance de cette affaire et que vous auriez jugée efficace pour empêcher le mal et en prévenir les suites. Mais bien loin que cette voie dont je me servis arrêtât ce religieux, il en prit occasion de faire plusieurs copies de son sermon, de le faire voir à plusieurs personnes et de chercher partout des approbateurs de sa mauvaise doctrine, ce qui avec plusieurs autres circonstances que j'ai mises dans mon mémoire me détermina, après en avoir pris conseil de gens très sages, de censurer le sermon, ce que Sa Majesté a eu la bonté d'approuver.

Ce n'est point moi, Monsieur, qui ai rendu ma censure aussi publique que vous me faites l'honneur de me le dire. Je n'en envoyai que vingt exemplaires au plus à des évêques et autant à quelques-uns de mes amis. On l'a fait imprimer sans ma participation et à mon insu dans quelques villes du royaume d'où elle a été répandue en plusieurs endroits. La sentence que les supérieurs du Cordelier prononcèrent contre lui et que je trouvai même trop sévère, a beaucoup plus contribué en ce pays à rendre cette affaire publique que cette censure que je ne fis qu'après avoir essayé toutes sortes de moyens pour réduire ce religieux à son devoir.

Si je n'ai pas plus tôt pris la liberté de vous rendre compte de cette affaire, c'est que pendant plusieurs mois je l'ai crue entièrement assoupie. Elle ne s'est réveillée que par le dernier libelle que les Cordeliers ont fait imprimer. Je suis, etc. [1]. »

---

tes les intrigues et les cabales des Cordeliers pour venger l'honneur de l'ordre flétri sur la tête d'un de leurs confrères. Les caractères en sont très bien frappés, le style en est simple, et, quoique partie intéressée, M. Hébert a écrit cet ouvrage sans fiel et sans aigreur. Il a même poussé si loin le désintéressement qu'au lieu de cette vivacité qu'on devait attendre d'un homme qui écrit sur un sujet qui le touche de près, le style en est languissant et un peu lâche. Il y fait trop de réflexions et c'est plutôt un traité sur le culte de la Sainte-Vierge que le récit d'une dispute arrivée à son occasion. Je pense que si les affaires du Jansénisme n'eussent pas distrait M. Hébert, il aurait eu le temps de retoucher cet ouvrage, *peut-être même de l'achever*. » Cet ouvrage dont parle ici Argenton ne serait-il pas tout simplement l'ébauche, le premier jet du mémoire envoyé par M. Hébert au chancelier de Pontchartrain ? Si notre hypothèse est vraie, les critiques d'Argenton tombent d'elles-mêmes.

[1] Bibl. nat. mss. 23214.

Les Cordeliers intriguèrent si bien que cette misérable affaire prit des proportions tout à fait démesurées. « Le Parlement de Toulouse, dit Saint-Amans, le Conseil d'Etat, l'archevêque de Bordeaux, les cardinaux, le Roi même et le Pape, s'en mêlèrent et ne purent empêcher le scandale [1]. » Combattu par mille influences ennemies, mal soutenu par la Cour que celle d'Espagne intéressait au sort du P. Faure, M. Hébert, malgré son bon droit, la justice de sa cause, n'obtint, en fin de compte, qu'une incomplète satisfaction, qu'une demi-victoire très chèrement payée.

IX. — M. Hébert administrateur. — Nominations aux bénéfices. — Œuvre des Séminaires. — Il se fait tout à tous. Il recommande à ses prêtres de vivre dans une grande charité mutuelle. — Confirmation de la Confrérie de Charité pour les ecclésiastiques du diocèse.

Au milieu de toutes ces épreuves, M. Hébert n'oubliait pas l'œuvre de réformation qu'il avait entreprise, dès la première heure, dans son diocèse. Il voulait que son clergé fût le modèle des clergés comme il était réellement lui-même le modèle des évêques. Sur ce point, du moins, il eut la consolation de voir le succès couronner ses efforts. Nous en avons la preuve dans un document contemporain. Dom Durand et dom Martenne qui passèrent à Agen vers 1717 ont écrit dans la relation qu'ils nous ont laissée de leur voyage [2] : « Nous eûmes la consolation de trouver en M. Hébert un excellent évêque, digne de ce siècle heureux où l'on apprenait, dans une communauté, comme il faut saintement conduire un diocèse. Le sien est un des mieux réglés, il a trouvé le secret d'y établir le bon ordre en ne donnant des bénéfices qu'à des personnes dignes et qu'il connaît lui-même. Il était cependant d'une rigidité extrême, car il suffisait d'avoir sollicité un bénéfice pour en être exclu. Un bon sujet de son diocèse en obtint pourtant un qu'il méritait, d'ailleurs, à bien d'autres titres, en lui disant assez plaisamment : Monseigneur, si je vous le demande, je ne l'aurai pas. Si je ne vous le demande pas, je ne l'aurai point. Je vous entends, dit M. Hébert en riant, je vous le donne. »

De cette *rigidité extrême*, le *Gallia Christiana* et tous les écrivains qui, d'après lui, ont parlé de M. Hébert, font à ce prélat un titre

[1] *Hist. du département de Lot-et-Garonne*, tome II, p. 146.

[2] 2e partie, p. 41.

de gloire : « *Ad cujus laudem non minimum confert quod nullum huc usque beneficium postulanti concessit.* » M. Hébert s'était expliqué très nettement à ce sujet dans sa première lettre pastorale. « Le soin de pourvoir aux bénéfices, y disait-il, et principalement à ceux qui donnent charge des âmes, étant l'un de nos plus importants devoirs et duquel nous devons craindre davantage de charger notre conscience, nous sommes bien aises, mes chers Frères, de vous faire connaître les règles que nous nous prescrivons pour ne nous point rendre coupable devant Dieu qui doit un jour nous en demander un compte très exact et très rigoureux... 1° Nous ne donnerons jamais aucun bénéfice à ceux qui nous l'auront demandé par eux-mêmes ou par d'autres personnes, selon cette parole de saint Bernard : *Qui rogat per se vel per alium jam judicatus est*[1]; 2° Nous chercherons toujours les plus dignes pour remplir les bénéfices, observant sur cet article à la lettre ce que le saint Concile de Trente nous prescrit... »

Ainsi que ce Concile nous l'enseigne et que Gerson, chancelier de Paris, dit l'avoir appris d'un très saint homme de son siècle, M. Hébert n'ignorait pas qu'il fallait commencer, par l'éducation des enfants, à réformer les abus qui se glissent dans l'Eglise. Aussi prenait-il un soin tout particulier des jeunes enfants que, suivant l'usage du temps, on destinait à la tonsure. Il n'y admettait que ceux dans lesquels on avait reconnu des marques d'une sincère piété et d'une véritable vocation à l'état ecclésiastique et qui avaient suivi au moins pendant six mois des conférences de piété. Il institua également pour les jeunes clercs des exercices de ce genre, et ceux-là seulement pouvaient espérer entrer un jour au Séminaire qui s'y montraient très assidus.

Le Séminaire d'Agen était dirigé par les prêtres de la Mission. Ancien professeur lui-même et supérieur de Séminaire, M. Hébert aimait à déserter son évêché pour cette sainte maison. Il s'y installa plus d'une fois pour des mois entiers. Là il vivait avec tant d'édification, et si peu de faste que les directeurs ont avoué qu'il avait réalisé exactement au milieu d'eux le conseil de l'Ecriture : « *Esto in illis quasi unus ex ipsis*[2]. On aime à se le représenter entouré de jeunes séminaristes tantôt conversant avec une sainte familiarité comme un bon

[1] Ce passage d'une lettre de M. de Belsunce, évêque de Marseille, à M. de Saint-Amans, curé de Saint-Hilaire d'Agen, montre combien M. Hébert était fidèle à sa parole : « Je suis très fâché de vostre chagrin, mais M. d'Agen aïant si souvent déclaré qu'il ne donneroit pas de bénéfices à ceux qui luy en demanderoient ou luy en feroient demander, vous deviez vous attendre au refus... » (Lettre du 16 mars 1723).

[2] Eccl. ch. 32, v. 1.

père au milieu de ses enfants, tantôt leur développant un point de la doctrine chrétienne avec l'autorité que lui donnait son double titre de savant docteur et de pontife, tantôt les initiant à toutes les beautés et à toutes les pratiques de la vie spirituelle [1]. Il faut connaître M. Hébert pour s'imaginer l'heureuse et salutaire influence qu'il exerça sur le jeune clergé de son temps soit comme apôtre, soit comme modèle vivant de toutes les vertus sacerdotales.

Admirablement secondé dans son administration par des vicaires généraux tels que M. l'abbé de Saint-Maurin, son frère, Henri de Belsunce, depuis évêque de Marseille, Jean de Sabouroux, chanoine de Saint-Caprais, Joseph de Sevin, chanoine de Saint-Etienne, l'abbé Emmanuel de la Vieuville, etc.... M. Hébert tenait par-dessus tout que le moindre de ses prêtres, comme, d'ailleurs, le dernier de ses diocésains, eussent auprès de lui le plus facile accès. Il écrivait à ce sujet dans sa première lettre pastorale : « Comme nous désirons de tout notre cœur de nous rendre utile à tous ceux que Dieu a confiés à nos soins nous les avertissons que nous les écouterons volontiers quand ils auront quelque affaire à nous communiquer : mais comme nous sommes redevables sur cela à tout le monde, et que nous devons leur faire connaitre les temps qui seront les plus propres pour nous parler, nous leur disons que quand il s'agira de quelque chose de conséquence et qui ne pourra se remettre, nous serons toujours prêts à les entendre à quelque heure que ce puisse être. Nous les avertissons aussi qu'étant obligé de nous réserver quelques heures de la journée, nous les prions de ne nous point venir trouver le matin, qu'après que nous aurons dit la sainte messe, c'est-à-dire qu'ils pourront aisément nous trouver vers les dix heures du matin, et le reste de la journée, nous ne leur fixons aucun jour pour leur donner audience, parce que nous voulons toujours tâcher d'être en état de les satisfaire, principalement ceux qui viennent de loin, et nous les expédierons le plus promptement possible. »

---

[1] Il fit même réimprimer à Agen, à l'usage des séminaristes le traité du cardinal Bona sur le sacrifice de la messe, sous ce titre : « De sacrificio missæ, tractatus asceticus Joannis S. R. E. cardinalis Bona. Editio recens. Jussu Illustrissimi ac Reverendissimi D. D. Francisci Hebert, Episcopi et comitis Agennensis, edita. — Ad usum cleri et seminarii Agennensis. Aginni apud Joannem Bru, 1717. »

Par l'ordre de M. Hébert parut aussi un nouveau Propre du diocèse élaboré par M. Jabrès : « Proprium sanctorum Ecclesiæ et Diœcesis Aginnensis. Jussu Illustr. ac Reverend. D. D. Francisci Hébert, Episcopi et comitis Aginnensis, in meliorem ordinem redactum, novis officiis et octavis adauctum. — Aginni, ex off. Joannis Bru, 1727. »

Cet esprit de charité dont il était animé, M. Hébert aurait voulu le communiquer à tous ses prêtres. « Vous devez principalement, leur disait-il, faire connaître que vous êtes éloignés de l'esprit de division, si opposé à l'esprit de l'Evangile et si contraire à la charité chrétienne, par l'union que vous devez avoir les uns avec les autres, vous aimant sincèrement, vous supportant avec patience, vous rendant les uns aux autres tous les services que vous pourrez, vous visitant dans le temps de la maladie, en un mot faisant paraître que participant tous au sacerdoce de Jésus-Christ, vous êtes animés de son esprit par une charité non feinte et dissimulée ; afin qu'on voie revivre en vous la ferveur des premiers chrétiens, qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et que vos peuples considérant en vous ces exemples d'un amour sincère et véritable en soient édifiés et se sentent portés à vous imiter [1]. »

Préoccupé du danger, où sont particulièrement les prêtres, de mourir dans le plus cruel abandon, il fit insérer dans les statuts synodaux du 19 avril 1708 un article ainsi conçu : « Nous vous recommandons tout particulièrement le soin de vos confrères pendant le temps de leurs maladies, les visitant, les consolant, leur procurant tous les secours temporels ou spirituels dont ils pourront avoir besoin dans ces occasions si importantes, nous vous exhortons aussi de tout notre cœur, lorsque quelque prêtre meurt dans notre diocèse, d'avoir tous la charité de dire une messe pour le repos de son âme. Vous êtes intéressés à une si bonne œuvre. Nous aurons pour cela le soin de donner avis aux archiprêtres de leur décès afin que vous puissiez leur rendre ces derniers devoirs de la charité fraternelle [2]. » Il eut la consolation de voir tous les prêtres présents au synode s'engager à cette sainte et charitable pratique.

Enfin, comme il existait déjà parmi les prêtres du diocèse une confrérie de charité dont le but était justement de procurer aux associés toutes sortes de secours dans leurs maladies, surtout à l'heure de la mort, de prendre soin de leur sépulture, etc [3], M. Hébert favorisa de tout son pouvoir cette pieuse association et il en approuva solennellement les statuts le 26 juin 1721.

---

[1] Première lettre pastorale de M. Hébert.

[2] Cette idée a été heureusement reprise de nos jours par Mgr Fonteneau qui a fondé l'*Association sacerdotale de prières pour les prêtres défunts*, par son ordonnance en date de 1877.

[3] Voir à ce sujet la brochure que nous avons publiée sous ce titre : « *Le livre de la Congrégation des prêtres de la charité au diocèse d'Agen* (1639-1732).

X. — Rôle pacificateur de M. Hébert. — Sa charité envers les pauvres. — Il défend ses curés contre les exactions du fisc. — Dans les années disetteuses il s'occupe d'approvisionner le pays, et mitige, dans un esprit de charité, la sévérité des lois de l'Eglise.

Comme l'a fait remarquer Labrunie, le zèle de M. Hébert ne se borna pas aux ecclésiastiques. Son esprit de conciliation le poussa souvent jusques à aller dans les maisons même des particuliers pour mettre la paix dans les familles. On a vu avec quel succès, étant curé de Versailles, il remplissait ce rôle pacificateur. A peine arrivé à Agen, il donna ordre à ses prêtres de l'avertir incessamment des différends ou des querelles qui pourraient surgir entre leurs paroissiens, « afin, disait-il, que nous les supplions de vouloir bien que nous entrions dans leurs affaires pour les accommoder à l'amiable étant persuadé qu'ils trouveront bon que nous travaillions à conserver et à entretenir entre eux l'amitié et la paix, regardant cette fonction de notre ministère comme l'une des plus essentielles pour le bien et l'utilité de notre diocèse [1]. » Il y aurait eu beaucoup de mauvaise grâce à refuser un arbitrage ainsi proposé. M. Hébert eut ainsi la consolation de réconcilier des personnes dont la haine, dit Labrunie, paraissait implacable [2].

Sa charité envers les pauvres est demeurée proverbiale. Il vécut toujours avec une simplicité toute apostolique et son superflu il le dépensait en bonnes œuvres, principalement en aumônes. Dans les années disetteuses comme celles de 1705 et 1712, on le vit se retirer au séminaire. y mener une existence d'anachorète afin d'épargner tout son revenu en faveur des malheureux. « Cela, dit encore Labrunie, n'empêcha pas les pauvres (ordinairement ingrats), auxquels il fit distribuer presque jusqu'à son nécessaire, de s'assembler séditieusement au nombre de plus de 600, pour lui aller demander du

[1] Première lettre pastorale au clergé du diocèse.

[2] Catalogue raisonné des évêques. — Art. Hébert. — Son action pacificatrice s'étendait même quelquefois au delà des bornes du diocèse comme le prouve ce fragment d'une lettre qu'il adressait le 7 juillet 1711 au cardinal de Noailles : « M. le duc de la Force m'a mandé qu'il s'est donné l'honneur d'écrire à V. E. sur son affaire avec l'évêque de Périgueux. J'ai fait ce que j'ai pu pour la terminer et pour engager ce prélat d'accorder à ce seigneur ce qu'on lui demande. » Bibl. Nat. mss. français 23217.

pain jusque dans cette demeure de paix et, si je puis parler ainsi, de frugalité [1] ».

Ses curés marchaient sur ses traces. Les dépouiller c'était enlever aux pauvres leurs dernières ressources. Aussi M. Hébert prend-il énergiquement leur défense contre le fisc de l'époque. Le 20 août 1711, il écrivait de Monbran au cardinal de Noailles : « Je suis, Monseigneur, dans une sensible peine à l'occasion de la nouvelle imposition sur le Clergé, non-seulement parce qu'on a augmenté celle de mon diocèse au double de celle de la capitation mais parce que mes curés vont être la plupart dans l'impossibilité de rien payer. La récolte a été généralement dans l'Agenais si mauvaise, qu'en plusieurs endroits on n'a pas recueilli la semence. La misère sera extrême en ce pays. Aussi je ne vois pas comment faire. *J'en écris à MM. les agents* [2]. »

Quelquefois il intervenait plus directement. On a une lettre de lui à Madame de Maintenon où il se révéle comme la Providence du pays. « Vous me permettrez, Madame, écrivait-il le 25 avril 1709, de vous rendre compte de l'état de cette province. Sans les secours que M. le Gendre nous a donnés et qu'il compte même encore nous envoyer, nous n'aurions pu subsister pendant plus de six mois. Nous lui avons toute l'obligation possible et à M. de Rosel [3] : l'un et l'autre *s'étant unis à moi* pour procurer des grains au pays qui en manquait absolument. Je crois, Madame, que selon l'état où nous voyons ce pays et où se trouvent plusieurs provinces, on ne peut faire venir trop de blé de Barbarie ou des pays étrangers : sans quoi le mal sera encore beaucoup plus grand que cette année. »

Pendant le carême qui suivit le *grand hiver* de 1709, M. Hébert, par pitié pour ses diocésains si cruellement éprouvés, leur permit de faire gras quatre fois par semaine. Cela donna lieu à quelque pharisien de l'époque de faire courir cette méchante épigramme :

En milo sept cens
Naou
L'abesqué d'Agen
Débenguait higounaou.

---

[1] Abrégé chronologique. — An. 1712.

[2] Bibl. Nat. mss. 23217.

[3] Dans le Journal des consuls d'Agen à la date du 30 mars 1710 (arch. municip. BB. 68), M. de Rozel est qualifié de « lieutenant général des armées du roi, commandant en Guyenne sous les ordres de M. le maréchal de Montreuil. »

XI. — Construction de la chapelle épiscopale. — M. Hébert y donne de nombreuses retraites. — Il est l'idole du diocèse. — Sa vigilance contre tous les abus.

C'est surtout le pain de l'âme que M. Hébert s'efforçait de procurer et de distribuer aux fidèles de son diocèse. Non-seulement il prêchait chaque dimanche, à tour de rôle, dans les églises de sa ville épiscopale, comme nous l'apprend Labrunie, non-seulement il faisait de ses visites pastorales de véritables missions ambulantes, ainsi que l'écrivait M. de Belsunce, depuis évêque de Marseille, mais encore il multipliait pour l'élite de son troupeau, les retraites et les conférences spirituelles. Il avait du goût, nous l'avons vu, pour l'architecture. En 1710 il construit une chapelle dans son évêché et l'année suivante il l'inaugure par une série de pieux exercices auxquels il invite pendant trois semaines consécutives, les ecclésiastiques, les messieurs et les dames de la ville. Telle est sa manière de célébrer les dédicaces. Le 19 avril 1711, il écrivait au cardinal de Noailles : « J'ai tout lieu d'être content des retraites que j'ai faites ce carême dans ma chapelle Nos messieurs d'Agen [1], ont été si touchés qu'ils m'ont prié de leur en donner deux chaque année.

Après cela faut-il s'étonner s'il était l'idole du diocèse ? En 1706, nommé par le Pape, visiteur apostolique de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, il dut pour quelques jours se séparer de son troupeau. Son retour fut, paraît-il, un véritable triomphe. « Nous avons vu, dit à ce sujet M. de Belsunce, avec une joie qu'il serait difficile d'exprimer, des villes entières sortir de l'enceinte de leurs murailles, venir au-devant de vous, Monseigneur, joncher de fleurs les rues par lesquelles vous passiez pour aller dans l'église, et vous y conduire au milieu des acclamations de joie, de bénédictions que tout le peuple vous souhaitait. De sorte que vous rentrâtes, pour ainsi dire, en triomphe dans un diocèse que vous avaient fait quitter la commission du Souverain-Pontife et les justes empressements d'une des plus illustres abbayes du royaume qui se regarde à présent, avec quelque droit, comme une partie de votre troupeau [2].

Cette popularité de bon aloi qu'il n'avait acquise que par ses vertus

---

[1] Bibl. Nat. mss. 23217.

[2] Epitre dédicatoire de la *Vie de Mademoiselle de Foix*. — Citée par Dom Bérengier. op. cit. p. 47.

et ses bienfaits, M. Hébert ne craignit pas de la compromettre par son zèle à dénoncer et à réprimer tous les abus. Lisez son ordonnance en date du 17 août 1705, *sur le respect dû aux églises, et contre les profanations qui s'y font* [1] et vous croirez entendre siffler le fouet dont se servait le Christ pour chasser les vendeurs du Temple. « Nous ne pouvons, disait-il, dissimuler la juste douleur que nous ressentons de voir que nos églises, dont la sainteté devrait inspirer un profond respect à tous les chrétiens, soient profanées et déshonorées par des immodesties criantes, par des irrévérences très scandaleuses, par des entretiens peu convenables aux saints lieux, et par une infinité de manières très indignes de personnes qui disent et font profession de croire que Jésus-Christ y est présent dans l'auguste et redoutable mystère de nos autels. Nous en avons vu plusieurs entrer dans nos saints temples sans se découvrir, sans se mettre à genoux pour y adorer Dieu, et en sortir de la même manière; ce qui est pousser l'impiété jusqu'au bout. D'autres n'ont point de honte de s'y promener et même quelques-uns le chapeau sur la tête comme dans un lieu profane. Plusieurs s'attroupent pour y causer, pour y rire, pour y parler de nouvelles, et quelques-uns, plus impies que les autres, y donnent des rendez-vous criminels ; et à la vue des saints autels, où les anges n'assistent qu'avec un saint tremblement, ne rougissent pas d'y traiter des mystères d'iniquité et d'y commettre des sacrilèges, où ils ne devraient venir que pour pleurer amèrement leurs péchés et apaiser la colère de Dieu qu'ils ont irrité par leurs crimes. Nous nous rendrions coupable si, ayant connaissance de ces désordres, nous ne nous y opposions pas avec toute l'autorité que Dieu nous a confiée ; et si, par un lâche silence, nous ressemblions à ces faux pasteurs que le Saint-Esprit compare à des chiens muets qui ne peuvent ou ne veulent aboyer pour chasser les loups ou les voleurs de la bergerie du Seigneur. »

Pour ne point encourir ce reproche, il ordonnait « que, dans toutes les villes et les autres lieux où il y avait plusieurs ecclésiastiques, les curés en établissent un d'entre eux qui, selon les déclarations du roi, veillât à empêcher toute sorte d'irrévérence dans les églises... à reprendre ceux qui s'y entretiendraient, qui y parleraient, s'y promèneraient ou s'y comporteraient avec immodestie. » Il menaçait les délin-

---

[1] *Discipline d'Agen*, tome II.

quants opiniâtres de procéder contre eux par la voie des censures ecclésiastiques et, en dernier ressort, de les dénoncer à la justice du roi. « On empêchera, ajoutait-il, les femmes de se mêler avec les ecclésiastiques dans les bancs du chœur dans quelque église que ce puisse être, soit séculière ou régulière, de n'y point ôter leurs coiffes, de n'y jamais paraître la gorge découverte, ordonnant à tous prêtres de leur refuser la sainte communion si elles se présentent en cet état à la sainte table. »

Abbé DURENGUES.

(*A suivre.*)



UN MINISTRE DE LA MARINE

ET SON MINISTÈRE

SOUS LA RESTAURATION

LE BARON PORTAL

(*Suite*)

CHAPITRE XI

La chute du Ministère des Centres en donnant plus de liberté au baron Portal, ne devait pas l'éloigner absolument de la vie publique.

Ministre d'Etat et Pair de France, il ne se désintéressa pas des affaires de son pays, prononça plusieurs discours, et fut souvent consulté par ses anciens collègues, surtout par les administrateurs et officiers de la marine.

Louis XVIII regrettait certainement son ministre. Une certaine similitude de tempéraments politiques les rapprochait l'un de l'autre; tous deux étaient des modérés.

La Chambre Introuvable avait montré quels dangers pouvait faire courir à la Monarchie, une assemblée de représentants, individuellement dévoués à la couronne, mais passionnés à l'excès, et dépourvus de circonspection, comme tous les exaltés.

Les dernières années de Louis XVIII furent empoisonnées par le mauvais vouloir des différents partis.

Il savait que les Ultras étaient encouragés dans leurs extravagances par le Pavillon Marsan, et les sourdes menées du Palais Royal ne lui échappaient pas.

« Le Duc d'Orléans, écrivait-il en 1823, est chef de parti et n'en » fait mine. Son nom est un drapeau de menaces, son palais, un

» point de ralliement; il ne se remue pas et pourtant je m'aperçois
» qu'il chemine. »

M. Portal avait jugé depuis longtemps avec sa perspicacité habituelle, la nature dissimulée et ambitieuse de ce Prince.

Celui-ci se sentant deviné ne l'aimait pas et lorsqu'il parvint au trône, objet de ses longues convoitises, l'ancien ministre de la Marine eut souvent l'occasion de s'en apercevoir.

En attendant, la prudence du Duc d'Orléans était celle du serpent qui, tortueux et invisible, glisse sans bruit sous les broussailles.

Le sort des modérés est d'avoir contre eux les exagérés de tous les partis,

Certains membres de l'extrême droite marquaient également une injuste défiance au baron Portal. Six mois après sa sortie du Ministère, le Duc de Fitz James attaqua son administration coloniale dans des termes peu mesurés,

Cela se passait à la Chambre des Pairs. L'ancien ministre de la Marine lui répondit avec sa courtoisie habituelle à travers laquelle perçait une fine pointe d'ironie et une nuance d'indignation : « Messieurs, le noble Duc vient de reconnaître qu'il s'était mépris dans
» quelques-unes de ses précédentes assertions, et la Chambre va
» juger d'après les explications que je lui dois, s'il ne s'est pas
» trompé, ou s'il n'a pas été également trompé dans ses assertions
» nouvelles.

» Le noble Duc a montré quelque étonnement de ce que j'avais
» passé d'une manière rapide sur les ordonnances de 1816 et 1817,
» qu'il regarde comme la base fondamentale des plaintes qu'il avait
» fait entendre à l'avant-dernière session.

» Si je suis entré dans peu d'explications à cet égard, c'est parce
» que les ministres dans leurs rapports au Roi sur le budget, ne
» doivent porter l'attention de Sa Majesté, que sur les actes qui éma-
» nent de leur propre département.

» Parce que les ordonnances dant il s'agit, ayant été prises par le
» ministre des Finances, c'était à lui qu'il aurait fallu s'adresser
» pour en connaître officiellement les causes et les résultats.

» Parce que je ne doutais pas, que l'on ne donnât aux Chambres,
» toutes les explications qui pourraient devenir nécessaires.

» Et enfin, parce que je suis convaincu que dans un gouverne-
» ment représentatif, il est du devoir des ministres, de ne pas
» attacher trop d'importance aux allégations, aux reproches, qui
» échappent souvent à la vivacité des orateurs.

» Le noble Duc a donné de nouveaux détails et sur les envois de
» vivres et sur les envois de canons à la Martinique.

» Relativement à la mauvaise qualité des vivres, il a cité la
» *Gazette* de la colonie et des lettres particulières.

» Je ne suis plus en mesure de vérifier, d'avérer ou de contester
» les avis qu'il a reçus.

» Mais pour donner quelque appui à l'insinuation que tels envois
» avaient été faits pour nuire à la colonie, et surtout pour servir
» quelques intérêts privés, il aurait fallu du moins établir qu'au
» lieu d'avoir été expédiées des Magasins de la Marine Royale, ils
» provenaient de quelque fourniture particulière, et c'est ce qu'il
» était impossible de prouver ni d'affirmer.

» En effet, tous les achats de farine et de vin sont faits directe-
» ment par l'administration de la Marine, aux fabricants et aux
» propriétaires, et toutes les salaisons sont préparées dans ses pro-
» pres ateliers.

» Ces approvisionnements reçoivent tous les soins possibles dans
» les Magasins de la Marine.

» Lors de leur expédition, soit pour les vaisseaux du Roi, soit
» pour les troupes et les rationnements des colonies, ils sont sou-
» mis à un nouvel examen.

» Et enfin et en fait, les envois qui furent expédiés à la Marti-
» nique en 1819 et en 1820 et à l'égard desquels le noble Duc a fait
» entendre ses réclamations, y furent reçus en bon état, du moins
» en général, ainsi que cela résulte des procès-verbaux qui ont été
» adressés au ministère.

» Mais faut-il s'étonner que des vivres soient souvent hors de ser-
» vice dans les colonies ?

» Le climat y est dévorant, et les farines, les vins et les salaisons
» ne peuvent s'y conserver comme en France.

» Peut-être aussi y a-t-il quelques abus. Cependant les gouver-
» neurs des colonies veillent sur tous ces détails si essentiels.

» Et il n'est aucun changement dans les employés, aucune amé-
» lioration dans le service, qui ne dépendent de leur autorité, ou
» qui, sur leur proposition, ne leur aient été accordés par les minis-
» tres du Roi.

» Le noble Duc a reproduit ses plaintes sur ce que l'on avait
» envoyé des canons à la Martinique, au lieu d'y envoyer de
» l'argent.

» Mais du moins le noble Duc ne dit plus que ces canons prove-

» naient du Château-Trompette et qu'ils avaient été fournis par la
» maison de commerce Balguerie, Sarget et Cie de Bordeaux, l'une
» des plus honorables et des plus importantes du royaume.

» Des canons furent envoyés, en effet, à La Martinique; ils y
» furent envoyés parce qu'ils étaient demandés par le Gouverneur.

» Et ils furent pris dans les arsenaux de la Marine qui fait fondre
» elle-même tous ceux qui sont nécessaires à son service.

» Mais si, au lieu d'envoyer les canons qui avaient été demandés,
» on eut envoyé l'argent qui en représentait la valeur, quel parti
» n'aurait-on pas tiré de cette circonstance ?

» Je n'essaierai pas d'expliquer tout ce qu'on aurait pu dire, mais
» il est évident qu'on y aurait trouvé motif à des reproches très
» fondés.

» Le noble Duc a tourné ensuite en dérision ce que je m'étais cru
» obligé de dire sur les soins qui ont été donnés au bien-être de nos
» colonies.

» On nous reprochait de n'avoir rien fait pour elles.

» Il fallait bien rappeler au Roi ce qu'elles devaient à sa sollicitude
» paternelle et ce qu'il leur était permis d'en attendre encore.

» Que l'on jette les yeux sur le Rapport qui a été imprimé, il y a
» à peu près un an. et on verra si jamais les colonies ont été dé-
» fendues avec plus de zèle et plus de chaleur.

» J'ai dit et dû dire que tandis qu'il avait été établi dans les Con-
» seils de Sa Majesté en 1814 et 1815 que les colonies se suffiraient
» à peu près à elles-mêmes, le Roi avait daigné leur assurer à partir
» de 1816 diverses dotations, et que celle pour la Martinique en
» particulier était de 1,300,000 francs.

» Mais j'observais en même temps, que ces sommes étaient en-
» core insuffisantes, que l'on laissait à la charge des colonies des
» dépenses qui étaient évidemment métropolitaines ; qu'il fallait que
» justice leur fut accordée et que l'on arrivât enfin à une organi-
» sation plus supportable pour elles,

» Sa Majesté avait daigné écouter mes réclamations, les projets
» étaient rédigés et ils se trouvaient sous les yeux du conseil, quand
» le changement de ministère eut lieu.

» J'espère que mon successeur les méditera, les améliorera et
» qu'il aura le bonheur de réaliser tout le bien que je me proposais.

» J'ai dû parler aussi de ce que Sa Majesté avait ordonné et de ce
» qui avait été fait pour améliorer le service de la Religion, de la
» justice, de l'administration, des hôpitaux, de l'instruction publique

» et surtout pour augmenter et perfectionner les produits agricoles
» dans nos colonies.

» Les actes qui ont été faits sous tous ces rapports sont publics,
» et les résultats en sont incontestables et fort satisfaisants.

» Je conviens que s'il reste encore beaucoup à faire pour le développement de la richesse de nos colonies, il reste tout à faire pour assurer la libération des colons de la Martinique et de la Guadeloupe.

» Parmi les mesures à prendre pour arriver à cette libération, plusieurs sont faciles à indiquer. D'autres sont plus difficiles et surtout plus délicates.

» Ce n'est pas ici le moment de se livrer à l'examen de ces questions, et il me suffit aujourd'hui de dire que sous ce rapport également, tous les travaux, tous les projets étaient préparés et qu'ils sont connus de mon estimable successeur. Mais seulement je crois devoir observer que si on n'adopte pas un système d'ensemble, que si on se borne à des mesures isolées, on fera beaucoup d'efforts, on supportera beaucoup de dépenses, sans que l'on obtienne des résultats utiles et surtout durables.

» Noble Pair pendant trois années consécutives, j'ai consacré mon existence au soin que je devais à la Marine et aux colonies. Je ne me suis pas permis un seul jour, un seul moment de repos et de distraction. J'y ai perdu la santé. Je ne suis pas étranger aux résultats honorables des expéditions maritimes dans les mers d'Amérique et du Levant, à tout ce qui a été créé et préparé dans les arsenaux maritimes, et je me suis encore plus occupé des colonies que de la marine. Je crois y avoir fait quelque bien et y avoir évité peut être beaucoup de mal.

» Je souhaite que ce qui m'arrive, ne décourage pas mes successeurs et pour ma part, je trouve de douces et bien honorables consolations, en songeant à toutes les bontés dont le Roi a daigné et daigne me combler. »

La Chambre des Pairs applaudit à ce discours et blâma les injustes récriminations du duc de duc de Fitz-James.

Le parti des vieux militaires qui maintes fois avait poursuivi le baron Portal de ses criailleries à la Chambre des députés, voulut aussi lui donner son coup de pied de l'âne à la Chambre des Pairs.

Voici comment se défendit l'ancien ministre tant pour ce qui concernait le fonctionnement général de la Marine que pour les personnalités qui le visaient :

« Messieurs, je ne me proposais pas de prendre la parole sur le
» budget de la Marine, mais ce qui a été dit à cette tribune samedi,
» hier et aujourd'hui, exige que je prie la Chambre de vouloir bien
» m'accorder quelques minutes.

» Le noble marquis (de Marbois) qui a parlé le premier vous a
» entretenus du projet de colonisation sur les bords de la Mana.

» Le noble comte (vice-amiral Trugnet) qui a parlé hier vous a
» fait connaître son opinion sur la meilleure manière d'administrer
» le département de la marine.

» Le noble comte (vice-amiral Verhuel) qui descend de la tribune a
» présenté ses vues sur quelques branches de cette administration.

» Je ne suivrai pas les orateurs dans leurs développements; je
» n'examinerai pas jusqu'à quel point les conseils qu'ils donnent
» peuvent être utiles ; je me bornerai à repousser quelques criti-
» ques, à expliquer quelques actes du précédent ministère et par
» conséquent je serai court.

» Parlons d'abord du projet de la Mana.

» La Chambre sait qu'il est des hommes éclairés et fort hono-
» rables, qui considèrent non-seulement comme utile mais comme
» urgent, de trouver des lieux lointains, où des Français puissent
» obtenir des propriétés, employer leurs bras, pourvoir aux besoins
» de leurs familles et préparer ainsi peu à peu de nouveaux consom-
» mateurs aux produits de la Métropole.

» Un projet fut présenté pour coloniser sur les bords de la Mana.
» On annonçait qu'à une certaine élévation dans l'intérieur de la
» Guyane, le climat était beaucoup ptus tempéré; les terres très
» fertiles et qu'avec un travail de peu de temps par jour, des Fran-
» çais pourraient s'y procurer une existence heureuse. Ce projet fut
» appuyé, recommandé d'une manière très forte. Le gouvernement ne
» voulut pas admettre comme certains les faits qui étaient articulés,
» mais il crut qu'il était de son devoir de les vérifier. Une commis-
» sion d'exploration fut envoyée sur les lieux. Elle a fait les vérifi-
» cations, les relevés, les expériences qui lui étaient prescrites ; elle
» a rapporté de nombreux matériaux. Alors le gouvernement a
» nommé une commission pour examiner à la fois si un tel système
» de colonisation était conforme aux véritables intérêts de la France
» et si les bords de la Mana étaient propres à le réaliser. La com-
» mission fut composee d'hommes indépendants, éclairés, hono-
» rables et je citerai entre autres le noble marquis qui a
» parlé sur cette question, S. E. Mgr le marquis de Clermont-

» Tonnerre et M. Lainé. Le travail de la commisssion n'était pas » fini quand je suis sorti du ministère ; seulement j'ai su que la » majorité de la commission était d'avis qu'un petit essai pourrait » être convenable. Le temps nous apprendra quelle aura été à cet » égard la décision du gouvernement ; mais quoiqu'il en soit, je me » flatte que cette courte analyse de ce qui a été fait par le précdent » ministère, suffira pour prouver qu'il a fait ce qu'il devait en pré» parant les voies, en cherchant toutes les lumières qui pouvaient » convenir à une solution sage et utile.

» Le noble comte qui a parlé hier, nous a fait connaître ce » qu'une expérience de 50 ans lui avait appris. Il a donné des con» seils qu'il ne m'appartient pas de juger. Il a fait entendre des » regrets, presque des reproches, et je dois à cet égard quelques » explications à la Chambre.

» Le noble comte s'est plaint de ce que la bureaucratie, de ce que » l'administration de la Marine, exerçait une espèce de despotisme » sur les commandements, sur les avancements et sur le sort des » officiers ; en conséquence, il s'est livré à des attaques un peu » amères, et il a proposé de n'avoir que deux grandes divisions dans » le Ministère, l'une chargée du personnel, l'autre du matériel à la » tête desquels seraient placés deux officiers généraux. Il est con» forme à ma conscience et à mon devoir de répondre que les » attaques contre les administrateurs de la Marine ne sont pas fon» dées. Ils méritent la confiance du Roi, ils ont l'estime de leurs » concitoyens, ils sont dignes de l'approbation des Chambres. Que » l'on examine un à un dans cette administration les hommes qui » sont en place et l'on verra que nulle part on ne peut trouver des » administrateurs plus distingués par leurs lumières, plus respec» tables par leur probité. Je m'honore d'avoir quelques amis » parmi eux et certainement ils comptent tous sur mon inviolable » attachement.

» J'ai été fort surpris surtout, d'entendre dire que l'administration » de la Marine exerçait l'influence la plus funeste sur les comman» dements, sur les avancements et sur le sort des officiers. Vous » avez dû retirer de cette assertion, nobles Pairs, la conséquence » que tout le personnel de la Marine militaire et administratif, était » confié à un simple administrateur de ce département. Eh bien, il » est notoire, il est public, que depuis 3 ans, le personnel de la » marine est dans les mains d'un contre-amiral, qui en sa qualité de » directeur, est chargé seul de proposer au ministre les officiers qui

» doivent obtenir des commandements ou de l'avancement. M. le » contre-amiral Halgan fut d'abord appelé à la tête de cette direction » et depuis il a été chargé du commandement de l'escadre qui a » honoré le nom français dans les mers du Levant. M. le contre- » amiral Daugier, ancien commandant à Rochefort, conseiller d'Etat » et membre de la Chambre des députés, a succédé au contre-amiral » Halgan. Il suffit d'avoir nommé ces deux estimables officiers » généraux, pour que personne ne pense qu'ils aient jamais pu faire » aux ministres des propositions qui fussent contraires aux intérêts » d'un corps auquel ils sont si glorieux et si dignes d'appartenir.

» Je n'examinerai qu'un seul point du discours que le noble comte » a prononcé hier.

» C'est celui qui est relatif à la forme, à la contexture du Budget » de la Marine. Il a montré quelque surprise de ce que, en posant » toujours le chiffre de 65 millions comme somme nécessaire aux » travaux, aux prévoyances, et aux armements en temps de paix, on » se contentait néanmoins de sommes inférieures.

» Il a paru croire qu'il y avait là confusion et désordre. Quelques » explications prouveront qu'il en est tout autrement. Les malheurs » que la France a éprouvés, les charges extraordinaires qui pesaient » sur le Trésor n'avaient pas permis à mes prédécesseurs de faire » pour le département de la Marine tout ce qu'ils auraient désiré.

» J'arrivai à une époque moins difficile.

» Mon premier soin fut non de me livrer à des théories, mais de » vérifier de concert avec mes collègues, quelle était la somme qui » pourrait être compatible avec la situation du Trésor et les soins » de la Marine.

» Nous posâmes le chiffre de 65 millions.

» Aussitôt je me mis en mesure de faire au Roi le premier rapport » qui fut imprimé et distribué aux Chambres.

» Dans ce rapport je prouvais que si on se bornait à accepter 45 » ou 50 millions, la France en 10 années, aurait dépensé environ 600 » millions et n'aurait ni personnel, ni matériel de la Marine.

» Que si au contraire on portait la somme à 65 millions, on ob- » tiendrait tous les résultats établis dans les tableaux joints au » Budget.

» Après une mûre et très longue discussion dans la Chambre des » députés, mon idée fut adoptée.

» Par là se trouva établi l'engagement de faire connaître annuel-

» lement aux Chambres ce qui était resté en arrière faute de les » avoir obtenus.

» Les Chambres suivent ainsi les progrès, les développements de » la Marine Royale et loin que le double chiffre fasse confusion, il » est un élément nécessaire à la confiance et à la conviction.

» Au surplus les résultats successifs des quatre dernières sessions » sont la meilleure de toutes les preuves que la marche qui a été » suivie était bonne, raisonnable et utile.

» Je n'ai rien à dire sur les vues qui ont été présentées par l'ora- » teur auquel je succède. Son expérience et son noble caractère, » lui donnent des droits à la confiance du gouvernement, et il ne » peut y avoir un meilleur juge que le noble marquis auquel le Roi » a confié le portefeuille de la Marine.

» La Chambre remarquera que je n'ai rien dit sur l'opinion » énoncée par le noble comte, que le département de la Marine ne » peut être convenablement administré que par un officier général » de terre ou de mer. Une telle discussion ne serait pas bien placée » dans ma bouche, — Mais seulement je dirai que dans le dépar- » tement de la Guerre MM. Louvois, Le Blanc et d'Argenson et dans » le département de la Marine, MM. de Seignelay, Colbert, de » Sartines et de Castries sont des ministres qui ont obtenu le plus de » droits à notre estime et à notre redonnaissance, et que par con- » séquent les souvenirs historiques sont peu d'accord avec les doc- » trines du noble comte. »

Après avoir quitté le ministère, M. Portal se retira dans un vaste appartement près de la Porte Saint-Martin ; tous ses enfants l'y suivirent.

L'aînée, Adèle, veuve d'un honorable armateur, avait épousé en secondes noces, pendant le passage de son père à la Marine le marquis d'Escayrac de Lauture.

Le mariage de la plus jeune, Lucile, avec le marquis d'Audiffret, eut lieu quelques mois plus tard en 1823.

Si le baron Portal avait des détracteurs, il comptait aussi de fidèles amis qui l'entouraient à la Porte Saint-Martin, tout autant qu'au Ministère.

Les amiraux Baudin, Roussin, Halgan, Rosamel, de Mackau, Grivel, MM. Pozzo di Borgo, de Martignac, Laisné, Mollien, le baron Louis, le baron Pasquier, le duc de Broglie, le duc de Crillon, le comte Beugnot tous lui témoignaient à l'envi leur affectueuse admi-

ration et rendaient justice à la noblesse de son caractère, à ses capacités exceptionnelles et à son désintéressement.

Il laissa au Ministère cent mille francs de sa fortune personnelle mais il s'était enrichi de la reconnaissance du Roi et de l'estime générale.

CHAPITRE XII

La mort de Louis XVIII, survenue en 1824, bien que prévue depuis quelque temps, impressionna douloureusement le baron Portal.

Non seulement il regrettait un prince qui l'avait honoré de sa confiance et comblé de ses bienfaits, mais sa connaissance approfondie des affaires et des hommes de son temps, lui faisait entrevoir la gravité de la situation nouvelle.

Le sage gouvernement du vieux Roi, en rendant à la France une partie de son ancienne grandeur, lui avait assuré plusieurs années de paix et de bonheur. Sa prudence évitait les écueils, sa modération calmait la violence des partis.

Qu'allait devenir notre pays entre les mains d'un monarque incapable, faible autant qu'avide de despotisme, n'apprenant rien de l'expérience et entouré de conseillers plus aveugles que lui-même.

M. Portal, avec sa lucidité habituelle, prévoyait déjà une Révolution.

Triste et découragé, il se détacha peu à peu de la vie politique.

Cependant la Chambre des Pairs devait encore entendre quelques-uns de ses discours.

Le 8 janvier 1825, il présentait un rapport snr le projet de loi relatif aux crimes de baraterie et de piraterie, pour lesquels il demandait une répression sévère. On sait combien cette question si importante pour notre commerce maritime, l'avait préoccupé pendant son ministère.

Dans la séance du 19 avril 1826 il prononçait un substantiel discours, sur le projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité accordée aux anciens colons de Saint-Domingue.

Le 24 janvier et le 2 février 1827, le baron Portal. continuant à collaborer aux travaux de la Chambre des Pairs, prenait part à la discussion sur la traite et le jury. Enfin, dans les séances des 12 et 13 mai 1829, il donnait deux importants discours en faveur de la contrainte par corps.

La sûreté de son jugement le recommandait même à ses adversaires politiques. Lorsque Charles X, en août 1829, chargea M. de Polignac de former un ministère, celui-ci offrit au baron Portal d'en faire partie.

Cette marque de haute estime ne l'aveugla pas et ne fut point acceptée. Il comprenait trop bien quels périls ferait courir à la Monarchie l'arrivée aux affaires de cet homme, plus impopulaire encore qu'incapable.

Quelques mois plus tard il adressait le Mémoire suivant au duc d'Angoulème :

« Décembre 1829.

» Monseigneur,

» Les marques d'estime que M. le Dauphin m'a données, les bon-» tés dont il me comble, mon dévouement à sa personne et à son » auguste famille, m'imposent des devoirs que je viens accomplir.

» Ma position et mes rapports personnels me mettent en mesure » de savoir à peu près ce qui se passe, et depuis quelque temps, j'en-» tends dire, répéter par les hommes les mieux pensants et les plus » graves, que nous allons mal, que nous faisons fausse route et qu'a-» vant longtemps nous pourrons être engagés dans de grands em-» barras.

» Le Roi est sans doute le maître de choisir ses ministres où il » veut, et d'en changer aussi souvent qu'il lui plaît. Mais il est éga-» lement vrai que l'accord entre le Ministère et les Chambres est » une condition nécessaire de notre gouvernement, et que pour réta-» blir cet accord lorsqu'il a cessé d'exister, il n'est que deux moyens : » la cassation de la Chambre des députés ou le changement de Mi-» nistère.

» Dès aujourd'hui se présente la question de savoir si la dignité » de la couronne et l'intérêt de la France exigent ou permettent » qu'avant de prendre une résolution à cet égard, l'on attende que la » Chambre des Députés se soit hautement et publiquement expliquée » sur ses dispositions envers le Ministère actuel.

» Pour résoudre cette question qui peut avoir et qui aura une in-» fluence certaine sur les intérêts de la Monarchie il est nécessaire » de se rendre compte de la réponse que la Chambre fera probable-» ment au discours de la Couronne.

» Si je ne me trompe, et si avec moi ne se trompent des hommes » honorables et fort exercés dans les matières politiques, la Cham-

» bre dira que le Ministère n'a pas la confiance du pays et qu'au lieu
» d'être une cause de sécurité il est une cause d'alarmes.

» Je suis convaincu que tel sera le langage de la Chambre et qu'il
» est de la sagesse de la Couronne, autant que de l'intérêt de la
» France de prévenir, une semblable déclaration.

» Si cet évènement éclatait, car ce serait un évènement, le Roi
» serait dans la nécessité de choisir entre le changement du Minis-
» tère ou la cassation de la Chambre, et je ne crains pas de dire que
» les plus sages conseillers de la Couronne, que les plus utiles et les
» plus fidèles serviteurs du Roi seraient dans un cruel embarras pour
» donner un conseil, car de chaque côté tout serait dommages et
» périls. »

» Je crois toutefois que, placés dans une telle alternative, les plus
» éclairés et les plus prévoyants ne sauraient conseiller de casser la
» Chambre, rien n'étant préparé pour demander au pays de nou-
» velles élections; là serait le péril le plus imminent.

» Le renouvellement du Ministère, à quelque époque et dans
» quelque circonstance qu'il ait lieu, ne peut jamais être imputé à la
» faiblesse ou envisagé comme une concession ; il n'est dans tous les
» cas que le résultat de l'appréciation faite par Sa Majesté, de ce qui
» convient le mieux à l'intérêt de sa Couronne et au bien de ses
» peuples.

» Mais lorsque ce changement s'opère en présence des Chambres,
» il en résulte l'inconvénient de montrer qu'on avait mal apprécié
» les dispositions du pays et de la Chambre des Députés, et le préju-
» dice d'enlever à la Couronne une partie de sa liberté dans le choix
» des nouveaux ministres.

» Les journaux libéraux demandent le renvoi immédiat du Minis-
» tère actuel, mais je comprends que les plus habiles se basant sur
» la répugnance que l'on éprouve à suivre leurs conseils, réclament
» le renvoi immédiat, afin que l'on soit d'autant moins disposé à
» l'accorder.

» Ils désirent que le Ministère ne tombe que devant les Chambres
» ou que la Chambre des Députés soit cassée parce qu'ils sont con-
» vaincus que dans l'une ou l'autre hypothèse leurs chefs auraient
» plus de chances d'arriver au pouvoir.

» La prévoyance, Monseigneur, est une vertu des gouvernements
» et de nos jours cette vertu est plus nécessaire qu'à aucune autre
» époque.

» Il est certainement des personnes qui mettent en doute si nous

» sommes dignes du gouvernement qui nous a été donné ; si nous
» avons assez de noblesse dans le cœur, de sagesse dans l'esprit pour
» rendre honorable et utile notre participation dans le vote des lois
» et des impôts.

» Ceux d'entre nous qui ont vécu sous l'Empire et qui depuis la
» Restauration ont pris une part plus ou moins notable dans les af-
» faires publiques, étaient peu façonnés à la franchise de nos for-
» mes représentatives, et cependant les résultats obtenus sont évi-
» demment supérieurs à ceux que l'on aurait pu attendre de toute
» autre forme de gouvernement.

Ces hommes, d'ailleurs, et les hommes de leur âge, s'en vont et
» ceux qui viennent sont nourris des lois et des institutions nouvel-
» les.

» C'est ainsi que ces institutions, ces lois qui ont été utiles à la gé-
» nération qui passe, deviennent nécessaires à la génération qui
» s'élève, et que tout ce qui les menace et semble les mettre en péril
» excite une si vive préoccupation dans le royaume.

» Il faut donc faire cesser au plus tôt ces inquiétudes, ces alarmes,
» bien ou mal fondées; de graves préjudices pourraient en résulter,
» et peut-être qu'au milieu du développement de nos mœurs politi-
» ques, le mal le plus profond, le plus difficile à guérir viendrait de
» l'habitude qu'on aurait laissé prendre, de considérer le gouverne-
» ment comme un obstacle, comme un ennemi, tandis qu'il y aurait
» un si grand intérêt et qu'il serait encore si facile de tourner les
» préjugés populaires au profit du pouvoir.

» Je connais assez mon pays pour dire avec toute certitude, que
» dans l'intérêt du moment, comme dans l'intérêt de l'avenir, une
» attitude généreuse, confiante, est non-seulement la plus conforme à
» la nature de notre gouvernement, mais la seule qui désormais
» puisse être féconde en résultats utiles pour le pays et pour le pou-
» voir, surtout pour le pouvoir.

» Je fais donc des vœux pour que nous ayons le plus tôt possible
» un Ministère, et une administration, dont la capacité et la sincérité
» soient évidentes aux yeux de tous. Je dis évidentes aux yeux de
» tous, parce que le moment presse, et qu'il ne suffirait pas d'avoir
» des hommes sincères et capables s'ils étaient inconnus ou mal ap-
» préciés.

» J'affirme que si la France était dirigée par un Ministère et une
» administration tels que ceux que j'appelle de toutes les forces de
» mon âme, on verrait avant longtemps disparaître ou s'affaiblir

» tout ce qui préoccupe et fatigue le Roi et les honnêtes gens.
» Croyez, Monseigneur, que ce qu'il y a dans le pays d'honneur et
» d'intelligence, d'amour de l'ordre et de besoin de conservation, de
» souvenirs du passé, d'espérances de l'avenir, formerait bientôt une
» barrière inexpugnable aux invasions des idées révolutionnaires.

» Le libéralisme et le journalisme ne vivent que de nos fautes ; ils
» paraissent triomphants aujourd'hui parce que la crainte des entre-
» prises rétrogrades effraie plus encore que la crainte des entrepri-
» ses libérales. Tâchons qu'il en soit autrement ; que le Ministère
» futur par ses talents, ses précédents, sa renommée, inspire assez
» de confiance pour que le reproche que l'on prétendrait lui adresser
» de nourrir des intentions rétrogrades, devienne ridicule ; dès lors
» le danger des entreprises libérales se montrerait à lui sans com-
» paraison et sans compensation, et j'ose prédire que les plus heu-
» reux résultats couronneraient ces efforts.

» Quelques personnes ne sont pas de cet avis ; elles soutiendront
» que plus on accordera, plus on sera obligé d'accorder. Une dis-
» tinction nécessaire se présente ici. Sans doute, il y a faiblesse et
» danger à accorder au-delà du système que l'on se propose, de la
» marche que l'on suit, lorsque les moyens et le but sont le fruit de
» la sagesse et de la justice. Mais il est toujours utile de voir les cho-
» ses telles qu'elles sont, de s'emparer des esprits tels qu'ils sont
» faits, de se servir des moyens les plus efficaces pour atteindre à
» d'autres résultats.

» Je parle d'ailleurs avec d'autant plus de confiance de ce qu'il se-
» rait permis d'espérer d'hommes dévoués et capables, également
» serviteurs de la dynastie et des institutions que mes infirmités me
» mettraient hors d'état de prendre aucune part personnelle à une
» aussi honorable entreprise.

» Saisissant l'occasion d'examiner cette grave question, sous tou-
» tes ses faces, supposons non-seulement que je me trompe mais
» que rien d'utile et de durable ne peut être attendu de nos institu-
» tions et de nos lois, qu'il faut les changer ou tout au moins les mo-
» difier, que la dignité du trône et le bien du pays en dépendent et
» qu'il est temps de se prémunir contre les dangers qui nous mena-
» cent Dans cette supposition fort gratuite assurément, quel système
» adopter ? Quelle conduite tenir ?

» Faudrait-il faire des coups d'Etat ? Mais pour que des coups
» d'Etat vaillent, il faut qu'ils soient maintenus et exécutés, et je ne
» crains pas d'affirmer que pour briser sans péril les institutions et

» les lois, il faudrait en France d'autres circonstances et d'autres
» convictions.

» Que l'on jette un coup d'œil en arrière, que l'on examine ce qui
» s'est passé depuis quarante ans, et que l'on dise si jamais des coups
» d'Etat ont été faits et ont réussi contre la puissance des passions et
» contre l'assentiment national.

» Les convictions, les passions de notre époque sont-elles favora-
» bles aux coups d'Etat? La France conspire-t-elle contre ses institu-
» tions?

» Monseigneur, il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir que
» la France désire, supplie qu'on ne lui enlève point les lois et le
» gouvernement qui lui ont été donnes, et que la vivacité qui se fait
» remarquer dans les esprits n'a d'autre cause que la présence au
» pouvoir de quelques hommes dont les précédents ou les opinions
» semblent compromettre les vœux du pays.

» Dira-t-on qu'avant que les hommes actuels fussent au pouvoir,
» on remarquait également dans les journaux et dans les Chambres
» une impatience, une exigence de nature à faire naître les plus pé-
» nibles réflexions?

» J'en conviens, et j'ajoute que je suis au nombre de ceux qui en
» ont été les plus profondément affligés; mais il faut reconnaître
» qu'à la fin de la dernière session des avertissements se manifes-
» taient de toute part, que les journaux perdaient de leur crédit,
» que plusieurs députés du centre reconnaissaient hautement la né-
» cessité de tenir un autre langage, et que nous allions du mal au
» bien, tandis que depuis cette époque nous avons été et que nous
» irons de mal en pis.

» Ces faits connus, notoires, démontrent que si la France était ras-
» surée sur ses institutions, si les hommes du pouvoir, au lieu d'être
» une cause d'inquiétude étaient une cause de sécurité, si le gouver-
» nement marchait selon ses conditions naturelles, la France, si in-
» telligente pour ses intérêts et son honneur, comprendrait bientôt
» s'il est quelques-uns des rouages politiques qui aient besoin d'être
» retouchés et modifiés, et dans ce cas ce qui est aujourd'hui impos-
» sible par des coups d'Etat deviendrait facile par le concours des
» Chambres.

» Je sais que l'on dira (car que ne dit-on pas?) que si l'on ajourne
» les mesures conseillées, mesures qui ne sont pas précisément des
» coups d'Etat, mais qui y conduisent, il ne sera plus temps de les
» prendre, parce que le libéralisme et le journalisme auront tout

» envahi. Mais si ces mesures échouaient, comme je le crois, n'au-
» rait-on pas compromis les plus chers intérêts de la Monarchie ?

» L'expérience n'a-t-elle pas enseigné, ainsi que nous venons de
» le dire, qu'alors que le gouvernement se montre plus confiant les
» journaux et les libéraux deviennent moins influents ? Les change-
» ments qui s'étaient opérés dans les esprits vers la fin de la der-
» nière session, ne sont-ils pas un indice nouveau et certain de ce
» que l'on pourrait attendre d'un système plus généreux ?

» Monseigneur, qu'il me soit permis de le dire, je ne puis penser
» sans frémir à la témérité de ceux qui conseillent ou conduisent à
» des coups d'Etat. Engagés dans cette voie funeste il faudrait pous-
» ser devant soi et aller jusqu'au bout. A-t-on songé, a-t-on bien ré-
» fléchi à toutes les résistances qu'il faudrait affronter, au désespoir
» de la France ? S'est-on fait une juste idée non de l'affliction mais de
» l'étonnement de l'Europe qui, malgré quelques conseils perfides,
» ne s'attend pas assurément que l'on puisse montrer tant de mé-
» fiance et de colère contre un ordre de choses qui a créé de si mi-
» raculeuses prospérités ?

» Monseigneur, je le demande en grâce, que l'on ne s'abuse point ;
» dans toutes les hypothèses, soit que les journaux et les libéraux
» doivent perdre de leur crédit, à mesure que la confiance se réta-
» blira, soit que les libéraux et les journaux soient de perpétuels et
» d'incorrigibles agents de désordre, c'est dans la conscience publi-
» que qu'il faudra chercher les appuis et les remèdes qui seront de-
» venus nécessaires.

» Or le seul moyen de rendre la conscience publique favorable au
» gouvernement et contraire aux fauteurs de troubles quels qu'ils
» soient, c'est de donner au pays un Ministère qui ait l'assentiment
» général, et qui surtout ne soit pas suspect, par le défaut évident
» de majorité, de ne vouloir vivre que de coups d'Etat ; c'est de don-
» ner au pays des administrateurs capables et loyaux ; c'est de faire
» que personne ne puisse mettre en doute la stabilité de nos institu-
» tions sans encourir la punition des lois et le mécontentement du
» monarque ; enfin, de rendre ainsi tellement puériles et ridicules
» les déclamations des journaux et des libéraux, qu'il devienne éga-
» lement facile de les châtier ou de les mépriser.

» A ces conditions j'engagerais ma tête qu'avant longtemps le pou-
» voir retrouverait la force et la dignité qui lui sont nécessaires et le
» pays la confiance et la sécurité auxquelles il peut justement préten-
» dre. Je dis avant longtemps, mais après un temps plus long ce-

» pendant que celui qui aurait été nécessaire, si on n'avait d'abord à
» effacer les préventions et les inquiétudes, toutes mal fondées qu'el-
» les puissent être, qui ont été produites par l'administration ac-
» tuelle.

» Monseigneur, le premier soin en toutes choses doit être de se
» rendre compte du but que l'on se propose, des obstacles qui se
» présentent, et des moyens qu'il faut employer.

» Le but que l'on se propose est évidemment d'assurer le repos, le
» travail, le bien-être du pays, et de faire que le pouvoir y soit ho-
» noré, respecté, puissant, non-seulement par les droits qu'il exerce
» mais par les sentiments qu'il inspire. Les obstacles qui se présen-
» tent viennent des journaux et des libéraux, mais ces obstacles ne
» sont devenus réels que parce que la vie politique de quelques-uns
» des principaux ministres, et l'imprudence de leurs organes pério-
» diques ont persuadé, à tort sans doute, mais enfin ont persuadé,
» ont donné lieu de dire et, motif ou prétexte, de croire que le Mi-
» nistère voulait réagir contre les institutions qui nous ont été don-
» nées par la prévoyance, et la sagesse de nos rois.

» Les moyens à mettre en usage doivent avoir pour objet de faire
» cesser les inquiétudes du pays, et par conséquent de montrer le
» Ministère non comme réacteur, mais comme essentiellement pro-
» tecteur, d'appeler l'opinion à soi, de se faire fort par les voies
» constitutionnelles et se mettre ainsi en mesure de combattre et
» de vaincre.

» Si le gouvernement représentatif doit être maintenu, il n'y a
» pas d'autres moyens que ceux que j'indique, car s'il était vrai
» que, sous la législation actuelle, et quoi que l'on fasse, le journa-
» lisme et le libéralisme dussent rester trop actifs et trop influents,
» il n'y aurait en effet d'autre moyen de déterminer les Chambres à
» toucher aux lois sur la liberté de la presse et sur les élections,
» qu'en inspirant au pays une entière confiance ; qu'en montrant
» par des actes successifs et continuels, que la bonne foi est com-
» plète ; qu'en persuadant enfin, sinon à tous, du moins aux plus
» éclairés et aux plus influents, que les changements que l'on désire
» et que l'on propose sont évidemment nécessaires à la dignité de
» la Couronne au bonheur de la France et au maintien de nos insti-
» tutions elles-mêmes.

» Monseigneur, les restaurations politiques sont des révolutions
» ou des contre-révolutions fort difficiles à établir ; elles exigent
» surtout dans les premiers temps une sollicitude et une prévoyance

» véritablement angéliques. Le prince est présumé, en thèse gé-
» nérale, se souvenir de ce que lui et sa famille ont souffert des
» injustices et des violences commises à leur égard, et pour peu
» qu'ils se montrent inquiets, aussitôt on les croit enclins à réagir et
» à punir.

» De son côté, le peuple, soucieux de ses souvenirs, encore peu
» façonné à son gouvernement, agité par les partis, ne se maintient
» pas toujours dans des limites convenables, et ses manifestations,
» son langage peuvent quelquefois faire supposer qu'il nourrit de
» mauvais penchants.

» Dieu merci, en France, le Prince ne veut pas réagir et le peuple
» sera toujours heureux et glorieux de lui obéir.

» Mais comme des habitudes ne sont pas encore prises, que de
» part et d'autre les épreuves ne sont pas complètes, il faut éviter
» avec d'autant plus de sollicitude tout ce qui est de nature à éveiller
» les alarmes, et à donner du crédit aux esprits inquiets et jaloux.

» Or, de tous les actes politiques, le choix des ministres et des
» fonctionnaires sera toujours celui qui obtiendra le plus d'influence
» sur l'opinion publique comme étant le plus à la portée de tous les
» esprits.

» En attendant que l'on puisse juger des motifs par les résultats,
» on en juge d'abord par les souvenirs attachés aux noms propres.

» Quand des libéraux sont appelés au maniement des affaires pu-
» bliques, les ultras crient à la révolution; quand des ultras sont
» préférés, les libéraux crient au despotisme. Il ne faut ni des uns
» ni des autres, du moins d'une manière systématique et exclusive,
» étant d'ailleurs persuadé que l'on pourrait bientôt employer parmi
» les uns et les autres, ceux qui, avec de la capacité et de l'honneur
» sont susceptibles de s'éclairer et d'adopter sincèrement des idées
» plus applicables.

» Aujourd'hui, il faut prendre et montrer les hommes qui sont
» connus pour professer la doctrine que c'est bien servir le Roi que
» de bien servir le pays, et bien servir le pays que de bien servir le
» Roi.

» La Restauration de la Monarchie française ayant ses dogmes et
» sa foi doit avoir ses apôtres et ses lévites. Que les apôtres soient
» au pouvoir, et les lévites ne manqueront ni dans le pays ni dans
» les Chambres.

» Monseigneur, je viens de vous rendre compte de ce que j'ai en-
» tendu, de ce que j'ai vu, de ce que je crois. Je ne fais pas cette

» démarche dans la vaniteuse espérance que mes avertissements
» seront pris en considération ; des motifs plus raisonnables, plus
» impérieux m'ont déterminé, des motifs de probité et de cons-
» cience.

» Je n'ai pu supporter l'idée que M. le Dauphin pût me reprocher
» un jour de ne l'avoir pas averti de ce que j'ai dû voir entendre et
» penser sur les évènements qui se préparent ; je n'ai pu surtout
» supporter l'idée de paraître ingrat ou indifférent envers un prince
» qui est mon bienfaiteur personnel, et qui sera toujours l'honneur
» et la gloire de la France. »

Les ordonnances de juillet si fatales à la branche aînée, ont, hélas! bien justifié les sombres prévisions du baron Portal.

BARONNE DE GERVAIN.

(*A suivre*)

NOTE

SUR LES MÉMOIRES DE DU CAUZE DE NAZELLES

Il y a quelques années, dans une des innombrables questions que j'adresse à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* depuis sa fondation (qui remonte à plus d'un tiers de siècle), je demandais [1] des nouvelles du manuscrit de notre compatriote Du Cauze de Nazelles, sur lequel l'attention avait été appelée par un des plus distingués de tous les rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, feu Alfred Maury, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ces nouvelles en vain demandées aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, en vain redemandées, un peu plus tard, aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* [2], je viens de les trouver dans un article d'Ernest Daudet sur le *procès de Rohan* (1674) fourni à un brillant recueil périodique récemment créé, la *Revue du Palais* (1re année, numéro 6, 1er août 1897, p. 499-538), et je m'empresse de les communiquer aux amis de l'Agenais qu'elles intéressent triplement, à cause de nos trois compatriotes : l'auteur des *Mémoires*, l'héroïne de ces mémoires, la sœur du savant et célèbre magistrat, Claude Sarrau, enfin le regretté docteur Jules de Bourrousse de Laffore, auquel nous devons une excellente *Généalogie des Marquis Du Cauze de Nazelles* (Bordeaux, Gounouilhou, 1870, in-4° [3]).

T. DE L.

---

[1] Numéro du 10 juillet 1891, p. 492.

[2] Tome XXXIV, 1893, p. 291 (*Notes diverses*, n° CCCV. *De quelques questions Gasconnes dans l'Intermédiaire*).

[3] On conserve aux Archives départementales, fonds de Raymond, portefeuille 117, des pièces généalogiques sur la famille Du Cauze de Nazelles. La comtesse Marie de Raymond était liée avec Mme de Termes (de Marmande) qui était une Du Cauze de Nazelles. On a parfois mis à tort un accent aigu sur l'*e* de *Cauze*.

« Du Cause de Nazelles a laissé de très intéressants *Mémoires* qui sont entre nos mains et que, d'accord avec le propriétaire du manuscrit, nous allons publier prochainement. Entre-mêlés de détails romanesques et d'aventures de guerre, ils constituent un piquant tableau de la vie d'un officier de fortune au XVII[e] siècle. Sur l'expédition de Candie et la guerre de Hollande, sur la société parisienne, ils contienent des pages tour à tour émouvantes et charmantes. Il s'y trouve aussi de curieux détails sur le complot de Rohan, que nous avons utilisés dans les premières pages de cette étude [1]. Pour le reste, nous avons eu recours aux pièces de la procédure, conservées quelques-unes aux Archives de France, les autres à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), formant plusieurs recueils, dont l'un contient des notes de Clérambault, historiographe du roi. Elles nous ont démontré que Du Cause, qui comparut au procès

[1] Voici les premières lignes du très curieux article d'E. Daudet : « Au commencement du mois de septembre 1674, à une date que les documents ne précisent pas, un jeune homme, sur la fin du jour, se présenta au cabinet du marquis de Louvois, secrétaire d'Etat au département de la Guerre, et demanda à parler à ce ministre. Lorsque, avant de l'annoncer, on l'interrogea pour connaître son nom et le but de sa démarche, il déclara qu'il se nommait Du Cause de Nazelles, qu'il était officier sans emploi et qu'il avait d'importantes révélations à faire touchant la sûreté de l'Etat » (p. 499). Notre compatriote, que le hasard avait mis sur les traces du complot, considéra comme un devoir de dénoncer les trois coupables : le chevalier Louis de Rohan, fils cadet de la princesse de Guéménée, ancien grand veneur de France, Gilles du Hamel de Latréaumont, jadis officier, et un Hollandais, Van den Enden, maître d'école à Paris dans le faubourg de Picpus. Ce fut après les aveux de Rohan que l'on arrêta deux autres de ses complices, la marquise de Villars et le chevalier de Préau. M. Daudet semble ignorer l'origine d' « Anne de Sarau (*sic*), » en réalité Louise-Anne Sarrau, fille de Jean II Sarrau et d'Elizabeth Bazin, née en Agenais, à ou près Monflanquin, comme son frère Claude. Il nous dit d'elle (p. 514) qu' « elle passait pour coquette et galante », que le chevalier de Préau, âgé de 24 ans, et neveu de Latréaumont, était devenu l'amant de cette voisine de campagne « sensiblement plus âgée que lui — elle avait 10 ans de plus que lui — mais assez séduisante encore — (à 34 ans, je le crois bien, parbleu) pour le retenir après l'avoir captivé. » M. Daudet rend hommage (p. 534) à « l'incroyable courage qu'elle conserva jusque sur l'échafaud ». Je l'avais précédé de plus de 30 ans dans cet acte de justice (*Une lettre inédite de Claude Sarrau*, Bordeaux, 1866, p. 7).

comme témoin, n'a rien dit dans ses *Souvenirs* qui ne soit, à de minces détails près, conforme à la vérité. — Le marquis de Beauveau, le marquis de la Fare et l'avocat Jean Rou, contemporains de ces évènements, en ont également parlé dans leurs Mémoires, et, en 1735, deux conseillers au Parlement, le président de Chavannes et Berryer — celui-ci devint ensuite Ministre de la Marine — ayant eu en mains les pièces du procès, les ont résumées et annotées. Nous avons consulté à la Bibliothèque le manuscrit qui porte leurs noms. Le roman d'Eugène Sue : *Latréaumont*, bien que les faits y soient travestis et dénaturés au gré de l'imagination du fécond romancier, nous a également fourni quelques indications [1]. »

[1] Voilà de bien riches indications de sources, et pourtant on peut reprocher à cette bibliographie spéciale deux graves lacunes : M. Daudet n'a cité ni le travail d'Alfred Maury, ni celui d'un autre membre de l'Institut, P. Clément (*Trois Drames Historiques*, Paris, 1857, in-8°.)

JOURNAL AGENAIS DES MALEBAYSSE

(*Suite*)

1749.

Le 23 juin 1749, veille de Saint-Jean, jour qu'on procède à l'eslection des officiers de MM. les Pénitents Blancs, ladite compagnie a nommé d'une commune voix, prieur M. ..., maistre de chapelle, M..... et sous prieur M. Carbonneau. Cette eslection a esté faite au gré de tous les confrères. Cette présente année le Saint-Sacrement sort de leur chapelle pour l'année ensuite sortir de MM. les Gris.

Les 7 et 8 septembre 1749, il y a eu un grand débordement de la rivière de Garonne. L'eau d'icelle entroit dans la ville et montoit jusqu'à la font de Raxé. Elle fist un grand dommage et emporta beaucoup de chanvres, ainsi qu'une précédente inondation qui avoit eu lieu un mois auparavant.

1750.

Eslection consulaire faite le 15 septembre 1749.

M. Gounon, maire perpétuel, acquéreur.

M. Fabry, lieutenant de maire perpétuel, acquéreur.

1. M. Dartus, consul perpétuel, acquéreur.
2. M. de Redon, escuyer, sieur de Fontanilhes, consul eslectif.
3. M. Lamarque, consul perpétuel.
4. M. Costas, médecin, consul eslect f.
5. M. Durens, consul perpétuel.
6. M. Mirassandeau, consul eslectif.

Le 9 juin 1750, MM. les consulz députèrent deux d'entre enx pour aller à Monbran demander à Monseigneur l'evesque des priéres et une procession, afin d'obtenir de Dieu qu'il nous donne du beau

temps, y ayant plusieurs jours qu'il ne cesse de pleuvoir ; et mesme le mauvais temps a esté accompagné de gresles en plusieurs paroisses. Ledit seigneur evesque accorda les prières et ordonna *la collecte* promettant d'autoriser aussi la procession générale, si le mauvais temps continuoit.

Le samedy 18 juillet 1750, M. Daunefort, porteur de provisions du Roy a este receu en la charge de consul perpétuel alternatif, au premier rang, lequel rang estoit cy devant rempli par M. de Lagrange, qui est décédé depuis plus d'un an. Son espouse n'ayant pas levé les provisions de son office au bureau des parties casuelles, le sieur Daunefort les a levées pour quinze ou seize cents livres. Il entrera le 15 septembre prochain avec MM. Marcot et François Cazabonne.

Le 5 août 1750, inondation de la Garonne. L'eau d'icelle couvroit tout le Gravier et le pont par où l'on va de Saint-Anthoine au Pont-Long et penétroit en ville jusqu'à la font de Raxé.

1751.

Eslection consulaire faite le mardy 15 septembre 1750 par M. Gounon, maire, Fabry, lieutenant de maire et les consulz sortans perpetuels ou eslectifs. Ont été nommés pour consulz nouveaux MM. Bazignan, Poumaret et Pellissier, qui joints aux trois consuls acquéreurs, déjà pourveus, ont formé la liste suivante :

1. M. Daunefort, consul perpétuel.
2. M. Bazignan, consul eslectif.
3. M. Marcot, consul perpétuel.
4. M. Poumaret, consul eslectif.
5. M. François Cazabonne, consul perpétuel.
5. M. Pellissier, marchand, consul eslectif.

Il n'y a point de maire ni sous maire cette année, c'est-à-dire depuis le 15 septembre 1750 jusqu'au 15 septembre 1751.

MM. Marcot et Cazabonne, prétendant au premier rang, précédemment acquis par M. Lagrange, et M. Daunefort soutenant de son costé que par ses provisions il avoit droit au mesme rang, cette affaire doit se juger en cour.

M. de Pellissier a esté nommé par quatre voix contre quatre. Les voix contraires avoient porté M. Bory. C'est à la voix de M. Gou-

non, maire, que M. Pellissier a dû d'estre esleu. Il a presté le serment ; mais comme M. Pellissier est beau-frère de M. Gounon et que l'estatut défend que le frère, le beau-frère et le cousin germain puisse nommer son parent, le sieur Baret, procureur du Roy, a fait son opposition à l'eslection qui a esté envoyée par le premier courrier à Monseigneur l'Intendant, lequel a escrit au sieur Pellissier de se démettre de sa charge et de la remettre au dit sieur Bory, qui n'a pas voulu l'accepter.

Le 24 mars 1751, M. Mazet, marchand a presté le serement de troisiesme consul perpétuel, pour avoir acquis cette charge de M. Marcot.

Débordement de la rivière de Garonne les 27 et 28 avril 1751. L'eau d'icelle alloit jusques au pont et monta de dix à douze pans au dessus dudit pont ; elle entra à la porte Saint-Anthoine.

Le 6 juin 1751, entrée en cette ville de Monseigneur le duc d'Aiguillon. Il a voulu entrer par la porte du Pin. MM. les consulz et jurats et les quatre compagnies sous les armes, ont esté le recevoir et il est descendu à la maison du Roy, où le présidial et les chapitres sont allés lui rendre visite.

Le 21 juin 1751, M. de Baratet, lieutenant général au siége présidial et seneschal d'Agen, a este receu à la maison de ville. Il y a presté le serement, entre les mains de MM. les consulz, en la manière accoustumée.

1752.

Eslection consulaire faite le 15 septembre 1751 par les consulz sortant de charge, lesquels ont nommé comme nouveaux, MM. de Bissierat, Champier et Daribaud, père.

M. Gounon, maire perpétuel,
M. Fabry, lieutenant de maire.

1. M. Dartus, consul perpétuel.
2. M. de Bissiérat, consul eslectif.
3. M. Lamarque, consul perpétuel.
4. M. Champier, consul eslectif.
5. M. Durens, consul perpétuel.
6. M. Daribaud, père, consul eslectif.

Le samedi 18 mars 1752, veilhe de Saint-Joseph, mon fils ayné

Jérôme Malebaysse, a este receu par MM. les consulz, capitaine de quartier de Sainte-Foy, à la place de M. Leygue, décédé, qui l'estoit de la paroisse de Saint-Estienne.

Au mois d'avril 1752, M. Cambes, père, cy devant capitaine de quartier, ayant fait sa démission, en faveur de son fils, celui-ci a esté receu capitaine de la paroisse de Saint-Hilaire.

En ce mesme mois d'avril, M. Soubirous a fait sa démission de capitaine de quartier, fâché de ce que M. de Cambes, père, avoit esté remplacé par son fils, parce que ledit sieur Cambes fils avoit espousé la fille de Saubanas, hoste ; cela a piqué le sieur Soubirous et, à cause de cela, il s'est démis. MM. les consulz ont nommé à sa place, M, Pellissier, le fils, et à la place de M. Leydat, qui s'estoit aussi demis, ils ont receu M. Seré.

Au mois de juin 1752, MM. les consulz ont nommé pour major, qui est une nouvelle charge, M. de Boissonnade.

1753.

Eslection consulaire faite le samedy 15 septembre 1752. A partir de ce jour jusqu'au 15 septembre prochain. il n'y a pas de maire ni de lieutenant de maire, faute d'acquéreurs. Il en sera de mesme pour les années suivantes qui seront alternatives.

1. M. Daunefort, consul perpétuel.
2. M. Lacassaigne, consul eslectif.
3. M. Mazet, marchand, consul perpétuel.
4. M. Renaud, advocat, consul eslectif.
5. M. François Cazabonne, consul perpétuel.
6. M. Bory, fils, marchand, consul eslectif.

M. Baret, procureur du Roy.

1754.

Eslection consulaire faite le 15 septembre 1753.

1. M. Gounon, maire, par acquisition.
2. M. Fabry, lieutenant de maire, par acquisition.

1. M. Dartus le filz, consul perpétuel, à la place de son père qui a fait sa démission en sa faveur.
2. M. Darasse Sarreau, consul eslectif, qui n'a pas voulu servir,

3. M. Lamarque, consul perpétuel.
4. M. Molinier, médecin, consul eslectif.
5. M. Daribau fils, négociant, consul perpétuel.
6. M. Lamouroux, négociant, consul eslectif.

M. Baret, procureur du Roy.

1754-1755.

Election consulaire faite le 15 septembre 1754.

1. M. Daunefort, consul titulaire.
2. M. de Montpezat, consul électif.
3. M. Cazaboune, consul titulaire.
4. M. Bonhomme de Poumaret, consul électif.
5. M. Mazet, consul titulaire.
6. M. Gardette, consul électif.

1755-1756.

Election consulaire faite le 15 septembre 1755.

M. Gounon, maire.
M. Fabry, lieutenant de maire.

1. M. Lamarque' consul titulaire.
2. M. Daribau, lieutenant particulier à l'élection, consul électif.
3. M. Durens, marchand, consul titulaire.
4. M. Claverie, bourgeois et negociant, consul électif.
5. M. Dartus, consul titulaire.
6. M. Senbausel, bourgeois et négociant, consul électif.

1756-1757.

Election consulaire faite le 15 septembre 1756.

1. M. Daunefort, premier consul titulaire,
2. M. Sevin de Ganet, premier consul électif et second consul.
3. M. Cazabonne, jeune, titulaire.
4. M. Cazabonne, aîné, électif.
5. M. Mazet, titulaire.
6. M. Bouvet, électif et dernier consul.

1757-1758.

M. Gounon, maire.
M. Fabry, lieutenant de maire.

1. M. Lamarque, consul titulaire.
2. M. Daribau, consul électif.
3. M. Durens, consul titulaire.
4. M. Marcot, consul électif.
5. M. Dartus. titulaire.
6. M. [1]

1758-1759.

Election consulaire du 15 septembre 1758.

1. M. Daunefort, consul titulaire,
2. M. Douzon de Fontayral, électif.
3. M, Cazabonne, jeune, titulaire.
4. M. Baret, avocat, electif.
5. M. Mazet, titulaire.
6. M. Pellissier, fils, électif.

Pendant l'année de leur exercice, M. Daunefort et M. Baret eurent une dispute très vive entre eux deux dans l'hôtel-de-ville. Sur quoy, M. Baret adressa un placet à Monseigneur de Richelieu, pair, maréchal de France et gouverneur de la Haute et Basse Guyenne, et qui étoit pour lors exilé dans son gouvernement, et par conséquent à Bordeaux. Monseigneur de Richelieu, sur le placet de M. Baret, consul, envoya ordre à M. Daunefort et à M. Baret de se rendre à Bordeaux pardevant luy et ayant écouté les raisons de l'un et de l'autre fit un *lavamen capitis* à M. Daunefort et luy ordonna de faire des excuses à M. Baret, en sa présence et ecrivit une lettre au corps de ville, en date du 3 décembre 1758, qu'il ordonna être enregistrée sur les registres de l'hôtel de ville et dont la copie est mise tout de suite, mot à mot :

---

[1] Il manque, comme on le voit, à cette liste un sixième consul, et, de fait, les registres de la mairie d'Agen (BB. 77 et 78), correspondant à cette période, c'est-à-dire à l'exercice 1757-1758, ne fournissent jamais que cinq signatures. Nous n'avons pas su découvrir la raison de cette anomalie.

Messieurs,

J'ay été fort scandalisé, je vous l'avoue, de la scène indécente qui s'est passée entre le sieur Daunefort et le sieur Baret, consuls, dans l'hôtel-de-ville et en public, et je ne le suis pas moins de la légèreté avec laquelle vous paroisses traiter cette affaire par la lettre que vous m'avez écrite, où vous la regardes comme minutieuse et qui ne valoit pas la peine de venir jusqu'à moy, et que vous auriez donné vous-mêmes la satisfaction aux parties, à cet égard. Mais il s'en faut bien que je sois persuadé de ce que vous me marques, et je n'ay pas eu de peine à démêler le vrai et le faux sur tout cela, après avoir entendu les parties contradictoirement et examiné les mémoires et informations qui ont été faites, et j'ay compté de faire une grande grâce au sieur Daunefort de me contenter des excuses que je luy ai ordonné de faire, en ma présence, au sieur Baret, des excès et emportemens auxquels il s'est livré aussi indécemment, dans cette occasion, contre luy.

J'ay au surplus fait approfondir toutes les intrigues et les cabales, qui entretiennent la division dans les esprits, tant parmi les magistrats qui devroient y mettre ordre eux-mêmes et donner le bon exemple, que parmi les autres citoyens. Il y a surtout parmi vous le sieur Pélissier, dont on m'a dépeint le caractère et je suis instruit de plus d'une part de toute sa conduite, depuis que je l'ay fait nommer consul, qui répond si peu à l'opinion qu'on m'en avoit donnée et que j'en avois conceue. Aussi il sera certainement le plus puni et celuy auquel je m'attacherai davantage pour éclaircir sa conduite et le traiter comme il le méritera, selon la manière dont il se comportera.

J'ay au surplus, ordonné au sieur Baret, que je scais être en butte à toute la cabale, et qui me paroit certainement le plus entendu et le plus raisonnable, de me rendre le compte le plus exact de tout ce qui se passera et jusques aux moindres choses de ce qui pourra intéresser le bon ordre et l'administration des affaires publiques. Et, assurément, il y aura bien du malheur si je ne parviens pas à rétablir le calme et la tranquillité, qui est depuis si longtemps troublée dans votre ville par des esprits inquiets et turbulens, et que je veux y voir régner à l'avenir. Et comme toutes les disputes sont occasionnées

par les contestations sur l'affaire de l'entrée de vos vins[1], il faut pour finir toutes vos querelles, suivre la loy qui a été prononcée, vous persuadant bien qu'il n'est plus en votre pouvoir d'éluder cette loy et que vous deves seulement vous appliquer à l'entendre pour la suivre littéralement. Ce n'est que par cette voye que vous pouves parvenir à une réunion dans les esprits, qui doit être si utile pour le bon ordre de votre ville et la tranquillité de ses citoyens.

Je ne puis donc regarder ceux qui voudront enfreindre ou éluder la loy que comme des rebelles à l'autorité du Roy et des sujets dangereux, sur lesquels il convient de faire des exemples ; et ceux qui s'attacheront à la suivre seront traités comme les sujets qui mériteront le plus de considération,

Ainsi, messieurs, il n'est plus question des raisons que vous avez cru avoir pour soutenir ce qui faisait la matière du procès. La loy est prononcée ; vous ne devez plus songer qu'à la suivre. C'est à quoy, je donnerai tous mes soins et toute mon attention pour éteindre cet esprit de trouble et de division dangereux. Faites bien vos reflexions sur cela ; et afin que vous puissiez les faire plus fructueusement, j'ordonne que cette lettre soit enregistrée sur les registres de l'hôtel de ville.

Je suis, messieurs, etc.

Signé : Le maréchal de Richelieu.

Cette lettre a été enregistrée, en conséquence, sur le registre de l'hôtel de ville d'Agen, MM. les consuls présens [2].

---

[1] Cette question de l'entrée des vins était, à cette époque, la cause de divisions et de querelles interminables. Aux termes des statuts municipaux il n'y avait que le vin récolté dans les limites de la juridiction d'Agen qui pût être vendu en ville; l'entrée même n'en était permise que jusqu'à la Noël. Les forains, c'est-à-dire, les gens possédant des vignes en dehors des précédentes limites, ne pouvaient introduire dans Agen que le vin nécessaire à leur consommation et à celle de leur famille. Encore leur fallait-il un congé des consuls. Mais grâce à la facilité de ces magistrats, la restriction était souventéludée et les congés donnaient lieu à des abus sans nombre. En vain, pour y mettre un terme, le parlement de Bordeaux avait autorisé une assemblée des Trois Ordres pour élaborer un règlement définitif. Ce règlement, édicté au mois de juillet 1756, avait été homologué par le parlement, le 12 juillet 1758 ; mais les forains avaient porté l'affaire au Grand Conseil. Ils étaient soutenus par les étrangers, les consommateurs

Le 28 aoust 1759, M. Cazabonne jeune, consul titulaire, est mort à sa campagne, appelée à Mahon, sur le chemin de Villeneuve, où il se fit porter, étant bien mal ; et comme c'étoit dans l'année de son exercice, les consuls, en chaperon et avec une chandelle ardente à la main, accompagnèrent le Saint-Sacrement, de l'église Saint-Estienne chez ledit sieur Cazabonne, quand on luy porta le saint viatique et le réaccompagnèrent de même à l'église ; et, à sa mort, ils furent en robe à la porte du Pin où on porta le corps, et, de là, ils menèrent les deuils jusques aux Cordeliers, où fut enseveli ledit sieur Cazabonne. Tous les soldats du guet y assistèrent, tenant leurs fusils la pointe du canon contre terre; et quand on fut aux Cordeliers, les consuls furent, en robe, le capitaine du guet à leur tête, frapper à toutes les chapelles de l'église des Cordeliers et demander si M. Cazanobes n'était pas là, formalité qui s'observe pour tous les consuls qui meurent en charge.

1759-1760.

Election consulaire du 15 septembre 1759, (année des vieux).

M. Gounon, maire titulaire.

M. Fabry, sous-maire titulaire.

1. M. Lamarque consul titulaire.
2. M. de Bazignan, consul électif.
3. M. Dartus, consul titulaire,
4. M. Poumaret, consul électif.
5. M...............
6. M. Chemin, ayné, consul électif.

---

non propriétaires, les aubergistes, que gênait, on le conçoit, le privilège des propriétaires dont les vignes étaient situées dans la juridiction et qu'on appelait pour cette raison les *juridictionnels*. Selon toute apparence, c'est au règlement de 1756 et à l'arrêt de 1758 que le maréchal de Richelieu fait allusion dans la lettre ci-dessus.

[2] L'année suivante, lors de sa visite solennelle à Agen, racontée plus bas, le maréchal de Richelieu se montra bon prince. Il permit que sa lettre fut rayée des registres municipaux où elle est, en effet, barrée. On lit cette explication en marge du registre : « Les reproches contenus en la lettre ci contre ayant été effacés par la bonne conduite de ceux qu'elle intéresse, il a été ordonné par le maréchal de Richelieu, qu'elle sera barrée, ainsi que la présente copie l'a été en sa presence et de celle du corps de ville, cejourd'hui 17 septembre. A Agen dans le palais épiscopal. Signé : Gounon, maire, Fabry, lieutenant de maire, Lamarque, consul, etc.

Il n'y a eu cette année que cinq consuls,parce que M. Durens, qui etoit titulaire et qui devoit entrer en exercice n'y entra point, parce que, en 1758, au mois de juillet, étant en charge, il fit la patrouille avec le guet. auquel il fit mettre la bayonnette au bout du fusil en sortant de l'hôtel de ville, au sujet d'une dispute qu'il y avoit eu entre les garçons marchands et les compagnons cloutiers et chapeliers. Ces derniers en vouloient beaucoup à son fils Ninot et au fils de la veuve Lacan, En courant la ville, il trouva au coin de M. Senbauzel, trois jeunes gens, sans armes ni bâtons, à qui il cria : Arrête! Et comme ils s'empressèrent de fuir, il ordonna de les bourrer, ce que fit La Jeunesse, l'un des valets de ville, qu'il avoit avec luy et donna un coup de bayonnette au bas ventre d'un de ces trois jeunes gens, qui fut porté à l'hôpital et en mourut quelques jours après. Ce jeune homme étoit natif de Layrac et étoit ici en apprentissage chez un maréchal-ferrant. Les Bénédictins de Layrac firent intervenir le père du défunt pour faire suite de cette affaire contre le sieur Durens, qui n'avoit pas fait le procès-verbal et nioit toujours que ce fut luy qui eut fait tuer cet homme. Le sieur Durens fut décrété de prise de corps. Il s'évada et quelques jours après il fut jugé par le sénéchal d'Agen à être pendu. Il resta longtemps caché et vers le mois de mai 1761 il se rendit en prison, à Bordeaux, et fit appel du jugement du sénéchal d'Agen, Le corps de ville le soutint et disputa l'indépendance [1] du sénéchal, comme étant conjuges des causes criminelles auec ledit sénéchal. Arrest qui cassa la procédure du sénéchal comme étant mal faite, le condamna à tous dépens envers le sieur Durens et remit l'affaire à juger devant la Grand Chambre à la diligence du procureur général. Le Sénéchal perdit aussi son procès avec le corps de ville, mais non pas avec dépens, par rapport à une requête très diffamante pour le Sénéchal dressée par l'avocat du corps de ville.

Nota qu'au mois de novembre 1760, le roy Louis XV donna des lettres patentes par lesquelles, il maintient les officiers municipaux de la ville d'Agen dans le droit d'exercer la justice criminelle, conjointement avec les officiers du Sénéchal.

Le 16 septembre 1759, jour de dimanche, entrée de Monseigneur le maréchal, duc de Richelieu, gouverneur de la Guyenne, dans la ville d'Agen.

[1] La compétence.

Lorsque ce seigneur eût écrit au corps de ville le jour qu'il devoit arriver, on assembla la communauté, qui députa MM. Bazignan, Lacassagne, Laborde et Gardés, jurats, pour aller à Montauban où ce seigneur étoit. Ils partirent le 11 dudit mois de septembre, avec MM. Daunefort et Pélissier fils, consuls. Dans le compliment qu'ils luy firent, ils luy témoignèrent le plaisir et la joye que les habitans avoient de le voir prochainement dans leur ville. Nonobstant cette ambassade, ils firent, la veille de son arrivée, une seconde députation de six jurats qui furent MM. Vigué, Claverie, Illy, Senbauzel, Benaud et Lamouroux, ayant à leur tête, MM. Fabry, lieutenant de maire et Bazignan, consul, tous deux en robe consulaire, depuis le matin qu'on avoit procédé à l'élection. Ils partirent le jour de l'entrée avec une cavalcade de quatre vingt marchands, soit de la frairie de Saint-Michel, soit de celle de Sainte-Catherine. Ils furent prendre le maréchal à l'extrémité de la juridiction et le conduisirent jusqu'à la porte du Pin. Avant d'entrer il trouva les troupes bourgeoises au nombre six cens hommes, sous les armes, rangées en haye jusqu'à la porte. Toute la noblesse, tant de la ville que des environs, y étoit aussi, ayant à leur tête M. le comte de Timbrune-Valence, colonel du régiment de Béarn-Infanterie, chevalier de Malte et brigadier des armées du Roy, qui luy fit un magnifique discours. La porte de la ville était richement parée ; il y avoit un arc de triomphe soutenu par des colonnes marbrées, où les armes du duc de Richelieu étoient sur le frontispice et de tous côtés ses victoires. La salle aux harangues étoit placée entre les deux portes avec six marches pour y monter, très bien ornée et tapissée d'un velours cramoisy, le trône, fauteuil et carreaux d'un autre velours cramoisy, mais plus beau, garnis d'un galon et crépine d'or fin. L'autel qu'on y avoit dressé assortissoit le reste de la salle. C'est là que le maréchal fut introduit par le corps de ville qui le prit à l'entrée de l'arc de triomphe. Il reçut les clefs de la ville, des mains du maire sur un bassin d'argent comme les clefs, avec un discours achevé ; puis il prêta serment entre les mains du maire, en présence de quatre chanoines, deux de la cathédrale et deux de la collégiale. Ensuite le maire et les consuls le prêtèrent devant luy ; et restant assis et couvert dessous le throne, il écouta les harangues de la Cour de l'Election et de celle du Présidial. Cela fait, on fut processionnellement à la cathédrale. Le régiment de Hainault, de deux bataillons, avoit resté en ville, uniquement pour assister à ladite entrée. On plaça les deux compagnies de grenadiers, l'une sur les avenues de la salle

aux harangues, l'autre à la cathédrale et le reste du régiment de chaque côté de rue, depuis la porte du Pin jusques à Saint-Etienne. Au milieu d'eux passa la procession et tout le cortège de la façon qu'il fut réglé, scavoir : la maréchaussée et son lieutenant devant, avec la cavalcade des marchands ; ensuite venoit le guet et les corps religieux chacun avec sa croix ; après eux les deux chapitres, avec leur croix ; à la suite les consuls portoient un magnifique dais d'un damas blanc à fleurs d'or, garni d'un galon et crépine aussi d'or. Le maire, le lieutenant de maire et les autres consuls avec les jurats suivoient en criant : Vive le Roy et Monseigneur le duc de Richelieu ! Le maréchal marchoit immédiatement après le dais, environné de toute la noblesse, ses gardes formant la haye, ses pages et sa maison à la fin. Les troupes bourgeoises terminoient le cortège. Nota que toutes les rues, où devoit passer Monseigneur le duc, étaient tapissées.

La procession étant entrée à la cathédrale, les cloches à la volée, Monseigneur l'evesque, revêtu de ses habits pontificaux et assisté de ses trois archidiacres, en chape, qui l'attendoit près du bénitier, luy donna l'eau bénite et luy fit son compliment. Après quoy, il le prit par la main et le conduisit au milieu du chœur, où on luy avoit préparé un Prie-Dieu couvert d'un grand tapis, deux carreaux et un fauteuil, le tout de velours. Ensuite l'evesque monta à son siège et le chantre et les chapiers étant parvenus au lutrin, ils chantèrent le *Te Deum*. La bénédiction de l'evesque donnée, le duc fut conduit à l'evêché où il avait pris son logement. Là il reçut les visites de tous les corps, et, sur le soir, le présent du corps de ville, consistant en deux cens bouteilles d'excellent vin étranger et un quintal de bougies.

Il arriva le dimanche et partit le mardi vers les dix heures du matin, accompagné de MM. les maire et consuls, le chaperon sur le bras, avec une garde de soixante hommes et quatre capitaines ; les messieurs de la noblesse y étoient aussi. Il fut à pied, avec le cortège, jusqu'à la porte de Saint-Antoine, où il monta en carrosse pour aller coucher à Aiguillon, le mardi 18 septembre 1759.

Au mois d'octobre 1759, mourut à Agen M. Daunefort, consul titulaire alternatif hors d'exercice et fut ensevely aux Jacobins ; le corps de ville a acheté sa charge.

1760-1761.

Election consulaire du 15 septembre 1760.

1. M. de Montesquiou aîné, chevalier de Saint-Louis, éleu.
2. M. Mazet, marchand, titulaire, alternatif.
3. M. Mazac, avocat, électif.
4. M. Méja fils, électif.
5. M. Malebaysse, jeune, marchand, électif.
6. M. Deltrieu, procureur, électif.

Cette année 1760 on a nommé cinq consuls nouveaux au lieu de trois pour remplacer MM. Daunefort et Cazabonne décédés consuls titulaires alternatifs. La jurade en partie vouloit former opposition à cette élection prétendant que les consuls devoient nommer deux jurats pour remplacer MM. Daunefort et Cazabonne. Mais quand on sceut que l'élection était approuvée par Monseigneur le maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, qui étoit à Bordeaux, on ne fit plus aucune diligence et les consuls restèrent tranquilles en leur charge.

Au mois de novembre 1760, Monseigneur de Boutin, intendant en Guyenne après la mort de M. de Tourny fils, fit son entrée dans Agen. On députa M. Mazet pour aller le recevoir et complimenter à la limite de la juridiction et avec luy six jurats, tous en chaise de poste. Il fut mettre pied à terre à l'évêché. Les consuls allèrent le voir tout de suite en robe et M. de Montesquiou, premier consul, luy fit son compliment. On luy offrit le présent de ville, consistant en vin et bougie, et ensuite il receut les compliments de MM. du Sénéchal, de l'Election et de tous les ordres religieux.

Le 19 du mois de may 1761, le sieur Lamarque, consul titulaire mourut hors d'exercice. Le sieur Barsalou, fils ayné, son neveu, à qui le sieur Lamarque avoit donné sa charge de consul titulaire quelque temps avant sa mort, se présenta, ses provisions à la main, pour se faire admettre. Les consuls en exercice firent quelque difficulté de le recevoir, attendu qu'il était marchand corroyeur. Mais le sieur Barsalou, ayant fait voir que tout le commerce rouloit sur la tête de son père et qu'il vivoit en bourgeois, il fut receu, prêta le serment entre les mains du premier consul et fut revêtu de la robe, la cloche sonnante et en la matière accoutumée.

Au commencement de juillet 1761, MM. les consuls receurent avis de Monseigneur le maréchal de Richelieu, qui étoit lors à Bordeaux, qu'il devoit passer dans Agen, le juillet, Madame la duchesse de Choiseuil (*sic*), qui étoit femme de Monseigneur de Choiseuil, ministre de la guerre. Il leur ordonnoit par la même lettre de la recevoir comme on le receut quand il fit son entrée dans Agen. En conséquence, les consuls firent faire entre les deux portes à Saint-Antoine, une salle verte, bien tapissée et bien ornée de guirlandes de laurier. Les armes du duc de Choiseuil, son mari, se trouvoient sur la porte de ladite salle et le portrait du Roy en face de l'entrée. Il y avoit à ladite porte Saint-Antoine, deux cens hommes sous les armes, avec les huit capitaines de bourgeoisie. On posta un sergent et quatre fusiliers au lieu appelé, à Carlès. sur le pavé, pour donner le signal, par un coup de fusil, quand ils verroient au loin dans la plaine le carrosse de ladite duchesse. Elle arriva vers les sept heures du soir et, sur le signal dudit sergent, les troupes bourgeoises se mirent en haye, hors ville et dans la ville, et les coulevrines ne cesserent de tirer que lorsque ladite dame fut entrée. Elle ne voulut pas s'arrêter à la salle qu'on luy avoit préparée. Elle fut mettre pied à terre à l'évêché et avec elle sa belle-sœur, son médecin, son aumônier, son bouffon, etc. Elle fut receue à la descente de son carrosse par Mgr l'évêque d'Agen, celui de Bazas, qui se trouva lors en ville, et plusieurs autres personnes qui l'attendoient à l'évêché. Elle partit le lendemain avec tout son cortège.

Durant le même mois de juillet 1761, Monseigneur le maréchal de Richelieu donna une ordonnance qu'il envoya dans toute l'étendue de son gouvernement, portant que dans toutes les villes, il seroit fait patrouille, toutes les nuits jusqu'à la pointe du jour. par les troupes bourgeoises, et qu'il y auroit au surplus, un consul couché dans l'hôtel de ville, afin que, en cas de tapage ou de trouble nocturne, on sceut où le trouver pour mettre la paix. Cette ordonnance prescrit en outre que toute personne, de quelle qualité et condition qu'elle soit, portera du feu ou lumière pendant la nuit et enjoint aux capitaines et officiers commandant les patrouilles, d'emmener au corps de garde toutes les personnes trouvées en contravention et de les y garder jusques à la pointe du jour, pour ensuite faire le rapport au consul de police couché, dans l'hôtel de ville, qui en décidera comme il jugera à propos. Il est enfin recommandé aux consuls de faire lire, publier et afficher ladite ordonnance et de tenir

la main à son exécution. Les patrouilles commencèrent tout de suite, composées d'un capitaine, d'un sergent, d'un caporal et de vingt fusiliers. Au mois d'aoust, M. Séré, capitaine des troupes bourgeoises, commandant un soir la patrouille, fit quelque grossier manquement, dont les consuls instruits le menacèrent d'en écrire à Monseigneur le maréchal. Sur cela, il fit la démission de sa charge et les consuls nommèrent à sa place M. Charpaud, bourgeois, dont le père avoit occupé la même charge.

Sur la fin du mois d'aoust de la même année, les consuls receurent une lettre du roy, par laquelle il leur marquoit qu'en l'élection à faire le 15 septembre suivant, ils eussent à continuer consul le sieur Méja. l'un d'entre eux, pour une année seulement, ce qui fut exécuté, comme on voit dans l'élection suivante.

1761-1762

Election consulaire faite le 15 septembre 1761.

M. Gounon, maire, en charge cette année.
M. Fabry, lieutenant de maire, aussi en charge.

1. M. Lacassaigne de Laborde, écuyer, consul électif.
2. M. Dartus, consul titulaire.
3. M. Méjà, avocat, consul electif par lettre de cachet.
4. M. Barsalou, fils aîné, consul titulaire.
5. M. Moustafa, aîné, marchand, consul electif.

Il n'y a cette année encore que cinq consuls. La place de M. Durens, consul titulaire, étant vacante, parce que son affaire dont le détail est mis à la suite de l'élection de 1759, n'est pas encore finie.

Au mois de novembre 1761, M. de Boutin, intendant en Guyenne, se trouvant à Agen, les consuls luy firent sentir que le corps de garde situé sur la place publique était inutile en cet endroit et masquait beaucoup ladite place. Ledit corps de garde étoit situé sur le devant des maisons des sieurs Marcot, Dayrie, Hébrard, Labrunie et Mauron et tenoit tout l'emplacement du devant des susdites maisons. Mgr l'intendant ordonna de le démolir pour rendre la place plus grande, ce qui fut fait dans le courant du mois et le corps de garde transféré dans la salle basse de l'Election.

Les consuls représentèrent aussi à Mgr l'intendant que les Cornières étant extraordinairement obscures pendant la nuit, il con-

viendrait d'y placer quelques lanternes pour empêcher de mauvais coups qui pourraient s'y faire. Sur cela, Mgr l'intendant ordonna qu'il seroit allumé trente lanternes, de distance en distance, autour desdites Cornières. Les consuls les firent venir de Rouen et les placèrent selon la mode de Bordeaux.

Au même mois de novembre, M. de Durfort, duc de Lorge, ayant été fait commandant en Guyenne, fit son entrée dans Agen. Il fut mettre pied à terre à l'évêché, où MM. les consuls allèrent le voir, en robe, précédés de cinquante hommes sous les armes et de leur guet. Après leur compliment, ils luy offrirent une garde de ces cinquante hommes, qu'il refusa. Il fut ensuite complimenté à l'ordinaire. MM. les capitaines des troupes bourgeoises, qui étoient pour lors MM. Tréguillié, Brangier, Grabiac, Guary, Malebaysse, Cambes, Pelissier cadet et Charpaud, profitèrent de son passage pour luy représenter qu'en conséquence d'une ordonnance de Monseigneur le duc de Richelieu, gouverneur en Guyenne, ils étoient obligés de faire la patrouille tous les soirs et que, n'étant que huit capitaines, leur tour de monter la patrouille venoit tous les huit jours, ce qui étoit fort fatigant pour la plupart d'entre eux, qui commençoient à être dans l'âge, devant rester à l'hôtel de ville jusqu'à la pointe du jour ; sur quoy, M. le duc de Lorge leur promit d'y pourvoir. En conséquence, il ordonna à MM. les consuls de diviser le nombre des habitans sujets à la patrouille en douze compagnies de quatre vingts hommes chacune et de nommer quatre capitaines nouveaux qui avec les huit anciens fairoient douze, pour les douze compagnies, et avec cela douze lieutenans ; ordonna de plus ledit seigneur, que à proportion qu'il viendroit à vaquer quelque place de capitaine par la mort ou la démission de quelqu'un d'entre eux, MM. les consuls y nommeroient à leur choix un d'entre les douze lieutenans et qu'ensuite ils nommeroient un lieutenant nouveau pour le remplacer. M. le duc de Lorge recommanda, en outre, par une ordonnance qu'il laissa pour cela, de porter par préférence à ces charges de capitaines et lieutenans les anciens bourgeois qui auroient servi dans les troupes du Roy, en qualité d'officiers, s'ils vouloient l'accepter, et, à leur défaut, les fils des anciens jurats suivant l'ordre du tableau. M. le duc de Lorge etant parti, les consuls s'assemblèrent pour faire cette opération. Les sieurs Fabry, Lacassagne, Méjà et Barsalou, s'étoient ligués et il ne restoit que les sieurs Gounon, Dartus et Moustafa qui furent évincés par les autres. Ceux-ci nommèrent pour capitaines

MM. Blanchaud, Vergnes, André Moustafa cadet, et Barsalou cadet, marchand, et pour lieutenants les sieurs Vacqué, Cruzel, Falagret, Mauron, Duffau, Garipuy. Sourreil, Durand, Nolin, Montégut, Jacquelot et Serret. Sur quoy M. Gounon, maire, étant évincé, s'opposa à cette élection, parce qu'on n'avoit [pas observé] l'ordonnance de M. le duc de Lorge, en ce qu'on n'avoit porté à ces charges aucun des fils des anciens jurats. Il écrivit en conséquence à M. de Lorge à Bordeaux. qui, sur la lettre du maire, manda aux consuls de luy renvoyer son ordonnance avec une liste de tous les bourgeois, marchands et fils de jurats ; ce qui ayant été accompli, M. de Lorge, de concert avec le maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, les fit tous, au nombre de quatre vingt-quatre, officiers surnuméraires de patrouille, ce qui faisoit avec les huit capitaines titulaires quatre vingt douze ; en sorte que comme il n'en montoit qu'un tous les soirs, ils ne montoient qu'une fois chacun tous les trois mois. Peu de temps après. MM. les consuls firent une réforme de ces officiers et en réduisirent le nombre à vingt-huit; avec les huit capitaines titulaires ils ne se trouvoient donc plus que trente six. Les consuls réduisirent aussi le nombre des habitans sujets à la patrouille à trente-six escouades, en sorte que chaque capitaine ou officier montoit une fois chaque trente six jours et toujours avec le même sergent, — on en avoit nommés de surnuméraires, — le même caporal et les mêmes vingt hommes. Quant aux officiers surnuméraires réformés, il fut décidé par Monseigneur de Richelieu qu'ils seroient commandés pour monter la patrouille, à leur tour, en qualité de soldats et qu'ils auroient la liberté d'y envoyer un artisan à leur place, en le payant.

En 1762, tous les parlemens de France se déclarèrent contre les Jésuites et leur ordonnèrent par arrest de leur produire dans un delay leurs constitutions; et les ayant examinées de bien près ils y trouvèrent que les Jésuites s'y déclaroient indépendans de l'autorité royale et qu'ils ne reconnaissoient pour leur maître que le général de leur société, habitant à Rome. Ce fut le principal motif joint avec quelques autres de moindre importance, invoqué pour leur destruction. Tous les parlemens prononcèrent contre eux dans cette même année plus ou moins rudement; mais tous leur ordonnèrent de quitter leur société, de sortir de leurs maisons et collèges, de prendre l'habit de prêtre séculier et de se retirer chacun chez soi. Le parlement de Bordeaux rendit son arrêt dans le mois de juin 1762. Par cette sentence, il étoit enjoint a tous ceux de la société

des cy-devant soy-disant Jésuites, — ce sont les termes de l'arrêt, — tant prêtres que clercs, de sortir de leurs maisons et colléges. situés dans le ressort du parlement de Bordeaux, avant le premier du mois d'aoust suivant pour le plus tard; ceux d'entre eux qui étoient prêtres devoient prendre l'habit de prêtre séculier et les simples clercs l'habit laïque ; ils étoient aussi tenus de se disperser chacun chez soi. Toutes leurs maisons, biens et meubles en dépendans, étoient confisqués pour en être disposé plus tard en faveur de ceux à qui seroient confiés le soin et l'éducation de la jeunesse. Se réservant le droit de prononcer ensuite définitivement, le parlement prescrivoit de donner pour le moment aux cy-devant soy-disant Jésuites, pour faire leur voyage, une somme d'argent proportionnée à la distance qu'ils avoient à courir pour se rendre chez eux. Par ordre du même parlement, il fut nommé dans Agen deux économes pour avoir soin des biens confisqués et en percevoir le revenu, à la charge par lesdits économes d'en rendre compte et de donner de l'argent aux religieux dispersés, pour leur itinéraire.

Peu de jours après, le parlement de Bordeaux donna un second arrest, par lequel il ordonna à tous les cy-devant soy-disant Jésuites de renoncer par abjuration à tout ce qui étoit contenu dans leurs constitutions et de se déclarer en même temps bons et fidèles sujets du Roy et soumis au parlement. Faute par eux de faire ladite abjuration le même arrêt les déclare incapables, tant les prêtres que ceux qui étant sortis de la Société seront ensuite parvenus à l'état de la prêtrise, de posséder aucun bénéfice de quelque espèce qu'il fut et leur défend de prêcher ni d'exercer aucune fonction dans l'Eglise. Il ordonne que ladite abjuration sera faite dans le greffe de la Cour du parlement, pardevant le procureur général de ladite Cour, ou bien dans le greffe des sénéchaux ou présidiaux du ressort, par devant le lieutenant général desdits sièges, pour être ensuite envoyée au procureur général du parlement.

Il est à remarquer que pas un des dits Jésuites ne fit cette abjuration, à l'exception d'un nommé Massoneau, de Marmande, qui, poussé par un remords de conscience, voulut quelque temps après faire sa rétractation. Mais elle ne fut point receue de M. le procureur général du parlement qui lui conseilla, au contraire, de rester tranquille chez luy. Cependant désirant pourvoir à la subsistance des anciens Jésuites qui ne pouvoient trouver de l'employ faute de se soumettre à l'abjuration, le Roy accorda à ceux qui étaient prêtres lors de la suppression de leur compagnie, une pension viagère de

trois cens livres et aux simples frères deux cens livres aussi, leur vie durant.

Le parlement ensuite ordonna qu'il seroit fait dans Agen une assemblée de trois ordres, scavoir le clergé. M. l'évêque à sa tête, le presidial et le corps de ville, pour faire choix des personnes en état d'enseigner la jeunesse à la place des Jésuites. Cette assemblée se tint à l'hôtel de ville vers le commencement du mois de septembre 1762, et on décida de confier l'éducation de la jeunesse aux Dominicains aux mêmes conditions que l'avoient les Jésuites. Les Dominicains furent installés dans la maison du Collège par M. de Laville, fils, lieutenant général. Ils se réservèrent de pouvoir professer le philosophie et la théologie dans les classes de leur ancien couvent ; mais dans les basses classes jusques et y compris la rhétorique, les cours se professoient dans la maison du Collège. En 1767 les Dominicains furent remerciés et les trois corps assemblés mirent à leur place des prêtres seculiers, qui logeoient au Collège et qui étoient gagés aux dépens du revenu dudit Collège [1].

MM. Fabry, lieutenant de maire, Lacassaigne, Laborde, Méjà et Barsalou, consuls, ligués ensemble depuis la nomination des officiers de patrouille, voyant approcher le 15 septembre, jour de l'élection des nouveaux consuls, complotèrent de ne porter à la charge consulaire que des gens de leur party, c'est-à-dire des juridictionnels,[2] parce que le procès des vins entre eux et les consuls n'étoit pas encore jugé par le Grand Conseil. Pour réussir dans leur dessein, ils tentèrent toute sorte de moyens. Ils avoient contre eux MM. Gounon, maire, Dartus, Moustafa, consuls en exercice, et Mazet, consul titulaire hors d'exercice, mais qui devoit entrer pour élire, suivant le privilège de sa charge, à la place du sieur Durens. Ce party devoit l'emporter parce qu'il avoit de son côté la préponderance de la voix du sieur Gounon, maire. Aussy le party du sieur Fabry sollicita très fort le sieur Mazet de se ranger de son côté, luy promettant de por-

[1] M. Babie fut principal, M. Labrunie, professeur de rhétorique, M. Carrère, de seconde, M. Gardelle, de troisième, M. Vidouze, de quatrième, M. Sicard, de cinquième, M. Desallons, de sixième. M. Cazade, fut élu, quelque temps après, pour professer la philosophie. Tous ces messieurs étoient prêtres, hors le sieur Desallons. Il étoit seulement clerc tonsuré et ne s'est engagé dans les ordres que longtemps après.

Note de Labrunie.

[2] Voir la note de la page 458.

ter à la charge consulaire les sujets qu'il voudroit. Mais tout fut inutile ; Mazet ne voulut jamais se séparer de M. Gounon. Le party du sieur Fabry n'ayant pu rien gagner auprès de Mazet, commit le sieur Méjà, son commissionnaire ordinaire, pour tâcher d'attirer de son côté le sieur Moustafa par de belles promesses. Mais celui-cy ne voulut pas non plus se séparer de M. Gounon, son beau-frère. N'ayant pu rien gagner auprès de ces Messieurs, les sieurs Fabry, Lacassaigne, Méjà et Barsalou firent une autre tentative : ils écrivirent à M. Durens qui étoit lors à Bordeaux et luy marquérent de se consulter pour scavoir s'il ne pourroit pas entrer le 15 septembre suivant pour élire, et exclure par là le sieur Mazet qui devoit entrer à sa place, luy demandant préalablement son suffrage pour tous les sujets qu'ils vouloient porter. Le sieur Durens se consulta, en effet, mais son conseil luy dit qu'il ne pouvoit entrer dans le corps de ville sans avoir auparavant rempli les conditions de l'arrêt du Parlement, portant que le sieur Durens ne seroit remis en place et n'exerceroit aucune fonction consulaire, qu'il n'eût payé toutes ses deptes et prouvé par des quittances finales, qu'il n'avoit rien fait perdre à ses créanciers dans sa faillite. Cette voye n'ayant pu leur réussir, ils en tentèrent une autre, mais si extraordinaire qu'elle doit être mémorable à toute la postérité. Ils présentèrent une requête au parlement dans laquelle ils exposoient que le sieur Gounon, maire et le sieur Moustafa étant beaux-frères, ils ne devoient tous les deux, aux termes des statuts, faire qu'une seule voix, s'ils se réunissoient pour le même sujet. Ils exposèrent ensuite, que l'élection ne devant ètre faite que par les seuls maire et consuls en exercice, le sieur Mazet, consul titulaire, hors d'exercice, n'avoit pas le droit d'entrer pour remplacer le sieur Durens, et que le nombre de six électeurs, l'année ou il n'y avoit pas de maire, et de huit, l'année de l'exercice des maire et sous-maire, n'étoit pas absolument necessaire pour la validité de l'élection. En outre, pour prévenir la Cour du parlement en leur faveur, ils mirent dans leurs requêtes que leurs parties adverses étoient des forains qui s'étoient pourvus au Grand Conseil pour faire casser l'arrêt du parlement rendu sur l'affaire des vins le 12 juillet 1758, et que ces derniers ne vouloient porter à la charge consulaire que des gens de leur party. Le parlement rendit alors un arrêt provisoire au pied de leur requête, ordonnant que les voix des sieurs Gounon, maire, et Moustafa, consul, comme beaux-frères, ne seroient comptées que pour une, si elles se réunissoient pour le même sujet et que l'élection seroit faite par les seuls maire et con-

suls en exercice. En conséquence, il fut fait par le même arrêt inhibition et défense au sieur Mazet, consul titulaire hors d'exercice, et à tout autre jurat, d'entrer dans le conclave pour élire, à peine de trois mille livres d'amende et ordonné que le present arrêt seroit exécuté provisoiremedt, nonobstant opposition et appellation quelconques. Cet arrêt fut rendu au parlement le 3 septembre 1762 et les sieurs Fabry, Lacassaigne, Méjà et Barsalou l'ayant receu le tinrent caché pour empêcher leurs adversaires d'avoir le temps de se pourvoir contre. Ils ne le firent signifier que le 13 septembre, l'avant-veille de l'élection. M. Lamothe, avocat, qui devoit être fait consul par la nomination du party de M. Gounon, partit tout de suite en poste pour Bordeaux pour faire casser l'arrêt signifié et présenta sa requête; mais on luy répondit qu'il falloit en venir à plaider la cause. Il s'en revint et arriva ici le lendemain de son départ, 14ᵉ dudit mois de septembre, à dix heures du soir. Il mit pied à terre chez M. Gounon et ayant rendu la réponse de M. le premier président, on travailla de suite à déterminer le sieur Barsalou à quitter son party pour se ranger du côté de celuy du maire. M. Latour, receveur, qui vouloit à toute force M. Lamothe pour consul, employa tout son pouvoir auprès de M. Barsalou père pour l'amener à faire changer les dispositions de son fils. Enfin après bien des sollicitations, à trois heures après minuit, le sieur Barsalou, consul, céda et promit de nommer qui on voudroit à condition qu'on luy accordât le dernier rang pour le sieur Dayries procureur.

Le 15 septembre, à l'heure de l'élection, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit, les consuls entrèrent au conclave au nombre de sept, scavoir : MM. Gounon, maire, Fabry, lieutenant de maire, Lacassaigne, Méjà, Dartus, Barsalou et Moustafa, consuls. Lecture faite des statuts municipaux et de l'arrêt du parlement, les sieurs Fabry, Lacassaigne et Méjà nommèrent pour premier consul M. Darasse Fouguerolles, pour 2ᵉ M. Ratier, pour 3ᵉ M. Boissonnade, pour 4ᵉ M. Hébrard et pour 5ᵉ M. Dayries, procureur. De leur côté MM. Gounon et Moustafa, dont les deux voix selon l'arrêt du parlement n'en faisoient qu'une, Dartus et Barsalou, nommèrent pour premier consul, M. Redon des Fosses, pour 2ᵉ, M. Malebaysse, bourgeois, pour 3ᵉ, M. Lamothe, avocat, pour 4ᵉ, M. Marcot, cadet, négociant, et pour 5ᵉ, M. Dayries procureur. Il y avoit donc trois suffrages contre trois, mais la seconde liste l'emporta à cause de la prépondérance du maire. Le party contre se voyant évincé, fulmina contre Barsalou

parce qu'il s'était séparé d'eux et le sieur Fabry exigea qu'il fut donné lecture du plumitif, ce qui fut fait avec la permission du maire. Le sieur Fabry en retint procès-verbal qu'il signa de même que MM. Lacassaigne et Méjà, et étant descendus pour annoncer l'élection, ils quittèrent brusquement leur robe sur leur chaise, sans attendre que les nouveaux élus qu'on avoit envoyé chercher fussent revêtus de la robe et receus enfin en la manière accoutumée.

(A Suivre)

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Lettres et Billets inédits de Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, publiés par M. PH. TAMIZEY DE LARROQUE, (Bordeaux, impr. Demachy, Pech et Cie. In-8° de 36 p., 1897. Extrait de la *Revue Catholique de Bordeaux*).

Hier encore, dans la petite ville de Miramont (Lot-et-Garonne), on inaugurait la statue du général Delmas de Grammont, l'auteur de la loi protectrice des animaux. Au premier rang de ses panégyristes se trouvait son neveu et filleul M. Ph. Tamizey de Larroque qui, dans un discours plein de cœur et d'humour, avait cru devoir apporter son tribut d'hommage et de filiale affection ; si bien que rendant compte de cette fête de famille, un jeune chroniqueur pouvait terminer son charmant article[1], en proclamant bien haut qu'un jour aussi viendrait où l'on inaugurerait avec enthousiasme la statue du savant commentateur des Œuvres de Peiresc. Il ajoutait bien vite toutefois que ce serait le plus tard possible.

Aujourd'hui il nous est doux, heureux de devancer cette lointaine époque, de venir, simple ouvrier, apporter une fois de plus notre pierre au futur monument, lequel, si l'on amoncelle tous les articles d'élogieuse critique qu'a provoqués depuis plus de trente ans la masse énorme de tant de travaux d'érudition, menace d'atteindre une formidable hauteur.

Monseigneur de Belsunce fait trop d'honneur à l'Agenais pour que, jetant à son tour son dévolu sur lui, M. Tamizey de Larroque n'ait pas tenu à présenter lui-même au public lettré de la région vingt-cinq lettres ou billets inédits de l'illustre évêque de Marseille. Nul,

---

[1] *Journal de Lot-et-Garonne* du 7 octobre 1897.

mieux que lui, n'était outillé pour se charger d'une semblable mission. Non pas que ces lettres très courtes et « où de minces incident tiennent plus de place que de notables événements », offrent un saisissant intérêt, ainsi qu'il se plait à le reconnaître lui-même. « Mais, ajoute-t-il dans son avant-propos, j'aime à croire que l'on » goûtera beaucoup les *paginettes* ou l'évêque de Marseille, laissant » flotter la bride sur le cou de sa plume rapide, dit une foule de » choses charmantes, d'autant plus charmantes qu'elles sont dites » avec plus de simplicité. Cette familière correspondance ressemble » fort à une de ces causeries intimes, ailées, qui rend si agréable » un cordial sans-façon. »

Ces lettres sont adressées à un vieil ami, l'abbé Paul Robert Boudon de Saint-Amans, curé de la paroisse Saint-Hilaire d'Agen, qu'Henry de Belsunce avait connu durant sa jeunesse et avec lequel il s'était lié durant son séjour à Agen.

On n'ignore pas en effet qu'Henry-François-Xavier de Belsunce naquit au château de La Force en Périgord, le 4 décembre 1670, durant une villégiature de sa mère Anne de Caumont, sœur du fameux duc de Lauzun. Son père était Armand de Belsunce, marquis de Castelmoron, baron de Gavaudun, seigneur de Born, tous fiefs de l'Agenais, où il avait établi ses principales résidences, occupant en même temps la charge, héréditaire dans sa famille, de sénéchal d'Agenais et de Condomois. Né protestant, Henry de Belsunce devint catholique à l'âge de neuf ans par suite de la conversion de sa famille. Il fit ses études à Paris, au Collège Louis-le-Grand, tenu par les Jésuites. C'est là qu'il prit goût à la vie religieuse et voulut même entrer dans cet ordre célèbre. Mais sa frêle santé l'en empêcha. Il revint au château de Born auprès de ses parents, et peu après fut ordonné prêtre à Agen par Mascaron, alors évêque de cette ville (1703). Ses vertus, ses connaissances religieuses, ses aptitudes en toutes choses le firent remarquer de Mgr Hébert, qui, au lendemain de son installation sur le trône épiscopal d'Agen, le nomma son vicaire-général (21 décembre 1704). Henry de Belsunce resta près de cinq ans dans cette ville, secondant le zèle apostolique de son supérieur, l'accompagnant dans ses nombreuses visites épiscopales, le représentant même en 1708 à la Cour, où il fut envoyé pour obtenir du Roi la levée de confiscation des biens de tous ceux de l'Agenais auxquels la révocation de l'Edit de Nantes avait fait prendre le chemin de l'exil. C'est à ce voyage que Louis XIV connut et apprécia le jeune ecclésiastique et que, dès l'année suivante, il le désigna pour

le siége épiscopal de Marseille. Monseigneur de Belsunce devait l'occuper quarante-six ans (1709-1755)[1].

Il est à regretter pour nous que les Lettres, publiés aujourd'hui par M. Tamizey de Larroque, ne soient pas datées de l'Agenais, pays sur lequel elles n'auraient point manqué d'offrir de piquants détails. Mais, pour avoir été écrites de Marseille ou d'Aubagne, résidence d'été des évêques de cette ville, elles n'en présentent pas moins un réel intérêt, nous initiant moins aux événements de la Provence, qu'aux sentiments toujours pleins de bonté, quoique assaisonnés parfois d'une pointe de malice gasconne, qui débordent du cœur de notre illustre compatriote.

Une exception toutefois est à signaler pour la belle lettre du 19 décembre 1720, où Mgr de Belsunce fait à son ami le plus saisissant tableau de la peste épouvantable qui ravage l'antique cité phocéenne.

» On a tort. s'écrie-t-il, de dire que la mort est le plus grand des » maux. C'est en vérité la peste. Je puis vous en assurer après » l'expérience qu'il a plu à Dieu de nous en donner. Grâces à sa » miséricorde, me trouvant être debout au milieu des morts et des » mourants, tout a esté abattu à mes costés. J'ay vu périr dans cette » ville au moins cinquante mille âmes, plus de dix mille dans le ter- » roir, deux mille à mon pauvre Aubagne. Mon clergé est quasi » anéanti, (par clergé, je ne parle pas des chanoines de la cathé- » drale); il a eu le courage de ne pas m'abandonner et il est mort de » tout ce qui m'accompagnait dans les rues où nous allions confesser » les pestiférés et soulager leur misère, tout excepté mon seul au- » mônier et moy, tout a esté frappé de peste et la plupart sont » morts et jouissent de la gloire due à leur zèle et à leur charité. » J'ay eu vingt malades dans ma maison dont quinze sont morts, » et je ne scay comment j'ai pu résister à la contagion et à ma » douleur. »

---

[1] De toutes ses nombreuses biographies, la *Vie de Mgr de Belsunce* par le R. P. Dom Théophile Bérengier, bénédictin de la Congrégation de France, (Lyon, Delhomme et Briguet, 2 vol. in-8°, 1887) est encore la plus complète. On y trouve de curieux renseignements inédits sur les premières années de l'illustre prélat, sa famille, ses séjours en Agenais, et des descriptions intéressantes des anciens châteaux de La Force, de Born et de Castelmoron. Voir aussi l'étude, *Mgr de Belsunce, souvenirs du château de Born*, publiée par M. le chanoine Capot, tome II, 2e série, p. 281, du Recueil des Travaux de la Société académique d'Agen.

Et, après avoir fait l'éloge de la plupart des Ordres religieux de la ville, notamment des Jésuites et des Capucins, « qui ont agi en vrais héros chrestiens », apportant toutefois quelques restrictions à l'égard de « ceux à la morale sévère », allusion aux Jansénistes que Mgr de Belsunce n'aimait pas, il termine par cette saillie bien Agenaise : « En voilà assés pour vous faire valoir *sous les Cornières*, où » je sçay que vous aimés à débiter ce que vous scavez. »

Les Cornières d'Agen, sous les arcades desquelles M. Tamizey de Larroque ne croit pas que l'on continue à se réunir comme au temps de l'abbé de Saint-Amans, « lequel était sans doute quelque peu ba» vard », jouent d'ailleurs un assez grand rôle dans ces lettres de Mgr de Belsunce. Il y revient souvent, soit qu'à l'occasion du nouvel évêque, Mgr de Saléon, « il le croit à l'abri des critiques des Cor» nières », soit que longtemps après, dans sa dernière lettre de 1748, il pense que le procès intenté par le nouveau curé de Saint-Hilaire à Mgr de Chabannes ait été souvent jugé par avance et en différentes manières « sous les fameuses Cornières d'Agen. »

Sa sympathie, du reste, pour la ville d'Agen, où il a passé de si heureux jours, ne se dément jamais. Car « pour habiter la Provence, écrit-il, il n'a rien perdu de sa franchise... Comme je ne change sur » rien, Dieu mercy, j'ai toujours un véritable attachement pour vous » et pour la ville d'Agen et ses citoyens. Je puis vous assurer que » personne ne prie Dieu de meilleur cœur pour Mgr l'Evêque d'Agen » et ne prend plus de part que moy à ses véritables intérêts. Mon » cœur est toujours fermé à tous les sentiments de la rancune. » Et plus loin, à propos de la mort du père de son ami et des reproches que ce dernier lui faisait de ne lui avoir pas écrit : « Je ne sais ce » qui a pu vous faire douter de la fidélité de mes sentiments pour » vous ; mais vos soupçons sont bien inutiles... Mon cœur est fait à » la vieille mode ; quand il aime une fois, il ne change jamais. »

Cette phrase exquise dépeint mieux que n'importe quel panégyrique quel homme était Mgr de Belsunce. En tous cas elle nous montre combien nous devons nous tenir en garde contre les attaques violentes auxquelles il se trouva en butte de la part des Jansénistes, ses ennemis acharnés, dont il combattit sans relâche les doctrines ; ce qui refroidit singulièrement au début ses relations avec son premier protecteur, Mgr Hébert.

La place nous manque dans cette courte analyse pour signaler tous les passages de ces charmantes lettres, se rapportant à notre pays. En 1724, Mgr de Belsunce voulut revoir les lieux de sa jeu-

nesse. Il passa par Agen où il se réconcilia avec Mgr Hébert, revenu de ses erreurs religieuses. Il se rendit à Born, à Castelmoron. Il n'oublia pas surtout, c'est dom Bérengier qui l'affirme, de venir frapper à la porte du bon curé de Saint-Hilaire, son fidèle correspondant Mais quels honneurs furent-ils rendus au héros de la peste de Marseille; quelle réception grandiose lui fut-elle faite par ses compatriotes; quelles particularités, soit à Agen, soit dans les châteaux de sa famille, marquèrent-elles ce voyage ? C'est ce que nous voudrions savoir et ce qu'aucun document jusqu'à ce jour n'est venu nous apprendre.

Citons encore, entre autres passages relatifs à l'Agenais, le court billet où Mgr de Belsunce nous fait savoir qu'en 1729 l'abbaye de Gondon était vacante et que son ami, le curé de Saint-Hilaire, désirait ardemment l'obtenir. « J'ai peu de crédit, monsieur, répond-il à « ses demandes. Je fais cependant dans ce moment ce que vous « désirés de moi, et je fais valoir que cette abbaïe est fondée par « mes grands-pères de Lauzun. Elle vaut peu et les bulles sont fortes. » Je désire que vous soyez content. » Ce qui permet à M. Tamizey de Larroque, dans une substantielle note de rappeler que l'abbaye de Gondon (paroisse de Monbahus, canton de Cancon) dont l'histoire est à écrire, « fut fondée au commencement du XIIe siècle par » les religieux de Cadouin, ce fameux monastère périgourdin, sur » un terrain appartenant aux Caumont, déjà à cette époque sei- » gneurs de Lauzun, de Monbahus, etc., et que Mgr de Balsunce » descendait de ces anciens seigneurs de Lauzun par sa mère, Anne » de Caumont. »

— Il nous reste à dire comment M. Tamizey de Larroque a eu connaissance de ces lettres et quelle a été leur odyssée.

Ecrites de 1712 à 1748 au curé de Saint-Hilaire, elles passèrent, après sa mort arrivée en 1749, entre les mains de son neveu et héritier François Boudon de Saint-Amans. C'est ce qui résulte du *Livre de raison de la famille de Saint-Amans*, vendu récemment, après d'étranges vicissitudes, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, où du moins il est désormais en sureté. Moins heureuses ont été les lettres dont il est ici question. Conservées pieusement par François de Saint-Amans, etaprès lui par son fils Florimond, l'illustre auteur de tant de travaux scientifiques, elles demeurérent à l'abri de la tourmente révolutionnaire, à côté de tant d'autres correspondances non moins précieuses et des plus anciens

manuscrits de la région [1], soigneusement classées dans la bibliothèque du château de Saint-Amans. C'est là, dans la grande salle du premier étage, au-dessus du salon de compagnie, orné de meubles d'un grand prix, et à côté du vaste cabinet d'histoire naturelle, encore vierge de toute profanation, qu'il nous a été donné de pouvoir les feuilleter en 1873, au lendemain de la mort de Casimir de Saint-Amans, dernier descendant de cette famille. Pourquoi l'usufruitière de ces richesses littéraires et historiques, Mlle Emmeline de Saint-Amans, n'en a-t-elle pas compris la valeur, et les a-t-elle laissé, pendant plus de dix ans, disperser à tous les vents ? Et, pour ne parler que de la correspondance de Mgr de Belsunce, qui pourrait nous dire entre quelles mains sont passés les originaux de ces lettres, jusqu'au moment où, (M. Tamizey de Larroque nous l'apprend,) « entrant dans la collection de feu Oscar de Larroche, propriéatire « du château d'Estillac, ils ont pris, après sa mort, le chemin de « Paris pour se trouver encore aujourd'hui dans le magasin d'un « grand libraire ? » Car, ce n'est que sur une copie, communiquée par MM. Calbet, que M. Tamizey de Larroque a pu prendre connaissance de ce dossier et le livrer aussitôt à la publicité.

Tout est bien qui finit bien, du moins pour ce qui concerne les lettres de Mgr de Belsunce ! Aussi croyons-nous être l'interprète du spirituel prélat, en remerciant son savant éditeur de ce que, profitant de l'occasion qui lui était offerte, il l'ait véritablement saisie au vol. Mais le cas est exceptionnel. Et il nous fait regretter une fois de plus que Casimir de Saint-Amans, si jaloux et à juste titre des collections amassées avec tant de soins par son père, n'ait pas pris l'initiative de la nouvelle mode, et comme plus tard sa parente, Madame de Raymond, comme le marquis de Chateaurenard, comme hier encore M. de Bellecombé, n'ait pas songé à les léguer aux Archives de son département, où, déposées intactes, elles seraient aujourd'hui d'un si précieux secours à tous les travailleurs.

Ph. LAUZUN.

[1] Voir notre travail sur les *Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Amans*. (Agen. In-8° de 52 p. 1889.)

*
* *

Doumenet et les châteaux de la banlieue d'Agen (1464-1897). Agen, imp. et lith. Agenaises, 1897, in-8° de 32 pages. — *Bagatelle et les villas de la banlieue d'Agen* (1525-1897), ibid., id., in-8° de 21 pages.

Dans les gros volumes consacrés aux annales d'un pays, l'histoire anecdotique des familles ou même des classes de la société est ordinairement négligée. On traite plus volontiers celle-ci à part, en éditant des livres de raison, en composant des monographies familiales. Et les études de ce genre ont un véritable intérêt.

Les propriétés ont aussi leur histoire, qui touche à celle des occupants. M. Jules Serret l'a compris, en faisant un curieux tableau de la plupart des habitations bourgeoises de notre banlieue.

Voici Doumenet, grand comme un fief, constituant jadis un riche patrimoine, déprécié maintenant dans une ruine commune, à tel point que la ville d'Agen, à laquelle il fut donné, l'a compté de longues années comme une charge.

Bagatelle n'est point comme Doumenet un centre agricole, métairie et moulin, avec habitation de maître. C'est la maison de plaisance à quelques pas de la ville, pimpante, élégamment décorée ; un grand pavillon, où l'on peut danser, à côté de terrasses, en belle vue, où l'on prend le frais. Juste assez de terre pour planter des arbres, pour n'avoir pas de voisin gênant et pouvoir s'amuser et bavarder sans contrainte.

M. Serret nous apprend que Leroy, l'architecte du palais épiscopal (Préfecture) et du château d'Aiguillon fit le plan de Bagatelle qui appartenait, avant la Révolution, à la riche famille de Pélissier.

L'auteur complète ces monographies par une revue des nombreuses villas sises dans les vallons accidentés du Pont-du-Casse et de Vérone auxquelles se rattachent tant de souvenirs de cette vieille bourgeoisie agenaise que notre siècle voit si rapidement s'éteindre.

*
* *

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, année 1897, p. 155. — Signalons une notice de M. Jules Viard sur les *Documents français remis au gouvernement anglais à la suite du traité de Brétigny.*

Il résulte d'une quittance, en date du 19 janvier 1362, que parmi ces documents figuraient : « Les comptes de l'Agenois de l'an 1300 et » de l'an 1337 et de l'an 1351...

« Item, les demaines de Poictou et de Limosin, de Xaintonge, » d'Agenois, de Caours et de Rouergue renouvellez l'an 1315. »

Les anciennes archives anglaises ayant été conservées avec soin, on peut espérer de retrouver un jour parmi les fonds non encore classés de la Tour de Londres ces documents qui seraient d'un si grand intérêt pour nous.

*
* *

D'autre part, notre cher doyen et savant ami M. Tamizey de Larroque nous apprend que M. Léopold Delisle vient d'acquérir pour la Bibliothèque Nationale « six grands registres des comptes du tréso- » rier des Guerres du temps de Philippe-de-Valois. Il y en a deux qui » sont relatifs aux campagnes de Gascogne. »

La bonne nouvelle! Il convient de la répandre, afin que, bien vite, ces textes précieux soient publiés. Nos vaillants confrères de la Société des Archives historiques de la Gironde ne voudront-ils pas devancer tout concurrent? Les documents de cette nature qui se rapportent à la guerre de Cent ans fourmillent de renseignements. Nous en avons la preuve dans les comptes anglais de Ffilongleye (1363-1366), dans les comptes français de Jean de Léglise (1372-1374), les seuls intéressant l'Agenais qui aient été publiés jusques à ce jour [1].

G. T.

[1] Rappelons que le premier de ces textes (Jules Delpit : *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, Paris, Dumoulin, 1847, in-4°) donne le plus ancien état connu des juridictions de l'Agenais. Le second (j'en ai publié une traduction dans le t. VI, 2e série de notre *Recueil*, 1879), fournit sur l'état respectif des partis anglais et français de nombreux détails dont quelques-uns ont pu être utilisés par M. Siméon Luce, dans sa belle édition de Froissard.

Or les comptes qui peuvent se trouver en Angleterre et ceux que la Bibliothèque Nationale vient d'acquérir, tous antérieurs aux deux textes connus, seront sans doute pour nous de véritables révélations.

Je puis ajouter, en corrigeant les épreuves de cette note, des renseignements puisés à la source même.

Les comptes des trésoriers des guerres, acquis par la Bibliothèque Nationale et qui nous intéressent, sont inscrits dans les *Nouvelles acquisitions française* sous les numéros 9236 et 9241 ; ils forment deux registres. Le premier, tout entier relatif aux guerres de Gascogne, de 1333 à 1341, ne compte pas moins de XXX feuillets et 882 pages ; dans le second (f° 87 et et suiv.), se trouvent les comptes des frais de voyages du duc de Normandie en Gascogne (1346).

La Commission de direction et de gérance : G Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

RECUEILS ET PERIODIQUES

Revue Historique. — *Septembre-octobre 1897.* — H. Vast : Les tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire. — H. Sée : Les idées politiques de Diderot. — H.-J. Round : La bataille de Hastings. — A. de Gamiers : Le général Vergès et les derniers jours de Charette. — A. Stern : Notice biographique sur Ch. Engelbert Alsner. — Bulletin historique par G. Monod, A. Molinier et Eugène Hubert. — *Comptes-rendus, chroniques, etc.*

Polybiblion. — *Septembre 1897.* — E. Mangenot : Publications récentes sur l'Ecriture sainte et la littérature orientale. — A. Ferrand : Sciences biologiques. — Le comte de Bizemont : Géographie et voyages. — A. de Ganniers : Art militaire (suite). — *Comptes-rendus etc.* — *Octobre 1897.* — Ch. Arnaud : Contes et nouvelles. — M. Lambert : Jurisprudence. — *Comptes-rendus, Bulletin, Chronique.*

Revue des Pyrénées. — *4e livraison de 1897.* — L'abbé J. Lestrade : Le triomphe de Joseph « et le déluge », par Hilaire Pader. — P. de Casteras : Le conventionnel Vadier et ses collègues de l'Ariège. — E. Roschach : Abrégé de l'histoire de Languedoc. — *Variétés, Bibliographie, Nouvelles et Faits divers.*

Revue de Gascogne. — *Septembre-octobre 1897.* — Ph. Lauzun : Valence-sur-Baïse (2e art.) — C. Laplagne-Barris : Seigneuries du pays d'Angles-Pouylebon (1er art.) — Tamizey de Larroque : Lettre de 1619 sur les antiquités d'Auch. — L. Couture : Bibliographie historique. — *Mélanges, chronique, etc.*

Revue catholique de Bordeaux. — *10-25 septembre 1897.* — E. Allain : Monseigneur Hazéra. — Ph. Tamizey de Larroque : Lettres inédites de Belsunce, évêque de Marseille (fin). — L. Guérard : Les études ecclésiastiques d'après quelques livres récents. — S. Salviani : Trois chapitres de l'histoire des Ursulines de Langon (1790-1811). — Th. Lerodey : Monographie de l'église Saint-Thomas de Libourne. — *Chronique.*

10-25 octobre 1897. — A, Ferrand : Le Ciron, *poème*. — G. Audiat : Autour du catholicisme social. — Ph. Tamizey de Larroque : Martial Delpit : journal et correspondance. — De Bordeaux en Bosnie (suite). — E. Maufras : Bourg-sur-Gironde, depuis sa fondation jusqu'en 1789 (suite). — *Chronique, Bibliographie.*

REVUE DE L'AGENAIS

Les rédacteurs de la *Revue* continueront dans le cours de cette année la série de notices archéologiques accompagnées de planches.

Ils se proposent de publier, entre autres, les châteaux d'Estillac (xve et xvie siècle), de Lasserre (style Henry IV très pur).

On s'efforcera de varier les articles. Après vingt-trois volumes déjà parus, il s'en faut que les sujets intéressants soient épuisés. En ce beau pays d'Agenais, il en est de l'histoire comme du sol : c'est le fonds qui manque le moins ; ce sont les travailleurs qui nous manquent le plus.

Et peut-être aussi les abonnés !

Nous n'avons jamais usé de la réclame, mais il nous est permis d'exprimer le souhait que les abonnés soient plus nombreux. Ceux qui estiment que notre œuvre désintéressée n'est pas inutile, ceux qui l'apprécient ne pourraient-ils pas faire un effort personnel ou un peu de propagande autour d'eux pour la soutenir.

Un certain nombre des volumes déjà parus et de livraisons détachées se trouvent à l'imprimerie de la *Revue*, 43, rue Voltaire, et chez MM. Lacaze, libraire, rue Montesquieu ; Ferrand, libraire, rue Pont-de-Garonne.

Les collections complètes de la *Revue* sont rares et, dans les ventes d'occasion, se maintiennent à un prix élevé.

La Rédaction.

1897. — Numéro 6.

REVUE DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Onzième et Douzième livraisons de la 24me Année.

Novembre-Décembre 1897

AGEN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE AGENAISES

(ANCIENNES MAISONS NOUBEL ET LAMY)

43, Rue Voltaire, 43

1897

SOMMAIRE

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser exclusivement* à M. LE DIRECTEUR, 43, rue Voltaire.

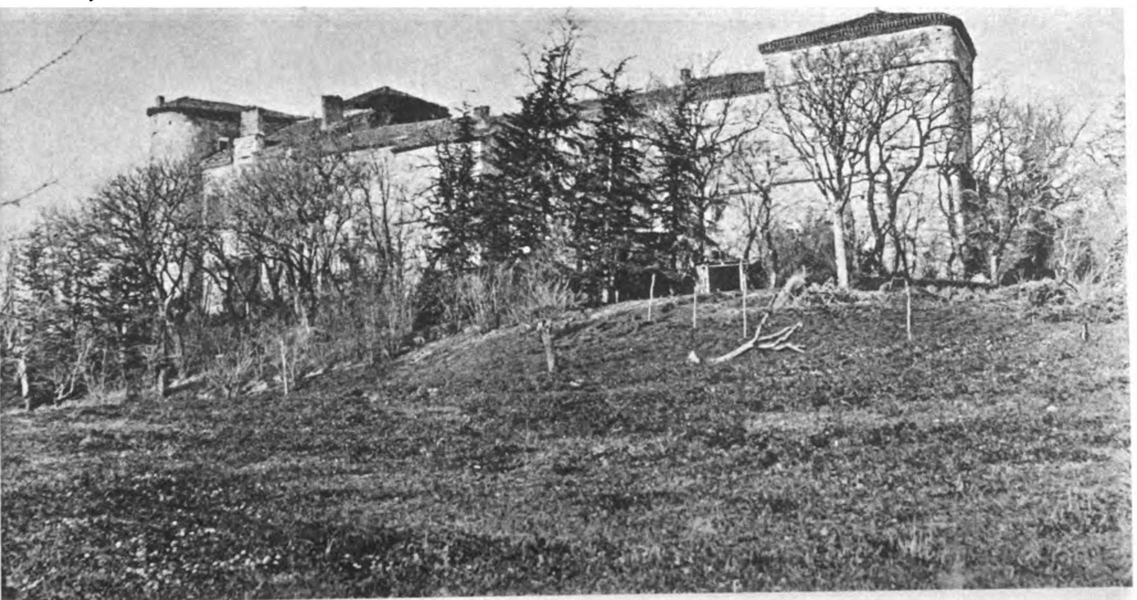
Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages	de texte	réimprimées	jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	—	—	—	100	—	12 fr.
12	—	—	—	—	50	—	14 fr.
12	—	—	—	—	100	—	16 fr.
16	—	—	—	—	50	—	15 fr.
16	—	—	—	—	100	—	18 fr.

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire.



Cliché Ph. LAUZUN.

CHATEAU D'ESTILLAC (LOT-&-GARONNE)

Vue. extérieure prise de l'Ouest.

LE

CHATEAU D'ESTILLAC

XIIIe-XVIe SIÈCLES [1]

I

Parmi les plus anciens châteaux-forts de l'Agenais il en est peu qui subsistent dans leur premier état. Ceux qui ont été construits avant l'année 1300 — et, dans ce petit pays, on en cite une centaine antérieurs à cette date — ont pu servir de refuge jusqu'à l'avènement de Henri IV. Au cours de cette période de trois siècles, l'état de guerre eut une durée aussi longue que l'état de paix : guerres anglaises, un siècle; guerres civiles, un demi-siècle.

La nécessité d'agrandir les anciens châteaux, de les restaurer, de les aménager pour les mettre en état de résister à de nouveaux moyens d'attaque s'est donc imposée pour les barons, possesseurs de ces forts et repaires, plus que pour les villes. Nos bastides n'ont jamais été que des camps retranchés, protégés par une simple enceinte murée. Leurs populations n'ont rien ajouté à l'œuvre du XIIIe siècle que des ouvrages improvisés sous le coup de la nécessité, des terrassements extérieurs, des palissades. On comptait avant

(1) Cette étude a été publiée d'abord dans le *Bulletin monumental*, année 1897, p. 5.

tout sur le nombre et sur la facilité que donnaient la régularité des plans et la largeur des chemins de ronde pour secourir les points attaqués.

Pour les seigneurs le problème était différent. Il fallait que leurs châteaux se défendissent un peu par eux-mêmes, leur garnison étant relativement faible. Les mieux avisés trouvèrent si bien la solution du problème qu'un petit fort bien assis, bien établi, occupant seulement une moitié d'hectare, pouvait être plus difficile à prendre qu'une ville. Témoin le château de Madaillan près d'Agen, si petit, qui soutint un si grand nombre de siéges et résista même au canon de Monluc [1].

Dans nos châteaux, on vit donc s'ajouter à la petite enceinte de courtines du XIIIe siècle, des tours, de nouvelles enceintes, des corps de logis édifiés souvent à des époques éloignées les unes des autres.

Les documents font presque toujours défaut pour dater ces additions; on les reconnaît bien, mais il est parfois malaisé de les attribuer à telle ou telle génération.

Le château d'Estillac, que nous allons décrire, est du nombre de ceux qui peuvent exercer la sagacité d'un archéologue; car, sous une apparente unité, il est fait de pièces et de morceaux.

C'est un monument historique. Il s'y rattache le souvenir de Blaise de Monluc, qui habita de préférence ce château pendant les vingt dernières années de sa vie. Il en construisit une partie. C'est dans cette retraite, entre deux chevauchées, que dicta ses *Commentaires* celui qui, jusqu'aux derniers jours de sa vieillesse impotente et chagrine, « n'eut onc repos ».

---

(1) *Un château gascon au moyen âge. Étude archéologique sur le château de Madaillan* (Lot-et-Garonne), par G. Tholin et P. Benouville. Paris, Picard, 1887, in-8°, pl.

Le château d'Estillac est assis sur une butte naturelle, à soixante pas en arrière d'un vieux chemin qui fut peut-être une voie romaine secondaire. Cette route vient d'Agen tout droit, du nord au sud, traversant la haute plaine, jusques aux ruines d'une pile antique, dite Peyrelongue (6 kilomètres); puis elle gagne le coteau entre Roquefort et Estillac et en suit l'arête supérieure pour obliquer au sud-est vers Aubiac.

Sur ce trajet, la butte d'Estillac occupe un point culminant, d'où la vue est fort étendue, mais elle n'offre pas de forts escarpements; elle est accessible de tous côtés. On pourrait être surpris qu'élevé dans ces conditions, le château n'ait été muni d'aucun ouvrage extérieur, pas même de fossés. Cette particularité est commune à nombre de châteaux gascons dont nous aurons à reparler.

Un document cité par M. le baron de Ruble [1] nous apprend qu'en l'année 1567, Monluc faisait venir par Toulouse le bois de charpente « destiné à la construction de l'église et du « château d'Estillac ».

Ce texte, précieux en ce qu'il fournit une date, ne doit pas toutefois être interprété dans ce sens que Monluc aurait édifié tout le château.

L'étude des vieux documents, aussi bien que celle de l'édifice lui-même, prouve le contraire. Il paraît évident, pour ceux qui tiennent compte, comme il le faut, des deux éléments d'information, que Monluc a fortement remanié des constructions antérieures formant à peu près la moitié de l'ensemble encore existant, et construit en totalité l'autre moitié.

Il existait, à la fin du XIIIe siècle, un château à Estillac, ainsi que le prouve un acte de l'année 1292.

Dans la partie historique de cette étude, on verra par

(1) *Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc*, t. V, p. 335.

quelles mains il passa successivement, depuis les d'Autièges, premiers seigneurs connus, qui en furent peut-être les fondateurs, jusqu'à Blaise de Monluc.

Mais si les parties qui datent du XIII[e] siècle et celles qui s'achevèrent en 1567 peuvent être assez bien déterminées ,il n'en est pas de même de certaines constructions, dont quelques-unes paraissent être de quelque peu antérieures au milieu du XVI[e] siècle, et d'autres plus anciennes encore.

Monluc, qui dut acquérir la terre d'Estillac par morceaux, ne fut point assez riche pour entreprendre de vastes constructions avant d'avoir hérité de sa première femme, Antoinette Isalguier, morte en 1562.

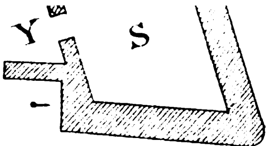
Toutefois, avant d'être seigneur d'Estillac, il a certainement fait quelque séjour dans ce château, auprès de son grand-père et de ses oncles qui le possédaient ; il a pu donner des conseils autorisés pour des additions à faire au fort insuffisant du moyen-âge. Dans les intervalles de ses campagnes en Italie, en Espagne, en Provence, il s'est quelque peu reposé en Gascogne, des années 1529 à 1534 et 1538 à 1542. La construction de certaines parties du château paraît antérieure, mais pas de beaucoup, à celle de la moitié surajoutée par Monluc.

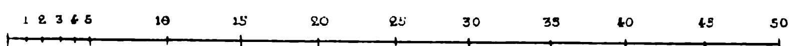
L'intelligence de la description qui va suivre sera facilitée par des références au croquis d'un plan dont l'exactitude, nous devons le dire, est seulement approximative.

La courtine en façade, où est l'entrée (A), orientée sud-est, est parallèle au vieux chemin dont nous avons parlé.

La cour intérieure affecte la forme d'un triangle rectangle à la pointe émoussée.

En arrière d'un puits large et profond (B), on voit saillir (C) l'angle d'une construction rectangulaire parfaitement caractérisée. Ses revêtements sont en moyen appareil, plutôt petit, fort soigné. A hauteur d'homme, à l'extérieur, trois archères *(aaa)* au nord-est, une *(b)* au sud-ouest valent une





Constructions du XIIIe siècle

— du moyen âge et du XVIe siècle (?)

— de la première moitié du XVIe s.

— faites par Monluc (1567)

— refaites ou modernes

Meurtrières de premier étage

— de second étage

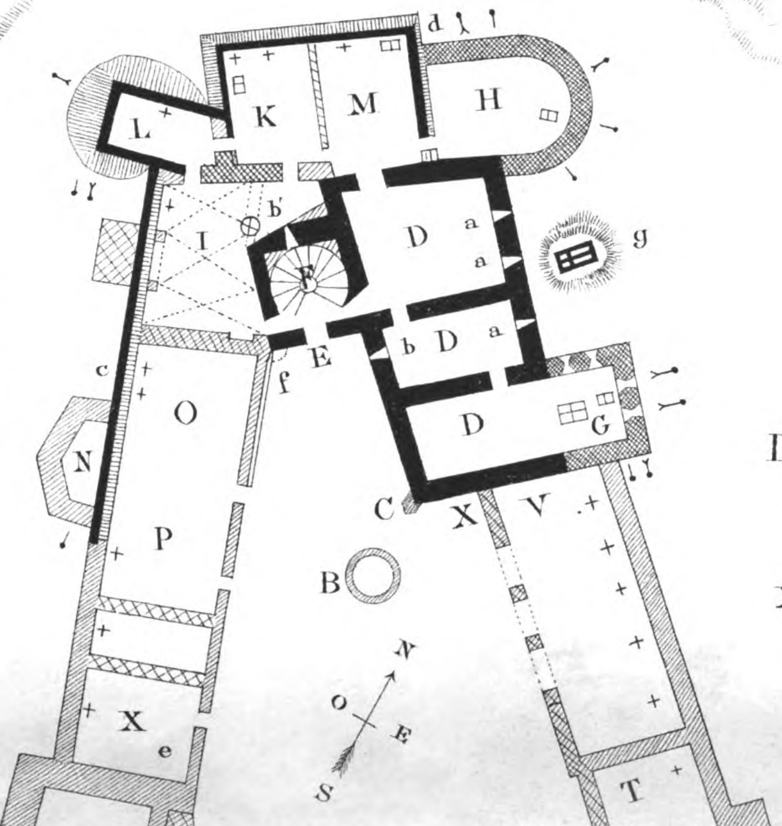
Fenêtres à un meneau

— à meneaux croisés

— refaites ou modernes



Coupe de la lunette *R*, haute d'environ 12 mètres


Château
D'ESTILLAC
Lot-et-Garonne
XIIIe XVIe siècles
Croquis
K
M
H
L
D
I
F
E
C
X
V
O
N
P
B
T
G
g

date. La construction barlongue (DDD) est, de toute évidence, le *castrum* du XIII[e] siècle. Mais, à cette époque, il n'y avait pas de château sans tour. La tour est saillante et de forme carrée (F). On y a logé plus tard l'escalier, en la remaniant pour la rendre circulaire à l'intérieur, en refaisant des parements, en y ouvrant une porte (E). Dans ses vieux murs, on voit encore une archère condamnée *(b')*, qui donne dans une annexe de la cuisine (I).

Les châteaux dits gascons, communs sur la frontière de l'Agenais et de l'Armagnac, tous de la seconde moitié du XIII[e] siècle, constituent un type nettement caractérisé. En deux mots, ils se composent d'un corps de logis rectangulaire, avec ou sans murs de refend à l'intérieur, flanqué d'une ou de deux tourelles barlongues, parfois fort petites et sur encorbellement. Tout l'espace est utilisé, habitable. La porte, étroite, est peu accessible et souvent ouverte au premier étage, servie alors par des échelles ; les tourelles surélevées sont surtout des postes de guet [(1)].

On n'a pas signalé de château de ce type en deçà de la frontière sud de l'Agenais, à l'exception de celui de Sainte-Mère, en Lomagne, à 18 kilomètres d'Estillac. Mais, la plupart de nos châteaux du XIII[e] siècle ayant été complètement détruits, nous ne pouvons délimiter absolument la zone des châteaux gascons ; il nous semble que le *castrum* d'Estillac, encore si facile à reconnaître, n'était pas sans analogie avec eux. Il en avait l'ordonnance.

Il est possible qu'une seconde tourelle s'élevât à la place de la tour G, refaite au commencement du XVI[e] siècle et couronnée de machicoulis, ou même à l'angle C, où l'on a rebâti un contrefort en applique sur des arrachements.

Il y avait peut-être une enceinte et des dépendances au

---

(1) Pour plus de détails, voir l'*Étude sur les Châteaux gascons*, publiée par M. Ph. Lauzun dans la *Revue de Gascogne*, à partir de la page 260 du t. XXXIII, 1892.

nord-ouest. La tour L doit dater du moyen-âge. Elle était carrée et c'est en voulant la renforcer qu'on lui a donné, au XVI[e] siècle, une forme aussi singulière à l'extérieur, une courbe en colimaçon. Ceci n'a aucune raison d'être et ne se verrait pas dans un ouvrage exécuté d'un seul jet.

Près du bastion N, en *c*, on remarque des soubassements dont l'appareil rappelle celui du corps du château du XIII[e] siècle. Nous avons fait ressortir ces particularités sur le plan.

On peut se demander aussi si le logis K M n'a pas été refait dans sa forme grossière en appareil irrégulier sur des fondations anciennes. Son sous-sol est voûté en berceau, forme rarement usitée après le XIII[e] siècle. La croisée d'ogives, aux XIV[e] et XV[e] siècles, la voûte d'arête, au XVI[e], furent appliquées de préférence aux sous-sols et aux rez-de-chaussée des châteaux de l'Agenais,

Tels sont les petits problèmes les plus difficiles à résoudre dans une étude de dissection du château d'Estillac. Il est assez vraisemblable que, de la fin du XIII[e] siècle au XVI[e], des additions furent faites au fort primitif. Nous en jugerons par ces indices.

Nous avons dit que le logis K M était d'un appareil négligé. On n'y voit qu'un seul motif d'ornementation. Sur le meneau d'une fenêtre, à l'extérieur (en *d*) ce sont des rosaces et un bandeau enlacé dans le style de la première Renaissance. Les revêtements des tours L et H sont au contraire en bel appareil moyen, plutôt grand [1].

---

(1) L'appareil des parties du XIII[e] siècle est composé d'assises d'une hauteur moyenne régulière de 0m20. La largeur moyenne des moellons est constamment de 0m25 à 0m30.

Dans les autres constructions d'Estillac les assises de moyen appareil ont une hauteur de 0m25 à 0m33 avec des alternances irrégulières. Dans les deux lunettes R S et dans le revêtement de la tour L quelques assises atteignent même la hauteur de 0m40. La largeur des moellons est très variable et atteint parfois 0m70.

Le bastion N est en applique sur la clôture du logis O P. Ce mur de clôture est donc, au moins en partie, antérieur au bastion, et, comme l'ensemble du château que nous venons de délimiter ne pouvait rester ouvert au sud-est, il est probable que du point P au point C, une courtine achevait de clore une cour intérieure de C à E.

Nous en avons fini avec le quadrilatère ancien. Le puits B, qui reste en dehors, appartient à la série des dernières constructions. Nous savons par Monluc lui-même qu'il y avait deux puits au château d'Estillac.

Le quadrilatère qui reste à décrire PRSV, en y comprenant le bastion N, a été évidemment édifié le dernier et d'un seul jet. C'est l'œuvre de Monluc, la grande construction achevée jusques aux charpentes, en 1567. Il est du même appareil relativement grand et très soigné. Les murs sont talutés et par conséquent renforcés à la base. Un cordon, composé d'un gros tore circule uniformément à la hauteur du premier étage sur toute la superficie du quadrilatère, y compris le bastion N.

Nous avons là un des plus anciens exemples connus en France d'enceinte bastionnée et celle-ci est l'œuvre d'un maître.

Les Italiens prétendent avoir inventé le bastion avant la fin du XVe siècle, mais si cette assertion n'est pas démontrée et si la priorité peut leur être disputée par l'Allemagne ou par la France, il est certain du moins que leurs ingénieurs avaient acquis au XVIe siècle une grande renommée pour leur habileté à confectionner ces ouvrages [1].

Blaise de Monluc, au cours de ses campagnes diverses en Italie, qui durèrent ensemble près de dix ans, avait eu l'occasion de défendre, en capitaine et en ingénieur, Caselle, Bene et Sienne, et aussi d'attaquer bien des places, dont

(1) Viollet-Le-Duc, *Diction. d'archit.*, art. Bastion.

plusieurs munies de bastions à la nouvelle mode. C'est à l'épreuve surtout que l'on apprend à connaître le fort et le faible des œuvres et des systèmes. Observateur comme il l'était, il se piquait, non sans raison, d'être expert dans l'art des fortifications. Celles qu'il fit exécuter à Estillac méritent donc d'être étudiées avec une attention particulière.

Pour en arriver aux perfectionnements imaginés par Vauban, il y eut des séries d'étapes parcourues qui sont assez mal définies : la période de transition que marque le milieu du XVI[e] siècle est insuffisamment connue. Et nous avons là un excellent modèle, exactement daté.

On sait que les bastions, dont les saillants et les angles sont savamment combinés, ont pour avantage de permettre de croiser les feux, de battre en tous sens les abords des places. Ils sont aussi établis de façon à multiplier et à étager les meurtrières.

Le bastion N, à quatre pans, est du type classique ; les bastions R S appartiennent à la variété dite lunette.

La configuration des abords du château a permis à Monluc de ne pas établir de meurtrières dans le rez-de-chaussée, à hauteur d'homme, comme on en voit dans le château du XIII[e] siècle et dans la tour G. Ces baies affaiblissent les murs juste au point où on les bat en brèche. Il pouvait s'en passer, d'autant plus que la portée utile dans un tir horizontal se trouvait très limitée par les pentes. Un assaillant posté à cent mètres, et même sur quelques points à trente mètres, restait invisible. C'est le tir plongeant de premier et de second étage qui, en réalité, était rasant dans les pentes sur la zone dangereuse la plus étendue.

Les expressions que nous employons ici de feux de premier et de second étage ne s'appliquent pas à des divisions anciennes de planchers intérieurs ni à des niveaux constants. Les arquebusiers devaient circuler sur des échafaudages appropriés à l'intérieur.

L'emplacement des meurtrières, ou plus bas ou plus haut, était donc habilement calculé suivant le but à atteindre, la surface à protéger. Ceci pourrait être rendu sensible dans une monographie où l'on reproduirait des coupes du château et de ses abords.

Les embrasures, dont un certain nombre sont d'ailleurs bouchées, d'autres agrandies en baies de fenêtre, sont ainsi ou dénaturées ou trop petites pour paraître toutes dans les photographies de vues extérieures. D'autre part, nous ne donnons pas de coupes des étages. Pour indiquer les meurtrières et les fenêtres sur le croquis du plan, il a fallu recourir à des signes conventionnels. Mais ce qui subsiste dans le plein des murs, ce qui est indiqué donne une faible idée de l'ensemble des moyens de défense. En effet, tous les couronnements du château d'Estillac ont disparu. Les merlons ont été détruits, les toitures, abaissées. C'est en somme à cet étage supérieur que l'on pouvait poster le plus grand nombre d'arquebusiers ; c'est de là que l'on découvrait le mieux tous les abords et que l'on pouvait le mieux croiser les feux.

L'accès de la courtine en façade, dans laquelle se trouve la porte A, devait être défendu par les feux de l'étage supérieur des lunettes R S ou par des ouvrages avancés qui n'existent plus. Dans l'état actuel ce serait un point bien faible.

La position la meilleure pour attaquer le château est peut-être un petit plateau près de la route faisant face à l'éperon de la lunette R. Cet éperon est fort bien combiné pour amortir le choc des boulets, qui eussent frappé obliquement les murailles. L'étage supérieur de cette tour est légèrement en encorbellement. Il en devait être de même de la lunette pareille S, qui a été aux trois quarts détruite à l'époque révolutionnaire.

Les canons étaient rares au XVI[e] siècle. Monluc, qui n'en

possédait point, n'avait approprié aucune embrasure à l'usage de la grosse artillerie. Tout au plus de très petites pièces, telles que des coulevrines et des mousquets de rempart d'un type usité à Agen, pouvaient être appliquées à la défense du château. Dans un siège à soutenir les arquebusiers auraient joué le principal rôle.

Au cas où le quadrilatère ajouté par Monluc eût été emporté, on pouvait encore se réfugier et se défendre dans le château vieux, dont l'ensemble est assez complet.

Nous n'avons décrit aucune disposition intérieure ; il n'en est pas d'intéressante, car presque tout a été remanié.

Dans la partie du château la plus ancienne se trouvent les caves et magasins dans le sous-sol, les logis au rez-de-chaussée et au premier étage.

Dans le quadrilatère ajouté par Monluc devaient se trouver, de O à X, de T à V, les écuries et les granges à fourrage. Deux salles T et X, précédant les lunettes S R, étaient voûtées en croisées d'ogives, comme l'indiquent (en *b e*) des culs-de-lampe et des sommiers d'arcs rompus. La première T passe pour avoir été une chapelle.

Dans l'angle de la cour proche de la porte E de l'ancien château (en *l*), à quelques mètres au-dessus du sol, un petit balcon semi-circulaire repose sur un cul-de-lampe. On dirait une chaire à prêcher. Monluc l'aurait-il édifié pour en faire à l'occasion une tribune aux harangues ? On le dit, comme une tradition, et c'est fort possible. Nul plus que lui n'a aimé la mise en scène ; il nous a transmis nombre de ses discours. Celui qui a eu l'audace d'emprunter à César le titre de ses mémoires, qui, dans ses disgrâces, se rémémorait Scipion, cherchait à imiter en tout les grands capitaines que les historiens de l'antiquité nous montrent animant par des harangues le courage de leurs troupes.

On se représente bien Monluc dans ce cadre, à cette place, emplissant des éclats de sa voix la vaste cour intérieure.

Le tombeau de marbre, où il est figuré gisant, mais qui paraît n'avoir jamais recouvert ses ossements, était autrefois dans la chapelle T. On l'a relégué à l'extérieur, sur un petit tertre (*g*), en face du château du XIIIe siècle. Il a souffert du temps, de la rouille des lychens plus que de la main des hommes, car au nom de Monluc se rattache encore un souvenir de terreur.

Cet homme de guerre, qui n'a pas eu une ligne d'admiration pour les monuments et les chefs-d'œuvre de l'Italie, n'a certes pas eu un grand souci d'appliquer un peu de décoration à son château. Ce n'est pas chez ce contemporain d'Henri II et des Médicis qu'il faut chercher du style Henri II ou Médicis. Les croisées de la lunette K ont de belles proportions, mais un minimum de moulures : les angles de leurs montants sont simplement rabattus en quart de rond. Les deux fenêtres de la tour G, que nous attribuons au commencement du XVIe siècle, sont au contraire assez bien décorées de moulures prismatiques.

Des murs de refend et des briquetages dans les salles K M, les ailes O à X, V à T sont modernes. On n'a pas tenu compte dans le plan de toutes ces divisions factices.

On peut dire d'Estillac que c'est le dernier château-fort construit dans l'Agenais. Les plus beaux châteaux élevés à partir du règne de Henri IV, tels que ceux de Lasserre, de Lafox, de Calonges, etc., ne sont plus appropriés à la défense. Ce sont de riches résidences seigneuriales aux portes ouvertes, aux grandes salles inondées de lumière.

II

HISTOIRE

L'histoire du château d'Estillac a été déjà esquissée par feu M. J. de Bourrousse de Laffore [1] et tout récemment par notre collègue et ami M. P. Tierny, archiviste du département du Gers [2]. Nous pourrions nous contenter de renvoyer nos lecteurs à ces pages si intéressantes ; mais comme l'étude archéologique d'un château paraîtrait bien sèche si l'on ne disait rien de ses annales, nous croyons devoir résumer les écrits de nos devanciers, discuter les assertions contradictoires de divers généalogistes, rectifier quelques erreurs, enfin ajouter à cette petite somme de renseignements plusieurs documents inédits.

ESTILLAC ET D'AUTIÈGES. — Les seigneurs d'Autièges (en latin *de Altigiis*, en roman *de Auteias*) sont les premiers seigneurs d'Estillac connus. Ils sont mentionnés avec ce titre à la fin du XIIIe siècle. Dans un curieux procès, engagé, le 11 avril 1601, entre Suzanne de Monluc, une des dernières héritières de la descendance du maréchal, et François de Lapoujade, seigneur du Buscon, on produisit par devant le sénéchal d'Armagnac des pièces, desquelles il ressort qu'à

(1) *Notes historiques sur des monuments féodaux et religieux du département de Lot-et-Garonne*. Agen, imp. Ve Lamy, 1882. In-8, p. 6 à 12.

(2) *Monluc à Estillac : ses démêlés avec les seigneurs du Buscon*. Revue de l'Agenais, 1895, p. 308 ; et tirage à part. — Le petit château-fort du Buscon, du XIIIe au XVe siècle, assez bien conservé, est situé dans la commune d'Estillac, à moins d'un kilomètre au nord-ouest du château, sur la pente la plus basse des coteaux de la rive gauche de la Garonne.

cette lointaine époque il y avait trois co-seigneurs d'Estillac : *Raymond et Pierre d'Estillac* et *Arnaud-Guillem d'Autièges*, (et non d'Antégeac). Le château d'Estillac, avec les terres qui en dépendaient, resta à A.-G. d'Autièges, tandis que les frères d'Estillac eurent le domaine du Buscon.

On s'explique ainsi un antagonisme persistant entre les propriétaires de ces deux seigneuries contiguës, qui, à propos notamment du droit de préséance dans l'unique église d'Estillac, devait aboutir au procès en question.

Faut-il voir dans ces personnages des membres d'une même famille, ou bien des co-seigneurs sans parenté? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit, dès l'année 1292, au mois de décembre, ce même seigneur d'Autièges, « *Arnaud d'Auteihas, donzel, senhor del Castel d'Estilhac,* passe seul, par devant maître Hélie Négrier, notaire, une transaction en forme de coutume avec les habitants dudit lieu d'Estillac » [1].

D'une famille nombreuse et déjà puissante dans la vicomté de Bruilhois, les d'Autièges [2] rendent plusieurs fois hommage à cette époque au roi d'Angleterre. Ce sont : Géraud et Pierre, pour la quatrième partie du château de Fieux ; Angelier, pour une autre partie du même château ; Pierre, pour des terres à Calignac, etc. [3]. Enfin, au commencement du XIVe siècle, un Arnaud d'Autièges, qualifié seigneur d'Estillac, vend des terres dans la paroisse de Saint-Jean d'Estillac, passe divers compromis en 1302, 1326, et paraît une dernière fois sous le nom de Guillaume-Arnaud d'Au-

(1) Archives du château d'Estillac à M. Henri de Brondeau, au château de Lécussan, près d'Agen. — Cf. J. de Laffore, *loc. cit.*

(2) Le château d'Autièges, d'où dépendait l'ancienne seigneurie de ce nom, se trouve au nord du canton de Francescas, arrondissement de Nérac, Lot-et-Garonne, à 12 kil. environ du château d'Estillac.

(3) *Archives historiques de la Gironde,* T. I, p. 349 et suiv.

tièges, avec le titre de seigneur d'Estillac, dans un acte du 20 novembre 1335 [(1)].

Une enquête du 31 mars 1311 signale les usurpations commises en 1294 par les seigneurs de l'Agenais, le vicomte de Bruilhois et les seigneurs de Sainte-Colombe et d'Estillac. Mais cet acte ne mentionne pas les noms de ces derniers [(2)].

En 1353, le 26 avril, Jean d'Armagnac, vicomte de Bruilhois et neveu de Raymond, comte de Comminges, rend hommage à Pierre de Galard, évêque de Condom. Parmi les personnes présentes à cette cérémonie dans l'église Saint-Barthélemy de Laplume figure un *Doat d'Estilhac*, damoiseau [(3)].

DE GALARD. — Le château d'Estillac passa-t-il, au XIVe siècle, de la famille d'Autièges dans celle des Galard, comme l'affirme M. de Laffore, sans indiquer la source où il a puisé ce renseignement ? Nous savons d'autre part que Marquize d'Estillac épousa, le 24 février 1410, Arnaud de Galard [(4)]. Ce contrat expliquerait-il cette mutation de propriété ?

D'après M. de Laffore, un seigneur de Galard, propriétaire du château d'Estillac, l'aurait donné d'abord en dot à son fils Odet ou Odon, puis vendu en 1447 à noble Garcie de Mondenard. Cette anomalie donna lieu à un procès porté au Parlement de Toulouse, qui, par un arrêt du 23 février 1492, déclara la vente valable et maintint Garsie de Mondenard en la possesion de de ladite seigneurie.

La Chesnaye des Bois fournit une version différente [(5)]. D'après lui, à cette même époque, la terre d'Estillac passa

(1) Archives du château d'Estillac. Cf. J. de Laffore, *loc. cit.*

(2) *Archives historiques de la Gironde*. T. VIII, p. 269.

(3) Collection Doat. Vol. 171 ; f° 131-151.

(4) J. Noulens, *Documents historiques sur la maison de Galard*. Paris, 5 vol. in-4°, T. IV, p. 95.

(5) *Diction. de la Noblesse*. Art. Montagu de Mondenard. T. XIV. p. 13.

dans cette même famille par *Miramonde d'Albret*, « dame d'Estillac, de Roquelaure, de Moncaut en partie, etc. », qui épousa Garcie de Mondenard.

D'ALBRET (?). — Dans ce cas, Estillac aurait appartenu quelque temps à la famille déjà puissante des d'Albret.

Il semble, en effet, que ce soit à la suite de ce mariage que la famille de Mondenard, originaire du Quercy, s'implanta dans le Bruilhois, et que depuis cette époque ses membres prirent le titre de seigneurs d'Estillac, Moncaut, et autres terres avoisinantes.

G. THOLIN. — PH. LAUZUN.

(*A suivre.*)

L'ÉVÊCHÉ DES GASCONS

PRÉLIMINAIRES

Au statuaire Henry Maurette.

Dans ce mémoire, je prétends étudier intégralement un problème fort complexe, et d'importance capitale pour l'histoire ecclésiastique et politique de notre Sud-Ouest, le problème de l'Évêché des Gascons.

D'après la doctrine tristement officielle, cet évêché existait déjà en 977, et il aurait persisté jusque vers 1060. Mais, durant cet intervalle, d'environ quatre-vingt-trois ans, ledit diocèse aurait englobé, selon les diverses époques, un nombre variable d'anciens évêchés de notre région, dans laquelle la précédente organisation ecclésiastique n'aurait été complètement rétablie que vers 1063. L'Évêché des Gascons naquit, dit-on, sous une triple influence, dont la première alléguée serait la ruine de bon nombre de cités épiscopales de la Vasconie, au temps des incursions des Normands. La seconde, résulterait de l'usurpation, faite par des seigneurs Gascons, d'une très grande quantité de biens d'Église, de sorte que les revenus des terres restantes ne pouvaient plus suffire, pour beaucoup d'anciens diocèses, qu'à l'entretien d'un seul Évêque des Gascons et de son clergé. Troisième et dernière influence : des hommes issus de puissantes familles, auraient profité de cet état de choses, pour se créer une grande situation ecclésiastique, et s'assurer, grâce aux revenus des terres non usurpées, une existence opulente.

A bien compter, l'Évêché des Gascons aurait eu cinq titulaires.

1° Gombaud, le prétendu frère de Guillaume-Sanche, duc de Gascogne. Il possédait, dit-on, les diocèses de Bordeaux, de Bazas, et d'Agen, en 977, et il serait mort avant 982. Quand il n'était pas encore évêque, Gombaud se serait marié, et il aurait eu un fils, nommé Hugues. Durant les dernières années de sa vie, ce prélat aurait été associé par son frère, le duc Guillaume-Sanche, à l'exercice de son autorité politique.

2° Hugues, qui aurait recueilli, quelque temps après la mort de

Gombaud, son père, les évêchés de Bazas et d'Agen, mais qui n'aurait pas tardé, à renoncer au premier, pour s'en tenir au second.

3° Arsius, appelé aussi Arsinus dit Racha, Assiatraca, et Arsias dit Racha, présenté comme ayant dominé sur plusieurs anciens diocèses, notamment sur ceux de Dax, Aire, Oloron, Lescar et Bayonne. Arsius est donné comme étant déjà Évêque des Gascons en 982, et même plus tôt. Certains le font vivre jusque vers 1040.

4° Raymond Ier, dit le Vieux, qui, d'après le cartulaire de Lescar, posséda les anciens évêchés de Bazas, Aire, Dax, Bayonne, Oloron, Lescar, et, d'après le cartulaire de Dax, tous ceux de la Gascogne, sauf la métropole d'Auch.

5° Raymond II, dit le Jeune, le prétendu neveu du précédent, qui aurait possédé seulement les évêchés de Bayonne et de Bazas, et qui se serait démis du second après 1059.

Telle est, en substance, la doctrine formulée par Marca, concernant l'Évêché des Gascons. Bon nombre d'érudits, et notamment les auteurs du *Gallia Christiana*, se la sont appropriée presque sans réserves. Ils y ont même ajouté quelque peu de leur chef. C'est donc contre Marca que portera surtout l'effort de ma discussion, n'en déplaise au terrible M. de Jaurgain, généalogiste. Or, je tiens, en l'espèce, tous les dires de cet annaliste (je parle de Marca, et non de M. Jourgain), pour absolument faux. J'estime que tous les textes dont il les appuie sont apocryphes, et je prétends le prouver par la discussion de chacune des pièces dont il argue. Si je tiens mon engagement, il n'a donc jamais existé d'Évêché des Gascons, et partant, Gombaud, Hugues, Arsius, Raymond Ier, dit le Vieux, Raymond II, dit le Jeune, sont à rayer désormais dans les listes des prélats des divers diocèses où on les a consignés. Il faudra faire de même pour les noms des abbés, et des seigneurs laïques, quand ils ne figurent que dans ces textes apocryphes. Certaines parties des tomes I et II du *Gallia Christiana* seront dont à modifier, de même que maints ouvrages de généalogie. C'est pourquoi les gens froissés dans leur faux patriotisme provincial, et surtout les marchands d'ancêtres, molestés, une fois de plus, dans l'exercice de leur aimable commerce, vont me vouer plus que jamais aux Dieux Infernaux. Pas plus que par le pas. é, je ne perdrai mon temps à leur répondre, et même j'espère bien leur fournir encore, dans mes travaux ultérieurs, de copieux sujets de malédictions supplémentaires.

Donc, si j'ai la chance de bien raisonner, dans le présent mémoire, les cinq prélats susnommés doivent être tenus pour des personna-

ges fabuleux. Mais avant d'en fournir les preuves par le menu, je tiens à m'expliquer tout d'abord sur les trois prétendues causes générales sous l'influence desquelles serait né, et aurait persisté, pendant environ quatre-vingt-trois ans, l'Évêché des Gascons.

A coup sûr, les Normands ont plusieurs fois ravagé la Gascogne, à dater à peu près de 840, et durant tout le surplus du IXe siècle, sans préjudice du Xe. Mais les bons textes, qui nous en certifient, ne fournissent pas de détails, et aucun d'eux ne constate expressément que, même une seule cité épiscopale de ma province natale, ait alors été détruite par ces forbans. Il est vrai que, pour affirmer leurs déprédations, en 840, 841 et 844, on s'est prévalu d'un passage du livre intitulé *Opus de Tholosanorum gestis*, de Nicolas Bertrandi, donné comme extrait du cartulaire de Bigorre, et affirmant la ruine de bon nombre de villes épiscopales, et autres, dans l'ancienne Novempopulanie. Mais j'ai déjà montré ailleurs, et à la complète satisfaction des spécialistes, que le récit de Bertrandi n'est qu'un tissu de mensonges. Il est vrai que certains passages des cartulaires Gascons attribuent encore d'autres méfaits aux Normands. Nous verrons, ici même, que ces textes ne méritent aucune créance. La seule destruction indirectement, mais indubitablement constatée, est celle d'Eauze [1], ancienne métropole religieuse de la province, dont le siège était déjà transféré à Auch en 879 [2]. Par sa promptitude, cette translation atteste visiblement qu'en ces temps-là, le clergé de notre région comprenait le danger d'une trop longue vacance du siège métropolitain.

Quant à l'usurpation d'un nombre plus ou moins considérable de biens d'Église par de puissants seigneurs laïques de la Gascogne, aucun texte digne de foi ne nous renseigne à ce sujet. Certes, il est prouvé que, sous les ducs d'Aquitaine, Eudes, Hunald, et Gaifier, cette usurpation s'était déjà largement produite dans leur duché. Les chroniqueurs du temps, dévoués aux intérêts de Pépin le Bref, la reprochent amèrement à ces ducs, qui pourtant n'agissaient pas, en l'espèce, autrement que le roi Franc. N'importe. Il est certain qu'en Aquitaine, ces spoliations ne diminuèrent en rien le nombre des diocèses. Sans aucun doute, on peut conjecturer, malgré le défaut de preuves, que les ducs, et même d'autres seigneurs du duché bénéfi-

[1] BLADÉ, *Influence des métropolitains d'Eauze et des archevêques d'Auch en Navarre et en Aragon.*

[2] *Gall. christ.*, I, 977-978.

ciaire de Vasconie, ne se montrèrent pas plus réservés que ceux d'Aquitaine. Mais si, dans la région comprise entre la Garonne et la Loire, ces agissements n'aboutirent à la suppression d'aucun diocèse, pourquoi donc supposer gratuitement qu'il n'en fut pas de même sur le territoire qui s'étend de la Garonne aux Pyrénées ?

Il n'y a pas non plus à tenir compte de la troisième et dernière affirmation, à savoir que les cinq Évêques des Gascons déjà nommés, étaient tous issus de familles très puissantes, et qu'ils trouvèrent ainsi de grandes facilités pour constituer et maintenir un vaste diocèse pendant près d'un siècle. Nous verrons, en effet, que ces prélats sont des personnages absolument fabuleux. Mais admettons, pour un moment, qu'il n'en soit pas ainsi. En cette hypothèse ultra-complaisante, Gombaud, et son prétendu fils et successeur Hugues, seraient seuls issus, comme nous verrons, de la maison ducale de Gascogne. Or, ces deux prélats ne sont présentés, dans les textes à discuter, que comme évêques de Bazas et d'Agen. Quant à l'origine d'Arsius, de Raymond I[er], dit le Vieux, et de Raymond II, dit le Jeune, aucun titre, vrai ou faux, n'en fait mention. Nous savons seulement que le dernier de ces prélats est présenté comme le neveu de l'avant-dernier. Or, lesdits textes, donnent, sans expliquer pourquoi, un bien plus grand nombre de diocèses à Arsius, et à Raymond I[er], dit le Vieux, qu'à leurs devanciers, Gombaud et Hugues. Et, chose au moins aussi stupéfiante, ils présentent d'abord Raymond II, dit le Jeune, comme réduit aux diocèses de Bazas, et de Labourd ou de Bayonne, en attendant de renoncer au second.

Ainsi, les trois raisons générales qu'on allègue, pour expliquer l'origine et l'assez longue persistance de l'Évêché des Gascons, ne meritent pas qu'on en tienne compte. Ceci dit, j'ai hâte de m'engager dans les critiques de détail.

I

GOMBAUD ET HUGUES

Pour la clarté de cette partie de ma discussion, il importe de réunir, sous un seul et même titre, tout ce qui concerne Gombaud et Hugues, que mes devanciers sont unanimes à présenter comme les deux premiers titulaires de l'Évêché des Gascons. Mais, avant d'examiner les textes qui les concernent, je demande à produire, afin de m'en prévaloir, en temps opportun, certaines conclusions de mon récent mémoire sur les *Origines du duché de Gascogne*.

Selon la doctrine d'Oïhenart et de Marca, le premier duc de la Gascogne féodale serait Sanche Ier, dit Mitarra, qui vivait vers 872. Ce seigneur aurait eu pour fils et successeur Mitarra-Sanche, lequel serait père du troisième duc dudit pays, Garsie-Sanche, dit le Courbé. Celui-ci eut trois fils : Sanche-Garsie, qui hérita de la Grande Gascogne, Guillaume Garsie, qui obtint le comté de Fezensac, et Arnaud Garsie, qui reçut le comté d'Astarac.

Telle est la doctrine tirée par Oïhenart et Marca d'un passage du Cartulaire Noir de l'Église d'Auch, concernant les premiers ducs de Gascogne, et les premiers comtes de Fezensac, d'Armagnac, d'Astarac, et de Pardiac. Or, j'ai prouvé, dans mes ***Origines du duché de Gascogne***, et dans mes recherches sur ***Les comtes carolingiens de Bigorre et les premiers rois de Navarre***:

1° Que ledit passage du Cartulaire Noir a dû être écrit après 1261, et vers 1280, qu'il n'a donc pas l'autorité d'un témoignage du IXe siècle, et que tous les historiens espagnols ont eu, par conséquent, raison de dénier toute autorité à ce texte, concernant Sanche Ier, dit Mitarra, et son prétendu fils Mitarra-Sanche ;

2° Que ces deux personnages n'ont jamais existé, et qu'ainsi il y a lieu de les rayer de la liste des ducs de Gascogne féodale ;

3° Que le premier duc connu de ce pays fut Sanche-Garsia, lequel était déjà en fonctions en 904 ;

4° Que ce seigneur n'est pas, comme le porte le Cartulaire Noir

de l'Eglise d'Auch, le fils du fabuleux Mitarra-Sanche, mais celui de Garsia-Iniguez, roi de Navarre, et le frère de Fortun-Garsia, roi de Navarre après sou père ;

5° Qu'en 905, Fortun-Garsia abdiqua la royauté, pour se faire moine, au couvent de San-Salvador de Leyre, et que la souveraineté de l'État Navarrais passa alors à son frère Sanche-Garsia ;

6° Qu'après l'avènement de ce personnage, le duché de Gascogne passa à son fils Garsie-Sanche, dit le Courbé, lequel eut trois fils : Sanche-Garsie, duc de Gascogne après son père, Guillaume-Garsie, premier comte de Fezensac, et Arnaud-Garsie, premier comte d'Astarac ;

7° Qu'à l'origine, c'est-à-dire sous Sanche-Garsia, et sous son fils Garsie-Sanche, dit le Courbé, le duché de Gascogne englobait le comté de Bordeaux, le grand comté des Gascons (diocèses de Bazas et d'Aire, et diocèse de Dax après la création de celui de Bayonne), et le comté primitif de Fezensac ;

8° Que le comté d'Astarac, était dans les biens de Garsie-Sanche, dit le Courbé, et non pas dans son duché, mais sous la suprématie des comtes de Toulouse ; de sorte qu'en le recueillant dans la succession de son père, Arnaud-Garsie. comme ses successeurs et ayants-droit, se trouva sous la dépendance des comtes de Toulouse ;

9° Que, depuis son origine, c'est-à-dire depuis 904 tout au moins, jusqu'à la mort de son dernier suzerain Berlenguer ou Bérenger (vers 1036), le duché de Gascogne releva du royaume de Navarre ;

10° Que, durant la même période, la Gascogne méridionale, c'est-à-dire la vallée d'Aran, la vicomté de Couserans, les comtés de Comminges, d'Aure, de Bigorre, les vicomtés de Béarn et de Soule, les cantons qui devaient constituer au XIIIe siècle la Navarre cispyrénéenne, et la vicomté de Labourd, se trouvèrent placés sous l'autorité plus particulière des rois de Navarre ;

11° Que cette autorité, plus ou moins énergique, se maintint encore, sur ces divers districts, après la mort de Sanche III, dit le Grand, roi de Navarre (1035), soit au profit de ses premiers sucesseurs, soit à l'avantage des rois d'Aragon, ayants-droit, pour partie, de ceux de Navarre.

Telles sont les conclusions de mes deux récents mémoires. En toute simplicité, j'ajoute que, sur les sept à huit spécialistes dont l'opinion m'est ici particulièrement précieuse, cinq ou six, ont déjà pris la peine de m'écrire qu'ils m'approuvent sans réserves à ce sujet.

C'est pourquoi je considère comme solide la théorie que je viens de résumer. Je me prévaudrai donc de certaines parties de ce dit travail, comme de bons arguments, pour discuter, autant de fois qu'il sera besoin, les textes concernant les prétendus titulaires de l'Évêché des Gascons.

Ceci dit, j'ai hâte d'aborder ceux qui concernent Gombaud et Hugues.

Gombaud n'est mentionné que dans deux cartulaires : 1° Celui du prieuré bénédictin de la Réole-sur-Garonne, compris jusqu'à la Révolution dans le diocése de Bazas, qui faisait partie de la province ecclésiastique d'Auch ; 2° Celui de Saint-Pierre de Condom (*Historia Abbatiæ Condomiensis*), abbaye sise dans le diocèse primitif d'Agen, et devenue, en 1317, le siège du diocèse de Condom, englobé dans la province ecclésiastique de Bordeaux.

En ce qui concerne Gombaud, dans le cartulaire de la Réole, il m'est permis d'être bref, grâce au travail, si remarquable et si complet, de mon ami Pierre Imbart de La Tour [1].

Dès le XIIIe siècle, le couvent de La Réole possédait un vieux cartulaire aujourd'hui perdu, mais dont Marca et Labbe s'étaient servis. Ce recueil a été publié d'une façon fort défectueuse, dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. v, p. 99-186, d'après une copie du XVIIIe siècle. Les pièces où il est fait mention de Gombaud sont au nombre de deux.

La première est la prétendue charte de fondation du monastère. Elle est datée de l'année de l'incarnation DCCCCLXXVII, indiction V. Gombaud y prend le titre d'évèque et de duc de toute la province (*episcopi et tocius* (sic) *provinciæ ducis*), et il déclare avoir fondé, avec le concours de son frère Guillaume-Sanche, duc des Gascons (*frater meus Willelmus-Sancii, dux Wasconum*), le monastère dont s'agit dans le lieu jadis appelé *Squirs*, et ensuite *Regula*.

La seconde pièce, qui ne porte pas de date, est un acte de dotation dudit monastère par Gombaud, se qualifiant d'évêque de Vasconie (*episcopus Vasconie*), et par son frère Guillaume-Sanche (*frater meus Wilelmus Sancio*).

---

[1] Imbart de La Tour, *Coutumes de La Réole*, dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, année 1893, p. 221-263. — L'auteur a donné le premier une bonne et critique édition desdites Coutumes, et des autres pièces du cartulaire de La Réole, concernant Gombaud, dans les mêmes *Annales*, année 1894, p. 99-119.

Le vieux cartulaire de La Réole, contenait, en outre, une troisième pièce, qui n'existe pas dans la copie du XVIIIe siècle, mais dont Marca nous a conservé le texte[1]. C'est une prétendue charte d'échange par Gombaud, qui prend ici la qualité d'évêque et de duc de toute la région environnante (*Gumbaldus episcopus et totius circumpositæ regionis dux*). La pièce est datée de l'année de l'incarnation DCCCCLXXVIII, indiction V.

Je dois constater de plus que, sans que Gombaud ni Guillaume-Sanche soient nommés dans les Coutumes de La Réole, ce statut se présente comme réellement concédé par ces deux personnages.

Tels sont, en somme, les renseignements fournis par le cartulaire du couvent bénédictin de La Réole, sur le premier des prétendus titulaires de l'Évêché des Gascons. Marca[2] fait des trois textes susmentionnés la base de son système, qui a longtemps prévalu. Mais le vaillant, et pourtant débonnaire, Imbart de La Tour a fait bonne justice desdites chartes. Ses conclusions resteront inattaquables. Notez, d'ailleurs, que cet érudit ne s'inquiète qu'incidemment des trois pièces. Son souci principal est de prouver que les Coutumes de La Réole, benoitement gobées comme un statut d'environ 977, par Giraud et Laferrière, par MM. Glasson et Flach, ne sont, en réalité, qu'une compilation, fabriquée « à la fin du XIIe siècle, vers 1081 ou 1188, dans l'intérêt des droits seigneuriaux du couvent (de La Réole). »

Ceci dit, je me borne à transcrire la partie des conclusions de M. Imbart de La Tour, concernant les trois textes qui font mention de Gombaud[3].

« Il faut d'abord réviser toute l'histoire locale de la Gascogne à la fin du Xe siècle. La date de la fondation de La Réole par Fleury (abbaye de Fleury-sur-Loire) n'est pas plus certaine (que l'authenticité des Coutumes). De plus, la fausseté des actes attribués à Gombaud, évêque de Gascogne, rend au moins problématique l'existence de l'*episcopatus Vasconiæ* et de son premier évêque Gombaud. Nous ne disons pas que cet évêché n'ait pas été établi, que Gombaud n'en ait pas été titulaire : nous constatons que les documents invoqués jusqu'ici sont sans valeur. — Sur l'histoire du Bazadais à l'époque de Guillaume-Sanche, nous n'avons que le témoignage d'Aimoin, le seul qui puisse être accepté sans discussion ».

---

[1] MARCA, *Hist. de Bearn*, 211.

[2] MARCA, *Hist. de Bearn*, 209-210, 220-221, 225.

[3] IMBART DE LA TOUR, *Les Coutumes de La Réole*, 262.

M. Imbart de la Tour ne se contente pas de prouver la confection relativement récente des Coutumes de La Réole. Il démontre aussi l'intérêt qui porta les moines de ce couvent à fabriquer les prétendues chartes de fondation et de dotation. « On peut donc dire hardiment des deux premières chartes de Gombaud qu'elles ont été fabriquées à La Réole. Pourquoi ? L'intention des faussaires se découvre sans peine. A la fin du XIe siècle, le monastère eut à défendre son indépendance contre les évêques de Bazas, et à revendiquer certaines de ses possessions, notamment Saint-Caprais de Pontous (Pontoux). Rapprochez ce fait des dernières des dernières clauses de la charte de Gombaud. C'est un évêque de Bazas qui fonde le monastère et le donne à Fleury (abbaye de Fleury-sur-Loire). qui renonce solennellement, pour lui et ses successeurs, à toute juridiction, qui abandonne ainsi à jamais ses droits en faveur des moines. Voilà la charte d'exemption qui garantit au couvent sa liberté. Aux évêques du XIe siècle, il oppose l'autorité de leur prédécesseur. Cette charte fut produite au concile de Saintes (1081), et triompha devant le légat des réclamations de l'évêque Raymond le Jeune[1]. Nous pouvons conclure qu'elle fut composée à cette époque. Les moines avaient besoin d'un témoignage décisif. Ils composèrent la charte de Gombaud[2] ».

Par le travail que je regrette fort de ne pouvoir citer ici plus longuement, M. Imbart de la Tour a donc porté le premier coup à la doctrine de Marca concernant l'Évêché des Gascons. Il a prouvé qu'on n'a pas droit d'arguer des trois chartes susénoncées, pour affirmer l'existence de ce prélat. Le judicieux critique n'a certainement voulu dire ni plus, ni moins que cela, car la question de l'Évêché des Gascons ne le préoccupait que d'une façon très indirecte. Et pourtant, on n'a pas craint de se prévaloir de ses réserves, pour affirmer qu'il admet l'existence dudit Évêché. Bien plus, on lui a écrit à ce sujet, et on s'est prévalu, je le sais, de sa réponse prudente et polie,pour colporter verbalement,que M. Imbart de la Tour admet l'authenticité d'un autre texte concernant Gombaud,et consigné dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Condom. Avant de prou-

---

[1] Cum vero cartas donationis ostendere juberemur, lecta est in conspectu omnium carta, veritate et antiquitate suscipienda, quo testabatur monasterium Regule, Squirs antiquis temporibus appellatum, juris Sancti Benedicti ante illam donationem etiam extitisse, et.. magis.. redditum quam donatum. *Arch. hist. de la Gironde*, V. 101-102.

[2] Imbart de la Tour, *Les Coutumes de La Réole*, 232.

ver que ce témoignage ne mérite aucun crédit, je tiens à produire une observation qui me semble avoir grande importance.

J'ai déjà prouvé ailleurs, que le Cartulaire Noir de l'Église d'Auch, concernant les premiers ducs de Gascogne, et les premiers comtes de Fezensac, d'Armagnac, d'Astarac, et de Pardiac, n'est faux qu'en ce qui concerne les prétendus ducs Sanche Ier, dit Mitarra, et Mitarra-Sanche, et aussi en ce qui touche l'origine de Garsie-Sanche, dit le Courbé, qui du reste est un personnage authentique. Dès lors, il y a lieu d'être grandement surpris que, ni Gombaud, ni son prétendu fils Hugues, ne soient mentionnés dans ledit passage du Cartulaire Noir. Sous le bénéfice de cette remarque, j'arrive au témoignage du cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Condom appelé aussi *Historia abbatiæ Condomiensis*.

Dans mon mémoire sur les *Origines du duché de Gascogne*, j'ai procédé à la critique de la première partie dudit cartulaire, et démontré, avec l'approbation des spécialistes : 1° que ce recueil a été rédigé, d'un seul contexte, après 1371 ; 2° que toute la première partie est si évidemment fabuleuse, que Dom Luc d'Achery s'est abstenu, pour ce motif, de la reproduire, et n'a donné, dans son *Spicilegium*, que le surplus du texte dudit cartulaire[1].

Et maintenant, voici ce qui concerne Gombaud, et son prétendu fils Hugues[2].

---

[1] D'Achery, *Spicileg*. XIII, 432-511.

[2] Mansit autem sine cultu ecclesiastico et debita veneratione diuturno tempore, donec honorem comitissa sortita est religiosa fide : hæc conjux fuit Garsiæ principis cognomento Curvi, vere felix ille Curvus tali collega erectus, etc. — Audiens vero venerabilis femina miraculorum famam, et per seipsam frequenter experta, sensit ibidem adesse gratiam visitationis supernæ, atque Dei zelo accensa confestim locum purgavit, magnisque sumptibus basilicam ædificari præcepit, congruaque habitacula per circuitum disposuit, etc.—Dedit nempe (*comitissa*) animum ut sciret et cognosceret quid sanctissima theca contineret, quod confessa secum comitantibus episcopis et religiosis viris, quadam die cœnobium petiit, omnibus in commune placuit ut comitissæ desiderium perveniret ad effectum. Sed triduano peracto jejunio benedictio salis et aquæ successit, qua aspersa, etc... ad locum pariter accesserunt temere violandum, concussumque opertorium ferreis nexibus vinctum sustulerunt, patentemque urnam reliquerunt, etc.—Illa (*comitissa*) indigna tanto misterio se ingessit, tenensque calamum mensuræ decreverat metiri quantæ foret profunditatis, et mox ut ulnam

ori sacratissimæ urnæ rimando apposuit nephariam, mirabile dictu ! virga de manu ejus elapsa introrsus corruit, et nulli unquam comparuit. Eadem hora vultus pallore et dolore cordis perculsa pæne exanimis est effecta, quod videntes qui aderant, quanto magis tegumentum quod abstulerant, eidem ori restituunt : illa vero manibus obsequentium ad hospitium delata, ingravescente dolore post paucos dies vitam finivit jam vicina partui, cujus ventre cæso filius abstractus est, et Arnaldus est vocatus cognomento vero Natus. Comitatum Astaracensem postmodum obtinuit, Sancius Garsiæ ejus frater post obitum patris promeruit, moriens autem tres liberos honoris reliquit successores, nomine satis et memoria celebres, Sancium videlicet et Guillermum, atque Gimbaldum, qui patris imitatores effecti studuerunt regere, quod consecuti fuerant hereditario jure. E quibus Sancius Sanctii major natu majoris dominii vix usus est dominatione : quo sine liberis obeunte, Guilllelmus Sancius ei successit, et totius promeruit culmen honoris.

Cujus in diebus gens perfida Normannorum christicolis jam nomine magis quam opibus unita, maritima littora circumiens, Guasconiæ fines invasit, et in quadam vasta planitie Talaras dicta consedit dictus Guillelmus Sanctius; quos ille agressus tanta cæde in eadem planitie solitudinis mactavit, ut magis hodie videtur operta in locis quam plurimis ossibus occisorum quam cespitibus herbarum agrestibus. Hac ego plaga correcti, non apposuerunt ultra pervadere fines Gasconiæ ; inter quos fuit quidam Normannorum fortissimus Airaldus nuncupatus, qui lorica indutus et armis præcinctus undique percutiebat et percutiebatur, sed absque læsione persistebat ; tandem captus et lorica exutus, dominicæ crucis vexillum gestare est inventus ad collum dependens, cujus præsidio muniebatur indignus, quo privatus, repente est necatus. Hoc vero lignum salutiferum honorandus comes huic cœnobio dévotissime est largitus, cujus probatissima virtus ignis injuriam repellit, imminentes grandinum tempestates effugans, vinoque aspersus quod languentibus propinetur, salutem accommodat : vocatur autem adhuc eodem nomine, quo miles qui eam gestabat.

Factus ergo Guillelmus princeps patriæ, consortem honoris et dignitatis germanum comitem Gimbalaldum Gimbsanctii voluit habere, concedens ei ad supplementum vitæ Agennense solum et Basatense cum omnibus apendiciis suis. Et quia pueritia sacris litteris fuerat imbutus, utriusque sedis pontificatum et præfecturam, Deo favente, sortitus est. Nemo tamen id moleste accipiat, quod vir prudentissimus contra decreta canonum utriusque sedis accepit pontificatum : depopulata namque regione hostili gladio nullus eo tempore ad hoc opus reperiebatur idoneus; verum antequam episcopatus cathedra sublimaretur, uxorem duxit nobilibus ortam natalibus, quæ filium nomine Hugonem sustulit : hic congruo tempore educatus, et litterali studio eruditus, tandem proficiendo adolescentiæ viam est ingressus, videbatur jam tunc maturibus moribus

adornari, et justitiæ operam dare. Perpendens pater filium recto tramite gradientem, noluit illum honoris et dignitatis remanere expertem. Erat illi subdita præfata Leumania, quæ ad diœcesim Aginnensis episcopatus pertinebat : hoc etiam cœnobium, sicut fuerat a venerabili comitissa ordinatum, promeruerat, feliciqne sorte gubernabat, quod Hugoni filio suo favorabiliter contulit, et abbatem clericorum esse præcepit, nihil sibi reservans ex omnibus.

Non multo post vita ex hac decessit Gimbaldus filii sui successione ad præsens privatus. Adhuc enim Hugo in virum perfectum non venerat, nec tantæ potentiæ arcem attigerat, nec hereditatem patris vendicare potuerat sed tantummodo huic cœnobio, cui prælatus a genitore fuerat, dominabatur. Ob cujus tunc temporis imbecillitatem Agennensis ecclesia, necnon Basatensis singulos præsules acceperunt, ceteras quicumque prævaluit, usurpavit. Cum enim abbatis fungeretur officio, ad augmentum doloris et tribulationis præsens, cui dominabatur, cœnobium igne est succensum. Certe non renuit divina miseratio cunctis innotescere, quanti penderet ambitum sacratissimæ urnæ. Nam cum ignis universa vastaret, et supereminens tectum basilicæ jam invasisset, sanctuarium illud, ubi urna est constituta, servavit illæsum miseratio divina. Quidam autem clericorum metuentes ne violentia ignis cuncta absorberentur, quasi quæ inibi continebantur asportaturi, intus sunt ingressi, quibus introgressis ecce trabes pereuntis ædificii adustæ simul ceciderunt, omnisque strues lignorum diruta est, atque aditum sanctuarii ita obstruxit penitus, ut nemini pateret introitus vel exitus. At illi qui intraverunt, substiterunt magis mortem quam vitam præstolantes, et igne se perituros sperantes. Clamantibus autem et supernæ pietatis opem sibi adesse poscentibus, confestim in eodem loco ventus vehemens erupit, præparans illis refrigerium et a contagione ignis liberans eosdem. Quibus peractis mortui qui putabantur, viventes reperti sunt, videntes vero qui advenerant, grates Deo referebant, qui salvat in se sperantes.

Transacto hoc incendio et parietibus ecclesiæ irrutis, quidquid consumtum fuerat, Domnus Hugo restaurare festinat, totumque se ad hoc contulit, ut domus Dei in melius reædificaretur. Quod ubi cœpit Dominus de pulvere egenum suscitavit, et de stercore humilem erexit, ut cum principibus sederet, et solium patris obtineret. Tunc quippe prudentia fultus, fortitudine auctus, potentia glorificatus, viriliter se agere cœpit, et de adversariis triumphare. Nullus tamen ex his qui genitori in episcopatu successerant, molestus fuit ; verum illis obeuntibus utrarumque sedium patrio more accepit pontificatum. Sed antequam pontificali iusula sublimaretur, quod de sanctissima urna præsumpserit, non prætereundum censemus. Certe mos hominum est, ut ea quæ ignorant sagaciter perscrutentur et inquirant : volens ergo scire quid interius lateret, et de sua desperans sanctitate, nolebat per seipsum hoc appetere comitissæ correctus periclitatione. Agebat

ea tempestate quidam Arsinus Racha cognomine præsulatum Guasconiæ: hic miræ sanctitatis et continentiæ ab omnibus ferebatur esse. Interea rumor exivit dicentium. Hic est potens revelare divinum mysterium. Et hic sermo optimus visus est in conspectu insipientium. Adiit ergo Domnus Hugo suum patruum nomine Guillelmum, atque persuasit ut eumdem virum ad hoc compelleret negotium, factumque est: et accersitum comes præsulem secum adduxit ad monasterium, comitantibus viris nobilibus non paucæ numerositatis, ut intueri valerent magnalia Dei. Itaque cum insulæ sacerdotali more ad violandum locum, et ut post patuit, indignus accessit, conscendensque scabellum subpedaneum ad hoc præparatum, Deo amabilem patefacit loculum, tenensque flammeum manu cereum interius fixit aspectum, viditque breviculum in proxima marmoris concavitate positum, quod accipiens et recitare cupiens, cum revolveretur, præ vetustate nimia in cinerem est resolutum. Referebant autem qui aderant, quod sacratissima ipsius urnæ latera misto simul cruore essent et candore variata. Cupiens autem majora cognoscere quam merebatur, et interiora illius absque reverentia revolvens, continuo hebetatis luminibus cæcitatem incurrit, nec antea vidit, donec trahendo et palpando ab ecclesia exivit. Quo facto cæcitatem diutinam inibi incumbens omnino perdidit; sed numquam postea languore caruit, quoadusque diem ultimum clausit.

Venerabilis igitur Hugo pontifex, ordinatus religiosæ vitæ continentiam sectabatur, et quanto amplius sublimaretur gradus honore, tanto humiliabatur cordis contritione. Ædificium sane quod adhuc abbas devote cœperat, præsul factus implevit devotius. Reminiscens vero malorum quæ gesserat, et suorum delictorum penitus diem gerens, Romam tendens, Deo et sancto Petro satisfaciens, cui secum lacrymis et debita veneratione prosternens, veniam præteritorum postulavit et impetravit criminum. Quo in loco quemdam Benedictum tunc temporis reperit apostolicum, cui suarum vulnera aperuit cicatricicum. Ille statim ægrotanti consuluit, et quomodo salutem consequi posset, paterna pietate ostendit. Audiens vero eum contra canonum præscripta duabus præese sedibus, præcepit ut una earum contentus alteram dimitteret: ad delendam quoque peccatorum gravedinem, et promerendam animæ salutem supradictus Papa injunxit ei, quatenus in propria diœcesi monasterium construeret, et offiiciosissime adornaret. Hoc responso accepto pontifex religiosus privilegium libertatis a Domno petiit Apostolico, et impetravit ab eo, ut si aliquando monasterium illud quod jubebatur, quivisset construere, absque ulla habitaretur inquietudine. Jam enim animo advertebat quomodo supradictum Condomi locum in monachorum poneret usibus. Post hæc benedictione accepta, reditum acceleravit, et quantocius provinciam intravit. Nec mora juxta mandatum quod acceperat, egit, atque Basatensem episcopatum cuidam viro fideli concessit, sibi vero Agennensem retinuit. Jam tunc in Vasconia Sancius

Guillelmi fratribus defunctis regebat, erat autem Domini præsulis consanguineus.

Consummata itaque monasterii fabrica, tempus instabat ut dedicatio fieri deberet. Advocato itaque comite, factoque generali conventu pontificum, abbatum, tribunorum et centurionum, nobiliumque virorum, acta est dedicatio, sicut quondam fuerat in honorem Sancti Salvatoris, et in nomine beati Petri apostolorum principis. Porro omnibus qui convenerant, privilegium ostendit apostolicæ auctoritatis, quod adhuc in eodem habetur monasterio, in quo continetur ut nullus ex principibus, vel pontificibus, sive comitibus dominationem præfati cœnobii præsumat sibi vindicare, nec prædia, seu ecclesias et cætera quæ ad eumdem pertinent locum, in suos usus transferre, diripere, aut alienare; sed liceat abbati locum ipsum juste, et ut illi melius visum fuerit disponere, et absque molestia gubernare. De abbate vero ordinando, liceat monachis quemcumque dignum invenerint, sibi rectorem et pastorem eligere, et hoc fiat secundum Deum: nec præsumat aliquis primatum ibidem honoris pecunia emere, sive violentia arripere, nisi monachorum ejusdem loci assensione. Hæc et his similia, quæ longum est enumerare, in nostro continentur privilegio; et ad ultimum hæc præcepta non observantes, apostolica mulctantur feriunturque excommunicatione. Quod cum recitatum fuisset, comiti valde placuit, omnibusque qui aderant, ut libenti amino obedirent his quæ recitata fuerant.

Metuens vero supradictus Hugo, ne post ejus decessum quod promittebant, prætermitterent et transgrederentur, sub attestatione sacramenti cunctos fidem facere coegit, primusque omnium Sanctius comes jusjurandum protulit, et ut illum imitarentur, ceteros est adhortatus, quem subsecuti, sicut ipse egerat, sacramento fidem fecerunt, ut fidelitatem sancto Petro servarent, et honorem illi debitum custodire spoponderunt.

His rite peractis, monachos ibi Deo militaturos constituit, præficiens illis patrem nomine Petrum: hic quamdiu hominem gessit, morum honestate satis enituit, locumque cui prælatus est honestissime rexit. Non multo post Domnus Hugo vita decessit, et in eodem loco sepulturam accepit, in introitu videlicet ecclesiæ ad lævam partem infra maceriam, diem judicii præstolans, corpus ejus quiescit. Quem Petrus abbas supradictus non multo post subsecutus, ibidem obiit, et in loco ejus quidam nomine Verecundus de Lana successit.

In nomine summæ et individuæ Trinitatis, ego Dei gratia episcopus Hugo secundum transitoriæ nobilitattis gradum alto florens germine parentum, et pro illo deciduo putrescentis carnis flore terreno sublimatus honore, infra pectoris armarium sæpius volvebatur illud Salomonicum: *Quanto gradus altior, tanto casus gravior.* Et dum hoc sollicita meditatione mecum agerem, et omnem sæcularis dignitatis ordinem de die in diem in pejus declinando deficere viderem, paululum confidens in tam fragili flore nobilitatis, qui tam cito amittit honorem suæ viriditatis, perterruit me

illud testimonium Esaiæ : *Omnis caro fenum, et omnis gloria ejus quasi flos feni.* Et illud : *Exsiccatum est fenum, et cecidit flos; verbum autem Domini manet in æternum.* Ad hæc quotidie illo admonebat exemplo quod David profert in Psalmo : *Homo sicut fenum dies ejus, tanquam flos agri efflorebit.* Et hoc quod sequitur : *Quoniam spiritus pertransibit in illo, et non subsistet, et non cognoscet amplius*, et cetera. His ergo et hujuscemodi Scripturarum testimoniis aliquantulum correctus, ea quæ mihi contulit benevolentia parentum ad radicem sæcularis honoris propagandam, illud decrevi ut deportarentur ubi fures non effodiunt, nec furantur, et ob promissa centupla retributionis Deo disposui conferre. Salubrius mihi et illis existimans secundum Deum consulere, si hoc quod contulerant pro amore carnis peccati et vitii fomentum, per me sanctæ Dei Ecclesiæ producerentur in augmentum. Sed ut hoc convenienter posset fieri, et ne ulla in posterum tempus meis parentibus servaretur occasio, hoc disponere volui communi consilio, et plurimorum provincialium confirmare testimonio.

Anno igitur Dominicæ incarnationis M. XI. glorioso Henrico Romanam urbem imperante, Rothberto autem Franciam regente, sedi vero apostolicæ summæ sanctitatis viro Benedicto præsidente, apud provinciam Vasconiam Sanctione illustri viro ducatum obtinente : Ego supranominatus Ugo, licet immeritus præsul, secundum lineam carnis eidem duci propinquus et affinis, inito consilio cum eodem duce, et provincialibus episcopis et abbatibus, ceterisque terræ principibus, id est, Arnaldo episcopo et Arnaldo vicecomite cum conjuge sua, eorumque filio Arnaldo, ejusque conjuge Adalias, Bernardo vicecomite, Arnaldo Lupo vicecomite, Amnardo, Gauzelmo, Arhuino, Gauselmo alio vicecomite, aliis quo bonis hominibus, qui in præsentia aderant, terrenis postpositis heredibus meis omnis meæ possesionis Christum heredem feci, et secundum Psalmistam : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.* Omnem itaque portionem meæ hereditatis quam in pago Leumanniæ libere et absolute, et absque ulla parentum occasione possedi, Domino Deo principique apostolorum Petro, sedique Romanæ in conspectu plurimorum dedi. In primis ecclesiam sancti Petri, et locum Condomus, quod interprétatur quasi domus sublimis, cum omnibus appenditiis.

Et ut hoc donum apud Deum semper esset in memoria, placuit mihi, seu duci Sanctioni, vel aliis principibus terræ, clericos seculariter et absque regulari disciplina degentes penitus amovere, et monachos Deo jugiter servientes, et sub regulari jugo militantes in illorum loco secundum instituta vel monita sancti Benedicti ibi ordinare ; et hoc jussu et apostolica auctoritate firmare. Ad hoc omnium commune votum idonee perficiendum, quemdam filium nostrum filium nomine Petrum divinitus nobis collatum, virum omni virtute probatum, apostolica auctoritate ut præsset ceteris in loco Patris constituimus, abbatemque secundum instituta Patrum benediximus. Quem etiam ut jugum Christi suave, et onus ejus leve aliis

regulariter imponeret, paterna ammonitione submonimus monachos vero, ut sibi quasi quasi Patri et seniori in omnibus obedirent, devote postulavimus, insuper anathematis lege indiximus.

Sed quia pleraque loca maxima calamitate obpressa, et jam omnino desolata nostris temporibus vidimus, ob hoc praecipue quia aliquanti sub specie regiminis usurpantes sibi dominium, dum ab aliis defendere deberent locum, ipsi pessimum et abominabilem immittunt usum, assiduis commestionibus bona loci turpiter consumentes, importuneque supervemientes, non familiariter, sed hostiliter hospitantes, et quod his omnibus est intolerabilius, vendunt abbatias ipsis abbatibus : et hoc sit quod ipsi non in loco spiritualium Patrum ceteris praeesse videntur, sed bonis quæ comparantur turpiter dominando abutuntur, et inde gravia scandala in monasteriis oriantur. Nos ab illa simoniaca hæresi declinantes, et quæ Dei sunt Deo reddentes, pro obedientia tradito et remedio animæ meæ meorum que parentum, item Garsiæ Sanctii comitis, et filii sui Sanctii Garsiæ comitis, et Gimbaldi episcopi, et Guillelmi comitis, et Garsiæ comitis, et Bernardi, Guillermi comitis, et Urrachæ comitissæ, et ceterorum tam vivorum quam defunctorum : ita ordinamus et constituimus, ut ipse locus, scilicet Condomus, tali libertate sit condonatus, ut ex hoc die in deinceps nullus meorum heredum sit particeps : quidquid ad nos pertinere usque hoc videbatur, ad solvendum pertineat, ipseque cum ceteris fidelibus, quorum nomini adscribitur, amodo in perpetuum possideat. Monachi autem ibi Deo servientes nulli sæculari personæ propter honorem loci respondeant, nec comiti, vel episcopo, aut ceteris coacti aliquod servitium faciunt, excommunicationem episcopi non timeant, nisi rationabili causa existente legalem esse cognoscant; sed et hanc libertatem semper habeant, ut abbatem ex seipsis eligant : omnino tamen prohibemus ne quis pretio inter cos honorem adpisci velit, quia Apostolus dicit : *Qui dat et qui recipit, anathema sit.*

Hanc igitur nostram descriptionem, et apostolicæ auctoritatis confirmationem si quis meorum heredum infringere voluerit, et Deo suisque fidelibus vim inferre et nostro dono studuerit, ullus cujuscumque ordinis sit, qui violare velit, cum Sem et Japhet non habeat partem benedictionis, sed cum Cham servo servorum mercedem recipiat maledictionis, et cum omni sua possessione perditioneque incurrat sententiam Sodomæ et Gomorræ, fiat, fiat anathema, maranatha. † Hæc descriptio acta est IIII. Kal. Augusti, Ugone episcopo, et Sanctione duce jubente, Domino sine fine regnante. Amen, Amen, Amen.

Gregorius episcopus servus servorum Dei, dilecto in Christo Raymundo abbati monasterii sancti Petri in loco qui dicitur Condomus, suisque successoribus in perpetuum. Supernæ miserationis respectu ad hoc universalis Ecclesiæ curam suscepimus, et Apostolici moderaminis sollicitudinem gerimus ut justis precantium votis attenta benignitate faveamus, et libramine æquitatis omnibus in necessitate positis, quantum Deo donante possumus,

subvenire debeamus : proinde juxta petitionem tuam præfato monasterio, cui tu præesse dinosceris, hujusmodi privilegia præsenti auctoritatis nostræ decreto indulgemus, concedimus atque confirmanus ; statuentes nullum regum, vel imperatorum, vel antistitum, nullum quacumque auctoritate præditum, vel quemcumque alium, audere de his quæ eidem venerabili loco a quibuslibet hominibus de proprio jure jam donata sunt, vel in futurum Deo miserante juste collocata fuerint, sub cujuslibet causæ occasionisve specie minuere vel auferre, et sive suis usibus applicare, vel aliis piis de causis per suæ avaritiæ excusationem concedere : sed cuncta quæ ibi juste oblata sunt, vel offerri contigerit, tam a te quam ab eis, qui in tuo officio locoque successerint, perenni tempore illibata et sine inquietudine volumus possideri, eorum quidem usibus pro quorum sustentatione et gubernatione concessa sunt, modis omnibus profutura.

Et quia Ugo episcopus monasterium ex bonis hereditatis suæ ditatum Romanæ Ecclesiæ juri contradidit, ad futuram defensionis suæ cautelam constitutum est, ut singulis annis pensis quinque solidorum istius terræ Apostolicæ sedi reddatur. Nominatim igitur confirmamus eidem monasterio illas possessiones, quas prædictus Ugo episcopus ejusdem monasterii fundator, in pago Leumaniæ ex jure patrimonii sui præfato loco contulit : videlicet ecclesiam sancti Petri et locum Condomus, quod intepretatur domus sublimis, cum omnibus appendiciis suis. Item constituimus ut obeunte abbate non alius ibi quacumque obreptionis astutia ordinetur, nisi quem Fratres ejusdem loci communi consensu secundum timorem Dei elegerint. Hoc quoque præsenti capitulo subjungimus, ut ipsum monasterium et abbates ejus, vel monachi ab omni sæcularis servitii sint infestatione securi, omnique gravamine mundanæ oppressionis remoti, in sanctæ religionis observatione seduli atque quieti, et nulla aliqua habeantur occasione subjecti.

Hæc igitur omnia, quæ hujus præcepti decretique nostri pagina continet, tam tibi quam cunctis qui in eorum loca successerint, in perpetuum servanda decernimus. Si quis vero regum, sacerdotum, clericorum, judicum ac sæcularium personarum, hanc constitutionis nostræ paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, possessionis honorisque sui dignitate careat, reumque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat. Et nisi ea quæ ab illo sunt male ablata, restituerit, vel digna pœnitentia illicite acta defleverit, a sacratissimo corpore et sanguine Redemtoris nostri Jesu Christi alienus fiat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus fiat pax Domini nostri Jesu Christi, quatenus et hic fructum boni operis percipiant, et apud districtum Judicem præmia æternæ pacis inveniant. Datum Lateranis VIII. Idus Martii per manus Petri Sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyteri Cardinalis ac Bibliothecarii, anno tertio pontificatus Domini VII. Gregorii Papæ, Indictione XIV. D'ACHERY, *Spicileg.* (édit. in-4°), XIII, 433-445. — J'ai collationné ce texte imprimé avec le manuscrit original, conservé à la Bibliothèque Nationale, Fonds latin, n° 5652.

Après avoir été ruinée une première fois par les Normands, l'église de Condom, dont il n'était resté qué le chevèt, demeura longtemps abandonnée. Elle fut reconstruite par ordre du duc Garsie-Sanche, dit le Courbé, et de sa femme, et placée sous l'invocation de saint Pierre. Or, la femme de Garsie-Sanche était fort tourmentée de savoir ce que contenait une urne mystérieuse, dont il est question dans la première partie du cartulaire, et qui n'avait pas péri dans l'incendie du couvent par les Normands. Mais, en punition de sa curiosité, elle tomba si gravement malade, qu'elle mourut peu de jours après, étant enceinte d'un enfant, qui fut tiré du ventre de sa mère (*cujus ventre cœso abstractus est*). C'était Arnaud, surnommé Nat ou Nonnat (*Arnaldus vocatus, cognomento vero Natus*), qui obtint ensuite le comté d'Astarac (*comitatum Astariacensem*). Après la mort de son père, Sanche-Garsie, frère d'Arnaud, reçut le principat de Gascogne (*Vasconiœ principatum*), et mourut laissant trois fils, Sanche (*Sancium*), Guillaume (*Guillermum*) et Gombaud ou Gimbaud (*Guimbaldum*), qui, à l'exemple de leur père, s'efforcèrent de bien gouverner le pays dont ils avaient hérité (*hereditario jure*). C'est à peine si l'aîné de ces enfants, Sanche-Sanche (*Sancius Sanctii*) usa de son droit de supériorité. Ce seigneur mourut sans postérité, et Guillaume-Sanche lui succéda.

En ce temps-là les Normands (*gens perfida Normannorum*) ravagèrent la Gascogne. Mais ils furent taillés en pièces par Guillaume-Sanche, dans la vaste plaine de Taleras (*in vasta planitie Taleras dicta*). Ainsi, ce seigneur devint prince de tout le pays (*princeps patriœ*). Il associa à son autorité son frère le comte Gombaud, Gimbaud ou Gimbaud-Sanche (*consortem honoris et dignitatis germanum comitem Gimbaldum Gimbsanctii voluit habere*) lui concédant, pour assurer sa subsistance (*ad supplementum vitœ*), l'Agenais et le Bazadais (*Agennense solum et Basatense*), avec leurs dépendances. Et, comme Gombaud avait été, dès l'enfance, instruit dans les lettres sacrées, il obtint à la fois l'épiscopat et le gouvernement politique (*pontificatum et prœfecturam*) des deux districts. Cela était contraire aux canons, et pourtant il ne faut pas s'en étonner, car l'ennemi avait ravagé le pays à ce point, qu'on ne trouvait plus personne capable de remplir ces fonctions. Avant de devenir évêque, Gombaud avait épousé une femme de race noble, dont il eut un fils nommé Hugues *(ex qua filium nomine Hugonem sustulit)*, qui fut élevé dans l'étude des lettres, et devint un jeune homme chaste et juste. Le pays de Lomagne (*Leumania*),

qui dépendait du diocèse d'Agen (*quæ ad diœcesim Agenneusem pertinebat*) appartenait à Gombaud. Celui-ci donna, sans aucune réserve, à Hugues, le couvent fondé par la comtesse, femme de Garsie-Sanche, dit le Courbé, et lui conféra les pouvoirs d'abbé.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A Suivre*)

VIE DE M. HÉBERT, ÉVÊQUE COMTE D'AGEN

SECONDE PARTIE

ÉPISCOPAT DE M. HÉBERT

(*Suite*)

Malgré toute sa vigilance il ne réussit qu'imparfaitement à préserver son troupeau des influences démoralisatrices de la Régence. On le voit bien à l'amertume des plaintes qu'il exhale dans son mandement en date du 10 juin 1721, *à l'occasion des misères du temps* [1]. « Nous voyons, y disait-il, avec une très sensible douleur ce que Dieu dans sa colère reprochait autrefois à son peuple par le prophète Osée, que toutes sortes de crimes ont, comme un torrent impétueux, inondé toute la terre. Nous sommes contraints, mes très chers Frères, de vous faire les mêmes reproches, et nous ne vous les faisons que parce que Dieu nous a donné pour vous un zèle très sincère de vous procurer le salut et vous attirer toutes les bénédictions du Ciel. Vous vous en rendez bien indignes par la vie que vous menez, à peine connaît-on en vous les moindres marques de christianisme. La plupart de vous autres se portent à des excès condamnables dans les payens. Jusqu'aux pieds de nos redoutables autels vous paraissez avec une impiété très sacrilège. Votre vie se passe dans une recherche continuelle de plaisirs. Vous y employez la plus grande partie du jour et les nuits presque entières. Vous élevez mal vos enfants, vous leur apprenez de bonne heure à aimer le jeu et les délices. On en voit parmi vous courbés par le poids de leurs années, être de toutes les parties de divertissements, sans que la pensée d'une mort prochaine soit capable de les convertir. C'est le sujet de nos gémissements, qui sont d'autant plus justes que nous voyons dans l'amertume de notre cœur que, bien loin de profiter des avertissements que nous avons été obligé de vous donner pour nous acquitter de notre devoir, quelques-uns d'entre vous enont hautement murmuré et *se sont soulevés contre leur Pasteur*. C'est ce qui doit faire trembler à la vue des misères publiques, craignant avec raison que ces sortes de personnes n'attirent sur nous et sur le trou-

[1] *Discipline d'Agen*, tome II.

peau qui nous est confié, les malédictions effroyables du Père de famille qui est méprisé dans la personne de ses ministres. »

L'année précédente pendant que la peste ravageait Marseille et la Provence, M. Hébert avait prescrit, pour écarter le fléau de son diocèse, des prières publiques, des oraisons de quarante heures, des processions, etc... Il avait surtout exhorté son peuple de se réconcilier avec Dieu par une véritable et sincère pénitence, de vivre chrétiennement, de mépriser le monde, de s'en détacher et de faire des bonnes œuvres capables d'apaiser la colère de Dieu et de retenir son bras vengeur. Tant qu'avait duré le péril sa voix avait été écoutée, mais après on crut qu'il fallait en quelque sorte se dédommager en se jetant à corps perdu dans les fêtes et les plaisirs. M. Hébert ne se découragea pas et,sachant que les mêmes causes produisent les mêmes effets, renouvela ses prescriptions, recommença ses exhortations. Quel fut le résultat de ses efforts ? Dieu le sait. Toujours est-il que la peste qui reparut à Marseille en 1722, épargna cette fois encore l'Agenais.

XII. — M. Hébert et les Nouveaux Convertis.

M. Hébert étendait tout particulièrement sur les nouveaux convertis sa sollicitude pastorale. Il s'agissait pour lui de retenir dans le bercail quarante mille brebis égarées que l'éloquence persuasive de Mascaron, son prédéceeseur et aussi la crainte des dragons de Louvois y avaient ramenés. Pour mener à bien une affaire si délicate et si importante, il voulut tenir du Saint-Siège lui-même, sa ligne de conduite. « Cette année-là (1705) dit l'auteur de la vie manuscrite de M. Hébert, il écrivit au pape Clément XI une longue lettre latine sur la vie de Saint-Vincent de Paul dont il demandait la canonisation avec bien d'autres évêques de France... Une chose qui ferait trouver de l'exagération dans les 36.000 conversions (obtenues par Mascaron) au rapport de Lébénazie, c'est la déclaration de M. Hébert que l'on comptait 40,000 hérétiques dans son diocèse, et il demandait au Pape des éclaircissements sur la conduite qu'il devait tenir avec ceux d'entre eux qui voulaient se marier et qui donnaient alors des marques de catholicité. »

Il n'est pas douteux que M. Hébert partageait les idées de son siècle sur la liberté de conscience. On n'avait pas encore inventé de son temps les distinctions, si commodes dans la pratique, de la thèse et de l'hypothèse et il croyait bons et nécessaires tous les moyens pour

ramener les dissidents dans le giron de l'Eglise, jusqu'au *compelle intrare* inclusivement. Mais s'il approuvait les mesures prises par Louis XIV à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes, il voulait qu'elles fussent appliquées avec une extrême modération et une charité infinie. On en jugera par les instructions qu'il donna à son clergé à ce sujet. « Nous vous recommandons, disait-il dans sa première lettre pastorale, d'une manière très particulière les nouveaux convertis qui se trouveront dans vos paroisses. Comme nous les aimons avec toute la tendresse que la charité pastorale peut nous inspirer, nous vous conjurons par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ de leur donner en toutes occasions des preuves du désir sincère que vous avez de les réunir parfaitement à la sainte Eglise notre mère. Ne leur parlez jamais avec mépris, hauteur, fierté ou humeur. Compatissez tellement à leurs faiblesses que vous tâchiez par un esprit de douceur de les ramener à leur devoir. Si vous êtes obligés de les reprendre qu'ils sentent que c'est la charité seule qui vous y contraint, que la passion n'y a point de part. Il faut que vous accompagniez dans ces occasions votre zèle de la science et de la patience que saint Paul veut être réunies dans un ministre de Jésus-Christ. Ne vous lassez point de les instruire, faites-le en public, en particulier, en toutes occasions. Profitez de tous les heureux moments dans lesquels vous pourrez apercevoir ou qu'ils commencent à douter de leurs faux principes, ou qu'ils se sentent disposés à écouter la vérité qu'on veut leur enseigner. Ayez un soin très particulier de leurs enfants, veillez sur cela à faire exactement observer les édits du Roi pour les envoyer chez des maîtres ou des maitresses d'école dont la foi et la vertu soient parfaitement connues. Ne vous rebutez pas des délais qu'ils apporteraient à se convertir : vous devez être plus constants à vouloir les sauver qu'ils ne vous paraissent s'opiniâtrer à se perdre. Cherchez partout ces pauvres brebis égarées de la maison d'Israël ; ne vous contentez pas de les avoir visités ou de leur avoir parlé quelquefois ; mais faites-le le plus souvent qu'il vous sera possible ; redoublez vos soins auprès d'eux quand ils seront malades : tant plus le péril est proche, tant plus devez-vous veiller, travailler et fatiguer pour les gagner à Jésus-Christ. Vous serez heureux si vous pouvez dans ces occasions les convertir. Mais s'il refusent de vous voir ou de vous entendre, si d'abord ils vous déclarent qu'ils veulent mourir protestants, ne vous découragez pas pour cela et n'interrompez point vos charitables soins auprès d'eux ; c'est pour lors qu'il faut employer la maxime de l'apôtre, *pressez-les à temps et à contre-temps*. Il vaut mieux

pour vous qu'ils vous regardent comme des importuns, que vous ayez à vous reprocher d'avoir manqué de zèle pour leur conversion. »

Les avis furent entendus des curés du diocèse qui reçurent de leur évêque, le 15 février 1715, cet honorable *satisfecit* : « Nous avons la satisfaction de savoir que la plupart des curés de notre diocèse qui ont le malheur d'avoir des nouveaux convertis dans leurs paroisses, font ce qu'ils peuvent de leur côté pour les remettre dans le bon chemin et leur persuader de renoncer aux erreurs dans lesquelles leur naissance, leurs préjugés, leur éducation et souvent les mauvais exemples les ont engagés. C'est le témoignage que la justice et l'amour que nous vous portons nous obligent de rendre à Sa Majesté de votre conduite... Je suppplie très instamment le Prince des Pasteurs de vous animer de plus en plus de sa divine charité afin que vous soyez entre ses mains de dignes instruments de sa miséricorde et de fidèles dispensateurs de ses grâces [1]. »

XIII. — Rapports de M. Hébert avec les autorités civiles. — Il intervient auprès de l'Intendant de la province en faveur des intérêts de la ville d'Agen.

Nul mieux que M. Hébert ne sut pratiquer le précepte divin : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Il y paraît bien dans sa première lettre pastorale, quand il dit à ses curés : « Entretenez surtout, mes chers frères, une union parfaite avec les Seigneurs de vos paroisses. L'expérience fait connaître qu'il est très difficile que les curés y fassent beaucoup de bien ou le soutiennent s'ils n'ont une étroite liaison avec eux. Leur crédit et leur autorité vous sont fort souvent nécessaires pour arrêter le mal, pour em-

[1] Lettre aux curés du diocèse. *Discipline d'Agen.* — L'historien de M. de Belsunce sur la foi de M. Jules Serret, d'Agen, dit à la page 48 du tome I de son ouvrage : « La révocation de l'Edit de Nantes avait fait sortir de France un certain nombre des plus nobles familles de l'Agenais. Mgr Hébert continuant la politique de persuasion si heureusement inaugurée par Mgr Mascaron, et usant du crédit considérable qu'il avait encore à la cour surtout auprès de Madame de Maintenon, envoya à Versailles son noble vicaire-général pour intercéder en faveur de ces exilés volontaires. L'abbé de Belsunce sut, par ses habiles conciliations, par ses manières franches et aisées, obtenir en faveur de ces familles, encore obstinées dans l'hérésie calviniste, la levée de la confiscation de leurs biens, et même le pardon pour quelques-uns de leurs membres les moins compromis » La preuve de cette mission de confiance se trouverait dans les archives des familles de Montpezat, de Durfort, de Duras, de Bastard, de Trenquelléon, etc.

pêcher plusieurs désordres, ou pour retenir les méchants dans leur devoir. Il vous est d'autant plus facile de bien vivre avec les seigneurs et les gentilshommes de ce diocèse, qu'ils se distinguent en toutes occasions par leur politesse, leur honnêteté, leur esprit et leur douceur. Nous ne vous le dissimulons point c'est l'idée avantageuse qu'on nous en avait donnée et que nous avons trouvé leur être due avec justice par l'expérience que nous en avons faite. Nous sommes assuré, mes frères, qu'ils se feront toujours un mérite de vous aider dans toutes les occasions dans lesquelles vous aurez besoin de leurs bons offices. Si quelques-uns d'entre eux voulaient exiger de vous, ce que nous ne croyons pas, quelque chose qui fût contre votre devoir, ou contre les statuts de ce diocèse, comme serait, par exemple, de différer le service divin à des heures incommodes à tous vos paroissiens, soyez persuadés, et, nous comptons en cela sur leur probité, que lorsque vous leur représenterez avec beaucoup d'honnêteté et de civilité, les raisons que vous avez de ne pas condescendre à leurs désirs, ils s'y rendront volontiers [1]. »

Lui même entretenait avec les autorités municipales d'Agen des rapports empreints de la plus parfaite courtoisie et même de la plus exquise urbanité. En veut-on un exemple? En 1717, les consuls d'Agen lui ayant demandé pour leurs administrés, suivant l'usage du temps, la permission de travailler un jour de fête chômée, il leur répondit le 29 septembre : « C'est avec beaucoup de plaisir, Messieurs, et avec toute sorte de raisons que je permets volontiers qu'on travaille aujourd'hui aux vendanges. Je vois très bien que le temps presse et qu'il est de la charité et de la prudence de faire ce qu'on peut pour empêcher que les fruits que le Seigneur nous a donnés ne se gâtent. Je ferai toujours ce qui dépendra de moi pour vous marquer, Messieurs, la très sincère estime que j'ai pour des magistrats de votre mérite et avec laquelle je suis votre très humble et très obéissant serviteur. [2] »

Même dans l'ordre exclusivement temporel, M. Hébert était tout dévoué à ses diocésains. Nous avons dit avec quelle activité il s'employa pour assurer le ravitaillement de l'Agenais pendant les années de disette. La crainte de s'attirer des disgrâces ne le faisait pas reculer. C'est ainsi qu'en 1717 il fut fort maltraité par l'Intendant de

---

[1] *Discipline d'Agen*, tome II.

[2] Archives municipales d'Agen.

la Province qui lui écrivit deux lettres fort dures pour le punir d'avoir pris à cœur les intérêts de la ville d'Agen. Voici le fait en peu de mots d'après Labrunie : « Il s'agissait de lever 15,000 livres que le roi imposait sur Agen, mais qu'il permettait aux magistrats de se procurer de la manière la moins onéreuse pour le peuple. L'Intendant avait jugé à lui seul que cette manière serait d'imposer dix sous par chaque barrique de vin qui entrerait dans la ville ou serait dans la banlieue et trois livres par chaque pièce d'eau-de-vie. — Les magistrats, aidés des conseils de M. Hébert (qui en outre écrivit deux fois à l'Intendant à ce sujet [1], se refusèrent à signer l'ordre que son subdélégué à Agen leur porta tout dressé. Il n'en fallait pas tant pour enflammer la bile du despote subalterne. Il ne se contenta pas de faire des réponses très dures à M. Hébert, [2] mais pour punir les consuls qui avaient refusé de souscrire aveuglément à ses ordres il en manda trois à Bordeaux et le vizir les fit emprisonner à leur arrivée. Bordeaux murmura hautement de la conduite de l'Intendant ; des gens en place s'intéressèrent à l'affaire et l'Intendant consentit enfin au retour de nos magistrats, à la condition pourtant qu'ils imposeraient les dix sous par barrique, ainsi qu'il l'avait décrété. » On pense bien que M. Hébert ne resta pas inactif pendant la détention des trois consuls. Il écrivit à la Cour et c'est lui principalement qui amena l'intervention des gens en place dont parle Labrunie. Cet annaliste a omis de nous dire que le fier intendant dut modifier *son ordre* ; les dix sous d'impôt furent maintenus, il est vrai, mais on ne les préleva que sur les barriques de vin qui se vendirent dans les cabarets. [3]

XIV. — M. Hébert établit les sœurs de la Charité à Villeneuve et à Marmande ; il appelle les Filles de la Foi à Villeréal. — Il consacre l'Eglise des Pères Minimes. — Le bourdon de St-Etienne.

Quand on songe au zèle dont était animé M. Hébert, on est d'abord étonné du peu de monuments et d'institutions dont il a enrichi son diocèse. C'est à peine s'il a attaché son nom à l'établissement des Sœurs de la Charité dans les hôpitaux de Marmande et de Villeneuve.

---

[1] M. Hébert dans ces lettres, priait l'Intendant de réduire la somme imposée de 15000 à 12000 livres et lui proposait, de la part de la Communauté, d'emprunter cette somme au lieu de l'imposer. — Voir Vie ms. d'Hébert.

[2] Il ne l'accusait de rien moins que de fomenter la révolte (Ibid.)

[3] Vie ms. d'Hébert.

Il appela les Filles de la Foi à Villeréal,[1] mais non à l'hôpital général d'Agen[2] comme le veut l'auteur du *Gallia Christiana* et après lui, l'abbé du Tems, le continuateur anonyme de Béraut-Bercastel, etc... Or il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état du diocèse d'Agen au XVIIIe siècle pour se convaincre qu'il y avait plutôt pléthore d'institutions religieuses. Sans doute il n'était pas encore question d'en supprimer, mais on ne songeait plus à en créer de nouvelles.

Toutefois dans cette ville d'Agen, appelée bien avant lui *urbs turrita* à cause de ses nombreux clochers, M. Hébert eut le mérite d'élever trois églises ou chapelles qui n'eurent, d'ailleurs, qu'un très court destin. Nous avons déjà eu l'occasion d'en mentionner deux. La troisième est celle des Pères Minimes qu'il consacra le 30 Mars 1710. Elle fut vendue et rasée en 1774 avec le couvent auquel elle était annexée. La *belle* chapelle qu'il avait bâtie à l'ancien évêché fut entrainée dans la ruine de ce vieil édifice survenue le 22 Juillet 1773. Quant à l'Eglise de la Visitation dont il avait été l'architecte, elle ne devait pas tarder non plus à disparaître sous les coups du vandalisme révolutionnaire.

Ainsi devait disparaître également, avec ses cloches, la tour de la cathédrale St-Etienne que M. Hébert avait contribué à remplir de bonne et grosse sonnerie. « La plus grosse cloche, dit Proché, pesait environ cent quintaux; elle avait été fondue en 1726[3] par Jean Dumas de Milhaud. On lui donna mille francs pour refondre la vieille cloche qui était cassée, pesant 95 quintaux; on y ajouta 12 quintaux de fonte. Elle devait être sonnante le 15 juin. Acte passé le 1er Avril 1726 entre M. Hébert, évêque, et ledit Dumas, par Barènes, notaire. On sait par tradition que, lorsque la matière était en fusion, un grand nombre de spectateurs et surtout les chanoines, jetèrent dans le fourneau une très grande quantité de pièces d'argent, des coupes,

---

[1] Il y a apparence que les Filles de la Foi ne s'établirent solidement à Villeréal que vers 1750.

[2] Le fait est qu'il y plaça des sœurs de la charité en 1716, mais elles n'y restèrent que jusque vers 1750. Elles n'ont jamais cessé depuis Mascaron de desservir l'hôpital Saint-Jacques.

[3] Si Labrunie n'a pas confondu les dates, cette cloche aurait été fondue une première fois en 1706. On lit, en effet dans le catalogue des Evêques d'Agen — Act. Hébert — : « Le 16 Octobre 1706, jour de St Dulcide, la grosse cloche de Saint-Etienne fut fondue et réussit au mieux ; et le 24, jour de dimanche, M. Hébert accompagné de son chapitre en fit la bénédiction. Elle fut nommée *Etienne-Dulcide.* »

des vases, des plats et autre vaisselle de la même matière. Cette cloche avait un son majestueux qui causait une commotion religieuse dans les solennités, mais qui était terrible et effrayant lorsqu'elle sonnait l'agonie. On employait huit hommes pour la mettre en branle[1]. » Le même annaliste raconte comment les cloches des églises d'Agen furent envoyées en 1793 aux fonderies de canon. Le bourdon de St-Etienne, bénit par M. Hébert, ne fut pas épargné ; les cloches aussi ont leurs destins.

XV. — Caractère de M. Hébert. — Sa physionomie morale.

Saint-Simon nous fournit le mot qui résume admirablement l'œuvre pastorale de M. Hébert : « Il faisait merveille, dit-il, dans son diocèse[2]. » Or l'œuvre d'un homme n'est que l'expression de son âme, de son caractère. Nous avons donc sous les yeux tous les éléments *psychologiques* pour reconstituer la physionomie morale de M. Hébert. On peut dire, sans exagération, de ce prélat qu'il fut la réalisation vivante du portrait idéal de l'Evêque, tracé par Barbosa d'après les saints canons. C'est ainsi qu'il nous apparaît se réglant d'abord intérieurement pour se rendre propre à toutes les vertus; retenu dans les mœurs, libéral, affable et prudent dans les conseils, ferme dans l'exécution, discret dans les commandements, modeste dans le discours, timide dans la prospérité et rassuré dans les revers; doux, pacifique auprès des inquiets et des turbulents, prodigue en aumône, fervent en charité, exempt de souci pour l'intérêt personnel, toujours lent à juger, à punir et prompt à pardonner; lent aussi à promettre et fidèle à rendre, simple dans le manger et dans les habits, ni avare, ni prodigue en dépenses ; enfin enclin à la prière et à l'oraison, porté pour la lecture et délicat sur les mœurs, grave, modeste, simple, juste, parlant bien et agissant encore mieux. *In risu rarior, suavior in conversatione, gravior in vultu, gestu et habitu, moderatior in verbis, profusior in lacrymis, in charitate ferventior, bene loquens et melius agens*[3]. A quoi il faut ajouter une grande tendresse de cœur qui lui faisait dire : « Ma philosophie ne me permet

---

[1] *Annales de la ville d'Agen.*
[2] *Mémoires*, t. 9, ch. XI.
[3] De jure eccles. lib. I, cap. 10, n. 3.

pas d'être indifférent à ce qui regarde mes amis[1]. » Toutefois il n'était pas de ces Prélats qui, pour nous servir de ses propres expressions, voulant bien vivre, comme on dit, avec tout le monde, ne laissent vivre personne comme on le devrait, qui souffrent et tolèrent tout, qui voient entrer, sans crier, le loup dans la bergerie, qui ne s'opposent point avec vigueur au torrent des passions humaines, au relâchement des mœurs, à la corruption de la morale de Jésus-Christ, aux scandales des libertins; de ces Prélats enfin que les hommes charnels admirent, louent, estiment. Mais il était bien de ceux qui voulant honorer leur ministère, règlent leur conduite, leurs actions, leur vie, leur zèle sur le modèle du souverain Pasteur et des saints Evêques de son Eglise, qui n'épargnent point les vices, pour flatter les pécheurs dans le désir de leur cœur, qui prêchent comme ils vivent, qui vivent comme ils doivent prêcher, qui reprennent à temps et à contre-temps, qui se servent de l'autorité pastorale pour arrêter le cours violent et impétueux des passions déréglées; qui s'opposant avec force à tous les vices ont à leur tour à éprouver et à essuyer d'étranges oppositions[2]. Doué des meilleures qualités de l'esprit et du cœur, M. Hébert aurait pu s'appliquer, en toute vérité, ces paroles de l'Ecriture : « *Eram ingeniosus et sortitus sum animam bonam*[3].

[1] Lettre au Cardinal de Noailles datée d'Agen le 19 Avril 1711. — Biblioth, Nat. mss. 23,217,

[2] Lettre à MM, de Luçon et de la Rochelle, p. 74.

[3] Sap, cap. 8 v, 19,

TROISIÈME PARTIE

M. HÉBERT ET LES AFFAIRES DE LA CONSTITUTION *UNIGENITUS*

I. — Comment M. Hébert est amené à prendre parti pour M. le Cardinal de Noailles contre les Jésuites dans les affaires de la Constitution.

M. Hébert fut mêlé de très près aux disputes mémorables qui, de son temps, agitèrent et divisèrent l'Eglise de France. Pour bien comprendre et surtout pour bien juger le rôle qu'il joua dans cette occasion, il importe de ne point perdre de vue les opinions et les principes qu'il avait adoptés en matière de dogme, de morale ou de discipline et qui dirigèrent toute sa conduite.

Il se montra toujours chaud partisan de la grâce efficace et de la prédestination gratuite, entendues dans un sens rigoureusement orthodoxe, c'est-à-dire dans le sens véritable de Saint Augustin et de Saint Thomas et non dans celui que les Jansénistes attribuaient faussement à ces saints docteurs.

Janséniste, il ne le fut jamais à aucun degré. Nous avons sur ce sujet la profession de foi la plus nette, la plus catégorique de l'ancien élève d'Abelly. « Il y a quatre sortes de jansénistes, disait-il : 1° Ceux qui soutiennent avec opiniâtreté les V propositions si justement condamnées par les Constitutions des Papes. Je mets dans cette classe ceux qui refusent de signer le Formulaire, sous quelque prétexte que ce soit et ceux mêmes qui méprisant la dernière Constitution de Clément XI (*Vineam Domini Sabaoth*) veulent se couvrir du silence respectueux pour désobéir, sans parler, à toute l'Eglise. Je ne ferai pas aussi difficulté de mettre sur la même ligne ceux qui parlent peu respectueusement des Constitutions des Papes et qui voudraient distinguer le fait du droit pour avoir la liberté de croire ce qu'ils voudraient et ne point se soumettre aux sages décisions de l'Eglise. — 2° La seconde classe des jansénistes, ou plutôt des gens à qui on

donne ce nom si odieux, comprend ceux qui font profession d'une morale sévère, — 3° Ce sont en troisième lieu les ennemis des Jésuites qui ignorent tout de la grâce et de Jansénius et qui savent mieux la *morale pratique* et les *lettres provinciales* que l'Evangile qui commande d'aimer tout le monde même ses ennemis. — 4° Viennent enfin les personnes qui ayant ouï dire que les Jansénistes sont gens d'esprit, qu'ils ont composé d'excellents ouvrages, qu'ils ont fait des traductions de toutes sortes de livres très exactes, qu'ils sont, en un mot, très savants croient passer pour avoir beaucoup d'esprit, si elles parlent avantageusement de leurs livres et de leurs personnes; qui se mettent pour un motif si puéril sous la direction de ceux qui passent pour être du parti, qui affectent des manières singulières dans leurs habits, leur ameublement et leur conduite. C'est ce que nous pouvons appeler avec raison le jansénisme des femmes, formé par la seule vanité et la faiblesse de leur sexe.

Les premiers sont des hérétiques ou des fauteurs d'hérésie qu'il faut punir; les seconds, des sages lorsqu'ils ne suivent précisément que les règles établies dans l'Eglise qu'il faut louer et imiter, ou des insensés qu'il faut réduire; les troisièmes, des malades qu'il faut guérir, les autres enfin, des orgueilleux qu'il faut humilier [1]. »

M. Hébert était pour la morale sévère mais sans exagération et sans outrance. Il faut bien en convenir quand on lit les sages recommandations qu'il adressait aux confesseurs de son diocèse : « Enseignez à tous vos peuples, leur disait-il, les maximes les plus pures de l'Evangile. C'est principalement dans l'administration du Sacrement de pénitence que vous devez leur en inspirer l'estime, l'amour et la pratique. Ne donnez point dans l'exercice de ce saint ministère, dans des extrémités outrées, mais suivez les sentiments conformes aux décisions de l'Eglise, servez-vous pour vous en acquitter saintement des avis que saint Charles Borromée a dressé pour les confesseurs, et que le Clergé de France a recommandés d'une manière si forte et si pressante dans ses plus augustes assemblées; soyez attentifs à observer aussi très exactement les censures que les Souverains Pontifes et le Clergé de France ont prononcées contre plusieurs propositions erronnées ou scandaleuses, ou contraires à la discipline de l'Eglise et à la morale de Jésus-Christ. Refusez la grâce de l'absolution avec une fermeté qui soit réglée par une charité prudente à ceux qui s'approcheront du Sacrement de la pénitence avec des mauvaises disposi-

---

[1] Lettre en forme de mémoire au comte de Pontchartrain.

tions... Différez-la à ceux qui vous paraîtront n'apporter à ce Sacrement que des dispositions fort équivoques et douteuses... etc.[1]. »

Augustinien ardent, thomiste convaincu, et partant, naturellement opposé aux opinions de Molina, casuiste soi-disant sévère, M. Hébert ne pouvait, dans la lutte, se trouver que dans le camp ennemi des Jésuites. Il chercha d'abord cependant à se maintenir dans la neutralité 1° parce qu'il aimait au fond les Jésuites, 2° parce qu'il haïssait en principe tout parti dans l'Eglise et qu'il ne voulait avoir d'autre devise que celle-ci : « Je suis de Jésus-Christ. » 3° parce qu'il ne lui déplaisait pas de se réserver pour remplir, dans la suite, le rôle de médiateur entre les deux partis. Mais la force des choses l'obligea bientôt à se déclarer. Déjà, étant professeur au Séminaire de Sens, il avait entendu un père Jésuite, nommé Chauran, dire à un prêtre qui se vantait d'être l'ami de tout le monde : « que d'être ainsi amphibie c'est donner dans le parti, se servant même de ces paroles de Jésus-Christ : Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. » Il ne pouvait pas être avec les Jésuites. Conformité de vues et de principes, affinité élective, sympathie, reconnaissance, tout le portait, au contraire, à se ranger du côté du cardinal de Noailles. Il épousa donc sa querelle et lui demeura fidèle jusqu'à la fin.

II. — Début des hostilités entre le cardinal de Noailles et les Jésuites. — Vaines tentatives de M. Hébert pour rétablir la paix.

Cette querelle, M. Hébert l'a racontée dans sa correspondance et en même temps la part qu'il y a prise. Quel crédit mérite-t-il? Juste celui qu'on accorde à un excellent divisionnaire qui écrirait ses campagnes à l'aide de ses seuls souvenirs. Voici donc son récit tel que nous avons pu le reconstituer[2].

Les Jésuites n'avaient point pardonné à M. de Noailles d'avoir établi, à Châlons, conformément aux décisions du Concile de Trente, un Petit Séminaire qui pouvait porter atteinte au Collège qu'ils y possédaient. Lorsque ce prélat fut élevé, en 1685, sur le siège de Paris en dehors de leur influence, ils dissimulèrent d'abord, mais ils ne tardèrent pas à faire jouer contre lui mille ressorts secrets. M. de Noailles s'en

[1] Première lettre pastorale. — Discipline d'Agen. — tome II.

[2] La plupart des détails qui suivent sont empruntés à la lettre en forme de mémoire de M. Hébert au comte de Pontchartrain.

plaignit et dit à Bourdaloue qui était venu le voir dans un but de paix et de conciliation : « Mon Père, je veux toujours être l'ami des Jésuites mais jamais leur valet. » Ce propos suggère à M. Hébert cette réflexion : « Il faut, en effet, que les évêques aiment sincèrement les Jésuites dont la compagnie est remplie de très honnêtes et très habiles gens, mais ils ne doivent jamais oublier qu'ils sont évêques et qu'en cette qualité ils doivent plus à leur illustre corps qu'à quelque compagnie qui soit dans l'église. » Bourdaloue était sorti très satisfait de son entretien avec l'Archevêque. On pouvait espérer que les choses prendraient une meilleure tournure lorsque parut le fameux *Problème* qui mit le feu aux poudres. On demandait dans ce libelle à qui des deux il fallait croire ou de M. L. A. de Noailles, évêque de Châlons en 1695 et approuvant les *Réflexions morales* du P. Quesnel, ou de M. L. A. de Noailles, archevêque de Paris en 1696 et condamnant l'*Exposition de la Foi* de Barcos. Cette pièce qui tendait à mettre M. de Noailles en contradiction avec lui-même fut déférée au Parlement qui la fit brûler par la main du bourreau. On ne manqua pas de l'attribuer aux Jésuites qui s'en défendirent et M. Hébert n'hésite pas à les décharger de cette accusation. Mais c'est l'un d'eux, le P. Souastre, qui l'avait imprimée, ce sont eux qui la colportaient et répandaient dans le public. En outre, ces religieux ne se privaient guère de cabaler contre l'Archevêque qui s'aigrissait de jour en jour. M. Hébert eut l'occasion d'entretenir à ce sujet leur provincial et lui fit promettre de défendre à ses subordonnés, et tout spécialement aux plus jeunes, de rien écrire ni dire contre M. de Noailles. Enchanté, M. Hébert courut porter à celui-ci le résultat de sa démarche. L'Archevêque, moins confiant, lui dit alors « qu'il s'en rapporterait beaucoup plus aux actions et à la conduite des Jésuites qu'à des paroles qui ne coûtaient jamais guère à prononcer. »

Il y eut pourtant à ce moment une certaine détente. A la sollicitation du P. Lachaise, confesseur du Roi, M. de Noailles qui, entre temps, était devenu cardinal, avait d'abord donné à des pères jésuites la station de l'Avent et du Carême dans l'église paroissiale de Versailles, puis sur l'avis favorable de M. Hébert ces mêmes religieux furent admis à prêcher devant le Roi. Ce ne fut qu'une trêve. L'un de ces deux prédicateurs laissa même échapper devant plusieurs personnes de la Cour cette parole imprudente « qu'il eût été plus avantageux à l'église que saint Augustin n'eût jamais écrit. »

Les hostilités reprirent de plus belle lorsque le Cardinal força quelques-uns de ces Pères à rétracter certaines opinions qu'ils avaient

avancées. A l'un d'eux qui montrait quelque opiniâtreté il aurait dit : « L'humilité n'est pas la vertu favorite des Jésuites. »

La tension était devenue extrême lorsque *proprio motu* M. Hébert fit une dernière tentative. Il alla trouver le P. Lachaise. « Il s'agit, lui dit-il, mon révérend Père, de votre réunion parfaite avec M. le Cardinal. Je vous dirai simplement qu'on n'est point édifié à la Cour de tout ce qui se passe, et je vois, pour vous parler naturellement qu'on vous donne le blâme dans cette affaire. Je vous avoue que de mon côté, mon inviolable attachement pour M. le Cardinal et la tendre affection que j'ai toujours eue pour votre compagnie, me la rend très sensible et me cause une très vive douleur. » Le P. de la Chaise lui répondit qu'il lui faisait le plus grand plaisir du monde de lui faire cette ouverture de cœur. Il lui témoigna d'abord le chagrin qu'il avait toujours eu de tout ce qui s'était passé. Il l'assura qu'il n'avait pas tenu à lui que les choses n'eussent été autrement, qu'il avait, de son côté, contribué autant qu'il l'avait pu, à ne pas donner à M. le Cardinal des sujets de peine.... Il lui protesta qu'il avait toujours eu une très grande estime du mérite et de la piété de M. le Cardinal et il ajouta même qu'il ne pensait pas que son Eminence eût rien de particulier contre lui. « Pardonnez-moi, mon révérend Père, lui répartit M. Hébert, M. le Cardinal a sujet de se plaindre que sans lui rien communiquer, vous rendez souvent compte au Roi des affaires qui regardent son diocèse, desquelles il croit être mieux instruit que vous et dans lesquelles on peut vous surprendre. » Le P. Lachaise promit sur ce point satisfaction et il ajouta : « Vous pouvez, monsieur, déclarer de notre part à M. le Cardinal que tous les Jésuites sont prêts à se mettre jusqu'au cou pour son service et j'espère qu'il sera content de nous. — Voilà, mon père, lui répondit M. Hébert, les meilleures dispositions du monde et je ne doute pas que dans le récit que je lui ferai de notre entretien, M. le Cardinal ne les approuve avec plaisir. Mais, mon père, ajouta-t-il, son Eminence demandera autre chose que des paroles prononcées dans une conversation particulière et sans témoin ! Votre éloignement de sa personne a été public, il faut faire de votre part quelque déclaration publique par laquelle il paraisse que votre compagnie recherche avec empressement sa bienveillance. — Faites-moi, je vous prie, dit alors le P. Lachaise, le plaisir de me marquer en particulier ce que nous pourrions faire pour y réussir et je vous proteste que nous l'exécuterons de point en point. » On convint, sur la proposition de M. Hébert, que le premier ouvrage important qui serait publié dans la com-

pagnie serait dédié au Cardinal. Cette fois M. Hébert avait un gage de paix à offrir plus sérieux que « des paroles qui ne coûtent guère à prononcer. » Aussi, M. de Noailles fut-il prêt à se déclarer satisfait. « Je souhaite, dit-il à M. Hébert, que tout ce que vous avez fait ait un heureux succès. » Il ajouta en manière de conclusion : « Enfin, Monsieur, l'amitié se gagne par l'amitié. Dès que les Jésuites agiront dans cet esprit avec moi, ils connaîtront que je les aime. » Peu après les sermons du P. Girou de la compagnie de Jésus parurent avec la dédicace promise. La paix semblait assurée, lorsqu'un autre Jésuite, homme d'un caractère léger et brouillon, comme il s'en rencontre dans tous les milieux, vint la compromettre définitivement par ses propos inconsidérés et tout remettre en question. M. Hébert rapporte textuellement la conversation qu'il eut à ce sujet avec M. de Noailles : « Le Cardinal me dit que je m'étais bien trompé dans l'espérance que j'avais conçue et que j'avais voulu lui faire concevoir du sincère retour des Jésuites à son égard ; qu'il ne pouvait douter qu'ils ne pensassent autrement qu'ils avaient parlé ; que, depuis fort peu de jours, il était arrivé une chose qui lui faisait évidemment connaître ce qu'il en devait juger, qu'un d'entre eux se trouvant dans une conversation de plusieurs personnes de distinction, avait dit d'un ton affirmatif : *M. le Cardinal fait tout ce qu'il peut pour se remettre bien avec nous; mais il n'y pourra jamais réussir.* — Je répondis que j'étais persuadé que ce Jésuite si indiscret serait désavoué de sa compagnie ; que c'était, peut-être, quelque ennemi de ces Pères qui avait inventé cette imposture pour le mettre mal dans son esprit ; que, supposé que cela fût véritable, il fallait que ce Jésuite fût un jeune homme et très étourdi et qu'il méritait une punition très sévère ; que je ne doutais nullement que si cela venait à la connaissance de ses supérieurs, ils ne fissent ce qu'ils m'avaient assuré être disposés de faire en pareilles occasions, c'est-à-dire de le chasser de leur compagnie ; que je ne pouvais comprendre qu'il y en eut parmi eux d'assez extravagants pour tenir de semblables discours dans un temps et dans des conjonctures où ils devaient être infiniment réservés et où ils ne devaient parler de son Eminence que pour faire paraitre leur parfaite reconnaissance des bonnes dispositions qu'il avait à leur égard. Il m'assura que la chose était telle qu'il me l'avait dite; que ce n'était pas un jeune jésuite qui avait parlé si insolemment, que c'était un de leurs principaux et qu'il l'avait fait d'une manière à persuader qu'il n'était point fâché qn'on le sût. » Dès lors, le Cardinal ne voulut plus entendre parler d'accommodement.

M. Hébert ne fut pas plus heureux du côté de l'Evêque de Chartres Mr Godet des Marais, qu'il aurait voulu également rapprocher de M. de Noailles. Ce prélat, directeur de Madame de Maintenon, était une puissance qu'il fallait ménager et se concilier. Son principal grief, parait-il, contre le cardinal de Noailles était la présence à l'archevêché de l'abbé Boileau justement suspect de Jansénisme. Cet ecclésiastique qu'il ne faut pas confondre avec le frère de Despréaux ni avec un autre abbé du même nom, prédicateur du roi et membre de l'Académie française, était d'origine agenaise et ancien curé de la Cathédrale St-Etienne [1]. Mal informé, M. Hébert crut devoir prendre sa défense auprès de l'Evêque de Chartres : « Ce savant ecclésiastique. lui dit-il. demeurait dans le petit Séminaire de Saint-Sulpice quand M. le Cardinal fut nommé à l'Archevêché de Paris. Son Eminence désirait avoir auprès de sa personne des gens habiles, de beaucoup de piété et irréprochables dans leurs mœurs. Il entendit, en bien des endroits, faire de grands éloges de cet abbé qui était, pour lors, auprès de M. l'abbé de Noailles, son frère et son successeur à l'évêché de Châlons. Il ne voulut pas prendre si promptement son parti. Son Eminence crut devoir en parler à MM. Tronson et Lechassier, personnes d'un mérite rare. Ces très dignes supérieurs du Séminaire de St-Sulpice lui en dirent mille biens et leur témoignage était sans reproche puisque tout le monde savait que personne n'était plus éloigné de donner dans les nouvelles opinions [2]... M. le Cardinal vous consulta vous-même sur son dessein de se donner l'abbé Boileau. Vous l'approuvâtes, vous en fites l'éloge... M. l'abbé Boileau ne se mêle de rien à l'Archevêché [3]. Il aime sa chambre, ses livres, la retraite ; il

[1] Voir : Notes sur la vie et les Ouvrages de l'abbé Jean-Jacques Boileau publiées avec divers documents inédits par M. Philippe Tamizey de Larroque — Paris-Bordeaux, 1877.

[2] Plus d'un n'était pas de l'avis « de tout le monde. » L'abbé Le Gendre par exemple dit dans ses *Mémoires* (p. 212) que l'abbé Boileau « savait son Saint Augustin » et que « croyant y voir la doctrine de Jansénius », il « était tellement imbu et pétri de cette doctrine que pour toute chose au monde, il ne l'aurait pas abjurée. »

Il devint même tellement compromettant que M. de Noailles dut l'éloigner de sa personne en 1704. Il le nomma alors chanoine de Saint-Honoré.

[3] D'après l'abbé Le Gendre « c'est lui qui pendant sept ans a été le fabricateur des mandements, lettres, ordonnances et autres pièces qui ont passé sous le nom de M. de Noailles... C'était une belle plume. » (p. 217).

Lafiteau va bien plus loin : « C'était lui, dit-il, qui nouait toute l'intrigue du parti dans le royaume. » (Hist. de la Constitution Unigenitus, p. 34).

évite autant qu'il peut tout commerce avec le monde. On ne le voit point avec des personnes suspectes. Il est parfaitement soumis aux décisions de l'Eglise, aux constitutions des papes, aux ordonnances des Evêques. Le Jansénisme s'accorde-t-il avec une si parfaite obéissance ? »[1] Ensuite M. Hébert tenta de justifier le Cardinal de l'appui qu'il accordait aux oratoriens, confrères du P. Quesnel. Enfin, pour faire tomber les dernières préventions de l'Evêque de Chartres, M. Hébert pensa de lui proposer une entrevue avec M. de Noailles. L'entrevue eut lieu mais sans résultat. Sur ces entrefaites, M. Hébert fut nommé évêque d'Agen.

ABBÉ DURENGUES.

(*A suivre*)

---

[1] Lettre au comte de Pontchartrain, 15 octobre 1711, p. 46.

NOUVELLES DES AFFAIRES DE FRANCE

[**Septembre-Octobre 1519**]

Il y a près de quarante ans, M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, découvrait, dans les rebuts du fonds d'Albret, un curieux fragment de correspondances adressées au jeune Henri II, roi de Navarre. Elles paraissent avoir pour auteur un agent diplomatique qui résidait auprès du roi de France. C'est comme un petit journal des évènements qui se passaient à la Cour, mêlé de renseignements sur les affaires diplomatiques.

Cette correspondance, qui se rapporte à l'année 1521 et remplit seulement 12 feuillets en papier, de format in-4°, fut publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* [1].

Un autre fragment de la même correspondance, se rapportant à une période antérieure, vient d'être trouvé dans les riches archives du château de Lasserre.

C'est un cahier, de format pareil, composé de 10 feuillets, dont l'écriture est celle de la seconde moitié du XVIe siècle.

Par quel hasard cette copie se rencontre-t-elle hors du dépôt primitif, qui a pu être à Nérac ? Henri IV a sans doute eu pour compagnons d'armes des seigneurs de Lasserre, dont l'un, curieux des choses anciennes, a pu ou se faire donner ou transcrire cette petite chronique. C'est là une hypothèse à défaut d'explication précise. On n'aurait pas tort de répéter une fois de plus à cette occasion : *Habent sua fata libelli* [2].

---

[1] 4e série. t. v, 1859, p. 369.

[2] Cette hypothèse est fondée sur ce que la famille d'Esparbès de Lussan a possédé le château de Lasserre et qu'une demoiselle de Lussan a publié les anecdotes de la cour de François Ier. Londres, 1748, 3 volumes in-12. P. DUBOS.

M. l'abbé Dubois, curé de Saint-Pierre-de-Buzet, a transcrit cette pièce et en a fixé la date en consultant les itinéraires que permet de dresser la publication des Ordonnances de François Ier. Il a su aussi la rapprocher du fragment édité par M. Raymond.

M. l'abbé Dubos, curé de Saint-Avit, qui l'avait aidé dans cette tâche, communiqua ensuite l'original à M. Paul Huet, membre de la Société Historique et Archéologique du Périgord. Ce dernier la transcrivit de nouveau, en rédigeant quelques notes, et jugea ce texte assez intéressant pour être réservé à quelque grande revue de Paris. Cependant il a été facile de plaider auprès de lui la cause de la *Revue de l'Agenais*, qui a la primeur de cette rareté.

Après avoir indiqué la part qui revient à chacun de ces Messieurs dans la découverte et la préparation du texte, nous prions Mme la baronne de Gervain, qui possède ce titre et a bien voulu en autoriser la publication, d'agréer tous nos remerciements.

Le manuscrit que nous livrons à l'imprimeur est celui de M. Paul Huet.

Il reproduit la division des pages de l'original, division que nous marquons par des traits. Ceci a son importance. Il y a trois dates à la fin d'autant de pages, dont chacune paraît se rapporter à la lettre qui précède et non à celle qui suit. Au XVIe siècle, la date était généralement reportée à la fin des missives.

Nous respectons une erreur dans l'ordre de transcription. Le copiste a placé la lettre du 30 septembre avant celle du 18 du même mois. Il suffit d'avertir le lecteur.

Nous avons donné à ce texte le titre que porte le fragment publié par M. Raymond.

La Rédaction,

Le Roy la Royne Messeigneurs et Mesdames sont en ceste ville et chasteau de Bloys qu'ilz font bonne chiere grâces à Dieu, et y feront leur yver si aultre chose ne survyent. Le Roy depuys son arryvée en cestedite ville, qui fut le xxviiiᵉ jour du mois d'Aougst dernier passé, a esté à Romorantin à Chambourg et aultres lieux cy en tour à la chasse courir les cerfs à force. Et va quasi tous les jours courir les cerfz et chasser les sangliers à l'entour d'icy. Et n'est question que de faire bonne chiere.

Le Roy, la Royne et Madame [1] ont esté et encores sont en propos de aller à Amboyse et à Romorantin pour quelque espace de temps en actendant que le froit vienne pour l'amour de leurs enffans et qu'ilz sont en ledit chasteau de Bloys de paour de mestre icy la peste qui est en la ville de Tours, et en plusieurs autres villes et lieux de se royaulme. Touteffois la Royne dit qui fait bon icy et que elle sy trouve bien et desire y demeurer avecques ses enffans, lesquels sont tous merveilleusement beaux; et principallement Monseigneur le daulphin qui est très beau; et ce fait bon veoir; Monseigneur le duc d'Orléans est aussi fort beau; et n'y a riens plus beau ni plus joly que Madame Charlote et Madame Renée.

Monssieur le Cardinal de Boisy est legat en France comme scaves et a les bulles de sa legation lesquelles Monssieur de Sens et Monssieur de Lisieux ont portez à la court de Parlement à Paris pour les faire emologuer ont été emologuées, et use a présent de ladite légation qui est ample, et a plusieurs facultez comme avoit feu Monsieur le legat d'Amboyse [2]; et pour ce que plusieurs viennent à ladite légation devers ledit légat de plusieurs et divers lieux où l'on se meurt de peste. Le Roy a ordonné audit légat s'en aller avec tous les offi-

[1] Louise de Savoie, mère de François Iᵉʳ.

[2] Georges d'Amboise, plus connu sous le nom de cardinal d'Amboise, naquit en 1460 au château de Chaumont-sur-Loire ; à l'âge de seize ans, il fut nommé à l'évêché de Montauban, devint ministre d'Etat sous Louis XII, évêque de Narbonne, il mourut en 1510 archevêque de Rouen.

ciers de sa légation à Pontlevoy à cinq lieues d'icy pour la user de sadite légation pour éviter le dangier de peste qu'ilz pourroient mectre icy. Ce que ledit sieur légat a desia fait et est audit Pontlevoy. Et pour ce que ledit sieur veult aller à la chasse audit Pontlevoy il fait desloger ledit sieur légat pour se aller tenir à Bogency qui est à dix lieues d'icy, ou à Cléry; et pour semblable cause ledit sieur veult envoyer monssieur le chevalier et Messieurs du grand conseil et tous les officiers et solliciteurs suyvant la chancellerie à Meun sur Loire à quatorze lieues d'icy près Orléans pour tenir ceste ville de Bloys plus saine pour y faire leur residance; et pourront lesdits seigneurs légat et chancelier avecques leurs serviteurs domesticques retourner et venir aucunesfois quant bon leur semblera en cestedite ville devers ledit sieur pour les affaires dudit sieur et pour les leurs quant besoing en sera.

Le Roy a esté en propos de aller faire son yver à Lyon pour estre plus près d'Ytalie, d'Espaigne, d'Allemaigne et des lignes de Souysses pour donner ordre et provision à ses affaires. Touteffois il differa à faire ledit voyage jusques au nouveau et primtemps pour aucunes causes et mesmement pour ne donner quelque occasion et pensement à l'Empereur qui pourroit penser que ledit sieur fest ledit voyage pour faire aucune entreprinse contre luy.

Le Roy ne veult point faire de guerre contre l'Empereur; mais si ledit Empereur luy veult faire guerre, ledit sieur est asses puyssant pour se deffendre et pour l'offendre en Allemaigne, Espaigne et en Napples; car il a intelligence partout. Ledit Empereur est party de Barselonne pour venir à Vallance tenir ses Estatz. Et fait ses apparatifs pour retourner en Allemaigne pour ses affaires de son empire; et pour aller prendre ses couronnes imperialles laquelle chose n'est pas preste; et veult partir d'Espaigne par mer pour aller descendre en Angleterre. Et dudit Angleterre s'en ira par terre jusques au Pas de Calais ou de quelque aultre port en son païs de Zélande, laquelle chose ne se fera pas sans parler au Roy d'Angleterre et de prandre quelque conclusion avecques luy qui ne sera pas fort à l'avantaige des Françoys

Ledit Empereur par le conseil de ses serviteurs et conseillers et aultres ses amys et allyés a deliberé de faire de grandes entreprinses contre le Roy;

pour les vieilles querelles de Milan et de Bourgoigne que scavez; mais argent le principal poinct luy fault qui est Nervus Belli sans le-

quel la guerre ne se peult bonnement mener. Car il a despendu pour parvenir a estre empereur une grosse somme d'argent et davantaige a faict de promesses plus qu'il ne tiendra d'icy à ung an.

Notre Sainct Père le Pape n'est pas content dudit Empereur à cause de certaines parolles de menasses qu'il luy a fait faire par cy devant par son ambassadeur avant qu'il fut empereur pour ce que sa sanctetė favorisoit au Roy envers Messieurs les princes electeurs de l'empire. Et de rechief sadite Sanctetė n'est pas contente d'un cas que sondit ambassadeur a fait depuys nagueres à Rome; c'est assavoir que deux espagnols commandeurs de Sainct Jacques de Caltraves avoient un procès à Rome par devant Messieurs les auditeurs de la Roue, et ung d'iceux avoit eu deux sentences pour luy et estoit serviteur de monssieur le cardinal de Saincte Croix. Néantmoins l'ambassadeur dudit Empereur comme fol et temeraire a fait prendre par force ledit commandeur serviteur dudit cardinal de Saincte Croix en la maison dudit cardinal où il y a franchise et l'a fait mener en Napples sans avoir regard à l'auctorité et jurisdiction de notredit Sainct père, ny à la franchise dudit cardinal de Saincte Croix; de quoy notre dit Sainct père a esté fort déplaisant et a dit en grande colère audit ambassadeur qu'il s'en allast et qu'il ne se trouvast plus devant luy. Et a esté en délibération de le faire constituer prisonnier et a fait faire ses bulles pour excommunier ledit ambassadeur et tous ceulx qu'ils ont esté consentans du cas pour luy en faire la réparation telle qu'il appartient en tel cas; Et depuys ledit cas fait plusieurs. Et mesmement les ambassadeurs du Roy qu'ils sont à Rome ont remonstré à notre dit Sainct père qu'il pense bien en son affaire et qu'il doibt bien penser que si ledit empereur qui n'a pas encores tous ses sacremens, ni le pied en l'estrier et luy fait telles choses qu'il luy pourra faire quant il sera venu à son intention; en quoy nostre dit Sainct père aura son advis et donnera provision à son affaire.

Nostredict Sainct père renvoyera de brief Monssieur de sainct Massau[1] devers le Roy pour luy faire response touchant les matières

[1] Grain ou Green de Saint-Marsaud, François, fut prisonnier de guerre à la bataille de Pavie, avec François Ier, et l'un des compagnons de captivité du roi à Madrid, donna pour sa rançon treize mille écus d'or au soleil, comme on le voit par son testament du 15 septembre 1525.

Il reçut du Roi, le 31 décembre 1523, la terre de Parcoul n Saintonge,

pour lesquelles ledit sieur l'a envoyé devers sa Sainteté qu'ilz sont pour faire une bonne alliance entre sadite Sainteté, et ledit seigneur, et les Vénissiens et les ligues de Souysses.

Nostredit Sainct père veult faire son devoir pour estre médiateur de fere une bonne alliance entre luy et les Vénissiens et lesdites ligues de Souysses pour resister à l'encontre de tous leurs ennemys; et si ladite alliance se faict comme je espere se fera, l'Empereur et ses allyés ne parviendront pas à leurs intentions.

L'Empereur a ses ambassadeurs devers lesdites ligues de Souysses pour les pratiquer et gaigner pour luy; et leurs fait tout plein de grandes offres; Monssieur le Cardinal de Syon est pour ledit Empereur et fait plusieurs remonstrances ausdites ligues en faveur dudit Empereur lesquelles remonstrances sont mauvaises pour le Roy et seroient prolixes à escripre. Mais je espere qu'il perdera sa peine. Lesdittes ligues de Souysses disent que quant ils ont bien praticqué partout, le tout bien considéré qu'ilz ne treuvent meilleur party que le Roy qui les a bien entretenus et leurs a bien payé et tenu ce qu'il leurs a promis et qu'ils désirent que ledit sieur envoye quelque bon personnage d'entre eulx avecques ample pouvoir pour besongner avecques eulx et traicter ladite alliance laquelle ne se fera point sans argent quelque bon vouloir qu'ilz ayent, et encore ny a pas grande fiance. Car ilz sont caulx, malicieux et variables, et veullent faire le prouffit de tous costez. Et regarderont comme l'Empereur et le Roy se gouverneront pour selon ce prandre leur party. Neantmoins Monssieur l'Evesque de Creore qui est Souysse. Et le premier du Conseil de la ligue grise a présentement fait escripre au Roy par Monssieur de Lautrect qu'il desire laisser le service de l'Empereur pour luy faire service. Et pour ce faire qu'il a ung beneffice en Allemaigne qu'il desire permuter a ung aultre beneffice en duché de Milan.

Le Roy envoya dernierement Monssieur de Saint Marsau à Rome devers notre sainct Père le pape pour plusieurs grandes matieres

aujourd'hui en Périgord ; il est dit dans l'acte de donation « noble et puissant homme François-Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Saint-Marsault et autres lieux, conseiller du roi et son chambellan ordinaire, sénéchal et gouverneur du Périgord. » Il donna en échange les terres qu'il possédait en Sologne : c'était, dit M. de Froidefond, l'un des personnages les plus marquants de son époque.

que je vous ay escriptes par cy devant, desquelles il actend la response et conclusion. Et pour ce que ledit sieur a fait dire et promectre de bouche à notre dit Sainct père plusieurs choses par ledit sieur de Sainct Massau qu'ils sont de grande importance. Notre dit Sainct père a escript audit sieur qu'il les vouloit bien avoir par escript ce que ledit sieur a faict. Et pareillement notre dict Sainct père de sa part fera le semblable. Et envoyera le tout par escript audit sieur par ledit sieur de Sainct Marsau, et espère que l'aliance se fera entre notre dit Saint père et ledit sieur et les Venissiens et ligues de Souysses; et le tout pour bonne fin et pour la conservation de leurs estats. Notredit Sainct père a escript à monssieur le Cardinal de Sion, Souysse, qui a tousiours esté pour l'empereur et contraire à ladite alliance qu'il envoye devers luy, ce qu'il a fait; et y a envoyé son nepveu pour ceste matière.

Monssieur le cardinal de Campege[1], legat d'Angleterre, arryva icy dimanche au soir xviii[e] jour de se mois lequel notre dit Sainct père le pape envoya dernièrement legat en Angleterre lorsque sa Saincteté envoya monssieur le cardinal *in porticu* legat en France et deux autres cardinaulx legatz en Allemaigne et en Espaigne pour la decime,

---

et pour faire l'entreprinse contre le Turc qui lors menassoit de invader la chrétienté, et vient ledit cardinal d'Angleterre et s'en retourne à Rome, et est icy venu faire la reverance au Roy à la Royne et à Madame qu'ils luy ont fait bonne chiere. Et leurs a dit des nouvelles d'Angleterre; et n'est pas content du Roy d'Angleterre qui l'a maigrement traicté; et ne luy a pas fait grant don sinon en promesses futures; et ne luy a pas fait, comme le Roy a fait à Monssieur le Cardinal *in porticu* qui est encores icy auquel il a donné une bonne somme d'argent, et l'évesché de Cottances en Normandye qui vault xii[m] livres chacun an. Et à ce nouveau temps il s'en retournera à Rome devers notredit Sainct père, comme fait ledit Cardinal de Campège lequel est naguères party d'icy pour aller à Rome devers notredit Sainct père.

A Bloys, le dernier jour de septembre.

---

[1] Campège ou Campeggi (Laurent), cardinal de la création de Léon X, fut envoyé à Londres en 1528 pour être adjoint de Volsey dans le jugement sur le divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon. Feller, art Campège.

Le bruit continue que ledit empereur fait son apparatif en Espaigne pour retourner en Allemaigne pour les affaires de son empire. Et pour se préparer pour aller prendre ses couronnes imperialles à Milan et à Rome laquelle chose luy sera difficile sans l'aide et faveur du Roy.

Ledit empereur a despieca fait praticquer monssieur le prince d'Orange qui estoit au Roy. Et depuys nagueres l'a retiré en son service comme il a par cydevant fait monssieur de Liege et messire Robert de la Marche sieur de Sedan son frère. Et a donné audit prince le gouvernement de la Franche Conté de Bourgoigne, et dix mille livres de pension chacun an ; et cent hommes d'armes, lesquelz estatz ledit sieur prince a acceptez pour ce qu'il est subject dudit Empereur à cause des fortes places et maisons de guerre qu'il a en ladite Conté. Et aussy pour ce que a esté mal content de ce qu'on luy a rescindé et osté de ses estatz qu'il avoit par deça en France et en Bretaigne, laquelle chose ledit empereur n'a pas fait sans cause qui est pour parvenir à son intention de recouvrer les duchez de Bourgoigne et de Milan, lesquelle il querelle ; qui n'est pas chose preste ni facile à faire à luy ny à aultre. Car ledit sieur est assez puyssant pour se deffendre et pour offendre ses ennemys. Et croy que ledit sieur recouvrera plus facilement les royaulmes de Naples et de Navarre s'il voulloit l'entreprendre.

Le Roy dernierement envoya le Conte Petit Navarre sur mer avec IIII^{m} hommes dont il est cappitaine. Et a XXII galleres tant de celles de nostre sainct père le pape que dudit sieur et des Gennevoys. Et est a présent devers Gennes pour aucunes causes. Et mesmement pour eviter quelque entreprinse que aucuns Gennevoys c'est assavoir les Fesques et aultres qu'ilz sont hors Gennes vouloient faire pour rentrer dedans et en chasser les Fregouzet qu'ils gouvernent à présent en ladite ville. Et quand l'Empereur entendit que ledit Petit Navarre estoit sur mer il fit armer et equipper ses galleres, et en se bien a besougner de trouver le payement de trois mille hommes pour envoyer sur mer et emprunta l'argent en plusieurs bourses comme l'on dit.

Le Roy envoya dernierement de l'artillerye et des munitions pour ladite artillerye assavoir des pouldres et boullets en la ville et cité de Tournay. Et lors les gens de l'Empereur prindrent lesdictes munitions au passage près d'Arras et Lisle, de quoy monsieur de Loges, gouverneur et cappitaine dudit Tournay, en advertit incontinant le

Roy et aussi envoya devers madame Marguerite. Et devers messieurs du Conseil dudit Empereur en Flandres qu'ils escripvirent et manderent incontinant à ceux qu'ilz avoient prins et arresté lesdites munitions qu'ilz les rendissent incontinant et en toute diligence sous peine de confiscation de corps et de biens ce qu'ilz ont fait.

Monssieur le Duc de Savoye menne praticque pour traicter le le mariage de luy et de la fille du Roy de Portugal. Mais je entends que ce ne sera pas du consentement du Roy ; car ce ne seroit pas son prouffit à cause que l'Empereur a desia alliance avecques ledit Roy de Portugal par le mariage qui est fait et consummé de madame Eleonore, sa sœur aisnée et dudit Roy de Portugal.

Le Roy actend la venue de Monsieur l'Admiral lequel a esté longtemps en Lorraine malade. Et a esté aux bains de Plumyeres pour se baigner et guérir du mal qu'il a en la teste comme scaves. Et n'a pas esté proprement audit lieu de Plumyeres qui est audit païs de Lorraine près des Souysses de paour que quelque querelleur de Souysse ou d'Allemaigne luy donnast ung alarme en son logis audit lieu qui n'est pas fort. Et a esté en une place dudit sieur de Lorraine nommée Arche à trois lieues dudit Plumyeres ou il a fait apporter de l'eaue desdits bayns pour se baigner dont il s'est bien trouvé ; et est party dudit païs de Lorraine pour retourner en court. Et à sa venue le Roy lui donnera la charge et faveur et le crédit en ses affaires tel que avoit feu monssieur le grand maistre son frère, si le veult et peult porter. Toutteffois monssieur le bastard de Savoye aura aussi sa part de la faveur et du crédit ; car ledit sieur Roy a dit depuys nagueres qu'il se fyoit en luy, et luy recommanda tous ses affaires grans et petits tant de la guerre que des finances.

Le Roy est en délibération selon les affaires qu'ilz lui survyendront de faire six cens hommes d'armes de nouveau pour remectre par les conpaignyes au lieu de ceulx qu'ilz ont esté cassez par cydevant. Et aussy de faire six mil hommes de pied advanturiers aguerriez des meilleurs qu'on pourra trouver en ce royaulme qu'ilz seront ordinaires ; et mys en garnison comme les gens d'armes de ses ordonnances.

Le Roy dernierement après l'alliance faicte entre luy et le roy d'Angleterre et le mariage traicté de Monseigneur le Daulphin et de la fille dudit roy d'Angleterre envoya monssieur maistre Denis Poullot conseiller du grant conseil en Escosse pour plusieurs matières et mesmement pour signiffier aux Escossois ladite alliance. Et en

retournant ledit Poullot fut prins sur la frontiere d'Escosse et d'Angleterre par ung gentilhomme d'Escosse nommé Quatrebourg qui est celui qui tua le chevalier Blanc ambassadeur du roy en Escosse pour vanger la mort du grant chambellan d'Escosse son frère auquel monssieur le duc d'Albanye gouverneur d'Escosse avoit fait trancher la teste et a détenu prisonnier en une forte place ledit Poullot ambassadeur dudit sieur jusques a présent pour avoir sa grâce, laquelle ledit sieur d'Albanye ne luy a voulu donner. Neantmoins le roy d'Angleterre et monssieur le cardinal de Dyort luy ont mandé qu'il delivrast ledit Poullot et qu'ils pourchasseroient envers ledit

---

sieur et ledit sieur d'Albanye sadicte grace. Et c'est à présumer que ce fut par le consentement dudit roy d'Angleterre que ledit Poullot fut prins et arresté pour scavoir sa commission et charge. Ledit Poullot a esté devers le roy d'Angleterre qui luy a fait dom et présent et bonne chiere. Et est présentement retourné en court. Et dit que ledit roy d'Angleterre est bon amy dudit sieur et que ladite alliance durera entre eulx, pourveu que ledit sieur ne permecte que ledit sieur d'Albanye retourne en Escosse. Et en oultre dit que les Anglois sont à présent bons Francoys. Mais je croy du contraire ; et que les Angloys ne seront jamais bons Françoys, ny les Françoys bons Angloys.

A Bloys le xviiie jour de septembre.

Le Roy la Royne messeigneurs et mes dames font très bonne chiere graces à Dieu. Le Roy vendredi xxiiie jour de se mois de septembre alla à la chasse en ceste forestz de Bloys courir ung cerf à force, et en courant se blessa à l'ueil d'une branche; et tumba et se fist mal en ung bras dont il a esté mal disposé et en a gardé la chambre trois ou quatre jours; et en est bien guery. Et le mardy xxviie jour de sedit mois ledit sieur alla de rechief aux champs courir ung cerf à Moran près Chasteau-Regnault à six lieues d'icy, et retourna icy jeudi au soir xxixe de sedit mois, et partira de brief d'icy pour aller à Chambourg à trois lieues d'icy à la chasse et y menera la Royne et madame pour voir le commancement de ses nouveaulx édifices qu'il fait présentement faire audit Chambourg, auquel lieu il fait fere ung chasteau et une belle maison de plaisance qui coustera plus de cent mil francs pour estre myeulx logé quand il ira à la chasse. Et y pourront aller lesdites dames passer le temps avecques luy à la chasse quant ladite maison sera parachevée.

Madame desire que le Roy et la Royne partent d'icy pour aller

faire leur yver à Cougnac en Guyenne et Angoumois qui est un très mauvais petit logis pour faire l'yver. Plusieurs suyvans la court ne desirent pas ce voyage. Toutefois ledit voyage est conclud à la requeste de madame si aultre chose ne survyent. La Royne aymeroit mieulx demeurer icy pour y faire son yver auprès de ses enffants; neantmoins pour complaire au Roy elle ira volontiers; car ledite dame l'ayme tant et non sans cause qu'elle est contente de le suyvre quelque part qu'il aille soit en yver ou en esté. Ledit sieur va volontiers audict Cougnac pour aucunes causes et mesmement pour ce que c'est le lieu de sa nativité, et qu'il y a esté nourry en son jeune aage. Et n'y a point esté depuys qu'il est roy. Et aussy y va pour quelque aultre cause de grande importance. C'est assavoir que l'Empereur qui est en Espaigne veult envoyer devers luy monssieur de Chieure son gouverneur ou quelque autre grand personnage pour parler à luy en quelque ville sur la frontière dudit païs de Guyenne pour continuer de plus en plus l'amytié et faire une nouvelle alliance entre eulx deux. Et pour paciffier plusieurs différends qu'ilz sont encores entre eulx touchant les royaulmes de Napples et de Navarre et d'aultres choses ledit sieur et lesdites dames veullent envoyer de leurs mareschaulx et fourriers des logis audit Cougnac pour faire leurs logis auquel lieu ils ont desia envoyé monssieur le mareschal Granzay et monssieur de La Rochebeaucourt et aultres pour y faire les logis et provisions, ledit sieur partira premier pour aller devant audit Cougnac pour y donner ordre et provision pour recepvoir lesdites dames, lesquelles s'en iront après luy à petites journées pour ce qu'il y a de petits et mauvais logis d'icy audit Cougnac, monsieur et madame d'Allençon partirent dernièrement d'icy pour aller à Allençon en leur maison, ledit sieur a escript à ladite dame d'Allençon sa seur qu'elle s'en vienne pour aller devant avec luy audit Cougnac préparer les logis pour y recepvoir lesdittes dames et ce néantmoins ledit voyage ne se fera pas jusques à la venue de monssieur l'Admiral qui viendra de brief lequel ledit sieur actend pour conclure plusieurs choses.

Monssieur l'Admiral s'en vient à petites journées à cause qu'il n'est pas encores bien guéry; et par la dernière poste il estoit à Montereau-fault-Yonne. Monssieur le Mareschal de Chastillon, Monssieur de Lescu, Monssieur de Tournon et plusieurs aultres sieurs et gentilz hommes partirent dernièrement d'icy pour aller au devant dudit sieur admiral par l'ordonnance du Roy jusques audit Montereau-

fault-Yonne sur la rivière de Seine. Et de là ledit sieur admiral s'en va à Chatillon en la maison dudit sieur et Mareschal de Chatillon qui le festera là. Et dudit Chatillon s'en ira monter sur la rivière de Loire, et s'en viendra icy par eaue plus à son ayse et arryvera icy ou quelque part que le Roy soit dedans sept ou huytz jours si aultre chose ne luy survient. Monssieur Dorval, gouverneur de Champaigne, s'en vient avecques ledit sieur admiral.

Le Roy dernierement fit desloger d'icy Monssieur le Cardinal de Boissy legat en France et tous les officiers de sa legation et les envoya à Pontlevoin pour là user de sa legation affin que ceulx qu'ilz viennent devers luy de plusieurs lieux où l'on se meurt de peste ne missent icy la peste. Et pour ce qu'il estoit trop près d'icy et aussy que ledit sieur veult aller à la chasse audit Pontlevoin il en a fait desloger ledit sieur legat et les officiers de sad legation pour aller

---

se tenir à Clery à douze lieues d'icy pour quelque temps où ledit sieur legat est à présent, et là actend Monssieur l'Admiral son frère pour s'en venir avecques luy en court. Et pareillement ledit sieur a fait desloger d'icy Messieurs du grand conseil et plusieurs advocatz procureurs et aultres officiers et solliciteurs suyvant la chancelière et les a envoyés à Meun sur Loire près Clery pour là se tenir pour quelque temps pour la cause dessusdite pour garder ceste ville saine pour l'amour de Messeigneurs et de Mesdames ses enffans. Monssieur le Chancelier est demeuré icy pour estre au conseil pour les affaires dudit sieur.

Madame de Vandosme est acouchée à la Ferre en Picardye et a fait ung fils. Monssieur de Sainct Pol son beau frère et Monssieur de Lescu partiront de brief d'icy pour aller audit lieu de la Ferre pour estre compère. Monssieur le Cardinal de Bourbon est présentement party d'icy pour aller au baptesme dudit enffant.

L'empereur veult envoyer Monssieur de Chieures ou quelque auttre grant personnage devers le Roy pour les causes dessusdites. Et ne veult point fere de guerre pour ceste heure pour ce qu'il n'a pas la puyssance à cause qu'il a despendu une grosse somme d'argent et qu'il a davantage promis plus qu'il ne pourra tenir de ung an pour estre empereur et ne demande que la pai qui faut pour luy pour le temps présent pour se faire plus facilement couronner avec-

---

ques l'aide du Roy. Mais il est à présumer que quant il sera parvenu à son intencion qu'il changera de propos.

Le Roy est très bon et vertueulx prince, et de sa part ne sarche

point occasion de guerre, mais désire la paix parquoy est vray semblablement que nous aurons paix pour quelque temps. Et cependant l'on menera des praticqnes de tous coustez pour recommancer la guerre de toutes partz.

L'empereur a nagueres envoyé eu Ytalie ses ambassadeurs devers plusieurs princes et sieurs d'Ytalie qu'ilz tiennent de luy pour leurs signiffier son imperialle élection affin qu'ils facent leurs debvoirs qu'ilz sont tenus de faire envers luy ; et sont les choses en disposition pour veoir quelque mutation et novité en Ytalie.

Ledit empereur a escript et mande au Visroy en Napples qu'il delivre de prison le Commandeur de Sainct Jacques de Caltraves lequel commandeur son ambassadeur prinst dernierement à Rome en la maison de Monssieur le Cardinal de Saincte Croix son maistre pour la cause cy devant escripte, et qu'il le renvoye à Rome à notre sainct père le pape. Mais notredit sainct père ne se veult de ce contenter, et veult qui luy soit faicte aultre satisfacion et amende honnorable actendu le cas qui est grant.

Depuys le dessus escript, le Roy la Royne et Madame sont aujourd'huy partys d'icy pour aller à Chambourg à la chasse et aussi pour veoir les nouveaulx beaulx et grans edifices que ledit sieur fait presentement faire audit Chambourg. Et retourneront icy de brief; Monssieur le Chancelier s'en va à Meun devers Messieurs du grand Conseil pour vuyder et juger certain procès et retournera dedans cinq ou six jours icy. Madame la duchesse d'Allançon est nagueres retournée en court, et s'en ira devant à Cougnac pour faire les provisions pour ledit sieur et lesdites dames qu'ilz sont tous iours en propos de aller faire leur yver audit Cougnac. Touteffois ledit voyage n'est pas certain, car les nouvelles sont venues qu'on se meurt fort de peste en la ville et cité d'Angoulesme et à Taillebourg et en plusieurs aultres lieux alentour et près dudit Congnac.

A Bloys, le 3e jour d'octobre.



M. DE BELLECOMBE

M. ANDRÉ DE BELLECOMBE

Il appartient aux Agenais de conserver le souvenir de M. de Bellecombe, un de leurs compatriotes qui ont le plus honoré le pays.

Né à Montpezat, le 1er mars 1822, M. André-Ursule Casse de Bellecombe eut pour meilleur maître son père (Jean-Antoine-Cyriaque), ancien officier de cavalerie, conseiller général de Lot-et-Garonne, en 1815 et en 1830, qui était lui-même un savant [1].

Après avoir passé par le collège d'Agen et le lycée de Cahors, M. de Bellecombe se fixa à Paris. A part un assez long séjour en Italie, il ne devait guère quitter cette ville que pour faire, par intervalles, dans une partie de l'Europe, des voyages que lui imposait un vaste programme d'études.

Son père cultivait les sciences et notamment les mathématiques. Lui s'adonna de préférence aux lettres et débuta, comme cela est assez ordinaire, par des feuilletons, des poésies, un essai de drame.

De 1845 à 1871, il collabora à de nombreux périodiques : *Le Journal des Ecoles, Le Courrier de la Gironde, La*

---

[1] M. Jules Andrieu, d'ordinaire si exact, avait dit d'abord de M. A. de Bellecombe (*Bibliogr. de l'Agenais*) : « Son père, le maréchal de camp de Bellecombe, fut gou- » verneur de Pondichéry et de Saint-Domingue. » L'erreur a été rectifiée au tome II. L'héroïque défenseur de Pondichéry, Guillaume Léonard de Bellecombe, auquel M. Moulenq et Mlle H. de Bellecombe ont consacré des notices dans la *Revue de l'Agenais* (années 1874. 1895, 1896), mourut en 1792.

France républicaine (Agen, 1848-1849), *La Gazette de France, L'Union.*

Mais s'il resta un quart de siècle mêlé aux évènements de son temps et aux luttes politiques, toujours avec une grande indépendance de caractère et une largeur d'idées peu communes, l'œuvre capitale de sa vie devait se rapporter à l'étude du passé.

Les encouragements de Michelet et de Quinet, secondés par une propension naturelle, inspirèrent à M. de Bellecombe une véritable passion pour l'histoire.

En 1846, il fit paraître une première série de biographies des hommes célèbres de l'Agenais, avec le titre : *L'Agenais illustré.* Cette œuvre de jeunesse — l'auteur avait vingt-quatre ans — n'eut pas de suite.

Quel que fut son amour pour le pays natal, M. de Bellecombe avait dès lors en vue d'autres horizons, si vastes, si lointains que les étapes d'une longue vie devaient à peine suffire pour les explorer.

Nul ouvrage définitif n'avait été écrit en France sur l'histoire universelle. Il se proposa de combler cette lacune, sans s'effrayer d'un labeur à faire ployer les épaules d'un seul homme, sans calculer le nombre formidable de volumes à composer.

Il va sans dire qu'il fallait, pour exécuter ce projet, renoncer à faire œuvre d'érudit et se borner à des compilations. On peut étudier les sources pour un sujet limité, non pour l'histoire de tout un peuple, à plus forte raison pour l'histoire de tous les peuples.

L'important, en pareil cas, est de faire un choix critique des auteurs sur lesquels on doit s'appuyer. Mais, étant donné un sujet à demi encyclopédique, une autre difficulté des plus sérieuses se présentait : il s'agissait de faire un plan, pour lequel nul modèle antérieur ne pouvait être proposé comme exemple. Il ne sufffisait pas d'être aussi

complet que possible ; il fallait de la clarté dans l'exposition. Comment établir des divisions forcées ?

M. de Bellecombe jugea avantageux de diviser son ouvrage en quatre parties bien distinctes :

1° Chronologie universelle, générale, politique et militaire ;

2° Histoire universelle, générale, politique et militaire ;

3° Chronologie universelle scientifique, littéraire et artistique ;

4° Histoire universelle scientifique, littéraire et artistique.

La première et la troisième série rentrent dans la catégorie des livres destinés à faciliter les recherches des travailleurs, des livres qui ne sont pas à lire mais à consulter. Une œuvre bénédictine du siècle dernier, devenue classique, *L'Art de vérifier les dates,* répond encore aux desidérata de l'érudition. Elle a été récemment rectifiée, condensée sous une forme plus sommaire, complétée, notamment pour l'Orient, et conduite jusques à nos jours par M. de Mas-Latrie (*Trésor de Chronologie*).

Dans *L'Art de vérifier les dates* les tableaux chronologiques sont distincts, établis par séries successives, se rapportant aux nations, aux provinces, c'est-à-dire aux divisions politiques, ecclésiastiques, etc.

M. de Bellecombe crut devoir adopter une méthode différente, qu'il définit ainsi :

« Ma Chronologie, qui repose sur un plan entièrement neuf, est à la fois perpendiculaire et horizontale.

» Perpendiculaire, en ce sens que les événements s'y déroulent à la fois et chez tous les peuples dans leur ordre d'inscription historique.

» Horizontale, en ce sens que tous les peuples y sont alignés sur le même front de bandière et marchent ensemble à travers les siècles, selon le rang que l'Etre-Suprême leur a assigné en partage.

» Tel est le plan de ma Chronologie.

» Les savants ne me sauront-ils pas gré de faciliter leurs recherches et leurs travaux à venir par la symétrie et l'heureuse disposition de mes tableaux synchroniques de tous les peuples ? Ne me remercieront-ils pas un peu de mes efforts à vouloir essayer de réunir dans un seul et même ouvrage les qualités séparées qui rendent si estimables les ouvrages du président Hénault, du père Anselme, des frères Sainte-Marthe, de Bayle et de Moréri ? » [1]

Dans un autre passage, l'auteur énumère ainsi les sujets traités dans son ouvrage.

La Chronologie sera : « 1° Historique ; — 2° Géographique ; — 3° Hiérarchique et généalogique ; — 4° Biographique ; — 5° Politique et législative ; — 6° Ecclésiastique ; — 7° Militaire ; — 8° Scientifique et industrielle ; — 9° Littéraire ; — 10° Artistique et monumentale [2]. »

Cette chronologie, comme nous l'avons dit, devait former deux séries distinctes, la seconde étant limitée aux sujets scientifiques, littéraires et artistiques.

M. de Bellecombe a publié : 1°, de 1852 à 1855, quatre premiers volumes de la *Chronologie universelle*, comprenant toute la période antérieure à la fin du premier siècle de notre ère ; 2°, de 1855 à 1881, les dix-huit premiers volumes de l'*Histoire universelle*, comprenant la période antérieure au milieu du XIVe siècle. Pour ces deux parties, il avait achevé son travail en manuscrit dès l'année 1878. Chaque volume correspondant au contenu d'un in-8° ordinaire, la partie de l'immense ouvrage restée inédite, se compose de trente-huit volumes pour la Chronologie (T. V à XLII) et de vingt-six volumes (T.XX-XLVI) pour l'Histoire.

Rien n'a paru de l'Histoire scientifique, littéraire et artis-

---

[1] *Chronologie universelle*, t. Ier, p. 510.
[2] Ibid., p. 20.

tique, qui a été l'œuvre de ces vingt dernières années. La partie chronologique comprend quinze volumes et la partie historique vingt-quatre volumes.

Si rien n'avait entravé la mise au jour de son œuvre, M. de Bellecombe aurait donc pu, avant de mourir, donner le bon à tirer de la dernière feuille des cent-vingt-sept volumes de l'*Histoire universelle* depuis les origines jusques à nos jours.

Pour quelle cause la publication a-t-elle été interrompue en 1881 ? On le devinera sans peine. J'ai le témoignage du successeur de son éditeur Furne : « Tout ouvrage d'histoire. » me disait-il, qui dépasse dix volumes ne trouve guère » d'acheteurs. » On peut, il est vrai, citer comme exceptions des ouvrages comme ceux de Thiers et d'Henri Martin, d'ailleurs quatre ou cinq fois moins volumineux, dont le succès tient à l'intérêt du sujet non moins qu'au talent des auteurs, mais en principe nous pensons un peu comme La Fontaine :

« Les longs ouvrages me font peur. »

Le fabuliste n'en connaissait pas en 127 volumes. A ce compte, fussent-ils des chefs-d'œuvre, ils ne trouveraient pas facilement place dans nos bibliothèques privées. Les anciens in-folio n'y sont déjà guère admis ; les séries encombrantes que forment les recueils de mémoires et les revues en sont généralement exclues.

A défaut du public, restent, pour aider les auteurs ou les éditeurs, les subventions officielles, les souscriptions des grandes bibliothèques, mais les ressources de ce genre sont fort limitées. Dans ce cas vraiment exceptionnel, elles n'eussent couvert qu'une faible partie des avances, qui se fussent élevées à 200,000 francs environ.

M. de Bellecombe se heurtait à une difficulté matérielle ; son travail, inédit dans la proportion des quatre cinquièmes, n'a pas pu, en conséquence, être apprécié comme il le méritait.

Un petit nombre d'amis de choix étaient seuls au courant de l'objet et des résultats de ses études. M. de Bellecombe vivait fort retiré, évitant les coteries de tout genre, ne sollicitant aucune faveur, indépendant dans ses opinions. incapable non seulement de farder la vérité pour plaire aux puissants mais encore de se taire quand il jugeait la vérité offensée.

On le vit bien dans une occasion où quelques démarches et un peu de souplesse auraient peut-être pu, comme ses amis l'espéraient, lui assurer un fauteuil à l'Académie Française. Il blessa par sa franchise dans une discussion sur un point controversé et des plus délicats de la chronique moderne le plus haut personnage du parti des ducs. L'échec de sa candidature était dès lors certain. Il pouvait s'en consoler : le *magis amica veritas* n'est-ce point la plus belle devise que puisse adopter un annaliste ?

Un bien singulier hommage devait être rendu à l'auteur de l'*Histoire universelle* par deux étrangers, des ennemis de la France, des soldats Prussiens qui occupaient son logement de Neuilly pendant le siège de Paris. M. de Bellecombe était alors à Londres.

Ces élèves d'une université allemande, qui n'ont point fait connaître leurs noms, occupèrent leurs loisirs à lire le grand ouvrage. Sur la garde du tome Ier, ils ont consigné, dans une note au crayon, leur impression, en bons juges, capables de discuter même une assertion sur un infime détail de l'histoire ancienne.

Ils employèrent des superlatifs pour exprimer l'admiration que leur inspirait l'auteur, qui trouva sur sa cheminée des éclats d'obus (*testulas catapultarum*), mais dont les collections furent respectées.

Voici cette page curieuse, qui se termine par une plaisanterie teutonne sur les obus parisiens ;

Viro amplissimo, ornatissimo, illustrissimo
André de Bellecombe
Milites Borussii.

Diuturnitate coacti, hunc libellum cujus te auctorem prædicas legimus. Dicere non possumus, si judicium provocas, quin affectus sis eadem vanitate, eodemque splendoris amore qua (*sic*) esse impletum populum Francogallorum per multa sæcula vidimus.

Quid igitur de Eumenide — pag. 52, tom. VI ? — Accusasse Harpalum et delegatum Rhodianum quem tu Satyrum appellas ulla veritate eget. — Per multa etiam erroris exempla in libello tuo invenimus ; sed tantum abest ut omnia tibi enarremus ut potius satisfacere hoc unum credamus !

Si vales, bene est; nos valemus et tibi, memoriæ causa, in fornacem testulas posuimus catapultarum quas incolæ Lutetiæ Parisiorum nobis large — sed sine mente ac ratione — dono miserunt. Vale !

Choisy-Le-Roi, 29 I, 1871. A. D.
Milites duo mercenarii.

On a peine à s'imaginer les difficultés qu'on doit éprouver à s'assimiler des centaines d'ouvrages spéciaux sur un sujet presque sans limites. Si le jugement qui fixe la critique est indispensable, il faut aussi de la mémoire. M. de Bellecombe était doué d'une mémoire prodigieuse. Dans cette revue de l'humanité tout entière, les personnages dont le nom avait passé sous ses yeux étaient en nombre incalculable. Il gardait néanmoins le souvenir des particularités qui les avait recommandés et ne bronchait même pas sur l'orthographe parfois difficile de leurs noms, sur la distinction des prénoms.

Il eut une curiosité, celle de connaître les traits de tous ceux qui, ayant joué un rôle, ont vécu aux époques où l'on savait faire des portraits. Une bonne gravure lui paraissait à juste titre un document. En même temps que, tout jeune, il traçait le plan de ses études, il associa à son projet d'écrire une biographie universelle celui de constituer une galerie universelle de portraits.

Il a exposé lui-même les raisons qui l'engagèrent dans cette voie :

« L'étude des portraits est merveilleuse pour l'étude de l'histoire, dont elle est en quelque sorte l'explication et le complément. Voir passer en effet sous ses yeux toutes les grandes figures de la politique, de l'armée, de la religion, des sciences et des lettres, c'est un tableau instructif et amusant à la fois, qui laisse dans le cœur et dans l'esprit une impression profonde et ineffaçable. On assiste, en quelque sorte, aux grandes scènes du monde, de la vie d'autrefois ; on participe aux malheurs et aux évènements heureux des héros de toutes les nations et de tous les pays ; on assiste presque ostensiblement à toutes les batailles ; on est le témoin de toutes les révolutions ; on est présent à tous les évènements littéraires, à toutes les merveilles de l'art et à toutes les découvertes de la science, personnifiées par ses chefs et par ses représentants respectifs....

« Il n'est pas de travail plus agréable, plus sérieux et plus attachant que de suivre l'histoire par ses acteurs, c'est-à-dire par les portraits réels ou figurés des hommes célèbres [1]. »

Rien ne passionna plus vite M. de Bellecombe que cette recherche des portraits. Il en possédait onze en 1833 ; en 1878, il en comptait 35,000. Plus de 10,000 devaient s'ajouter encore à ce fonds.

Le tout, classé suivant l'ordre « chronologique, généalogique et hiérarchique » remplit soixante-deux volumes grand in-folio. Les portraits sont collés de un à seize à la page, suivant leur format. Il y a rarement plus d'un portrait par personnage ; par exemple, on trouve un seul Henri IV. Quand il avait l'embarras du choix, M. de Bellecombe donnait sa préférence aux portraits réputés les plus ressemblants, alors même qu'ils eussent été moins artistiques et moins recherchés que d'autres. Pour les portraits anonymes et discutés, il s'efforçait de déterminer les attributions exactes. Il dédaignait toutefois de se procurer les portraits des personnages dont le nom mentionné au bas de l'image n'en est pas moins resté obscur.

Le catalogue de cette collection fut rédigé une première fois par lui en sept volumes, une seconde fois en quinze volumes. La première série, qui parait refondue dans la

---

[1] Catalogue des portraits. Introduction, p. xiv et xv.

seconde, est précédée d'une notice autobiographique dans laquelle M. de Bellecombe marque les étapes de sa vie par ses voyages et par ses acquisitions.

En 1848, il séjourna à Rome et parcourut les principales villes d'Italie, d'où il rapporta 2,000 portraits.

De 1848 à 1853, il poussa ses explorations des frontières de l'Espagne à la Hollande, en parcourant la Suisse et une partie de l'Allemagne. Ses voyages en Angleterre furent fréquents. Par toutes les villes où il passait, ses premières visites étaient pour les marchands d'estampes.

Il est bien des hommes parmi ceux qui ont joué un rôle important dont les traits n'ont jamais été reproduits par la gravure mais dont il existe des portraits peints ou des effigies sur les monuments funéraires. Chaque fois que M. de Bellecombe se trouvait en présence de monuments de ce genre il les dessinait en quelques coups de crayon, en les ramenant au format du buste. Malheureusement il n'a pas indiqué, ni dans les portefeuilles ni dans le catalogue, où se trouvent les originaux ; il ne mentionne pas non plus s'il s'agit ou de peintures, ou de sculptures, ou de gravures très rares. Ceux qui ne voudraient pas se contenter des esquisses de la collection seraient d'autant plus embarrassés pour chercher les modèles qu'ils peuvent se trouver aussi bien dans les galeries des *Offices* à Florence que dans les fonds Gaignières, à la Bibliothèque Nationale, dans des collections publiques ou privées peu connues, en France ou à l'étranger.

M. de Bellecombe achetait aussi, à l'occasion, de belles copies au crayon ou à l'aquarelle, entre autres un lot considérable signé de B. Baudet. Mais le fonds de sa collection se compose de gravures sur bois et sur cuivre dans la proportion des deux tiers.

Avec notre siècle commencent les lithographies et plus tard la photographie et ses dérivés.

Les derniers volumes sont loin d'avoir le caractère artis-

tique des belles séries des trois derniers siècles. On fait si peu de gravures sur cuivre. Notre décadence pour le portrait en noir et blanc est frappante.

On sait qu'un grand nombre des gravures mises dans le commerce proviennent de livres que les vendeurs lacèrent avec l'espérance de vendre plus cher l'ensemble de ces feuilles détachées que l'ouvrage intact.

Le témoignage de ces actes de vandalisme se trouve dans tous les portefeuilles des brocanteurs.

Un grand nombre des portraits des xvie et xviie siècles de la collection Bellecombe proviennent donc de vieux livres. Quand il s'agissait d'importantes séries, cardinaux français et italiens, chevaliers de l'Ordre de Malte, portraits français des Clouet, du xvie siècle, etc., M. de Bellecombe n'hésitait pas à acheter les ouvrages qui les contenaient et à les découper. Dans ce cas, cet expédient est parfaitement justifié, attendu que rien de ces illustrations n'était perdu ou dispersé.

En somme, il n'existe peut-être pas en province, ni dans les dépôts publics ni dans les bibliothèques particulières, une collection aussi belle, aussi complète de portraits historiques. Les amateurs d'estampes artistiques sont nombreux et certains de leurs portefeuilles peuvent avoir une grande valeur vénale ; mais en est-il un seul qui ait recherché les portraits comme documents et songé, comme M. de Bellecombe, à créer une galerie des hommes illustres de tous les temps et de tous les pays ?

La série des portraits agenais a été l'objet de recherches et de soins assidus, l'auteur de l'*Agenais illustré* ayant toujours eu des préférences pour son pays. On remarque entre autres un certain nombre de portraits d'évêques d'Agen qui ne paraissent pas avoir jamais été gravés et que M. de Bellecombe a dessinés d'après des tableaux.

Le catalogue du fonds de Bellecombe, qui sera prochainement publié, fournira des détails sur ces divers sujets,

J'aurai à signaler aussi quatre volumes détachés de curiosités historiques et d'éphémérides.

Quelques mots sur les travaux consacrés à l'Agenais et notamment à Montpezat.

Rien à recueillir dans les archives de cette commune. De même que le château fort, un des plus considérables de l'Agenais, a été détruit de fond en comble, de même les vieilles chartes de Montpezat ont été dispersées. Il en existe dans le fonds du marquis de Chabrillant, héritier des ducs d'Aiguillon, barons de Montpezat. M. de Bellecombe n'a pas été plus heureux que d'autres chercheurs en frappant à la porte fermée de M. de Chabrillant. Il fallait chercher ailleurs et notamment dans les dépôts publics de Londres. M. de Bellecombe a utilisé ses nombreux voyages en Angleterre pour composer un dossier important de pièces se rapportant à Montpezat. Il a pu rédiger une histoire de cette baronnie, dont le manuscrit remplit deux volumes de 187 et 324 pages. Aux données jusques à ce jour ignorées pour la plupart sur le rôle que la place forte a joué au moyen âge, se joignent des chapitres intéressants sur une époque rapprochée de nous. Les souvenirs du colonel de Bellecombe ont été pieusement recueillis par son fils. Il est probable que l'histoire de Montpezat pourra être publiée dans la forme que lui a donnée son auteur.

M. de Bellecombe a laissé aussi des mélanges de pièces et de fragments rédigés à utiliser pour notre histoire locale. Quatre gros volumes munuscrits portent le titre de *Fastes de l'Agenais*.

J'aurais voulu m'étendre plus longuement sur la biographie de M. de Bellecombe, mais sa vie, non exempte d'épreuves, paraît se résumer dans ses études et ses recherches. Tous ceux qui l'ont connu ont apprécié la sûreté de ses rela-

tions, sa droiture, son patriotisme, la dignité de son caractère [1].

Comme il est naturel aux femmes d'aimer le monde, il est peu ordinaire pour les hommes d'étude, dont la vie est toute retirée, de trouver une compagne qui comprenne leurs goûts, s'y accommode et, faisant le sacrifice de quelques distractions, s'estime quand même heureuse.

M. de Bellecombe fut bien partagé. Mme de Bellecombe, née Heynraet, témoigne par sa douleur inconsolable de l'attachement qu'elle avait pour lui. J'étais profondément ému quand elle me disait simplement : « Il n'y a jamais eu un nuage » entre nous. Nous ne nous sommes jamais quittés d'un pas. » Quand il lisait, quand il écrivait, je restais assise dans son » bureau près de lui, silencieuse, faisant de la tapisserie. » Nous avons été heureux ; j'étais fière de lui. Aujourd'hui » ma vie est brisée. »

Il importe de dire quelle fut la part de Mme de Bellecombe dans le don magnifique qui vient d'être fait aux archives départementales. M. de Bellecombe se sentant frappé à mort, renouvela une déclaration d'après laquelle tout, dans sa succession, devait appartenir à sa veuve. Toutefois il exprimait le désir que ni ses ouvrages ni sa collection de portraits ne fussent dispersés. Il ne jugeait rien de plus convenable que de les destiner à un dépôt public de son pays, où leur conservation intégrale serait assurée. J'avais indiqué nos archives départementales, notre précieuse bibliothèque comme réalisant ces conditions.

---

[1] Dans le *Dictionnaire biographique de Lot-et-Garonne*. Paris, H. Jouve, 1894, sept pages ont été consacrées à M. de Bellecombe. Nous avons emprunté quelques indications à cette biographie.

Pour la partie bibliographique, voir : *Notice sur les grands travaux historiques de M. André de Bellecombe*, s. n. (par l'auteur), mars 1878, imp. Clermont (Oise), in-8° de 24 p. ; — Jules Andrieux, *Bibliographie générale de l'Agenais*, t. I, Paris-Agen, 1886.

Mme de Bellecombe s'est empressée de déférer aux vœux de son mari. Dans le titre qui s'attache à ce legs, son nom et son souvenir devront rester associés au nom et à la mémoire de M. André de Bellecombe.

G. THOLIN.



BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Marguerite d'Angoulême a Cauterets [1].

Dans une des dernières livraisons de la *Revue de Gascogne*, en rendant compte du récent et beau volume de M. A. de Ruble sur *Jeanne d'Albret*, je félicitais l'auteur d'être au premier rang parmi ceux qui ont renouvelé l'histoire du XVIe siècle. J'éprouve une grande joie à déclarer que M. Félix Frank mérite d'être rapproché de notre cher compatriote à cause du zèle et du succès avec lesquels il a travaillé à renouveler l'histoire littéraire du même siècle. Il y a longtemps, très longtemps, que je suis avec la plus vive curiosité et aussi avec la plus vive sympathie la marche heureuse de M. Frank dans des études qui m'ont attiré dès ma jeunesse et qui me souriront jusqu'à mon dernier jour. J'ai eu la bonne fortune de signaler le grand mérite du consciencieux autant que sagace érudit en analysant successivement en 1873 et années suivantes, toutes ses publications sur Marguerite d'Angoulême, sur Bonaventure des Périers, sur Noël du Fail, sur Antoine de Saint-Denis, l'auteur des *Comptes du monde adventureux*, et les éloges que, par mon intermédiaire, la grave et sévère *Revue critique*, appelée même *terrible* par quelques-unes de ses victives, donnait au vaillant explorateur de tant de terrains inconnus, ont été confirmés, à diverses reprises, par des juges beaucoup plus compétents, notamment, en une occasion solennelle,

[1] *Dernier voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier avec sa fille Jeanne d'Albret, aux bains de Cauterets* (1549). *Epîtres en vers inconnues des historiens de ces princesses et des éditeurs de leurs œuvres. Etude critique et historique d'après des textes inédits et des recherches nouvelles suivie d'un appendice sur le vieux Cauterets, ses thermes et leurs transformations par* Félix Frank, membre de la *Société d'Histoire littéraire de la France.* Toulouse, E. Privat; Paris, E. Lechevalier, 1897, grand in-8° de 112 p.

par les juges qui forment le plus élevé de nos tribunaux littéraires, cet aréopage dont les arrêts sont partout respectés, l'*Académie française* [1].

Le nouveau travail de M. Frank n'est pas moins curieux, pas moins remarquable que ses travaux précédents et ne sera pas moins goûté de tous les lecteurs délicats. Je crois même que, surtout dans notre région, ce travail sera encore plus favorablement accueilli, à cause de l'attrait qu'ont pour nous ces belles Pyrénées qui, à côté de l'héroïne principale, la princesse accomplie surnommée la quatrième grâce et la dixième muse, sont quelque peu aussi les héroïnes d'un homme qui les connaît presque aussi bien que les recueils du xvi° siècle.

L'habile critique expose ainsi le sujet de son étude : « Trois documents d'importance, complétant la série des *Epîtres* rimées contenues dans le récent volume de M. Abel Lefranc [2], vont me permettre d'établir un fait absolument ignoré : c'est que la *Marguerite des princesses* accomplit, bien peu de mois avant sa mort, un dernier voyage aux montagnes et aux bains de Cauterets, dans le printemps et l'été de 1549, et que sa fille Jeanne d'Albret, épousée par le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, le 20 octobre 1548, y passa quelque temps avec elle, puis l'y laissa terminer la cure commencée, elle-même étant rappelée alors par son mari, qu'il lui fut toutefois impossible — en raison de circonstances imprévues — de rejoindre aussitôt, ainsi qu'il ressort de la suite des lettres échangées par nos personnages ».

Tirant un excellent parti des textes négligés par ses devanciers, M. Frank met en pleine lumière l'histoire du séjour à Cauterets, en 1549, de Marguerite d'Angoulême et de Jeanne d'Albret. Il donne sur ce séjour les détails les plus précis, les plus incontestables. Le

---

[1] C'est en 1881 que M. Frank obtint le prix Archon-Despérouses pour son édition de l'*Heptaméron* publiée en 3 vol. Paris, Lisieux, 1879-1880 (Collection elzévirienne).

[2] *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre*, publication de la *Société d'histoire littéraire de la France* (Paris, A. Colin, 1896, in-8°). Les observations critiques de M. Frank (pp. 8, 9, 10, etc) complètent à merveille celles dont cette publication a été déjà l'objet dans divers recueils périodiques français et étrangers. Parmi les maîtres qui ont examiné avec le plus de soin et de compétence le recueil de M. Lefranc, il faut mettre au premier rang M. Gaston Paris.

sujet, qui n'avait jamais encore été abordé, est, on peut le dire en toute assurance, traité d'une façon définitive. Les récits et les discussions de M. Frank présentent le plus vif intérêt. On ne saurait croire combien de nombreux et variés témoignages il invoque tour à tour. Cela rappelle la diversité presque infinie des paysages pyrénéens. Nos contemporains se mêlent aux personnages du XVIe siècle : le baron de Ruble, M. Edouard Frémy, M. Emile Picot, M. G. Baguenault de Puchesse, feu Bascle de Lagrèze, feu H. de La Ferrière-Percy, l'abbé Douais, Paul Perret, le docteur E. Dubourcau, le docteur F. Garrigou, Paulin Paris, et même, malgré son indignité, celui qui écrit ces lignes [1], sont cités auprès de Jean de la Maisonneuve (en réalité Jean d'Aubusson, du Berry), La Croix du Maine, Duverdier, Ronsard, Maurice Scève, Abel Jouan, Joachim du Bellay, Rabelais, les deux Victor Brodeau, Auger Gaillard, Antoine du Moulin, Brantôme, Florimond de Raymond, etc. Si l'on tient compte de toutes les erreurs que l'auteur rectifie, de toutes les indications nouvelles qu'il fournit, on estimera que, dans une centaine de pages, il a condensé plus de choses que d'autres n'en ont répandu dans de bien gros volumes et qu'il parle beaucoup trop modestement des résultats de ses recherches en disant (p. 82) : « La gerbe finale des *Marguerites*, vraiment échappées de la main de l'exquise princesse, n'est pas faite, mais elle se fait par l'effort progressif de tous, et je serai heureux d'y avoir contribué pour ma part ». La justice veut que l'on déclare que, soit pour ce qui regarde la sœur de François Ier, soit pour ce qui concerne son groupe, M. Frank est sans contredit celui de tous les spécialistes qui s'est montré le plus heureux chercheur, le plus fin et le plus judicieux critique, en un mot le guide le plus aimable et le plus sûr. Je serai, je crois, l'interprète des sentiments de tous les amis du XVIe siècle en général, de la reine de Navarre en particulier, si j'exprime le vœu que M. Frank consacre tout son savoir, tout son talent, toute son activité à deux grandes publications qu'il peut seul nous donner : une édition complète des œuvres de Marguerite (avec d'abondants commentaires) et une his-

---

[1] M. Frank mentionne avec trop d'indulgence mes observations contre l'attribution à Catherine de Médicis de pièces de poésie composées par Marguerite d'Angoulême, observations qui avaient trouvé place dans *La Société et les mœurs en Béarn* de mon ami B. de Lagrèze.

toire détaillée de la vie de l'incomparable princesse (avec le plus grand nombre possible de documents inédits)[1].

Ph. Tamizey de Larroque.

∴

La Flahuto Gascouno, par J. Noulens, Paris, Emile Bouillon 1897. Pet. in-8°. — Prix 4 fr.

En parcourant ce volume très coquettement imprimé, je ne sais quels souvenirs classiques fredonnent obstinément à mon oreille des hexamètres de Virgile. Le grand ami des champs me berce dans sa mélancolie : « Après un long exil, après plusieurs moissons, oh ! ne reverrai-je jamais le sol de ma patrie, le toit rustique de ma pauvre chaumière, le petit champ qui formait mon royaume ? » Le même regret né de l'éloignement, la même vision du coin natal précieusement emportée et réfléchie à l'esprit, agrandie par la distance, telle est la source où le poète a puisé. Jamais cette source ne sera tarie

[1] L'Appendice (p. 83-112) contient une bien curieuse notice sur *Le vieux Cauterets, les Thermes et leurs transformations*. Voici les divisions de cette excellente petite monographie. — I. Origines de Cauterets. Sa vallée et ses sources thermales. — II. Les chemins d'autrefois. Leurs dangers. L'effroi du Gave. — III. Le Cauterets d'en-haut. Ses bains primitifs et leurs hôtes. Transformations successives. — IV. Pratique générale des eaux. Durée de la cure. La vie aux bains. — V. Quels maux on soignait aux vieux Thermes de Cauterets. Les ressources modernes. — De même que l'étude sur le *Dernier voyage de la reine de Navarre* complète tous les travaux antérieurs tant littéraires que biographiques, la notice sur Cauterets complète tout ce que l'on a écrit jusqu'à ce jour sur cette célèbre station thermale. La première fois que j'allai dans les Pyrénées, j'emportai l'*Heptaméron* et j'éprouvai un bonheur particulier à relire les séduisantes pages de Marguerite aux bords de ce même Gave auprès duquel elles avaient été tracées. Je conseille à tous les gens d'esprit qui iront désormais aux bords de Cauterets de se donner le délicat plaisir d'y faire, au murmure du poétique torrent, la même lecture, accompagnée de celle de la brochure de M. Frank, dont on peut dire qu'elle est un tableau non moins attrayant que fidèle du Cauterets d'autrefois et du Cauterets d'aujourd'hui.

quel que soit le nombre de ceux qui s'y abreuveront. Tandis qu'elle a versé au Mantouan des flots de perfection littéraire, le Condomois, poète populaire, y trouve pour une sincérité au moins égale, la note juste et simple.

Le lecteur me prendrait en pitié si je prétendais lui présenter, M. J. Noulens, feudiste, historien, poète, polygraphe en un mot, depuis si longtemps connu et justement apprécié. Mais puisque pour la première fois, il nous donne un recueil écrit en dialecte d'oc. il me semble opportun de rechercher la genèse de sa *Flahuto Gascouno.* Il ne faudrait pas en effet, appliquer strictement à l'auteur le *dulces reminiscitur Argos* : il n'est pas de ceux à qui la privation des coutumières choses de l'enfance a révélé sur la fin toutes les ressources et toutes les grâces du parler jadis entendu et un jour méprisé. On peut le considérer comme un des précurseurs du mouvement félibréen dans nos contrées, tant pour ses efforts personnels que pour ceux des collaborateurs émérites qu'il avait su grouper. Ceci est non seulement une justice qui lui est due mais c'est encore un point d'histoire qu'il est bon d'apprendre ou de rappeler à ceux qui travaillent depuis dans le même sens.

Fondateur de la *Revue d'Aquitaine* en 1856, M. J. Noulens, dès le premier numéro, affirmait son souci de réchauffer le Roman. Fidèle à sa promesse, il publiait immédiatement un article de M. l'abbé Léonce Couture sur Dastros puis successivement, pendant douze ans, des travaux philologiques dûs à MM. L. Couture, Lespy, Noulet, Cénac-Moncaut, Granier de Cassagnac, etc. La langue basque même fut étudiée dans ce périodique par MM. J.-F. Bladé, Francisque Michel et de Belloguet. L'histoire et la littérature s'y enrichirent de documents nouveaux ou inédits publiés par MM. Adolphe Magen, Faugère-Dubourg, Tamizey de Larroque, etc. Tout le programme des félibres était là, pour ainsi dire, avant la lettre : « étude, glorification, conservation du patrimoine de la petite patrie. »

Nous comprendrons mieux maintenant pourquoi M. Noulens nous dit : « *Auan d'ana din la hanguèro...* Avant d'aller dans la boue, faire mon somme avec les vers et de comparaître au grand jugement, j'ai voulu redire encore quelques airs que mon aïeule, en agitant du pied mon berceau, chantonnait pour m'endormir et d'autres appris sans elle ! » C'est la suite, le couronnement de l'œuvre d'antan.

L'influence de la grand'mère, vraiment on la sent bien dans cette versification sans apprêts, qui, d'un trait rapide, précise une image, qui exprime, à la façon du langage, les sentiments et les pensées de

nos simples populations rurales. Qu'il s'agisse d'un conte, comme l'*Espanent dou Casau* ou *lou Nouguè dou cementeri*; de portraits et de tableaux, comme *l'Aucat, lou Mulet, lou Harissoun, la Despeloucado*; de pièces quasi-lyriques, comme *lou Sarri, la Togno, la Lauzeto*; de chansons ou de pièces dialoguées dans lesquelles semblent revivre sous une nouvelle forme les antiques *tensons* ou *descorts*, nous sommes toujours en pleine langue parlée quant à la tournure et à l'allure de la phrase et quant à l'à propos de l'expression. La difficulté à vaincre pour en arriver là n'est pas aussi peu qu'on pourrait le penser et j'estime décerner un grand éloge en ce temps où la quintessence et la torture sont à la mode. C'est pourquoi je demande à M. J. Noulens la permission de regretter qu'en prenant si habilement sur le vif le genre populaire, il ait négligé un des côtés saillants de ce genre. Nos aèdes ou nos conteurs ne manquent pas, en terminant, de formuler la moralité qui se dégage du sujet. Ils ne chantent ni ne parlent pour parler ou pour chanter. Presque jamais, il ne leur suffit que la moralité s'impose : ils sont trop persuadés de leur importanee pour ne pas souligner l'intention. Après tout ma réserve n'est qu'un éloge : M. Noulens a péché par modestie.

Ce qui, par exemple, dans la *Flahuto Gascouno*, quelquefois s'éloigne à dessein de la langue parlée, c'est la forme des vocables, A part quelques rares inadvertances, l'auteur n'est pas patoisant, ce dont il faut le féliciter. Sans tomber dans le pur archaïsme, il a su élaguer les végétations désordonnées qui ont résulté pour nos dialectes du défaut de culture. Rien n'est plus difficile que de se placer et de rester dans ce juste milieu : rien n'est plus ingrat non plus, puisqu'on mécontente à la fois les personnes non initiées qui ne reconnaissent pas leur langue et les puristes farouches qui froncent le sourcil devant tout mot se laissant entendre sans recherches. Pourtant ce juste milieu est la vérité; mais le démontrer m'entraînerait pour trop longtemps hors de ce compte-rendu.

A sa recherche d'épuration, M. Noulens devait naturellement joindre le souci de restituer l'orthographe rationnelle d'oc, après avoir répudié la pratique basée sur la représentation du son au moyen des signes usités en Français. Cette pratique fut inaugurée au commencement de ce siècle et poursuivie pendant près de soixante ans par des auteurs dont quelques-uns, parfaitement ignorants, furent de vrais et même de grands poètes. Elle n'en constitue pas moins un non sens que ne répète pas, heureusement, *la Flahuto Gascouno* dont la graphie est, à peu de chose près, conforme à la manière Mistra-

lienne presque universellement adoptée. Cependant je désire critiquer ici un usage qui a pris naissance parmi nous. celui de figurer le son *ou* par *ù* dans les dipthongues *au*, *eu*, *iu* = *aou*, *eou*, *iou*. La paternité de cet *ù* est due à l'imagination de M. J. Andrieu dont la vaste compétence finissait à la linguistique. Or avec l'édition de Daubasse par M, Claris et celle de Jasmin par M. Boyer, la *Flahuto Gascouno* a suivi M. J. Andrieu. Accentuer ainsi cet *u* est inutile. Il faut autant de peine, en effet, pour apprendre que l'accent lui donne le son *ou* que pour se mettre en mémoire qu'en langue d'oc, *u* précédé de *a*, *e*, *i* sonne toujours *ou*. Mais il y a un plus fort grief contre *ù*. Dans tous les mots, terminés par une quelconque des diphtongues *au*, *eu*, *iu*, la voyelle accentuée, si l'on écrit *ù*, est précisément celle sur laquelle l'accent ne repose pas, celle qui doit être brève tandis que la voix fait longue la pénultième. Pourquoi établir une confusion qui amènerait à prononcer *paù*, *neù*, *niù* ainsi : *pa-où*, *ne-où*, *ni-où* ?

Revenons en hâte au livre de M. J. Noulens, d'autant que voici la partie presque la plus méritoire : un vocabulaire très abondant, au plan fort heureusement conçu. L'idée de grouper les synonymes d'un certain nombre de vocables de notre région est en tout excellente. Si l'auteur voulait bien la reprendre sur une plus vaste échelle, en ne négligeant aucune variété dialectale et en indiquant les provenances de lieux, nous aurions le Dictionnaire Gascon tant désiré, entrepris par beaucoup, mais jamais mené à bonne fin. Je termine sur ce vœu, en redisant combien il m'a été doux de me délecter avec un poète si savoureux et si à nous.

Ch. RATIER.

∴

Flous de Primo, par Paul Froment, Villeneuve, imprimerie Ernest Chabrié, in-8°, 1897 : Prix 1 fr. 25.

C'est un poète de vingt ans, un poète original, non pas un dévideur de réminiscences, un paysan authentique puisqu'il est valet de ferme, qui donne ce titre à son deuxième recueil de rimes d'oc. Puisque j'ai à me reprocher de n'avoir pas signalé ici le premier, *A trabès Regos*, paru en 1895, je voudrais, à propos du second, intéresser nos lecteurs à cet humble pied-terreux vraiment doué.

Originaire des confins du Quercy, sur la limite de l'Agenais, Paul Froment nous appartient presque. Il est tout à fait à nous par ses *Estibados* au pays des pruniers; surtout par les qualités d'ironie, de finesse et d'humour qui servent de condiment à la philosophie bonne enfant de sa terre des chênes. Il y a quatre ans environ, je rencontrai sa signature dans un journal Villeneuvois. Premiers essais où l'inexpérience revêtait des grâces; où sous des dehors un peu frustes, éclatait une particulière intensité de sentiments. Pour faire éclore une personnalité il ne fallait que des encouragements : le petit paysan en rencontra ; et depuis, au monde des Félibres, son nom est en vedette et plus d'un maître l'a salué.

En tête de *Flous de Primo* un alerte préfacier, lettré consciencieux, M. Francis Maratuech, campe crânement l'auteur devant le public. Il analyse le tempérament de son jeune ami avec une sympathie voisine de l'enthousiasme : « Ce qui nous a tous séduits, dit-il, c'est de rencontrer un poète qui pense en la langue du berceau et qui s'exprime hardiment, sobrement, avec les tournures pittoresques du terroir ; un poète qui fait œuvre vaillante de ses bras. Il n'est pas de destinée plus noble à mon avis, que de rester fixé à ses sillons — en y semant sans trêve du blé... et des chansons. Paul Froment est un charmeur parce qu'il est naturel. Mais ce cultivateur est plus *culturé*, — comme disent les francimans qui parlent le patois de Paris, — qu'il ne veut l'avouer. Il a une mémoire étonnante et, s'il a lu peu et au petit bonheur, il a beaucoup retenu. Grâce à ce nouveau recueil surtout, le poète nous prouve qu'il possède, — outre l'esprit qui ne gâte rien, — une âme de penseur capable de crever d'un coup d'aile l'étroit horizon... »

Afin qu'on ne suspecte pas le bien fondé de ce qui précède, voici de courts fragments découpés dans le livre. Je les traduis uniquement pour inspirer l'idée d'aller demander au texte le charme musical de la langue et le bercement du rythme.

La pastouro rentre du pâturage. « Elle fait courir devant elle moutons et brebis jusqu'aux oreilles vêtus, — fort bien vêtus même, — sans le secours du tailleur, et la superbe famille des agneaux qui sautillent dans l'herbe ne songeant pas qu'ils seront bientôt morts et rôtis. Légère et fluette, elle ressemble au papillon. Sa taille nue, deux mains en feraient plus que le tour. Son sein qu'on devinait à peine hier, maintenant croît pour nous plaire comme un bouton au souffle de mai. Malgré le soleil, le vent, le chaud ou le froid qu'elle endure, elle conserve la blancheur d'un clair rayon du ciel; son cou

a le pur resplendissement de la neige ; lorsqu'elle sourit, sa bouche d'oiseau est pareille à la rose couleur de sang.

Se de mai. « à l'horizon voilé d'une poussière d'or le soleil *s'encaverne* dans son nid ; il éteint la lumière puis s'endort sous des draps de brume rose. La lune qui se lève regarde autour d'elle et rougit en fillette craintive ; mais elle voit les gens se retirer et le soleil coiffé de son bonnet : le calme est partout. Alors, dans l'obscurité, elle sort du lit, s'étire, baille et fière s'élève enfin dans l'azur d'où elle se mire sur le cristal des ruisseaux. »

Après l'estiu. « C'est l'heure où nous jetons sur les labours la semence du pain que nous faisons pousser avec notre sueur. Le bouvier robuste chante derrière ses bœufs qui vont sans hâte comme s'ils avaient à traîner, ainsi que jadis, quelque roi fainéant. »

Lou casse. « Nul ne savait plus l'âge de cet arbre : il était si beau ! Sa haute et large ramure prenait l'air dans le ciel. Superbement orgueilleux, il balançait ses bras au passage du vent ; il enfonçait profondément en terre ses racines, vrais crampons de fer. Seul il faisait reculer ce que rien n'arrête : il défiait poids des ans, foudre, rafale. Mais un jour l'homme trouvant qu'il avait trop vécu le marqua, tel le bétail gras pour la vente. L'homme n'ayant jamais toléré qu'une autre ombre dépassât en longueur la sienne propre, l'homme avait vu que celui-là ne courbait pas le front et qu'à ses pieds il n'était, lui, qu'un ver de terre. »

Pensados d'ibèr. « Comme un troupeau parquée sous la voûte du ciel, véritable prison : attachée à la terre par la boue et par la poussière, l'humanité vit dans le deuil et pleure et souffre d'un mal incurable. Depuis mille et mille ans, en tout lieu, à tout âge, chacun s'en est allé à son tour ; et qu'il s'en est allé ! Mais pas un n'est revenu dire à ceux qu'il laissa la longueur du voyage. A travers l'étendue d'en haut, plaine sans bornes, nous n'avons pas de piste tandis que nous cherchons le chemin où passe l'âme. Pourtant nous voudrions savoir, nous voudrions voir, nous voudrions donner à nos pieds la course ailée de l'esprit pour cueillir l'étoile au ciel, comme nous cueillons ici les glands sur les chênes ; posséder le pourquoi de tout ce que nous verrions... »

Je m'arrête en donnant une mention spéciale à l'*Amour e la Mort* qui est, à mon sens, avec *lou Casse* la meilleure pièce du recueil. Paul Froment est doué, je le répète. Il nous venge des rimeurs ineptes qui ont discrédité la littérature d'oc ; il nous console du dédain que les jeunes de chez nous affichent pour la langue. La

caserne vient de le prendre, mais la nostalgie des champs l'y hantera et nous le ramènera. C'est aux champs, seulement en effet, et non pas à la ville que son esprit très probe trouvera le genre d'observation qui lui convient et la sincérité de l'expression. Il a jeté la bonne semence *A trabès regos*; le très odorant bouquet de ses *Flous de Prima*, il dépend de lui de le faire mûrir plus tard et, — qui sait? — de trouver dans sa gerbe un peu de cette gloire de clocher plus douce que l'autre parce qu'elle est proclamée par des bouches amies.

CH. RATIER.



HISTOIRE DU FÉLIBRIGE par G. Jourdanne; Avignon, Roumanille éditeur, 1897 : in-8°; prix 7 fr. 50.

Publication de luxe, sortie hors de l'Agenais et due à la brillante plume d'un enfant de Carcassonne; mais nous intéressant d'abord comme méridionaux, ensuite à cause des concitoyens qui y sont appréciés ou signalés. Il me semble donc que la *Revue* doit lui accorder quelque attention.

Jusqu'à ce jour rien n'était plus imparfaitement connu, chez les adhérents, que les origines et le développement du mouvement félibréen. A plus forte raison ceux qui en avaient ouï parler, sans le suivre, avaient-ils des idées très fausses; idées entretenues par des folliculaires aussi peu renseignés que possible et parfois partiaux, affermies aussi par les encombrantes allures de certains rimeurs plus ou moins grotesques. L'heure était venue de consigner tous les faits dans un livre autorisé, quasi officiel. En 1890, le chancelier du Félibrige, M. P. Mariéton, directeur de la *Revue Félibréenne*, publia *la Terre Provençale* où, dans un style de haut relief, avec une saisissante pénétration de vue, il traça, sur le départ et sur le but de l'Association, un tableau qui sera difficilement égalé. C'étaient là des pages détachées; il se promettait de les reprendre et de les compléter. Sans doute les travaux qu'il poursuit avec succès d'un autre côté l'obligeaient à trop de retard, puisque le dessein a été exécuté par son collègue dans la chancellerie, M. G. Jourdanne.

Comme il fallait s'y attendre, l'*Histoire du Félibrige* est une belle

œuvre, bien coordonnée, richement documentée, scrupuleusement impartiale. Les hommes depuis les plus en vue jusqu'aux plus modestes — près de cinq cents ! — y figurent avec l'indication de leur apport à l'édifice, bloc de granit ou grain de sable. Les innombrables notes bibliographiques, inventaire des productions de la langue depuis cinquante ans, constituent pour les chercheurs un véritable trésor. Les choses sont non-seulement fidèlement et abondamment narrées mais étudiées par l'en dedans. Et pourtant aucune sécheresse dans la nomenclature, aucune proposition exagérée dans la discussion. Au contraire, le style enveloppant vous entraîne ; la foi de l'auteur vous gagne : vous fermez le livre, converti ou vaincu.

Esquisserai-je une analyse ; me bornerai-je à une simple glose sur la table des matières ? S'arrêter au premier parti conduirait à négliger une foule de détails de valeur ; impossible de prendre le deuxième sans risquer de ne pouvoir pas se restreindre. On me permettra d'effleurer seulement quelques points : je les choisirai parmi les moins connus ou les plus attaqués.

La Renaissance Félibréenne n'a pas été une génération spontanée. Lorsqu'il fut conçu de la provoquer, les littérateurs d'oc ne manquaient pas, successeurs d'autres écrivains dont la chaîne remontait jusqu'aux sept poètes Toulousains fondateurs, en 1324, du *Gay savoir*. Et ceux-ci, par delà le cataclysme de la Croisade Albigeoise, étaient les héritiers de ces fameux troubadours en qui l'âme méridionale s'incarna aux jours néfastes, après avoir tiré d'eux, pendant la prospérité, formation et rayonnement.

C'était en 1852. L'immense popularité de Jasmin, les ovations qu'il soulevait dans ses tournées avaient fixé l'attention sur la langue d'oc qu'on appelait encore le patois. Ça et là, de l'Océan aux Alpes, d'autres poètes la cultivaient, moins universellement célèbres mais jouissant d'une certaine gloire de clocher. Il s'agissait de les grouper tous pour une action d'ensemble que rendait possible l'état d'esprit contemporain. C'est chez des Provençaux, Roumanille, Mistral et autres que l'idée germa ; ce furent eux qui en 1852 et 1853, prirent l'initiative de convocations et de congrès. La vérité nous oblige à le dire : Jasmin qu'on avait nommé le dernier des troubadours trouvait sans doute, à le croire, son petit compte de vanité, puisqu'il traita de haut les initiateurs et refusa de s'unir à eux. Les termes de l'invitation accusaient pourtant la plus grande déférence et la plus vive admiration ; pourtant le flair très sagace de notre coiffeur aurait dû lui montrer tout le profit que sa personnalité retirerait de l'entreprise

devant les générations qui allaient venir; pourtant, surtout, sans risquer de faire traiter de déclamatoire l'amour dont il se vantait envers sa langue, il ne devait pas accepter que ses vers fussent pour elle le chant du cygne. Oh ! s'il avait prévu que trente ans aprés sa mort sa mémoire ne serait plus cultivée que par de rares lettrés; que les passages les plus émouvants de ses poèmes tomberaient sur le public actuel avec le seul pouvoir d'exciter le rire sous une expression jadis noble et devenue triviale grâce à la décomposition du parler agenais ! Alors au lieu de décourager ses imitateurs, il les aurait excités, suscités au besoin.

Il fallut se passer de lui. Deux réunions préparatoires eurent lieu, à Arles, en 1852, à Aix, en 1853. La première préoccupation fut d'épurer la langue ; et aussitôt on se heurta aux patoisants, c'est-à-dire à ceux qui prétendaient écrire comme on parle. Pour être réduite à des représentants de valeur négligeable, cette opinion subsiste encore ; partout où les réformes orthographiques ou linguistiques ont été tentées, on a dû, on doit encore, entrer en discussion avec les tenants de l'ancien systéme. Ils reprochent aux félibres de se faire une langue artificielle au-dessus de l'idiome courant. Mais cette langue, dit très bien M. Lintilhac, « on l'entend aisément à l'aide de langue vulgaire... Et au fait, en ne parlait ni le dorien composite de Pindare sur l'Agora de Thèbes, ni le latin littéraire d'Ennius aux camps et au forum, ni le *Vulgaire illustre* de Dante dans les rues de Mantoue; et les *Trophées* de M. de Hérédia seraient presque aussi peu compris aux halles que les odes de Ronsard. En étirant et ployant leur langue qui est aussi une langue française, selon la remarque de M. Jules Simon, les félibres sont donc dans leur droit : reste à trouver un public qui les lise dans leur texte et non dans leurs traductions... » (*Les Félibres : p. 92*). Donc, en 1854, sept gais amis groupés par Roumanille se réunissent à Fontségugne, près d'Avignon. Pendant plus de vingt ans, rien qui ressemble à une organisation ; voici leurs seuls statuts : « Les félibres conservent la langue maternelle, ils la défendent, ils la cultivent, ils l'aiment et ils la chantent.» Jusqu'en 1859 l'horizon est borné à la Provence ; à partir de 1860 l'Almanach Provençal s'adresse au peuple du Midi tout entier. *Mireille*, parue en 1859, clôt la période de début du Félibrige ; mais déjà la personnalité de Mistral avait commencé à se dessiner. Le poète se faisait en quelque sorte l'instituteur du peuple par ses lumineux aperçus sur l'histoire et la langue, par le soin qu'il mettait à consi-

gner dans ses écrits les vieilles traditions, les traits de l'originalité de sa province.

De *Mireille* à 1876, M. G. Jourdanne étudie la *période d'expansion*. Lamartine et Villemain, qui jadis avaient sacré Jasmin, saluèrent le chef-d'œuvre de Mistral. Mais tandis que la renommée du premier était individuelle, celle du second rejaillissait sur une légion d'hommes, poètes, oui, et, comme tels, épris de la gloire, mais plaçant au dessus de tout l'amour de la terre natale. Cet amour contient le secret de ce merveilleux mouvement littéraire encore toujours croissant. Il contient aussi le germe de certaines aspirations et revendications décentralisatrices, fédéralistes, qui se dégageront et se préciseront peu à peu, longtemps avant d'être proclamées par la jeune génération actuelle. Mistral, le premier, a pressenti le futur développement de l'idée félibréenne. Son objectif et celui de ses compagnons ne pouvait s'attarder longtemps à la restauration platonique de la langue. Le verbe étant l'expression d'une race, la déchéance de celle-ci s'affirme dans l'abaissement de celui-là. Le verbe d'oc à sauver devait conduire au relèvement de notre esprit provincial étouffé par l'excessive centralisation. La province étant isolée, il était naturel de rechercher et de grouper les affinités communes dans les provinces voisines, jusque dans les peuples de même sang si de nationalité différente. Il n'y avait pas de quoi crier au séparatisme surtout après les protestations éloquentes et les concluantes explications des personnages incriminés : mais il est des gens à qui la mauvaise foi sert de tremplin pour enfourcher la renommée.

Durant cette période, nombreux et de haute valeur sont les poètes d'oc, les linguistes, les historiens, les sociologues qui se rallient aux Félibres. L'Espagne, surtout la Catalogne, l'Italie, la Roumanie fraternisent avec eux. De puissants courants de sympathie établissent une fédération latine idéale.

La *période d'affirmation* va de 1876 à 1892. Les statuts sont délibérés et approuvés. L'organisation territoriale en *Maintenances* et *Ecoles* indépendantes et autonomes englobe, sans distinction de parti ni de croyance, tous ceux qui ont marqué, au point de vue méridional, dans les lettres les sciences ou les arts ; et tous ceux qui sont partisans du réveil de la vie intellectuelle en province. Les fêtes se succèdent où les adhérents se rencontrent et se fortifient dans leur idéal. Les Revues naissent et prospèrent pour les lettrés ; les journaux se multiplient ; les almanachs populaires font fortune. Aux œuvres déjà célèbres des premiers Félibres s'ajoutent de nouvelles

œuvres dont quelques-unes hors de pair. La poésie, la prose, la grammaire, la lexicologie, la chaire, l'histoire, le folk-lore, tous les genres sont abordés avec un entrain endiablé par des centaines d'auteurs. Le Languedoc se joint le premier au mouvement; l'Aquitaine suit de près; Paris même organise des groupes amis ou affiliés. On peut dire que le Midi tout entier *bouge*.

Nous voici à la *période actuelle*, puis à l'étude sur *l'avenir du Félibrige*. Il n'est pas bon ici d'esquisser quelques traits isolés; car l'exposé des faits est indispensable à l'argumentation : je renvoie donc au livre de M. G. Jourdanne. Je crois en avoir dit assez pour piquer la curiosité; du moins je le voudrais : cette œuvre touche à tant de questions du plus haut intérêt.

Je ne m'étendrai pas non plus sur les *Notes et Documents* qui remplissent la seconde moitié du volume. Cependant à ceux qui seraient tentés de croire à une société d'amiration mutuelle ou de simple dilettantisme, je signale l'approbation accordée au Félibrige par les esprits les plus distingués. Je leur recommande la lecture des opinions de MM. Paul Meyer, Arsène Darmsteter, Gaston Paris, Eugène Lintilhac, Michel Bréal, tous étrangers à l'association. Je propose à leur examen les listes des sociétaires où, à côté de noms français très appréciés, se trouve l'élite des savants allemands, américains, anglais, autrichiens, belges, danois, espagnols, findandais, italiens, roumains, russes, suédois, suisses.

Maintenant, bien que n'ayant pas su donner à l'*Histoire du Félibrige* tous les éloges qui lui devraient revenir, je terminerai sur une réverve. En présence de la multiplicité de nos dialectes ou variantes M. G. Jourdane, s'autorisant de l'opinion de M. de Berluc-Pérussis, inclinerait à préconiser pour la langue littéraire l'unification provençale. Il y a bien longtemps qu'on avait fait justice de cette proposition jadis émise par quelques obscurs trop zélés; j'ai donc été surpris de la voir reprise par des hommes de cette autorité. J'allais protester lorsque a paru la déclaration du Capoulier Félix Gras: « Où donc a-t-on vu que nous voulions unifier notre belle langue d'oc. Ce serait, à mon avis, la chose la plus anti-félibréenne et contraire à nos statuts; ce serait la négation de tout ce qui a été dit et écrit quand nous avons, soit Mistral, soit moi, parlé au nom du félibrige... C'est la variété de nos formes de mots, je ne dirai pas de notre langage, qui fait la richesse de notre littérature; et nous serions des misérables si nous voulions les dénaturer nos mots que la nature nous donne pour la chanter. » Dont acte. — CH. RATIER.

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXIVe.

ARCHÉOLOGIE

Archéologie religieuse

Archéologie militaire

Sphragistique

BEAUX-ARTS

Bibliographie

HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE

Géographie historique

HISTOIRE RELIGIEUSE

Bibliographie

MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Bibliographie

VOYAGES

SCIENCES

Agriculture

LITTÉRATURE

Poésies françaises

BIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE

TABLE DES PLANCHES

[1] Les planches n° 2 à 6 sont tirées de l'ouvrage *La jeunesse de Léon XIII* par Boyer d'Agen. Tours, A. Mame, 1896.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

REVUE HISTORIQUE. — *Novembre-Décembre 1897.* — A. Bouché-Leclerq : L'astrologie dans le monde romain. — F. Funk-Brentano : Notice sur les chartes de coutumes de Pouy-Corgelart et de Bivès. — G. Blondel : Le congrès des historiens allemands à Innsbruck. — Bulletin historique par G. Monod, A. Lichtenberger et Habert. — *Comptes-rendus, Chronique, etc.*

POLYBIBLION. — *Novembre 1897.* — L. Maisonneuve : Philosophie. — Abbey : Ouvrages pour la jeunesse. — *Comptes-rendus, Bulletin, Chronique.* — *Décembre* 1897. — Visenot : Récentes publications illustrées. — *Comptes-rendus, etc.*

REVUE DES UNIVERSITÉS DU MIDI. — *Octobre-Décembre 1897.* — Holleaux : L'expédition d'Attale en 218. — H. de Laville de Mirmont : La vie et l'œuvre de Livius Andronicus (*2e et dernier article*). — A. Jeanroy et H. Guy : Chansons et dits Arlésiens du XIIIe siècle (*4e et dernier article*). — A. Degart : Bulletin historique régional. — *Landes.* — *Bibliographie.*

REVUE DES PYRÉNÉES. — *5e livraison de 1897.* — Le baron Desazars : Le Félibrige et son nouvel historien. — E. Mérimée : Un professeur d'espagnol à Toulouse en 1620. — L'abbé C. Julien : L'église et le clocher de la Dalbade au XVIe siècle. — G. Doublet : Le testament de Georges, baron de Foix Rabat et de sa veuve Jeanne de Durfort (1600 et 1602). — L. Roschach : Abrégé de l'histoire du Languedoc (suite). — *Variétés, Bibliographie, Nouvelles.*

REVUE DE GASCOGNE. — *Novembre 1897.* — L. Couture : La reine Marguerite de Valois, d'après quelques publications méridionales. — J. Bourdette : Introduction du maïs dans la Bigorre par F. de Poudenx, évêque de Tarbes. — Cyprien Laplagne-Barris : Seigneuries du pays d'Angles, Pouylebon (fin). — *Bibliographie, Notes, Questions et réponses.* — *Décembre 1897.* — Le R. P. Henri Chérot, S. J. : Le P. Salleneufve, béarnais, professeur de Molière. — Ph. Lauzun : Valence-sur-Baise (fin). — L'abbé J. Lestrade : Arnaud de Moles à Toulouse. — *Bibliographie, Correspondance, Notes, etc.*

REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX. — *10 Novembre 1897.* — L. Guérard : Les études ecclésiastiques d'après quelques livres récents. — T. de Larroque : Une page inédite du protestantisme à Bordeaux. — C. Thibaut : Une paroisse de l'ancien diocèse de Bazas ; Aillas (suite). — E. Allain : M. l'archiprêtre Gaussens. — *Bibliographie.* — *25 Novembre.* — E. Allain : Mgr Germain, évêque de Coutances. — T. de Larroque : Denis Guillemin à Bordeaux. — C. Thibaut : Une paroisse de l'ancien diocèse de Bazas, Aillas (suite). — E. Maufras : Bourg-sur-Gironde. depuis sa fondation jusqu'en 1789 (suite). — *Bibliographie.* — *10-25 Décembre 1897.* — A.-J. Lafargue et E. Allain : Un dernier mot à nos lecteurs. — T. de Larroque : Denis Guillemin à Bordeaux (fin). — XXX : de Bordeaux en Bosnie. — E. Maufras : Bourg-sur-Gironde depuis sa fondation (fin). — C. Thibaut : Une paroisse de l'ancien diocèse de Bazas, Aillas (fin). — *Bibliographie, etc.*

REVUE DE L'AGENAIS

Doivent paraître en 1898, outre la suite des articles en cours de publication :

Des études accompagnées de planches sur les châteaux de Lasserre, de Longuetilh, de Gavaudun, de Savignac, sur la maison du sénéchal, à Agen ;

L'itinéraire raisonné de la reine Marguerite en Gascogne (1578-1585), par M. Ph. Lauzun ;

Les Troubadours Agenais, par M. Ch. Ratier ;

Les débordements de la Garonne dans l'Agenais depuis les temps anciens jusques à ce jour, par M. Jules Serret.

Etude sur le château de Manlèche (Gers), par M. l'abbé de Carsalade du Pont.

Etude sur les statuts, actes des consuls et délibérations de jurade de la communauté et juridiction de Villeneuve-d'Agenois (de juin 1260 à octobre 1785), d'après des documents inédits, par M. Fernand de Mazet.

Etc., etc.